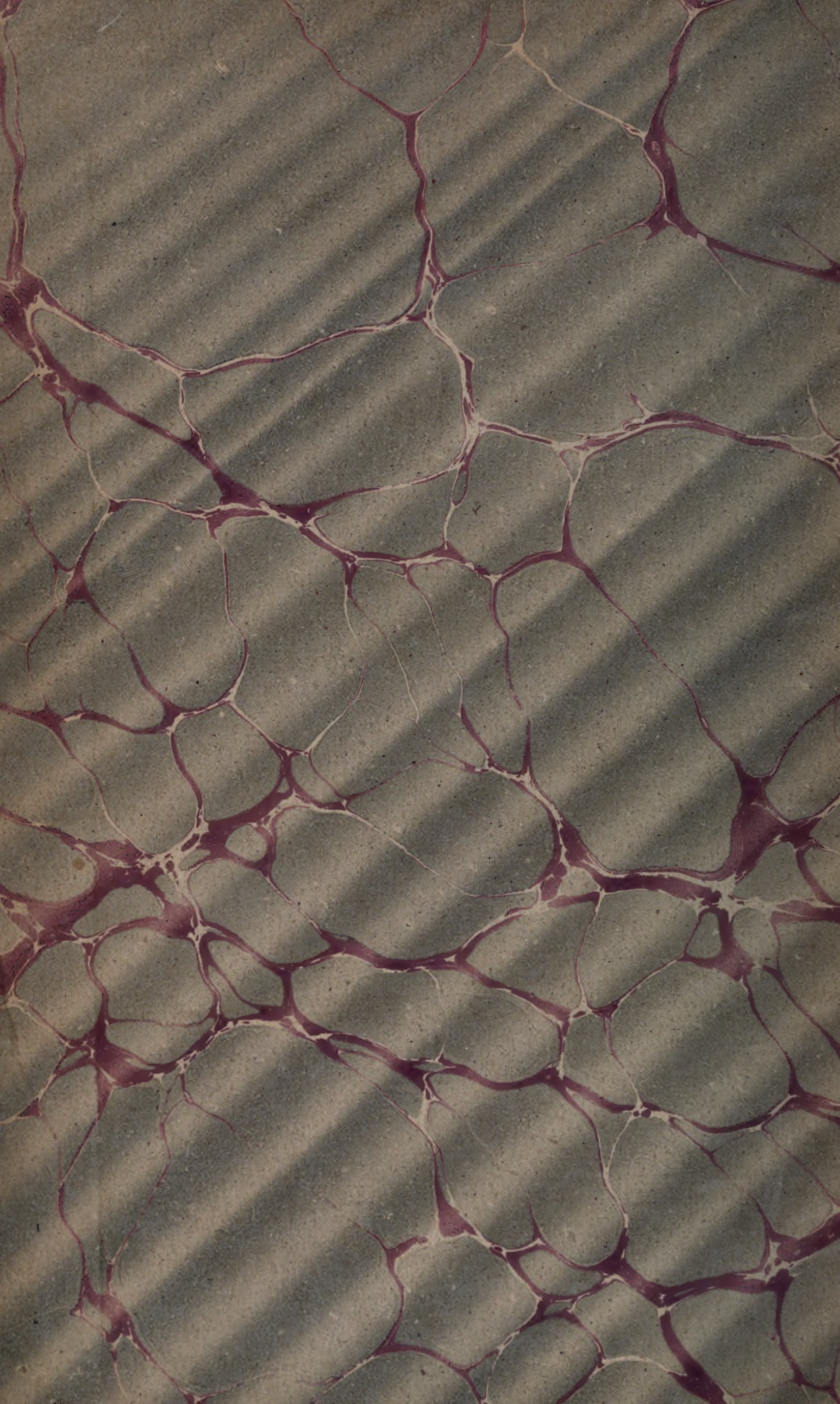
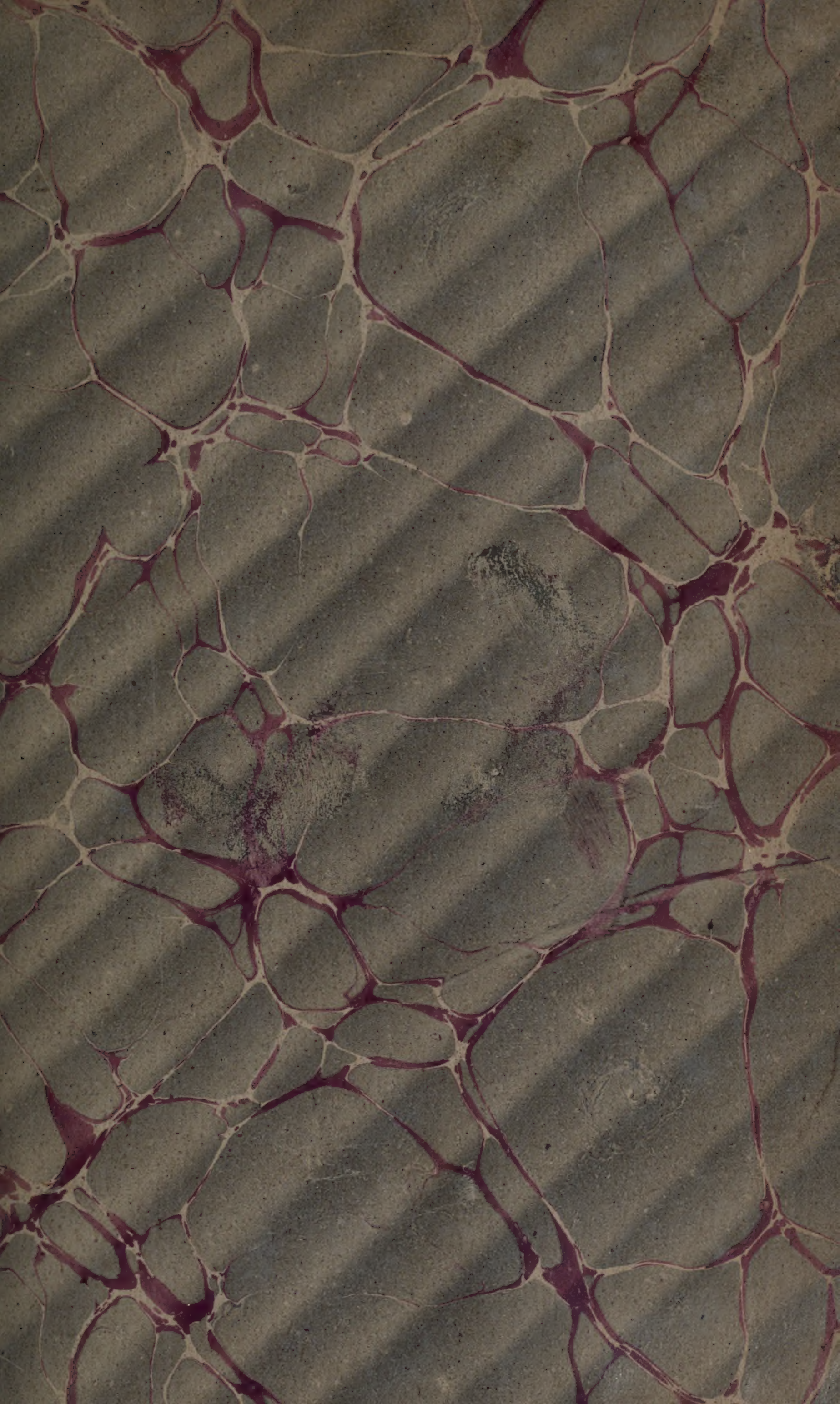




HISTOIRE

DE LA

GUERRE CIVILE

DE 1871

DU MÊME AUTEUR

ESSAIS DE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE

(Lacroix et Verboeckhoven).

Un volume in-18 de 300 pages (1871).

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 7438

HISTOIRE
DE LA
GUERRE CIVILE
DE 1871

PAR

LOUIS FIAUX

LE GOUVERNEMENT ET L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES
LA COMMUNE DE PARIS

PARIS
G. CHARPENTIER, ÉDITEUR
13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13
—
1879



A

VICTOR HUGO

Hommage très-respectueux

L. F.

PREFACE

[illegible]

PRÉFACE

L'heure nous paraît venue de publier ce livre.

Dans l'esprit de l'auteur, il doit contribuer à remettre bien des faits en leur vrai jour et rejeter sur plus d'un les vraies responsabilités : c'est à ce titre qu'il servira, nous l'espérons du moins, le mouvement politique actuel.

Ce n'est là, ni une œuvre de parti, ni une œuvre de polémique. Le sujet sans doute est contemporain, — trop contemporain peut-être aux yeux de quelques-uns pour qu'on puisse prétendre en écrire l'histoire sans passion et avec le seul souci de la vérité. Le lecteur jugera si, quelque rapproché que l'on soit encore des faits, on a pu les apprécier sans cesser d'être impartial.

L'auteur a eu, du reste, en écrivant ces pages la satisfaction de se sentir soutenu par nombre d'excellents esprits.

La Commune de Paris a agité, sans les résoudre, de graves problèmes qui n'ont pas disparu avec elle et dont une série d'actes violents ne peuvent faire oublier l'importance. C'est ce court et terrible épilogue du siège que nous retraçons.

L'histoire de ces deux mois de 1871 ne sera pas sans laisser après elle de solides enseignements.

Ce mouvement est tellement complexe dans ses causes et son origine, tant de questions furent soulevées dans son développement rapide, les partis y ont si nettement dévoilé leurs espérances, il a eu sur l'établissement de la République et la politique dans laquelle nous nous débattons depuis 1871 une telle influence, qu'on ne saurait l'envisager avec trop de calme.

Il est cependant incontestable pour toute personne de bonne foi, à quelque opinion qu'elle appartienne, que la Révolution du 18 mars ne saurait être jugée aujourd'hui avec la même rigueur passionnée qu'au lendemain du jour où elle fut vaincue.

Un fait d'une gravité extrême doit frapper l'historien de cette guerre civile : la tentative de restauration monarchique et de réaction cléricale qui, après deux années d'intrigues trop claires pour le pays, amène la chute de M. Thiers et éclate enfin au grand jour à l'arrivée au pouvoir de M. de Mac-Mahon.

Cette conspiration coupable a commencé le jour même où l'Assemblée nationale se réunissait à Bordeaux : elle était malheureusement assez évidente, dès le mois de février, pour que Paris tout entier se sentît vraiment menacé dans sa foi républicaine. Il est donc impossible de négliger une explication historique qui s'impose à la véracité de l'écrivain autant qu'au bon sens public.

Cette histoire a été préparée dès le lendemain de la guerre civile sur les notes que l'auteur avait eu la triste fortune de prendre pendant cette époque douloureuse.

Resté dans Paris et témoin d'une lutte déplorable à laquelle des circonstances particulières lui permettaient d'assister de près sans y prendre part, il a différé cette publication afin de la rendre chaque jour plus complète, mettant à profit les nombreux documents qui ont paru sur ce sujet, les dépositions des Commissions d'enquête, les comptes rendus des conseils de guerre, des communications orales, des pièces obligeamment prêtées, et ne négligeant pas les ouvrages principaux parus à l'étranger.

Sur ce dernier point, il y avait une grave question de justice historique à ne pas bâillonner les vaincus ni à refuser les éclaircissements que leur rôle leur permettait de donner; mais il importait également d'apporter une légitime circonspection dans le choix des documents et de ne pas se faire l'écho de haines, de préjugés et de partis pris, que l'auteur n'a jamais partagés.

LOUIS FIAUX.

Paris, janvier 1879.

[illegible]

HISTOIRE

DE LA

GUERRE CIVILE

DE 1871

CHAPITRE PREMIER

PARIS APRÈS LA CAPITULATION

Paris pendant le siège et après la capitulation. — L'Assemblée nationale à Bordeaux; esprit de la majorité. — M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, et les ministres. — La Fédération de la garde nationale. — Les réunions du Waux-Hall. — Le Comité central de la délégation des vingt arrondissements, le Comité fédéral, le Comité central provisoire, etc. — Signature des préliminaires du traité de paix. — Les manifestations de la Bastille. — Incurie du commandement militaire. — L'artillerie abandonnée est ramenée par la garde nationale dans l'intérieur de Paris. — Les calomnies de la presse royaliste et les dépêches de M. Thiers aux départements représentent Paris en état d'insurrection. — Entrée des armées allemandes dans Paris. — Le général d'Aurelle de Paladines, commandant en chef des gardes nationales, et le général Valentin, préfet de police. — Rôle des généraux Vinoy et d'Aurelle dans le Conseil. — Proclamations de l'ex-empereur Napoléon III. — L'Internationale après le 4 septembre et le 28 janvier. — La garnison de Paris et les régiments de l'armée de la Loire. — Décret de l'Assemblée de Bordeaux sur les échéances. — Décapitalisation de Paris. — Le général Vinoy supprime six journaux républicains et suspend la liberté de la presse. — Condamnation à mort de A. Blanqui et de G. Flourens pour participation au 31 octobre.

De toutes les villes de France, de toutes les parties du territoire français, c'est Paris qui, après les provinces cédées à la Prusse, a le plus souffert de la signature des pré-

liminaires du traité de paix. La noble cité, comprenant que l'âme de la patrie était en elle et que de son sort dépendaient notre honneur et l'intégrité de notre territoire, avait apporté dans la défense de ses murailles toutes les énergies et toutes les grandeurs du patriotisme.

Comment dire en un digne langage à quel degré d'héroïsme, de désintéressement, de calme et de confiance s'étaient élevés les cœurs dans cette population de deux millions d'hommes unis par un commun sentiment : l'espoir de sauver le pays ?

Pendant cinq mois, tous les sacrifices qui peuvent être demandés à l'individu, à la famille, à la foule, furent facilement obtenus ; et, tandis que l'Europe et l'ennemi lui-même s'attendaient à la prompte reddition d'une ville dont l'Empire avait fait pendant vingt ans le théâtre des excentricités du monde cosmopolite, Paris donna le spectacle admirable de ses citoyens souffrant et combattant pour le salut de la patrie. Chacun offrit spontanément son sang et son bien. Pendant tout le siège, à part la protestation du 31 octobre, qui s'adressa surtout à la direction malheureuse des choses militaires, il ne fut guère question d'antagonisme de classes, de rivalités, de haines. Toutes ces divisions fâcheuses que la politique intérieure du second empire avait systématiquement fomentées s'étaient comme évanouies à la seule approche des éclaireurs ennemis, pour faire place à une idée commune de devoir et de résistance. Et certes, l'abnégation fut grande chez tous ; aussi bien chez les familles ouvrières que chez les familles bourgeoises qui, élevées depuis si longtemps dans les vieux errements de notre organisation militaire, n'en avaient pas moins envoyé leurs fils dans les bataillons de la garde mobile, soit aux camps de Châlons et de Saint-Maur, soit aux avant-postes de l'armée de Paris.

Le gouvernement de la défense nationale, même de

la part des futurs promoteurs de la Commune, tels que MM. F. Pyat, Blanqui, Delescluze, G. Flourens, rencontra d'abord un bon vouloir et une bienveillance incontestables ; ce gouvernement put tout exiger, tout commander, sans rencontrer réellement la moindre opposition. La confiance resta générale et très-grande ; et l'on peut dire que, jusqu'à une époque avancée du siège, l'œuvre intérieure du gouvernement fut singulièrement facile. Le calme fut pour ainsi dire absolu. Cependant la cessation complète du travail avait fait aux classes pauvres une situation des plus misérables : les subsides quotidiens alloués aux gardes nationaux (1 fr. 50 cent.) et à leurs femmes « légitimes » (0 fr. 75 cent.) étaient insuffisants pour assurer la subsistance des familles. Les efforts inintelligents de l'administration n'aboutissaient qu'à des résultats infructueux, et si chaque faute, chaque erreur avaient pour conséquence de cruelles privations pour les plus riches, qu'on juge de ce que durent souffrir les autres. Dans une situation aussi douloureuse, aussi troublée, aucune plainte ne se fit entendre, aucune défaillance ne se produisit. Ni les maladies multipliées, ni cette mortalité effrayante qui sextupla le nombre des décès, ni les rigueurs déplorables d'un long et âpre hiver, lamentable surcroît des maux de l'invasion, rien ne put affaiblir l'énergie parisienne. En même temps, les souscriptions étaient partout ouvertes pour les blessés, pour les malades, pour l'artillerie qu'il fallait créer en toute hâte (car nul ne voulait douter d'une lutte sérieuse et acharnée), et chacun de ces appels fut toujours entendu. Ouvriers et bourgeois rivalisaient de zèle.

L'artillerie, grâce à l'industrie particulière, était en peu de semaines devenue redoutable. Au mois de septembre, lorsque le général Vinoy rentra dans Paris, l'artillerie de campagne se composait uniquement des batteries de son corps d'armée ; le 2 décembre, au sanglant combat de Champigny, on pouvait disposer de plusieurs centaines

de pièces, dont quelques-unes de nouveau modèle. Ces pièces, contre lesquelles l'autorité nourrissait les préventions les plus injustes, donnèrent des résultats satisfaisants.

Vainement, apprit-on successivement la chute de Strasbourg, la reddition de Metz, la capitulation du maréchal Bazaine, la prise et la reprise d'Orléans ; vainement la population assista à la retraite de nos troupes, après la tentative sur la Marne ; vainement, plus tard, l'échec si honorable du 19 janvier et la défaite du Mans semblèrent ruiner les dernières espérances : Paris, plein de cette foi qui donne la victoire aux armées bien conduites, offrit, plus peut-être que ses patients ennemis, l'exemple de la constance et de la ténacité.

Qui dira cette confiance admirable de simplicité touchante et de patriotisme, quand le peuple et l'armée, en dehors des murs, attendaient, lisaient et commentaient ces dépêches confiées à des pigeons voyageurs et aux chances de la fortune! Ceux qui ont vu tant de souffrances sans résultat, tant de dévouements stériles, tant de bon vouloir mal dirigé, tant de morts inutiles, ceux-là seuls comprendront quel désespoir immense s'empara, au jour de la chute, d'une population qui constamment avait espéré, voulu, cherché, en même temps que la délivrance de Paris, le salut de la France. Quoi ! Pendant cinq mois combattre, souffrir du froid et de la faim, se confier aveuglément à ses chefs, leur avoir donné tous les moyens moraux et matériels de salut et de succès, et finir, comme à Metz, comme à Sedan, par une reddition à merci !

Ce fut une douleur sans égale, et il parut bien alors qu'une même âme avait animé toute cette foule pendant le siège.

Après cette longue période, toute remplie d'indicibles angoisses, il fallut subir cette capitulation inouïe qui reje-

tait dans les murs 250,000 soldats et gardes mobiles (1). Désarmée sans avoir été vaincue, désœuvrée, débandée, irritée de la nullité du commandement, cette foule militaire faisait écho aux plaintes et aux colères de ce peuple dont elle avait partagé les espérances, les misères et le dévouement, dont elle partageait aujourd'hui les ressentiments et les désillusions; il fallut subir ce morne et interminable défilé de convois d'artillerie, de fourgons d'armes si promptement forgées pour la lutte et la victoire et livrées à l'ennemi. Quel spectacle poignant de honte et de démoralisation !

Le langage officiel des chefs militaires, du gouvernement, avait-il préparé la population à une pareille catastrophe? Il suffit, pour répondre, de faire les citations suivantes :

Le 27 décembre, le *Journal officiel* disait :

« Prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites du possible, pour donner à la France le temps et les moyens de se soulever tout entière contre l'envahisseur et d'organiser la défense nationale, a été le but de tous les sacrifices que les citoyens de Paris ont faits ; constituer une armée dans Paris, *combattre énergiquement, sur le périmètre d'envahissement fortifié par l'ennemi, pour chercher à percer les lignes* et l'obliger, dans tous les cas, à immobiliser autour de nous des forces considérables, a été le but de tous les efforts que la garde nationale et l'armée ont faits. »

Le 2 janvier 1871, le *Journal officiel* disait encore :

« Paris ne veut pas succomber. Sa population tout entière, d'accord avec les hommes qui ont l'insigne honneur de diriger sa défense, repousse hautement toute

(1) Déposition du général Vinoy.

capitulation. *Paris et le Gouvernement veulent combattre* — là est le devoir — et comme le pays tout entier s'y associe sans réserve, quelle que soit l'épreuve passagère qui lui soit infligée, il ne s'humiliera pas devant l'étranger. »

Le 16 janvier, le gouverneur de Paris s'écriait :

« Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, confiance, patriotisme! Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

Le 19 janvier, le gouvernement faisait afficher une proclamation :

« Citoyens, l'ennemi tue nos femmes et nos enfants ; il nous bombarde jour et nuit, il couvre d'obus nos hôpitaux. Un cri : Aux armes ! est sorti de toutes les poitrines. Souffrir et mourir s'il le faut, mais vaincre ! »

Il n'était pas jusqu'aux lieutenants du général Trochu, entre autres le général Ducrot, qui, interrogés dans le courant de janvier par Ledru-Rollin et par les maires, n'eussent condamné leur chef, et juré de « sauver l'honneur de l'armée » plutôt que de la livrer à l'ennemi.

Témoin et victime d'un désastre également immérité et non moins accablant, un officier supérieur de l'armée de Metz regrettait le temps où des commissaires, armés des lois terribles de la Convention, faisaient tomber les têtes des généraux et ne leur laissaient d'autre alternative que que de vaincre ou de mourir (1). Quand des hommes, habitués par la discipline à refouler les élans les plus légitimes, ne craignaient pas de parler ainsi, que devait res-

(1) M. le colonel d'Andlau, sénateur. Lettre de Hambourg, 27 novembre 1870. (*Pièce citée dans le procès du maréchal Bazaine.*)

sentir cette population ignorante de l'obéissance passive, qui se croyait trahie et se voyait armée?

Les élections pour l'Assemblée nationale avaient marqué, sans équivoque possible, les sentiments qui animaient Paris. A l'exception de MM. Jules Favre et Dorian, il n'avait fait à nul des membres du gouvernement l'aumône d'un vote. Ses choix étaient à la fois une protestation contre la capitulation, une affirmation énergique de la République, et, dans une certaine mesure, une manifestation du sentiment socialiste; vote très-complexe et qui eût dû éclairer les hommes politiques sur la conduite à tenir envers la capitale (1).

L'Assemblée n'avait qu'un mandat, du moins on le croyait alors (2): se prononcer sur la question de paix ou

(1) C'était, par ordre de suffrages : MM. Louis Blanc, Victor Hugo, Garibaldi, Edgard Quinet, Gambetta, l'amiral Saisset, Delescluze, Joigneaux, Rochefort, Schœlcher, Félix Pyat, Henri Martin, l'amiral Pothuau, Lockroy, Gambon, Dorian, Ranc, Malon, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin-Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, le général Frébault, Clémenceau, Vacherot, Brunet, Floquet, Cournet, Tolain, Littré, Jules Favre, Edmond Adam, Peyrat, Farcy.

(2) Telle était l'opinion de toute la presse alors, entre autres feuilles, la *Patrie* (30 janvier), la *Liberté* (4 février), le *Soir* (28 février), le *Français*, la *Gazette de France*, l'*Univers*. Il suffit de rappeler ici ce que disaient ces trois derniers journaux : « ... C'est le couteau sur la gorge que nous allons voter. L'Assemblée que le pays va nommer ne peut et ne doit être autre que le syndicat de notre faillite. Ce serait une singulière prétention que de vouloir que sous le coup de nos défaites et en présence de l'ennemi occupant plus d'un tiers de notre territoire, elle eût la mission de bâcler une Constitution. Au nom du bon sens, au nom du plus ardent patriotisme, nous protestons énergiquement contre une telle prétention. » (*Gazette de France* du 2 février.) — « . . . Pour nous, après avoir donné les raisons qui font à la future Assemblée une obligation de ne se prononcer que sur la question pour laquelle elle est spécialement réunie, *nous devons constater que la plupart des journaux* partagent notre opinion. Non, la Chambre élue dans les douloureuses circonstances où nous sommes ne peut devenir constituante. » (*Univers*, 30 janvier.) — « Dès maintenant, il est constant qu'on ne saurait donner l'espèce de comédie électorale, grotesque, lugubre, à laquelle la France vient d'assister pour une manifestation sérieuse du suffrage universel.» (*Français*, 10 février.)

de guerre. Mandat terrible, en effet, plus terrible même que celui de la Convention. En 1792 et en 1793, cette illustre Assemblée et le Comité de salut public n'eurent pas à délibérer sur le sort d'une France accablée par une telle succession de catastrophes et livrée si complètement à un ennemi victorieux.

La politique extérieure et intérieure de Louis XV lui-même avait été moins fatale au pays que la politique du second Empire; et plus tard, devant ceux qui défendaient la France contre la coalition suscitée par la cour et les émigrés, ne s'élevait pas une formidable puissance comme l'était déjà l'Allemagne, même au début de la guerre de 1870.

Par ses intrigues incessantes, par ses combinaisons aussi égoïstes que chimériques, Napoléon avait réussi à réunir contre nous, sinon dans un sentiment d'hostilité systématique, du moins de défiance extrême, tous les gouvernements et tous les peuples. De ses propres mains, — on l'a vu par des documents récemment publiés — il avait laborieusement machiné l'unité allemande. Triste jouet de M. de Bismarck et de ses hallucinations personnelles, il semblait trouver trop lente l'éclosion de la grandeur de l'ennemi qui devait l'écraser (1).

Il n'entre pas dans le cadre de cet écrit de rechercher à un point de vue uniquement militaire si la guerre pouvait encore être prolongée. Après les désastres du commencement de janvier, avait-on quelque chance de continuer utilement la lutte ou d'obtenir tout au moins une paix moins rigoureuse? Question d'une gravité extrême et

(1) Un savant de mérite, qui est aussi un vaillant publiciste républicain, M. A. Hovelacque, a, dans un écrit remarquable, dénoncé l'inanité des théories d'occasion de la diplomatie impériale, et, appelant la science au service de l'histoire, remis en leur vrai jour les doctrines nationales sur lesquelles doit reposer notre politique extérieure. (*Langues, Races et Nationalités*, 2e édit. Leroux, 1875.)

qui a partagé les esprits les plus sincères et les patriotes les plus éclairés. Il nous suffira de rappeler ici combien l'histoire nous montre de peuples qui, n'ayant pas désespéré d'eux-mêmes, ont su vaincre l'acharnement d'une mauvaise fortune par le seul fait d'une résistance héroïque.

Trop oublieuse de ces grands exemples, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi qui ratifiait les préliminaires de paix signés à Versailles le 26 février, avec le même empressement inhabile que le gouvernement de la Défense avait mis à signer l'armistice (1).

Même en se plaçant au point de vue de ceux qui étaient décidés d'avance à signer la paix, on conviendra qu'il était du moins possible d'apporter quelque calme, quelque dignité dans les délibérations. Il n'en fut pas ainsi. Soit dans les réunions préliminaires et extraparlementaires, soit dans les séances publiques, la majorité laissa brutalement voir dès le début qu'elle était prête à tout céder. Par cette attitude également dépourvue de politique et de noblesse, elle désarmait d'avance ses négociateurs, leur donnant, selon l'expression de M. H. Rochefort, un blanc-seing au vu et au su de l'ennemi. C'était plus qu'un blanc-seing même, c'était l'ordre tacite de signer la paix quelque désastreuse qu'on l'imposât.

Nous n'évoquerons pas le morne souvenir de ces tristes séances, quand on vit se succéder à cette tribune de Bordeaux les députés des provinces conquises et les plus grands noms du pays : les uns signifiant à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester françaises, adjurant l'Assemblée de ne point invoquer sa souveraineté pour couvrir et ratifier des exigences destructives de l'intégrité nationale, dénonçant

(1) *La Guerre en province pendant le siège de Paris,* par M. de Freycinet. Effets militaires de l'armistice, ch. XI.

un pareil excès de pouvoir et ceux qui s'en rendraient coupables aux justes sévérités de l'histoire! les autres, comme M. Thiers, à qui sa clairvoyance méconnue de l'empire eût dû réserver un autre rôle, interprétant les faits comme une inéluctable nécessité, et concluant à la paix. Que de rudes déchirements, que de mouvements impétueux, que d'agitations morales déjà menaçantes éclatent dans la population parisienne à la lecture de ces séances douloureuses, et combien il est déjà amoindri, aux yeux d'une ville prête encore à tous les sacrifices, le prestige d'une Assemblée dépourvue de cette dignité qui est le seul honneur des vaincus !

On a trouvé les prétentions de la Prusse excessives : elles l'étaient en effet. Nul pourtant de ceux qui ont vu l'Assemblée du 8 février à ses débuts n'oserait soutenir que si, au lieu de deux provinces, l'ennemi en eût demandé trois ; que si, au lieu de cinq milliards, il en eût exigé dix, le patriotisme de cette majorité impatiente de se livrer à ses intrigues se fût à la fin révolté.

Mais ce n'est pas tout.

Au cours des premières séances, des incidents significatifs s'étaient produits qui ne laissaient aucun doute sur les dispositions de la majorité. Garibaldi, envoyé à l'Assemblée par trois départements, s'était vu refuser la parole par les représentants du pays qu'il était venu défendre. Ses sentiments chevaleresques lui avaient fait oublier Mentana ; d'étroites préventions empêchaient la majorité de se souvenir de Dijon (1).

Pour ceux qui l'insultaient, le noble soldat de Dijon n'était qu'un étranger, un aventurier peut-être. Mais Victor Hugo ! Lui, le grand poëte, le grand proscrit, n'était pas plus épargné, tant les gloires les plus hautes de leur

(1) Cette scène arracha à un spectateur des tribunes le mot fameux : « *Majorité rurale! Honte de la France.* » C'était Gaston Crémieux (de Marseille). Le mot lui a coûté la vie.

pays étaient étrangères à ces nouveaux représentants de la France.

Les hommes mêmes qui avaient répandu leur sang pendant la guerre n'étaient pas traités d'une façon plus digne ; le colonel Langlois, encore mal guéri d'une blessure récente, se voyait, en séance publique, l'objet d'une injure grossière. C'était sous Paris qu'il avait combattu.

C'est qu'en effet, dans la manifestation tumultueuse et confuse des passions dont la majorité semblait animée, se dégageait déjà un sentiment plus marqué, plus général que tous les autres : la haine ardente et implacable de Paris. Était-ce parce qu'il avait fait la République ? Était-ce parce qu'il avait résisté à l'ennemi ? Ces deux griefs se confondaient sans doute dans l'esprit des insulteurs.

La grande ville à laquelle, malgré la difficulté des communications, arrivaient ces échos de l'Assemblée, s'étonna d'abord. Enfiévré, mal ravitaillé (1), fumant encore du bombardement prussien, tout entier d'ailleurs à cet esprit de résistance que les Russes, les Espagnols, les Allemands eux-mêmes connurent à Moscou, à Saragosse, à Leipzig, Paris apprenait que ses représentants étaient conspués, que Victor Hugo, les députés d'Alsace-Lorraine, MM. Gambetta, Ranc, H. Rochefort avaient quitté cette Chambre anti-française, et que des hommes, silencieux le 4 septembre, assez habiles alors pour laisser à la République le fardeau d'une lutte inégale, se trouvaient, grâce à la défaite, grâce à des élections surveillées par l'ennemi impatient, appelés à décider en maîtres de la forme et de la pratique du pouvoir.

(1) Le 4 février, les Prussiens, exaspérés par la proclamation de M. Gambetta, suspendaient pendant vingt-quatre heures le ravitaillement. Le 12, la population du XXe arrondissement était menacée de manquer de pain, les boulangers n'ayant reçu que trois cent vingt sacs de farine au lieu de huit cents. (Déposition du général Vinoy.)

A ces nouvelles imprévues, Paris se demanda comment ayant si noblement fait son devoir, il pouvait inspirer aux élus des départements réunis à Bordeaux un autre sentiment que celui d'un fraternel orgueil. Paris qui s'était uni d'un si grand cœur aux moindres efforts de la province, Paris ne croyait pas que l'ennemi, en s'interposant pendant cinq mois entre la France et sa capitale, avait pu briser, en même temps que notre organisation militaire, l'unité morale de la patrie. Tel était cependant notre malheur : en face de Paris républicain, la majorité s'avouait royaliste.

La présence au gouvernement des anciens membres de la Défense, devenus ministres de M. Thiers (1), pouvait-elle calmer les défiances de la population? On a vu par son vote en quelle estime elle les tenait. Il eût été difficile de souhaiter au Chef du Pouvoir exécutif des conseillers moins dignes de ce nom pour l'assister dans cette grave crise. Complices d'une inaction coupable, ces hommes d'État se sentaient menacés de la réprobation de la ville qu'une trahison comme celle du maréchal Bazaine n'eût pas plus sûrement livrée; et qui oserait soutenir qu'un tel état d'esprit pût inspirer à ces ministres les ménagements habiles, les dispositions mesurées, le calme nécessaire à cette heure dangereuse?

MM. Favre, Picard, Simon, trop ambitieux pour avoir la dignité de la retraite, trop orateurs pour avoir la pudeur du silence, reprirent ainsi possession du pouvoir avec une insouciance qui déconcerte. La proposition de M. Louis Blanc « demandant compte à l'ex-gouvernement de la Dé-

(1) Le cabinet formé le 19 février par M. Thiers était ainsi composé : M. Dufaure, ministre de la justice; M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères; M. le général Le Flô, ministre de la guerre : M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur; M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique; M. de Larcy, ministre des travaux publics; M. Lambrecht, ministre de l'agriculture et du commerce; M. le vice-amiral Pothuau, ministre de la marine.

fense de sa gestion durant le siège de Paris » ; celle de M. Delescluze, « demandant qu'on décrétât d'accusation, du chef de haute trahison, les membres de ce même gouvernement » (1), bien que, mal accueillies, leur prouvaient assez clairement que la retraite était la seule attitude honorable qui leur convînt désormais. Ces hommes politiques ne le comprirent pas et crurent faire partie d'un « ministère de conciliation » qui ne conciliait personne, ni à Paris, ni à Bordeaux.

Nous saurons voir dans ces choix de M. Thiers un hommage rendu à la forme républicaine et un indice de ses intentions personnelles. Mais Paris était-il alors de sens assez rassis pour le comprendre? Dans les démocraties, au milieu de telles crises, le peuple ne s'arrête point à des arguties, à une minutieuse logique de parlement : ce qu'il voit, ce qu'il a raison de voir derrière la volonté débile, derrière les meilleures intentions d'un homme, ce sont les faits dont nul ne peut nier la puissance brutale.

Le peuple de Paris sentit instinctivement que la République avait en face d'elle des ennemis irréconciliables : une appréhension prophétique descend sur la place publique, y règne en permanence, fait deviner les intrigues des royalistes. Cette prescience des faits, qui n'est que le bon sens des masses, montre déjà les futurs manifestes d'Henri V.

Les bruits du désarmement de la garde nationale et de la suppression de sa solde circulaient avec persistance, en même temps que les nouvelles menaçantes de Bordeaux. L'impossibilité matérielle de ce désarmement avait, dès l'armistice, frappé tous les esprits. Ni les négociateurs

(1) Séance du 6 mars. La proposition de M. Louis Blanc était signée de MM. Victor Hugo, Peyrat, Edgard Quinet, Martin Bernard, Greppo Tolain, Scœlcher, Jean Brunet, Farcy, Charles Floquet, Joigneaux, Henri Brisson, Edouard Lockroy, Gambon, Clémenceau et Tirard.

Celle de M. Charles Delescluze, de MM. Frédéric Cournet, Millière et Razoua.

français (1), ni M. de Bismarck (2), personne n'osa le tenter. Dans l'état d'exaspération patriotique où se trouvait la population, c'eût été folie, du reste.

Agiter de nouveau la question au moment où la garde nationale, de plus en plus défiante, voyait dans ses armes et dans son organisation la sauvegarde de la République, c'était imprudemment provoquer des craintes nouvelles et les légitimer.

Pour Paris, le désarmement était le prélude de la conspiration monarchique. Il fallait conjurer le péril; la garde nationale chercha la force dans l'union. L'idée de fédération, née aux premières heures de danger qui suivirent 89, avait reparu. Elle avait semblé facile au lendemain du 4 septembre et, pendant le siège, il y eut un commencement d'organisation entre les bataillons. Devant les nouvelles de Bordeaux, cette pensée s'affirma et s'empara des esprits.

D'ailleurs, l'organisation de la garde nationale conduisait à la fédération, sans qu'il fût besoin d'une entente préalable. Il s'était déjà formé, dans tous les arrondissements, des comités de défense qui, en réalité, n'étaient autres que les conseils de famille des compagnies. Ces comités s'attribuaient, à côté des commissions d'armement, des fonctions toutes patriotiques et assistaient les administrateurs municipaux dans la tâche de plus en plus lourde que leur imposait chaque nouveau jour de siège. Au point de vue de la défense, leur action n'était pas

(1) Déposition du vice-amiral Pothuau.

(2) Nous n'apportons qu'une médiocre attention à cette boutade de l'homme d'État allemand rapportée dans la déposition de M. Ferry : « J'ai un procédé infaillible pour désarmer la garde nationale : c'est de continuer l'investissement; je fermerai toutes les issues et, dans quinze jours ou trois semaines, quiconque voudra un morceau de pain, m'apportera son fusil aux avant-postes. » Prise au sérieux, cette menace serait indigne de l'habileté du politique de Berlin. Est-il nécessaire de dire pourquoi?

moins importante ; ils affectaient un rôle de vigilance incessante.

Les délégués de ces vingt comités d'arrondissement composèrent le premier comité directeur qui eut quelque influence sur la garde nationale de Paris ; ce comité prit le nom de *Comité central de la délégation des vingt arrondissements.* Les mesures politiques et militaires auxquelles il donna publiquement son approbation n'avaient rien que de conforme à la gravité de la situation et le manifeste du 15 septembre qui a, depuis, si fort alarmé les historiens de la réaction royaliste, ne saurait être sérieusement critiqué.

La délégation demandait l'élection des municipalités, la dissolution de tous les corps spéciaux préposés à la police de Paris et des grandes villes et leur remplacement dans ce service par la garde nationale ; l'application à tous les ordres de la magistrature du double principe de la responsabilité et de l'élection, la liberté de la presse et le droit de réunion, l'expropriation de toutes les denrées alimentaires ou de première nécessité emmagasinées dans Paris, le rationnement immédiat, la levée en masse et l'armement de tous les Français valides, la réquisition de tout ce qui pouvait servir à la défense, enfin l'envoi de commissaires dans tous les départements pour maintenir la réaction bonapartiste et royaliste et hâter les levées militaires. On doit convenir que ce programme renfermait plus d'un article qui, suivi — même de loin, — eût donné tout au moins à la défense de Paris un vrai caractère de vigueur et de ténacité active qu'elle n'eut jamais.

Le comité de la délégation tenait ses séances dans la salle de la rue de la Corderie, prêtée par le Conseil de l'Internationale et la fédération des Chambres syndicales. Malgré le caractère militaire de plusieurs de ces articles, cette délégation n'a jamais été accusée d'avoir disposé de

la force armée et d'avoir donné des ordres à la garde nationale, dont le commandement nominal et effectif resta bien jusqu'à la capitulation entre les mains de l'autorité militaire et du gouvernement. Nul, bien que quelques-uns des signataires de ce premier manifeste se fussent trouvés mêlés au 31 octobre, n'a songé à rejeter sur la délégation des arrondissements et les comités de défense la responsabilité de ce mouvement, le premier que l'incurie de la direction militaire suscitait dans Paris indigné. La délégation et les comités ne furent pas même inquiétés par le gouvernement, quoique des poursuites eussent été faites contre les principaux instigateurs de la protestation d'octobre.

Le lendemain de la chute de Paris, l'impérieuse nécessité de se concerter dans un but électoral ramenait encore, avec une plus pressante urgence, l'idée d'union, sinon de fédération, entre les bataillons. Il s'était d'ailleurs formé dans Paris des groupes importants, tels que les *Défenseurs de la République*, l'*Alliance républicaine*, etc., groupes qui, sans avoir une action directe sur la garde nationale, cherchaient résolûment à préparer des élections républicaines.

Dans les derniers jours de janvier, une première réunion d'un grand nombre d'officiers et de délégués eut lieu au Cirque ; elle dressa une liste de candidats pour l'élection à l'Assemblée nationale, et nomma un bureau chargé de convoquer de nouveau les délégués des bataillons, afin de pouvoir, tout en jouant le rôle d'un grand conseil de famille, prendre les déterminations que comportaient la gravité de la situation militaire et l'incertitude des événements politiques.

Ce fut dans la seconde et importante réunion tenue le 15 février au Waux-Hall, rue de la Douane, que fut décidée la création du Comité central destiné à jouer un rôle si décisif, et que fut nommée la commission chargée

d'élaborer les statuts de la Fédération (1). Que contenaient donc ces statuts? Outre le droit de nommer tous les chefs de la garde nationale, l'affirmation de la République et la promesse de prévenir toute tentative qui aurait pour but de la renverser. Telle fut la première manifestation de l'assemblée du Waux-Hall à l'adresse de la majorité monarchique.

A ce moment, le 15 février, la commission chargée d'élaborer les statuts (Comité central provisoire), est-elle composée d'agitateurs, de jacobins, de socialistes en renom? Nullement. Ses membres sont des inconnus, des petits bourgeois, des employés de commerce, des boutiquiers, jusqu'alors étrangers à la politique et qui ne représentent pas un groupe de meneurs. Que derrière ces premiers délégués s'agitent les hommes qui cherchent de tout temps dans les crises publiques les moyens violents d'imposer leurs idées, notre impartialité nous défend de le nier. Comment la mauvaise direction imprimée à la Défense par le gouvernement du 4 septembre, comment l'armement de la garde nationale n'auraient-ils pas servi leurs desseins? Mais ces hommes, qui, les uns par les antécédents de leur vie politique, les autres par leur obscurité même, n'avaient inspiré à Paris qu'une médiocre confiance le 31 octobre et le 3 novembre, n'eussent pas reçu de la population un plus favorable accueil sans les fautes accumulées du pouvoir de Bordeaux. Grâce à ses impolitiques

(1) Voir les *statuts* dans le *Journal officiel de la République française* (éd. de Paris), n° du 21 mars.

« *Déclaration préalable : La République étant le seul gouvernement de droit et de justice* ne peut être subordonnée au suffrage universel qui est son œuvre. — Art. 6. Les délégués aux cercles de bataillon, conseil de légion et Comité central de la garde nationale devront veiller au maintien de l'armement et *prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République.* » Les neuf autres articles embrassent les détails techniques de l'organisation du cercle de bataillon, du conseil de légion et du Comité central.

décrets, ils arriveront peu à peu au premier rang dans le Comité central ; c'est l'Assemblée qui leur donnera la force et l'influence qui leur manquent ; c'est elle qui centuplera leur nombre.

Le devoir de l'historien est donc ici de bien montrer que, si l'esprit de la population et de la garde nationale est publiquement tourné dans un sens de défiance et d'animosité, il n'y a pas dans Paris de conspiration : partout, sur la place publique, dans les bataillons de la garde nationale, au foyer même des citoyens, de vives et légitimes alarmes ; nulle part de complot. Les narrateurs d'une prétendue conspiration, mal informés ou prévenus, n'ont évidemment fondé leur récit, au lendemain de la répression, que sur leurs terreurs et leur ressentiment. Rien de plus léger, de plus superficiel, de plus faux qu'une telle manière de juger, contre laquelle s'élèvent tous les faits et tous les documents. Les historiens mieux informés et plus graves de ces derniers jours, ceux que préoccupe l'étude raisonnée des faits et non point l'âpre désir d'une polémique de parti, ont justement combattu ces appréciations conventionnelles (1).

Le Comité central provisoire conspire si peu, qu'il a un organe public, un journal (2). Son action si puissante plus tard, même sous la Commune, n'est point la seule qui se fasse sentir sur la garde nationale : il y a *les Comités d'arrondissements* ou *de légions* : il y a l'ancien *Comité central de la délégation des vingt arrondissements ;* il y a les *Comités de défense ;* il y a le *Conseil fédéral de l'Association internationale des travailleurs ;* il y a le *Comité fé-*

(1) M. Camille Pelletan, dans une série de remarquables études, a déjà commencé cette démonstration avec le talent d'un publiciste éprouvé. Voir le *Rappel* du 1er au 10 mai 1876 : *Questions d'histoire.*

(2) *La Fédération républicaine, organe du Comité central.* Depuis le commencement de février jusqu'au 12 mars, ce journal parut trois fois. Son dernier numéro fut publié le 12 avril.

déral républicain. Ce dernier était composé d'un grand nombre de chefs de bataillons et d'officiers de tous grades réunis pour s'occuper de la question de la solde. Tous ces comités plus ou moins rivaux observaient avec une méfiante réserve le comité provisoire du Waux-Hall (1). Peut-on dès lors accepter le récit d'un comité unique, omnipotent, disposant de Paris et de la force armée?

Le 24 février, la troisième assemblée est tenue au Waux-Hall : elle réunit cette fois plus de deux mille délégués nommés par toutes les compagnies ; de nombreux chefs de bataillons et officiers y assistent. La commission lit son projet de statuts. Mais les menaces de Bordeaux tiennent déjà tous les esprits en suspens. La réunion refuse de procéder à l'élection des membres du Comité central, et adopte à l'unanimité la proposition suivante : « La garde nationale proteste, par l'organe de son Comité central, contre toute tentative de désarmement et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes. » Enfin, pour ne point faillir à un noble souvenir, la foule des délégués décide de célébrer, malgré les malheurs de la patrie, l'anniversaire toujours glorieux du 24 février. Jamais, sous l'Empire, la presse républicaine n'avait manqué de saluer cette date historique, chère au souvenir de la démocratie parisienne.

C'est naturellement à la Bastille que se porte la réunion dans une manifestation imposante ; elle entraîne à sa suite des soldats, des marins, des mobiles. Des bataillons de gardes nationaux, précédés de leurs officiers et musique en tête, défilent au pied de la colonne de Juillet au cri mille fois répété de : Vive la République ! Une foule immense entoure et appuie de ses vivats ces démonstra-

(1) *Histoire de la Commune*, par M. Lissagaray, ch. I, p. 76 (Henri Kistemaeckers. Bruxelles, 1876), ouvrage écrit avec passion, mais d'une grande exactitude, et *Procès des membres de la Commune,* interrogatoire de M. Ferrat.

tions. Des gardes nationaux, des officiers montant sur le piédestal, haranguent le peuple, et, la tête découverte, le sabre à la main, entonnent la *Marseillaise*. Ces démonstrations, un peu théâtrales, il est vrai, saisissent l'esprit populaire, et la foule répète les chants patriotiques connus. Des couronnes de deuil sont jetées au pied du soubassement ou suspendues en guirlande à la grille ; on en orne aussi la plate-forme, et un garde, escaladant la coupole, plante audacieusement la hampe d'un drapeau dans la main du Génie de la liberté.

Le 25, le pèlerinage se renouvelle ; le 26, même scène. Mais un triste incident, de ceux qui sont presque inévitables dans les crises publiques, vient fournir des arguments à la réaction : un agent de police, surpris notant les numéros des bataillons qui défilent devant la colonne, est saisi, précipité et noyé dans le canal Saint-Martin (1). De tels excès ne peuvent sans doute trouver d'excuses ; cependant il importe de ne pas négliger d'en rechercher les causes. Qui ne se souvient avec quelle vivacité le sentiment public s'était prononcé à Paris contre l'organisation et les procédés de la police municipale de l'Empire ? Le souvenir des brutalités odieuses dont la population de Paris avait été trop souvent et témoin et victime, était encore bien cuisant, et pendant le siège, pour soustraire à une hostilité manifeste le corps des sergents de ville, transformés en gardiens de la paix, il avait fallu le constituer militairement et l'envoyer en dehors des murs devant l'ennemi. Les agents de ce service, dont l'importance et la nécessité ne sauraient être méconnues, recueillaient

(1) Deux chasseurs du 21e bataillon, alors en garnison au Mont-Valérien, furent reconnus coupables de ce meurtre.

On trouvera dans l'*Armistice et la Commune*, du général Vinoy, l'indication du numéro des bataillons de gardes nationaux, de gardes mobiles, de chasseurs à pied, de régiments de ligne qui ont pris part aux diverses manifestations de la Bastille (Voir *Appendice*, p. 408). Ces indications furent fournies par les agents de la police secrète.

malheureusement le fruit des agissements provocateurs du bonapartisme. Mirabeau, dans une des plus belles *Lettres à ses commettans* (1), a justement écrit : « Si la colère du peuple est terrible, le sang-froid du despotisme est atroce ; les cruautés systématiques font plus de malheureux en un jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années. » Qu'elles sont tristement vraies ces paroles du grand orateur! Mais de tels actes, presque toujours accomplis par quelques individus isolés, n'en sont pas moins doublement déplorables, par eux-mêmes d'abord, ensuite parce que la réaction aux aguets en rejette fatalement la responsabilité sur le peuple.

L'armistice, prolongé de huit jours, expirait le 26 et le *Journal officiel* ne parlait d'aucune prorogation. Les préliminaires de paix n'étant point encore signés, la fulgurante nouvelle de l'entrée des Prussiens dans la nuit du 26 au 27 se répandit et ajouta encore à l'indicible émotion qui s'empara de Paris.

La faction royaliste a été jusqu'à dire depuis que cette émotion de la garde nationale n'était qu'une feinte ; cette accusation est si fausse que l'état-major lui-même s'attendit un instant à une surprise (2), et que, le 26 février, l'autorité militaire, en prévision de l'entrée des Prussiens, fit évacuer le sixième secteur, celui de Passy (3). Comme si cette précaution, tout insuffisante qu'elle fût, n'indiquait point une entrée imminente ! Comme si une population tout entière pouvait feindre un pareil sentiment!

L'entrée des Prussiens et la colère qu'elle excita doivent être rangées parmi les causes les plus intenses du

(1) La dix-neuvième.

(2) Déposition de M. de Mortemart.

(3) M. Martial Delpit est forcé de le dire (Voir *Rapport*, ch. I, § 7) après s'être fait l'écho de cette imputation, qu'il détruit ainsi lui-même.

18 mars (1) ; dès le 26, l'incurie du gouvernement réussit à donner un aliment de plus à la défiance populaire.

Déjà dans la reddition des forts, de celui d'Issy, par exemple (2), la hâte d'en finir qui obsédait le commandement était si grande, que les Prussiens y trouvèrent, à leur inexprimable étonnement, des vivres pour plus d'un mois et demi encore ; déjà dans la remise des armes aux Prussiens, douze mille fusils de trop avaient été versés (3). Qu'attendre de ceux qui pouvaient se rendre coupables d'un tel oubli de l'intérêt et de la dignité publics ? Et ces négligences étranges ne légitimaient-elles pas l'initiative de la population parisienne ?

La demi-précaution prise le 26 février, par laquelle la direction militaire, craignant l'entrée de l'ennemi pour le 27, fit évacuer le sixième secteur, n'avait même point été étendue à deux parcs d'artillerie placés l'un à Passy, l'autre place Wagram. Ce matériel de guerre n'avait point été livré lors de la capitulation parce qu'il avait été présenté au négociateur prussien comme appartenant à la ville de Paris. La crainte spontanée, générale, de voir tomber entre les mains de l'ennemi cette belle artillerie, coulée pendant le siège avec l'argent des souscriptions publiques et marquée aux chiffres des bataillons, mit dans tous les cœurs une même détermination : soustraire ces parcs à l'ennemi. Tandis que les bataillons de Passy (4), bataillons

(1) « L'entrée des Prussiens dans Paris a été une des causes principales de l'insurrection. » (Déposition de M. Thiers.)

(2) Communication des officiers du 4e bataillon de la garde mobile de Paris, qui y tenait garnison pendant le bombardement.

(3) Déposition du général Vinoy.

(4) « Les premiers canons ont été pris, enlevés sur la nouvelle de l'entrée des Prussiens. Et ils ont été enlevés, ceux-là, Messieurs, croyez-le bien, par des citoyens dévoués à l'ordre, des gardes nationaux de Passy et d'Auteuil, et enlevés où ? Au Ranelagh. » (Enquête sur le 18 mars. Déposition de M. Jules Ferry. T. II, p. 63). Le 6 mars 1871, M. Henri Martin adressait au journal le *Siècle* une lettre qui confirme de point en point cette déposition. — Voir aussi la déposition

bourgeois, d'accord avec la municipalité et l'état-major de la garde nationale, prenaient l'initiative de cette mesure et traînaient au parc Monceaux et même jusqu'à l'ancienne barrière de Clichy, au pied de la statue de Moncey, les quarante-neuf canons parqués au Ranelagh, d'autres bataillons s'attelant eux-mêmes amenaient les deux cent vingt-sept canons de 7 et mitrailleuses de la place Wagram, partie à la place des Vosges, au boulevard Ornano, à la place Saint-Pierre, partie place Vauban, aux Batignolles, à Belleville, au Luxembourg, à Montrouge même. C'est là toute l'origine de l'affaire des canons de Montmartre, et par conséquent du mouvement du 18 mars.

Vainement le général Vinoy avait fait conduire dans le Luxembourg quelques-unes des pièces restées au parc Wagram ; vainement il avait essayé de réprimer dans cette journée l'agitation populaire : les troupes envoyées sur la place publique ou retenues dans les casernes fraternisaient avec la foule. La nuit même, le tocsin, les tambours, les clairons appelaient les bataillons aux armes ; de Belleville, du faubourg du Temple, de la Sorbonne, la garde nationale descendait, et près de quarante mille hommes, débouchant par la rue de Rivoli sur la place de la Concorde, remontaient les Champs-Elysées jusqu'à l'Arc de Triomphe, pour s'opposer, dans un élan de folie patriotique, à l'entrée de l'ennemi. La prison de Sainte-Pélagie était aussi forcée et plusieurs prisonniers, MM. Brunel et Piazza entre autres, arrêtés le 22 janvier, étaient mis en liberté.

Ici encore, il faut bien le demander aux écrivains qui suivent pas à pas et dévoilent les ténébreuses menées du Comité central, les mouvements tumultueux auxquels ce

de M. Lavigne et la rectification adressée par cet officier au troisième conseil de guerre. (Août 1871.)

Comité prend part, cette passion patriotique exagérée jusqu'à la folie du sacrifice qu'il partage, sont-ils l'indice d'une conspiration préparée et d'une révolution qui éclate?

Quoi ! ces chefs et ces bataillons qui, passionnés pour l'honneur de leur ville, ne veulent pas laisser l'envahisseur la profaner, et se portent dans une marche de nuit au devant de lui, au risque d'y périr, quoi ! ce sont des conspirateurs qui se ménagent et songent à une attaque contre le gouvernement ! Quoi ! la pensée d'enlever les canons n'est qu'un prétexte (1), attendu que la zone d'occupation plus tard ne comprit pas la place Wagram, comme si, le 26, on sait exactement les quartiers ouverts à l'ennemi ! Quoi ! l'enlèvement des canons est une révolte préméditée, et au lieu de les réunir en un ou deux parcs, la foule les disperse en vingt endroits, dans les mairies, les jardins, les places publiques ! L'ensemble du mouvement, sa simultanéité, démontrent au contraire qu'une seule pensée enflamme cette foule armée : un patriotisme affolé. Si les Prussiens fussent entrés dans la nuit du 27, quelle irréparable catastrophe ensanglantait la ville ! Quel témoin de bonne foi oserait dire que, en ces heures poignantes, le Comité pensait à se substituer au gouvernement !

Le 27, une affiche du gouvernement annonçait enfin la prolongation de l'armistice et l'acceptation de la pénible clause de l'occupation de Paris. L'article 2 de la convention nouvelle portait qu'un corps allemand de trente mille hommes occuperait, jusqu'à la ratification des préliminaires, « la partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte, comprise entre la Seine, la rue du faubourg Saint-Honoré , l'avenue des Ternes et les Tuileries » ; après la ratification des préliminaires, l'armée allemande

(1) Rapport du général Appert, inséré dans les n^os^ des 4, 5 6, 7, 8 janvier 1876, du *Journal officiel* (Voir n° du 4 janvier, p. 71). — Voir aussi J. Simon, *Gouvernement de M. Thiers*, t. I, p. 194.

évacuerait Paris et les forts situés sur la rive gauche. Quoi de plus douloureux que cette occupation de Paris par un ennemi qui n'avait point tenté d'y entrer de vive force !

L'agitation était à son comble ; les clubs tonnaient sans contrainte ; la place publique, à la Bastille, à Montmartre, à Belleville, était menaçante et houleuse. Quelques barricades et des postes étaient improvisés par la garde nationale au boulevard Ornano, près du Château-Rouge, place Saint-Pierre, rue de Clignancourt.

Plusieurs jours auparavant, dans une lettre bizarre autant qu'impolitique, le général Trochu avait déclaré que « Paris devait fermer ses portes et contraindre l'ennemi à les briser à coups de canon pour entrer dans cette ville qu'il n'avait pu réduire que par la famine (1) ». Conseil d'une subtilité puérile et offensante pour la douleur populaire, venant de la plume verbeuse du général gouverneur qui, après serment de ne point capituler, signait de la main du général Vinoy une capitulation que ses seules fautes avaient rendue inévitable.

Le danger d'une telle situation frappait cependant les yeux des plus passionnés : il fallait le conjurer. Le Conseil fédéral de l'Internationale et le Comité de la Corderie en sentirent les premiers la nécessité, et, faisant un chaleureux appel au Comité central provisoire, l'adjurèrent de s'abstenir de toute manifestation armée contre l'ennemi. Cédant à ces exhortations pressantes, le Comité central, dans une proclamation à la garde nationale, l'invita à établir autour de la zone qu'allait occuper le vainqueur un cordon défensif, déclarant que « toute agression serait le renversement immédiat de la République. » Ce fut là sa première apparition officielle.

Le 1er mars, les troupes allemandes entraient dans Paris. C'était la troisième fois, dans notre siècle, que

(1) Lettre adressée au journal *la Liberté*, le 19 février 1871.

l'étranger foulait le sol de la capitale. Mais quoi ! en 1814 et 1815, il n'avait pénétré que dans une ville ouverte, triomphant par les efforts d'une coalition européenne, après Champaubert, Montmirail, Montereau, Craonne, batailles glorieuses, après Waterloo, enfin ! Les historiens de la Restauration peignent l'entrée des alliés comme un moment de fête et de joie; l'élite de la population élégante et mondaine, les émigrés saluèrent sur les boulevards de vivats, d'applaudissements, de bouquets de fleurs, l'entrée des états-majors anglais, russe et prussien. Les historiens de notre époque rediront quelles terribles angoisses, quelle rage contenue s'emparèrent des Parisiens ! Quel magnanime silence ! Quelle tristesse sur tous les visages ! Presque toutes les boutiques de nos rues se fermèrent et, sur les devantures abaissées, on put lire ces mots : « Fermé pour cause de deuil public. » Le drapeau noir flotta aux fenêtres d'un grand nombre de maisons. Par une de ces pensées ingénieuses et délicates, familières au peuple de Paris, on couvrit d'un voile noir le visage de toutes les statues des villes de France, qui ornent la place de la Concorde. La statue de Strasbourg, chargée de drapeaux de deuil, de drapeaux tricolores, de couronnes d'immortelles, le piédestal couvert de poésies manuscrites, touchant hommage des moins lettrés parmi le peuple, semblait protester par ces trophées funéraires contre la mutilation de la patrie. Les galanteries des officiers ennemis ne purent s'afficher au grand jour, et plus d'une courtisane de haut ou de bas étage qui s'approcha des lignes et tenta de les franchir fut fouettée pour prix de son impudeur, tant, ce jour, le peuple se montra jaloux de la dignité de sa ville. La nuit venue, aucun théâtre, aucun lieu de plaisir ne s'ouvrit à la foule, qui, d'ailleurs, s'en fût écartée; mais le cœur serré, on se pressait aux mairies, où quelques orateurs faisaient entendre de mâles et réconfortantes paroles.

L'occupation dura peu. Le 3 mars, au matin, les corps prussien et bavarois évacuèrent Paris en passant, pour sortir de la ville, sous cet Arc de Triomphe édifié en glorification de victoires dont nos désastres les vengeaient aujourd'hui.

La présence de l'ennemi dans nos murs fut présentée par les négociateurs français comme le rachat de Belfort, et le gouvernement remercia, non sans justice, au nom de la France, les municipalités des arrondissements, qui, en supportant cette épreuve avec tant de calme et de dignité, avaient donné une nouvelle marque de leur dévouement. Mais ces témoignages officiels touchaient peu des gens qui n'avaient vu dans la présence de l'ennemi, que la honte d'une occupation imméritée.

L'attitude de l'armée est pendant toute cette crise singulièrement caractéristique : elle assiste avec sympathie aux démonstrations patriotiques, elle s'y mêle et refuse de réprimer les menaces de la place publique. C'est inutilement que le commandement tente de caserner les troupes. A la Pépinière, à l'École militaire, au Château-d'Eau, à la Villette, boulevard du Prince-Eugène, partout un accueil fraternel est fait à la garde nationale. En pouvait-il être autrement? Dans tous les rangs on avait également souffert de la désorganisation (1) et de l'incapacité des généraux; les mêmes maux devaient inspirer à tous ces compagnons d'armes et d'infortune les mêmes pensées.

Lors de la retraite du général Trochu, le commandement de l'armée avait été confié au général Vinoy qui, peu après, prit aussi celui de la garde nationale, abandonné

(1) Le 8 février, les troupes du 7e secteur (Vaugirard) ne reçoivent pas de distribution de bois ; elles sont obligées de « piller » les clôtures et les baraques pour faire cuire leurs aliments. — Le 5 mars, les troupes se plaignent de la mauvaise qualité de la viande ; les distributions sont très-irrégulières. (Déposition du général Vinoy.)

par le général Clément Thomas. Ce dernier, par des ordres du jour d'une sévérité souvent malavisée, presque injuste, avait perdu toute autorité sur les bataillons.

Ex-sénateur et l'un des plus anciens officiers de cet état-major de l'Empire qui, dès le début de la guerre, avait fait si rapidement ses pitoyables preuves à la tête des armées, le général Vinoy, bien qu'il eût fait de Mézières sur Paris une retraite assez habile, n'était connu par aucun fait de guerre susceptible de le désigner pour un poste aussi important. Imbu des vieilles théories qui venaient de recevoir sous ses yeux mêmes de si cruels échecs, il n'avait pas été plus que le général Trochu à la hauteur de la situation où nous jetait le désastre de Sedan. Le lendemain de la capitulation, tout aussi étranger au sentiment public, le nouveau commandant militaire de Paris n'entend pas davantage les battements du cœur de ce peuple, qu'avec l'Empire il avait cru énervé et sans ressort. L'agitation l'étonne, l'effraie ; il décide en soldat qu'il faut frapper, et la répression la plus rapide lui semble la plus opportune ; il veut que le gouvernement engage la partie par la suppression immédiate et totale de la solde de la garde nationale (1) et trouve trop libéral l'inhabile et inhumain décret qui restreint le nombre des gardes nationaux et des femmes aptes à recevoir le subside (2). L'énergie des officiers de marine commandant les secteurs et les forts, chefs convaincus ceux-là, le choque, l'inquiète, et quand ils demandent à se retirer, leur retraite est acceptée avec empressement (3). La ferme conduite des ami-

(1) V. *Gouvernement de la Défense nationale,* par M. J. Favre, t. III, p. 209.

(2) Le décret du 15 février 1871 n'accorde plus l'allocation de 1 fr. 50 qu'aux gardes nationaux qui justifieront du *défaut de travail* (Art. 1er). Toute demande faite, passé un délai de dix jours, sera nulle. — Pour M. Simon, c'était là « une mesure d'économie très-sage en elle-même ». (*Gouvernement de M. Thiers,* t. I, p. 192.)

(3) Voir déposition de M. J. Ferry.

raux, et, à leur côté, des Farcy, des Salicis, des Francis Garnier, des Saisset fils, de tant d'autres, faisait sans doute un contraste trop accentué, et paraissait une justification trop réelle des résistances et de la colère de la garde nationale.

Le double commandement dont il s'était trouvé tout à coup chargé, écrasait le général Vinoy ; ce commandement dut être partagé. La garde nationale réclamait un chef électif : le gouvernement, sans tenir compte de ses vœux, lui imposa le général d'Aurelle de Paladines. Tout autre choix eût été moins malheureux. Le général d'Aurelle, appelé à la hâte de Bordeaux, devait, en effet, trouver à Paris une opinion publique justement défavorable; son inexplicable inaction au lendemain de Coulmiers était considérée par les moins sévères comme la cause principale de notre défaite définitive (1). Nul n'ignorait la lettre dans laquelle, rappelant qu'il avait offert son épée de colonel de zouaves à Saint-Arnaud pour coopérer au crime du Deux-Décembre, il demandait pour récompense à Napoléon III un fauteuil de sénateur (2). Quelle confiance pouvait inspirer un chef chargé d'un passé si menaçant pour les libertés publiques?

Certes, une partie des bataillons avait tort de faire appel à des généraux étrangers, et c'était dépasser le but que d'appeler Garibaldi au commandement de la garde nationale, quelle que fût, d'ailleurs, la reconnaissance à laquelle le patriote italien avait droit. Il y avait aux armées de province d'autres généraux que les anciens serviteurs de Napoléon, et le gouvernement, en plaçant le général

(1) Les justifications tardives que le général d'Aurelle a insérées dans son livre, *la Première Armée de la Loire*, ne changent rien à cette appréciation ; elles ne reposent que sur des erreurs et des contradictions relevées par M. de Freycinet dans *la Guerre en province pendant le siège de Paris* (Voir ce dernier ouvrage, Appendice, p. 455 et suiv.).

(2) *Papiers des Tuileries*, publiés par MM. Robert Halt et Jules Claretie (Dentu, 1871), et Déposition de M. Chopin.

Chanzy, le général Faidherbe ou le général Billot à la tête de la garde nationale, n'eût à coup sûr rencontré aucune opposition. M. Thiers ne le comprit pas. Il s'obstina à faire un appel exclusif aux généraux bonapartistes. Que pouvait-il attendre, par de tels choix, de satisfaisant pour la paix intérieure?

Les généraux d'Aurelle et Vinoy ont clairement montré, dans leurs dépositions devant les commissions d'enquête, combien fut médiocre leur intelligence de la situation et des moyens propres à conjurer le péril? Le sourire vient aux lèvres quand on suit MM. Vinoy et d'Aurelle dans les conseils de ministres qui ont lieu à Paris jusqu'au 18 mars. Ces généraux font pour ainsi dire bande à part; non encore habitués depuis six mois au complet changement politique qui vient de renouveler la France, tout entiers peut-être aux regrets ou aux espérances qui passionnent l'Assemblée, ils s'étonnent d'être les collègues des membres de cette ancienne gauche, qu'ils considéraient la veille comme des factieux, des conspirateurs, presque des rebelles. Le général d'Aurelle attaque sans ménagement le ministre de l'intérieur, M. E. Picard; il lui reproche de transformer les conseils de ministres en clubs mondains, de négliger les affaires du pays pour se livrer à des conversations plaisantes et à des lazzis (1). Le temporisateur d'Orléans raille l'inertie des temporisateurs de Paris. M. Picard avait cependant sur le général d'Aurelle l'avantage de connaître Paris. A ce moment, tout en réprouvant l'agitation, il était loin de voir dans la garde nationale, comme les généraux Vinoy et d'Aurelle, un ennemi plus dangereux que l'envahisseur. Le péril de l'entrée des Prussiens conjuré, il ne partageait pas l'inquiétude exagérée du nouveau commandant de la garde nationale; il accueillait ses communications avec calme et répondait à ses craintes en

(3) Déposition du général d'Aurelle.

disant : « Ce n'est rien; on est habitué à cela. Vous savez ce que c'est que la population de Paris. » En vérité, non, le général ne le savait pas. Où aurait-il donc appris à la connaître? Le général d'Aurelle a été plus loin ; il n'a pas craint d'ajouter à sa déposition une accusation plus grave. Pour lui, MM. Jules Favre et Ernest Picard ont tout perdu en différant la répression ; ils avaient en leur âme accepté l'insurrection comme une conséquence de la capitulation, et, s'ils ne s'inquiétaient point, c'est qu'ils envisageaient tranquillement les solutions les plus terribles parce qu'elles leur paraissaient inévitables (1).

Avec de tels éléments, une telle divergence de principes et de vues, quelle action commune et pacificatrice pouvait-on attendre du gouvernement? Dès son arrivée, le général d'Aurelle croit à l'insurrection, et il est persuadé que les ministres partagent sa conviction. Aveu précieux et qui explique singulièrement les défiances publiques dont le général était l'objet. Aussi, en voyant deux anciens généraux bonapartistes appelés à le commander, Paris ressentit une si vive impression que chacun s'écria : « C'est la préface d'un coup d'État (2). »

Napoléon III était, d'ailleurs, sur le point de quitter l'Allemagne. Personne n'ignorait les tentatives d'embauchage publiquement pratiquées sur les officiers et les soldats prisonniers. La proclamation impériale du 8 février indiquait assez que l'hôte de Wilhemshœhe ne renonçait à aucune de ses prétentions de souverain :

« Au moment où je fus obligé de me constituer prisonnier, disait ce document, je ne pouvais traiter de la paix. N'étant plus libre, mes résolutions auraient semblé dictées

(1) Déposition du général d'Aurelle.

(2) Déposition de M. Roger (du Nord), chef d'état-major du général d'Aurelle.

par des considérations personnelles. Je laissai au gouvernement de la régente, siégeant à Paris, au milieu des Chambres, le devoir de décider si l'intérêt de la nation exigeait la continuation de la lutte.

« Malgré des revers inouïs, la France n'était pas domptée : nos places fortes étant encore debout, peu de départements envahis, Paris en état de défense, l'étendue de nos malheurs pouvait être limitée.

« Mais, pendant que tous les regards étaient tournés vers l'ennemi, une insurrection éclata dans Paris : le siège de la représentation nationale fut violé, la sécurité de l'impératrice menacée ; un gouvernement s'installa par surprise à l'Hôtel de Ville, et l'Empire, que toute la nation venait d'acclamer pour la troisième fois, abandonné par ceux qui devaient le défendre, fut renversé.

« Faisant trêve à mes justes ressentiments, je m'écriai : « Qu'importe la dynastie, si la patrie peut être sauvée !... » Maintenant que la lutte est suspendue, que la capitale, malgré une résistance héroïque, a succombé, et que toute chance raisonnable de vaincre a disparu, il est temps de demander compte à ceux qui ont usurpé le pouvoir du sang répandu sans nécessité, des ruines amoncelées sans raison, des ressources du pays gaspillées sans contrôle.

« Tant que le peuple, régulièrement réuni dans ses comices, n'aura pas manifesté sa volonté, mon devoir sera de m'adresser à la nation comme à son véritable représentant et de lui dire : « Tout ce qui est fait sans votre participation directe est illégitime. Il n'y a qu'un gouvernement issu de la souveraineté nationale qui, s'élevant au-dessus de l'égoïsme des partis, ait la force de cicatriser vos blessures, de rouvrir vos cœurs à l'espérance comme les églises profanées à vos prières, et de ramener au sein du pays le travail, la concorde et la paix. »

Le suffrage universel avait déjà prononcé la déchéance.

Le jour où, dans un mouvement d'indignation, l'Assemblée ratifie le jugement de la France, Napoléon III proteste de nouveau dans une lettre au président de l'Assemblée nationale. A chaque ligne de cette lettre, on retrouvait la fallacieuse rhétorique qui, pendant vingt ans, avait trompé la France ; on y retrouvait même l'odieuse accusation dont, à Sedan, en rendant son épée, l'ex-empereur avait osé calomnier la nation :

« Au moment où tous les Français, profondément attristés par les conditions de la paix, ne songeaient qu'aux maux de la patrie, disait la protestation de Wilhelmshœhe, l'Assemblée nationale a prononcé la déchéance de ma dynastie et a affirmé que j'étais seul responsable des calamités publiques.

« Je proteste contre cette déclaration injuste et illégale.

« Injuste, car, lorsque la guerre fut déclarée, *le sentiment national surexcité par des causes indépendantes de ma volonté, avait produit un entraînement général et irrésistible.*

« Illégale, car l'Assemblée, nommée dans le seul but de faire la paix, a outrepassé ses pouvoirs en tranchant des questions au-dessus de sa compétence, et, fût-elle même Constituante, elle serait impuissante à substituer sa volonté à celle de la nation.

« ... La passion politique ne saurait prévaloir contre le droit, et le droit public français pour la fondation de tout gouvernement légitime, c'est le plébiscite. Hors de lui, il n'y a qu'usurpation pour les uns, oppression pour les autres. Aussi suis-je prêt à m'incliner devant la libre expression de la volonté nationale, mais devant elle seulement... La déclaration de l'Assemblée me force de protester au nom de la vérité outragée et des droits de la nation méconnus. »

Malgré le patriotisme de nos troupes prisonnières, mal-

gré le refus méprisant opposé par nos officiers captifs à des offres indignes, malgré l'attitude connue des Clinchant, des Deligny, des Aymard, des Courcy, des Péchot, des d'Andlau, des Lewal, de tant d'autres (1), échos de la majorité de l'armée, on pouvait tout craindre du conspirateur de Strasbourg et de Boulogne. Ce qui ajoutait encore à la gravité de ces protestations, c'est qu'on voyait, quelques jours plus tard, Napoléon écrire au maréchal de Mac-Mahon et parler de sa sollicitude pour l'armée qu'il avait sacrifiée au salut impossible de sa dynastie, puis livrée à l'ennemi pour ne pas la laisser à la France républicaine !

Ces coupables appels, ces protestations contre le verdict électoral de la nation, ce travestissement de l'histoire du 4 Septembre et de la Défense nationale, ne devaient lui ramener ni la nation ni les soldats de Metz et de Sedan ; mais c'en était assez pour augmenter le trouble et la méfiance, et que l'ex-empereur pouvait-il demander de plus ?

Le 3 mars, malgré quelques troubles dans les Champs-Élysées, où la foule indignée saccageait plusieurs établissements publics qui avaient osé s'ouvrir aux Prussiens, malgré le désarmement d'un poste de quatre-vingt-dix sergents de ville aux Gobelins, la physionomie de Paris devenait plus calme ; à la Bastille, les manifestations populaires étaient plus rares.

Le ministre de l'intérieur, moins pacifique dans ses proclamations que dans les conseils des ministres, n'en faisait

(1) *Metz, campagne et négociations*, par le colonel d'Andlau. — *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, par le lieutenant-colonel Fay (Dumaine). — *L'Armée de Metz*, par le général Deligny, et *Protestation des officiers français, prisonniers en Allemagne, contre toute restauration bonapartiste* (Lacroix et Verbœkhoven, 1871). Plus de trois mille officiers de tout grade avaient déjà protesté, au mois de janvier, en réponse à l'envoi du journal *le Drapeau*, quand les commandants de place prussiens, de crainte d'agitation, reçurent l'ordre d'interdire les adhésions nouvelles.

pas moins afficher un avis dans lequel il menaçait des cours martiales « les gardes nationaux qui, en armes et obéissant, non à leurs chefs, mais à un *comité central anonyme,* incapable de leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, s'étaient emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi dont ils redoutaient l'invasion ».

Mise pour la première fois directement en cause, la délégation provisoire du Waux-Hall répliqua aussitôt par la proclamation suivante, également placardée sur tous les murs de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Comité central de la garde nationale.

« Le comité central de la garde nationale, nommé dans une assemblée générale de délégués représentant plus de 200 bataillons, a pour mission de constituer la fédération républicaine de la garde nationale, afin qu'elle soit organisée de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes, et à défendre, par tous les moyens possibles, la République menacée.

« Le Comité central n'est pas un comité anonyme ; il est la réunion de mandataires d'hommes libres, qui connaissent leurs devoirs, affirment leurs droits et veulent fonder la solidarité entre tous les membres de la garde nationale.

« Il proteste donc contre toutes les imputations qui tendraient à dénaturer l'expression de son programme, pour en entraver l'exécution. Ses actes ont toujours été signés ; ils n'ont eu qu'un mobile : la défense de Paris. Il repousse

avec mépris les calomnies tendant à l'accuser d'excitation au pillage d'armes et de munitions et à la guerre civile.

« L'expiration de l'armistice, sur la prolongation duquel le *Journal officiel* du 26 février était resté muet, avait excité l'émotion légitime de Paris tout entier. La reprise des hostilités, c'était, en effet, l'invasion, l'occupation et toutes les calamités que subissent les villes ennemies.

« Aussi la fièvre patriotique qui, en une nuit, souleva et mit en armes toute la garde nationale, ne fut pas due à l'influence d'une commission provisoire nommée pour l'élaboration des statuts : c'était l'expression réelle de l'émotion ressentie par la population.

« Quand la convention relative à l'occupation fut officiellement connue, le Comité central, par une déclaration affichée dans Paris, engagea les citoyens à assurer, par leur concours énergique, la stricte exécution de cette convention.

« A la garde nationale revenaient le droit et le devoir de protéger, de défendre ses foyers menacés. Levée tout entière spontanément, elle seule, par son attitude, a su faire de l'occupation prussienne une humiliation pour le vainqueur. *Vive la République!* » — (4 mars.)

Le même jour, les délégués de la garde nationale se réunissaient au Waux-Hall; les statuts de la Fédération y étaient arrêtés et la République saluée d'acclamations unanimes. C'était la réponse à la nomination des généraux bonapartistes et aux proclamations impériales. La constitution du Comité central était de même fixée; il était formé de trois délégués par arrondissement, élus par les compagnies, les bataillons, les légions et le chef de légion. Une commission exécutive provisoire était nommée pour fonctionner jusqu'au jour où les élections auraient définitivement formé le comité; en même temps, l'Assemblée votait la réélection de tous les grades. Ce fut

dans cette séance que les plus violents des délégués ne craignirent pas de faire la motion qui contenait en germe les parties les plus fâcheuses du futur programme communal : « Le département de la Seine se constituera en République indépendante, au cas où l'Assemblée nationale décapitaliserait Paris. » Cette motion, aussi peu républicaine que française, destructive de toute intégrité nationale, germera dans la tête de ceux à qui toute crise publique est bonne pour tenter la réalisation d'ambitions remuantes et sans scrupule.

Le lendemain, le général d'Aurelle, sans plus d'habileté que M. Picard, adressait à la garde nationale un premier ordre du jour où l'émotion de la population était aussi mal comprise que mal appréciée. Sans doute, le général « sentait tout l'honneur de commander la garde nationale », mais à côté de ces banalités officielles, il ajoutait que « sa plus ferme volonté était de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité, et que son premier devoir était d'assurer le maintien de l'ordre, le respect des lois et de la propriété. »

Le respect de la propriété ! Qui donc la menaçait à ce moment ? Nul dans Paris ne méritait cette fausse et impolitique accusation, pas même l'Internationale.

Bien que, pendant la guerre civile, cette association célèbre ait été chargée de toute la responsabilité des débuts, les historiens les plus partiaux et les commissions d'enquête ont dû reconnaître qu'elle n'avait en aucune façon préparé le mouvement du 18 mars, qu'elle n'avait pas même trempé dans les manifestations du 31 octobre et du 22 janvier (1). C'est un fait avéré que dans les dernières années de l'Empire, les chefs de l'Internationale eux-mêmes blâmaient les excentricités des orateurs de clubs. La plupart de ceux qui s'associèrent scientifiquement

(1) M. Delpit, Rapport, ch. IX, § 9. — Voir aussi le Rapport du général Appert, p. 72.

au mouvement socialiste avouent que ce fut là un moment de première effervescence : on n'avait pas eu le temps d'en venir aux discussions utiles ; c'est à peine même, disent-ils, si quelques esprits sérieux commençaient à faire concurrence aux simples déclamateurs. Pour classer ses idées, codifier son programme, éliminer les rêveurs, aborder enfin une action vraiment pratique, il fallait au moins plusieurs années : les événements politiques et militaires de 1870 surprirent l'Internationale dans sa période embryonnaire (1).

Les dépositions de MM. Fribourg et Héligon, ralliés au gouvernement de Versailles, et les procès-verbaux des séances du *Conseil fédéral de l'Internationale,* saisis dans Paris par les troupes victorieuses, ont clairement montré que les sections parisiennes de l'association avaient été complètement désorganisées pendant le siège. « Depuis le 4 septembre, disait l'un des membres du conseil (2), les événements ont dispersé l'Internationale ; il serait urgent de reconstituer les sections pour qu'elles trouvent la force qui leur est indispensable ; la force matérielle nous manque, faute d'organisation. » Le même aveu échappe à un autre membre avec une telle sincérité que la nécessité de tenir les procès-verbaux secrets est signalée dès le début (3).

L'influence si redoutée de l'association sur les classes ouvrières se traduisit le 8 février par la seule élection de

(1) Déposition de MM. Héligon, Fribourg. Voir aussi Lissagaray ; op. cit., p. 17.

(2) M. Frankel, Procès-verbal de la séance du 15 février.

(3) Procès-verbal du 19 janvier.— M. Rouveyrolles : « On oublie que les sections de l'Internationale sont ruinées, que leurs membres sont dispersés. Si le public savait tout cela, il jugerait combien nous sommes faibles, et l'association tomberait du coup. » Dans la séance du 26 janvier, le membre Lacord remarque combien la publication des procès-verbaux renfermant des aveux compromettants, tels que ceux de Rouveyrolles, est imprudente.

MM. Tolain et Malon, ce qui prouve que les doctrines mêmes professées par les principaux membres des sections parisiennes trouvaient dans la population de la grande ville un médiocre écho. Or, ces doctrines plus particulièrement favorables aux idées mutuellistes de Proudhon, à la gratuité du crédit, etc., sont assurément les plus modérées de toutes les théories patronnées par l'association ; nul n'ignore l'opinion de M. Karl Marx sur les internationaux français et l'accueil qui fut fait au mutuellisme dans le congrès de Bâle, en 1869, par les délégués allemands, suisses et anglais.

Les ressources pécuniaires de l'association étaient absolument nulles : on l'avait supposée fort riche et assez puissante pour provoquer et soutenir des grèves nombreuses : « On nous croyait deux cent mille, a dit publiquement, depuis, M. Fribourg (1), quand nous n'étions pas cinq cents ; à l'époque du congrès de Genève, nous fûmes obligés, pour nous rendre dans cette ville, de faire les frais de notre voyage avec cent vingt francs, sur lesquels il fallait payer nos frais de transport et vivre huit jours et l'on disait alors que nous avions des caisses admirablement garnies. »

Après l'élection de MM. Tolain et Malon, un journal avait affirmé que les nouveaux députés avaient reçu un à-compte sur le traitement annuel que l'association devait leur allouer pendant la durée de leur mandat, et comme le Conseil fédéral protestait dans l'une de ses séances, un membre s'écria qu'il fallait se garder de démentir l'assertion : « Il est avantageux, dit-il, de laisser croire que nous sommes riches (2). »

Quand il fut question de créer un organe spécial, le

(1) Déposition devant la Commission du 18 mars.

(2) Procès-verbal de la séance du 15 février M. Sérailler. — Voir aussi Déposition de M. Fribourg : « Nos ennemis nous accusaient d'être riches pour donner plus d'importance aux accusations dirigées contre nous. »

Conseil fédéral se trouva dans un sérieux embarras; il n'avait pas les fonds nécessaires pour fonder une feuille hebdomadaire : il ignorait s'il pourrait soutenir la publication un mois (1). On songea modestement à accepter une place réservée dans un journal fondé par le club de l'École-de-Médecine, *la Lutte à outrance,* dont le nom indique le programme.

La lecture de tous les procès-verbaux depuis le mois de janvier jusqu'au 22 mars nous montre le Conseil fédéral uniquement occupé à la réorganisation des sections de Paris et croyant que si l'Internationale doit devenir le gouvernement social, c'est dans un avenir lointain (2). D'ailleurs mille difficultés avaient surgi, les relations de la branche française avec les branches étrangères étaient rompues ; les sociétés ouvrières se groupaient très-difficilement; des scissions s'étaient produites parmi les sections parisiennes au moment des élections; l'une d'elles avait même « hasardé une démarche auprès de la bourgeoisie (3) ».

La tournure d'esprit anti-révolutionnaire du Conseil fédéral se manifeste d'une manière non moins absolue. Le 22 février, un membre propose une manifestation *pacifique* pour l'anniversaire du 24, afin d'affirmer les tendances républicaines du peuple de Paris. L'un des membres les plus importants du Conseil, M. Frankel, se lève aussitôt pour combattre la proposition : « Je conteste son importance au milieu des événements actuels, dit-il ; nous devons seulement nous occuper d'études et d'organisation ; nous devons approfondir les ques-

(1) Procès-verbaux du 5 et du 12 janvier.— M. Camelinat : « Il serait très-grave de faire au nom du C. F. un journal exposé à périr faute d'éléments de vie. Un tel échec est redoutable, car il peut nous discréditer dans l'opinion publique. »

(2) M. Theisz. Séance du 15 fév.

(3) *Id.*

tions spéciales, celle des loyers et du chômage général, coordonner nos idées et les résumer dans un mandat à donner à Malon et à Tolain qui siègent à l'Assemblée et y doivent faire entendre la volonté des travailleurs. » Un autre membre va jusqu'à « nier l'opportunité d'une telle manifestation où, dit-il, le peuple ne nous suivrait pas » (1).

Ce fut seulement dans la séance du 1er mars que le Comité central provisoire fit une première démarche auprès du Conseil fédéral de l'Internationale pour éviter une divergence d'action politique fâcheuse, au milieu des dangers que courait la République; d'ailleurs ses membres les plus modérés désiraient non sans raison faire entrer dans le Comité plusieurs membres du Conseil fédéral dont les aspirations pacifiques étaient connues, afin de pouvoir s'opposer avec plus de succès aux motions violentes des éléments exaltés qui existaient parmi eux. C'est dans ce but que le membre Varlin, ouvrier relieur très-intelligent, commandant révoqué du 193e bataillon, prit la parole pour « inviter les internationaux à faire leur possible pour se faire nommer délégués dans leurs compagnies et siéger ainsi au Comité central (2) » ; puis il demanda la désignation de quatre membres qui auraient mission de se rendre au sein du Comité et de juger en quelle mesure

(1) Séance du 22 février. MM. Frankel et Combault. Le Conseil fédéral, sur l'invitation de M. Frankel, repousse toute discussion sur la manifestation par l'ordre du jour, laissant chacun des associés libre d'y prendre part individuellement s'il le juge convenable. Dans la même séance, il nomme une commission de huit membres pour élaborer de nouveaux statuts du Conseil.

(2) M. Martial Delpit se trompe quand il représente le Comité central constitué le 1er mars (ch. IX, § 9) : il ne le fut que le 15. Dans la séance du 3 mars, tenue au Waux-Hall, les statuts de la fédération furent adoptés; le mode d'élections pour le Comité central, sa constitution, ses pouvoirs définitivement arrêtés. Cette erreur a fait négliger à M. le rapporteur la seule explication rationnelle des premières relations du Comité central et du Conseil fédéral de l'Internationale.

l'Internationale pourrait utilement s'associer à lui. La proposition fut vivement discutée : pour les uns, c'était un compromis avec la bourgeoisie, c'était engager l'association dans une voie inconnue ; pour les autres, c'était une occasion favorable de ne point laisser la garde nationale « se mettre à la remorque de la réaction ». Le Conseil finit par voter qu'une commission de quatre membres serait déléguée auprès du Comité central, mais que « son action y serait purement individuelle et expressément réservée en ce qui concernait l'Association internationale des travailleurs. »

En dépit de l'influence personnelle que prit de suite le délégué Varlin dans les réunions du Waux-Hall, le Conseil fédéral continua à se tenir sur la défensive vis-à-vis du Comité central dans lequel il ne comptait qu'une minorité infime et où il ne pouvait avoir aucune influence réelle ; suivant à la lettre les instructions qu'il avait lui-même données dans la séance du 1er mars, il réservait sincèrement son action, et soumettait si peu ses plans de conduite aux événements politiques que, dans la séance du 15 mars, sur une communication de MM. Pyat et Gambon au sujet de l'attitude de l'Assemblée de Bordeaux, il décidait que les représentants F. Pyat, Gambon, Malon, Tolain, Millière, Ranc, Tridon, H. Rochefort et Langlois seraient invités à se rendre, le 22 mars, à la Corderie, pour discuter et arrêter en séance un plan de conduite.

Telle était, la veille du 18 mars, l'attitude de l'Internationale, qui, pendant la Commune, était représentée comme ayant préparé de longue main, par une conspiration savamment ourdie, par des moyens puissants, la guerre civile et sociale. Nous verrons plus tard que, le lendemain même du 18, n'ayant ni préparé ni désiré la révolution, le Conseil fédéral hésitait encore à s'y jeter et pourtant Paris était désormais ouvert à l'application de ses doctrines.

Cependant Paris continuait à se calmer; les rues, les places publiques, reprenaient leur aspect habituel; les magasins s'entrebâillaient; le petit commerce commençait à revivre, et dans l'attente des lois sur les échéances et les loyers, négociants et locataires malheureux se montraient confiants dans l'aide espérée de l'Assemblée. A ce moment, un vent de concorde et de paix souffla sur la population parisienne, et M. Jules Ferry, maire de Paris, rendit exactement le sentiment général en peignant la ville sous des couleurs à la fois vraies et rassurantes dans ses dépêches au gouvernement de Bordeaux (1).

En dépit de telles assurances, les rapports officieux de la réaction, les calomnies de la presse royaliste, les mensonges officiels publiquement semés sur les bancs de l'Assemblée et dans les départements, dénaturaient sans relâche l'attitude de Paris et présentaient sous le jour le plus faux tous les événements. Dès le commencement de mars, la province ne pouvait plus juger la capitale que d'après des dépêches émanées de Bordeaux dans lesquelles la grande ville apparaissait en proie à une insurrection démagogique: c'est ainsi qu'était qualifiée la fièvre patriotique de Paris (2).

(1) 5 mars. Hôtel de Ville. J. Ferry à J. Simon, ministre de l'instruction publique, Bordeaux :

« La cité est entièrement calme. Le péril est passé... Au fond de la situation, ici, grande lassitude, besoin de reprendre vie normale; mais pas d'ordre durable à Paris sans gouvernement ni assemblée. » Et le même jour : « Jamais dimanche plus calme, *malgré des rapports sinistres*. La population jouit du soleil et de la promenade, comme si rien ne s'était passé... Je ne crois plus au péril. Le danger est dans l'abolition de toute autorité; mais l'Assemblée, rentrant dans Paris, peut seule rétablir l'ordre, par suite le travail dont Paris a tant besoin : sans cela, rien n'est possible. Revenez vite. »

(2) En regard des dépêches de M. Ferry, mettons ce télégramme du chef du pouvoir exécutif, adressé, le 4 mars, au général commandant la division militaire de Rennes : « Une insurrection criminelle s'organise dans ce moment à Paris; j'y envoie des forces qui, jointes à la garde nationale honnête de Paris et aux autres troupes régulières qui

Tout entier à des craintes imaginaires, le ministre de la guerre envoyait au général Vinoy des renforts empruntés à l'armée de la Loire et le gouvernement dissolvait les gardes nationales mobiles de Paris et de la province (7 mars). Appliqué à la garde mobile parisienne, le décret était au moins prématuré : ces jeunes troupes, jetées avec dix jours de solde à titre d'indemnité dans les rues de Paris, ne devaient-elles pas grossir le nombre considérable des désœuvrés et des mécontents ?

L'envoi des troupes nouvelles ne pouvait que faire renaître les alarmes de Paris au moment même où elles commençaient à s'apaiser. Le Comité central provisoire fut l'écho d'une inquiétude véritable lorsque, dans sa séance du 10 mars, il vota la proclamation suivante :

A L'ARMÉE

Les délégués de la garde nationale de Paris.

« Soldats, enfants du peuple !

« On a fait courir en province des bruits odieux. Il y a à Paris 300,000 gardes nationaux, et cependant on y fait

y sont encore réunies, comprimeront, je l'espère, cette odieuse tentative. » Cette dépêche fut affichée par ordre du préfet d'Ille-et-Vilaine. (Enquête sur le 18 mars, et l'*Avenir de Rennes,* n° du 6 mars.)

On lisait le même jour (4 mars), dans le *Journal de Bordeaux* : « Des bruits très-graves circulent : les émeutiers de Belleville se seraient emparés de tous les faubourgs, les auraient barricadés, et posséderaient trois cents canons pris aux remparts. Le général Vinoy occuperait le faubourg Saint-Germain, avec dix mille hommes et quatre canons seulement. » — Id. dans la *Guienne.*

Et l'agence *Havas* (4 mars) : « Le bruit court que les insurgés parisiens sont maîtres de la rive droite, et que le général Vinoy s'est replié sur la rive gauche, où il attend le général de Paladines et les quarante mille hommes de renfort qu'il lui amène... La suspension de la télégraphie privée, ordonnée ce matin, confirme la gravité des nouvelles. »

entrer des troupes que l'on cherche à tromper sur l'esprit de la population parisienne. Les hommes qui ont organisé la défaite, démembré la France, livré tout notre or, veulent échapper à la responsabilité qu'ils ont assumée en suscitant la guerre civile ; ils comptent que vous serez les dociles instruments du crime qu'ils méditent.

« Soldats, citoyens, obéirez-vous à l'ordre impie de verser le même sang qui coule dans vos veines ? Déchirerez-vous vos propres entrailles ? — Non ! Vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides !

« Que veut le peuple de Paris ?

« Il veut conserver ses armes, choisir lui-même ses chefs et les révoquer quand il n'a plus confiance en eux.

« Il veut que l'armée soit renvoyée dans ses foyers pour rendre au plus vite les cœurs à la famille et les bras au travail.

« Soldats, enfants du peuple, unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs nous ont fait assez de mal. Ne souillez pas votre vie. La consigne n'empêche pas la responsabilité de la conscience. Embrassons-nous à la face de ceux qui, pour conquérir un grade, obtenir une place, ramener un roi, veulent nous faire entr'égorger !

« Vive à jamais la République ! »

Cette proclamation était affichée sur tous les murs de Paris et reproduite dans la presse : la crainte d'un coup d'état monarchique y éclate à chaque ligne.

Dans la même séance, pour éviter le danger d'une double direction sans vues communes, le Comité central provisoire envoyait plusieurs délégués au *Comité fédéral républicain*, composé des chefs de bataillon et des officiers de la garde nationale. Ce comité, « *le Comité central par en haut*, » comme on l'appelait au Tivoli-Waux-Hall, s'était fondé pour étudier la question de solde, mais la gravité

des événements l'avait bientôt ramené à la discussion des questions politiques. Les délégués du Waux-Hall étaient chargés d'exposer au Comité de la rue Richelieu (1) la nécessité d'une fusion pour sauvegarder avec plus d'autorité les intérêts de la garde nationale tout entière et la République. Le Comité fédéral résista d'abord avec vivacité; ses membres n'appartenaient pas à la fraction démocratique avancée dont la nuance dominait maintenant au Comité central. Malgré les efforts du président R. du Bisson et de M. Barberet, chef de bataillon, la fusion s'accomplit le 10, sous le titre de Fédération républicaine de la garde nationale.

Les troupes de l'armée de la Loire n'arrivaient pas seules du reste; l'Assemblée nationale envoyait, elle aussi, des menaces et des décrets où le parti pris le plus impolitique et une inintelligence absolue de la situation éclataient tristement. Après avoir marqué par son attitude vis-à-vis des députés de Paris une hostilité manifeste contre la République, elle ajouta à cette faute capitale une série de fautes législatives dont les conséquences immédiates furent de lui aliéner le commerce parisien tout entier.

Dès le mois d'août 1870, les premières défaites avaient jeté un tel trouble dans les affaires que le gouvernement impérial sentit la nécessité de proroger par une loi spéciale les échéances des effets de commerce; à ce moment déjà (13 août), c'eût été décréter la faillite d'un fort grand nombre de négociants que de ne point signer cette prorogation. Le gouvernement de la Défense suivit cet exemple, et des décrets successifs prorogèrent les échéances du 10 septembre 1870 au 9 février 1871. Nul, dans Paris même, ne contestait qu'il était désirable de revenir le plus tôt possible à la stricte exécution des engagements qui est

(1) Le Comité fédéral tenait ses séances chez Lemardelay.

la loi fondamentale du commerce ; mais n'était-il pas légitime de prendre garde aux exigences extraordinaires d'une situation sans précédents, et le premier devoir du législateur n'était-il pas de limiter le nombre des victimes lésées par l'exécution des prescriptions commerciales régulières ? Qui oserait soutenir qu'alors les affaires eussent repris dans la ville une activité suffisante? La confiance était-elle revenue ? Le calme avait-il reparu sur la place publique, au foyer des citoyens même ? Encore tout frissonnant de la honte de l'entrée prussienne, agité par des mouvements considérables de troupes, rempli d'ouvriers sans travail, d'employés sans place, de citoyens menacés par le licenciement de la garde nationale ou déjà atteints par celui de la garde mobile, le Paris de mars 1871 était-il redevenu la grande ville laborieuse qui jette ses produits sur tous les marchés de l'Europe ?

L'ignorance systématique de la majorité de l'Assemblée sur la situation du commerce ne lui permettait guère de résoudre une telle question : tandis en effet qu'à Paris on redoutait dans la loi des échéances un délai trop rapproché, dans plusieurs villes commerciales, éloignées du théâtre de la guerre, de nombreuses pétitions circulaient (1) qui déclaraient inutile un nouveau délai et se plaignaient du préjudice ainsi porté aux affaires. Préparé par une commission composée des seuls délégués des intéressés, le projet de loi eût été rédigé dans un sens pratique et libéral. Ce ne fut même point le ministre du commerce qui élabora cette loi spéciale, ce fut le ministre de la justice, M. Dufaure. Tous les avertissements, toutes les représentations furent inutiles (2), et, le 10 mars, l'Assem-

(1) Voir notamment celle de la Chambre syndicale de la Société pour le développement du commerce et de l'industrie de Marseille, adressée à l'Assemblée nationale le 9 mars 1871.

(2) Le 3 et le 6 mars, le syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, composé des bureaux de soixante cham-

blée de Bordeaux décrétait cette illibérale et impolitique loi qui déclarait les effets de commerce échus du 13 août au 12 novembre exigibles le 13 mars, c'est-à-dire quarante-huit heures après le vote (1). Les désastreux effets de la loi furent immédiats; du 13 mars au 17 matin, il y eut dans Paris cent cinquante mille protêts; quarante-cinq mille négociants de toute catégorie étaient menacés de la banqueroute. « La plus grande partie du commerce parisien, dit lui-même M. Martial Delpit, se vit en présence de la ruine et du déshonneur; il ne comprit qu'une chose, l'impossibilité de faire face aux engagements dans le délai fixé; et les négociants les plus honnêtes se détachèrent d'un gouvernement qui ne les sauvait pas de la faillite. »

Cette séance législative du 10 mars fut deux fois néfaste.

L'Assemblée ne pouvait rester à Bordeaux: sa présence entraînait celle du pouvoir exécutif alors que tous les services restaient constitués à Paris; d'ailleurs, la conduite des négociations rappelait de suite les ministres des finances et des affaires étrangères.

On vit alors, chose inouïe dans nos annales, au lendemain d'une guerre où Paris avait soutenu l'honneur de la France et commandé l'admiration du monde, on vit la plupart des députés envoyés par les départements, la ma-

bres syndicales, et représentant sept mille commerçants, s'était réuni pour examiner la situation du commerce parisien. Après une longue et sérieuse discussion, il adopta la rédaction d'une pétition qui fut adressée à l'Assemblée nationale. Les chambres de commerce des villes du Havre, de Rouen et du Nord rédigèrent aussi des protestations ou des pétitions. Pendant le siège, *six cents* personnes seulement sur le nombre énorme des intéressés avaient payé à présentation les effets de la Banque de France, c'est-à-dire n'avaient pas profité des délais accordés par les décrets du gouvernement de la Défense.

(1) Art. 2 de la loi du 10 mars: « Tous les effets de commerce échus du 13 août au 12 novembre 1870 seront exigibles sept mois, date pour date, après l'échéance inscrite aux lettres, avec les intérêts depuis le jour de cette échéance. »

jorité formée de tous les propriétaires timides, de tous les industriels égoïstes, de tous les hobereaux ultramontains qui rêvaient le retour des royautés déchues, se lever, et, dans une haine commune contre la vieille capitale, la déclarer indigne de recevoir l'Assemblée de la nation. Mais c'était moins la nouvelle de prétendus troubles que la crainte de ne pouvoir poursuivre au milieu d'une population républicaine ses projets de restauration monarchique qui éloignait de Paris la majorité. Vainement M. Silva, député républicain de la Haute-Savoie, seulement français depuis l'annexion de cette province, dans un viril et politique langage adjura l'Assemblée : « S'il n'y a pas de danger à Paris, dit-il, il n'est pas besoin d'explication; et s'il y en a, nous devons aller au cœur du danger, parce que nous le conjurerons par la dignité de notre attitude et, s'il le faut, par l'énergie de nos résolutions. » Vainement M. Millière prononça un remarquable discours en faveur de la capitale. Vainement M. Louis Blanc, avec son expérience historique, montrait que cette déchéance de Paris soufflerait à Marseille, à Lyon la plus dangereuse des tentations et pousserait Paris même « à se donner un gouvernement à lui contre lequel l'Assemblée siégeant ailleurs ne pourrait rien ou ne pourrait quelque chose qu'en ameutant la province ». Stérile prophétie ! Vainement M. Thiers rendit éloquemment justice à la grande ville calomniée : « J'ai traversé l'Europe, s'écria-t-il avec émotion, et j'ai pu apprécier ce qu'on pensait de nous. L'Europe déplorait amèrement, non pas l'abaissement de la France (la France n'est pas abaissée), mais ses malheurs. Devant la résistance de Paris, l'Europe s'est étonnée, l'Europe a admiré, et tous les amis de la France ont relevé la tête. Je ne saurais être ingrat pour cette grande population qui relève la France aux yeux du monde entier. » Ces paroles n'étaient point entendues : la majorité voulait décapitaliser Paris. M. Thiers finit par céder lui-même, mais il obtint qu'au lieu de se

rendre à Orléans ou à Fontainebleau, l'Assemblée viendrait siéger à Versailles. Celle-ci acceptait le théâtre du palais de Louis XIV pour salle de séances, et décidait par 461 voix contre 104 qu'elle s'y réunirait le 20 mars.

Ainsi, pour prix de la réhabilitation donnée aux départements, qui durant vingt années l'avaient aveuglément écrasé du vote des candidats officiels de l'Empire, Paris recevait ce décret injurieux et défiant qui n'en faisait plus qu'une place de guerre en pleine sédition, abandonnée aux justes rigueurs des généraux bonapartistes.

Ainsi se posait du même coup une question pressante, l'élection d'une municipalité parisienne.

Le général Vinoy, raffermi dans ses vues par l'attitude de l'Assemblée, fit immédiatement échec aux tristes décisions de Bordeaux : le 11 mars, il supprima six journaux républicains, le *Mot d'Ordre,* de M. H. Rochefort, le *Vengeur,* de M. F. Pyat, le *Cri du Peuple,* de M. J. Vallès, la *Bouche de Fer,* de M. Paschal Grousset, le *Père Duchêne* et la *Caricature;* son arrêté faisait de plus défense de publier aucun journal politique nouveau avant la levée de l'état de siège. En même temps le général bonapartiste Valentin, ancien colonel des gardes municipaux en 1870, était nommé préfet de police en remplacement de M. Cresson.

Le même jour enfin, 11 mars, par une coïncidence singulière, les conseils de guerre rendaient le jugement qui mettait fin à l'affaire du 31 octobre : MM. Auguste Blanqui et Gustave Flourens étaient condamnés à mort par contumace, comme principaux instigateurs du mouvement. D'autres moins connus, mais qui devaient trouver quelques semaines plus tard une notoriété bruyante, étaient aussi condamnés : MM. Levraud et Cyrille à la peine de de mort, le docteur Goupil à deux ans de prison, Jules Vallès à six mois. MM. Maurice Joly, Jaclard, Ranvier, Régère et Eudes étaient acquittés.

Le maintien de ces poursuites par le gouvernement de la Défense, puis par M. Thiers, n'était pas seulement une faute politique, mais une mesure sans équité (1). Le 31 octobre, pour tout esprit rassis, valait le 4 septembre : l'un était dirigé contre la déplorable direction militaire du général Trochu, comme l'autre avait été une protestation contre les hontes et les criminelles inepties de l'Empire. D'ailleurs, la députation de Paris, en excluant du gouvernement nouveau les chefs de la démocratie, tels que MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Edgard Quinet, Ledru-Rollin, Schœlcher, en refusant de s'associer l'élément ouvrier, avait commis une grave erreur. A une époque moins critique, un gouvernement populaire, le gouvernement provisoire de 1848, s'était constitué d'une manière plus large et plus habile.

Le plébiscite du 3 novembre, en investissant les anciens députés de Paris d'un véritable mandat, ne pouvait leur conférer le droit rétroactif de poursuivre des adversaires politiques pour des actes commis avant qu'ils fussent eux-mêmes possesseurs légitimes du pouvoir. Le système de défense, le mauvais vouloir du Comité d'artillerie, l'inexplicable retard apporté à la mobilisation de la garde nationale, avaient préparé le 31 octobre; la fâcheuse affaire du Bourget, la trahison du maréchal Bazaine, la capitulation de Metz, tenue cachée par le gouvernement dans un but facile à expliquer (2), les propositions d'armistice et de

(1) Le procureur général, M. Leblond, avait « engagé le gouvernement de M. Thiers à jeter un voile sur les événements du 31 octobre ». (Voir Déposition.)

(2) *Paris livré*, 3e partie, § 3, p. 120. Le gouvernement de la Défense connaissait certainement les négociations engagées entre Versailles et le maréchal Bazaine, le 26 octobre matin, puisque ce jour-là M. H. Rochefort instruisait Gustave Flourens de la reddition de Metz. La note que ce dernier rédigea avec M. Félix Pyat, parut dans le journal *le Combat*, le 27 octobre matin, au moment même où s'effectuait la capitulation de Metz-la-Pucelle. Le no du 28 octobre du *Journal officiel*

paix que rapportait M. Thiers, provoquèrent cette explosion dans une population qui avait désormais accepté avec la prolongation de la guerre le devoir de sauver la patrie. Les hommes du 31 octobre n'inspiraient à Paris qu'une confiance médiocre, mais le plébiscite du 3 novembre impliquait le mandat d'une guerre vigoureuse et nul ne croyait que le gouvernement, raffermi par l'investiture populaire, se contenterait d'attendre dans un fatalisme avéré le dénouement fatal, dont il était trop sûr pour s'efforcer de le conjurer. Le plébiscite du 3 novembre était un acte d'aveugle et patriotique foi que ne devait point accepter le général pour qui la défense était une « folie héroïque », puisqu'en retour il n'y savait apporter que le doute, l'inertie et le découragement. Après la capitulation, le moment était mal choisi pour frapper ceux dont tout le crime avait été la clairvoyance.

D'ailleurs, une considération plus grave encore domine ce débat; le gouvernement du 4 septembre s'était engagé d'honneur à n'exercer aucune poursuite au sujet du 31 octobre : le fait a été publiquement attesté au moment même et depuis par Ch. Delescluze, Gustave Flourens et Vermorel (1), par MM. Lefrançais et Ch. Beslay dans les ouvrages qu'ils ont publiés à l'étranger (2), par M. Edmond Adam (3), par M. Dorian (4).

déclare absolument fausse la nouvelle donnée par le *Combat*, et ajoute que cette manœuvre est « *le combat* de la Prusse contre la France ».

(1) *Paris livré*, p. 152-161. *Les Détenus du* 31 *octobre à l'opinion publique*, par A. Vermorel, lettre prise à partie dans le *J. off.* du 24 déc. 1870. — V. aussi *Compte rendu du* 31 *octobre*, par Millière; brochure.

(2) V. *Mes souvenirs*, par Ch. Beslay, p. 324. — *Étude sur le mouvement communaliste à Paris*, par Lefrançais (Neufchatel, 1871-73).

(3) *Journal du Siège*, par Juliette Lamber (Mme Ed. Adam), et Dép. de M. Adam devant le 4e cons. de guerre (*Gaz. des Trib.*, fév. 1871).

(4) V. Enq. 4 sept., t. I, p. 527, et Dép. du même dev. le 4e cons. de guerre (*Gaz. des Trib.*, fév. 1871). Le récit du 31 oct. par MM. Favre et Simon est bien insuffisant pour détruire les précédentes assertions. — V. *la Défense nationale, simple récit...*, t. I, p. 311 et suiv., et *Souvenirs du 4 sept. le gouvern. de la Déf. nat.* tome II, p. 127, 167, 173.

CHAPITRE II

LE 18 MARS

Calme de Paris. — Comme le Conseil fédéral de l'Internationale, le Comité central répudie tout projet de guerre civile. — Les libertés municipales et l'élection du général de la garde nationale.— Négociations des maires pour la reddition pacifique de l'artillerie retenue dans les parcs de Montmartre et de Belleville. — M. Clémenceau, maire du XVIIIe arrondissement. — Les arrêtés du général Vinoy rendent inutiles les tentatives de médiation. — Retour de M. Thiers à Paris. — La politique du chef du pouvoir exécutif. — L'attaque des parcs d'artillerie de Montmartre et de Belleville est décidée. — La journée du 18 mars. — Attitude de l'armée, de la garde nationale et de la population.— Meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte. — Proclamation des ministres.— M. Thiers quitte Paris après avoir donné l'ordre à l'armée de se replier sur Versailles.— Le Comité central occupe les quartiers et les édifices publics abandonnés. — Propositions des maires et réponse impolitique de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères. — M. Langlois, général de la garde nationale, et le Comité central à l'Hôtel de Ville. — Retraite des ministres et de l'armée sur Versailles.

Quelque tendue que fût la situation par cette série de mesures et de décrets où les intérêts, les libertés et l'honneur de Paris étaient successivement atteints, nul, parmi les plus indignés, ne souhaitait une révolution. Accusés par la presse modérée, les hommes qui devaient se montrer dès l'origine les plus violents dans les conseils de la Commune, protestaient publiquement et non sans raison contre tout projet insurrectionnel. « Nous ne sommes pas

plus un gouvernement, écrivait Arnold au directeur de l'*Opinion nationale* en parlant du Comité central, que tel groupe d'écrivains défendant la même cause (1). » — « Le général qui a signé la capitulation de Paris suspend arbitrairement mon journal sous prétexte que je pousse le peuple à l'insurrection et au pillage, écrivait M. Paschal Grousset au *Rappel*. L'imputation d'exciter « au pillage » n'est qu'amusante. Quant à « l'insurrection », j'ai dit et répété dans les deux numéros de la *Bouche de Fer* que, si la résistance à l'oppression est presque toujours le plus saint des devoirs, dans les circonstances présentes l'insurrection serait la plus désastreuse des fautes (2). »

Sans doute, une nouvelle assemblée générale des délégués des bataillons se réunissait le 15 mars au Vaux-Hall : les noms des élus du Comité central définitif étaient proclamés et la réunion acclamait Garibaldi, « dont la chemise rouge pouvait être un drapeau, » général en chef; Ch. Lullier, ancien lieutenant de vaisseau, colonel commandant l'artillerie ; Jaclard, Faltot, Eudes, Duval, L. Henry, chefs de légion ; mais le programme de la garde nationale, lu ensuite, ne s'en réduisait pas moins à ces simples articles : levée de l'état de siège, franchises municipales et maintien de la solde pendant quelque temps encore. Sans doute, Gustave Flourens et Blanqui affichaient sur les murs de Paris leurs protestations contre le jugement des conseils de guerre ; sans doute, il se formait à Montmartre en dehors de l'influence du Comité central un sous-comité de défense du XVIIIe arrondissement sous la présidence de MM. Landowski, Noirot et Josselin ; mais Paris, bien qu'ému, irrité, réprouvait les voies révolutionnaires et ne voyait justement dans cette agitation du Vaux-Hall que des manifestations désordonnées que devait apaiser chaque jour

(1) Enquête sur le 18 mars. Voir Notes et Pièces justificatives.
(2) *Rappel* du 12 mars.

nouveau. Le temps et la certitude que la République n'était point menacée pouvaient seuls calmer les esprits.

Les maires-députés, priés par M. Thiers de venir à Paris, s'étaient clairement rendu compte de la situation. Directement en rapport avec la garde nationale et la population de Paris pendant le siège, confidents quotidiens, témoins naturels de leurs espérances patriotiques, de leurs déceptions, ils pouvaient mieux que personne éclairer le gouvernement et le chef du pouvoir exécutif. Ces intermédiaires obligés ne manquèrent point à ce devoir.

Le 6 mars, MM. Henri Martin, Tirard, Arnaud (de l'Ariège) et Clémenceau, maires des XVIe, IIe, VIIe et XVIIIe arrondissements, accompagnés de la plupart des magistrats municipaux, se rendaient au ministère de l'intérieur. M. Clémenceau, au nom de ses collègues, déclarait à M. Picard que la situation, après impartial examen, était loin de présenter la gravité que lui attribuait le gouvernement; que cette question des canons du parc Wagram transportés à Montmartre, à laquelle M. Thiers et ses ministres paraissaient attacher une importance capitale, était secondaire, et à un point de vue vraiment politique, indigne d'être présentée comme le grief du pouvoir contre Paris. Le maire du XVIIIe arrondissement proposait à M. Picard la création d'un parc d'artillerie placé sous le commandement de M. Schœlcher, où les canons seraient réunis et confiés aux bataillons des divers quartiers qui viendraient tour à tour y monter la garde. Cette heureuse transaction reçut l'approbation de la majorité des maires, mais non celle de M. Picard : « La tranquillité n'est qu'apparente, répondit le ministre, et nous ne pouvons laisser plus longtemps les canons se promener tout seuls dans les rues ! (1) » Et qu'importait à ce moment le silence absolu de la place publique ? N'était-il pas plus

(1) Voir la Résistance, les Maires, les Députés de Paris et le Comité central, du 18 au 26 mars (recueil de documents), par M. F. Damé, p. 27 (Lemerre, 1871).

urgent par de franches mesures de conciliation de chercher un sincère apaisement ?

Sans doute la garde nationale était défiante, inquiète : dans son esprit, la reprise des canons devait précéder de peu la reprise des fusils ; après, que deviendrait la République ? Cependant une partie des bataillons prêtant déjà l'oreille aux conseils pacifiques de M. Clémenceau, la situation parut si peu inquiétante à MM. H. Martin, Arnaud (de l'Ariège) et Tirard, que ces députés retournèrent à Bordeaux (1).

M. Clémenceau était un homme nouveau : biologiste de mérite, élevé à la forte école scientifique des Charles Robin et des Littré, il s'était signalé dans les dernières années de l'Empire par une opposition ardente contre le despotisme césarien. Nommé maire de Montmartre le 5 septembre, réélu le 8 novembre, il avait fait preuve de remarquables capacités administratives pendant le siège. C'est à préparer l'esprit d'une population dont il avait la confiance que ce représentant dut s'appliquer avec un vrai courage civique : il resta donc à la tête de sa municipalité. Grâce à ses efforts, dès le 11 mars, le 61e bataillon de Montmartre, celui-là même qui était chargé de la garde du parc, faisait, au nom des bataillons du XVIIIe arrondissement, une déclaration publique par laquelle il offrait de rendre sans exception tous les canons et mitrailleuses détenus aux divers bataillons de la garde nationale de Paris qui réclameraient les pièces marquées à leur chiffre (2).

(1) « Il est certain que le service qu'il fallait faire autour des pièces d'artillerie fatiguait et ennuyait les bataillons de Montmartre. » (Déposition du général d'Aurelle.)

(2) Voici les principaux passages de ce document, publié d'ailleurs dans la plupart des journaux : « Les délégués de la commission du 61e bataillon, réunis en séance le 11 mars 1871, ont décidé à l'unanimité, moins une voix, l'insertion de la note suivante dans les divers journaux :

« ... Contre les attaques encore plus ridicules qu'odieuses d'une

M. Clémenceau envoya de suite copie de cette pièce au ministère de l'intérieur, à M. Ferry, maire de Paris, et au général d'Aurelle. Le 12, à midi, ne recevant pas de réponse, il se rendit chez ce dernier. Le général d'Aurelle fit paraître toute la satisfaction qu'il éprouvait à constater les sentiments de conciliation et de modération du XVIIIe arrondissement, et : « Pour prouver que je n'ai nulle arrière-pensée, je veux, ajouta-t-il, que la garde nationale elle-même soit chargée de faire une escorte d'honneur aux canons quand nous irons les chercher. C'est la garde nationale de Paris qui enverra chaque jour un de ses bataillons pris successivement et indistinctement dans chaque quartier à tour de rôle pour veiller à leur conservation. » En terminant, le général assura à M. Clémenceau que dès le lendemain il enverrait un de ses aides de camp à la mairie de Montmartre pour s'entendre avec la municipalité et les délégués des bataillons sur le jour où l'on irait chercher les canons (1). M. Clé-

certaine presse, nous n'avions à opposer que le silence et le mépris; mais aujourd'hui que ces ignobles calomnies tendent à s'accréditer, et que certains bataillons de la garde nationale seraient disposés à supposer que nous voulons garder les pièces d'artillerie qui leur appartiennent, nous croyons nécessaire de rappeler que les canons n'ont été placés sur la butte Montmartre que pour les soustraire aux Prussiens d'abord, et ensuite pour ne pas les laisser à l'abandon.

« Le 61e bataillon, certain d'être en cela l'interprète du sentiment de toute la garde nationale dn XVIIIe arrondissement, offre de rendre sans exception les canons et les mitrailleuses à leurs véritables propriétaires sur leur réclamation.

« Il émet le vœu que les divers bataillons de la garde nationale de Paris exercent la pression nécessaire à l'exécution de la loi de 1832, concernant l'artillerie de la garde nationale.

« *Pour la Commission des délégués du* 61e *bataillon:*

CHATELET, DARGÈRE. »

« Montmartre, 11 mars 1871. »

(1) Lettre de M. Lafont, adjoint du XVIIIe arrondissement, et sa déclaration devant le 3e conseil de guerre, à l'audience du 10 août 1871. Voir aussi Discours de M. Clémenceau à la Chambre des députés, sur

menceau réunit aussitôt les délégués du 61ᵉ et leur communiqua la promesse du général, qui fut accueillie avec une satisfaction sincère.

Le 13 mars, le maire de Montmartre et ses collègues obtenaient de même de M. Picard, dont ils parvenaient à vaincre les dispositions peu bienveillantes, que le gouvernement éviterait à tout prix de recourir à la violence et favoriserait les tentatives susceptibles d'empêcher l'effusion du sang (1).

Malheureusement, l'incurie et l'imprudence de la direction militaire supérieure vinrent bouleverser toutes ces négociations. Le même jour, au lieu d'envoyer, comme il s'y était engagé, un officier qui conférerait avec le maire et les délégués de Montmartre, le général d'Aurelle envoie des avant-trains, appuyés de gendarmes, qui montent directement sur le plateau pour reprendre l'artillerie. Y avait-il eu malentendu ? Y avait-il manque à la parole donnée ? Cette irruption n'en cause pas moins une vive indignation dans les postes du parc, qui s'opposent à tout enlèvement, et le résultat immédiat de ces démarches, qui semblent aboutir à une tentative de surprise déloyale, est de compromettre gravement M. Clémenceau.

Du reste, pour parler avec quelque autorité aux bataillons, le négociateur trouvait un bien médiocre appui dans la politique générale du gouvernement et les décrets de Bordeaux. Quelle force pouvaient donner à des paroles d'ordre et de conciliation les menaces du général Vinoy supprimant la liberté de la presse pour s'attaquer aux seuls

l'amnistie, le 16 mai 1876. — Des documents, communiqués à l'auteur par l'ancienne mairie élue du XIᵉ arrondissement, confirment cette promesse du général d'Aurelle.

(1) Cette promesse formelle a été niée. M. Clémenceau a en sa possession douze lettres de maires et adjoints qui étaient présents à cette entrevue, et qui établissent d'une manière indéniable l'exactitude de ce fait capital. M. Clémenceau a eu l'obligeance de mettre ces documents à notre disposition.

journaux républicains, les arrêts des conseils de guerre condamnant à mort les républicains du 31 octobre, les votes de l'Assemblée enfin, décapitalisant Paris et élaborant sur les échéances la loi que l'on sait? Cette série d'actes publics, suivis de la fausse équipée du 13, eurent dans le XVIII[e] arrondissement un si douloureux retentissement que le 61[e] bataillon et ses délégués furent blâmés par les autres bataillons, et que M. Clémenceau lui-même se vit en butte à une défiance croissante de la part de la population de Montmartre : maintenant on ne l'accusait de rien moins que de complicité avec les généraux bonapartistes, et pour prix d'une si honorable conduite, ce magistrat dévoué à la cause populaire ne recueillait qu'une impopularité dangereuse.

Dans d'autres quartiers, à la place Royale, par exemple, des pourparlers pacifiques avaient eu lieu de même : le 16 mars, une nouvelle tentative du gouvernement avait été vaine encore, mais l'incontestable bonne foi de ceux qui avaient promis (1) la reddition de ce parc d'artillerie était du meilleur augure pour l'avenir et montrait que, malgré les violents, le retour au calme n'était plus qu'une question de jours.

Là encore il ne suffit pas, pour rejeter sur les bataillons qui détenaient l'artillerie toute la responsabilité de l'insuccès de ces tentatives, d'invoquer l'influence prépondérante de quelques chefs et comités révolutionnaires ; l'incroyable impéritie du commandement militaire doit être plus incriminée. Le général Porion, commandant du premier secteur, avait écrit au général Vinoy pour le prier d'indiquer le jour où il voudrait faire conduire l'artillerie du secteur à l'Arsenal, ajoutant que, ce jour-là, la garde du parc serait confiée à un bataillon de la garde nationale

(1) « Une dernière fois (le 16 mars), il y eut une telle apparence de bonne foi dans ceux qui faisaient des promesses de soumission, que je crus au succès. » (Déposition de M. Thiers.)

avec lequel il s'était entendu (1). Jamais le général Vinoy ne répondit à cet important avis ; le 17 mars seulement, après avoir remplacé le général Porion dans le commandement du secteur par le lieutenant-colonel d'Orgeval, il envoya quelques centaines de gardes municipaux pour enlever les canons de la place des Vosges et du boulevard Mazas, sans avoir prévenu ni les gardes nationaux de service ni l'état-major du secteur (2). Naturellement la restitution n'eut pas lieu.

C'est au milieu de ces pourparlers que, le 15 mars, M. Thiers arriva de Bordeaux.

A peine à Paris, le président du Conseil fut assailli par la foule des gens d'épée et de finance : « Vous ne ferez jamais d'opérations financières, disaient ceux-ci, si vous n'enlevez pas les canons. » Les autres, s'étant cru joués, s'indignaient des refus essuyés dans les tentatives pacifiquement faites pour reprendre l'artillerie. M. Thiers lui-

(1) Cette lettre fut remise au général Vinoy, par M. P. Gautreau, officier de l'état-major du général Porion. — *Histoire de la Commune,* par M. l'abbé Vidieu, ch. I, p. 37 (Dentu, 1876).

(2) L'échec du 16 mars a reçu deux autres explications qui, d'ailleurs, engagent également la responsabilité du commandement militaire : « On est arrivé à la place des Vosges, dit M. de Mortemart dans sa déposition ; on s'est rendu sur le terrain ; mais *malheureusement les attelages se trouvèrent en retard, les gardes de Paris s'étaient trompés de route,* et quand on a été pour prendre les canons avec des attelages incomplets, les gardes nationaux du quartier ont fait sonner la générale et battre le rappel. » — La déposition de M. Vautrain n'est pas moins grave : « Je n'avais qu'un mot à dire ; je n'avais qu'à lever la main pour que ceux qui gardaient les canons les rendissent à la troupe, car c'étaient mes administrés, mes amis, qui à ce moment-là gardaient les canons. » L'ancien maire du IVe arrondissement termine en citant le rapport du capitaine Lesault, de garde au parc de la place des Vosges, le 15, à quatre heures du soir : deux envoyés de l'état-major général lui demandent si l'on pourra venir reprendre l'artillerie dans la nuit : la réponse de M. Lesault est affirmative. Malheureusement, les envoyés s'étaient entretenus tout haut de la surprise devant des gardes nationaux, et l'un d'eux, courant à Belleville, en ramena quelques centaines de gardes opposés à toute restitution.

même inclinait vers une action immédiate. Nommé le 17 février par l'Assemblée chef du pouvoir exécutif, cet homme d'État était sans nul doute, grâce à son expérience des affaires, son éloquence, son crédit en Europe, son élection dans vingt et un départements (1), le premier personnage de l'État ; mais ses antécédents de gouvernement, sa conduite vis-à-vis la démocratie républicaine pendant la seconde République, ses principes politiques, le préparaient-ils à soutenir un si grand rôle avec une intelligence suffisante des doubles nécessités d'une crise terrible et d'une ère nouvelle ? A ce moment précis, rien n'indique qu'il fût même fixé sur la forme définitive du pouvoir : ses convictions particulières, ses discours (plus tard les reproches des royalistes), le montrent au contraire en proie à des hésitations qu'il s'efforce vainement de cacher sous un masque de sereine neutralité. A un point de vue plus restreint, mais qui dérive de cette mentalité, son attitude pendant la guerre, son éloignement de Paris, le disposaient mal à comprendre la situation de la capitale. Le 31 octobre qu'il vit, la prolongation de la lutte qu'il désapprouva, ôtèrent à son jugement une partie de sa rectitude. Il avait été pendant la Défense l'âme inconsciente de la conspiration de paix à tout prix qui paralysa l'effort national ; après la capitulation, ses préventions augmentèrent encore : il traversa le cœur troublé Paris et ses rues bruyantes et perdit bientôt tout sang-froid (2) ; d'incompétent il devint vite partial, et, de retour à Bordeaux, la distance rendant plus complètes encore les erreurs d'optique, il ne vit plus dans la douleur généreuse, dans la patriotique colère de Paris que l'insurrection d'une « foule

(1) M. Thiers opta pour le département de la Seine.

(2) Sa déposition conserve les traces de cette disposition d'esprit. Les négociations relatives au traité de paix terminées, M. Thiers quitte Paris : « Près la Bastille, je vis, dit-il, une foule énorme qui poussait des *cris de rage*... J'arrivai sans accident à la gare d'Orléans. »

furieuse », seulement justiciable de la force. Sans cesse assailli par de mensongers rapports, il n'eut bientôt qu'une idée fixe : celle d'un grand combat à livrer, et, tout entier à ce sentiment, aida à propager officiellement par les télégrammes qu'on a vus les calomnies dont la réaction l'aveuglait. Cette ignorance, ce plan funeste apparaissaient d'ailleurs derrière chacun des actes de son gouvernement, et lui-même a prononcé dans sa déposition ces paroles significatives : « Quand je fus chargé des affaires, j'eus immédiatement cette double préoccupation, conclure la paix et *soumettre Paris.* »

Les moyens de répression étaient cependant presque nuls et les troupes auxquelles on devait demander tout l'effort d'une action décisive se trouvaient dans de bien médiocres conditions pour le donner d'une manière efficace. M. Thiers ne l'ignorait pas. En signant la capitulation, les Prussiens avaient stipulé que la garnison de Paris n'excèderait pas le chiffre de 40,000 hommes (1), et il avait fallu, après avoir renvoyé dans leurs foyers les 230,000 soldats et gardes mobiles de la première armée de Paris, reconstituer en hâte la garnison nouvelle. L'armée de la Loire et l'armée du Nord devaient, par ordre du général Le Flô, envoyer 30,000 hommes ; deux divisions incomplètes étaient seulement arrivées, encore contenaient-elles nombre d'hommes libérables qu'il fallut licencier. Pour combler ces vides on répartit entre les divers régiments les militaires de l'ancienne armée de Paris qui n'avaient pas droit à leur libération. A ce moment donc, la plupart des régiments appelés à donner leur concours dans une action aussi grave étaient dans Paris depuis huit jours à peine et beaucoup des hommes qui les composaient n'avaient que trois

(1) Ce chiffre n'était primitivement que de douze mille. M. de Bismarck, sur les instances de M. Thiers, consentit à revenir sur cette clause des préliminaires.

jours d'incorporation (1). Ces troupes ne comptaient pas en tout plus de 25,000 hommes, presque sans cadres, fatigués, harassés, démoralisés par les échecs de la province ou les souffrances de Paris. Errant dans la ville, mêlés à la population civile, tout imprégnés des courants d'une opinion publique irritée, ils étaient plus propres à prendre un indispensable repos ou à juger sévèrement le gouvernement et leurs généraux qu'à attaquer les gardes nationaux, hier encore leurs frères d'armes.

Le 17, M. Thiers réunit le Conseil ; à tous les ministres s'étaient joints le maire de Paris, M. J. Ferry, le général Valentin, préfet de police, et les généraux Vinoy et d'Aurelle. M. Thiers ouvrit la séance en déclarant que le moment de l'action était venu, que l'on devait tenter le combat et chercher à enlever l'artillerie à tout prix : « Nous sommes, dit-il, à un de ces jours où il faut tout risquer, où il faut marcher, coûte que coûte ; les canons doivent être pris avant l'arrivée de l'Assemblée (2). » Le général Vinoy répondit à ces injonctions pressantes par l'exposé de son plan : l'opération devait se faire de nuit ; c'était une surprise ; le divisionnaire Susbielle lancerait deux colonnes d'attaque sur la butte Montmartre : l'une, la brigade Paturel, passant par l'avenue de Saint-Ouen, les rues Marcadet, des Saules, de Norvins, se jetterait sur le moulin de la Galette ; l'autre, la brigade Lecomte, s'engagerait dans le boulevard Ornano, gravirait la hauteur par la rue du Mont-Cenis et prendrait position de l'église Saint-Pierre à la tour Solférino. Quatre bataillons de réserve s'établiraient rue Marcadet, boulevard de Clichy, rue Clignancourt et boulevard Rochechouart. En même temps la divison Faron devait s'emparer des Buttes-Chaumont et de Belleville, la brigade Wolf occuper la Bastille, la bri-

(1) Déposition du général Vinoy, et l'*Armistice et la Commune,* p. 218 et passim.

(2) Déposition de M. Thiers et du général Vinoy.

gade Henrion l'Hôtel de Ville, enfin la brigade Bocher prendre position à l'Esplanade des Invalides et à l'École militaire où seraient ramenées les pièces et les munitions prises. Toute l'armée de Paris se trouvait donc en mouvement.

Les dispositions du général Vinoy sont admises par le Conseil : le ministre de la guerre fait seulement quelques observations parce que l'on veut engager les troupes sans sacs ni bagages (1), approuvant d'ailleurs l'ordre de bataille dans lequel elles devaient s'avancer, précédées d'escouades de gardiens de la paix, appuyées de compagnies de gardes municipaux et de gendarmes (2). Malgré les promesses formelles de MM. Picard et d'Aurelle aux maires et adjoints de Paris, le Conseil décide que le coup de main ne sera annoncé à nul de ces magistrats, pas même à ceux dont l'arrondissement doit être le théâtre de l'attaque.

Le même jour, quarante colonels et chefs de bataillons du centre de Paris sont convoqués à minuit, chez le général d'Aurelle. Sans communiquer la décision du Conseil, le général demande « si dans le cas où la guerre éclaterait entre le Comité central et le commandement supérieur, il peut compter sur leurs bataillons ». Tous ces officiers répondent qu'ils sont sûrs de leurs concitoyens dans leurs quartiers respectifs, mais que nul d'entre eux ne marchera d'un arrondissement sur un autre. Le colonel Langlois, précisant encore, ajoute que si quelques bataillons veulent descendre sur l'Hôtel de Ville et attaquer le gouvernement, toute la garde nationale se lèvera contre eux ; « mais, dit-il, en terminant, si vous nous convoquez pour

(1) Déposition du général Le Flô : « Je déclarai que cette façon d'engager les soldats sans leurs bagages était une faute considérable. Mon opinion ne fut point partagée par le Conseil. On me dit que cela *contrarierait* le général Vinoy. »

(2) *L'Armistice et la Commune,* appendice, p. 411 et suiv.

une affaire offensive, si vous voulez reprendre violemment les canons, vous aurez un échec et vous donnerez le signal de la guerre civile. » A deux heures de la nuit, la réunion se sépare en convenant que le rappel sera battu le matin dans tout Paris.

A la même heure, les troupes sortent de leurs casernes, traversent Paris, pénètrent dans les quartiers *insurrectionnels* : tout est silencieux, endormi, sans défiance. Le général Faron entre à trois heures à la mairie de Belleville et occupe les abords des Buttes-Chaumont. Les généraux Paturel et Lecomte lancent leurs avant-gardes de gardiens de la paix sur le Moulin de la Galette et la Tour de Solférino. Sept factionnaires gardaient le parc de Montmartre : l'un d'eux, Turpin, à la vue des troupes qni gravissent la hauteur, croise la baïonnette ; une décharge des gardiens de la paix le blesse mortellement ; une seconde décharge, moins meurtrière, est faite sur un poste établi rue des Rosiers n° 6, où dix-huit hommes du 61e bataillon, celui-là même qui quelques jours auparavant avait voulu restituer l'artillerie, sont faits prisonniers.

Sans perdre un instant, une section de soldats du génie se joint à plusieurs compagnies du 1er chasseurs à pied pour détruire les quelques retranchements élevés autour du parc : un officier d'artillerie reconnaît le nombre des pièces à enlever (il y en avait 171), afin de juger du nombre d'attelages nécessaires pour l'opération (1). Il est cinq heures, l'attaque a complètement réussi à Montmartre et à Belleville : les troupes attendent les attelages restés aux Champs-Elysées et place de la Concorde.

Cependant le bruit de ces feux de mousqueterie a jeté à peine son écho dans Montmartre que partout c'est le même cri : « Voilà le coup d'État ! » On sort des maisons,

(1) *Armist. et Commune*, p. 217 et suiv.

on court tumultueusement dans les rues, on s'aborde ; la surprise, l'indignation, la colère éclatent dans chaque groupe. M. Clémenceau, accourt sur le plateau : il proteste auprès du général Lecomte ; il rappelle les promesses du commandant supérieur d'Aurelle, du ministre Picard ; le général invoque les ordres qu'il a reçus. M. Clémenceau, à la vue du blessé, redescend pour chercher un brancard, des secours à la mairie ; il est accueilli par les reproches, les injures des membres du Comité de vigilance de l'arrondissement. Un de ses adjoints, Dereure, l'accuse avec violence : « La butte est prise, dit-il ; voilà votre ouvrage ! (1) » Sur le plateau où il revient, M. Clémenceau se heurte encore au général Lecomte, qui défend de descendre le blessé. Une dizaine de gardes nationaux profitent de ces nouveaux pourparlers pour s'esquiver et suivre le maire, qui descend encore une fois.

Rue Müller, rue Doudeauville, l'agitation est des plus vives ; on bat le rappel, l'éveil est partout donné ; femmes, enfants, vieillards, mêlés aux gardes nationaux, se dirigent de tous côtés vers la butte. A la vue de cette foule houleuse, les sentinelles placées au bas de la rue Müller se replient ou se laissent entourer ; une cinquantaine de gardes s'avancent lentement; plusieurs agitent leurs mouchoirs pour parlementer et crient : Vive la République ! Les premières colonnes du 88e de marche échelonnées sur la hauteur répondent par le même cri.

Sur le plateau, dans la rue des Rosiers, la foule des femmes, des enfants, des gardes n'est pas moins nombreuse ni moins animée : « Vive la ligne ! crie-t-on de toutes parts ; vivent nos frères de l'armée ! Nous ne voulons pas nous battre ! » Le général Lecomte parcourt le front des

(1) La veille au soir, l'adjudant de la subdivision militaire s'était servi du nom du maire de Montmartre pour faire dégarnir les postes de garde nationale de l'arrondissement. (Déposition de M. Clémenceau. Affaire Garcin, 3e conseil de guerre ; mars 1878.)

troupes, fait saisir par les gardiens de la paix et jeter dans les caves de la Tour Solférino une quinzaine de soldats et sous-officiers qui avaient accueilli les gardes de la rue Müller, puis, se retournant vers la foule de la rue des Rosiers, commande aux soldats de mettre en joue cette barricade humaine ; dans ce moment d'indicible angoisse, les femmes au lieu de fuir s'avancent encore sur les fusils braqués : « Feu ! » crie le général Lecomte. Un seul coup est tiré par un gardien de la paix. Mille imprécations retentissent, mille paroles d'horreur et de pitié aussi : « Non, non, ne faites pas feu ! ne tirez pas ! nous sommes vos frères ! » Trois fois le général Lecomte renouvelle aux soldats le commandement de : feu ! C'est en vain qu'il les menace de leur brûler la cervelle s'ils n'obéissent, tous remettent l'arme au pied. Les gardes nationaux débordent la foule, lèvent la crosse en l'air, envahissent le plateau, fraternisent avec la troupe. Le général Lecomte, entouré de tous côtés, est fait prisonnier avec son état-major.

Le peuple se mêle aussitôt aux rangs des soldats : les femmes distribuent du pain, du vin ; les hommes prennent les fusils des gardiens de la paix ; beaucoup de soldats rendent les leurs ; les gardes nationaux prisonniers dans le poste de la rue des Rosiers et les soldats jetés dans la Tour Solférino sont délivrés ; des clameurs furieuses s'élèvent contre le général Lecomte ; les soldats qu'il menaçait tout à l'heure se montrent surtout excités ; déjà les fusils s'abaissent : des gardes nationaux le couvrent de leur corps : enfin, sous bonne escorte, à travers les huées, le général est conduit au Château-Rouge, occupé par plusieurs compagnies du 169e bataillon, et là signe l'ordre écrit d'évacuer la butte.

Il est huit heures : c'est alors que le gros des avant-trains attendu depuis quatre heures et demie fait son apparition boulevard Clichy, rue Lafayette, rue Rochechouart, boulevard Magenta. Du côté du Moulin de la

Galette, le général Paturel avait reçu plus tôt quelques attelages, il s'engage avec une dizaine de pièces reprises dans la rue Lepic (1) ; mais là, la foule est tellement grande, ses cris si intenses, que les artilleurs intimidés hésitent, puis s'arrêtent; quelques officiers sont bousculés, le général Paturel est contusionné au visage ; on coupe les traits des chevaux et, à force de bras, les canons sont remontés sur le plateau.

La retraite des troupes s'accentue : les bataillons de soutien qui n'ont point été engagés refusent de faire usage de leurs armes. Place Pigalle, le général Susbielle, refoulé avec un escadron de chasseurs à cheval, un bataillon de ligne et une compagnie de gendarmes, ordonne vainement aux chasseurs de charger un rassemblement de femmes dans la rue Houdon : ceux-ci, pour refouler les plus audacieuses, font marcher leurs chevaux à reculons ; un rire général accueille cette manœuvre pacifique. Irrité, le capitaine Saint-James renouvelle l'ordre de charger et se précipite sabre haut sur la foule; il blesse un soldat, deux femmes, et tombe lui-même tué à bout portant par quelques gardes nationaux. La ligne lève la crosse en l'air : les gendarmes, qui avaient ouvert le feu derrière les baraquements du boulevard, sont désarmés. Place Blanche, l'armée fraternise encore : le général Vinoy, qui avait établi là son quartier général, donne l'ordre de battre en retraite sur la place Clichy et de là sur les Ternes.

A Belleville, la déroute n'est pas moindre. Le parc des Buttes-Chaumont, surpris comme à Montmartre, était défendu par un poste d'une vingtaine de gardes ; mais le retard des avant-trains et les mêmes scènes font à la même heure avorter le coup de main. A la mairie de Belleville, le général Faron veut mettre des mitrailleuses

(1) *La Guerre des Communeux de Paris*, par un officier supérieur de l'armée de Versailles, p. 79 (Didot, 1871).

en batterie (1) ; ici encore le soldat refuse d'obéir, lève la crosse en l'air. D'ailleurs, la résistance s'organise vite et le général est obligé d'abandonner rue d'Allemagne l'artillerie amenée pour appuyer l'offensive.

Sur toute la ligne, l'échec du gouvernement est complet.

Paris cependant apprend l'attaque et la défaite par la rumeur publique et la proclamation officielle affichée sur ses murs : dans les quartiers du centre, on s'étonne, on blâme ; dans les faubourgs, on s'indigne ; Paris s'était endormi, la veille, tranquille et confiant ; il comprend peu les périls qui le menacent et les desseins de ce gouvernement occulte prêt à fondre sur lui du haut des buttes insurrectionnelles. Le manifeste des ministres, long, obscur, ne fait aucun effet. Quelles pensées de conciliation peuvent évoquer dans la population ces noms inconnus ou antipathiques ? La proclamation glorifie le général d'Aurelle « si digne d'être à la tête de la garde nationale » ; elle parle « de retranchements ridicules », de « canons dérobés à l'État et braqués pour foudroyer les maisons, les femmes, les enfants » ; le mot de République s'y glisse dans des phrases équivoques pour dire que ceux « qui croient la défendre veulent la renverser » ; « que les bons citoyens se séparent des mauvais, » disent enfin les ministres en évoquant le triste souvenir du langage de Décembre. Le gouvernement ignore Paris à tel point que déjà il ne parle plus la même langue que lui. Comment serait-il compris ?

Le rappel bat dans tous les quartiers indistinctement, convoquant à la fois ceux qu'irrite l'attaque et ceux qui pourraient être disposés à s'y associer. Les bataillons des quartiers de commerce fournissent toutefois un médiocre contingent : rue Neuve-des-Petits-Champs, le colonel Quevauvilliers ne réunit que dix-sept hommes ; rue Montmar-

(1) Déposition de M. Macé, qui accompagnait le général Faron.

tre, boulevard des Capucines, rue des Martyrs, rue de Douai, les dispositions sont telles que le colonel Langlois n'ose faire battre le rappel. Les quelques gardes qui d'ailleurs se présentent ne reçoivent aucun ordre; retenus dans leurs quartiers respectifs, on les laisse épars, dispersés (1).

A Montmartre, à Belleville, à la Villette, à Montrouge, l'agitation devient de plus en plus vive : ici les retranchements des buttes sont réparés; les barricades s'élèvent rue des Martyrs, rue Germain-Pilon, rue Lepic, place Blanche, place des Abbesses ; à Belleville, rue de Paris, rue du Faubourg-du-Temple, carrefours Piat et Rebeval, rue Clavel, carrefour des Lilas, rue de Flandre, rue d'Allemagne, faubourg Saint-Martin.

L'indifférence, l'inertie des bataillons bourgeois n'éclairent point les ministres. A midi, M. E. Picard et le général d'Aurelle s'adressent de nouveau à la garde nationale : « Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés... Quelques hommes égarés n'obéissant qu'à des chefs occultes dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens... Saisissez vos armes pour rétablir le régime des lois. »

Quelques heures plus tard, le Conseil agite enfin le spectre rouge : « Nous voulons en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres presque tous inconnus ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau si la garde nationale et l'armée ne se levaient ensemble ! » Cet appel demeure vain comme les deux autres.

M. Thiers était au ministère des Affaires étrangères depuis la veille au soir avec le Conseil ; il reçoit coup sur coup ces désastreuses nouvelles. Aussitôt il envoie aux

(1) *La Guerre civile et la Guerre étrangère,* par E. Beaussire, député de Vendée (IVe partie, ch. I, p. 175). G. Baillière, 1872.

troupes engagées à Belleville, à la Villette, à la Bastille, l'ordre de repasser la Seine et de battre en retraite sur le Champ de Mars; lui-même se rend au Louvre pour y conférer avec le général Vinoy revenu de Clichy après l'équipée du matin ; il veut jeter un coup d'œil dans Paris et s'assurer de la gravité des événements; de suite il la comprend. Il revient quai d'Orsay; un grand nombre de maires, de députés étaient là, avec des délégués d'arrondissements, apportant des nouvelles, offrant des conseils, présentant des programmes.

Le Conseil est de nouveau réuni : « Messieurs, dit le chef du pouvoir exécutif, il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant ainsi entravés. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées. Quant à moi, je n'hésite point, il faut sortir de Paris et nous rendre près de l'Assemblée. C'est moi qui l'ai décidée à venir à Versailles; je lui ai fait une violence patriotique ; je me le reprocherais éternellement si, en agissant de la sorte, je l'avais fait tomber dans un piège. Elle représente la France, c'est à elle que tout doit être sacrifié; nous devons l'entourer, la protéger, lui faire un rempart de notre corps. Je suis navré, mais résolu. Je n'abandonne pas la partie, je la sauve. A la vue de cette insurrection, d'ailleurs, un souvenir m'a frappé : le souvenir du 24 février. Le 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et cinquante mille hommes. Le roi discuta le parti que je lui proposais, et malheureusement le rejeta. Ce souvenir, Messieurs, m'est resté dans la mémoire. Rappelez-vous en outre l'exemple du maréchal de Windischgraetz, qui, après être sorti de Vienne, y est rentré victorieux quelque temps après. Croyez-moi, il n'y a pas à hésiter, il faut éva-

cuer Paris complètement. » Cette proposition radicale provoque dans le Conseil une impression pénible ; le général Le Flô, malmené le matin à la Bastille par quelques groupes de gardes nationaux, l'appuie seul ; MM. J. Favre, J. Simon, E. Picard et Pothuau refusent d'y adhérer. Au point de vue politique, l'évacuation leur paraît pleine de périls ; ils demandent s'il ne serait pas possible de résister à l'Hôtel de Ville, dans quelque autre point encore occupé par les troupes, ou tout au moins, en évacuant Paris, d'y garder une position, l'École militaire par exemple.

M. Thiers, revenant à la charge, se déclare formellement pour la négative : « Non, Messieurs, dit-il encore, il est évident que les troupes ne tiendraient pas plus à l'Hôtel de Ville qu'ailleurs ; disséminées, nous les perdrons toutes les unes après les autres. Ce serait un découragement général et ce n'est pas en agissant ainsi que nous relèverons la situation. Nous n'avons que très-peu de soldats et il est indispensable de les éloigner le plus tôt possible pour les mener se retremper ailleurs. Il n'y a qu'une résolution radicale qui puisse sauver le pays, il faut évacuer Paris, mais l'évacuer complètement et immédiatement (1). » Cette tenacité passionnée fait taire les objections : le Conseil adopte cette résolution hardie, rendue nécessaire pour soutenir une politique de défiance et d'erreur, mais grosse de la guerre civile.

A ce moment, il était trois heures, les bataillons de la garde nationale du Gros-Caillou, du Point du Jour, s'ébranlaient à leur tour. Trois d'entre eux, marchant sur l'Hôtel de Ville, défilent, tambours et clairons en tête, devant le mi-

(1) Dépositions de MM. Thiers, Le Flô, Vinoy, Pothuau, *passim*. — Voir aussi J. Simon, *Gouvernement de Thiers*, p. 241, t. I., et *Gouvernement de la Défense nationale*, par M. J. Favre, t. III, p. 215, 216. Il n'est pas besoin de dire ici que nous avons textuellement cité les paroles que M. Thiers rapporte, dans sa déposition, avoir lui-même prononcées, et celles que lui prêtent les ministres.

nistère des Affaires étrangères, seulement gardé par quelques compagnies de chasseurs à pied. La situation devenait critique (1). Si le gouvernement, si M. Thiers surtout tombait aux mains de la garde nationale, que devenait l'Assemblée, et les suites d'un tel événement n'étaient-elles point d'une gravité extrême? Il fallait se hâter. M. Thiers renouvelle au général Vinoy l'ordre d'évacuer Paris, les forts du sud, Courbevoie et même le Mont-Valérien occupés par la brigade Daudel qu'il voulait avoir à Versailles, et quitte précipitamment le ministère par la rue de l'Université. Accompagné de l'escorte du général Vinoy, il sort de Paris en voiture par la porte du Bois de Boulogne. Au pont de Sèvres, il réitère l'ordre d'évacuation de tous les forts et le remet écrit au crayon au lieutenant Goëbb, commandant l'escorte, pour le porter à toute bride au général Vinoy.

Que faisait pendant ce temps le Comité central? Ignorant la nuit même du 17 au 18 les desseins du gouvernement, surveillé par la police, il avait quitté la Corderie et choisi pour lieu de rendez-vous l'école de la rue Basfroi. Le matin, ses membres apprennent isolément, avec tout le monde, la surprise et la déroute. A onze heures, quelques-uns d'entre eux, MM. Assi, Prud'homme, Rousseau, Gauhier, Lavallette, Bouit, Fougeret, se réunissent rue Basfroi. Dans la crainte d'un retour offensif du gouvernement, on décide d'envoyer les commandants Bergeret à Montmartre, Varlin à Batignolles afin de lever les bataillons et de pousser à la construction des barricades; les commandants Duval et Faltot avaient déjà réuni les bataillons du Panthéon et de la rue de Sèvres. Toutefois ces dispositions ne parviennent point à donner une impulsion

(1) Si critique que, s'adressant au Conseil, le général Le Flô l'appréciait ainsi dans un langage tout militaire : « Je crois que nous sommes *flambés*, nous allons être enlevés ! » (Déposit. du général Le Flô.)

générale à la majeure partie des bataillons des hauts quartiers qui se contentent de se tenir sous les armes et de construire des barricades. Plusieurs seulement se dirigent vers Montmartre et défilent sur le boulevard extérieur, du boulevard Ornano à la place Pigalle, au son de la musique et aux cris de : Vive la République !

Vers quatre heures, pendant ces manifestations pacifiques que saluent la foule et nombre de soldats désarmés, une scène terrible ensanglante la butte. Depuis le matin, le général Lecomte était retenu au Château-Rouge avec quelques autres officiers arrêtés sur le plateau ou aux environs de Montmartre, MM. de Poussasargues, Beugnot, Vassal, Partet, etc. La foule était là, compacte, bruyante, mais toutefois ne montrait aucune hostilité ; le général avait pu déjeuner tranquillement avec quelques-uns de ses officiers, quand un vieux capitaine de la garde nationale, décoré de la croix de Juillet, Garcin, du 169e bataillon, celui de Blanqui pendant le siège, se présente avec un ordre écrit portant quatre signatures illisibles et le cachet d'un comité qui enjoint de conduire le général rue des Rosiers pour y être jugé. Le capitaine Mayer, chargé de la garde du général et des officiers, croit devoir obéir à cet ordre.

Conduits par un peloton de soixante gardes que commande Garcin, le général et ses officiers gravissent les buttes au milieu de clameurs menaçantes et arrivent rue des Rosiers. On les enferme dans une chambre du rez-de-chaussée. Une centaine de soldats de ligne étaient restés sur le plateau, mêlés à la foule : à la vue du général Lecomte, leur fureur se ranime ; c'est à qui le menacera, assiégera la maison.

La foule entre à la suite du peloton de conduite, dans le jardin ; elle redouble d'injures et de menaces. Garcin surtout se montre exalté ; d'autres officiers, le lieutenant Meyer entre autres, du 79e bataillon, s'épuisent pour empêcher les

soldats de pénétrer dans la chambre. Vainement, au milieu d'un indescriptible tumulte, le général Lecomte demande à être conduit devant le Comité. Le Comité ne paraît pas. Seuls, quelques officiers de la garde nationale et un Polonais, Kazdanski, arrivé d'Autun le matin même et nommé commandant de place par M. Jaclard, adjoint de Montmartre, sont contraints par la foule de procéder à l'interrogatoire du général : il convient d'avoir commandé le feu sur le peuple. Malgré les cris, les vociférations du dehors, on pouvait encore espérer de sauver le général : plusieurs officiers voulaient même le conduire salle Robert.

A ce moment, il était quatre heures et demie, une clameur furieuse domine toutes les autres ; un remous se fait dans la foule qui s'écarte et un homme habillé de vêtements civils noirs, de haute stature, à barbe blanche, est jeté dans le jardin du n° 6 : c'était le général Clément Thomas. Par une inspiration à jamais déplorable, l'ancien commandant de la garde nationale venait d'arriver place Pigalle ; reconnu par quelques gardes, il avait été aussitôt entouré et saisi.

Le nouveau prisonnier est poussé dans la chambre où était déjà enfermé le général Lecomte : malgré les courageux efforts du lieutenant Meyer, la foule y pénètre avec lui : « Misérable ! tu nous as fusillés, tu nous as fait déporter en juin 48 ! tu nous as traités de lâches pendant le siège, tu nous as trahis à Montretout ! » Les hurlements, les cris : A mort ! à mort ! l'assaillent de toutes parts. Ceux qui veulent le protéger sont meurtris de coups ; Kazdanski prononce quelques paroles contre l'exécution des menaces de mort, on lui arrache ses galons. Vainement un ex-capitaine de francs-tireurs, Herpin-Lacroix, monté sur une marquise au premier étage, fait faire un roulement par le tambour Poncin et adjure la foule d'attendre le Comité : on lui jette des pierres. Clément Thomas est arraché de la chambre; comme il descend les marches, il essuie un premier coup de fusil ; la balle perce son chapeau. Des coups de crosse le

collent au mur du jardin ; des soldats, des gardes nationaux, des gardes mobiles le fusillent à bout portant, tour à tour, sans ordre. La vue du sang redouble la folie du meurtre. Les soldats surtout, épouvantés par le châtiment qui les attend si le général Lecomte leur échappe, se montrent acharnés. « Qu'on le fusille, sinon il nous fusillera demain! » crie l'un d'eux. Entraîné à son tour, le général Lecomte est jeté près du corps de Clément Thomas et une dizaine de coups de fusil lui sont tirés à bout portant, isolés, l'un après l'autre : « A toi ! va donc, vocifère un soldat, tu voulais nous fusiller ce matin ! » — « Tu m'as donné trente jours de prison, crie un autre, c'est moi qui te tirerai le premier coup. » Le général tombe, deux soldats déchargent encore leur arme sur son cadavre.

A la vue de ce spectacle sanglant, plus d'un s'enfuit épouvanté. La foule s'apaise un peu, se disperse. On fait sortir de la maison les officiers prisonniers pour les reconduire au Château-Rouge. A peine ont-ils fait quelques pas qu'un homme, haletant, revêtu des insignes municipaux, se précipite devant eux : c'est M. Clémenceau.

M. Clémenceau était demeuré tout le jour à la mairie, après s'être assuré que le Château-Rouge était gardé par un bataillon dont l'esprit le rassurait sur le sort du général Lecomte et, confiant dans les assertions exactes du capitaine Mayer qui affirmait que la foule n'était point hostile, il avait voulu veiller à la sécurité des officiers et des gendarmes faits prisonniers et amenés à la mairie. Dès onze heures du matin, il avait envoyé, du reste, plusieurs amis politiques à quelques maires et députés de Paris pour les prier de se joindre à lui, afin de conjurer les dangers qui pourraient menacer les prisonniers et tenter encore de rétablir l'accord entre le gouvernement et la population.

Vers quatre heures et demie, le capitaine Simon Mayer qui avait suivi Garcin et était resté sur le plateau, errant à quelque distance du tumulte et suivant toutes ses

phases, accourt à la mairie : chemin faisant il rencontre le capitaine Garcin, qui par un retour subit venait lui aussi chercher l'aide du maire contre les fureurs qu'il avait contribué à soulever. Mayer le devance et annonce à M. Clémenceau que le général Clément Thomas vient d'être arrêté et conduit, ainsi que le général Lecomte, rue des Rosiers, et que tous deux vont être fusillés s'il n'intervient au plus vite. M. Clémenceau s'élance hors de la mairie, suivi du capitaine Mayer, de Garcin et de deux autres citoyens, et escalade la butte en courant. Il se jette au-devant de l'escorte des officiers prisonniers, il croit qu'eux aussi on les mène au supplice. « Où les conduisez-vous ? » s'écrie-t-il. Le lieutenant Meyer qui emmène les officiers n'a que le temps de jeter à voix basse ces mots à M. Clémenceau : « Laissez, nous les sauvons ! » Vingt gardes nationaux entourent M. Clémenceau, croisent la baïonnette sur sa poitrine, vocifèrent : « Vous nous avez vendus, vous nous avez trahis ! A mort Clémenceau ! » Un homme furieux, le fusil encore chaud, se croise les bras devant lui : « Oui, crie-t-il, nous avons fusillé Clément Thomas, et après? » — Ce sont de vieilles balles de juin, crie un garde national à cheveux blancs. »

C'est alors qu'un membre du comité de vigilance, Sabourdy, écarte courageusement les fusils : « Que faites-vous ! dit-il ; vous allez tuer Clémenceau, un républicain ! » M. Clémenceau redescend la butte du côté de la place Saint-Pierre, au milieu de groupes menaçants. Au bas, il il trouve MM. Schœlder et Lockroy : plein d'anxiété sur le sort des officiers qu'il vient de rencontrer, M. Clémenceau se rend avec ses collègues au comité de vigilance, rue de Clignancourt, 41, où ils trouvent Jaclard, Bergeret et Ferré; ce dernier était président du comité depuis le 4 septembre : on leur assure que les officiers ne courent aucun danger.

Les calomnies des partis extrêmes ont depuis assailli

l'ancien maire de Montmartre : c'est le sort ordinaire de ceux qui dans les époques troublées cherchent à interposer entre les partis leur esprit de conciliation et de bonne foi. Ceux-ci l'ont accusé de complicité avec le général Vinoy, parce que, dans des pourparlers pacifiques, il tenait la reddition de l'artillerie pour une mesure d'ordre public; ceux-là, quand les ministres manquant deux fois à la parole donnée ordonnent la surprise du 18 et déchaînent la colère publique, ceux-là incriminent la conduite du magistrat qui reste à son poste pour sauver des gendarmes, des officiers amenés près de lui et se précipite au mépris de sa propre vie au milieu d'une foule déchaînée afin d'arracher deux malheureux à une mort presque inévitable. Le sentiment d'un grand devoir a sans nul doute soutenu M. Clémenceau dans ce moment terrible; car il est permis de faire remarquer que, prévenu plus tôt des dangers courus par les généraux Clément Thomas et Lecomte, M. Clémenceau n'eût réussi qu'à périr avec eux.

Sans l'arrestation de Clément Thomas, les témoins de cette scène lugubre s'accordent à dire que le général

(1) Nous renvoyons le lecteur désireux de vérifier l'exactitude de ces pages aux documents ci-indiqués : Cf. la lettre de M. Beugnot, celle de M. Clémenceau, le 30 mars (Voir Journaux et notamment le *Soir*); le récit du comité du XVIII[e] arrondissement, et le Procès-verbal signé par deux officiers de marine prisonniers rue des Rosiers pendant l'exécution des généraux, MM. Lannes de Montebello et Douville de Maillefeu; le procès relatif au meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte, 6[e] conseil de guerre, séance du 3 nov. 1871; et affaire Garcin, 3[e] conseil de guerre, 26 mars 1868; déposition des témoins et notamment celles de M. Clémenceau, de M. Lockroy. MM. Beugnot, Delpit, Lanjalley et Corriez (dans leur excellent recueil de documents, *Histoire de la Révolution du 18 mars,* p. 37), le capitaine rapporteur du 6[e] conseil, ont fait erreur en disant que M. Clémenceau a paru à six heures sur les buttes : c'est à quatre heures quarante minutes qu'il y est venu, mettant ainsi à peine dix minutes entre l'instant où il fut prévenu par le capitaine Mayer, et celui où il parut sur le plateau. Il est à remarquer que la Commission d'enquête, si prompte à réunir et à publier des dépositions souvent sans portée, a négligé de s'éclairer du témoignage de l'ancien maire de Montmartre.

Lecomte aurait pu être sauvé : on l'a vu, nul simulacre de jugement, pas de peloton d'exécution, pas de feu à commandement, mais seulement le plus effroyable tumulte et les fureurs impersonnelles d'une multitude affolée.

De retour à la mairie, M. Clémenceau prie MM. Tolain, Schœlcher, Langlois de lui prêter aide pour la nuit et, comme ceux-ci veulent l'emmener à la réunion des maires au IIe arrondissement : « Je ne puis, répond-il, abandonner les gendarmes amenés ce matin et qu'il faut sauver. Il y a des gens qui pourraient savoir qu'ils sont là, et alors qu'arriverait-il? » D'ailleurs, ne croyant point encore que ce fût Clément Thomas qui eût été fusillé (les journaux avaient annoncé son départ pour l'Amérique), M. Clémenceau prie M. Édouard Lockroy d'aller reconnaître l'identité du cadavre et de s'assurer si le cadavre était respecté. Vers minuit, M. Lockroy monte sur la butte : les abords en étaient solitaires. Arrivé sur le plateau, il traverse la rue des Rosiers, où bivouaquaient nombre de gardes nationaux et de soldats : conduit dans une pièce de la maison du n° 6, il aperçoit à la lueur d'une chandelle qui brûlait dans un coin, plantée dans une bouteille, les corps des deux généraux étendus l'un à côté de l'autre et recouverts jusqu'au cou d'un drap blanc. Le doute n'était pas permis. C'était bien Clément Thomas.

Tandis que la foule croit répondre à l'attaque du matin par ces exécutions, les bataillons de la garde nationale s'ébranlent enfin. Du Comité central encore hésitant partent quelques ordres : les membres R. du Bisson, Duval, Faltot, Bergeret, Varlin, Pindy, Eudes, Brunel doivent occuper le Panthéon, la place Vendôme, les Invalides, l'Hôtel de Ville. Le colonel Lullier parcourt Paris, ralliant les bataillons épars ; il se rend à Ménilmontant, à Charonne, à la Bastille ; à Montmartre, où il arrive après le meurtre des généraux, il attaque violemment le comité de vigilance de la rue de Clignancourt et rejette

sur l'indifférence de ses chefs la responsabilité du sang versé.

Les commandants Brunel et Lisbonne, de leur côté, se présentent devant la caserne du Château-d'Eau, occupée par le 120e de ligne qui, aux cris de : Vive la République! ouvre lui-même les portes et livre armes et bagages : ils continuent leur marche vers le centre de la ville et arrivent devant la caserne Napoléon. Le colonel Vabre occupait l'Hôtel de Ville avec le 109e et le 110e de ligne, trois cent cinquante gendarmes et quelques troupes ramenées par le général Derroja de la Bastille : les fenêtres et les portes de l'édifice étaient solidement barricadées : il commande le feu sur la foule et les bataillons de gardes nationaux : une vingtaine d'hommes sont tués (1). Malgré ces décharges meurtrières, plusieurs compagnies de gardes veulent s'engager dans le souterrain Lobau qui fait communiquer l'Hôtel de Ville et la caserne Napoléon ; le colonel Vabre y jette cinquante gendarmes qui bientôt après s'enfuient et gagnent la préfecture. A six heures, une estafette apporte l'ordre d'évacuation envoyé par le général Vinoy. Le colonel Vabre refuse d'obéir et veut faire prendre les ordres du général Valentin ; mais le préfet de police était parti depuis longtemps. A dix heures du soir arrive enfin une dépêche du Conseil des ministres ordonnant l'évacuation immédiate. Le colonel abandonne la caserne Napoléon et l'Hôtel de Ville avec six mille rations et plus de trente mille paquets de cartouches.

On a vu que le gouvernement n'avait annoncé à nul des maires de Paris l'attaque qu'il projetait ; dans la journée

(1) C'est le chiffre donné par le colonel Vabre, dans sa déposition. M. Villetard (l'*Insurrection du* 18 *mars*. Résumé des dépositions et pièces inédites, p. 273. Charpentier 1872), réduit — d'après le récit des habitants du quartier — le nombre des victimes à une seule : un clairon de la garde nationale.

du 18, ni M. Jules Ferry ni le ministre de l'intérieur ne leur adressent de communications. Nombre de maires et d'adjoints se réunissent vers trois heures à la mairie du IIe arrondissement et adressent des délégations à M. Picard et au général d'Aurelle. Le ministre de l'intérieur, éloigné de ses collègues, refuse de prendre une décision ; le général d'Aurelle répond à ceux qui lui rappellent ses promesses en déclinant toute responsabilité dans le coup de force : « Ce sont les avocats qui l'ont voulu, » dit-il.

Ignorant la fuite de M. Thiers et le plan de retraite (1), les maires s'ajournent au soir. A six heures, ils se réunissent à la mairie du Ier arrondissement.

M. Tirard est nommé président ; la discussion s'engage : on cherche les mesures propres à calmer les esprits ; on arrête qu'une délégation de douze membres ira porter au gouvernement les propositions suivantes : M. Dorian sera nommé maire de Paris, M. Édmond Adam préfet de police, le colonel Langlois commandant supérieur de la garde nationale, le général Billot général en chef de l'armée de Paris ; les élections municipales seront faites immédiatement ; enfin, promesse sera faite par le Conseil de ne point désarmer la garde nationale.

M. Jules Favre reçoit la délégation composée de MM. Tirard, Vautrin, Vacherot, Bonvalet, Méline, Tolain, Hérisson, Millière, Peyrat, etc. M. Tirard, orateur des délégués, a fini à peine d'exposer les propositions des maires que le ministre des affaires étrangères demande, procédé oratoire, s'il est vrai que les généraux Clément Thomas et Lecomte ont été assassinés à Montmartre. Sur la réponse affirmative des délégués : « Alors, Messieurs, répond le ministre, ce que vous demandez est impossible ; le gouver-

(2) M. Martial Delpit fait erreur (ch. III, § 4) quand il avance que la réunion des maires connaissait le projet d'évacuer Paris, adopté par le Conseil. (Dépositions des maires et de M. Lavigne, lieutenant-colonel de la garde nationale de Passy.)

nement ne saurait faire nulle concession. Demain nous ferons appel à la garde nationale, nous nous mettrons à sa tête et nous essaierons de maîtriser l'insurrection. » Et comme les délégués essaient de montrer que quelques concessions pourront conjurer de plus grands malheurs : « Si la population est indifférente à ces crimes, je n'ai qu'à me retirer, ajoute le ministre. Mais, sachez-le, Messieurs, on ne discute pas, on ne parlemente pas avec l'émeute, on ne traite pas avec des assassins ! » Paroles plus dignes d'un rhéteur que d'un homme d'État ! Comme si toutes les négociations n'étaient pas honorables, pour éviter la guerre civile ! M. J. Favre espérait-il par ce langage justifier l'abandon de Paris qu'il faisait semblant d'ignorer (1) ? Les délégués se retirent navrés ; seul, M. Vacherot félicite le ministre de son refus.

Les délégués reviennent à la mairie du Louvre, où ils trouvent M. Jules Ferry, qui, après avoir voulu avec le colonel Vabre résister à l'Hôtel de Ville avait dû s'enfuir : le maire de Paris vient invoquer l'appui des maires « pour régulariser ou du moins atténuer les événements ». Sur les instances de M. Jules Mahias, secrétaire général de la mairie de Paris, la réunion envoie une délégation pour prendre possession de l'Hôtel de Ville que l'on croit encore inoccupé. Elle y arrive à onze heures et demie, les bataillons de la garde nationale l'occupaient depuis quelques instants et le commandant Ranvier déclare que le maintien de l'ordre dans la Maison Commune concerne exclusivement la garde nationale.

Prévenus de la présence de M. J. Ferry à la réunion des maires, plusieurs détachements viennent occuper les

(1) « Pendant que nous étions en conférence avec M. Favre, arriva le frère de M. Ferry, qui nous annonça que toutes les troupes avaient disparu, et que l'Hôtel de Ville était abandonné, les casernes aussi. M. Jules Favre fut très-étonné de cette mesure prise par le gouvernement et qu'il ignorait complètement... » (Déposition de M. Tirard).

abords et cerner la mairie du I[er] arrondissement. En sortant chacun doit donner son nom. Grâce à M. Méline, M. Ferry peut sauter par une fenêtre donnant sur la cour qui sépare la mairie de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et s'enfuir par le presbytère : il résigne en partant ses fonctions de maire de Paris entre les mains de ses collègues. Ceux-ci d'ailleurs sortent sans encombre ; ils se rendent à la mairie du II[e] arrondissement et là se constituent en permanence.

Les ministres, obligés de quitter le ministère des affaires étrangères, se réunissent pendent ce temps chez M. Calmon, sous-secrétaire d'État, rue Abbatucci. Leur inquiétude, leur trouble est extrême. MM. J. Favre, E. Picard, Dufaure, J. Simon, Le Flô, Pothuau, d'Aurelle quoique démissionnaire, sont là. La délibération est pénible, les récriminations parfois fort vives ; nul, à l'exception du général Le Flô, ne peut se résoudre à l'obligation de quitter définitivement Paris. On discute les propositions apportées dans la journée par la délégation des maires : M. Thiers, consulté par le télégraphe, avait déclaré « qu'il laisserait faire selon les besoins de la situation. » MM. Jules Favre et Picard, malgré leurs collègues accordent le remplacement du général d'Aurelle par le colonel Langlois. A minuit et demi arrive enfin à l'assemblée des maires la nouvelle de cette nomination. Vaines mesures ! L'exemple de toutes les révolutions ne prouve-t-il pas que les concessions *in extremis* arrivent trop tard et demeurent sans effet ? Le pouvoir qui les accorde perd tout prestige en ayant l'air de céder par faiblesse, et l'orgueil de ceux qui les obtiennent leur fait trouver insuffisants les avantages inespérés quelques jours plus tôt.

Les maires mandent de suite M. Langlois ; il arrive à deux heures du matin. MM. Lockroy, Jaclard, Paschal Grousset, Cournet, Millière qui s'étaient rendus avec beaucoup d'hommes politiques à la mairie du II[e] arrondisse-

ment, félicitent M. Langlois, lui disent que la garde nationale applaudira à son élection et qu'il doit se rendre à l'Hôtel de Ville. Avant de partir, le général Langlois rédige sa proclamation et l'envoie au *Journal officiel*.

Voulant prendre le taureau par les cornes, le nouveau commandant en chef se rend à l'Hôtel de Ville (1). MM. Lockroy, Cournet et Paschal Grousset l'accompagnent. « Qui vive ?» crient les sentinelles.— « Général de la garde nationale, » répond M. Langlois. Il arrive au Comité, décline son nouveau titre : « Qui vous a nommé ? lui dit-on. — Le gouvernement. —Vous ne reconnaissez pas le Comité central ? — Non. Ce sont les maires et les députés qui m'ont nommé dans la pensée que par là on pourrait éviter la guerre civile. — Nous vous acceptons très-volontiers, à la condition que vous ne soyez pas nommé par Versailles. Donnez votre démission, nous allons vous nommer — Je n'accepte pas d'autre commandement que celui qui m'est conféré par le gouvernement régulier. — A quoi bon discuter plus longtemps ? »

M. Langlois se retire, remet sa démission entre les mains des maires et s'empresse d'aller reprendre son ordre du jour au *Journal officiel*.

(1) M. Martial Delpit (ch. III, § 5, *op. cit.*) n'a pas manqué de reprocher à M. Langlois de n'être point allé place Vendôme à l'État-major. Seulement tenu d'obéir à ses préoccupations de parti, il néglige à tout instant de contrôler les imputations qu'il prodigue ; ici il oublie seulement de consulter la déposition de M. Baudoin de Mortemart, chef d'état-major du général d'Aurelle.

Avant huit heures du soir, la place Vendôme était complètement envahie par les bataillons de Batignolles et de Montmartre, conduits par les commandants Arnold, Bergeret et Varlin. Le général d'Aurelle, s'était rendu au Conseil après avoir donné sa démission, et de là au Cours la Reine, chez M. Roger (du Nord). *Vers neuf heures et demie,* l'ex-commandant en chef envoie par le capitaine de Villiers, son officier d'ordonnance, l'ordre de faire replier le bataillon de ligne qui, avec des gendarmes, gardait la place. L'ordre fut exécuté de suite. Le général Langlois eût-il reçu meilleur accueil de Bergeret, place Vendôme, que de M. Assi, à l'Hôtel de Ville? Nous laissons à M. Delpit le soin de répondre.

Cependant, en sortant de chez M. Calmon, les ministres se disposent à quitter Paris. Vers deux heures du matin, ils s'arrêtent à l'École militaire pour rédiger un dernier appel à la garde nationale et à la population et livrer à la publicité le récit des événements (1). Par une erreur involontaire ou calculée dont les conséquences devaient être lamentables, le gouvernement va, dans ses proclamations, accréditer de tristes calomnies. N'est-ce pas appeler d'iniques et sanglantes représailles non-seulement sur le Comité, mais sur les bataillons de la garde nationale absolument étrangère aux meurtres de Montmartre, que de dire devant la France et l'Europe :

« Un comité, prenant le nom de Comité central, a couvert Paris de barricades et pris possession des ministères.

« Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

« Quels sont les membres de ce comité ? Sont-ils communistes, bonapartistes ou prussiens ?

« Quels qu'ils soient, les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient les suivre ou les subir.

« Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ! Alors demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale. » (2).

Tout est exagéré, travesti, faux même dans ces accusa-

(1) *Journal officiel* du 19 mars.

(2) Le 19 mars 1871. École militaire. Les ministres présents à Paris : Dufaure, J. Favre, E. Picard, J. Simon, amiral Pothuau, général Le Flô.

tions lancées comme la flèche du Parthe, par les ministres en fuite. Tout au plus, pouvait-on faire peser sur le comité de vigilance de la rue Clignancourt, où le chef de bataillon Bergeret commandait, une complicité d'inaction. Que dire de cet appel dérisoire à se grouper autour d'un gouvernement qui abandonne la ville ?

En quittant l'École militaire, les ministres donnent avis à tous les employés des ministères de quitter leurs services et de gagner Versailles sans se préoccuper des papiers publics, de l'argent déposé dans les caves du ministère des finances et dans un certain nombre de caisses publiques, de la Banque, enfin, que l'on croyait vide (1).

De son côté, le général Vinoy hâte le départ de l'armée : la plupart des régiments, à part ceux du général Derroja, avaient pu gagner sans collision le Champ de Mars et l'École militaire. La brigade de la Mariouse, chargée de former l'arrière-garde, prend position au Trocadéro. A dix heures du matin, le mouvement de concentration est achevé et les têtes de colonnes prennent la direction de Versailles, l'artillerie et les bagages passent la Seine sur le pont de bateaux de Sèvres. Sauf le 88e et le 120e de marche dont les rangs s'étaient éclaircis à Montmartre, les régiments sont intacts, mais leur esprit est tel que beaucoup de soldats insultent les gardiens de la paix et les gendarmes qui marchent à côté d'eux (2).

Le général en chef, dans son trouble, oublie le colonel Vabre à l'Hôtel de Ville (3), le lieutenant-colonel Périer avec un régiment et de l'artillerie au Luxembourg, les locomotives et les wagons blindés et dix-sept canonnières qui n'avaient qu'à suivre le courant de la Seine.

(1) Déposition de M. de Plœuc.

(2) Déposition de M. Macé, commissaire de police.

(3) Déposition du colonel Vabre : « Le général Le Flô, en me voyant à Versailles, me dit : — Mon cher ami, quelle nuit vous m'avez fait passer ! Je vous croyais perdu. On vous avait oublié. »

Telle fut cette néfaste journée du 18 mars : elle commence par une sédition militaire et finit par la fuite d'un pouvoir qui n'a été ni provoqué, ni attaqué, ni vaincu.

Bravant ou méconnaissant le sentiment public, ignorant l'esprit du soldat, malgré les promesses de MM. Picard et d'Aurelle, le gouvernement se jette à l'aventure dans une équipée violente, et tout lui manque à la fois, l'opinion et l'armée, il faut qu'il fuie de Paris où il paraît comme « un gouvernement d'étrangers (1) » pour ne pas s'effondrer. Ce n'est pas une émeute, ce n'est pas une révolution ; c'est un désarroi, une confusion qui rappelle le 4 septembre.

L'état des esprits, après la capitulation, explique le dénouement de l'attaque du parc de Montmartre. Laissons les écrivains extrêmes, Versaillais et réfugiés, tracer de la grande ville un tableau infidèle et exagérer l'importance de la démagogie, les uns par esprit de parti et par peur, les autres par orgueil ; laissons surtout les narrateurs ultramontains et royalistes se perdre dans la recherche des causes du mouvement, incriminer l'affaiblissement du sentiment religieux, l'hostilité contre le christianisme, la philosophie positive, la science expérimentale, l'Université, la liberté de la presse, le droit de réunion, la loi favorable aux coalitions, les historiens de la Révolution française, que savons-nous encore : ils sont dans leur rôle en répudiant notre état social nouveau, notre civilisation contemporaine, la liberté de pensée et de conscience, les progrès de l'esprit humain, les institutions de tout gouvernement libre, la France de 89 enfin !

Malgré les décrets de la majorité de Bordeaux, malgré les criminelles fureurs de ces patriotes royalistes, de ces suppôts du Vatican, malgré les provocations des agents militaires du pouvoir exécutif, la tranquillité de Paris était telle que les feuilles de bonne foi ne faisaient nulle

(1) Déposition de M. Thiers.

difficulté de la reconnaître (1) ; les bataillons de Montmartre, on l'a vu, prêtaient l'oreille aux tentatives de conciliation faites par des hommes dévoués comme les Schœlcher, les Clémenceau, et cette garde nationale « insurrectionnelle » ne faisait pas couler une goutte de sang ni le 3 mars aux Gobelins, ni le 13 place Saint-Pierre, ni le 15, ni le 16, place des Vosges et place Royale.

De conspiration, on l'a vu encore, il n'en existe nulle part, pas même dans le Comité central, dont il doit être permis de parler sans paraître dupe ou partial (2). Depuis le commencement de mars, tous les actes de ce Comité, entouré d'autres comités jaloux et rivaux, sont publics ; aux généraux bonapartistes il répond en réclamant l'élection du commandant supérieur de la garde nationale ; son attitude s'est accentuée avec les craintes publiques ; les hommes d'action y remplacent les orateurs, mais ils conspirent si peu contre le gouvernement que les généraux du 18, les Lullier, les R. du Bisson seront dans quelques jours et non sans raison (3) arrêtés ou éconduits comme tièdes ou suspects. Depuis la séance du 15 mars, celle même que l'un de ses membres assimilait avec emphase à la fameuse séance du serment du Jeu-de-Paume, que fait

(1) « Paris est devenu tout à fait calme. Aucun épisode à effet n'a nulle part donné du relief au courant de la journée d'avant-hier et d'hier...

« Les sentinelles du parc d'artillerie de Montmartre, au nombre de quatre seulement, ne seront pas indéfiniment relevées. Ce matin déjà on a peine à les apercevoir. A Belleville, on a fini aussi par ne plus prendre d'autre attitude que celle d'un poste qui s'en ira où l'on voudra dès que l'ordre lui en sera donné dans les formes. » (Le *Temps,* nº du 17 mars.)

(2) Quand on dénonça le Comité central au général Vinoy, lui indiquant le lieu et l'heure de ses réunions et ajoutant que ses membres étaient des conspirateurs, le général haussa les épaules et dit : « Si vous les connaissez si bien, ce ne sont plus des conspirateurs. » (Extrait d'une relation inédite communiquée à l'auteur : *Le Ministère de l'intérieur à Paris, du* 28 *janvier au* 18 *mars.*)

(3) Procès des membres de la Commune. Interrogatoire de M. Lullier.

le comité, que prépare-t-il? Dans la nuit du 17 au 18, où il se réunit rue Basfroi, quels sont ses plans? Dans la matinée du 18 mars, surpris comme Paris, comme Montmartre, il apprend l'attaque des parcs d'artillerie, et jusqu'au moment où le gouvernement commence sa retraite, il ne s'arrête à nulle détermination.

Il est sans doute facile d'arranger après coup des étiologies historiques et, pour disculper une Assemblée antinationale dont les fautes ont, plus que les souffrances et les déceptions du siège, préparé la révolution, de représenter le Comité central comme une poignée de Catilinas, comme « un petit groupe de sectaires politiques ne cessant de conspirer, représentant la dictature violente, la haine de toute supériorité, la convoitise et la vengeance (1) ». Qui nierait que le Comité renfermât des éléments démagogiques? Mais à quel moment de la vie d'un peuple, quelque calme qu'il soit en apparence, n'existe-t-il pas dans son sein, obscurément cachés et cherchant la lumière, des passions subversives et des hommes violents? La mauvaise politique des gouvernements explique ces agitations, semble justifier ces agitateurs, et dans les époques troublées, la foule qui souffre se tourne facilement vers ceux qui, n'ayant rien dirigé, peuvent être dits ceux qui auraient fait et commandé le mieux.

Le Deux-Décembre avait pesé de tout le poids d'un crime sur la période impériale : les conséquences du système césarien furent une des causes les plus prochaines de dépravation et d'abaissement publics. Toutes les lois morales furent violées : le souverain donna l'exemple ; les princes de sa famille l'imitèrent sans pudeur. Les aventuriers civils et militaires qui s'étaient associés au coup de main, formèrent, avec quelques renégats républicains, les hauts

(1) Circulaire de M. J. Favre, ministre des affaires étrangères, 6 juin 1871.

conseils, évinçant ainsi les rares honnêtes gens qui consentaient à servir. La politique fut abandonnée aux caprices de ceux-ci, aux besoins de ceux-là; les nécessités dynastiques rejetèrent dans l'ombre les intérêts du pays. Pour pallier les faits, on arracha au suffrage universel faussé ou intimidé des assemblées serviles qui applaudirent aux rêveries politiques du prince, au gaspillage des deniers publics. Toutes les règles économiques furent violées. On attira 250,000 ouvriers dans Paris dont on voulait faire non l'Athènes, mais la Babylone de l'Europe; on alluma une fièvre de spéculation et de gain qui irrita les souffrances de la misère; on encouragea les haines de classes, on excita les ouvriers contre la bourgeoisie, les paysans contre les propriétaires. Le chef d'une démocratie césarienne, l'empereur Napoléon III surtout, engagé par ses écrits de jeunesse, ne pouvait reculer devant l'étude des questions sociales; mais l'absence de liberté politique frappait d'avance toutes ces tentatives de stérilité. Le jour de la débâcle effondra le système : en 1870, pendant le siége, Paris fut ébranlé dans ses assises mêmes. Il y avait là un atelier national à licencier ou à rouvrir.

Nul doute que la crise pût se dénouer sans catastrophe; le patriotisme de Paris était en train de la conjurer; le gouvernement de M.Thiers la rendit inévitable.

Il suffisait d'une politique de bon sens, de conciliation, appropriée aux malheurs de la patrie, aux souffrances du peuple de Paris, aux nécessités démocratiques du temps.

Il suffisait de ne pas parler du gouvernement républicain comme d'une solution peut-être désirable, mais mise sur le même pied que la solution royaliste (1); il suffisait de l'affirmer hautement et, sans l'imposer à l'As-

(1) Discours du 10 mars : « Quel est mon devoir, à moi que vous avez accablé de votre confiance ? C'est la loyauté envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée. Ce que nous leur devons à tous, c'est de n'en tromper aucun, c'est de ne pas nous con-

semblée, de lui montrer quels épouvantables troubles amènerait sa chute.

Il suffisait de mettre à la tête de l'armée et de la garde nationale des généraux non hostiles à la République, de créer des parcs d'artillerie gardés par la garde nationale entière, — concessions sans valeur effective puisque le service obligatoire, réclamé par l'opinion, devait être inscrit dans la prochaine loi de réorganisation militaire et amener le licenciement des gardes nationales.

Il suffisait de continuer quelque temps encore à ce Paris affamé (1), à ces femmes, à ces ouvriers, inoccupés et malheureux, la solde qui leur donnait du pain et de faire approuver enfin par l'Assemblée des lois favorables sur les loyers et les échéances.

A cette politique de démocratie et d'humanité que les bons citoyens réclamaient et ne croyaient point au-dessus de l'intelligence du gouvernement, M. Thiers préféra

duire de manière à préparer à votre insu une solution exclusive qui désolerait les autres partis. (Très-bien !) Non, Messieurs, je le jure devant le pays, et si j'osais me croire assez important pour parler de l'histoire, je dirais que je jure devant l'histoire de ne tromper aucun de vous ; de ne préparer, sous le rapport des questions constitutives, aucune solution à votre insu, et qui serait de ma part une sorte de trahison. (Vifs applaudissements à droite.) Permettez-moi donc de ne pas reculer devant les vrais noms des partis, et j'espère qu'en m'appuyant sur l'évidence des faits, je n'aurai pas commis une inconvenance.— Je dirai donc : monarchistes, républicains, non, ni les uns ni les autres vous ne serez trompés ; nous n'avons accepté qu'une mission déjà bien assez écrasante : nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays. Je vous en donne la parole d'un honnête homme : aucune des questions qui aura été réservée n'aura été résolue par une infidélité de notre part. » (Bravo ! bravo ! — Vifs applaudissements à droite.)

(1) Le 18 mars, on dépèce, pour les manger, quelques chevaux tués place Blanche et sur le plateau de Montmartre. (Procès des membres de la Commission, Interrogatoire de M. Lullier. — Lettre de M. le capitaine Beugnot). M. Martial Delpit s'arrête sur ce fait pour « *donner une idée de l'état d'abrutissement de la foule* ». (Ch. III, § 1.) — O écrivains conservateurs et cléricaux, quel esprit de gouvernement et de charité !

l'expédient autoritaire, le coup de force, l'attaque du 18 mars. L'Assemblée se réunit le 20 à Versailles : « Il faut à tout prix et sans un jour de retard que l'ordre renaisse entier, immédiat, inaltérable (1). »

M. Thiers jette des soldats, des gendarmes, des sergents de ville sur des quartiers paisibles, endormis, confiants; on fusille des sentinelles, des postes isolés : un général fidèle aux traditions des Saint-Arnaud, des Espinasse, des Canrobert, commande sans pitié le feu sur le peuple désarmé (2).

Ah! comment après de tels actes, comment croire que la République n'est point menacée?

Les avant-trains eussent paru sur les buttes en même temps que les troupes, eût-on réussi dans l'attaque? En temporisant, en choisissant quelques milliers de soldats prétoriens, dans l'ex-garde impériale revenue d'Allemagne, eût-on réussi plus tard? Il est permis de le supposer; ainsi du moins le gouvernement eût mis dans ses plans quelque chance de réussite matérielle. M. Thiers et ses conseillers, en s'arrêtant à la politique de violence, ne surent même ni préparer ni attendre ce qui pouvait en assurer le succès (3).

(1) Première proclamation du gouvernement, le 18 mars.

(2) Le général Vinoy regrette que l'on ne l'ait point canonné : « Les pièces qui garnissaient les buttes en rendaient la défense facile, il suffisait de s'en servir. » (*Armistice et Commune*, p. 224.)

(3) Plusieurs généraux et membres du Conseil se sont livrés, dans leurs dépositions et leurs livres, au sujet de la journée du 18, aux plus tristes récriminations. Personne ne veut accepter la responsabilité du plan d'attaque; personne ne l'a conseillé.

Le général Le Flô impute l'échec au général Vinoy, qui éparpille ses soldats et ne leur fait pas prendre leurs sacs.

Le général Vinoy reproche au général Le Flô de lui avoir envoyé de Bordeaux des régiments désorganisés, entre autres le 88e de marche, et d'avoir été se promener à la Bastille au lieu de se rendre à Montmartre, au cœur du péril.

Le général d'Aurelle s'en prend aux « avocats qui l'ont voulu ».

Le général Vinoy se défend d'avoir conseillé l'attaque; il préférait

Après l'échec du matin, la situation était désespérée ; pour tenter de la sauver, M. Thiers prit un parti qui ne l'était pas moins en quittant Paris. Cette détermination extrême réussit sans doute, parce que le Comité central n'ayant rien préparé fut pris au dépourvu ; c'est là un exemple nouveau dans notre histoire contemporaine, qu'il serait peut-être fâcheux d'imiter le cas échéant. En tous cas, les conséquences de cette décision devaient être terribles.

L'attaque du matin avait fait la sédition, l'agitation de la journée du 18 ; l'abandon de Paris et des forts de la rive gauche devait faire la révolution ; et puisque le chef du pouvoir exécutif, si désireux de briser des rebelles par la force des armes, évoquait le souvenir du maréchal de Windischgraetz rentrant victorieux dans Vienne après

attendre les troupes prisonnières en Allemagne. On remarquera qu'il n'en accepta pas moins de diriger une opération qu'il croyait mauvaise, oubliant les articles du Code militaire et la parole de Bonaparte : « Tout général en chef qui se charge d'exécuter un plan qu'il trouve mauvais, est coupable ; il doit présenter ses motifs, insister pour que le plan soit changé ; enfin donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la ruine de son armée. » (*Maximes de guerre et pensées de Napoléon Ier*, 5e édition, p. 41.)

Le général Vinoy ignorait, d'ailleurs, le nombre des canons renfermés dans les parcs ; il croyait qu'il y en avait deux cents, il n'y en avait que cent soixante-onze. Dans la délibération du Conseil, on était convenu qu'un officier d'artillerie devait, *après* la prise de la butte, s'assurer du chiffre des pièces.

Le général Vinoy, le 17, ne savait point « si l'on aurait assez de chevaux pous emmener les pièces reprises, car pendant le siège beaucoup de chevaux avaient été mangés ».

Le général Vinoy croit que le 18, de quatre heures à huit heures du matin, on a enlevé soixante-dix pièces, et il ajoute que pour emmener le reste (101 pièces) il aurait fallu deux ou trois jours ! (Déposition du général Vinoy, et *Armistice et Commune,* p. 216 à 224.)

Le général Appert, dans son *Rapport* (p. 72), le commandant Rustant, du 88e de ligne, présent à l'affaire de Montmartre, dans son réquisitoire devant le 6e conseil de guerre (3 nov. 1871,) l'historien militaire de la *Guerre des Communeux* (ch. II, p. 78), ont fait justice de ces contradictions. D'après ces officiers, l'opération bien conduite pouvait être terminée, à Montmartre et à Belleville, en quatre heures, en six heures au plus !

en avoir fui, que ne se rappelait-il aussi à quel prix le vainqueur avait forcé cette ville ouverte, multipliant les assauts, canonnant les faubourgs, allumant l'incendie, lançant dans les rues les régiments croates de Jellachich, mettant tout à sac, fusillant même les prisonniers!

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES
LES MAIRES
ET LE COMITÉ CENTRAL, DU 18 AU 26 MARS.

Le Comité central convoque le peuple de Paris pour les élections municipales. — La réunion des maires.— Le gouvernement lui délègue l'administration provisoire de Paris. — Déclaration de la presse. — Premières séances de l'Assemblée nationale à Versailles. — Discours de M. Jules Favre. — Organisation de la résistance. — Le vice-amiral Saisset, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. — Manifestation des Amis de l'Ordre. — Les maires à l'Assemblée de Versailles.— Proposition de M. Arnaud (de l'Ariège).— Suite des négociations des maires avec le Comité central. — La date des élections municipales, fixée au 3 avril, est reportée au 30 mars. — L'affiche de l'amiral Saisset. — Attitude du Comité, ses exigences. — Les sous-entendus du Comité central et de l'Assemblée de Versailles. — La majorité veut remplacer M. Thiers par un prince d'Orléans. — Les élections fixées au 26 mars par le Comité. — Les maires, dans un espoir de conciliation, signent la convocation électorale. — L'amiral Saisset quitte secrètement Paris. — Fin de la résistance.

Attitude du Comité central vis-à-vis les Prussiens.

La marche des révolutions est régie par d'inexorables lois, et les causes qui ont provoqué leur explosion, prolongent trop longtemps leur action sur l'esprit public pour qu'il soit permis aux meilleures, aux plus puissantes volontés de prétendre entraver ou modifier les faits. Si, au moment opportun, les hommes publics ont négligé

d'adapter scientifiquement leur conduite aux besoins de l'État, restant aveugles quand il fallait prévoir, lésant par leurs actes le sentiment populaire quand il fallait le seconder, de telles situations historiques surgissent que rien ne peut résoudre, rien, pas même la lutte.

D'ailleurs, dans ces conflits, les heures plus rapides créent vite les responsabilités les plus lourdes, les engagements les plus solennels : les positions sont bientôt prises ; l'orgueil, dans sa forme politique, fait taire la voix de l'intérêt ; les ambitions les plus légitimes s'allument en même temps que de moins nobles passions, et quand les bons esprits se tournent tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre parti, ils se heurtent à mille obstacles que rendent plus dangereux encore les réticences et les arrière-pensées.

Ces quelques réflexions fixent dès le début la situation dans laquelle vont se débattre les maires de Paris entre le gouvernement de l'Hôtel de Ville et l'Assemblée nationale.

Le 19 mars, les bataillons de la garde nationale ralliés à la Fédération tiennent presque tout Paris moins un îlot resté libre au cœur de la ville, le second arrondissement, une partie du premier et du neuvième : Passy et ses trois portes sont aussi aux mains des bataillons de l'ordre. Malgré les hésitations de la nuit, l'incertitude et l'effroi même que lui inspire le fardeau énorme qu'il n'a pas craint de lever, le Comité central a fait occuper les ministères, les édifices publics : derrière lui s'agitent les masses populaires qui craignent pour la République et la suppression de la solde : ce qu'il a soulevé la veille par cette marche en avant de passions, de colères et d'espérances, l'accule aussitôt dans une étroite impasse.

Cette situation s'impose à l'Hôtel de Ville dans la première séance du Comité : les uns veulent marcher sur Versailles et appeler la France à se prononcer ; les autres,

convoquer d'abord le corps électoral ; les troisièmes, liquider la Révolution avant de faire appel aux électeurs et surtout prendre des mesures rigoureuses pour disperser les bataillons hostiles qui commencent à se grouper. Enfin, dans le tumulte, la proposition électorale réunit la majorité des suffrages : on convient de convoquer Paris de suite pour élire une municipalité.

Acte politique vraiment habile, qui assurait au Comité une incontestable puissance officielle et morale et, malgré le démenti des actes, était capable de faire croire à des intentions modérées. La proclamation des franchises municipales devait passer aux yeux de la France pour une revendication légitime. Paris avait souffert vingt ans de l'étouffante centralisation de l'Empire, privé du premier de ses droits, celui d'administrer lui-même les intérêts de la cité. Sans ce droit, que sont les mœurs publiques dont l'indépendance repose sur des municipalités franchement émancipées, véritables molécules constitutives du corps de la nation ? Sur ce terrain inattaquable, la Révolution du 18 mars pouvait devenir la source d'une situation féconde. Mais comment se modérer et s'arrêter avec des moyens d'action aussi puissants et se contenter d'un but si modeste ? Les masses ne s'en tiennent jamais aux demi-mesures.

Au moment où l'on fait appel à la souveraineté nationale en convoquant Paris à faire ses élections municipales le 22 mars (1), plus d'un bataillon fédéré commence à procéder aux arrestations illégales : on recherche M. Jules Ferry, M. Langlois ; on arrête M. Bonjean, président à la cour de cassation, les généraux Chanzy, de

(1) Le Comité central de la garde nationale :
Assi, Billioray, Ferrat, Babick, Édouard Moreau, C. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lavallette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Blanchet, J. Grollard, Barroud, H. Geresme, Fabre, Pougeret, Bouit, Viard, Ant. Arnaud.

Langourian, des officiers, M. Turquet, député de l'Aisne ; on envahit les bureaux de deux journaux de boulevards, le *Figaro* et le *Gaulois,* qui mêlaient à une rédaction frivole et libertine de haineuses diatribes contre la démocratie ; en quelques points de la ville s'élèvent des barricades. Vingt bataillons entourent l'Hôtel de Ville, y campent en permanence ; des canons et des mitrailleuses menacent l'entrée des avenues. A deux heures, au moment où les affiches électorales du Comité couvrent les murs, dans tous les ministères, les télégraphes, au *Journal officiel,* siègent des délégués du gouvernement de l'Hôtel de Ville.

Malgré cet appareil militaire, l'aspect de la ville est généralement tranquille. Le soleil d'un beau dimanche éclaire le début de la Révolution : de nombreux promeneurs visitent les environs de l'Hôtel de Ville, Montmartre. Le calme semble régner, calme plus apparent que réel : ceux qui connaissent la grande ville ne se laissent point point prendre à ces dehors, sachant, pour l'avoir vu dans de graves crises, qu'ils cachent le plus souvent une vive agitation morale.

Deux proclamations sont affichées en même temps, l'une au peuple : « Citoyens, le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer. Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation les fous éhontés qui voulaient toucher à la République. Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous. Que Paris et la province jettent ensemble les bases d'une République avec toutes ses conséquences... » L'autre aux gardes nationaux : « Citoyens, vous nous aviez chargés de la défense de Paris et de vos droits. Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission... Aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons *chassé* ce gouvernement qui nous trahissait. Préparez et faites vos élections communales... En atten-

dant, nous conservons au nom du peuple l'Hôtel de Ville ! » A part deux membres, Assi, ouvrier mécanicien, dont la notoriété datait de la grève du Creuzot, et Ch. Lullier, l'ex-officier de marine, tous les signataires étaient inconnus. L'obscurité ne doit être d'ailleurs ni un objet de critique ni un obstacle aux adhésions raisonnées. C'est le propre de tels mouvements de mettre tout à coup en évidence des hommes ignorés la veille et réalisant par cette qualité même aux yeux de leurs commettants la véritable expression du représentant populaire strictement leur égal. Ne nous arrêtons donc point à ce reproche d'obscurité : les hommes doivent être jugés à leurs actes et non à leur origine.

Les maires de Paris, de leur côté, ne restent point inactifs. M. Tirard était en permanence à la mairie du deuxième arrondissement : des élèves de l'École polytechnique, cette avant-garde des révolutions de 1830 et de 1848, des soldats isolés étaient venus près de lui en grand nombre : on avait des munitions ; M. Tirard écrivit à Versailles pour demander un commandant militaire : il avait reçu le matin un bon de 50,000 francs sur la Banque et la délégation de l'administration provisoire de Paris. Dans l'après-midi, on lui annonce qu'un grand nombre de chefs de bataillons s'étaient réunis à la mairie du troisième arrondissement, sous la présidence du maire, M. Bonvalet. Il y avait là non-seulement des chefs de bataillons, mais beaucoup d'officiers. Tous montraient une grande indécision ; ils manifestaient une égale répugnance pour Versailles et l'Hôtel de Ville : « Que faire, disent-ils, entre l'anarchie à Paris et la monarchie à Versailles ? » M. Tirard déclare qu'il faut rester sur le terrain de la légalité. M. Brisson montre les Prussiens guettant le moment de se ruer sur Paris.

Pendant que la réunion discute sans de sérieuses chances d'entente, deux délégués du Comité se présentent :

« Le Comité, dit l'un d'eux, M. Arnold, ne rêvait point la responsabilité qui lui incombe aujourd'hui ; embarrassé d'une victoire qu'il ne désirait pas, il ne demande qu'à s'entendre avec les maires pour leur rendre l'Hôtel de Ville et les mairies. » Une entrevue est immédiatement décidée et vers quatre heures les délégués des maires se rendent à l'Hôtel de Ville. Le Comité tient une nouvelle séance le soir à huit heures pour les recevoir ; dans la journée, il s'était réuni une seconde fois et avait voté la levée de l'état de siège de Paris, l'amnistie pour les crimes et délits politiques, l'abolition des conseils de guerre de l'armée permanente « menace perpétuelle pour les soldats qui avaient si généreusement aidé à fonder la liberté (1) ».

A huit heures, les délégués sont introduits : ce sont MM. Millière, Malon, Cournet, Tolain, Lockroy et Clémenceau, députés de Paris ; MM. Bonvalet et Mottu, maires ; Murat, Jacland et Léo Meillet, adjoints. M. Clémenceau prend la parole : « Citoyens, vous connaissez mon opinion : les canons de Montmartre devaient être placés dans les arsenaux de l'État ; en les rendant et en gardant ses fusils, je pense que la garde nationale sauvait la République (*vives protestations*). Quels que soient nos regrets ou nos espérances, maires, députés de Paris ou gardes nationaux, nous devons reconnaître l'Assemblée. Pour sortir de l'impasse dans lequel s'enferme le Comité et dont il ne peut sortir sans des conflits sanglants, il

(1) Dépositions des maires et adjoints, et notamment celles de MM. Tirard, Vautrain, Heligon, Bellaigue, Degouve-Denuncques, Denormandie, Desmarest, Dubail. — Voir aussi celles de MM. Langlois, Duplœuc et Ducuing. Nous avons de plus confronté, tout en réunissant le plus de renseignements possible, les comptes rendus des séances du Comité central publiés dans *Paris-Journal*, et tels qu'ils sont publiés par M. Lissagaray ; les comptes-rendus de *Paris-Journal* doivent être, du reste, consultés avec précaution : ils contiennent de nombreuses inexactitudes.

n'est qu'une issue : qu'il quitte l'Hôtel de Ville et qu'il laisse la place aux maires et aux députés, fermement résolus à obtenir de l'Assemblée la reconnaissance des droits de Paris ! » On l'interrompt : « Les canons sont à la garde nationale, elle les a payés. — C'est le gouvernement qui a attaqué. — On conspire contre la République. — Et les généraux bonapartistes ? »

Un membre déclare que Paris ne combat que pour lui : « La province nous imitera ; nous ferons une fédération des communes. » — Le député Millière l'interrompt : « Citoyens, gardez-vous d'aborder ce programme ; l'heure d'une telle révolution n'est point venue : vainqueurs aujourd'hui, vous pouvez être vaincus demain. Remettez Paris à la réunion des maires et des députés. » — M. Malon l'appuie. — « Que réclamez-vous enfin de l'Assemblée ? dit M. Clémenceau. Un conseil municipal ? » — « Nous voulons, lui répond Varlin, un conseil élu, les franchises communales, la suppression de la préfecture de police, le droit pour la garde nationale de nommer tous ses officiers, la remise entière des loyers, une loi équitable sur les échéances ; nous voulons enfin que l'armée se retire à vingt lieues de Paris. »

Vers dix heures du soir, les délégués reviennent à la mairie de la Banque où les maires et nombre de députés s'étaient réunis. MM. Louis Blanc, Carnot, Schœlcher, Langlois, Floquet, Peyrat entre autres étaient là. MM. Varlin, Moreau, Jourde et Arnold accompagnaient les délégués. M. Tirard préside. « Nous sommes, dirent les envoyés du Comité, parfaitement disposés à abandonner les mairies et l'Hôtel de Ville, mais à la condition que les maires s'entendront avec le Comité central pour convoquer les électeurs et faire les élections le 22 mars. — Nous contestons la légalité de votre convocation. Qui a nommé le Comité central ? répondent MM. Schœlcher et Peyrat ? — Nous avons été nommés par la garde nationale. — Jamais

il n'y a eu d'élection dans les mairies pour la garde nationale. — A quoi bon disputer sur un fait? Le Comité central existe, il tient l'Hôtel de Ville, la plus grande partie de Paris. »

Varlin expose le programme du Comité et demande que les maires s'associent à la convocation électorale. M. Louis Blanc, arrivé de Londres dans la journée, promet de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi pour l'élection municipale et de demander l'urgence. — « Soit, répond Varlin, cela ne nous suffit pas; il nous faut des garanties. » La discussion se prolonge, ardente, passionnée, remplie de récriminations inutiles : « Si nous vous rendons l'Hôtel de Ville et les ministères, ajoute le délégué Jourde, montrant combien, dans ces temps, les responsabilités croissent vite et les reculs deviennent impossibles, vous allez bourrer tout cela de gendarmes, nos têtes sont en jeu et puisqu'aujourd'hui nous sommes les maîtres, nous serions par trop naïfs d'abandonner la partie sans garantie suffisante. »

M. Langlois interpelle les délégués à son tour : il met peut-être à nu le secret mobile du Comité : « Vous ne pouvez attendre plus longtemps, ni laisser la garde nationale quarante-huit heures, sans solde et si vous venez offrir aux maires un semblant d'autorité, c'est pour qu'ils payent la garde nationale à votre place. » Enfin, on paraît s'entendre : on convient que le Comité central conservera le commandement de la garde nationale, se transportera place Vendôme et que le lendemain matin une délégation de maires, désignée de suite, ira prendre possession de l'Hôtel de Ville. Les députés partent la nuit même pour Versailles afin de porter au gouvernement la nouvelle de l'heureuse transaction et proposer d'urgence le vote d'une loi municipale.

Le 20 au matin, Paris accueille avec joie les bruits de conciliation et de nombreux groupes stationnent devant

la proclamation des députés et des maires qui annonce la convention de la nuit (1); tous les commentaires sont favorables. A dix heures, MM. Bonvalet, Murat et Denizot se présentent à l'Hôtel de Ville. Plusieurs membres les accueillent et leur donnent lecture d'une résolution écrite du Comité central : « Dans les circonstances actuelles, le Comité était responsable des conséquences de la situation et ne pouvait se désaisir ni du pouvoir militaire ni du pouvoir civil. »

Que s'était-il donc passé? A la nouvelle des négociations

(1) La convention qui restituait l'Hôtel de Ville aux maires est certaine. Le Comité central disait, dans une des nombreuses proclamations du *Journal officiel* du 20 mars, en faisant allusion à l'accord de la nuit : « Les municipalités des arrondissements, animées du même zèle que la garde nationale et l'armée, se sont unies à elles pour assurer le salut de la République et *préparer les élections du Conseil communal*, qui vont avoir lieu. » La proclamation des maires et des députés, affichée la nuit même du 19, disait de son côté : « Nous avons résolu de demander, aujourd'hui même, à l'Assemblée nationale, l'adoption de deux mesures qui ramèneront le calme dans les esprits : l'élection de tous les chefs de la garde nationale, et l'établissement d'un conseil élu. »

Ont signé :

MM. Louis Blanc, Schœlcher, Peyrat, Ed. Adam, Floquet, Martin Bernard, Langlois, Ėd. Lockroy, Farcy, Brisson, Greppo, Quinet et Millière, représentants de la Seine; et les maires et adjoints dont les noms suivent : Ier arrondissement, Ad. Adam, Méline, adjoints ; — IIe arrondissement, Tirard, maire et député de Paris ; Brelay, Chéron, Loiseau-Pinson, adjoints ; — IIIe arr., Bonvalet, maire ; Ch. Murat, adj.; IVe arr., Vautrain, maire; Loiseau, Callon, adjoints ; — Ve arr., Jourdan, adjoint; — VIe arr., Hérisson, maire ; A. Leroy, adjoint ; — VIIe arr., Arnaud (de l'Ariège), maire et député de Paris ; — VIIIe arr., Carnot, maire et député de Paris ; — IXe arr., Desmarest, maire ; — Xe arr., Dubail, maire ; A. Murat, Degouves-Denuncques, adjoints ; — XIe arr., Mottu, maire ; Blanchon, Poirier, Tolain député, adjoints ; — XIIe arr., Denizot, Dumas, Turillon, adjoints ; — XIIIe arr., Léo Meillet, Combes, adjoints ; — XIVe arr., Héligon, adjoint ; — XVe arr. Duval, adjoint ; — XVIe arr., Henri Martin, maire et député de Paris ; — XVIIe arr., Fr. Favre, maire ; Malon, Villeneuve, Cacheux, adjoint ; — XVIIIe arr., Clémenceau, maire et député ; J.-B. Lafont. Dereure; Jaclard, adjoints.

avec les maires, la Corderie s'était agitée, les comités d'arrondissements avaient sommé le Comité central de rester à l'Hôtel de Ville, l'accusant même de trahison s'il était donné suite aux conventions de la veille. L'attitude de MM. Léo Meillet, Malon, Dereure, Jaclard avait surtout excité la plus vive colère ; des menaces de mort avaient été proférées contre quelques membres du Comité central. Celui-ci était déjà débordé, le despotisme des comités d'arrondissements modifiait la situation. Les délégués des maires se retirent.

Le *Journal officiel* de la République française, aux mains du Comité central et rédigé par ses délégués Vésinier et Lebeau, paraît le matin du 20 mars : il appelle les électeurs aux urnes, il explique la révolution et l'attitude du *« nouveau gouvernement de la République »*.

Le manifeste du Comité est une justification, une explication des événements : « le Comité central n'a été ni occulte, ni inconnu, ni fauteur de désordres, et pourtant les provocations n'ont pas manqué, et pourtant le gouvernement déchu n'a cessé, par les moyens les plus honteux, de tenter la guerre civile. Il a calomnié Paris et ameuté la province, il a mené contre nous nos frères de l'armée, il a voulu imposer un général en chef, il a tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché par nous de les livrer aux Prussiens ; il a enfin, avec le concours effaré de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque ; or, nous avons peur de toi, donc nous t'arrachons ta couronne de capitale. »

« Qu'a fait le Comité central ? Il a gardé la Fédération, prêché la modération, dit à tous : « Jamais d'agressions, ne ripostez qu'à la dernière extrémité. »

« Un des plus grands sujets de colère contre nous est l'obscurité de nos noms. Hélas ! bien de noms étaient connus, trop connus et cette notoriété a été bien fatale !

« La notoriété s'obtient à bon marché ; quelques phrases creuses ou un peu de lâcheté suffit.

« Chargés d'un mandat qui faisait peser sur nos têtes une responsabilité terrible, nous l'avons accompli sans peur, et, arrivés au but, nous disons au peuple : « Voici le mandat que tu nous as confié ; là où notre intérêt personnel commencerait, notre devoir finit : fais ta volonté. Mon maître, tu t'es fait libre ; obscurs, il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans les rangs et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre la tête haute les marches de ton Hôtel de Ville avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main. »

La province n'était point oubliée, un appel révolutionnaire lui était fait : « Les départements éclairés, désabusés, rendront justice au peuple de la capitale... les grandes villes aux élections de 1869 et au plébiscite ont prouvé qu'elles étaient animées du même esprit républicain que Paris... les *nouvelles autorités républicaines* espèrent qu'elles lui apporteront un concours sérieux... Les campagnes seront jalouses d'imiter les villes... Que la province s'unisse à la capitale, qu'elle se hâte d'imiter son exemple en s'organisant et qu'elle se mette en rapport avec Paris au moyen de délégués. » Ces quelques proclamations fixent le caractère du mouvement dès le lendemain même de son explosion.

Le Comité central était plus mal avisé dans le récit des faits relatifs au meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas. Il était suffisamment démontré pour toute personne de bonne foi que la garde nationale et le Comité central étaient étrangers à ces faits. Quelle nécessité de paraître légitimer les accusations de M. Favre et de ses collègues en justifiant (1) les auteurs de ce crime ? S'il n'était que trop vrai que le général Lecomte eût commandé quatre fois le feu sur une foule désarmée, n'était-ce pas un lâche mensonge que de représenter le malheureux Clé-

(1) *Journal officiel* (de Paris), nos du 20 et 21 mars.

ment Thomas « arrêté au moment où il levait, en vêtements civils, un plan de barricade de Montmartre, et subissant la loi de la guerre, qui n'admet pas l'espionnage ». Tout impopulaire que fût le général Clément Thomas, tout pesants que fussent les souvenirs de 1848 et du siège, cette accusation était aussi déshonnête que malhabile. Cette triste victime du 2 décembre et de la fureur populaire ne méritait pas ces indignes calomnies.

Cependant, le 20 mars était le jour de la convocation de l'Assemblée à Versailles ; fidèle au rendez-vous, elle s'y réunit. M. Thiers, en annonçant les événements, avait pressé les députés d'accélérer leur retour.

La séance d'ouverture est digne des séances de Bordeaux. Après quelques nobles et fermes paroles du président Jules Grévy, ce n'est plus qu'une confusion étrange : sur la proposition de M. de Lasteyrie, l'Assemblée nomme une commission de quinze membres, chargés « d'assurer l'action commune de l'Assemblée et du pouvoir exécutif (1) ». Le ministre de l'intérieur propose la mise en état de siège du département de Seine-et-Oise ; M. Louis Blanc repousse le projet ; le général Trochu l'approuve comme une loi de protection ; puis ce soldat bavard, le mauvais génie de la Défense, continue, faisant une intempestive sortie contre la garde nationale : « Ce sont ces misérables qui nous ont attaqué, tandis que nous faisions face à l'ennemi. Ces scélérats avaient alors pour but de paralyser et de déshonorer nos efforts. Aujourd'hui, les meneurs de cette guerre civile parricide voudraient en rejeter la responsabilité; ce sont eux qui, dix fois pendant le siège, ont failli amener les Prussiens à Paris. » O honte ! La droite

(1) Elle était composée de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Cordier, duc Decazes, Bérenger, Ancel, de Lasteyrie, vice-amiral Jauréguiberry, général Ducrot, Barthélemy Saint-Hilaire, Gauthier de Rumilly, vice-amiral La Roncière Le Noury, Rameau, Vitet, général Martin des Pallières et Delille.

couvre d'applaudissements ce langage coupable; elle se tourne ensuite contre les maires-députés accourus de Paris après la transaction de la veille. M. Clémenceau peut à peine déposer le projet de loi promis sur les élections municipales; il demande l'urgence, afin de donner dans Paris un point d'appui aux citoyens qui veulent rentrer dans la légalité. M. Lockroy réclame l'élection des officiers de la garde nationale et de son général en chef. M. Millière demande qu'une prorogation de trois mois remplace les trop courts délais de la loi du 10 mars pour le payement des effets de commerce.

D'indignes clameurs accueillent tous les députés de Paris. M. Tirard se lève à son tour et dans un discours véhément, il rappelle l'énorme labeur des maires, tous les gages donnés à la cause de l'ordre, du devoir ; un membre de la droite l'interrompt : « Avez-vous blâmé ceux qui égorgent les généraux? » Il faut que les maires se défendent. La scène devient tellement odieuse que MM. Picard et Simon, M. Dufaure lui-même interviennent; M. Picard finit par réclamer l'urgence sur la loi municipale et M. Dufaure sur les échéances, ils l'obtiennent.

M. Edmond Turquet, mis en liberté le matin même, a l'inopportune inspiration de venir, dans un récit dramatisé, raconter l'arrestation du général Chanzy, arrêté avec lui ; il a même un mot particulièrement malheureux : « J'espère, dit-il, qu'il ne sera pas assassiné. » C'était attiser la flamme. L'Assemblée se sépare dans un grand tumulte, insistant pour que la nouvelle commission rédige au plus vite sa proclamation à la province (1).

Ainsi, des événements terribles qui éclatent devant elle, l'Assemblée ne tire aucun enseignement : le jour même, dans des réunions extra-parlementaires, la majorité demande compte à M. Thiers de son échec du 18.

(1) M. Arthur Legrand : « Cette proclamation est faite pour la province. Il faut la faire rapidement. » *Journal officiel*, séance du 20 mars.

Obligée de subir le chef qu'elle s'est donnée, elle peut à peine déjà se modérer vis-à-vis de ce pouvoir incommode, prête à exploiter contre la République les excès qui s'annoncent, si loin de penser à conjurer la guerre par des concessions justes et pacifiques, qu'elle veut maintenant reculer jusqu'à Tours ou à Bourges.

La convention du 19 rompue, et l'espoir d'obtenir la solde de la garde nationale par l'entremise des maires déçus, il ne s'agissait plus pour le Comité central que de se procurer lui-même l'argent de cette paye indispensable. Le Comité, en faisant occuper le ministère des finances le 19, avait trouvé plus de quatre millons dans les caves (1). Les délégués Jourde et Varlin, n'osant pas faire ouvrir les coffres, sont envoyés à la Banque après avoir vainement demandé 500,000 francs à M. de Rothschild qui décline l'autorité du nouveau gouvernement. Ils s'y présentent le 20 dans la matinée. La Banque était gardée par deux ou trois bataillons de l'ordre ; son poste intérieur était encore occupé par une compagnie de ligne dont le régiment, resté fidèle, était à Versailles ; le bataillon des employés était en armes. Malgré ces forces réelles, le gouverneur, M. Rouland, ancien ministre de l'Empire, fait de suite délivrer un million sans consulter le conseil de régence ; il en promet même un second, et le surlendemain, 22, quitte Paris après avoir instruit le conseil de ses opérations. Il est inutile de faire ressortir la gravité d'une telle conduite : les les quatre ou cinq millions que le Comité pouvait réunir de suite étaient insuffisants pour assurer longtemps la solde. Le Comité aurait-il osé jeter des troupes sur la Banque ? Cela est douteux, puisque la Commune ne devait point le tenter. Quelle désorganisation se serait produite dans les

(1) Le fait n'est pas seulement attesté par les écrivains réfugiés. — Voir aussi *le Fond de la société sous la Commune* (d'après les archives de la justice militaire), par M. C.-A. Dauban, avant-propos, p. 9. (Paris, Plon, 1873.)

bataillons fédérés si l'on avait appris que le gouvernement payait la solde de la garde nationale, à Passy par exemple !

Le 20, la solde peut donc être régulièrement distribuée par le Comité qui, malgré les négociations, n'arrête nullement du reste ses opérations militaires. Tandis que les maires s'efforcent de maintenir leurs communications avec Versailles, échelonnent leurs bataillons de la place de la Bourse à la gare Saint-Lazare, par la rue du Quatre-Septembre, et font demander au gouvernement un général en chef avec des renforts, il occupe tous les forts du sud, Ivry, Bicêtre, Montrouge, Vanves et Issy, dont les garnisons étaient parties pour Versailles, suivant les ordres de M. Thiers, qui redoutait de les voir passer au peuple (1). Le 20, à huit heures du soir, le Comité songe seulement à envoyer deux bataillons des Ternes et des Batignolles, pour occuper le Mont-Valérien ; mais il est trop tard. Après être restée depuis le départ du régiment de la brigade Daudel sans autre garnison que deux bataillons de chasseurs, le 21e et le 23e, composés d'éléments parisiens et désarmés pour avoir pris part aux manifestations de la Bastille, cette position capitale avait été réoccupée par un nouveau régiment de ligne. M. Thiers s'était d'abord refusé un peu aveuglément à y envoyer des

(1) Pour justifier l'évacuation, M. Thiers a du moins invoqué ce motif politique. Le général Vinoy, qui avait pu apprécier la valeur de ces défenses pendant le siége, eût pu s'abstenir d'invoquer des motifs militaires : « Bicêtre et Issy étaient, dit-il, éloignés, isolés, sans moyens de défense, avec une garnison peu nombreuse et coupée de ses communications. Montrouge et Vanves étaient battus par l'artillerie du rempart ; Issy était un monceau de ruines. Secourir et ravitailler ces forts par Versailles était impossible : les routes de Châtillon, de Clamart et de Meudon étant battues par les feux de l'enceinte. » (*Armistice et Commune*, p. 228 et suiv.)

Les fédérés allaient du reste démontrer l'importance de ces positions, pendant le nouveau siége. L'amiral Pothuau, a au contraire, au point de vue militaire, sévèrement jugé l'abandon des forts. (Voir leurs dépositions.)

troupes : l'intervention de plusieurs députés compétents, de M. Daru entre autres, n'avait pu le déterminer. Dans la nuit du 19, le général Vinoy avait enfin obtenu de lui l'ordre de réoccupation et le 20 à neuf heures du matin le 119e de ligne entrait au Mont Valérien (1). Le Comité central sentit vivement les conséquences de cette faute militaire et en rejeta non sans raison la responsabilité sur Lullier qui n'était pas plus heureux au Luxembourg dans son appel au 43e de ligne, le régiment oublié le 18. Le lieutenant-colonel Périer emmenait le 22 son régiment et son artillerie, enseignes déployées et gagnait Versailles sans être inquiété.

A Vincennes, la municipalité, pour éviter l'intervention du Comité central, avait dès le 18 invité le général Ribourt, commandant la forteresse, à partager le service entre les troupes et la garde nationale locale. Le général refusa, fit lever les ponts-levis et consigna les troupes. Mais la garnison, composée de deux régiments d'artillerie et deux bataillons de chasseurs, enfonce la porte nord et le fort est immédiatement occupé par plusieurs bataillons amenés par le délégué Mortier. Arrêté par quelques soldats sur la route de Nogent, le général Ribourt était remis en liberté de suite, grâce à l'intervention de la municipalité de Vincennes et de plusieurs officiers de la garde nationale.

Le 21 les maires accentuent la résistance : la presse de la légalité les appuie. La presse, du reste, avait protesté dès

(1) La surveillance du Comité sur ce point fut si médiocre, ou ses informations si peu précises, que le fort fut près d'une demi-heure gardé à la porte principale (toutes les serrures des poternes avaient été brisées le 18 par les soldats mutinés) par un poste de vingt-huit chasseurs qui n'avaient que vingt fusils, seules armes restées au Mont-Valérien. Ne voulant pas que le 119e rencontrât l'ancienne garnison, on avait fait sortir les chasseurs avant son arrivée. (Vinoy, *Armistice et Commune*, p. 238-243, et Villetard, *op. cit.*, p. 278. Récit inédit : le Mont-Valérien du 18 au 20 mars.)

le début : son irresponsabilité ne lui permet pas toujours vainement l'erreur. Dans la nuit, ses délégués s'étaient réunis chez M. Guéroult, le directeur de l'*Opinion nationale*, et avaient rédigé une protestation contre les élections. Cette déclaration rendue publique conseillait l'abstention, moyen douteux de blâme et d'opposition. Vingt-huit journaux de toutes nuances avaient signé la protestation, à qui cette origine hétéroclite enlevait presque toute portée (1).

Les représentants et les maires fidèles au programme de conciliation annoncent par affiche que l'Assemblée nationale a voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du conseil municipal. Et comme l'*Officiel* fédéré du 21 mars avait adjuré les électeurs de se réunir dans les comices, disant : « En votant pour les républicains socialistes connus, dévoués, intelligents, probes, courageux, les électeurs parisiens assureront non-seulement le salut de la capitale et de la République, mais encore de la France, » les maires de Paris et les députés de la Seine répliquent dans la journée par un nouveau manifeste :

« La patrie sanglante et mutilée est près d'expirer et nous, ses enfants, nous lui portons le dernier coup... Cherchons, citoyens, ce qui nous unit et non ce qui nous divise. Nous voulons le maintien de la garde nationale, nous l'aurons. Nous voulions que Paris retrouvât sa liberté municipale, nous l'aurons. — Vos vœux ont été portés à l'Assemblée nationale par vos députés. L'Assemblée y a satisfait par un vote unanime. En attendant les élections seules lé-

(1) *Le Journal des Débats, le Constitutionnel, le Moniteur universel, le Figaro, le Gaulois, la Vérité, Paris-Journal, la Presse, la France, la Liberté, le Pays, le National, l'Univers, le Temps, la Cloche, la Patrie, le Bien public, l'Union, l'Avenir libéral, Journal des Villes et des Campagnes, le Charivari, le Monde, la France nouvelle, la Gazette de France, le Petit Moniteur, le Petit National, l'Électeur libre, la Petite Presse.*

gales et régulières, nous, vos maires, nous, vos députés, déclarons rester étrangers aux élections annoncées pour demain et protestons contre leur illégalité. »

L'*Officiel* du matin avait lancé un grand article socialiste où, tout en revendiquant non sans justesse la place du prolétariat, il avait jeté d'iniques accusations aux classes bourgeoises, dont la majeure partie avait, elle aussi, dans les gardes mobiles et nationales, fait vaillamment son devoir : « Les prolétaires de la capitale, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation en prenant en main la direction des affaires publiques... A peine arrivés au pouvoir, ils ont eu hâte de convoquer dans ses comices le peuple de Paris. Il n'est pas d'exemple dans l'histoire d'un gouvernement provisoire plus empressé à déposer son mandat entre les mains des élus du suffrage universel.

« Comment se peut-il trouver une presse assez injuste, malhonnête, éhontée pour déverser la calomnie et l'outrage sur des citoyens dont les actes méritent l'éloge et l'admiration ? Les travailleurs, ceux qui produisent tout et ne jouissent de rien, devront-ils sans cesse être en butte à l'outrage ?

« La bourgeoisie, leur aînée, a accompli son émancipation il y a trois quarts de siècle. Le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé. Les désastres et les calamités publiques dans lesquels son incapacité et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps...

« ... Si depuis le 4 septembre dernier la classe gouvernante avait laissé un libre cours aux aspirations et aux besoins du peuple ; si elle avait accordé franchement aux travailleurs le droit commun, l'exercice de toutes les libertés... si elle n'avait pas préféré la ruine de la patrie au

triomphe certain de la République en Europe, nos désastres eussent été évités.

« Le prolétariat a donc compris qu'il était de son devoir impérieux, de son droit absolu de prendre en main sa destinée et d'en assurer le triomphe par la révolution, en s'emparant du pouvoir. »

Les décrets du Comité sont, du reste, en rapport avec son langage public : il décide que les objets déposés au Mont-de-Piété pendant le siège seront rendus aux dépositaires contre un tiers de leur valeur en numéraire et que les objets au dessous de vingt francs seront restitués sans remboursement ; il décide qu'aucun propriétaire ne pourra congédier ses locataires jusqu'au jour du règlement de la question des loyers réservée du reste aux discussions de la Commune.

La protestation de la presse et des députés provoque un léger mouvement dans les quartiers non fédérés. Vers une heure, quelques centaines de personnes se réunissent place de la Bourse : l'une d'elles porte un drapeau sur lequel est écrit *Réunion des amis de l'ordre*. Acclamées place de la Bourse, elles remontent le boulevard et se dirigent place Vendôme devant l'état-major de la garde nationale, criant : Vive l'Assemblée ! Un membre du Comité, Bergeret, paraît sur le balcon et veut haranguer la foule ; il demande qu'on envoie des délégués pour s'expliquer; il est hué. « A bas le Comité ! crie-t-on. Non, pas de délégués, ils les assassineraient ! » Le poste de l'état-major se déploie et disperse sans résistance les manifestants. On se sépare en convenant de se retrouver le lendemain à une heure, « sans armes ,» devant le nouvel Opéra pour accentuer la protestation.

A Versailles, l'Assemblée nationale poursuit sa politique de violence ; elle se fait lire, dans sa seconde séance, et applaudit la proclamation à la province, factum emphatique rédigé par un académicien, M. Vitet, d'ordinaire

mieux inspiré. Les plus fausses allégations excitent surtout son enthousiasme : « Des criminels, des insensés n'ont pas craint de porter dans ce Paris qu'ils prétendent honorer et défendre plus que le désordre et la ruine : le déshonneur. Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine et leur interdit de prononcer ce noble mot de République... « MM. Louis Blanc, Peyrat, Langlois, sont insultés quand ils adjurent la majorité de terminer son appel au peuple et à l'armée par le cri de : « Vive la République » ! M. Clémenceau n'est pas plus heureux quand, appuyé de MM. Henri Brisson et Léon Say, il demande à l'Assemblée de statuer promptement sur la question municipale pour que l'on puisse opposer son vote aux convocations du Comité. « Il faut laisser le temps d'étudier la question, répond M. Thiers; Paris ne peut pas être gouverné comme une ville de trois mille âmes. »

C'est alors que M. Favre monte à la tribune. Les témoins de cette séance n'ont pas perdu le souvenir de ce lamentable discours. Jamais la passion oratoire ne servit acte plus impolitique; il semble que la véhémence de M. Favre ait subitement grandi sous le coup de l'on ne sait quelle secrète blessure. Ce n'est plus le langage d'un homme d'État mais d'un accusateur public.

Il débute par une ironie à l'adresse des députés de Paris qui réclament la loi municipale; il ne doute pas de l'intention qu'on leur prête : « Mais aujourd'hui c'est par des actes énergiques qu'il faut combattre le mal... Quand on vous dit, Messieurs, qu'un acte de votre souveraineté relative à la constitution de la Commune pourra désarmer des passions indignes, on se trompe, ajoute-t-il en s'adressant à la droite. Je rougirais si j'étais dans la nécessité de vous répéter les insultes que ces ennemis du bien public répandent sur l'autorité légitime issue du suffrage universel, mettant au-dessus d'elle je ne sais quel idéal

sanglant et rapace... Ce qu'ils veulent, c'est un essai de cette doctrine funeste qu'en philosophie on peut appeler l'individualisme ou le matérialisme, et qui en politique s'appelle la République au-dessus du suffrage universel.

« Qui ne se rappelle la fable des Membres et de l'Estomac? Paris affiche la prétention de vivre seul, de se séparer du reste de la nation. C'est une erreur politique, économique, sociale. C'est une hérésie, une impiété nationale. »

Les applaudissements de la droite vengent Paris, mais n'éclairent pas M. Favre ; il poursuit avec une animation que le calcul exagère encore, un peu d'écume aux lèvres : « Que l'émeute le sache bien, si nous sommes à Versailles, c'est pour la combattre à outrance. (Se tournant vers la gauche.) Ne nous dites pas d'attendre, de temporiser, Messieurs ! J'ai passé mes jours et mes nuits à discuter avec l'ennemi des questions de détail pour protéger Paris qui accepte aujourd'hui des assassins dans son Hôtel de Ville. Si quelques-uns des membres de cette Assemblée tombaient entre leurs mains, eux aussi seraient assassinés. » Il lit la note de l'*Officiel* de Paris sur le meurtre des généraux Lecomte et Thomas.

« C'est tout un programme de crimes et la France ne saurait tolérer tant d'infamies... Laissez-moi, Messieurs, vous ouvrir mon cœur : un reproche peut nous être adressé, c'est celui d'une excessive mollesse pendant le siège. Quand j'ai été négocier à Versailles l'armistice, j'ai lutté trois jours contre le vainqueur pour laisser ses armes à la garde nationale. Je me suis trompé. J'en demande pardon à Dieu et aux hommes... L'état de Paris, c'est le vol, le pillage, l'assassinat érigé en doctrine sociale, et nous verrions tout cela sans le combattre ! »

L'amiral Saisset l'interrompt : « Eh bien ! appelons la province et marchons sur Paris ! (1) »

(1) Le lendemain, à la mairie du IIe arrondissement, M. Saisset, à

A droite : « Oui, oui, marchons sur Paris ! »

« C'est abominable ! » s'écrient MM. Langlois et Lockroy. Et Cournet : « Au nom du peuple et de la garde nationale, je proteste contre votre infâme réquisitoire. »

M. Favre termine par ces mots : « Pas de faiblesse, pas de conciliation ! Hâtons-nous de faire justice des misérables qui occupent la capitale et, que la France le sache bien, quoi qu'il arrive, nous serons avec elle. »

Redoutant l'excitation de l'Assemblée, M. Thiers monte lui-même plusieurs fois à la tribune pour prononcer quelques paroles pacifiques et effacer l'impression fâcheuse du discours de son ministre. Violemment interrompu, il doit même infliger un blâme à la majorité : « Soyez sûr que vous n'ajoutez rien à votre autorité en interrompant le chef du pouvoir exécutif. » Grâce à ses instances, l'urgence est enfin votée sur la loi municipale. M. Picard en prévient de suite par lettre l'assemblée des maires.

Le soir, les maires et les députés se réunissent sous la présidence de M. Vautrain. M. Tirard raconte les douloureux incidents de Versailles : « Nous revenons encore les mains vides, dit-il. » Cependant comme le vote d'urgence est une concession de la droite, on décide que MM. Clémenceau et Lockroy iront la nuit même trouver le Comité central pour l'inviter à ne point faire procéder au vote du lendemain. Ces députés se rendent à l'Hôtel de Ville : ils flétrissent le discours de M. Favre et montrent au Comité que déjà il n'est plus maître du mouvement. Au milieu des protestations, M. Clémenceau ré-

qui l'on reprochait ces paroles, répondit : « Je les ai dites, c'est vrai, mais dans un sens ironique, comme si j'avais voulu dire : Vous avez tort. Le discours du ministre me paraît imprudent. » (Damé, *op. cit.*, p. 158.) Le ton de l'interruption entendue dans les tribunes et les applaudissements frénétiques de la droite lui ont donné son véritable sens. Ce qui rend cette explication d'autant moins acceptable, c'est que le 25, dans une note au *Rappel*, l'amiral niait purement et simplement avoir prononcé ces paroles, devenues pour lui plus qu'embarrassantes.

clame énergiquement l'élargissement du général Chanzy.

Dans la soirée, le Comité avait fait occuper par un de ses bataillons la mairie du IXe arrondissement. Un jeune officier de la garde nationale, M. Albert Delpit, s'était distingué par une résistance courageuse.

Le 22, l'amiral Saisset arrive à Paris. Répondant aux sollicitations des maires qui demandaient un chef, M. Thiers l'avait nommé le 19 mars, se bornant à lui dire : « Je n'ai pas d'instruction précise à vous donner. Faites tout ce que vous pourrez au moyen de votre popularité pour tâcher de conjurer les horreurs de la guerre civile. Les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs. » M. Saisset était sans doute un vaillant soldat; il avait énergiquement commandé un secteur pendant le siège; son fils, jeune officier de marine, était tombé au fort de Montrouge, et quelques acclamations le 19, place de l'Opéra, en accusant la sympathie publique avait fait croire à une popularité que l'apostrophe de la veille eût en tout cas singulièrement compromise. « Quand on injurie Paris, dit M. Léo Meillet à l'amiral, on ne vient pas le commander. » L'amiral était du reste entièrement convaincu de l'inutilité de ses efforts, partageant en cela le sentiment de M. Thiers. De telles dispositions d'esprit devaient plutôt paralyser que servir la résistance (1). Et tout d'abord, au lieu de choisir un quartier général stratégiquement bien placé, la mairie du IIe arrondissement, le chemin de fer de Saint-Lazare par exemple, il s'enferme dans le Grand-Hôtel, véritable souricière placée sous les canons fédérés de la place Vendôme et de la rue de la Paix.

Le comité, ne pouvant faire procéder aux élections le jour même, annonce de nouvelles résolutions dans une proclamation violente : « Vos maires, vos députés, dit-il (2),

(1) Les dépositions de MM. Vautrain et Desmarest sont formelles sur ce point.

(2) *Journal officiel* du 23 (édition de Paris).

répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver les élections que vous voulez faire à bref délai.

« La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre.

« Nous devons accepter la lutte et briser la résistance afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force. En conséquence, les élections sont remises à dimanche prochain, 26 mars. »

« La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre. » Accusation non sans quelque vérité! Quel parti politique pouvait espérer vaincre le Comité ou entraîner contre lui des gardes nationaux parisiens au cri de : Vive l'Assemblée nationale! Les promoteurs de la deuxième manifestation des Amis de l'ordre paraissent l'avoir espéré pourtant; aussi, sans donner à cette manifestation plus d'importance politique qu'elle n'en eut réellement, faut-il reconnaître que beaucoup d'éléments opposés y participèrent et sans doute avec des espérances bien diverses. Le Comité n'ignorait pas que la manifestation dut avoir lieu : il avait même chargé dès le matin les délégués Lullier et Moreau de prendre des mesures énergiques pour l'empêcher sans effusion de sang.

A midi, les « Amis de l'ordre » commencent à arriver sur la place de l'Opéra : une foule curieuse afflue à l'entour, déborde bientôt devant le Grand-Hôtel. L'amiral Saisset descend au milieu d'elle : il blâme cette démonstration, surtout sans armes. Dans les groupes, on distribue des rubans bleus que les manifestants mettent à leur boutonnière. A une heure et demie, la manifestation s'engage dans la rue de la Paix. Elle veut traverser la place Vendôme, aller à l'Hôtel de Ville par la rue de Rivoli et revenir au Grand Hôtel par les boulevards. Dans les premiers rangs on remarque MM. Frédéric Lévy, de Heeckeren, de Coëtlegon, H. de Pène, vicomte de Molinet; près d'eux un soldat de ligne porte un drapeau tricolore

sans inscription. Arrivé à la hauteur de la rue Neuve Saint-Augustin, les plus belliqueux des pacifiques désarment deux sentinelles. A cette vue, les gardes nationaux, de service à la place, deux cents environ, forment rapidement leur ligne en bataille ; ordre avait été donné de ne pas tirer.

Les premiers rangs des manifestants huit cents à mille personnes environ, se trouvent ainsi vis-à-vis des gardes fédérés. Les uns crient : A bas le Comité ! Vive l'Assemblée nationale ! Vive l'ordre ! Dans les rangs plus éloignés on pousse pour forcer le cordon de gardes. Des injures sont échangées.

Plusieurs amis de l'ordre veulent désarmer des fédérés. On arrache le sabre d'un officier. Les cris redoublent. Ce n'est déjà plus une manifestation pacifique. Bergeret, commandant la Place, accouru au premier rang, fait sommer les manifestants de se disperser. Des cris : « A bas le Comité ! A bas les assassins ! » lui répondent. Il renouvelle deux fois les sommations. Pendant cinq minutes, on n'entend que le roulement des tambours accompagnés de mille cris et d'injures. La foule pousse de plus en plus les premiers rangs et tente de se faire violemment passage.

Ici, comme toujours, les versions diffèrent : les uns prétendent que la manifestation a commencé à tirer avec des revolvers sur les gardes nationaux ; les autres prétendent, au contraire, que les fédérés ont tiré les premiers.

Ce qui est certain, c'est que les fusils des gardes s'abattent et qu'une décharge est faite sur la foule. Des clameurs d'épouvante retentissent, une horrible panique disperse les manifestants. En un instant, la rue s'est vidée ; des morts, des blessés jonchent la terre avec des revolvers, des cannes à épée dégaînées. Au carrefour de la rue Saint-Augustin, il y a douze cadavres de gardes

nationaux : MM. Barbe, lieutenant ; Baude, ingénieur des ponts et chaussées, Tiby, colonel en retraite ; MM. Tinnel, Colin, Lemaire, Niel père, Charron, un ancien lieutenant de vaisseau M. Sassary, commandant d'un bataillon de marche ; le soldat de ligne qui tenait le drapeau tricolore gît la tête fracassée ; deux mobiles, M. Gaston Jolivet, M. Brière fils, dix autres manifestants sont blessés.

Bergeret se jette en avant avec plusieurs officiers, relève les fusils. Quelques misérables tirent sur les blessés, sur ceux qui les relèvent : M. Otto Hottinguer, régent de la Banque, reçoit deux balles en ramassant un blessé. M. H. de Pène est aussi atteint. M. Frédéric Lévy ramasse un blessé, le place sur le siège d'une voiture avec un drapeau tricolore, en criant : « Aux armes, les gens de bien ! » Du côté des gardes fédérés, les pertes sont moindres, mais leur chiffre indique assez que la prétendue manifestation pacifique ne l'était guère que de nom. Deux gardes nationaux sont tombés morts, huit autres sont plus ou moins grièvement blessés ; un membre du Comité, le lieutenant Maljournal, est atteint d'une balle à la jambe. En ripostant ou en tirant les premiers, les manifestants ont tué ou blessé quelques-uns des leurs. C'est ainsi que le vicomte de Molinet était tombé la nuque trouée d'une balle de revolver, la face contre terre du côté de la place Vendôme. Sur plusieurs des morts de la manifestation, on trouva des armes, des revolvers, des poignards.

Sur la proposition du membre Avoine, le Comité central vote des remerciements au général Bergeret et à l'état-major de la place.

Ainsi finit la deuxième manifestation de l'ordre : il est certain que la grande majorité des citoyens était venue sans arrière-pensée et pour faire une démonstration vraiment pacifique. Quelques hommes de parti et d'obscurs agents de trouble s'y mêlèrent et furent cause de ce triste

dénouement (1). On peut aussi affirmer que le nombre des victimes malheureusement trop grand eût été bien plus considérable si beaucoup de fédérés n'eussent tiré en l'air.

Bientôt arrivent quelques bataillons de renfort; ils défilent sur les boulevards aux cris de : Vive la République! Vive la Commune! On remarque à leur tête quelques officiers subalternes de l'armée régulière.

Dans la journée, M. J. Favre adresse de Versailles une dépêche à M. Tirard : « Ai-je besoin de vous dire que nous voulons aller à votre secours ? écrit-il. Que la garde nationale se réunisse sous les ordres de l'amiral Saisset ; nous nous mettrons en communication avec lui et nous ferons tous nos efforts pour rallier les éléments de défense qui nous permettront de sauver la situation. » Ces promesses sont vaines. La veille, le général Le Flô avait refusé des canons à M. Schœlcher, et quand ce député vient avec M. Tirard demander à M. Thiers cinq mille hommes de troupes régulières pour appuyer la défense, le chef du pouvoir exécutif répond avec ce tour original qu'il donne souvent à sa pensée : « Ni cinq mille ni cinq cents ni cinq : j'ai besoin du peu de troupes que j'ai à ma disposition pour défendre le gouvernement et l'Assemblée. »

Pour ajouter à l'autorité de l'amiral Saisset, les maires, dans leur séance de nuit, en attendant la promulgation de la loi qui confère à la garde nationale son plein droit d'élection, l'acclament commandant supérieur ; le colonel Langlois est nommé chef d'état-major, et le colonel Schœl-

(1) C'est l'avis de l'amiral Saisset. (Déposition.) — Pour les débats contradictoires , voir entre autres documents : Lanjalley et Corriez, p. 98 ; Vidieu, p. 96 ; Dauban, p. 51 ; H. de Pène, sa préface au livre de M E. Moriac, *Paris sous la Commune,* p. 10-22 ; Dr J. Guyot, lettre au *Temps* du 17 mars ; tous ont été témoins ou membres de la manifestation. V. enfin le récit du comité, *Journal officiel*, 25 mars.

cher, commandant en chef de l'artillerie (1). L'amiral qui s'était rendu à la réunion, repart la nuit même pour Versaillles : effrayé de la responsabilité qui lui incombe et fermement convaincu que si l'on engage la lutte, le Comité victorieux pourra aller sans obstacle jusqu'à Versailles, il veut conférer avec M. Thiers (2).

Ces événements déplorables donnent un coup de fouet aux passions extrêmes et élargissent le fossé qui sépare Paris de Versailles. Tandis que les royalistes conspirent dans le parlement, les bonapartistes, solennellement condamnés à Bordeaux, croient, eux aussi, le moment venu de profiter des discordes civiles. Les agents obscurs de l'ancienne police impériale, les fidèles des Piétri, des Lagrange, prennent rang dans les bataillons fédérés les plus exaltés (3). Les généraux bonapartistes, à peine arrivés d'Allemagne, affluent à Versailles et offrent leur épée : le maréchal Canrobert lui-même, un des héros du Deux Décembre, « se joignant à tous les autres, fait auprès du président du Conseil une demande des plus dignes et qui reçoit l'accueil qu'elle mérite (4) ». De Chislehurts, l'ex-empereur veille, et la conduite imprévoyante de M. Thiers permet peut-être d'espérer quelque soudain pronunciamiento. M. Rouher

(1) Tout l'état-major de l'amiral avait été préparé en vue de la résistance et de l'organisation des services administratifs. (Villetard, ouvrage cité, p. 365, document inédit.)

(2) Déposition de l'amiral.

(3) Les assertions de M. Chéron, ancien adjoint du IIe arrondissement, ne laissent aucun doute sur ce point. Voir sa lettre à *la Gironde*, 28 mai 1871, et les notes qu'il a communiquées à M. Jules Claretie. (T. IV, p. 331-342 de l'*Histoire de la Révolution de* 1870-1871, pièces justificatives.) Parmi les cinq à six cents arrestations et désarmements faits par les milices des maires, pendant la lutte avec le Comité, les commissaires de police Duban et Lemaître, chargés de l'instruction des prisonniers, reconnurent de nombreux agents de l'ex-brigade de sûreté : « Nous travaillons toujours pour l'ancien, répondirent ces pseudofédérés ; il faut bien voir ce qui se passe. »

(4) Dépêche du chef du pouvoir exécutif aux préfets, procureurs généraux, généraux des divisions territoriales, etc. (22 mars).

débarque secrètement à Boulogne, accompagné d'anciens fonctionnaires de l'Empire : MM. Chevreau frères, M. Boitelle. MM. Granier de Cassagnac père et fils, paraissent l'un à Auch, l'autre à Nice. La vigilance des préfets coupe heureusement court à cette invasion éhontée. Mais quelle situation peuvent faire aux défenseurs loyaux de la République les paroles de M. Thiers, accueillant de cette sorte les généraux bonapartistes les plus justement suspects à la démocratie? A Paris comme à Lyon, à Marseille, la dépêche Canrobert a le plus désastreux écho.

Qu'importe que le ministre de l'intérieur promette à M. Tirard au nom de l'Assemblée les élections municipales pour le 3 avril ! Qu'importe que M. Thiers dise aux maires, à MM. de Rothschild, Desmarest, Charles Ferry, Alfred André, Vautrain, Fabre, qui continuent leurs patriotiques démarches : « Vous êtes, Messieurs, en accord avec le gouvernement, en supposant que dans les circonstances actuelles, il ratifiera toutes les mesures de pardon et d'oubli que vous croirez devoir prendre pour ramener à la cause de l'ordre les hommes qui se sont laissé engager dans la sédition et ne sont coupables que d'égarement. » L'égarement n'était-il pas à Versailles et dans les conseils de l'État plus qu'à Paris, qui ne savait de quel côté se tourner sans trouver ici l'anarchie, là la réaction cléricale et monarchique ?

Le Comité accentue son action, il arme la place Vendôme de fortes barricades : des patrouilles parcourent la ville ; il remplace par ses délégués les maires et adjoints qui occupent encore les IIIe, X^e^, XIe, XIIe et XVIIIe arrondissements ; dans ce dernier, il fait arrêter M. Clémenceau et les adjoints, MM. J.-A. Lafont et Jaclard (1).

(1) Voir la protestation de ces magistrats municipaux (*Temps* du 23 mars et une lettre de M. J.-A. Lafont (*Patrie* du 26 juillet 1871) sur le même sujet. Deux mandats d'arrestation furent lancés par Raoul Rigault, sous-délégué civil à la police, contre MM. Clémenceau et

Le Conseil fédéral de l'Internationale, qui dans sa séance, du 22 se montrait encore hésitant (1), le 23, se décide, sur la demande de Frankel, à appuyer les élections par un manifeste : « Travailleurs, la révolution communale affirme la liberté, l'égalité et la solidarité qui assureront l'ordre sur de nouvelles bases et réorganiseront le travail qui est sa condition première. L'indépendance de la Commune est le gage d'un contrat dont les clauses assureront l'égalité sociale. Qu'avons-nous demandé ? L'organisation du crédit, de l'échange, de l'association, l'instruction gratuite, laïque et intégrale, le droit de réunion, la liberté absolue de la presse, l'organisation au point de vue municipal des services de police, de force armée, etc...

« Paris rejettera toute administration, tout maire, tout préfet imposé par un pouvoir en dehors de son sein... Dimanche, 26 mars, nous en sommes convaincus, le peuple de Paris tiendra à honneur de voter pour la Commune (2). »

L'*Officiel* du Comité ne reste pas silencieux, il menace les journalistes qui font un appel public à la révolte. La note socialiste et jacobine affirme la révolution en de longs articles : *La révolution du 18 mars — Paris est dans le droit;* elle indique les assises de la nouvelle organisation sociale. Les contradictions, les erreurs abondent ; çà et là quelques pensées justes cependant : « L'Assemblée a été nommée dans des circonstances particulières, et chargée d'une mission déterminée à l'avance... Qu'elle se hâte d'achever

Lafont, qui subirent une visite domiciliaire. M. Lafont fut même écroué plusieurs jours à la Conciergerie.

(1) Procès-verbal de la séance du 22 mars : « Malon émet les doutes les plus anxieux sur le résultat d'une conciliation entre les municipalités et le Comité central, ainsi que sur la réussite des élections à la Commune. Il craint qu'on ne puisse éviter un conflit sanglant. » — Goullé : « L'Internationale n'a qu'un membre dans le Comité. » — Varlin : « Donc elle est dégagée de toute responsabilité. » — Jacquemin : « Il faut savoir si le Comité ne compromet pas la République.

(2) V. *Journal officiel* du 27 mars.

la triste besogne qui lui a été confiée, celle de résoudre la question de paix ou de guerre, et qu'elle disparaisse au plus vite. Elle n'a reçu qu'un mandat limité et ne peut sans violer la souveraineté du peuple s'octroyer le pouvoir constitutionnel et le droit d'élaborer les lois organiques... » (N° du 22 mars.)

Le lendemain, c'est une esquisse de l'organisation municipale nouvelle : « Paris doit avoir, comme la nation, son assemblée qui s'appelle la Commune. La Commune sauve à la fois le droit de la cité et le droit de la nation, celui de la capitale et de la province : elle donne à la cité une milice nationale qui défend les citoyens contre le pouvoir, au lieu d'une armée permanente qui défend le pouvoir contre le citoyen... Elle nomme un comité d'instruction, de travail, de finances, d'assistance, de garde nationale, de police.

« Citoyens, c'est une telle assemblée, la ville libre dans le pays libre, que vous allez fonder ; vous voudrez conquérir à Paris la gloire d'avoir posé la première pierre du nouvel édifice social, d'avoir élu les premiers sa Commune républicaine... » (N° du 23 mars).

Le million remis le lundi par M. Rouland était épuisé : le Comité envoie le 23 prendre 350,000 francs sur le second million promis. Le marquis de Plœuc refusant, les délégués Jourde et Varlin lui font remettre une sommation que terminent ces mots : « Si la Banque n'a pas versé avant midi le complément du million demandé, toutes les mesures nécessaires, et les plus énergiques, seront prises ! (1) » Et comme le Comité apprend que 200,000 fr. ont été remis à un agent du Trésor, envoyé de Versailles, il fait notifier au conseil de régence « que tout payement pour le compte de Versailles sera considéré comme un crime de haute trahison ».

(1) Déposition de M. de Plœuc.

Le 23, les hésitations, l'inaction de l'amiral Saisset apparaissent clairement. A M. de Plœuc, à M. Vautrain, à M. Desmarest, il laisse voir qu'il n'espère rien; avant de rien tenter, il déclare à qui veut l'entendre qu'il échouera, et paralyse ainsi la défense, décourage les meilleures volontés. « Restez dans vos maisons, dit-il aux gardes nationaux qui demandent des ordres; bornez-vous à défendre les propriétés, les femmes et les enfants; n'engagez pas l'action dans les rues (1). » A dix reprises, M. Desmarest revient à la charge, l'amiral répond invariablement qu'il est absolument convaincu de l'inutilité de la résistance. Dans l'état-major de M. Saisset, même langage; aux reproches de M. Vautrain, un aide-de-camp, M. Feytaud, réplique : « L'amiral a reçu du pouvoir exécutif l'ordre de ne pas faire de résistance. » Quand M. de Plœuc vient, au nom de la garde nationale de Passy, demander à l'amiral de faire enlever quarante pièces de canon parquées dans les jardins du château de la Muette et lui fait connaître que les bataillons fidèles, exténués par une garde incessante depuis le 18, demandent à être relevés, ce singulier général en chef refuse tout renfort. Or, cette garde nationale de Passy, qui, selon l'étrange déposition de l'amiral, refuse son concours, gardera jusqu'au 31 mars les quatre portes Dauphine, de Grenelle, de Passy et d'Auteuil : elle reprend même la porte de Saint-Cloud aux bataillons fédérés et défend contre eux le viaduc du chemin de fer et le pont de Grenelle, quand ils accourent pour reprendre la porte de Saint-Cloud; elle cerne même les 82e et 178e fédérés dans le Point du Jour, et le 24, à la vue de ces succès, un bataillon indécis, le 33e, se rallie aux bataillons de l'ordre. Voilà ce que faisait la garde nationale de Passy, sans que M. Saisset y envoyât un seul ordre (2)!

(1) Instruction de l'amiral au colonel Quevauvilliers (Damé, *op. cit.*, p. 157), et Déposition de MM. Vautrain, de Plœuc et Desmarest.

(2) « Le premier, le seul ordre que j'aie jamais reçu, a été de cesser

Dans Paris même, cependant, grâce aux maires, la résistance s'était sérieusement organisée. Les Écoles offrent leurs services à l'amiral : une réunion imposante d'étudiants a lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, et le professeur U. Trélat, prononce un discours éloquent, applaudi avec enthousiasme : répudier toute complicité avec la réaction de Versailles et le Comité central, et maintenir la République une et indivisible, tel est le programme. M. le doyen Wurtz, le capitaine de frégate Salicis, le commandant d'artillerie Garnier prennent avec M. Trélat la tête du mouvement. Les Écoles de médecine et de droit fournissent des combattants, l'École polytechnique des officiers.

La mairie du Ier arrondissement est occupée par les milices des maires ; la place Saint-Germain l'Auxerrois est un petit camp retranché sous les ordres du capitaine Arnaud de Vresse, et des maisons voisines, des tirailleurs peuvent tenir tête aux postes fédérés qui montent leur garde sous la colonnade du Louvre. Dans le IIe arrondissement, les postes des Halles de la pointe Saint-Eustache sont aux mains des bataillons fidèles. La mairie est le foyer de la résistance ; la caserne de la rue de la Banque, la Banque, la place des Victoires, la place des Petits-Pères, sont solidement gardées. De nombreux détachements s'échelonnent rues Vivienne, Richelieu, Croix des Petits-Champs, du Quatre-Septembre, place de l'Opéra, autour du quartier général, à la gare Saint-Lazare ; des canons, des mitrailleuses sont cachées dans les cours des maisons, et sur les grands boulevards les piquets de l'ordre peuvent circuler assez librement jusqu'à la rue de la Lune. Il y a là en tout plus de huit mille hommes qui représentent la majorité de l'effectif de l'ordre des bataillons des arrondissements, plu-

la résistance. » (Déposition du colonel Lavigne.) — Voir aussi *Armistice et Commune*, p. 418.

sieurs centaines de soldats réguliers, un millier de gardes mobiles, des éclaireurs Franchetti, etc. MM. Tirard, Dubail et Héligon peuvent même organiser le payement de la solde de ces bataillons dans le palais de la Bourse.

Malgré ces préparatifs, les maires n'abandonnent pas tout espoir d'une solution pacifique : ils décident de se rendre à Versailles et de demander à l'Assemblée de l'admettre dans la salle de ses délibérations pour déposer sur la tribune une proposition destinée à conjurer la guerre civile. L'Assemblée venait, sur la proposition de M. de la Rochethulon, de voter l'organisation des bataillons de volontaires qui devaient marcher sur Paris : elle refuse de recevoir les maires. Le président Grévy fait placer la députation dans une tribune. Les maires et les adjoints paraissent tous, vêtus d'habits noirs, l'écharpe tricolore en sautoir. A leur entrée, la gauche entière se lève et crie : « Vive la République ! » Les maires répondent : « Vive la République ! Vive l'Assemblée nationale ! » La droite se lève à son tour et crie : « Vive la France ! » Puis comme les tribunes, les maires et la gauche se confondent pour acclamer la République, de violentes clameurs s'élèvent au centre et à droite ; les interpellations s'échangent, les députés royalistes lancent aux maires leurs invectives, plusieurs même mettent leurs chapeaux sur leur tête. Le tumulte est à son comble; le président, ne pouvant le dominer, lève la séance et annonce une séance de nuit.

Le soir, M. Arnaud (de l'Ariège) peut, non sans peine, donner lecture de la déclaration que les maires avaient apportée : « Selon nous, disaient les maires, il serait d'une indispensable nécessité : que l'Assemblée se mît en communication permanente avec les maires de la capitale; — qu'elle voulût bien autoriser les maires à prendre au besoin les mesures que le danger public réclamerait impérieusement, sauf à rendre compte et répondre de leur conduite ; — que l'élection du général en chef de la garde

nationale par la garde nationale fût fixé au 28 du mois; — que l'élection du Conseil municipal de Paris eût lieu avant le 3 avril, si c'était possible; — que, dans la loi relative à l'élection municipale, la condition d'éligiblité fût réduite à six mois de domicile et que les maires et adjoints procédassent de l'élection. (1) » Ces propositions si modérées sont renvoyées à l'examen des bureaux.

Le 24, le Journal officiel du Comité annonce toujours les élections pour le 26 : il règle le mode de votation. Ce vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement. Le nombre des conseillers est fixé à 90, soit 1 par 20,000 habitants et par fraction de plus de 10,000. Les électeurs voteront sur la présentation de la carte électorale du 8 février.

C'est alors que pour peser sur l'Assemblée, espérant éviter l'effusion du sang par des concessions sérieuses, les maires et l'amiral Saisset font placarder le matin dans Paris la fameuse proclamation qui est restée le type d'une mystification publique : « Je m'empresse, disait l'amiral à la garde nationale, de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du gouvernement et de l'Assemblée nationale : 1° la reconnaissance complète de vos *franchises municipales;* — 2° l'élection de *tous les officiers* de la garde nationale, y compris le *général en chef;* — 3° des modifications à la loi des échéances; — 4° un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires jusques et y compris les loyers de 1,200 francs (2). »

(1) Le projet de loi municipale, lu à l'Assemblée le 22, attribuait trois membres à chaque arrondissement, nommés au scrutin de liste, à moins que par décret l'arrondissement n'ait été divisé en sections. Les éligibles devaient être domiciliés depuis trois ans dans l'arrondissement.

(2) Dans les conjonctures difficiles où ils se trouvaient, les maires et l'amiral avaient rédigé plusieurs projets de proclamations correspondant aux diverses phases des négociations. Tout était préva

Un tolle général accueille cette manœuvre imprudente; la presse du comité n'y veut voir qu'un inhabile mensonge, un piège grossier. Le Comité lui-même répond sans tenir compte des déclarations de l'amiral : « L'Assemblée ne voulait rien accorder; il fallait obtenir; nous nous sommes levés pacifiquement et en masse. Des maires, des députés oublieux de leur mandat ont encouragé la résistance de quelques bataillons égarés par des chefs réactionnaires. La presse a répandu sur nous les calomnies les plus absurdes.

« On nous objecte aujourd'hui que l'Assemblée, saisie de peur, nous promet pour un temps non déterminé l'élection communale et celle de nos chefs. *Nous avons été*

d'avance, et, pour parer à telles ou telles éventualités, tantôt on écrivait : « Nous réussirons à obtenir, » ou : « Nous avons obtenu ; » on modifiait les rédactions en mettant tantôt la forme dubitative et conditionnelle, tantôt la forme affirmative, tantôt en signant « le vice-amiral commandant en chef des gardes nationales de la Seine », tantôt « le commandant en chef *provisoire* »; tantôt c'était la promesse, tantôt le fait réalisé. L'amiral fit rédiger ou rédigea lui-même, et ne signa pas moins de *six* manuscrits différents avec variantes. Il était convenu qu'en cas de péril, à la dernière heure, les maires, chargés des pleins pouvoirs de M. Thiers, choisiraient entre ces divers textes. C'est ce que fit M. Tirard. « Je choisis, a dit ce magistrat, celui qui me parut le plus utile. » L'amiral n'a, du reste, jamais repoussé la responsabilité de la proclamation. Il déclare, dans sa déposition, avoir écrit à Versailles « qu'en dehors des quatre points, des quatre concessions de l'affiche, qui sont par leur votation plus ou moins complète, le seul moyen d'éviter la guerre civile, on ne peut songer à ramener un seul Parisien, la partie saine elle-même de la population de Paris... Tous les partis, les bons comme les mauvais, exigent ce que nous avons concédé, ajoute l'amiral ; ce n'est qu'en *pressant* le gouvernement d'obtenir de l'Assemblée nationale le *desideratum ;* ce n'est qu'en annonçant heureusement à tous les partis les pas faits dans cette voie ; ce n'est enfin qu'en se tenant prêts à faire paraître à la dernière heure le programme des quatre points, s'il était obtenu, que les maires ont réussi à conjurer momentanément les dangers de la situation. » Dans ses rapports à Versailles, l'amiral écrivait encore : « Après étude honnête et désintéressée de la situation, je dois déclarer à l'Assemblée que nul n'est satisfait de sa lenteur et de ses dispositions non progressives. » (Déposition de l'amiral, confirmée par celle de M. Tirard.)

trompés trop de fois pour ne pas l'être encore... Citoyens, notre cause est juste : joignez-vous donc à nous pour son triomphe ! (1) » Puis, pour appuyer ses paroles par des actes, mettant de côté les généraux du 18, les Lullier, les du Bisson, « accusés de continuer par leur inaction les errements du passé, » le Comité, en attendant Garibaldi, remet les pouvoirs militaires aux délégués Brunel, Eudes et Duval avec le titre de généraux. L'ordre du jour des nouveaux commandants est des plus violents : « Nous voulons l'ordre, mais non celui que patronnent les régimes déchus... Le temps n'est plus au parlementarisme ; il faut agir et punir sévèrement les ennemis de la République.

« Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous. »

La nouvelle de l'insurrection de Lyon vient d'arriver ; il est clair que le Comité veut en finir.

A deux heures, le général Brunel arrive devant la mairie du Ier arrondissement avec quatre bataillons fédérés, des garibaldiens et quatre pièces de canons ; il se présente comme délégué du Comité et somme sous peine de bombardement M. Méline de lui remettre la mairie et de signer la convocation pour le 26 mars. MM. Méline et A. Adam refusent et font immédiatement prévenir du danger leurs collègues du IIe. MM. Schœlcher et Dubail donnent aussitôt aux bataillons qui gardent la mairie du IIe l'ordre de se porter au secours de la mairie du Louvre, mais en même temps engagent par écrit MM. Méline et A. Adam à promettre les élections municipales pour le 3 avril, par les soins des maires, conformément à l'autorisation du gouvernement et à la lettre de M. Picard. A peine les adjoints du Ier arrondissement ont-ils pris connaissance de cet avis, qu'ils conviennent avec Brunel, le délai indiqué étant trop éloigné, de reporter les élections au 30 mars. Cette transaction est signée par les deux par-

(1) *Journal officiel* du 25.

ties. Toute démonstration militaire cesse alors contre la mairie du Louvre et MM. Méline, A. Adam, A. Murat et Poirier, ceints de leur écharpe, le général Brunel, les dégués Protot et Barré, suivis des bataillons et de l'artillerie, se rendent à la mairie du IIe arrondissement.

Les maires étaient réunis dans la grande salle du conseil. M. Schœlcher présidait. Le bataillon de garde, à la vue des délégués et des adjoints du Ier parlant et s'avançant tranquillement ensemble, s'ouvre pour les laisser passer. Les délégués ne pénètrent point seuls, ils sontsuivis d'officiers et de gardes fédérés. Brunel prend la parole et déclare qu'avant d'entamer une lutte fratricide, il a voulu proposer un arrangement. «Le Comité central avait fixé les élections au 26 mars, l'Assemblée áu 3 avril ; décidons, dit-il, qu'elles auront lieu le 30 mars. » M. Schœlcher insiste pour que la date du 3 avril soit maintenue ; il montre les avantages évidents à adopter la date fixée par la représentation nationale, mais il rencontre de la part des maires eux-mêmes une vive opposition ; la séance devient tumultueuse : plusieurs maires et adjoints, M. A. Adam surtout, demandent impérieusement qu'on évite à tout prix l'effusion du sang. Enfin l'assemblée repousse la proposition Schœlcher et se rallie à la motion Brunel. Les élections sont décidément fixées au 30. Un aide de camp de l'amiral Saisset approuve même le vote en disant : « C'est ce qu'il a de mieux à faire. » L'Assemblée convient ensuite de fixer l'élection du commandant en chef au 2 avril ; MM. Schœlcher, Desmarest, Vautrain et Dubail veulent l'élection à deux degrés : le délégué Protot les combat. « La volonté populaire, dit-il, est que l'élection n'ait pas lieu à deux degrés, mais au suffrage universel. » Tous les maires présents adoptent la motion Protot. La convention signée par M. Méline à la mairie du Ier est signée par les délégués du Comité et les maires, sauf M. Dubail qui aurait voulu que les délégués justifiassent de leur pouvoir. Un dernier article

stipule que les maires seront réintégrés dans les mairies.

A cette heureuse nouvelle, des hourrahs accueillent au dehors la sortie des maires et des délégués. Dans les bataillons, c'est une explosion de joie; les bataillons fédérés lèvent la crosse en l'air ainsi que les bataillons de l'ordre. La satisfaction est générale. Le soir, les bataillons fédérés, toujours crosse en l'air, défilent sur le boulevard au cri de : « Plus de guerre civile ! Vive le travail ! Vive la paix ! » On s'aborde, on se félicite, on se serre les mains. Ce furent là trois bonnes heures qui mirent bien à nu l'esprit public du généreux peuple de Paris et marquèrent ce qu'on aurait pu attendre de lui avant le 18 avec un peu plus d'habileté et de bonne foi.

Le Comité central se montra, du reste, le digne rival de l'Assemblée : non pas que ces questions de date électorales eussent en elles-mêmes une grande importance au point de vue de la préparation du vote. La question de dignité mise à part, dignité de l'Assemblée, dignité du Comité, qu'importait que les élections eussent lieu le 26, le 30 mars ou le 2 avril ! En admettant même que quelques jours d'avance ou de retard importassent pour la préparation et le résultat des élections, était-ce là un motif sérieux de guerre civile? Disons mieux ; pour expliquer tous ces débats, il faut se rendre à la vérité : il y a dans le Comité central autant de sous-entendus et d'arrière-pensées que dans l'Assemblée de Versailles.

La nuit du 24 est le moment le plus aigu de la crise. Quand les maires et les adjoints, suivant la convention, se présentent à leurs mairies respectives, ils essuient partout d'énergiques refus. A la mairie du Xe, M. Dubail ne peut même franchir le seuil ; à la mairie du XIVe, quand le délégué Varlin veut réintégrer les magistrats légaux, de nouveaux ordres du Comité arrivent par estafettes : défense absolue de rien restituer. Le Comité n'avait point hésité à désavouer ses délégués.

Ranvier et Arnold sont chargés de la triste mission de justifier devant les maires ce nouveau manquement de parole. Ils paraissent assez tard dans la nuit à la mairie de la Banque; ils disent que les délégués Brunel et Protot n'avaient pas qualité pour traiter avec la réunion des maires, que leur mandat a été outrepassé, que le Comité maintient la date du 26 mars. L'élection de la Commune déjà différée deux fois ne peut l'être davantage sans compromettre la dignité du conseil; Versailles a désorganisé tous les services, toutes les administrations, même l'octroi; il faut une solution immédiate; l'armée fédérée est fatiguée (1).

Les maires répondent que, pour que les élections soient sérieuses, on ne peut appeler du jour au lendemain 300,000 électeurs au scrutin, leur distribuer des cartes, installer les sections de vote, etc. La réunion est divisée, les esprits fort animés; enfin les maires refusent et maintiennent l'engagement du 30 mars. Les délégués se retirent vers trois heures du matin. Chacun était convaincu que tout accord était rompu et qu'il fallait désormais s'attendre à la bataille. M. Dubail est chargé avec M. François Favre, maire du XVIIe, de rédiger une proclamation nouvelle et de protester contre la mauvaise foi du Comité : « Le Comité central manque pour la deuxième fois à la parole donnée en son nom par ses délégués : il veut faire demain des élections sans sincérité, sans régularité, sans contrôle. C'est la guerre civile qu'il appelle dans Paris; que la honte et le sang en retombent sur lui seul! Quant aux maires, ils engagent la garde nationale à se rallier à eux pour défendre l'ordre et la République! » Cette proclamation est aussitôt envoyée à l'imprimerie

(1) Degouve-Denuncques. (Déposition et lettre au *Journal de Paris*, 19 juin 1871.) — Déposition de M. Schœlcher, et lettre collective de MM. Vautrain, de Chatillon, Ch. Callon, Ch. Loiseau, au *Journal de Paris* (21 juin 1871).

Dubuisson. Toute la nuit se passe à la mairie du II[e] en préparatifs de résistance. MM. Dubail et Héligon font venir des mitrailleuses, accumulent les approvisionnements. Les bataillons de garde sont armés de chassepots, les cartouchières abondamment garnies.

La même nuit, l'Assemblée de Versailles poursuit contre Paris son œuvre de guerre à outrance. Après avoir, dans la séance de jour, prorogé d'un mois l'échéance des effets de commerce, concession insignifiante et tardive, elle a accepté à grand'peine de s'occuper dans une seconde séance de la proposition des maires.

Les faits qui se passent dans cette séance sont tellement graves que leur authenticité a été niée.

La majorité, affolée par la proclamation de M. Saisset, avait cru dans la journée (imagination inconcevable !) que l'amiral s'était mis à la tête du Comité central et que M. Thiers voulait, par des concessions exagérées, diriger le mouvement parisien (1). Plusieurs de ses membres agitent simplement la proposition de mettre le chef du pouvoir exécutif en accusation. Le bruit de cette décision insensée se répand aussitôt dans toute l'Assemblée, dans Versailles même. Les conséquences de son apparition à la tribune pouvaient être incalculables, grâce à une attitude nouvelle de la gauche parlementaire. Les ministres en sont informés, ainsi que le chef du pouvoir exécutif. Une inquiétude mortelle est peinte sur tous les visages. Le rapport

(1) On lira dans la déposition de l'amiral Saisset les efforts de MM. de Meaux, de Renneville, de Quinsonas et d'un autre député désigné *un membre,* malgré ses longues et fréquentes questions, pour faire ressortir que M. Thiers voulait forcer la main de l'Assemblée et faire des concessions que ne pouvait ratifier la majorité. Les futurs conspirateurs du 24 mai se montrent là tout entiers, avec leurs insinuations perfides. Le débat prend un tel tour que l'amiral est obligé d'y couper court par cette franche boutade : « M. Thiers tâchait de favoriser dans la mesure du possible la bonne volonté des maires. M. Thiers n'a jamais pactisé avec l'émeute ! non, jamais !... Nous sommes bien heureux de l'avoir eu : c'est lui qui nous a sauvés ! »

sur la proposition des maires n'est pas prêt; M. de Peyramont, président de la commission, par quelques phrases ambiguës, prie les auteurs de la proposition de la retirer, parce que sa discussion est pleine de dangers. M. Tirard, dans un entretien particulier avec M. Thiers, remarque son trouble, l'altération de ses traits; quelques instants après, conversant avec M. Jules Simon : « Je suis excessivement inquiet, lui dit le ministre, le bruit court que quelques membres de la majorité ont l'intention de proposer que le commandement de l'armée soit donné au prince de Joinville. » — « Le bruit en court partout, répond M. Tirard, j'ai entendu parler du duc d'Aumale (1). »

M. Thiers monte enfin à la tribune et les quelques mots qu'il prononce désignent assez le motif de ses alarmes : « Si vous êtes une Assemblée vraiment politique, dit-il, je vous adjure de voter comme le propose la commission et de ne pas vouloir des éclaircissements qui, dans ce moment-ci, seraient très-dangereux. Une parole malheureuse, dite sans mauvaise intention, peut faire couler des torrents de sang... Si la discussion s'engage pour le malheur du pays, vous verrez que ce n'est pas nous qui avons intérêt à nous taire. » Le président Grévy lève aussitôt la séance : elle n'avait pas duré dix minutes.

Cette même nuit, le général Ducrot, toujours ardent contre ce Paris qu'il déteste, dirige sur le plateau de Châtillon, vers le Haut-Clamart et Bagneux une reconnaissance offensive de cavalerie.

Le lendemain matin, 25 mars, la réunion des maires est en séance. Les délégués du Comité, Ranvier et Arnold, sont revenus pour tenter un dernier effort. La discussion re-

(1) Déposition de M. Tirard, confirmée par M. J. Simon. *Le Gouvernement de M. Thiers,* t. II, p. 249.

L'historien officiel de Versailles, M. Martial Delpit, a osé écrire (ch. IV, § 5) : « Ainsi, c'est sur un bruit faux, semé perfidement, que fut signé le fatal compromis. »

commence. « Voulez-vous, disent les délégués, convoquer les électeurs pour le jour que nous avons choisi ? Nous vous rendrons vos mairies et les élections seront faites par vos soins. » Les maires résistent encore, quand arrivent à la réunion deux députés, MM. Clémenceau et Floquet ; ils racontent la séance de nuit et le dessein des droites de mettre à la tête de l'armée un prince d'Orléans.

C'en est trop : entre une assemblée qui veut rétablir la monarchie par la guerre civile et un parti qui, du moins, offre la chance de conjurer la guerre civile par les élections, le choix n'est point douteux. Beaucoup, en effet, commencent à croire avec les républicains les plus éprouvés « que le scrutin seul peut calmer les esprits, pacifier la rue, raffermir la confiance, assurer l'ordre, créer une administration régulière, conjurer enfin une lutte détestable, où, dans des flots de sang, sombrera la République (1) ». Tous les maires et adjoints présents signent la convocation pour les élections du 26. Seuls, MM. Dubail et Héligon refusent. M. Dubail s'oublie même jusqu'à parler de capitulation.

Six représentants de la Seine apposent aussi leur signature : MM. Schœlcher, Clémenceau, Lockroy, Floquet, Tolain et Greppo ; les quatre premiers peuvent justement dire dans l'appel aux électeurs affiché le jour même : « Placés entre la guerre civile pour nos concitoyens et une grave responsabilité pour nous-mêmes, nous sommes décidés à tout plutôt qu'à laisser couler une goutte de sang parisien. »

M. Tirard était à Versailles ; sur l'avis de M. Thiers, il revient à Paris et dans une proclamation invite de même les électeurs à voter le lendemain.

Deux heures plus tard, le Comité fait afficher l'appel aux élections, mais il altère le texte de la convention, dans le

(1) Appel de M. Ranc au nom du Comité de conciliation, affiché dans Paris, publié dans les journaux, avec de nombreuses adhésions, entre autres celles de MM. Isambert, Ulysse Parent, Delattre, Dr Léonce Levraud, Dr Semerie, Georges Avenel, etc.

sens qui lui donne à lui-même plus d'importance : « Le Comité central fédéral de la garde nationale, *auquel se sont ralliés les députés de Paris, les maires et adjoints élus, réintégrés dans leurs arrondissements,* convaincus que pour éviter l'effusion du sang et affermir la République..., etc. »

A la vue de cette affiche, les maires et députés surpris, et après avoir manifesté hautement leur blâme, font placarder à leur tour le texte authentique de la proclamation commune (1).

Dans l'après-midi, les maires et adjoints se réunissent chez M. Alfred André pour décider qu'ils donneront leur démission, les élections accomplies : singulier lieu de rendez-vous ! M. A. André avait refusé de signer, parce que sept maires sur vingt et trente-deux adjoints sur quatre-vingts avaient seuls signé ; ces abstentionnistes appartenaient surtout au grand parti de ceux qui attendent les événements pour se décider. Les signataires de la convention n'ont pas de peine à légitimer leur patriotique adhésion : seul, X..., un adjoint, après avoir bruyamment exposé les motifs qui l'ont déterminé à suivre les Tirard, les Clémen-

(1) CONVOCATION ÉLECTORALE DU 26 MARS.

Seul texte authentique de la convention signée par les maires et adjoints, les représentants de la Seine présents à la séance, et MM. Ranvier et G. Arnold, délégués du Comité central :

Les députés de Paris, les maires et adjoints, élus réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements, et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale, convaincus que pour éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et pour affirmer la République, il faut procéder à des élections immédiates, convoquent les électeurs demain dimanche, dans leurs collèges électoraux.

Le scrutin sera ouvert à sept heures du matin, et fermé à minuit. Les habitants de Paris doivent comprendre que, dans les circonstances actuelles, ils doivent tous prendre part au vote, afin que ce vote ait le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

Les représentants de la Seine présents à Paris,
les maires et adjoints, le Comité central.

ceau, les Lockroy, s'interrompt tout à coup et s'écrie : « Non! je ne me le pardonnerai jamais! » Étrange revirement, parole digne d'un médiocre caractère que celle de cet homme qui regrette d'avoir tout fait pour éviter la guerre civile!

Le même jour, deux officiers généraux quittent secrètement Paris.

L'un était le général Chanzy, arrivé le 19 de Tours à la gare d'Orléans, où décelé par son uniforme, il avait été arrêté avec le général de Langourian et M. Ed. Turquet, député de l'Aisne. Conduit à la prison du secteur, il avait couru de sérieux dangers au milieu d'une foule excitée et n'avait dû peut-être la vie qu'aux efforts protecteurs de M. Léo Meillet, adjoint du XIIIe, du commandant du 101e bataillon, Serizier, et de plusieurs gardes nationaux. Le lendemain, grâce à M. Léo Meillet, M. Turquet avait pu regagner Versailles, mais le général Chanzy était transféré à la prison de la Santé. Le Comité paraissait attacher une grande importance à garder le prisonnier; deux fois cependant grâce à de courageuses interventions, il avait signé l'ordre de mise en liberté, mais n'avait point été obéi. Enfin, le 25, MM. Lullier, Babick, Lavalette, Léon Brin, M. Charles Beslay et le général Cremer s'y employant avec zèle, les généraux Chanzy et de Langourian pouvaient quitter secrètement Paris. Ils gagnaient Versailles à pied, par des chemins détournés, accompagnés du lieutenant-colonel Aronsohn. Le général Chanzy avait promis de n'accepter aucun commandement avant six mois, à moins de l'exercer contre l'étranger et de ne prendre nulle part aux événements actuels (1).

L'autre, le vice-amiral Saisset, quitte, lui aussi, Paris, laissant, à la garde nationale, après trois jours d'une direc-

(1) Voir l'Adresse de la Société fraternelle de protection des Alsaciens Lorrains, réclamant la mise en liberté du général. *Signé:* G. Aronsohn *Approuvé et signé:* général Chanzy. (*Journal officiel* de Paris, 4 avril 1871.)

tion militaire déplorable, l'autorisation de rentrer dans ses foyers (1).

Le départ de M. Saisset et la convention signée par les maires ont été attaqués, mais avec d'inégales raisons. Nul n'a oublié l'extrême violence avec laquelle les maires ont été jugés à Versailles. L'Assemblée repoussa la proposition de M. Louis Blanc, qui lui demandait de « reconnaître qu'en prenant le parti que leur imposait la plus alarmante des situations, les maires et les adjoints avaient agi en bons citoyens. » La majorité répondit que cette transaction était plus que regrettable, que les maires devaient se retirer devant l'insurrection et non pactiser avec elle ; un bonapartiste, M. Prax-Paris, eut presque les honneurs de la séance en les appelant : « Ambassadeurs accrédités de l'émeute ! »

Sans doute, la réunion des maires comptait, comme toute assemblée, des hommes divergents d'idées et de principes, mais un lien commun les unissait : ils étaient presque tous républicains, et bien qu'il y en eût de très-avancés, ils blâmaient tous le mouvement. Sans méconnaître les droits de l'Assemblée nationale (2), ils appuyaient les légitimes revendications de la cité. Les classifications de partis politiques au sein de cette réunion, arbitrairement indiquées depuis, ne sont rien devant ce fait que les quelques adjoints, ralliés le lendemain des élections à la Commune (3), furent au début aussi conciliants et aussi désireux que leurs collègues d'éviter tout conflit armé.

Entre Versailles où affluaient chaque jour les généraux

(1) Ordre au capitaine de vaisseau Trève, remis seulement le lendemain par l'aide de camp de l'amiral, M. A. Clément. Les gardes nationaux sont autorisés à rentrer dans leurs foyers à dater du samedi 25, sept heures du soir. (Publié dans le *Siècle* du 27 mars.)

(2) « Soyez convaincus que l'immense majorité des maires, quoique vous en ayez vu de très-avancés, était pour l'Assemblée nationale contre l'insurrection. » (Déposit. de M. Vautrain). »

(3) MM. Dereure, Jaclard, Léo Meillet, Malon entre autres.

bonapartistes, les hommes chassés le 4 septembre de l'administration et des assemblées, où régnait un parlement royaliste et clérical qui voyait dans les malheurs de la patrie une occasion de donner libre cours à ses complots, où gouvernait un chef du pouvoir exécutif sans assises dans la majorité qui le supportait seulement pour lui laisser le poids de la lutte et la responsabilité de la répression, — entre Paris, où le Comité, déjà débordé par des sous-comités délibérément révolutionnaires, s'engageait de plus en plus dans la lutte sous le coup des responsabilités terribles amoncelées d'heure en heure sur sa tête, — entre ces deux forces poussées l'une contre l'autre avec une violence fatale, que pouvaient les maires ? Tout en préparant les bases d'une transaction nécessaire, tout en se montrant sincèrement conciliateurs (1), ils surent, sans direction militaire sérieuse, sans verser une goutte de sang, organiser une résistance vraiment respectable et, par ce qui fut fait du 19 au 25 à leur simple et pacifique appel, on peut juger ce que M. Thiers aurait obtenu d'eux et de la garde nationale de l'ordre s'il avait su préparer son action par une politique habile (2).

Sans doute, les forces du Comité étaient considérables ; mais beaucoup parmi les bataillons fédérés n'eussent point,

(1) Plusieurs des maires signataires de la convention ont donné depuis à entendre qu'ils n'avaient négocié avec le Comité que pour laisser au gouvernement le temps d'organiser l'armée. Nous voulons espérer pour eux qu'ils apportèrent plus de sincérité dans les négociations. Il serait regrettable qu'une pensée de duplicité et non de patriotisme les eût guidés, et que l'amiral Saisset eût dit vrai : « De braves gens comme Tirard, comme Desmarest, venaient dire à M. Thiers : Cédons cela, on le reprendra après ! » Ne voyons dans ces paroles qu'une mauvaise excuse, invoquée après coup pour un acte qui n'a nullement besoin d'une justification injustifiable elle-même si elle n'avait été certainement arrachée à quelques timides par les attaques des droites.

(2) E. Beaussire (*Op. cit.*, p. 174 et 193). — Voir du même une intéressante lettre au *Temps* (25 mars) sur les dispositions de la garde nationale.

dès le début, si délibérément engagé la lutte avec d'autres bataillons et, en tout cas, n'y eussent pas apporté l'ardeur que l'on vit plus tard. Dans ces conditions, les milices des maires eussent-elles pu soutenir un premier choc et garder quelques positions importantes qui leur permissent de tendre la main aux troupes de Versailles raffermies ? Le fait est soutenable. Par là, si l'on n'eût pas évité la guerre civile, on eût tenté du moins d'en restreindre le champ et l'horreur.

L'écrivain doit d'ailleurs être sobre dans la discussion d'une telle série d'hypothèses, et se garder d'aller trop avant sur ce terrain, de crainte de s'y égarer vite.

A tout point de vue cependant, la retraite précipitée de l'amiral Saisset reste digne de blâme. Son devoir était de rester à son poste près des maires pour attendre le résultat des élections. Il est vrai que les instructions de M. Thiers plus encore que le caractère brouillon de l'amiral provoquèrent cette détermination.

Les maires agirent donc en bons citoyens et l'on peut regretter, que tous ne se soient point, sans exception, ralliés à la convocation électorale : il y avait là pour Paris les éléments naturels d'un conseil communal à la fois républicain et ferme contre l'anarchie.

Les armées allemandes avaient évacué, huit jours avant le 18 mars, Versailles et les forts de la rive gauche ; elles devaient continuer à occuper Saint-Denis et les forts de la rive droite jusqu'au paiement du premier demi-milliard. Au moment où le mouvement éclata, le départ des troupes fut arrêté et bientôt les corps d'occupation furent renforcés.

Le Comité sentit de suite ce que la situation avait de grave pour lui de ce côté : l'attitude de la garde nationale pendant le siège avait trop hautement manifesté ses sentiments contre l'envahisseur. Un des premiers actes du Co-

mité fut donc relatif au traité de paix. Il déclara de suite « être fermement décidé à respecter les préliminaires afin d'arriver à sauvegarder à la fois le salut de la France républicaine et de la paix générale (1). » Si le Comité s'en fût tenu à ce revirement d'opinion qui avait après tout pour objet d'écarter des complications dangereuses, on pourrait se contenter de remarquer combien le patriotisme implacable de ces hommes qui naguère ne parlaient que guerre à outrance s'était opportunément calmé. Mais le Comité ne s'arrêta malheureusement point là. Jouant une sorte de double jeu, le gouvernement prussien avait d'une part écrit au ministre des affaires étrangères par le canal du général de Fabrice, commandant à Rouen, que « les événements de Paris n'assurant presque plus l'exécution des conventions, le commandement supérieur de l'armée devant Paris traiterait la ville en ennemie et ouvrirait le feu contre elle si Paris avait encore des procédés contradictoires avec les préliminaires du traité de paix (2) » ; il avait d'autre part fait écrire au Comité par le chef du quartier général dn 3e corps à Compiègne, le major général de Schlotheim, « qu'il prenait la liberté d'informer le commandant actuel de Paris que les troupes allemandes avaient reçu l'ordre de garder une attitude *pacifique* et passive tant que les événements ne prendraient point à l'égard des armées allemandes un caractère hostile, mais se maintiendraient dans les termes arrêtés par les préliminaires. »

Le Comité répondit « au commandant en chef du 3e corps des armées impériales prussiennes, que la révolution accomplie à Paris par le Comité central ayant un caractère essentiellement communal n'était en aucune façon agressive contre les armées allemandes. Nous n'avons pas qua-

(1) *Journal officiel* du 20 mars.

(2) Dépêche du 21 mars, communiquée le 22 à l'Assemblée par M. Jules Favre.

lité, ajoutait le délégué du Comité aux Affaires extérieures, pour discuter les préliminaires de la paix votée par l'Assemblée de Bordeaux (1) ».

Mais, en publiant le texte de la lettre du général de Schlotheim, le comité avait traduit attitude *amicale* au lieu de *pacifique* (2), et, acceptant du reste sans protester le prétendu langage du général allemand, il faisait plus tard allusion aux dispositions prussiennes dans une proclamation (3) : « On a agité le fantôme prussien, menacé Paris du bombardement, de l'occupation, etc., et *les Prussiens qui nous ont jugé à notre valeur* ont répondu en reconnaissant notre droit. » (24 mars.)

Que dire de cet appel fait à l'estime de l'étranger ? Et c'étaient là les hommes soi-disant prêts à suivre Brunel et Piazza le 28 janvier pour s'emparer des secteurs et des forts et continuer la guerre ! C'étaient là les chefs qui excitaient les bataillons fédérés à se porter la nuit du 25 février au-devant de l'ennemi pour l'empêcher de souiller la ville de sa présence !

Ah ! combien le 18 mars la garde nationale, le peuple, avait plus de patriotique et généreuse logique ! Avec quel enthousiasme sincère, nous nous en souvenons, une foule de plus de 2,000 gardes applaudissait ce sergent

(1) *Journal officiel* (de Paris), nº du 23 mars.

(2) Le Comité, son traducteur du moins, avait lu *freundlich* au lieu de *friedlich.*

« Des écrivains imprudents, a dit M. Thiers dans sa déposition, ayant tiré de cette dépêche des suppositions offensantes pour le cabinet de Berlin et tout à fait calomnieuses, M. de Bismark, avec beaucoup de raison, démentit ces bruits et se plaignit de ce que nous ne les démentions pas nous-mêmes : en quoi il avait tort. » Dans une lettre au ministre des affaires étrangères (*Journal officiel* de Versailles, 29 mars), le général de Fabrice proteste contre les commentaires qui ont représenté la notification du général de Schlotheim comme un encouragement au mouvement parisien, et rétablit dans son authenticité le texte de la lettre allemande.

(3) *Journal officiel* (de Paris), 25 mars.

monté sur une pièce de canon devant la prison Saint-Lazare et criant : « Citoyens, c'est contre les Prussiens que nous allons marcher maintenant! C'est pour cela que nous avons gardé nos canons. Plus de capitulation, et en avant! »

CHAPITRE IV

LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 26 MARS

Les élections de la Commune. — Les nouveaux élus ; leurs antécédents politiques et sociaux. — Ouvriers et publicistes. — Proclamation de la Commune sur la place de l'Hôtel de Ville. — Première séance de la Commune. — Discours d'ouverture de Charles Beslay. — Démissions de MM. Tirard, E. Brelay, Ch. Delescluze, etc. — Nouvelles démissions du 28 au 6 avril. — La retraite des maires et des républicains radicaux, appréciée par les écrivains réfugiés. — Le Comité central, après avoir annoncé sa dissolution, se présente devant la Commune pour signifier sa reconstitution d'après les statuts.

Quel serait le résultat de ces élections, restées la seule chance possible d'éviter la guerre civile? Pouvait-on s'attendre à l'élection de républicains sincères et dévoués au rétablissement de l'ordre légal? M. Thiers, tout en s'occupant activement de la prompte réorganisation de l'armée, semble l'avoir espéré un instant : il s'en ouvrit même devant quelques ministres et députés (1) le jour de la convention entre les maires et le Comité, bien qu'il protestât officiellement contre le vote (2).

(1) Déposition de M. Tirard, et communicat. or. de M. Edm. Adam.

(2) « Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue Commune et les maires, pour en appeler aux élections ; elles se feront sans liberté, et, dès lors, sans autorité morale. » (Circul. du 26, aux préfets.)

Le Comité, dans une proclamation habile, donnait au corps électoral les derniers conseils qui pussent peser sur ses choix : « Citoyens, notre mission est terminée ; nous allons céder la place dans votre Hôtel de Ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers. Merci de votre concours, le salut de la République est assuré.

« Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

« Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

« Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action, ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire, à un mot spirituel.

« Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

« Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. Portez vos préférences sur ceux qui ne briguent pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes et non à ceux-ci à se présenter. » Conseils excellents, s'ils avaient été sincères et s'ils avaient été suivis.

Les élections se firent avec une entière liberté, avec un ordre matériel incontestable, mais dans la confusion morale la plus grande. Il avait été stipulé dans la convention du 25 que les municipalités réintégrées dans les mairies procéderaient à l'organisation des élections : le Comité éluda de nouveau cette clause, il installa lui-même les bureaux de vote et continua à occuper les mairies. Toutes les négociations, les résistances premières, et finalement l'adhésion tardive des maires avaient jeté une

inévitable désorganisation dans le corps électoral : l'action de la presse modérée qui d'abord avait repoussé tout acquiescement au vote, n'avait pas eu une moindre influence. L'émigration avait doublé à la vue des violences du Comité, des arrestations illégales et de la fusillade de la place Vendôme ; tous les citoyens partis en province immédiatement après l'armistice s'étaient naturellement gardés de revenir (1). La fuite de l'amiral Saisset avait enfin achevé de restreindre le chiffre de votants en licenciant les gardes nationaux fidèles qui, dès lors menacés par cette première victoire du Comité, ne songeaient plus qu'à se soustraire aux poursuites et aux vengeances qui les attendaient en cas de défaite électorale. Ce fut donc vainement que la presse modérée constitua une liste d'ordre républicain légal avec les noms des maires et des adjoints.

La population des faubourgs, que l'attitude coupable de l'Assemblée poussait vers les solutions simples, vota toutefois sans grand empressement. La plupart des adhérents craignaient justement pour la République ; beaucoup aussi tenaient un langage analogue à celui de cet ouvrier qui disait avec un spirituel bon sens à M. Edmond Turquet pendant son arrestation : « Rassurez-vous, Monsieur, il n'y a pas de danger. Comme vous autres, ruraux, nous voulons nommer nos maires et notre *capitaine des pompiers*, oui, notre général de la garde nationale ! » Tandis, en effet, que dans les derniers scrutins politiques sous l'Empire, on comptait sur 394,000 électeurs inscrits, 315,000 votants, conséquemment 79,000 abstentionnistes ; aux élections du 26 mars sur 485,569 électeurs inscrits, il n'y eut que 229,167 votants, le reste, 256,803, s'était abstenu : plus de

(1) D'après M. Ch. Yriarte, qui a vérifié cette assertion sur les contrôles de la garde nationale, à partir du moment où les portes de Paris s'ouvrirent, jusqu'au 16 mars, on put constater l'absence de *soixante mille* gardes, qui s'étaient éloignés de la ville ou avaient renoncé à leur service. (*Les Prussiens à Paris*. Plon, 1871. Préface.)

la moitié du corps électoral n'avait donc pas pris part au scrutin (1).

Dans les Ier, IIe, IXe et XVIe arrondissements, les électeurs nommèrent les anciennes municipalités; dans les autres, les maires et les adjoints furent au contraire battus soit par les membres du Comité central, soit par les candidats qui adhéraient à la révolution et que patronnaient chaudement les puissants comités d'arrondissement et la délégation de la Corderie. La précipitation avec laquelle les élections furent faites, sans plus de préparation de la part de la population qui se ralliait au nouvel ordre de choses que de la part des quartiers bourgeois, devait singulièrement nuire au gouvernement de l'Hôtel de Ville ; le Comité central, malgré ses violences, avait rempli son rôle avec logique, et persévéré dans une idée simple, accessible à la foule. La confusion morale du vote fit sortir des urnes une majorité de citoyens bien peu préparés et qui ne pouvaient, à quelques exceptions près, donner à leurs mandataires eux-mêmes aucune garantie de travail, de science et de progrès raisonné.

Quatre-vingt-dix membres avaient été élus. Le parti républicain modéré, celui de la résistance, les municipalités comptaient quinze élections : c'étaient MM. A. Adam, Méline, Rochard, Barré dans l'arrondissement du Louvre; Tirard, Émile Brelay, Loiseau-Pinson, Chéron dans celui de la Bourse; Desmarest, Émile Ferry, Nast dans celui de l'Opéra; Albert Leroy dans celui de l'Odéon, Charles Murat dans celui du Temple, Marmottan et de Bouteiller dans celui de Passy. Tous négociants, avocats, médecins, professeurs ou anciens officiers.

Le parti républicain radical, tout dévoué à la révolution

(1) Nous devons, pour être exact, rappeler ici qu'aux élections municipales du 5 novembre 1870, 228,308 électeurs seulement avaient voté.

en tant qu'évolution décisive et scientifique, mais blâmant le Comité, était représenté par MM. A. Ranc, Ernest Lefebvre, Robinet, Ulysse Parent, Goupil et Fruneau.

Puis venaient dans un mélange bizarre à côté du personnel de circonstance né à la vie publique dans les clubs du siège, dans les bataillons de la garde nationale, les hommes qui aimaient à s'appeler du nom de jacobins et rêvaient d'en perpétuer les traditions, quelques vieux députés de 1848, plusieurs écrivains qui, dans la presse se faisaient les défenseurs de la réforme politique et sociale, les disciples de Blanqui. La plupart de ces derniers s'étaient tenus à l'écart, avant comme immédiatement après le 18 mars, et avaient été élus sans même solliciter de mandat. C'est un point qu'il est bon de rappeler à ceux qui ont fait entrer les républicains avancés dans la prétendue conspiration du Comité. Au premier rang, Charles Delescluze (1), Félix Pyat, Gambon, Miot, puis Vermorel, Paschal Grousset, Arthur Arnould, Gustave Flourens, Jules Vallès, Cournet, Régère, Jean-Baptiste Clément, Amouroux, Jules Allix, Émile Clément, Demay, Charles Gérardin, Ledroit, Léo Meillet, Martelet, Ostyn Oudet, Puget, Rastoul, Urbain, Parisel, enfin Blanqui, Tridon, Raoul Rigault, Théophile Ferré, Eudes, Protot, Chardin.

Le Comité central faisait passer treize de ses membres : Bergeret, Ranvier, Billioray, Henri Fortuné, Babick, Geresme, Jourde, Stanislas Pourille dit Blanchet, Brunel, Clovis-Dupont, Mortier, Antoine Arnauld, H. Champy.

Dix-sept membres de l'Internationale étaient élus, dont plusieurs avaient conquis une notoriété par le Comité cen-

(1) Delescluze pouvait justement écrire à l'*Avenir national :* « Je comprends mal que vous vous étonniez de ne pas trouver mon nom au Comité de l'Hôtel de Ville. Ce comité est le produit d'une situation antérieure à ma rentrée dans Paris. Sa valeur est précisément dans son caractère délégataire et anonyme. Je n'avais rien à y faire. » (N° du 23 mars.)

tral : Varlin, Theisz, Avrial, Malon, Langevin, Victor Clément, Duval, Vaillant, Pindy, Chalain, Clémence, Eugène Gérardin, Dereure, Assi, Lefrançais et Frankel. M. Charles Beslay était ancien membre des assemblées sous Louis-Philippe et en 1848 : il était d'ailleurs depuis longtemps connu par son dévouement à l'idée de réforme sociale. M. Beslay, Lefrançais, Vaillant, Theisz et Jules Vallès faisaient avec plusieurs autres, partie du Comité des vingt arrondissements qui tenait séance à la Corderie. Parmi les nouveaux membres, plusieurs avaient eu une double élection. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que nombre de voix se perdirent sur MM. Victor Hugo, Gambetta, Louis Blanc, Raspail, Floquet, Carnot, Arnaud (de l'Ariège), Vacherot, Salicis, Bertillon, Hérisson, Denormandie, Asseline, Massol, Chaudey, etc.

Tel était le résultat de ce scrutin si confus, si hâtif qu'il put se glisser dans l'assemblée des indignes comme Pourille, des équivoques comme Émile Clément, des aliénés comme Babick et Jules Allix; qu'on vit même des élus refuser de siéger, tels que Puget et Descamps : Descamps, avait été infirmier dans les hôpitaux, garçon marchand de vins, Victor Clément, ouvrier teinturier, Champy, orfèvre-coutelier ; ils faisaient comme simples gardes partie du conseil de famille de leur bataillon, et les électeurs ne sachant sur qui porter leurs voix étaient venus les chercher dans ces modestes fonctions pour les investir de ce pesant mandat. Combien d'autres étaient dans la même situation, mais avec un moindre sentiment de leur insuffisance, persuadés au contraire que la passion, la violence, la phraséologie courante, les motions romantiques suffisent à remplacer l'étude, la réflexion, le bon sens.

Ceux que leur notoriété antérieure, leurs lumières destinaient à être les véritables chefs de la révolution se virent ainsi rapidement débordés : les uns pour rester à la tête du mouvement durent faire assaut de violence avec les

plus ignorants des énergumènes; les autres, plus sensés, plus honnêtes, voyant nettement à quelle fin menaient de telles dispositions, tentèrent d'abord une opposition timide; mais poussés à la fois par les responsabilités communes et la crainte de devenir suspects, ils finirent par coopérer à une œuvre dont ils réprouvaient les excès et l'inopportunité.

Quelque regrettable que fût le scrutin, quelque considérable que fût le chiffre des abstentions, il y eut d'ailleurs apparence de mauvaise foi à rejeter maintenant des élections que l'on eût acceptées si elles avaient tourné au profit des municipalités. La révolution avait su revêtir un caractère légal difficile à contester.

Avant même la réunion de la nouvelle Assemblée, il était évident que toute solution pacifique était gravement compromise. Chacun le comprit, les maires comme le gouvernement de Versailles. Un grand nombre des nouveaux élus avaient un dur passé de labeur, de travail, de souffrances, de persécution même. Ils apportaient les colères, les ardeurs, les regrets communs aux aigris, aux déshérités, à ceux que frappe la société troublée par leurs rêves ou leurs tentatives de réforme. Beaucoup de ces obscurs étaient jeunes : la jeunesse et l'obscurité sont de puissants facteurs en temps d'action; cela pousse à tout oser.

Qu'on regarde la vie de ces ouvriers ou de ces publicistes! Qui d'entre eux n'a connu la misère, la prison ou l'exil?

C'est Assi, engagé volontaire à dix-sept ans, déserteur à dix-neuf, volontaire sous Garibaldi : revenu en France après l'amnistie, il entre au Creuzot comme mécanicien, puis en est chassé deux ans après parce que ses camarades l'ont nommé gérant d'une caisse de secours fondée avec les retenues de leur salaire. Poursuivi pour ses menées dans les grèves, il est arrêté, impliqué dans le procès de l'Internationale en 1870, emprisonné.

C'est Avrial, le type de l'ouvrier hercule, engagé à dix-neuf ans, sous-officier à vingt-cinq, il quitte le service et s'établit mécanicien. Il gagne une douzaine de mille francs en diverses petites entreprises, léger pécule de labeur et d'économie. Il invente une machine à gaz, se ruine. Logé dans un galetas de sixième étage, il couche sur des chaises ; redevenu ouvrier, il ne rentre pas chez lui la veille de la paie, prétexte un travail de nuit, parce qu'il reste à peine assez d'argent à la maison pour le pain de sa femme et de son enfant. Tout en travaillant, il lit, il lit tout ce qu'il trouve. Qui lui aurait appris le *multum legendum, non multa?* Il fonde avec quelques camarades la chambre syndicale des ouvriers mécaniciens et est un des initiateurs du deuxième groupe de l'Internationale. La police impériale l'arrête pendant le plébiscite : emprisonné.

C'est Malon, fils de pauvres paysans dans le Forez, près Saint-Étienne, tour à tour garçon de peine, ouvrier teinturier à Puteaux. En 1868, la justice impériale l'emprisonne comme faisant partie de l'Internationale. Très-intelligent, travailleur, il arrive par des lectures assidues à une instruction que beaucoup de fils de bourgeois ne peuvent atteindre. Organisateur de la Fédération des sociétés ouvrières, il est délégué au Congrès de Bâle, envoyé ensuite au Creuzot pour organiser des grèves. Il est compris dans le troisième procès de l'Internationale : à Mazas, pour un an. — Malon reste malgré cela un esprit conciliant. Adjoint élu du XVIIe, il s'associe aux tentatives de conciliation des maires et des députés : la Corderie lui inflige un blâme sévère.

C'est Varlin, ouvrier relieur, l'intelligence la plus remarquable peut-être qui ait été mise en relief par les événements de mars. Lui aussi s'est formé seul par l'unique effort d'une persistante volonté de travail. C'est une tête froide et pensive. Emprisonné en 1868 comme l'un des fondateurs les plus actifs de l'Internationale, il n'a de repos

qu'il n'ait reconstitué l'association sur de nouvelles bases, organisant les chambres syndicales, la Fédération des sociétés ouvrières, toujours sur la brèche, entretenant une incessante correspondance en France et à l'étranger pour relier les sections, coordonner leur action commune. Délégué aux Congrès de Bâle, de Genève, il s'y fait remarquer par sa parole claire, nette, facile. Après l'organisation de la Chambre fédérale, il est nommé secrétaire correspondant de la Fédération. Toutes ses lettres sont saisies au troisième procès de l'Internationale : emprisonné.

C'est Albert Thiesz, ouvrier ciseleur, habile, laborieux, modéré, instruit même : il parvient à force de travail à créer un établissement prospère dans le XVIIIe arrondissement. Membre de la Fédération des sociétés ouvrières et de l'Internationale, il paraît au Congrès de Bruxelles, s'y distingue par sa parole diserte et toujours maîtresse d'elle-même, et montre des connaissances économiques réelles. Membre du comité de résistance dans la grève des ouvriers bronziers, il proteste contre les fusillades d'Aubin et de Ricamarie, contre le plébiscite et est impliqué dans le procès de l'Internationale en juin 1870. Emprisonné.

C'est Duval, ouvrier fondeur, nature sombre, violente, extrême, homme d'expédition et de coup de main, prêt à tout sacrifier, sa vie et celle des autres pour la révolution : il organise avec activité la grève des ouvriers fondeurs ; membre de la Chambre fédérale des sociétés ouvrières et de l'Internationale, il est impliqué dans le procès de l'Internationale. Emprisonné.

C'est Simon Dereure, ouvrier cordonnier, ex-gérant de la *Marseillaise*, impliqué dans le procès de Blois comme ayant conspiré contre Napoléon. Emprisonné.

C'est Chalain, tourneur en cuivre, de l'Internationale. La police impériale l'arrête plus de dix fois. Le troisième procès de l'Internationale le comprend dans les poursuites. Emprisonné.

C'est Clémence, délégué des ouvriers relieurs à l'Exposition universelle de 1867, auteur d'un ouvrage remarquable sur les progrès de la reliure de 1798 à 1862, envoyé comme les autres, pour affiliation à l'Internationale. A Mazas.

Et combien encore!

Après les ouvriers, les publicistes! Quelle vie que celle de Delescluze! Combattant de 1830, il est arrêté en 1834 au moment du procès d'avril. En 1835, impliqué dans un complot contre la personne de Louis-Philippe, il s'exile en Belgique. En 1841, les parquets du roi le poursuivent pour ses articles de l'*Impartial du Nord :* en prison. Après 1848, les fonctions publiques conviennent peu à ce caractère opiniâtre et remuant à la fois. L'échauffourée de *Risquons Tout* pendant son commissariat général dans le Nord, le ramène aux combats de presse. Il est emprisonné pour les articles de la *Révolution démocratique et sociale* après les journées de juin; après la protestation des Arts et Métiers en 1849, condamné par contumace à la déportation; exilé à Londres jusqu'en 1853. Il revient alors secrètement à Paris; la police impériale le découvre, le jette à Mazas; la justice le condamne à quatre ans de détention et le traîne de Belle-Isle à Corte, à Ajaccio, à Marseille, à Toulon. Ceci n'est rien encore. Le terme légal de la peine est arrivé. En vertu d'un décret de décembre 1851, la justice impériale se garde de lâcher sa victime; par un odieux et criminel simulacre de jugement elle le condamne à dix ans de déportation à Cayenne. Qui n'a présentes à la mémoire les condamnations et les amendes dont est coup sur coup frappé le rédacteur en chef du *Réveil* de 1868 à 1870? L'Empire est tombé. Après le 31 octobre, le vieux républicain est encore une fois jeté en prison. Il sort de Vincennes, après ordonnance de non-lieu, épuisé par la fièvre, sans voix, déchiré par une toux incessante, moribond. Le 22 janvier, quand la fusillade de l'Hôtel de Ville a dispersé la dernière protestation de la garde

nationale, il peut dire : « Si la révolution succombe encore une fois, je ne lui survivrai pas. »

Et Jules Miot, l'ancien pharmacien de Moulins-Engilbert, l'ancien représentant montagnard de la Nièvre à l'Assemblée législative. Déporté en Algérie, en décembre 1851, pour avoir défendu la loi !

Ferdinand Gambon, l'ancien juge de Cosne, destitué sous Louis-Philippe pour ses opinions démocratiques, l'ancien député montagnard de la Nièvre aux Assemblées constituante et législative, emprisonné à Belle-Isle pour s'être associé à la protestation de Ledru-Rollin en 1849. Le fisc impérial saisit plus tard ses propriétés agricoles parce qu'imitant l'exemple de Hampden, il voulut protester par le refus de l'impôt.

Félix Pyat, le dramaturge, le styliste raffiné, le polémiste habile à envelopper la pensée violente d'une forme littérairement cherchée, représentant du Cher à la Constituante et à la Législative, condamné par contumace pour l'affaire des Arts et Métiers, ne trouvant même point la sécurité dans l'exil, errant de Suisse en Belgique, de Belgique en Angleterre, chassé de Jersey pour avoir piqué de sa plume la reine Victoria, coupable à ses yeux d'entrevues politiques avec Napoléon III. Apologiste d'Orsini, il est excepté de la première amnistie et ne rentre en France que pour mériter dans le *Rappel* de nouvelles condamnations ; il peut se cacher encore et de sa retraite envoie au banquet démocratique de Saint-Mandé le fameux toast à la balle, litanie d'un genre nouveau, apologie précieuse du régicide. Impliqué dans le procès de Blois, il est condamné à cinq ans de prison et à une grosse amende ; il avait devancé le jugement en s'esquivant en Angleterre. L'amitié de M. Emmanuel Arago lui épargne les poursuites du 31 octobre. Mais tant de coups ont si fort aigri et deséquilibré la raison de ce vieillard qu'il donne hospitalité dans le *Vengeur* aux tristes articles du député

Millière contre M. Favre, et qu'il se fera au sein même de la Commune, par ses inconcevables attaques, par sa folle vanité, plus d'ennemis peut-être que dans le camp de Versailles.

Après eux, Auguste Blanqui que le gouvernement de M. Thiers saisit à Cahors et emprisonne pour sanctionner les iniques poursuites du gouvernement de Paris contre le 31 octobre, torture infligée à un vieillard malade, la dernière peut-être de toute une vie de combats et de souffrances pour la République. Dans la Commune, les disciples de Blanqui remplaceront le maître absent et croiront venger par de violentes représailles une inutile vengeance de la réaction.

Tridon, avocat et polémiste de talent, caractère dévoué, convaincu, qui consacre un riche patrimoine à lutter contre l'Empire. Fondateur de *Candide,* le petit journal de la rive gauche, il est impliqué, en 1866, dans l'affaire du café de la Renaissance et emprisonné; orateur aux congrès de Liège et de Genève, compromis dans le procès de Blois, il est obligé de fuir en Belgique. La justice impériale le condamne par contumace à la déportation.

Eudes, ancien étudiant en pharmacie, ex-gérant du journal *la Libre Pensée,* de vaillante mémoire, condamné à mort en août 1870 pour l'affaire des pompiers de la Villette. Protot, avocat, poursuivi par la justice impériale comme défenseur de Mégy.

Raoul Rigault, fils d'un ancien sous-préfet de 1848, mêlé pendant les dix dernièrs années de l'Empire à toutes les agitations du quartier latin, candidat malheureux à l'École polytechnique, mi-étudiant en médecine, mi-étudiant en droit, répétiteur de mathématiques, collaborateur du *Candide,* du *Démocrite,* etc., organisateur du congrès de Liège, compromis à la Renaissance, écrivant entre temps l'*Histoire de la Commune de 93*. Petit, trapu, le visage couvert d'une épaisse barbe brune, l'œil rempli

d'une grossière audace, abordant, tutoyant tout le monde, cynique de langage et de mœurs, recherchant les débats avec les bas agents de la police impériale, se plaisant à les surveiller, à étudier leurs menées secrètes, gaspillant à tout vent une intelligence assurément peu commune. Orateur du Pré-aux-Clercs et rédacteur de la *Marseillaise,* il est condamné à la prison pour des paroles et des articles violents. Nommé commissaire de police le 4 septembre par M. de Kératry, il est aussi élu commandant d'un bataillon. Mêlé au 31 octobre, il doit à la bienveillance de M. Edmond Adam de n'être point compris dans les poursuites et revient auprès de Blanqui collaborer à la *Patrie en danger*. Le 18 mars, c'est à la préfecture de police qu'il accourt encore, où le Comité le nomme sous-délégué.

Avec eux, des hommes d'action comme Gustave Flourens, Brunel, ex-lieutenant de cavalerie dans l'armée régulière, des publicistes avancés comme Jules Vallès, caractère tourmenté, fiévreux, plume romantique et truculente, Arthur Arnould, talent de réflexion et d'étude ; Paschal Grousset, polémiste d'avant-garde ; Razoua et Cournet, seconds de Delescluze au *Réveil;* Lefrançais, Amouroux, orateurs habituels des réunions publiques, souvent frappés par la justice bonapartiste, etc., etc. Bref, dans la nouvelle Assemblée de l'Hôtel de Ville, plus de cinquante membres ont eu à subir sous Louis-Philippe, sous la présidence de Louis Bonaparte et sous l'Empire, l'exil, l'amende ou la prison.

Autour de la Commune gravitent les sous-comités, les sous-ordres militaires, et les hommes qui n'ont pu trouver place dans le Conseil, personnel indiqué pour l'administration, auxiliaires dévoués dans les légions, dans la presse, dont quelques-uns comme le docteur Albert Regnard, comme Jaclard (1), sont des intelligences de valeur.

(1) Aux élections du 8 février, M. Regnard avait eu 59,787 voix, et M. Jaclard 59,371.

Non loin de là, le gros bataillon de la bohême politique, littéraire et scientifique, le bruyant cortège des inédits, des expérimentateurs en théorie, des poètes, des critiques, des dramaturges, des journalistes, des orateurs inconnus ou méconnus, de ces bavards de cafés, de tous *ceux qui feront* et rejettent l'exécution de l'œuvre à l'éternel lendemain. Vallès les a peints de main de maître et d'ami, ces *réfractaires* qui « de la table d'estaminet font une tribune, et parlent là, sous le gaz, les livres qu'ils devraient écrire à a chandelle ; les soirées s'achèvent, les jours se passent, ils ont causé trente chapitres et n'ont pas fait quinze pages. »

Officiellement fidèle à la parole donnée, le Comité central, dans sa séance du 26, sur la proposition d'Assi, se déclare dissous et prêt à remettre ses pouvoirs au Conseil communal, mais il a soin de se continuer le même jour en élisant un sous-comité, destiné à garder la direction de la garde nationale. Subtilité puérile qui ne donnera le change à personne ! Un des derniers actes de son court gouvernement avait été de décréter la réélection de tous les cadres des bataillons fédérés. Les résultats de ces votes militaires furent généralement médiocres ; ils contribuèrent à désorganiser les bataillons ralliés, et faits dans un esprit peu éclairé, ils ne devaient pas être un médiocre écueil pour le commandement militaire.

Telle est la première phase de l'existence publique du Comité central de la Fédération de la garde nationale, « le père de la révolution du 18 mars, » comme l'avait appelé Félix Pyat : il avait surgi au milieu de beaucoup d'autres Comités dont deux surtout étaient rivaux et puissants, le Comité fédéral et le Comité central des vingt arrondissements ; il n'était pas composé des éléments les plus avancés, mais son origine et son mode d'élection, en le faisant sortir des entrailles mêmes de la garde nationale et en investissant de simples gardes, des sous-officiers ou des officiers subalternes d'une puissance considérable, en avaient

fait un pouvoir absolument démocratique. Ainsi s'explique le rôle qu'il venait de jouer et qu'il continuera à jouer.

Le Comité central avait décidé avant de se dissoudre que la proclamation des résultats du scrutin aurait lieu sur la place de Grève et qu'elle serait accompagnée d'une solennité imposante, copiée sur la fête de la Fédération de 89.

Le 28, la place de l'Hôtel de Ville, entourée de sa large ceinture de barricades, apparaît décorée pour la fête parisienne. Une longue estrade, supportant une rangée de fauteuils en velours pourpre, au milieu desquels on remarque le siège du président, plus large et plus riche que les autres, s'élève en face de la porte centrale de la Maison Commune, celle de la statue de Henri IV, voilée de larges étoffes rouges ; entre ces sièges et ces draperies éclatantes, se dresse une statue de la République, ornée elle-même d'une écharpe rouge et encadrée par de hauts trophées d'étendards de la même couleur. Au pied de l'estrade, scintillent au soleil, comme rangées en bataille, des mitrailleuses et des pièces de 7 qui augmentent encore le pittoresque et le dramatique de la scène. La place se remplit de bataillons fédérés serrés les uns contre les autres avec drapeaux et fanions au vent ; les baïonnettes miroitent. Une rumeur confuse, un cliquetis d'armes s'élèvent de ces troupes serrées, et au dehors la foule se presse du côté des diverses rues. Dans la rue de Rivoli, rue Turbigo, boulevard Sébastopol, des bataillons s'échelonnent et attendent le défilé.

Tout à coup, une salve d'artillerie retentit sur le quai, une immense clameur s'élève de toutes parts, les tambours battent aux champs, les clairons retentissent, les membres du Comité central descendent les marches de l'Hôtel de Ville et, précédés de leur président Assi, viennent s'asseoir sur les sièges préparés. Mille cris de : Vive la République! Vive la Commune! retentissent au milieu d'un enthousiasme réel, les drapeaux s'agitent, les képis se hissent au

bout des baïonnettes; au milieu de cette clameur les musiques militaires jouent les airs de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ* dont mille citoyens répètent les refrains en chœur. Le président Assi se lève, et essaye de prononcer un discours étouffé par le bruit : il remercie le peuple de la sagesse et de la clairvoyance qu'il a montrées dans ses votes. Ranvier proclame le nom des élus. D'autres orateurs leur succèdent, puis a lieu le défilé des bataillons de la nouvelle Fédération, commandé par Brunel. Les membres du Comité central remontent alors les degrés de l'Hôtel de Ville, toujours salués d'enthousiastes vivats. Au nom du peuple, la Commune de Paris était proclamée. Elle tient de suite sa première séance.

Les élus s'étaient réunis dans la salle du Conseil, le nombre des membres présents n'excédait pas le chiffre de soixante. Beaucoup de maires et adjoints comme MM. Desmarest, Nast, Émile Ferry, s'abstenant de paraître même une fois, avaient envoyé leur démission de suite; d'autres comme M. Méline, ne désespérant pas de la révolution nouvelle, étaient venus officiellement, la ceinture municipale en sautoir, précédés de tambours de la garde nationale. « Je viens de passer ma nuit à relire le *Principe fédératif* de Proudhon, avait dit le 28 matin M. Méline à quelques députés; ces gens-là ont raison. Restez à Versailles; nous, nous resterons à l'Hôtel de Ville et nous ferons de grandes choses. » D'autres, comme MM. Tirard, Émile Brelay, s'étaient rendus avec l'intention de donner leur démission en la motivant.

A la suite des membres du Conseil, les membres du Comité pénètrent dans la salle avec un grand nombre de gardes et d'officiers armés : tous manifestent des dispositions violentes et profèrent des menaces si satisfaction immédiate n'est point donnée aux justes réclamations du peuple. Partout, dans ses couloirs et ses cours, l'Hôtel de Ville offre le spectacle d'une caserne en dé-

sordre où femmes et soldats mangent et boivent avec bruit.

M. Charles Beslay ouvre enfin la séance de la nouvelle assemblée par un discours qui n'exprime que le sentiment de cet honnête optimiste et vieillard : « Citoyens, votre présence ici atteste que la Commune est faite, et l'affranchissement de la Commune de Paris, c'est, n'en doutons point, l'affranchissement de toutes les communes de la République.

« Depuis cinquante ans, les routiniers de la vieille politique nous bernaient avec les grands mots de décentralisation et de gouvernement du pays par le pays. Plus vaillants que vos devanciers, vous avez fait comme le sage qui marchait pour prouver le mouvement, vous avez marché, et l'on peut compter que la République marchera avec vous.

« ...Paix et travail! voilà notre avenir!... Chacun des groupes sociaux va retrouver sa pleine indépendance et sa pleine liberté d'action.

« La commune s'occupera de ce qui est local;

« Le département s'occupera de ce qui est régional;

« Le gouvernement, de ce qui est national.

« Ne franchissons pas la limite fixée par notre programme, et le pays et le gouvernement seront heureux et fiers d'applaudir à cette révolution, si grande et si simple, qui sera la plus féconde révolution de notre histoire. »

L'allocution présidentielle passait par dessus la situation; le tumulte recommence : des membres du Comité, des officiers fédérés, la ceinture rouge à la taille garnie de pistolets, interpellent M. Beslay et demandent qu'on arrête les traîtres comme Tirard. Paschal Grousset, si sensé après la suppression de la *Bouche de Fer,* se montre des plus violents : « Nous ne sommes pas un conseil communal, s'écrie-t-il, mais un comité de salut public; nous sommes la Commune de Paris. » Un membre se lève et propose l'abolition de la peine de mort : « Ah! il veut sauver la tête de Vinoy! » s'écrie une voix. Un capitaine fédéré s'adresse à M. E. Brelay : « Je viens d'arrêter Murat,

dit-il. Qu'est-ce qu'il faut en faire? » M. Brelay doit invoquer l'appui de Delescluze qui fait, non sans peine, relâcher le prisonnier. D'autres, comme Léo Meillet, A. Theisz interviennent et réclament le silence. Un membre jette ce cri : « Nous devons envoyer partout des délégués pour révolutionner la France! » Quelques-uns demandent qu'on procède à la vérification des pouvoirs et qu'on invalide en masse du même coup les députés de Paris élus. parce qu'il y a incompatibilité entre les mandats de Versailles et de l'Hôtel de Ville.

M. Tirard réclame aussitôt la parole et dans une protestation courageuse reproche au Comité central d'avoir trompé les électeurs qu'il a réellement convoqués pour élire un conseil municipal et non une assemblée politique. « Tous vos pouvoirs municipaux sont circonscrits à Paris, dit-il, vous usurpez un mandat, et pour moi, bien persuadé que je n'ai reçu qu'un mandat exclusivement municipal, je quitte cette assemblée. » On l'interpelle violemment : « Êtes-vous avec Paris ou avec Versailles? » — « Je suis investi d'un mandat parfaitement régulier à Versailles, celui-là je ne l'abandonne pas. Quant au mandat dont les électeurs m'ont investi ici, d'abord c'est un mandat très-irrégulier dans la forme et ensuite vous le faussez de telle façon que je ne puis l'accepter. » Une tempête de protestations et de cris accueille ces paroles. On demande l'arrestation immédiate de M. Tirard. Paschal Grousset lui reproche en termes amers d'avoir dit à l'Assemblée de Versailles que quand on entrait à l'Hôtel de Ville on risquait d'y être assassiné. M. Tirard proteste : il avait seulement dit que quand on y entrait, l'on n'était pas toujours sûr d'en sortir.

C'est alors qu'au grand étonnement de l'assemblée, Delescluze se lève à son tour et après avoir en quelques mots appuyé la démission des membres chargés par l'élection nouvelle d'un double mandat, il ajoute : « Quant à moi,

citoyens, je suis vieux, fatigué, malade, il ne me reste que peu de mois à vivre : ne pouvant être ici que de peu de service, je préfère me retirer aussi. Je me contenterai de servir de ma plume la cause de la République. » Cette démission cause une agitation profonde. On entoure Delescluze. Plusieurs de ses collègues l'adjurent de retirer une démission qui porte un coup si grave à la révolution. Delescluze s'y refuse longtemps ; il la retire enfin dans la nuit.

Cette première séance avait suffisamment éclairé les esprits sur les principes et les dispositions qui allaient régler l'action gouvernementale de la Commune. D'autres retraites achevèrent de donner sa véritable signification au mouvement. Du 26 mars au 2 avril, les démissions suivantes furent envoyées à l'Hôtel de Ville. C'étaient, avec celles de MM. Tirard et Émile Brelay, celles de MM. Rochard, Barré, Chéron, de Bouteillier, Robinet, A. Leroy, Marmottan, qui donnaient comme raison que les séances de la Commune n'étaient point soumises à la publicité. M. Charles Beslay envoyait, lui aussi, sa démission, mais la retirait presque aussitôt. MM. Ad. Adam et Méline se déclaraient démissionnaires, « parce que la Commune avait étendu un mandat exclusivement municipal fort au delà dans le domaine politique. » MM. Desmarest, Nast et Émile Ferry firent de même, « parce qu'un ordre nouveau se préparant, leur mandat ne subsistait plus dans son intégrité première. » Quelques jours plus tard, MM. Ulysse Parent, Goupil, Fruneau suivaient cet exemple et, après eux, le 6 avril, MM. Ranc et Ernest Lefebvre. Dernières protestations, graves avertissements adressés au Conseil par les plus loyaux des républicains !

Ces démissions et les doubles élections (1) portaient le

(1) Arthur Arnould avait été élu dans le VIIIe et le IVe ; Varlin dans le XVIIe et le XIIe ; Delescluze, dans le XIe et le XIXe ; Theisz, dans le XVIIIe et le XIIe ; Blanqui, dans le XXe et le XVIIIe ; Gustave Flourens dans le XIXe et le XXe.

nombre des sièges vacants dans la Commune à vingt-sept. Ce chiffre devait augmenter encore par la mort de plusieurs membres tués dans les premiers combats.

La retraite des maires et des républicains radicaux a été vivement critiquée par plus d'un écrivain réfugié (1). Les membres de la minorité surtout ont soutenu que, sans cette détermination, il eût été possible de constituer au sein même de l'assemblée un groupe important, une majorité peut-être, qui aurait pu faire entendre la voix de la raison et de la politique. L'animation rapide des deux partis, les colères suscitées par les combats quotidiens et sanglants qui allaient se livrer, les violences cruelles commises de part et d'autre, nous permettent d'accueillir seulement ces récriminations comme une illusion généreuse.

Avant de paraître quitter son rôle officiel, le Comité central lance le jour même de l'installation de la Commune une dernière proclamation : il annonce, — non plus qu'il va se dissoudre, — mais qu'il veut rentrer définitivement dans les attributions du Comité de la garde nationale. Puis il ajoute : « Citoyens, jamais spectacle populaire plus grandiose n'a frappé nos yeux, ému nos âmes. Deux cent mille hommes libres sont venus affirmer leur liberté, acclamer l'institution nouvelle; Paris a salué sa Révolution... La France a besoin de se régénérer des tyrannies passées par une liberté calme et par un travail assidu. Votre liberté, les élus d'aujourd'hui la garantiront avec énergie; le travail dépendra de vous seuls... Groupez-vous autour de votre Commune, prêtez-vous aux réformes indispensables, laissez-vous guider; marchez dans la voie de l'avenir et vous arriverez sûrement au but prochain : la République universelle. » Langage étrange de contradictions et

(1) *La Troisième défaite du Prolétariat français*, par B. Malon, p. 153 (Neufchatel, un vol., 1871.)

de sagesse où les vagues aspirations, l'appel au travail, la liberté calme et la révolution se coudoient, où les réformes intérieures aboutissent prochainement à la République universelle !

Le 29, entièrement revenu, du reste, de ses velléités d'abdication, le Comité central se présente en corps devant la Commune et répète encore qu'il rentre dans les attributions définies par ses statuts. La Commune, au lieu de rappeler la décision des derniers jours et de marquer qu'il y a incompatibilité entre l'existence du Conseil et celle du Comité qui, grâce à son rôle militaire peut rapidement devenir un pouvoir rival, écoute les défenseurs du Comité, Varlin surtout, et laisse tomber la discussion sans conclure.

CHAPITRE V

SÉANCES DE LA COMMUNE. — M. THIERS ET LA PREMIÈRE RÉORGANISATION DE L'ARMÉE DE VERSAILLES LA SORTIE DU 3 AVRIL.

Premières séances de la Commune et premiers décrets. — Lois sur le service militaire obligatoire et sur les loyers. — Esprit des milices fédérées. — M. Thiers et la première réorganisation de l'armée de Versailles. — Négociations avec M. de Bismarck pour augmenter l'effectif de cette armée. — Escarmouches entre les avant-postes versaillais et parisiens. — Le combat du 2 avril. Le général Vinoy attaque les bataillons fédérés et s'empare du rond-point de Courbevoie. — Paris pendant la journée du 2. — La presse de la Commune et ses appels aux armes. — La Commission exécutive et les chefs militaires. — Indécision de la Commune. — La sortie du 3 avril. — La canonnade du Mont-Valérien. — Le général Vinoy est partout surpris. — Ses ordres de défense. — Défaite des colonnes commandées par les généraux Bergeret, Eudes, Duval et Flourens. — Mort de Flourens et de Duval. — Les prisonniers à Versailles. — La sortie du 3 avril au point de vue révolutionnaire et prussien.

Comme les séances du Corps Législatif de 1851, celles de la Commune furent, dès le 29, privées de publicité : un compte-rendu analytique indiquait les questions traitées et les lois étaient promulguées sans que la valeur qu'elles puisent dans la discussion publique leur fût donnée. M. Paschal Grousset voulait que les délibérations fussent absolument secrètes. « La Commune, avait-il dit, devait

être un Conseil des Dix (1). » Vers la mi-avril, cédant enfin aux critiques, surtout à celles du Comité central et de M. H. Rochefort dans le *Mot d'Ordre,* la Commune se décide à parler publiquement. Les railleurs qui ne manquent jamais, quels que soient les événements, ne se sont pas fait faute d'attribuer ce silence parlementaire à la défiance du Conseil pour la littérature de quelques-uns de ses membres, et à la crainte de livrer comme documents historiques des élucubrations en langue trop barbare. Si depuis quatre-vingts ans les classes dirigeantes qui ont détenu le pouvoir avaient pris à cœur d'associer les classes ouvrières aux bienfaits d'une instruction libératrice et gratuitement obligatoire, ce reproche d'ignorance publique ne retomberait point à la fois sur gouvernants et gouvernés. Il faut d'ailleurs le dire, sans attendre d'éloquents discours, on pouvait espérer quelques accents de cette éloquence d'action, pittoresque, populaire, que Jules Vallès avait entendus à la Corderie et qu'il promettait à l'Hôtel de Ville. Nul n'entendit, à quelques rares éclats près, passer par les fenêtres de la maison commune « ces mots qui devaient faire écumer la multitude, tout comme ceux que Danton débraillé et tonnant jetait au peuple par les croisées du Palais de Justice » (2).

Le premier acte de la Commune fut d'organiser dans son sein dix commissions chargées des divers services de la ville de Paris et aussi de ceux qui étaient aux mains du pouvoir exécutif, marquant bien dès le premier jour qu'il s'agissait moins d'une revendication d'indépendance locale que d'une révolution. Ces commissions étaient celles des finances, de justice, de sûreté générale, du travail, industrie et échange, des subsistances, des services publics,

(1) *Histoire de la Commune de Paris,* par M. A. Arnould, t. II, p. 92. (Kistemaeckers, Bruxelles.) — Malgré son titre, ce livre n'est qu'un bref résumé des souvenirs personnels de l'auteur.

(2) Le *Cri du Peuple,* n° du 27 février.

d'enseignement, des relations extérieures. Pindy, Flourens, Chardon, Ranvier faisaient partie de la Commission militaire ; Félix Pyat, Lefrançais, Vaillant, Eudes, de la Commission exécutive ; les généraux Eudes, Duval et Bergeret faisaient partie des deux commissions à la fois.

Dans l'examen de tous les problèmes que la Commune a tour à tour audacieusement soulevés dans son orageuse carrière, nous saurons nous arrêter à ceux qui ont directement trait à la réalisation des divers principes de son programme, en notable partie, du reste, simple résumé des aspirations démocratiques avant et depuis 1848.

L'épouvantable lutte qui bientôt ne montre plus d'autre issue possible que la proscription, fin ordinaire des guerres civiles, donnera souvent sans doute aux décrets de principe un caractère très-impérieux et très-brutal ; mais à quoi bon en chercher l'explication ailleurs que dans l'enivrement de cette atmosphère belliqueuse ?

Quelque tumultueux et précipités que nous paraissent ces manifestes et ces décrets, c'est sans doute trop charger la révolution que de vouloir tous les relier les uns aux autres et les montrer unis en un étroit faisceau comme un corps de doctrines, mais c'est aussi trop chercher à la disculper que nier tout programme.

Le lendemain même de la proclamation du nouveau gouvernement, dans sa séance du 29 mars, le Conseil, sur la proposition de M. Félix Pyat, vote à l'unanimité l'abolition de la conscription : dans son décret il proclame en même temps l'obligation du service militaire pour tous les citoyens en les englobant dans la garde nationale, désormais seule force militaire. Il est vrai qu'il applique quelques jours après la loi en incorporant dans les rangs des bataillons de marche et en forçant à la guerre civile tous les hommes valides de 18 à 40 ans. Mais derrière cette violation de la liberté individuelle que l'on n'avait même point vu exercée par les combattants de juin 1848, se

trouve affirmé le principe du service militaire obligatoire pour tous les citoyens sans exception. Après les lamentables désastres de la guerre franco-allemande, qui pourrait contester l'excellence de ce principe et souhaiter revenir à cette manière de recrutement qui subordonne le devoir de défendre sa patrie aux chances d'une loterie ou à la loi de remplacement et de rachat qui consacre dans notre société démocratique une aristocratie d'argent? Qui oserait regretter ces armées formant une caste à part, devenant si vite prétoriennes et ne représentant point la nation elle-même puisque l'on ne rencontre pas dans ses rangs toutes les classes réunies et confondues? Nous avons vu ce système à l'œuvre; à l'intérieur il a fait le Deux-Décembre, et malgré le courage des troupes il n'a pu assurer la sécurité de la frontière. La Commune comprit le principe, ce fut un des premiers qu'elle proclama : des écrivains réfugiés, emportés par une polémique trop sévère (1), ont pu en railler l'inopportunité. D'ailleurs nous ne contestons point que la révolution n'en ait fait un déplorable usage puisque entre ses mains l'obligation générale du service militaire devint l'obligation de prendre part à la guerre civile.

L'historien dira aussi que c'est sur de plus solides et universelles assises que doivent reposer les décrets qui changent à tel point les devoirs du citoyen dans l'État. C'est avec le consentement unanime d'une nation nommant tout entière ses représentants que doivent être faites de telles réformes : celles-ci ne doivent point s'introduire subrepticement par la voie des insurrections dans les institutions des peuples.

A la fois Gouvernement et Municipalité mêlant désormais tous ces attributs dans le désordre du mouvement qui l'entraîne, le Conseil communal lance le même jour un autre décret relatif à la question des loyers : il faisait

(1) Lissagaray, *op. cit.*, p. 179.

aux locataires sans distinction remise générale des termes d'octobre 1870 à avril 1871 inclusivement, imputant toutes les sommes payées par les locataires pendant ces neuf mois aux termes à venir et permettant de résilier tous les baux à la volonté des locataires pendant une durée de six mois. Ce décret spoliateur indiquait, en même temps que les tendances les plus fâcheuses, une ignorance absolue de la constitution de la propriété (1) : après les scandales dont Paris avait été témoin et victime pendant le siège de la part d'une foule de commerçants, il épargnait les locataires riches et rejetait sur la seule propriété immobilière un dommage considérable.

Un autre décret, empreint du même esprit, suspendait la vente des objets déposés au Mont-de-Piété.

La vérification des pouvoirs qui suivit ces premières mesures ne fut qu'une formalité : dans la séance du 30 mars, sur le rapport du docteur Parisel (2), il avait été décidé que, d'après la loi électorale de 1849 le vote d'un huitième des électeurs inscrits donnerait une majorité suffisante. Il y avait six membres qui, comme Rigault et Alix dans le huitième arrondissement, n'avaient même point obtenu le huitième des voix. La Commune les valida tous et décida en outre, fidèle aux traditions de la Révolution, d'admettre les étrangers tels que Frankel, citoyen hongrois.

(1) La Commune oubliait sans doute que la propriété immobilière est déjà directement grevée par la contribution foncière, indirectement par les droits d'enregistrement et de timbre, par l'acquittement des fournitures qui la maintiennent à l'état d'habitation, vidanges, gaz, eaux, frais d'entretien, etc., et qu'enfin, pour se créer et subsister dans les grandes villes, elle est le plus souvent chargée par la dette hypothécaire.

(2) Voir *Journal officiel* du 31 mars. — Le 30 mars, le *Journal officiel* avait paru avec ce titre : « *Journal officiel de la Commune de Paris*, 1re année, no 1. » Le 31, il revint à son ancien titre : *Journal officiel de la République française*, plus en harmonie avec le caractère politique et gouvernemental de la révolution.

Quelque exagérés que fussent ces décrets qui marquaient bien l'esprit du Conseil, il parut dès les premiers jours que malgré les dehors de pouvoir que lui conféraient les élections, celui-ci en réalité ne possédait pas plus l'impérium civil que militaire et n'était vraiment que le prête-nom de la révolution. Ses hésitations, sa faiblesse vis-à-vis du Comité central et la Fédération appuyée sur les Comités d'arrondissements dégageaient nettement le caractère de la situation.

A Montmartre, par exemple, le délégué du Comité avait fait afficher que quatre commissaires étaient « institués pour recevoir les dénonciations contre les citoyens suspects de complicité avec le Gouvernement de guet-apens et de trahison qui était venu à échouer aux buttes. » La Commune maintenait les arrestations faites. Un de ses membres les plus distingués, Ed. Vaillant, docteur ès-sciences et en médecine, ingénieur, faisait dans l'*Officiel* l'apologie du régicide : « La société n'a qu'un devoir envers les princes : la mort. Elle n'est tenue qu'à une formalité : la constatation d'identité. Les d'Orléans sont en France ; les Bonaparte veulent revenir : que les bons citoyens avisent. »

La Commune maintenait aussi la saisie pratiquée le 29 dans les caisses des cinq compagnies d'assurances : la *Nationale,* l'*Urbaine,* le *Phénix,* la *Générale,* l'*Union,* et, de crainte de voir les doyens des facultés de médecine et de droit prendre la tête d'un mouvement d'opinion qu'aurait suivi la jeunesse des écoles, remplaçait l'illustre chimiste A. Wurtz et le savant légiste Colmet d'Aage par M. A. Naquet, professeur agrégé de chimie, et Accolas, professeur libre de droit, hommes de mérite, qui refusaient d'ailleurs tous deux ces postes illégaux.

Dans la garde nationale fédérée elle-même, beaucoup parlaient comme avait parlé Assi, le 24 mars, dans une des plus importantes séances du Comité : « La guerre civile

est devenue une nécessité fatale. » Beaucoup disaient hautement qu'il fallait réparer la faute du 19 en marchant sur Versailles (1).

A la garde nationale, excitée par la presse, trompée sur l'esprit de l'armée de Versailles s'étaient joints les camelots, ces petits marchands ambulants des carrefours, quelques centaines de garibaldiens, de francs-tireurs de province, puis des étrangers, Hongrois, Italiens, Polonais, Serbes, Russes, Monténégrins même, cosmopolites républicains et socialistes, tous ceux qui du triomphe de la république démocratique en France espéraient faire le levier d'une propagande européenne.

La croyance que la république était menacée armait bien des bras (2). Les bataillons se grossissaient aussi des enrôlés par nécessité, fort contingent, obligés de rester là la vareuse sur le dos, le fusil sur l'épaule pour toucher les trente sous qui nourrissaient la femme et les enfants ; des « soldatisés » du siège qui n'avaient pu faire œuvre de soldat contre la Prusse ; de tous les jeunes gens qui, les veines gorgées du vieux sang gaulois, recherchaient l'occasion de faire parler la poudre.

Toute cette foule armée, emportée par le courant général, plaisantait beaucoup les télégrammes du chef du pouvoir exécutif à la province vantant la solidité de son armée (3).

Malgré ces exagérations souvent nécessaires dans le langage public, M. Thiers ne perdait point de temps. Com-

(1) « Le Comité commit, dit le général Vinoy, une grande et irréparable faute en ne poursuivant pas ses avantages, en s'abstenant de marcher immédiatement sur Versailles. » (Voir *Armistice et Commune*, p. 249.)

(2) Il est inutile de revenir longuement sur ce point. M. Thiers luimême en a fait l'aveu. (Voir sa déposition.)

(3) Dépêche du 1er avril : « L'Assemblée nationale, serrée autour du gouvernement, siège paisiblement à Versailles, où achève de s'organiser une des plus belles armées que la France ait possédées. »

prenant qu'en présence des forces militaires et des approvisionnements de la Commune, la constitution d'une armée nombreuse était le seul point qui méritât son attention, il ne s'était pas arrêté un instant aux chimériques espérances de la droite, appelant les volontaires des départements sur Paris.

Son premier soin avait été de se garder contre les menaces possibles des milices civiques en garnissant les trois routes principales de Paris à Versailles avec le peu de troupes qu'il avait réunies. Il avait jeté le général Derroja du côté du plateau de Châtillon ; cette brigade avait pris position à l'extrémité ouest du plateau de Velisy, dans les bois voisins du parc Colbert ; ses grand' gardes occupaient l'auberge de l'Hôtel-Dieu, leur droite au château de Jouy, leur gauche à l'extrémité nord du plateau.

La brigade La Mariouse surveillait les routes passant par Sèvres. Ses grand'gardes s'échelonnaient dans le bois de Meudon. Le gros du campement était établi au bout de l'avenue de Paris jusqu'au bas Viroflay. En avant de cette brigade le régiment de gendarmerie, commandé par le colonel Gremelin, était cantonné à Sèvres, au bas Chaville ; sur la droite ce régiment avait un poste à Meudon et au pont de Sèvres et sur la gauche un poste avec trois pièces de douze à la lanterne de Démosthène et au parc de Saint-Cloud.

Les divisions Maud'huy et Susbielle, surtout ébranlées à l'échauffourée des buttes, avaient été isolées sur le haut du plateau de Satory et la brigade Daudel campée dans les avenues du parc, du côté de Trianon, surveillait les portes qui regardent Saint-Germain. La division Bruat qui venait d'arriver restait à Versailles pour faire le service intérieur et assurer la sécurité de l'Assemblée.

L'armée, du côté de Sèvres et de Saint-Cloud, était, comme on voit, trop peu nombreuse pour occuper la ligne de

défense construite par les Allemands ; mais le Mont-Valérien assurait la position en surveillant ce point faible de la ligne versaillaise, dégarnie de soldats, de l'Étang de Ville-d'Avray à la porte de Clagny. M. Thiers avait du reste approvisionné la forteresse en y faisant conduire un convoi de poudre et de projectiles pour quinze jours au moment même où le Comité central, puis la Commune, parfaitement informés, laissaient croire à la garde nationale qu'elle était occupée par des officiers et des troupes, entre autres les marins, tout dévoués au peuple de Paris.

M. Thiers cherchait ainsi à reconstituer l'armée dans l'isolement, en écartant les soldats de la ville, des conversations de rues, des femmes. La plupart d'entre eux étaient indignés de la misérable équipée du 18 mars et de l'incapacité persistante de leurs généraux. Un grand nombre déclaraient tout haut qu'ils ne se battraient pas contre leurs frères de Paris (1). Il était dur en effet d'aller, à vingt jours de distance à peine, remplacer les Prussiens dans les tranchées et les redoutes qu'ils avaient construites pour écraser de là comme eux la grande ville à qui la patrie devait l'honneur. M. Thiers fit appel aux vieilles traditions militaires. « J'étais sûr, a-t-il dit depuis dans sa déposition, qu'en faisant camper les troupes et qu'en forçant les officiers à camper avec elles, elles se referaient vite et arriveraient à avoir une bonne attitude. » La consigne était de fusiller quiconque approcherait des camps.

M. Thiers donne l'ordre formel de bien traiter le soldat, il augmente la ration de viande si insuffisante, inspecte lui-même les campements, veille à la nourriture, aux vêtements. Sachant se faire seconder, sachant par une

(1) J. Favre, *op. cit.*, t. III, p. 244 et suiv. — J. Simon, *Gouv. Thiers*, t. I, p. 257. — Communication de M. X***, officier du 43e de ligne. Quand le lieutenant-colonel Périer amena son régiment à Satory, il y avait des rixes entre sergents de ville et soldats de ligne.

longue expérience qu'il ne faut pas se fier pour les ordres sérieux à la correspondance, il commande toujours directement et de vive voix. Chaque jour, dès sept heures du matin, il réunit auprès de lui les chefs militaires, les chefs de service, arrête en leur présence ce qu'il faut faire, écoute leurs avis, conclut, met tout le monde d'accord, trace en termes précis la tâche de chacun ; il exige que les ordres pris en concert soient transmis de suite, il s'assure par lui-même qu'ils sont exécutés.

Historien de l'Empire comme aux affaires, M. Thiers avait toujours montré le goût le plus vif pour les questions militaires. La stratégie, la tactique, l'organisation et l'administration des armées, il avait tout étudié pour écrire les campagnes de Napoléon : son étonnante souplesse d'esprit lui avait permis d'embrasser ces sujets divers avec une compétence réelle. Pour justifier et surveiller la construction de l'enceinte de Paris, il avait étudié la fortification et la défense des places. Les généraux acceptaient avec déférence l'intervention constante de cet homme d'État qui cependant « n'avait jamais fait la guerre que dans son cabinet et qui aurait été, au dire de quelques critiques-gens de plume (1), fort empêché de faire manœuvrer quatre hommes et un caporal » ; ils savaient que le coup d'œil du stratège et l'habileté de l'organisateur d'armée n'ont rien de commun avec le métier du manœuvrier ni du tacticien, et ils reconnaissaient bien que M. Thiers avait l'intelligence des choses militaires parce qu'il avait la décision et l'audace qui conviennent à la guerre : la retraite de Paris ne l'avait que trop prouvé.

Bien qu'il eût serré et un peu restauré les troupes, M. Thiers n'ignorait pas qu'elles manquaient de fer-

(1) Notamment Lanfrey, nommé en octobre 1871, par M. Thiers, ministre près la Confédération helvétique. (Voir l'article sévère consacré par cet historien de mérite à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. — *Portraits et études politiques*, p. 10 et 11.)

meté : « Si nous avions été attaqués par soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes, a-t-il dit encore, je n'aurais pas voulu répondre de la solidité de l'armée, ébranlée surtout par le sentiment d'une trop grande infériorité numérique.... Ce n'était, en effet, pas tant de réconforter l'armée sauvée de Paris : dans les conditions où l'on était, c'était insuffisant puisque de cette sorte on ne pouvait rien tenter, il fallait en augmenter considérablement l'effectif, et le gouvernement ne le pouvait sans violer les clauses des préliminaires. » M. Thiers entama avec M. de Bismarck des négociations pour augmenter le nombre des soldats de Versailles. L'empereur Guillaume y consentit de suite et M. Thiers put porter successivement l'état des troupes de quarante à quatre-vingt, puis plus tard à cent mille hommes. Le ministre prussien fournit les éléments de cette reconstitution en renvoyant de suite un nombre considérable de soldats prisonniers en Allemagne. Le général Ducrot à Cherbourg et le général Clinchant à Douai devaient les recevoir et les réorganiser en régiments. Il avait été décidé que l'on créerait des régiments provisoires où l'on ferait entrer toutes les troupes au fur et à mesure de leur arrivée, parce qu'on n'avait pas le temps de reconstituer les régiments définitifs.

M. Thiers accomplit cette œuvre difficile de première réorganisation au milieu des fatigues parlementaires, « passant alors, il l'a avoué, les plus mauvais jours de sa vie », craignant une attaque possible, en butte aux violences de la droite royaliste, faisant face aux négociations de Bruxelles et aux préoccupations de l'insurrection d'Algérie chaque jour croissante (1). Quel contraste entre l'intelligente et

(1) Préparée par les idées de Napoléon III, qui voulait substituer la propriété individuelle au communisme séculaire par lequel les chefs assujettissent les tribus ; par la triste politique des bureaux arabes, qui ont toujours fait cause commune avec les chefs de tribus pour les mieux

décisive activité de ce vieillard de soixante-quatorze ans et l'ahurissement de Napoléon III usé, vieilli avant l'âge ! Mais combien déplorable aussi que tant de qualités n'eussent à se développer que pour combattre des Français !

Dès le 27 mars, les efforts du chef du pouvoir exécutif rendaient possible une nouvelle organisation de l'armée de Paris devenue désormais l'armée de Versailles. Cette armée qui, le 19 mars, ne comptait que trois divisions, deux régiments de gendarmes et quelques bataillons de

dominer et se rendre eux-mêmes indispensables ; par le mécontentement des caïds et des aghas, lors du vote du 9 mars 1870, qui voulait substituer l'administration civile au gouvernement purement militaire ; par le décret de naturalisation en masse des israélites indigènes, — l'insurrection éclatait enfin quand la nouvelle d'une onéreuse paix parut consacrer notre décadence. Déjà, dans la province de Constantine, une rébellion avait éclaté pendant la guerre : les spahis avaient refusé de se rendre en France pour combattre, alléguant que leur service spécial les mettait seulement aux ordres des bureaux arabes pour le maintien de la paix parmi les tribus en territoire militaire. Certaines menées et la présence de quelques anciens officiers allemands de la légion étrangère ont fait croire que les agissements de la Prusse se pouvaient surprendre dans ces événements.

Quoi qu'il en soit, à la fin de février 1871, le bach-agha de la Chellata, Ben Ali Chérif, riche et puissant, Ben Ali Ben Haddad, fils d'un forgeron et prenant le titre de cheik, ainsi que ses deux fils, Mohammed et Ben Azzis soulevaient le Kabylie, et, avec trente mille fantassins et cavaliers, chassaient nos colons, les massacraient, incendiaient leurs demeures, et paraissaient non loin de Sétif et Bougie. L'audace de la révolte augmentait de jour en jour. Si Mohammed el Mokrani, le bach-agha de la Medjana, osait, le 14 mars, envoyer sa démission au commandant de Bordj-bou-Arreridj, avec une déclaration de guerre, deux jours après il paraissait avec ses contingents, enlevait la ville, chassait la population et la petite garnison dans la forteresse, dont il tentait d'ailleurs vainement de s'emparer. Le 25 mars, le général Saussier, à la tête d'une colonne de deux mille hommes, délivrait la ville, mettait Mokrani en fuite, et nos cavaliers le tuaient dans les premiers jours d'avril. Malgré les renforts de troupes de ligne et de mobiles du Midi débarqués à Philippeville et à Alger, malgré la présence du vice-amiral de Gueydon, gouverneur civil, les Kabyles tenaient toujours la campagne, et, conduits par Ben Azzis, assiégeaient Bougie, défendue par une petite garnison et des miliciens. Le 23 juin, seulement, le siège était levé ; il avait duré six semaines, et l'insurrection quatre mois.

chasseurs, comprenait maintenant huit divisions d'infanterie : Maud'huy, Susbielle, Faron, Bruat, Vergé, Pellé, Grenier, Montaudon ; trois divisions de cavalerie, sous les ordres des généraux du Barail, du Preuil, Ressayre.

Un parc d'artillerie avait été créé sur la Place d'Armes, où de nombreuses batteries étaient amenées par le chemin de fer, et deux camps avaient été installés aux environs de la ville pour les soldats qui devaient rejoindre l'armée : l'un à Porchefontaine pour les divisions Vergé et Pellé, et l'autre près la grande ligne de défense des Prussiens du côté de Garches. La division Grenier vint s'établir au bois de Hubier et sur le plateau de Jardy ; la division Montaudon, dans l'enclos du château de la Marche.

A son entrée dans Versailles, chaque bataillon nouveau venait se refaire sur les avenues de la ville ; les avenues de Paris et de Sceaux se garnirent ainsi de soldats ainsi que les allées qui bordent la pièce d'eau des Suisses. Une fois reposées, on renvoyait ces troupes dans les camps.

Toutes ces dispositions étaient plutôt actuellement défensives qu'offensives ; après la déconvenue du 18 mars, M. Thiers ne paraissait pas désireux d'entamer la lutte avec des troupes dont on n'était pas sûr contre un ennemi exalté et nombreux. Non pas qu'il eût abandonné l'idée d'une répression, mais il ne semble pas qu'il eût intérêt à s'engager à fond : le moindre échec pouvait être désastreux pour Versailles.

Il est cependant exact de reconnaître que, se sentant plus de force sous la main, il manifestait déjà le désir de modérer l'ardeur des milices fédérées : « Dès que je fus parvenu à réunir cinquante mille hommes, a-t-il dit dans l'enquête, je pensai que le moment était venu de donner une leçon aux insurgés. »

Que pouvait-on d'ailleurs espérer pour la paix publique en voyant opposés face à face, à portée de fusil, les bataillons fédérés des vieux quartiers républicains et les avant-

postes des gendarmes, des sergents de ville ? Sur le pont de Sèvres, vedettes parisiennes et versaillaises gardant les deux extrémités pouvaient se parler ; de Saint-Cloud et de Sèvres à la Seine, il en était de même. Là des escarmouches s'étaient engagées entre tirailleurs ; ici on se ménageait ; il semblait, dans ces moments d'attente anxieuse qui précèdent les grands événements, que de part et d'autre on craignait de donner le signal de la guerre civile. Quelques postes versaillais se laissaient séduire et passaient dans les lignes parisiennes. Plus d'une fois le fait se renouvellera (1).

Le sang avait cependant déjà coulé !

Le 30 mars, une reconnaissance de deux escadrons de cavalerie avait chassé du rond-point de Courbevoie un détachement de gardes nationaux et un garde avait été sabré par un officier : le 1er avril, une batterie versaillaise était placée dans ce même point et canonnait le pont de Neuilly évacué par les bataillons de fédérés : les obus venaient éclater sur les murs de l'enceinte, et deux membres de la Commune Gérardin, et Malon, à la tête des bataillons du XVIIe arrondissement, avaient tenté vainement, dans la nuit du 1er au 2, de passer la Seine au pont d'Asnières et d'aller par la ligne du chemin de fer solidement occuper Courbevoie et le pont de Neuilly.

Dans Paris, le parti militaire rappelait toujours la faute du 19, sommant la Commune de marcher sur l'Assemblée.

Le 1er avril, les chefs de légion sont convoqués à un conseil de guerre, place Vendôme, et la marche sur Versailles y est orageusement délibérée avec les généraux Eudes, Duval et Bergeret (2). De ces délibérations sort certainement un projet d'opération à exécuter dans les

(1) Voir les *Conspirations sous la Commune*, par J. A. Dalsème, p. 145 et suiv. Lettre du lieutenant-colonel Aronsohn au ministre de l'intérieur, E. Picard (26 avril).

(2) Rossel, *Œuvres posthumes*, p. 95.

cinq jours (1). Les événements se chargent de précipiter encore la guerre civile.

Les escarmouches de la veille et de l'avant-veille ont fait ressortir l'importance du pont de Neuilly et du rond-point de Courbevoie pour l'attaque comme pour la défense. Dans la nuit du 1er au 2 avril, une dizaine de bataillons fédérés, de crainte de surprise, se sont échelonnés sur la grande avenue de Courbevoie prêts à soutenir leurs avancées à la première alerte.

La veille, en effet, M. Thiers et le général Vinoy avaient concerté leur plan et arrêté de chasser les milices parisiennes de ces positions.

La division Bruat quitte ses campements à six heures du matin, passe par Ville-d'Avray et Montretout, pour descendre à la briqueterie de la Croix-du-Roi et au rond-point des Bergères, lieu de rendez-vous ; la brigade Daudel y arrive par la Celle-Saint-Cloud, Bougival et Rueil.

Le général Vinoy se fait éclairer à gauche, dans Gennevilliers, par la brigade de cavalerie Gallifet, qui se trouvait dans la plaine de Bezons, à sa droite par deux escadrons de l'ex-garde municipale.

A huit heures et demie du matin, un détachement de gendarmes se portant de Courbevoie sur le pont de Neuilly où étaient des avancées fédérées, ouvre le feu. Les gardes nationaux de Puteaux soutenaient les bataillons de Paris. A onze heures, le mouvement de concentration des troupes versaillaises était terminé. Les troupes fédérées étaient retranchées dans la caserne de Courbevoie et sur le rond-point.

Avant que la lutte fût commencée, le docteur Pasquier, médecin en chef de l'armée de Versailles, parti avec la brigade Daudel pour organiser des secours médicaux et

(1) Lissagaray, p. 185, *op. cit.* — Rossel, p. 99. — Appert, p. 97. Archives judiciaires. — Dépêches de l'état major général, des 29, 30 et 31 mars.

croyant l'état-major du général Vinoy en avant dans la direction de Courbevoie, s'était avancé seul à cheval sur la grande route de Saint-Germain. Le brillant uniforme que nos mœurs militaires attribuent aux médecins d'armée lui coûta la vie : pris pour un colonel de gendarmerie, il tomba frappé par des tirailleurs fédérés d'une balle à la tête (1).

Le général Vinoy lance le 74ᵉ régiment d'infanterie sur la barricade du rond-point, qui est vigoureusement défendue par un feu bien dirigé ; le 74ᵉ hésite, puis recule ; les soldats s'enfuient bientôt de chaque côté de la route, cherchant refuge dans les maisons. Les généraux Vinoy et Bruat se jettent alors sur la chaussée et rétablissent le combat. Un bataillon de marins prend les devants : le mouvement devient général.

Le 113ᵉ et les marins forcent par un feu violent les fédérés à évacuer la caserne de Courbevoie : sur la droite, l'infanterie de marine occupe Puteaux. Les fédérés cèdent et reculent sur l'avenue de Neuilly ; une batterie établie au rond-point crache la mitraille sur les bataillons qui se retirent précipitamment ; le 93ᵉ du faubourg Saint-Antoine, le 118ᵉ de Belleville et le 119ᵉ du Val-de-Grâce souffrent surtout dans la lutte ; ils abandonnent une trentaine de prisonniers : la retraite s'effectue enfin plus tranquillement avec l'aide de trois bataillons qui prennent position en dehors de l'enceinte. Maintenus dans leur élan, les Versaillais s'arrêtent non loin des remparts. Le général Vinoy donne le signal de la retraite et ses troupes rentrent dans leurs campements respectifs

(1) M. Thiers, sur de faux rapports, accrédita des erreurs nouvelles. Dans sa circulaire du 2 avril aux préfets, il dit : « Les misérables que la France est réduite à combattre ont commis un nouveau crime : le chirurgien en chef de l'armée, M. Pasquier, s'étant avancé seul et sans armes trop près des postes ennemis, a été indignement assassiné. » — Le récit du général Vinoy, dans *Armistice et Commune*, infirme cette version, naturellement adoptée par M. Simon et autres.

sans être inquiétées, et sans laisser un soldat dans les positions conquises.

En rentrant dans Puteaux, les gendarmes inaugurent d'une manière sauvage la guerre civile : ils fusillent cinq des gardes nationaux faits prisonniers, sans conseil de guerre ni formalité d'aucune sorte (1).

Cependant le grondement du canon, le crépitement de la fusillade, saisissent Paris. Comme aux sombres journées du siège prussien, la bataille est de nouveau sous les murs. Des maraîchers de Gennevilliers rentrent épouvantés dans Paris. Les nouvelles se répandent vite, incertaines quant au résultat de l'affaire; les convois de blessés qui se succèdent, les civières portant les morts ont bientôt appris à chacun la triste vérité. Les membres du Comité central, les conseils d'arrondissement font partout battre le rappel; dans l'après-midi un grand nombre de bataillons se portent au secours des bataillons défaits et s'échelonnent sous les remparts. Un mouvement spontané, unanime, jette toute la garde nationale sur pied vers le sud et le sud-ouest de Paris. Dans l'avenue de Neuilly, sur les grands boulevards, sur les quais, rue de Lafayette, sur les boulevards extérieurs plus de quatre-vingt mille hommes, masse de bataillons fédérés, s'écoulent comme les bras d'un fleuve humain; l'ardeur est extrême dans les rangs; jeunes et vieux, des femmes, des enfants les accompagnent; l'une d'elles dans la rue Lafayette, un fanion rouge planté sur une baïonnette, paraît la déesse faubourienne de la guerre civile. A quatre-vingt-deux ans de distance retentissent de nouveau dans Paris les cris de : — A Versailles — à

(1) Nous nous appuyons de préférence sur les récits de Versailles ou les écrivains les plus impartiaux pour avancer de tels faits quand nous ne les avons pas vérifiés nous-même. Deux auteurs méthodiques, Lanjalley et Corriez (*op. cit.*, p. 187) ont procédé, en 1871, à une enquête sur les lieux mêmes : un grand nombre d'habitants de Puteaux ont attesté l'authenticité de ce crime.

Versailles! non plus pour ramener un roi et une Assemblée populaire, mais pour dissoudre une Assemblée royaliste condamnée. Le drapeau rouge remplace le drapeau tricolore. Le défilé dure toute la nuit, bruyant, sans ordre, véritable explosion d'un sentiment populaire.

La presse communale excite le peuple. Le raisonnement de l'*Affranchi*, de *la Commune*, du *Vengeur*, du *Cri du Peuple*, etc., est le même : « Finissons-en, marchons sur Versailles! Nous n'avons rien à craindre des troupes actuelles! Mais demain nous ne savons pas ce que seront pour nous les soldats de l'empire qui reviennent chaque jour de Prusse! (1) »

A l'Hôtel de Ville, la Comission exécutive se réunit et lance une proclamation : « Les conspirateurs royalistes ont attaqué... ce matin la police impériale, les gendarmes de Valentin ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux... Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs...» Les trois généraux Eudes, Bergeret, Duval se prononcent ouvertement pour la sortie. « Toute la garde nationale s'est levée, disent-ils, pour venger le sang qui a coulé le matin. » Les membres civils de la Commission Tridon, Vaillant, F. Pyat, Lefrançais hésitent. Lefrançais surtout s'élève contre toute sortie. Les autres recommandent aux généraux la prudence. F. Pyat si belliqueux dans le *Vengeur*, s'inquiète de l'armement, de l'artillerie, etc. Ils délèguent le général Cluseret au ministère de la guerre, encore occupé par Eudes.

(1) Félix Pyat, dans le *Vengeur*, trouve là une occasion de pantalonnade littéraire :

« A Versailles, si nous voulons sauver la Révolution;
« A Versailles, si nous ne voulons pas être réduits au pain de son;
« A Versailles, si nous ne voulons pas revenir au pigeon;
« A Versailles, si nous ne voulons pas recommencer le plan — breton;
« A Versailles, si nous ne voulons pas remonter en ballon, etc. »

La Commune hésite à prendre une détermination ; elle se sent débordée par ce grand mouvement populaire, elle n'ose y pousser parce qu'elle en voit les dangers, ni se jeter franchement à la traverse de crainte de se compromettre ; et cependant parmi les plus belliqueux des Jacobins il n'en est pas un qui ne sache que le Mont-Valérien est occupé par des troupes dont le dévouement à Paris est au moins incertain ; on préfère s'en tenir à la promesse du colonel Lochner, le 20 mars, de ne point tirer sur Paris. Delescluze se joignant aux socialistes blâme énergiquement le combat du matin, les préparatifs de l'après-midi ; il faut prévenir toute lutte. Le Conseil évite de s'engager ; on discute l'abolition du budget des cultes et l'on élabore un projet de loi qui restreint à six mille francs le maximum de traitement des employés aux divers services communaux.

Les chefs militaires emportés par l'élan général ou impétueux eux-mêmes comme Gustave Flourens (2), sans prendre le temps de réunir une artillerie suffisante, sans ambulances, sans ordre du jour aux troupes, sans étude suffisante pour relier l'effort commun, lancent leur ordre général de sortir.

Quatre-vingt mille gardes nationaux environ sont ré-

(1) « Faites vos efforts pour connaître un des ouvriers qui travaillent au Mont-Valérien, afin de connaître l'effectif des troupes qui l'occupent, et quelles sont ces troupes. Signé : Henri, chef d'état-major du général Bergeret. » — Archives. Dépêche de l'état-major général au commandant Vizet, chef du 259e bataillon, aux avant-postes, à Courbevoie, le 1er avril.

La non-occupation du Mont-Valérien est même un des griefs qui amènent l'arrestation de Lullier.

(2) « *Flourens à Bergeret.* — 10 h. 1/4 (nuit du 2 au 3).

« J'ai dix mille hommes de la 2e légion, à l'avenue des Ternes, pleins d'ardeur et ne demandant qu'à marcher sur Versailles... Il ne faut à aucun prix manquer d'aller ce soir à Versailles. Agir autrement ce serait tuer la Révolution et la Commune. Nous serons vainqueurs, cela ne peut même faire un doute, mais il faut agir énergiquement. » Dauban, *op. cit.,* p. 71.)

partis en trois colonnes : l'une à Montrouge, l'autre à Vaugirard et à Issy, la troisième aux Ternes et à Auteuil. L'aile droite, sous le commandement en chef de Bergeret et le commandement en second de Flourens, est divisée en deux parties : la première avec Bergeret doit passer par le pont de Courbevoie, Nanterre, Rueil en tournant le Mont-Valérien, Bougival, La Celle-Saint-Cloud ; la seconde avec Flourens, par le pont d'Asnières, Colombes, Nanterre et Rueil, où les deux généraux doivent faire leur jonction. Le centre, sous la conduite de Duval, par Issy, Bellevue, Meudon, Chaville et Viroflay ; l'aile gauche dirigée par Eudes suit l'itinéraire de Bagneux, Sceaux, Villacoublay et Velizy. Le général Eudes doit combiner ses opérations avec le général Duval (1).

Ce plan bien conçu (on l'a attribué à Cluseret et au général américain Scheridan alors à Paris), consistait à attaquer Versailles par le nord et le sud. Avec des troupes fermes en rase campagne, nul doute qu'il n'eût réussi.

Le 3 avril, vers trois heures du matin, le mouvement commence. La colonne du général Bergeret s'engage résolûment vers la Seine, elle arrive au pont de Neuilly ; elle compte environ dix mille hommes et huit pièces de canons ; elle accentue son mouvement offensif : au rond-point des Bergères, au moment où la colonne va prendre à droite pour gagner Nanterre, le Mont-Valérien, muet jusque-là, tonne tout à coup, ses bastions lancent trois ou quatre obus au milieu des rangs.

Un grand tumulte disjoint la colonne ; les premiers bataillons précipitent leur course en avant, les autres retournent sur leurs pas ; un fragment d'obus tue les deux chevaux de la voiture de Bergeret, qu'une infirmité empêche de chevaucher, une cinquantaine d'hommes et d'officiers

(1) Voir Archives militaires. Rapport du général Appert, p. 97. Instructions et dépêches de l'état-major général aux chefs fédérés, le 2 avril.

morts ou blessés jonchent le sol. Le général Bergeret s'efforce de ramener les fuyards. Quelques vaillants s'avancent jusqu'au pied de la forteresse, mettent trois pièces en batterie et répondent aux feux du fort. Un combat disproportionné s'engage : deux pièces sont démontées, un caisson saute, il faut emmener la dernière pièce. Des groupes s'étaient retirés à l'abri des plis de terrain, ils passent rapidement par peloton et poursuivent leur marche sur Nanterre et Rueil. Le 24e, le 128e et le 185e fédérés avaient surtout souffert. Au dire des gardes nationaux présents à l'affaire, il est constant, malgré ces pertes cruelles, que le Mont-Valérien ménagea les troupes parisiennes auxquelles il pouvait, en redoublant ses feux, infliger un véritable désastre. (1).

Au canon de la forteresse, la cavalerie du général de Gallifet dont les grand'gardes étaient à Malmaison s'était ébranlée et quelques escadrons étaient accourus au galop. Devant la colonne de Bergeret, bien diminuée maintenant (à peine trois mille hommes), ils tournent bride et se replient rapidement le long de la Seine du côté de la machine Marly : les tirailleurs fédérés les poursuivent jusqu'à Bougival. Il est neuf heures et demie : la route de Bougival à Vaucresson et de Vaucresson à Versailles est libre.

Le général Vinoy est absolument surpris de cette attaque imprévue; vainqueur la veille, il ne peut croire à tant d'audace; il a si complètement négligé les plus simples précautions de défense qu'il n'est même point éclairé.

Il ordonne enfin à la brigade Daudel et à une partie de la division Grenier de suivre la route de la Celle-Saint-Cloud : la brigade Grenier se rend au-dessus de Garches, au lieu dit la Maison-du-Curé. La division de cavalerie du Preuil s'engage par la Celle-Saint-Cloud, et Gallifet, amenant le gros de ses hussards, prend position sur le bord de la

(1) Communications faites par un capitaine fédéré blessé le 3 avril et mort à l'hôpital Saint-Louis au commencement de mai.

Seine. Le 114e de ligne est lancé sur la route qui conduit à Bougival et le feu s'engage avec les milices de Bergeret. Celles-ci, malgré leur infériorité numérique, répondent avec vigueur. Ne pouvant vaincre cette résistance, le général Vinoy ordonne un mouvement tournant, qui ne s'opère qu'avec une extrême lenteur ; enfin la division Grenier finit par déboucher par la porte de Long-Boyau, gagne la ferme de la Fouilleuse et menace sur la gauche la retraite des fédérés. La brigade Grenier qui forme l'extrême droite se porte en avant par la Briqueterie vers le rond-point des Bergères; la division de cavalerie de Preuil sortant à son tour de la porte de Long-Boyau se déploie dans la plaine pour tourner Rueil. A l'appel pressant de Bergeret (1), Flourens arrive enfin et lance les quinze cents fédérés environ qui l'ont suivi et facilite la retraite des milice sengagées. Bergeret quitte Rueil, traverse Nanterre et, pour éviter le Mont-Valérien, coupe la plaine, en s'abritant derrière le remblai du chemin de fer : il veut rentrer dans Paris par le pont d'Asnières. Entre Rueil et Nanterre, la cavalerie versaillaise sabre les fuyards et fait bon nombre de prisonniers : les blessés et plusieurs pièces d'artillerie sont abandonnés sur le champ de bataille. La colonne de Flourens est elle-même coupée et Flourens est rejeté avec une partie des siens dans Chatou ; ne pouvant rallier ses soldats, il est obligé de chercher un refuge dans une auberge avec son aide-de-camp Cypriani, espérant peut-être se soustraire aux recherches des vainqueurs ou résigné à attendre son sort. On dit que deux misérables désignèrent sa retraite. Quelques gendarmes conduits par leur capitaine entourent la maison et enfoncent la porte de la chambre où il s'était caché : Flourens décharge son

(1) Bergeret à Flourens. (Archives. Appert, p. 97.) « Mon cher Flourens, arrive-nous vite avec tes hommes ; nous ne sommes plus en nombre suffisant pour aller en avant ; il faut battre en retraite fièrement, mais vite, car nous sommes menacés d'être enveloppés. »

revolver sur l'un d'eux; le capitaine Desmarest se précipite et lui fend le crâne d'un coup de sabre.

Ainsi tombe, le premier, un des chefs de la révolution. Fils de l'illustre physiologiste, héritier d'un beau nom, riche, Flourens pouvait souhaiter et tenir un rang honorable que le népotisme accorde trop souvent, mais que ses talents lui donnaient le droit d'occuper. Nature inquiète, ardente, enthousiaste, véritable chevalier errant de la démocratie, il passait de la chaire paternelle au Collège de France, dans les rangs de l'opposition militante; courait de là combattre en Crète pour l'indépendance d'un petit peuple énergique; puis, de retour en France, agitateur passionné dont l'audace rappelait celle de Barbès, élevait le premier des barricades dans Paris silencieux depuis le 2 décembre et concevait le projet grandiose d'étouffer en une nuit par le régicide empire et empereur. Quelques jours avant le 18 mars, il avait publié un livre intéressant comme tous ceux qui sortent de la plume des hommes d'action, *Paris livré,* la meilleure histoire du siège prussien. L'idée de la mort obsédait, semble-t-il, ce soldat de la révolution ; toujours elle revient dans son langage public : « Bien mourir, comme Baudin, écrivait-il en janvier 1870 au peintre Picchio, est le suprême bonheur pour un républicain. » Condamné à mort le même jour que Blanqui, il s'écriait dans sa protestation : « J'ai appris par une longue expérience des choses humaines que la liberté se fortifiait par le sang des martyrs. Si le mien peut servir à laver la France de ses souillures et à cimenter l'union de la patrie et de la liberté, je l'offre volontiers aux assassins du pays. » Sa mère vint à Versailles réclamer ses restes et les fit secrètement inhumer au Père-Lachaise.

Ne paraissent-elles point écrites pour ce jeune homme les paroles de l'écrivain latin? « *Dignus vir cui mens melior et vita longior contigisset* (1) ».

(1) Quintilien, *Inst. orat.,* X, 1.

Comme la veille, les généraux, imitant les gendarmes, ne craignent pas de fusiller les prisonniers (1) : le matin vers huit heures, après avoir occupé la gare de Rueil, quinze cents gardes nationaux environ s'étaient dirigés sur Chatou. Le pont ayant été coupé, le mouvement en avant s'était interrompu et quelques gardes seulement avaient passé la Seine en bateau, annonçant aux habitants que le reste des bataillons allaient les suivre. A ce moment le général de Gallifet, à la tête de deux escadrons de chasseurs et d'une batterie d'artilleurs, descendait de Saint-Germain et entrait dans le village : trois miliciens étaient faits prisonniers et, sur l'ordre du général, immédiatement fusillés. Peu après, M. de Gallifet faisait crier dans les rues de Chatou la proclamation suivante, plus digne d'un officier américain traquant des Peaux-Rouges que d'un général français combattant des Français : « La « guerre a été déclarée par les bandits de Paris. — Hier, « avant-hier, aujourd'hui, ils m'ont assassiné mes soldats. « C'est une guerre sans trêve ni pitié que je déclare à ces « assassins. *J'ai dû faire un exemple ce matin;* qu'il soit « salutaire..... (2). »

A l'aile gauche et au centre, la sortie sur Versailles n'était pas couronnée d'un meilleur succès.

L'aile gauche, commandée par le général Duval, avait rapidement franchi de grand matin Bagneux, Sceaux, tourné Meudon et refoulé les avant-postes du général du Barail; elle menaçait déjà Versailles par Villacoublay,

(1) Voir le *Gaulois* (de Versailles), 4 avril 1871; et *Guerre des Communeux*, p. 127-128.

(2) Après la proclamation du général de Gallifet, le crieur de Chatou ajoutait encore : « Le président de la Commission municipale de Chatou prévient les habitants, dans l'intérêt de leur sécurité, que ceux qui donneraient asile aux ennemis de l'Assemblée se rendraient passibles des lois de la guerre.

« *Le président de la Commission,*

« LAUBEUF. »

suivant ainsi de point en point l'itinéraire tracé par la place Vendôme. C'est seulement dans la plaine de Villacoublay, à quatre kilomètres de Versailles, que les milices fédérées rencontrent la brigade du général Derroja : les milices fédérées sont accueillies par un violent feu de mousqueterie, elles résistent d'abord courageusement, mais fusillées par les fenêtres et les murs crenelés des villas, sans artillerie, elles sont obligées de reculer. Un régiment de fusiliers marins est lancé à leur suite et le feu de quelques pièces de campagne active la déroute. La division Pellé, arrivée au secours de la brigade engagée, rejette à la nuit tombante la troupe communale sur le plateau de Châtillon. Le vice-amiral Pothuau, accompagné de MM. Estancelin et Roger (du Nord), avaient assisté à cette chaude affaire.

Au centre, la colonne fédérée, sous les ordres du général Eudes et des commandants Avrial et Ranvier, prend, en s'appuyant sur le fort d'Issy, la route qui traverse les Moulineaux et conduit à Meudon. Aux Moulineaux, elle rencontre huit cents gendarmes à pied et quelques compagnies de gardiens de la paix accourus de Sèvres, qui bientôt sont obligés de se replier et d'abandonner les Moulineaux et le Bas-Meudon. Appuyés par le canon du fort d'Issy, les fédérés occupent le Bas-Meudon, le Val-Fleury et nombre des maisons de Bellevue et du Haut-Meudon. La situation des gendarmes devient de plus en plus critique quand l'arrivée de la brigade de La Mariouse, vainement attendue toute la journée, change enfin le sort du combat et décide la retraite des sept à huit milles gardes nationaux qui avaient soutenu l'attaque de ce côté.

Ainsi partout la grande sortie qui devait décider du sort de l'Assemblée avait échoué : partout l'armée de Versailles, malgré quelques hésitations, avait résisté, et le sang, en coulant de part et d'autre, l'avait décidément raffermie.

Le lendemain 4 avril, il importait de compléter l'opération militaire en achevant de refouler les troupes fédérées dans l'enceinte parisienne et en enlevant le plateau de Châtillon aux bataillons de Duval. Dès cinq heures du matin, le général Pellé attaque de front le plateau et la redoute élevée à la hâte en septembre 1870 et laissée inachevée; la brigade Derroja, tournant par la droite, passe près de Fontenay-aux-Roses et s'efforce de couper la retraite. Cet habile mouvement, rapidement exécuté, réussit, grâce à la déclivité du coteau qui le cache aux fédérés : ici encore les troupes hésitent. Plusieurs soldats de ligne au début lèvent la crosse en l'air. Le général Derroja s'avance à cheval au milieu des tirailleurs et, frappant doucement avec le pommeau de son revolver sur la tête d'un de ces soldats conciliateurs, lui dit avec calme : « Vous vous trompez, camarade, ce n'est pas de ce côté-là qu'on tire (1). »

Se voyant tournés, plus de quinze cents fédérés demandent à se rendre : le général Pellé déclare que s'ils se rendent, ils auront la vie sauve : les vaincus acceptent : les officiers versaillais font immédiatement fusiller tous les soldats réguliers qui se trouvent dans la colonne (2); quelques gardes qui veulent parlementer avec les soldats au moment où ceux-ci arrivent au pied de la redoute, sont de même immédiatement passés par les armes (3). Formés en colonne entre deux haies de chasseurs à cheval, les prisonniers, désarmés, sont conduits à Versailles.

Sur la route du Petit-Bicêtre, la colonne croise l'état-major du général Vinoy qui se rend sur le plateau : le général en chef donne ordre de fusiller les officiers comme représaille du meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte Un officier de Pellé rappelle la promesse de son général alors le général Vinoy s'adressant directement

(1) Ch. Yriarte, *op. cit.*, p. 315.

(2) *Guerre des Communeux*, p. 130.

)3) Déposition du colonel Lambert, présent à l'affaire du 4.

aux prisonniers : « Y a-t-il un chef? — C'est moi, s'écrie le général Duval, je suis Duval. — Faites-le fusiller, dit Vinoy. — Fusillez-moi. » En même temps un officier fédéré, s'élance hors des rangs : « Moi je suis son chef d'état-major. » Un autre aide-de-camp s'avance de même : ils franchissent le fossé qui borde la route et viennent s'adosser au mur d'un pépiniériste en criant : « Vive la République ! vive la Commune ! » Ils tombent foudroyés (1).

A la vue de ce désastre, les fédérés lancent alors, d'Issy et de Vanves, des obus sur le plateau, et les bataillons, demeurés dans les maisons de Clamart et de Châtillon, dirigent sur les Versaillais un violent feu de mousqueterie. Le général Pellé est blessé par un éclat d'obus ; le général Péchot le remplace. Le général de La Mariouse enlève le village de Clamart dont quelques décharges de mitrailleuses balaient la grand'rue : il veut s'installer au Moulin-de-Pierre, mais le feu d'Issy et de Vanves est trop vif. Après avoir jeté des avancées à Châtillon dans la redoute et le haut du village, à Plessis-Piquet, au Petit-Bicêtre, à Meudon, dans les bois de Clamart, au Val-Fleury, le gros des troupes versaillaises évacuent ces positions trop exposées.

Pas plus que les généraux Vinoy et de Gallifet, les émigrés de Versailles ne respectent les vaincus. Sur tout le parcours des avenues, les prisonniers reçoivent mille injures et mille coups : la gent boulevardière, le monde des filles se rue sur eux, arrache leurs galons, leur crache au

(1) Voir *Guerre des Communeux,* p. 133. L'auteur de ce livre accuse ces trois citoyens d'être morts en « *fanfarons* ». Le général Vinoy, dans son récit, a paru reculer devant la responsabilité publique de ces exécutions : « Les gardes nationaux se sentant perdus, dit-il, jettent leurs armes et se rendent sans *conditions*... Leur chef, le nommé Duval, est tué pendant l'affaire. » (*Armistice et Commune,* p. 374.)

Le général Le Flô a été plus juste : « Ils sont morts en bons bougres, » a-t-il dit. Voir aussi la déposition du colonel Lambert, qui a rendu hommage au courage de ces infortunés.

visage ; les pelotons de cavalerie doivent s'interposer (1). On voit des hommes comme Élysée Reclus, le savant géographe, saigner sous les griffes des prostituées et des élégants de coulisses et de turf. Le désordre de la lutte, les fatigues, la faim, la boue laissent trop de trace sur l'attitude et le visage de ces malheureux : beau sujet de raillerie pour les journalistes et les historiographes de la réaction, pour les ministres mêmes ! « Jamais la basse démagogie n'avait offert aux regards affligés des honnêtes gens des visages plus ignobles, » écrit M. Picard aux préfets (2). Conduits aux Grandes-Écuries, les prisonniers sont deux jours après jetés dans des wagons à bestiaux et à marchandises et emmenés sous escorte de sergents de ville partie à Brest, partie à Lorient.

Vainement, par des proclamations et des dépêches mensongères (3), la Commission exécutive et les autorités militaires avaient espéré maintenir la population dans une fièvre d'agression et de combat : la vérité ne pouvait tarder à être connue. Mais, toute la journée du 3, l'excitation populaire restait telle qu'on vit un bataillon de trois cents femmes environ se réunir place de la Concorde et, précédé d'une virago portant un drapeau rouge, se diriger vers les bastions du Point-du-Jour en criant : « A Versailles ! Vive la République ! Vive la Commune ! » Ces citoyennes déclaraient aux derniers postes qu'elles allaient rejoindre à Versailles leurs maris vainqueurs.

Toute révolution qui s'arrête est perdue : l'insuccès de cette fâcheuse sortie coupe court à la marche ascendante

(1) *Guerre des Communeux*, p. 132.

(2) Voir dépêches du 4 avril.

(3) Entre autres : « Place à Commission exécutive, 2 avril, 5 h. 30 du soir... — Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que, sauf officiers supérieurs, personne ne veut se battre... »

« 3 avril, 11 h. 20. — Colonel Bourgoin à directeur général. — Bergeret et Flourens ont fait leur jonction ; ils marchent sur Versailles. Succès certain. »

de la révolution. Quelle n'eût pas été la force du nouveau pouvoir de Paris s'il avait su se contenir et agir avec quelque prudence ! Se figure-t-on, en effet, la ville bombardée comme firent quelques jours plus tard les batteries versaillaises sans cette sortie qui provoquait définitivement l'action militaire de M. Thiers et lui faisait redoubler d'activité en lui montrant tout ce qu'il avait à craindre.

La présence des armées allemandes rendait cette attaque plus inopportune encore.

Que M. de Bismarck ait vu avec satisfaction éclater cette insurrection qui nous affaiblissait plus encore, qu'il ait rempli Paris d'espions, d'agents provocateurs même, nous en convenons volontiers : de quoi n'était pas capable le ministre qui, en 1866, lançait sur la Hongrie des émissaires révolutionnaires et séparatistes ! Mais de là à lui attribuer une part capitale dans le mouvement communal ainsi que l'a soutenu, sans preuves, du reste, le général Trochu (1), il y a loin. Quel intérêt sérieux la Prusse trouvait-elle à notre anarchie complète et au renversement d'une Assemblée pacifique et régulièrement élue dont la victoire définitive en assurant l'exécution du traité de paix était un gage d'ordre intérieur et de bonnes relations internationales? Quels qu'aient été plus tard les rapports de la Commune et des Prussiens, on doit reconnaître que la Prusse donna dès le début à M. Thiers, par le retour rapide des troupes prisonnières, le moyen de réunir une armée nombreuse et des instruments de guerre formidables auxquels la Commune ne pouvait guère résister.

D'ailleurs, nul n'admettra que l'empereur Guillaume eût accepté de laisser au cœur d'un pays vaincu les germes d'une révolution victorieuse, révolution non pas seule-

(1) Voir séances de l'Assemblée nationale, les 14 et 15 juin 1871.

ment parisienne et française celle-là, mais peut-être européenne. Le roi de Prusse n'avait pu oublier le spectre rouge de 1848, les barricades de Berlin, ni les révolutionnaires qu'il avait, étant prince royal, combattus et si sévèrement châtiés dans le duché de Bade et le Palatinat.

CHAPITRE VI

LA GUERRE CIVILE DANS LES DÉPARTEMENTS

État des esprits dans les départements. — Les grandes villes. — Les télégrammes du chef du pouvoir exécutif et l'appel de bataillons de volontaires par l'Assemblée nationale provoquent la plupart des insurrections départementales. — Absence d'entente entre les diverses insurrections. — Les mouvements de Lyon. — Le Creuzot. — Saint-Étienne ; imprudence du préfet M. de l'Espée ; il est fait prisonnier, gardé par un fou, tué dans la bagarre ; la réaction et les calomnies du nouveau préfet M. Ducros. — Toulouse : MM. Armand Duportal et de Kératry. — Narbonne et M. Digeon. — Marseille : la dépêche Canrobert et l'appel aux armes du préfet Cosnier ; envahissement de la préfecture ; la Commission départementale provisoire et Gaston Crémieux ; le général Espivent s'enfuit à Aubagne. — Actes de la Commission départementale. — Conduite équivoque du Conseil municipal. — Le vide se fait autour de la Commission, qui parle de se dissoudre et de remettre ses pouvoirs entre les mains d'un préfet républicain. — Le 28 mars, le général Espivent met Marseille en état de siège. — Illégalité de cette mesure. — Le maire Bory se retire à Toulon, et le Conseil municipal à bord de la *Couronne.* — Arrivée des délégués du Comité central, Landeck, May, Amouroux. — Mesures violentes de Landeck. — Arrestation de Gaston Crémieux, qui veut relâcher le préfet Cosnier et les prisonniers. — Le général Espivent quitte Aubagne et entre dans Marseille ; il refuse de laisser faire les élections municipales. — La réaction légitimiste et cléricale donne le signal du combat. — Bombardement et prise de la préfecture. — La victoire de la réaction à Marseille. — Limoges. — La Nièvre et le Cher. — Défaite de la révolution en province.

Si la majorité des populations départementales sous le poids de nos désastres s'étaient laissé surprendre un vote pacifique que pouvait seule déposer la coalition des

députés royalistes et cléricaux, beaucoup d'entre elles n'avaient point entendu donner à leur suffrage une portée antirépublicaine, et d'ailleurs les grandes villes et les patriotiques régions du Centre et du Midi n'avaient accepté qu'avec indignation les tristes préliminaires du traité de paix. La composition de l'Assemblée avait exalté toutes les espérances de la réaction, qui, prenant le haut du pavé, ne cachait même plus ses desseins. L'œil fixé sur Bordeaux et sur Paris, le parti républicain attendait cependant, contenant ses colères et ses inquiétudes de plus en plus légitimées par l'attitude de la majorité.

Au milieu de cette anxiété générale, on ne remarque nulle entente préalable, nul concert, et, chose notable, nulle tentative de rapprochement avec les agitateurs parisiens, avant le 18 mars. Il en est des ramifications du complot démagogique en province comme de la conspiration du Comité central dans Paris même : cette accusation ne repose sur aucun fondement.

Sans doute, à la nouvelle des événements de Paris, commentés par les télégrammes de M. Thiers, les grandes villes tressaillent, les armées elles-mêmes s'émeuvent ; ce que l'on a vu sur les buttes Montmartre, les troupes de province le vont montrer encore ; et comme l'éloignement du théâtre parisien grandit la scène bien des âmes sont ébranlées. Les journaux de Paris annoncent le succès du Comité, donnent le chiffre des bataillons vainqueurs, des armes, des canons. Cette nouvelle révolution parisienne, un siècle de révolutions apprend qu'elle ne peut rester limitée aux rives de la Seine. Les dépêches de M. Thiers, par leurs exagérations (1), contiennent les timides, mais le

(1) Dans sa circulaire du 19 mars aux départements, M. Thiers annonce que « l'armée, au nombre de quarante mille hommes, s'est concentrée à Versailles en bon ordre sous le commandement du général Vinoy ». Dans sa déposition, il restitue le véritable chiffre : vingt-deux mille hommes ; on a vu dans quel état. Dans la circulaire

peuple des grandes villes sait lire entre les lignes et d'ailleurs la proclamation de l'Assemblée, ses séances furieuses, l'appel des volontaires ne déchirent-ils pas tous les voiles pour éclairer la situation d'une funeste clarté? Cet appel de volontaires surtout fut vraiment une cause active de guerre civile dans les départements : il parut monstrueux que *les trente sous* que le gouvernement arrachait aux ouvriers parisiens fussent offerts aux gardes nationaux de province qui viendraient combattre la capitale (2).

Le Nord et l'Ouest toutefois restent calmes : dans nombre de villes importantes, les cours d'appel, les tribunaux civils, et, fait autrement significatif, les Chambres de commerce, les Commissions municipales, les Conseils muni-

du 21 : « L'Assemblée, le gouvernement, ralliés, entourés d'une armée de quarante-cinq mille hommes, nullement ébranlés, sont en mesure de dominer les événements, et les dominent aujourd'hui... Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux sont tranquilles. Vous pouvez donner aux populations ces nouvelles, qui sont rigoureusement vraies, car le gouvernement qui vous les adresse est un gouvernement de vérité. » Dans celles du 22 : « L'armée, réorganisée, campée autour de Versailles, montre les plus fermes dispositions, et de toutes parts on offre au gouvernement des bataillons de mobiles pour le soutenir contre l'anarchie, s'il pouvait en avoir besoin. » Même jour, autre du même : « Le concours des départements est unanime; le mouvement de Paris n'a aucun écho. » — Le 23 : « L'armée se renforce à chaque instant; le 43e de ligne, resté au Luxembourg, a fait noblement son devoir en traversant tout Paris sans rendre ses armes. » — Le 24 : « L'armée se renforce et se consolide. Des bataillons constitutionnels, destinés à la garde de l'Assemblée, s'organisent. » — Le 26 : « La France, résolue, indignée, se serre autour du gouvernement et de l'Assemblée. »

(1) Versailles, 24 mars 1871. *Le ministre de la guerre aux préfets et généraux.* — « L'Assemblée nationale décide qu'il sera organisé par département un bataillon de volontaires.

« Ce bataillon, composé d'hommes de bonne volonté, anciens militaires ou gardes nationaux, sans limite d'âge, aura huit compagnies de cent trente hommes...

« LES GARDES NATIONAUX RECEVRONT UN FRANC CINQUANTE CENTIMES PAR JOUR. »

cipaux envoient des protestations à Versailles : tel est le cas de Rouen, d'Elbeuf, du Havre, de Dieppe, de Quimper, de Brest, de Saint-Quentin, de Lille, etc.

De l'Est, il est inutile de parler, il est aux mains de l'ennemi.

C'est sur le Midi et le Centre qu'il faut jeter les yeux : c'est Lyon qui donne, sinon le signal, du moins l'exemple après Paris.

En vraie seconde capitale, Lyon avait même devancé Paris dans les voies de la justice nationale, le 4 septembre : dès neuf heures du matin, il avait décrété la déchéance de l'Empire, proclamé la République et demandé l'armement immédiat de la France. Les enrôlements volontaires s'étaient faits avec enthousiasme et la conduite des milices lyonnaises avait été admirable devant l'envahisseur. Quand, après la capitulation, on apprit que la région et l'armée de l'Est avaient été exceptées de l'armistice, ce fut à Lyon une explosion de douleur que rien ne peut rendre (1).

Le vaillant préfet de la Défense, M. Challemel-Lacour, s'était retiré le 5 février ; par un choix habile, le ministre de l'intérieur avait appelé à lui succéder le dernier préfet de Strasbourg, l'héroïque Valentin, à peine arrivé de la forteresse d'Ehrenbreitstein, où il avait été interné comme prisonnier de guerre, au mépris des termes de la capitulation.

Le 19 mars, aux nouvelles de Paris, la place publique s'agite : le 20, le 21, on attend des données plus certaines sur les événements. Enfin, le 22, à midi, les officiers de la garde nationale, convoqués au palais Saint-Pierre, se réu-

(1) M. Challemel-Lacour ne fit qu'interpréter ce sentiment public, quand il adressa au ministre de la guerre ce télégramme : « Ainsi, c'est avéré, l'armistice n'est pas applicable aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or ! Celui qui a signé une pareille condition, quel que soit son nom, est un misérable : pardonnez-moi cette explosion. — P. CH. — 31 janvier 1871. (Enquête sur le 4 septembre.)

nissent pour prendre une détermination : ils ne sont toutefois que 200 environ sur 1,200 que compte la garde nationale lyonnaise. Les membres du Club central, une cinquantaine de citoyens se joignent à la réunion. Un délégué parisien, Albert Blanc (de l'Internationale) justifie de son mandat et prend aussitôt la parole pour adjurer la garde nationale de suivre l'exemple de la capitale en se prononçant pour l'établissement de la Commune révolutionnaire. On discute avec agitation ; la grande majorité des officiers présents vote affirmativement par mains levées. La Commune est acclamée. On décide avant de se séparer d'envoyer une députation d'officiers auprès de M. Hénon, maire de la ville, pour lui faire part de la décision prise. M. Hénon présidait le Conseil municipal à ce moment. « Nous voulons la proclamation de la Commune, une adhésion au mouvement parisien, disent les délégués au maire ; nous voulons le renvoi du préfet et de nouvelles et prochaines élections municipales. » M. Hénon refuse.

Le préfet Valentin de son côté avait été sommé de reconnaître comme seul gouvernement légal le Comité central de Paris. Même refus. Pendant ce temps des rassemblements considérables se forment sur la place des Terreaux, surtout composés de curieux : çà et là des groupes animés et des harangueurs poussent au mouvement.

Vers huit heures du soir les premiers détachements de la garde nationale s'ébranlent. Les bataillons de la Croix-Rousse et de la Guillotière occupent les abords de l'Hôtel de Ville, les places des Terreaux et de la Comédie. La foule est grande, plus agitée que le matin. Des cris assez nombreux : « Vive la Commune ! vive le Comité de Paris ! » se font entendre.

Le Conseil municipal rentre en séance à neuf heures, les délégués de la garde nationale se présentent de nouveau : le maire proteste contre leurs propositions ; ils déclarent aussitôt le conseil dissous ; l'Hôtel de Ville est

envahi par le 10e de la Croix-Rousse. Les gardes nationaux et les délégués nomment alors maire de Lyon, à la place de M. Hénon, le docteur Crestin, maire de la Guillotière, et décident de composer une commission municipale provisoire : cinq anciens conseillers municipaux, MM. Crestin, Durand, Perret, Velay, Bouvatier, sont appelés à en faire partie ; on leur adjoint MM. Parraton, Blanc, Tissot, Favier, Garel, Jacquet, Poncet, Micoud. Les mesures suivantes sont adoptées par la commission : la destitution du préfet Valentin, arrêté presque aussitôt ; la destitution du maire ; la dissolution du Conseil confirmée ; la nomination de Ricciotti Garibaldi comme général en chef de la garde nationale. Les délégués paraissent au balcon de l'Hôtel de Ville et arborent le drapeau rouge : leurs décrets sont accueillis sur la place par un mélange de protestations et d'acclamations également vives.

Le 23, le trouble paraît grand dans les esprits : tous les journaux, du *Progrès de Lyon* au *Salut Public*, blâment les événements. Les membres du Conseil municipal élus à la Commission donnent leur démission : MM. Crestin, Bouvatier, Favier, dans des lettres à la presse, s'élèvent contre l'inopportunité du mouvement ; ils y voient une source de conflits dangereux pour la République.

La magistrature républicaine, M. Hénon, masquait l'Assemblée de Versailles ; ce n'était plus que par une solidarité un peu lointaine et non sous le coup d'une menace directe qu'une partie de la garde nationale s'était levée.

Privés de l'appui d'une partie importante de ses membres, la commission provisoire et les Comités de la garde nationale et de l'Alliance républicaine du Rhône lancent des proclamations pour animer le peuple :

« Notre ville qui la première au 4 septembre a proclamé la République ne pouvait tarder d'imiter Paris.

« Honneur à cette courageuse et vaillante population lyonnaise !

« Elle vient de concourir au rétablissement de la liberté et de la vraie République !

« ...Avec la Commune nous aurons un pouvoir unique qui concentrera dans ses mains la force armée et la police municipale.

« Avec la Commune les impôts s'allégeront, les deniers publics ne seront plus gaspillés, les institutions sociales attendues avec une légitime impatience seront fondées et mises en pratique. Une ère nouvelle, citoyens, commence pour notre cité.

« Bien des souffrances et des misères seront soulagées en attendant que disparaisse la hideuse plaie sociale appelée paupérisme.

« Que les habitants restent calmes et dignes dans leur victoire. »

Appel bien vague pour justifier le mouvement aux yeux des masses ! La proclamation de la Commission n'est guère plus satisfaisante :

« La garde nationale, à bon droit émue de l'attitude de l'Assemblée vis-à-vis des justes réclamations de la Commune de Paris, a pris hier, par le vote de ses délégués et par son action, une décision énergique... Il nous est donné d'établir et d'affirmer le droit municipal et de dire au gouvernement de Versailles : Tu n'y toucheras pas !... Privé du concours de la garde nationale et de sa force, le Conseil municipal ne pouvait rien sauver. Il n'a pas agi, il s'est avoué mâté, vaincu et impuissant... Le comité provisoire n'accepte du reste la gérance des affaires que pour un temps très-court ».

Un bataillon de la Guillotière n'en occupe pas moins le fortin des Charpennes et y arbore le drapeau rouge ; une partie de l'artillerie en est descendue sur les places des Terreaux et de la Comédie, où quelques canons de campagne et mitrailleuses appartenant aux légions du Rhône sont déjà rangés devant l'Hôtel de Ville. D'ailleurs nulle

part de barricades, pas plus aux Brotteaux qu'à la Croix-Rousse, à la Guillotière. Il est évident qu'une partie importante de la population reste en dehors du mouvement. En parcourant les divers quartiers de la Croix-Rousse, on entend même battre beaucoup de métiers : sur le boulevard des Tapis et sur la place, un millier de gardes nationaux tout au plus se sont échelonnés les fusils en faisceaux. A la mairie flotte le drapeau rouge, la hampe surmontée d'un bonnet phrygien. A la Guillotière, la révolution se réduit aussi à l'exhibition d'un drapeau rouge.

Pendant ce temps le général Crouzat, commandant de la 8e division militaire, déployait une activité et une habileté réelles. Loin d'évacuer la ville, comme on vient de faire à Paris, il se retranche vigoureusement dans le quartier Perrache, il met l'arsenal à l'abri de toute surprise, il fait bivouaquer quelques compagnies de chasseurs, de lanciers et de cuirassiers réunis à la hâte, sur le Cours du Midi, il transforme la gare Perrache elle-même en une petite redoute et garnit sa terrasse de quatorze canons; des marins, des soldats de ligne, des gendarmes mêlés en défendent les abords. Le général se prodigue et n'épargne pas les proclamations; il a sans cesse aux lèvres les cris de « Vive la France! vive la République! vive l'Assemblée nationale! » tout ensemble (1). Bref, l'attitude de ses troupes ainsi enlevées est telle que le 11e bataillon (de la Croix-Rousse) et le 21e (de la Guillotière) qui débouchent par les quais de la Saône et du Rhône pour faire une démonstration sur la gare doivent promptement rebrousser chemin.

M. Hénon, de son côté, ne reste point inactif; il fait appel à la majorité des bataillons de la garde nationale; il proteste avec habileté contre les violences subies par

(1) Voir les divers ordres du jour du général, *Progrès de Lyon*, 27 mars.

le Conseil municipal qui, « librement élu et sincèrement républicain, s'est vu forcé par l'occupation de l'Hôtel de Ville d'interrompre des séances où il ne pouvait plus délibérer librement; — qui, — *quels que que puissent être les sentiments de ses membres à l'égard de l'Assemblée nationale,* — a refusé énergiquement d'entrer dans la voie de la sédition à son égard, alors surtout que la présence des Prussiens peut la faire aboutir à d'irrémédiables désastres. »

Le soir vingt et un chefs de bataillon sur vingt-quatre, les commandants de l'artillerie et du génie protestent à leur tour au nom de leurs bataillons contre la violation du suffrage universel, font appel au Conseil municipal, et le conjurent de siéger de nouveau : ils nomment général provisoire un ancien commandant d'état-major, M. Chapotot.

Ces actes, qui répondent aux actes de la Commission provisoire, jette le plus grand désarroi dans le mouvement. Devant cet isolement, la Commission cherche à revenir sur ses pas; elle fait inviter les membres du Conseil dissous à se rendre à l'Hôtel de Ville.

Le Conseil revient en effet et entre en délibération dans le lieu ordinaire des séances. Mais quelques instants se sont à peine écoulés qu'une troupe de gardes nationaux en armes envahit de nouveau la salle et demande à grand bruit la reconnaissance des faits accomplis. Le Conseil se retire encore une fois : quelques membres annoncent pourtant qu'ils siègeront le lendemain à la Bourse.

Le 24, l'isolement de la Commission s'accentue de plus en plus : les adhérents de la première heure ne se dissimulent plus l'imminence de l'échec. Sur la place publique, on annonce qu'un régiment d'artillerie et un régiment de cuirassiers en garnison à Bourg vont arriver à Lyon; que la garde mobile de Belfort est déjà en route; que les troupes allemandes, campées sous Dijon, sont replacées sur pied de guerre et se dirigent aussi sur la ville; on

assure enfin que la Commission a donné ordre au directeur de la prison de mettre en liberté les condamnés de l'affaire Arnaud. La Commission essaie encore de se tourner vers le Conseil, qui désormais refuse tout arrangement.

Devant cet effondrement, la Commission s'évanouit : le préfet, son frère colonel de la 1re légion de marche, le secrétaire général de la préfecture, M. Gomot, sont mis en liberté. Les plus compromis filent sur Genève. Le lendemain 25, il ne reste plus de l'émeute qu'une proclamation où éclate un puéril dépit : « La Commune provisoire de Lyon, acclamée par la garde nationale, *ne se sent plus soutenue par elle ;* ses membres se déclarent déliés de leurs engagements envers leurs mandants et résilient tous les pouvoirs qu'ils tenaient d'eux. »

La garde mobile de Belfort arrive : la majeure partie de la population se porte à sa rencontre pour l'acclamer.

Le mouvement de Lyon avortait, mais n'en avait pas moins entraîné celui du Creuzot et de Saint-Étienne.

Au Creuzot le contre-coup est de médiocre importance. Le 26 mars, sous prétexte d'exercice et de revue, le rappel de la garde nationale est battu à une heure de l'après-midi. Quand mille hommes environ sont réunis boulevard du Cimetière, deux délégués parisiens surgissent et agitent un drapeau rouge : à cette vue plus des trois quarts de l'effectif réuni se retire, et 200 à 300 hommes environ restent autour des délégués qu'ils accompagnent jusqu'à l'Hôtel de Ville où le maire, Dumay, ancien ouvrier de l'usine, arbore lui-même le drapeau de la Révolution.

Trois escadrons de cuirassiers sont amenés devant la mairie par un colonel ainsi que plusieurs compagnies du 34e de marche : les cris de « Vive la Commune ! » partent de la mairie, ceux de « Vivent les cuirassiers ! Vive la ligne ! Vive la République ! » de la foule. La troupe toutefois refuse de tirer sur la mairie.

M. Charles Ferry, préfet de Saône-et-Loire, le frère de l'ancien maire de Paris, arrive au Creuzot dans la nuit avec des renforts d'infanterie et de gendarmerie ; il lance une proclamation aux ouvriers du Creuzot, annonce l'échec de Lyon, l'accord des maires de Paris et du Comité central, et promet toute conciliation : « Écoutez la parole d'un républicain éprouvé, dit-il, qui vous tend les bras et vous promet d'oublier un moment d'égarement ! » Confiants, les fédérés ouvrent les portes de la mairie. La troupe entre, et le premier acte de M. Ch. Ferry est de faire arrêter le maire.

A Lyon et au Creuzot, le sang n'avait heureusement point coulé ; il n'en est pas de même à Saint-Étienne. Toute la journée du 23, une émotion d'abord pacifique s'était emparée de la ville. Dans l'après-midi du 24, il y a foule dans les rues ; ce sont des curieux en quête de nouvelles ; la place de l'Hôtel de Ville surtout offre le spectacle animé de la population rassemblée. Le conseil municipal est en effet en séance et discute la situation : il était composé de républicains radicaux. La veille, les membres du club de la rue de la Vierge et de l'Alliance républicaine, dirigés par les citoyens les plus avancés, s'étaient rendus auprès du maire, M. Boudarel, pour qu'il pressât en leur nom les conseillers de remettre leurs pouvoirs en attendant la constitution de la Commune par la convocation des électeurs.

M. Boudarel fait communication de cette démarche au Conseil qui passe à l'ordre du jour, laissant à chacun de de ses membres le soin de faire isolément telle réponse qui conviendra. Le préfet par intérim, M. Alphonse Morellet, lance un appel à la conciliation : le soir, une réunion publique tenue, dans la salle du Prado, lui répond en appuyant la sommation de retraite faite au Conseil municipal.

A neuf heures et demie, une foule de garde nationaux se présentent devant l'Hôtel de Ville : à leur tête on remarque deux envoyés du Comité central. M. Morellet et le maire reçoivent les délégués, mais repoussent leur demande. Les délégués déclarent alors qu'ils vont occuper l'Hôtel de Ville jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction : une compagnie de la garde nationale s'ébranle aussitôt et s'installe militairement dans la maison commune. Le colonel de la garde nationale, Lagrive, essaie quelques représentations ; il est immédiatement arrêté.

Vers minuit un citoyen délégué, Durbize, s'avance devant la grille et déclare qu'en présence du refus du préfet et du maire, il n'y a plus qu'à les déclarer déchus de leurs pouvoirs et à battre le rappel dans toute la ville pour que la garde nationale puisse affirmer la Commune.

La foule alors enfonçant les portes de la salle des Prud'hommes envahit les couloirs et se répand dans l'intérieur. Durant la nuit, les délégués demandent toujours énergiquement au colonel Lagrive, au maire, et aux commandants de la garde nationale de faire battre le rappel, mais ils n'essuient que des refus. Enfin, vers sept heures du matin, le maire promet de demander au Conseil municipal de nouvelles élections. La foule alors s'écoule, les prisonniers sont mis en liberté et les délégués eux-mêmes abandonnent l'Hôtel de Ville. Le maire soumet la question au Conseil resté en permanence dans la salle des délibérations : le Conseil en réfère au préfet.

Le nouveau préfet était arrivé le soir ; c'était un ingénieur des mines, lorrain, qui s'était distingué dans le génie auxiliaire pendant le siège de Paris, M. Henri de l'Espée. Le préfet se rend au Conseil : il ne peut fixer, dit-il, la date précise des élections sans avoir reçu la réponse télégraphique du ministre ; d'ailleurs il a vu le général Lavoye, commandant la subdivision, et ses troupes sont prêtes à marcher. Cela dit, il se retire. Saint-Étienne n'avait en ce mo-

ment qu'une garnison de cent cinquante hommes, dépôt d'un régiment de ligne, et deux escadrons de chasseurs. Dans l'instant même, quelques conseillers aperçoivent la troupe de ligne qui se range sur la place de l'Hôtel de Ville, tandis que la cavalerie en occupe les allées latérales. Le Conseil réprouve cette mesure et délègue immédiatement deux de ses membres auprès du préfet pour lui représenter que ce déploiement de forces sera mal interprété par les ouvriers et que la tranquillité sera certainement compromise. Le préfet se rend tant bien que mal à ces observations : la troupe rentre dans ses quartiers.

A midi et demi, une délégation d'officiers et de sous-officiers de la garde nationale vient rappeler au maire sa promesse du matin : il faut que la garde nationale soit consultée par oui ou non sur l'installation de la Commune. Le maire, tout en représentant que cette convocation plébiscitaire ne peut être légalement faite par le Conseil municipal, promet de lui soumettre de nouveau la question. Les conseillers délibèrent encore une fois ; la plupart croient que cette concession pourra seule calmer les esprits ; on rédige une adresse : chaque compagnie nommera deux délégués qui s'entendront avec le Conseil. A ce moment quelques membres rentrent en séance avec le colonel Lagrive et déclarent que le préfet repousse formellement cette manière de plébiciste. Le Conseil modifie sa circulaire et conseille simplement le calme à la population.

Au dehors, la foule est de plus en plus nombreuse. La compagnie de sapeurs-pompiers qui garde la grille de l'Hôtel de Ville paraît fort intimidée.

Tout à coup un coup de fusil est tiré d'une des maisons de la place : un ouvrier passementier, Lyonnet, tombe mortellement blessé. Mille cris de fureur retentissent dans la foule ; une décharge est faite sur l'Hôtel sans toutefois blesser personne : les pompiers lèvent la crosse en

l'air. Les clairons sonnent, on bat la charge. L'Hôtel de Ville est de nouveau envahi, la foule se précipite par toutes les issues : les gardes nationaux pénètrent dans la salle du Conseil, le déclarent dissous. M. de l'Espée veut s'enfuir, il est saisi dans un corridor et ramené dans la grand'salle. On l'injurie, on l'accuse d'avoir fait tirer sur le peuple, ce dont il était du reste innocent. M. Gubian, le substitut du procureur de la République, est également arrêté, ainsi que M. de Ventavon pris au moment où il s'échappe de la mairie et qu'on prétend avoir vu tirer sur Lyonnet.

Le préfet est gardé à vue : un certain Fillon, notoirement connu pour aliéné, s'attache surtout à lui. On veut le forcer à donner sa démission et à proclamer la Commune : il refuse énergiquement : les clameurs irritées de la foule ne peuvent vaincre son obstination courageuse. La foule va, vient, sort de l'Hôtel de Ville, y rentre tumultueusement. Vers dix heures du soir, une bousculade plus violente que les autres pousse les prisonniers et ses gardiens. Fillon croit que l'on veut délivrer le préfet : il tire deux coups de pistolet sur la foule et tue un garde national fédéré, Gidrol. Aussitôt une décharge de chassepots criblent à la fois M. de l'Espée et le garde Fillon. Après ce sanglant épisode, une Commission communale se constitue : elle est composée de délégués de la garde nationale ; elle rédige une proclamation, promet les élections pour le 29 et fait occuper par quelques compagnies fédérées le télégraphe et la gare de Châteaucreux.

Le 26, la ville apprend avec émotion le meurtre de M. de l'Espée. Le procureur, M. Abrial et le général Lavoye protestent dans des proclamations : « On prépare par le crime la restauration d'un despotisme abhorré, dit le procurenr : Bonaparte et ses complices guettent déjà la France comme une proie assurée, les uns au nord, les autres au midi, Pietri à Genève, Rouher à Arras, ailleurs les Chevreau, les

Boitelle, quelques-uns même au milieu de vous ! » Et le général Lavoye : « Pas de Commune ! Nous voulons la République une et indivisible ! »

Le Conseil municipal est fort divisé : il s'est réuni à la caserne, de crainte d'être enlevé. Les uns veulent seconder le général Lavoye dans une attaque ; le plus grand nombre refuse car « le Conseil, disent-ils, ne possède aucune aptitude militaire ». D'autres veulent que le Conseil se présente en corps à l'Hôtel de Ville : la majorité repousse cette démarche « d'une imprudence gratuite ».

« Avec des hommes sur lesquels la raison n'a plus au-« cune prise, toute discussion est impossible. Avec des « criminels, tout compromis est indigne de nous, répond « la majorité ; on discute avec les gens de sang-froid, on « traite avec les gens honnêtes, ici ce n'est ni l'un ni l'au-« tre de ces deux cas. »

Dans ces conditions, on arrête de laisser toute initiative au général et à un nouveau préfet.

Le 27, l'Hôtel de Ville a toujours le même aspect militaire de baïonnettes et de mitrailleuses ; mais les gardes nationaux qui campent dans la cour se plaignent du peu de fermeté de la Commission et disent tout haut que plusieurs membres sont déjà lâchement partis.

Des troupes envoyées de Lyon débarquent à la gare de Châteaucreux : les gardes nationaux les accueillent vainement aux cris de : « Vive la ligne ! Vive la Commune ! » elles remontent la rue de Lyon, baïonnette au bout du fusil et se rendent sans encombre à la caserne. Là, le général Lavoye prépare son action offensive : des gardes nationaux, des gardes mobiles sont venus se mettre à sa disposition. La nuit se passe sans incident, mais le nombre des défenseurs de la mairie diminue d'heure en heure.

Le 28, à six heures du matin, les troupes quittent la caserne et se partagent en plusieurs colonnes. L'Hôtel de Ville est bientôt entouré, des piquets sont placés à toutes

les issues; les francs-tireurs des Vosges occupent un des côtés de la place. Désireux d'éviter toute collision sanglante, le général Lavoye envoie un adjudant-major sommer les insurgés de déposer les armes et de se rendre. Un capitaine de la garde mobile, M. de Rochetaillée, est autorisé par le général à accompagner le parlementaire : ces deux officiers sont admis dans la mairie et font un vigoureux appel à la conciliation. Ils sont entendus. A sept heures, l'Hôtel de Ville est ouvert, les troupes l'occupent. Le désarmement de la 1re légion des mobilisés de la Loire est immédiatement ordonné.

Aussitôt de nombreuses arrestations sont faites à tort et à travers : on jugera dans quel esprit quand on saura que le nouveau préfet, arrivé le 8 à Saint-Étienne, M. Ducros, le futur auteur de l'arrêté de l'enfouissement des citoyens morts civilement, osait dire devant la Commission d'enquête en parlant de la mort de M. de l'Espée : « Dans la nuit, chose effroyable, un homme qui avait participé à l'assassinat et qui a comparu devant la justice vint à un café offrant aux consommateurs de leur donner des morceaux du crâne de M. de l'Espée et faisait craquer sous ses dents des morceaux du crâne. » Cette atrocité qui n'a jamais existé que dans l'imagination affolée de M. Ducros, montre à quel degré d'effarement les agents du pouvoir versaillais étaient arrivés.

Plusieurs grandes villes du Sud-Ouest et du Midi offrent le même spectacle que le Centre.

Pendant la guerre, la Ligue du Midi et celle du Sud-Ouest avaient à Marseille et à Toulouse déjà montré de vifs bouillonnements. Toulouse surtout donne le mot d'ordre du haut de son Capitole et exerce une grande influence sur tout le rayon pyrénéen : le contre-coup d'une révolution franchement victorieuse à Toulouse se fut fait sentir à Perpignan, à Agen, à Bordeaux même.

M. Armand Duportal, directeur de l'*Émancipation*, ancien déporté de l'Empire, était préfet depuis le 4 septembre. Populaire, omnipotent dans le département, il avait usé de pouvoirs quasi-dictatoriaux pendant la défense nationale qui, malgré ses velléités d'indépendance, avait dû reculer devant son remplacement. Grâce à M. Jules Simon qui avait cru devoir utiliser l'hostilité de M. Duportal contre le Chef de la délégation provinciale, le préfet du 4 septembre était encore préfet le 18 mars. L'*Émancipation* restée sous sa direction et rédigée par un de ses amis, M. Ducasse, se montrait du reste très-vive contre l'Assemblée. Au Colysée, où se tenait un club démocratique, un député démissionnaire de Paris, Razoua, après avoir quitté Bordeaux, avait paru, pour stimuler les esprits en offrant en exemple l'attitude républicaine de la capitale.

Le 19 mars, quand on apprend la fuite du Gouvernement à Versailles, une grande agitation s'empare de la ville : la population manufacturière du faubourg St-Cyprien demande qu'on réoccupe l'Arsenal qui avait déjà été confié à la garde nationale le 31 octobre. L'*Émancipation* réclame la dissolution de l'Assemblée. Le club du Colysée se déclare en permanence, les officiers de la garde nationale convoqués jurent de défendre la République et réclament des cartouches. M. Castelbou, le maire, leur en fait délivrer.

Le général de Nansouty, en présence de l'émotion populaire, ordonne, le lendemain, aux divers postes de ligne, épars dans la ville, de se retirer.

Le premier président, M. de St-Gresse, n'en convoque pas moins MM. Duportal et Castelbou pour obtenir des explications ; ces deux fonctionnaires protestent qu'ils ne reconnaissent pas d'autre gouvernement que celui de Versailles. Malgré cette déclaration, M. de Saint-Gresse fait demander à Versailles le remplacement immédiat de M. Duportal. Par un choix peu habile, M. Thiers désigne

comme nouveau préfet, le comte de Kératry, l'ancien préfet de police du 4 septembre, dont les opinions connues n'étaient guère de nature à rassurer les esprits. Aussitôt le maire et la commission municipale donnent leur démission en se réservant de faire appel aux électeurs.

Le 23, M. de Kératry paraît à Toulouse, mais il reconnaît vite son impuissance : la garde nationale entière acclamait M. Duportal, et la ville, malgré la présence de trois généraux, d Nansouty, Lefebvre-Desnoëttes et de Croute, comptait pour toute garnison à peine cinq cents hommes de toutes armes. Le préfet repart de suite pour Agen, afin d'y réunir des troupes.

Dans la journée, M. Duportal se rend à l'Arsenal où les généraux, M. de St-Gresse, le procureur général M. Manau et le procureur de la République M. Delcurrou s'étaient retirés ; en leur présence il renouvelle sa déclaration de fidélité au gouvernement de Versailles. Espérait-il ainsi mériter une nouvelle investiture et garder son poste?

Le 24, M. de Kératry écrit à M. Duportal pour lui rappeler ses engagements et lui demander son concours afin d'assurer l'ordre. Versailles avait maintenu la révocation ; M. Duportal répond : « Les rapports de gouvernements à subordonnés sont basés sur une confiance réciproque. En retirant la sienne à un homme éprouvé comme moi, le gouvernement de Versailles m'a donné la mesure de celle que je lui dois. » Il termine en conviant le nouveau préfet à assister à la réunion des officiers de la garde nationale convoqués pour organiser les bataillons de volontaires que le gouvernement venait justement de demander le jour même : « Ce sera pour le nouvel administrateur du département, ajoute ironiquement M. Duportal, une excellente entrée en fonctions. »

Pendant ce temps, les officiers de la garde nationale s'étaient rendus au Capitole : la nomination de M. de Kéra-

try provoque des commentaires violents ; la vacation de la municipalité suggère naturellement l'idée de constituer une municipalité nouvelle. On fait battre le rappel dans la ville. A une heure environ, quinze cents gardes nationaux se réunissent place du Capitole et, drapeaux en tête, se dirigent vers la préfecture. M. Duportal reçoit les officiers, leur confirme sa destitution, dit enfin que les dernières instructions du gouvernement demandent la formation de bataillons de volontaires contre Paris.

Aussitôt le colonel Esparbès prononce un refus formel : trois ou quatre adhésions se font entendre qui sont immédiatement étouffées par des clameurs indignées : « Vive la République ! Vive Paris ! A bas Kératry ! crie-t-on de toutes parts, nous voulons notre Commune ! » Les officiers pressent chaleureusement M. Duportal d'accepter le titre de délégué de la Commune à la préfecture ; il refuse d'abord, enfin il se décide à paraître sur la place Saint-Étienne, où la garde nationale l'acclame. Délégué malgré lui, M. Duportal se dirige vers le Capitole suivi des gardes nationaux, aux cris de : « Vive la Commune ! »

Au Capitole, une discussion assez confuse recommence : les officiers offrent successivement la direction du mouvement à M. Castelbou, l'ex-maire, à M. Duportal qui met fin à ces discussions en rédigeant une proclamation. Elle est aussitôt lue du haut du balcon du Capitole à la garde nationale et au peuple par M. Saint-Gaudens, régisseur du théâtre de la ville, présent à titre d'adjudant-major :

« Le corps des officiers de la garde nationale sédentaire constitue la Commune de Toulouse. La Commune déclare M. de Kératry déchu de son titre de préfet et maintient le citoyen Duportal en qualité de délégué du pouvoir central.

« Elle déclare vouloir la République une et indivisible ; elle somme le gouvernement d'avoir à dissoudre l'Assemblée nationale comme ayant accompli son mandat ; elle adhère aux préliminaires de la paix, elle fera respecter toutes les

opinions et assurera la conservation de tous les intérêts publics et privés ; son but est de mettre la République à l'abri des conspirations monarchiques. » Ce manifeste est immédiatement affiché dans la ville avec la signature des officiers.

Le soir, réunis de nouveau au Capitole, dans la salle de Clémence-Isaure, les officiers élisent la commission exécutive de la Commune : elle est composée de l'état-major de la légion, d'un capitaine et de deux lieutenants pris dans chaque bataillon ; le lieutenant-colonel Frugier la préside.

Le lendemain MM. de Saint-Gresse, Manau et Delcurrou répondent à ces actes par une proclamation chaleureusement républicaine ; ils appellent à eux les habitants et font opportunément ressortir l'attitude de la gauche parlementaire :

« Le gouvernement de Versailles est le seul qu'il soit permis de reconnaître. Nous y trouvons les noms de plusieurs serviteurs de la démocratie : Jules Favre, Simon, Picard.

« Le chef du pouvoir a écrit que le gouvernement mettrait son honneur à fonder la République.

« L'Assemblée elle-même a choisi pour son président Grévy qui a pu dire comme résumé de toute sa vie : J'ai toujours vécu et je mourrai en républicain.

« Elle a constitué le gouvernement républicain : elle s'occupe de convoquer les électeurs pour élire les Conseils généraux et municipaux.

« Qu'est-ce que le Comité central de Paris ? Ces hommes, personne ne les connaît? Que sont-ils ? on ne le sait pas. D'où viennent-ils ? on ne le sait pas ? Que veulent-ils ? on ne le sait pas.

« Depuis Grévy jusqu'à Louis Blanc, pas un républicain n'a consenti à mettre son nom à côté de ce Comité. »

Le général de Nansouty très-habilement s'écrie dans son

ordre du même jour : « Nous sommes prêts à verser notre sang pour la République ! Vive la République ! »

Ces exhortations qui répondent au sentiment d'une partie importante de la population amènent nombre de gardes nationaux de l'ordre à l'Arsenal, où le receveur général, M. de Carbonel, les organise. Au Capitole même, elles provoquent une sorte de revirement : désireux de conjurer la guerre civile, plusieurs officiers et gardes qui ont activement coopéré au mouvement, se rendent à l'Arsenal dans l'après-midi pour chercher avec les magistrats les bases d'une entente. De son côté, la Commission exécutive avait écrit au *Progrès libéral* pour protester contre la désignation de Commune révolutionnaire que des exaltés lui avaient donnée sur certaines affiches ; dans une adresse rendue publique, elle expliquait aussi comment, sous le coup de la nomination d'un préfet douteux et de la démission de la municipalité, elle avait été amenée à constituer une Commune. Ces pourparlers provoquent de l'hésitation parmi les bataillons campés devant l'Hôtel de Ville. Dans la soirée, les membres de l'Alliance républicaine viennent au Capitole ; comme les officiers députés à l'Arsenal, c'est une œuvre de conciliation qu'ils poursuivent ; avec la Commission, ils conviennent de créer une municipalité provisoire sous la présidence du chef de bataillon Valette, et de remettre la direction intérimaire du département à un conseiller de préfecture.

Ces conditions sont portées à l'Arsenal : les généraux, les magistrats les agréent ; ils s'engagent même, si les postes du Capitole sont réduits à leur effectif ordinaire, à faire évacuer l'Arsenal par les forces civiques organisées par M. de Carbonel et solidement armées. Voulant de suite donner une preuve de modération, le maire intérimaire, M. Valette, envoie l'ordre aux bataillons du Capitole de rentrer dans leurs quartiers respectifs. Cet ordre est exécuté sans résistance dès qu'on connaît la convention de l'Arsenal.

Une heure s'est à peine écoulée, que les troupes, les volontaires de M. de Carbonel quittent l'Arsenal et occupent les principaux points stratégiques de la ville. Que s'était-il donc passé ? M. de Kératry venait de télégraphier aux généraux qu'il arriverait le lendemain avec le général Zentz et des renforts empruntés au camp de Toulouse. On juge avec quelle indignation ces dispositions militaires sont accueillies au Capitole : M. Valette retourne à l'Arsenal pour protester et négocier de nouveau.

Le 27, à dix heures du matin, M. de Kératry débarque en effet à la gare avec sa réserve ; il accourt à l'Arsenal, rompt les négociations, place des canons et de l'infanterie sur le Pont-Neuf, qui fait communiquer la ville avec le faubourg Saint-Cyprien. A deux heures, quelques escadrons de hussards débouchent sur la place du Capitole et la font évacuer; une colonne d'infanterie, conduite par les généraux de Nansouty, Lefebvre-Desnoëttes et Zentz, occupe tous les abords de la place et six canons sont braqués sur la mairie.

A la porte du Capitole, un poste de gardes nationaux lève la crosse en l'air et salue les soldats de cris sympathiques. Cette manœuvre est vaine. L'intérieur de l'Hôtel de Ville est occupé par une foule de gardes nationaux dont l'animation est extrême : beaucoup se sont même huchés en tirailleurs jusque sur les toits des maisons voisines.

MM. de Saint-Gresse, Manau et de Kératry, qui accompagnent les généraux, s'avancent et demandent au poste extérieur de livrer passage aux représentants du gouvernement. Le poste refuse. Deux fois les tambours font entendre leur roulement et les sommations sont faites au nom de la loi. Tout paraît inutile ; la lutte semble inévitable ; une vive angoisse oppresse tous les témoins de cette scène.

A ce moment, plusieurs membres de l'Alliance républicaine se présentent devant M. de Kératry et, au nom de

l'humanité et de la République, proposent de tenter une suprême démarche près leurs concitoyens : la Commune actuelle sera dissoute ; une municipalité provisoire, choisie parmi la garde nationale et l'ancien Conseil, fonctionnera jusqu'aux prochaines élections ; M. de Kératry prendra possession de la préfecture; le Capitole sera occupé par un poste de gardes nationaux, et par l'Alliance républicaine. Les patriotiques adjurations de ces bons citoyens sont enfin entendues par les défenseurs du Capitole : ils consentent à l'évacuer dans la soirée.

A la préfecture, les mêmes scènes se reproduisent. Le procureur de la République, M. Delcurrou précédait les troupes commandées par le général de Croute ; sa parole ferme et surtout conciliante obtient le même succès. Le poste de la préfecture est occupé par la ligne et la garde nationale.

A sept heures du soir, le gros des troupes rentre à l'Arsenal. Le gouvernement de Versailles triomphe, grâce à la loyauté confiante des républicains.

Dans l'Aude, deux hommes avaient joué un rôle actif pendant la guerre, MM. Marcou et Digeon, tous deux avocats, tous deux proscrits de Décembre. M. Marcou était maire de Carcassonne. M. E. Digeon, comme délégué de l'Aude, avait été à Marseille, en octobre 1870, pour concourir à la formation de la Ligue du Midi, puis à Lyon pour des achats d'armes et de munitions. Ces deux citoyens jouissaient d'une véritable influence. M. Marcou redoutait même celle de Digeon, son collègue à la Commission municipale, surtout homme d'action.

Aussitôt après le 18 mars les chefs du parti avancé vinrent trouver MM. Marcou et Digeon : Digeon voulait immédiatement proclamer la Commune. M. Marcou, peu rassuré sur les conséquences d'une telle détermination, s'y op-

posé, représente que Narbonne est un centre mieux disposé, etc.

Bref, Digeon part le 23 mars pour Narbonne. Il trouve la population très-montée contre Versailles, et les conseillers municipaux, des républicains de la veille, très-perplexes. Le maire, M. Coural, était absent : les adjoints protestent contre les intentions du délégué qui ne peut obtenir la réunion du Conseil municipal. Pendant ce temps une partie de la population s'échauffe encore, et, le 24 au soir, deux cents hommes environ envahissent l'Hôtel de Ville : ils y trouvent trois cents fusils qui sont aussitôt distribués. Digeon proclame la Commune et soumet à la foule, qui répond par oui ou par non, les noms des citoyens qui en feront partie : un jardinier, Limouzy, est nommé président. Toute la nuit le tocsin est sonné à pleines volées.

Le lendemain, vers onze heures, une compagnie du 52ᵉ de ligne est envoyée pour réoccuper l'Hôtel de Ville ; les fédérés les accueillent aux cris de : « Vive la ligne ! » et lèvent la crosse en l'air ; les soldats les imitent et entrent dans l'Hôtel de Ville en criant : « Vive la Commune ! » Le capitaine Blondst et le lieutenant Chaveriat, qui veulent s'opposer à cette désertion, sont immédiatement faits prisonniers, malgré les efforts de Digeon.

Le 26, le sous-préfet, M. Odillier, quitte secrètement la ville. Une dizaine de membres du Conseil municipal protestent par affiche contre leur destitution. Digeon entre à l'Arsenal avec la connivence du poste et distribue des armes à la foule : une soixantaine de soldats quittent la caserne Saint-Bernard et viennent se joindre aux citoyens qui occupent la mairie et la préfecture.

L'énergie du *Commandant des forces républicaines de l'arrondissement de Narbonne,* comme se qualifiait Digeon, pouvait entraîner tout l'Aude, l'Hérault et, reliant le mouvement à ceux de la Haute-Garonne et des Bouches-du-Rhône, soulever le Midi tout entier : l'autorité militaire

devait se hâter d'agir. Le 28, deux compagnies de turcos arrivent de Montpellier. Digeon fait fortifier l'Hôtel de Ville et barricader les rues voisines. Le 30, la nouvelle de l'échec des insurrections du Creuzot, de Lyon, de Saint-Étienne, de Toulouse se confirme dans la ville, et M. Marcou, sur les conseils de quelques intermédiaires, vient à Narbonne pour offrir aux fédérés, de la part des autorités militaires et civiles du département, amnistie pleine et entière en cas de soumission. Digeon refuse tout arrangement; ces incidents divers n'en jettent pas moins quelque découragement dans les rangs de l'insurrection.

Le général Zentz quitte aussitôt Toulouse, et arrive le 31 à Narbonne; il somme l'Hôtel de Ville de se rendre, sinon il lui infligera un bombardement immédiat. Mais le procureur général, voulant à tout prix éviter l'effusion du sang, envoie deux parlementaires chargés de renouveler les promesses d'amnistie à tous les citoyens qui se retireront avant le combat: lui-même suivi de quelques troupes, paraît devant l'Hôtel de Ville et harangue la foule: ses paroles touchent un certain nombre de soldats passés à la fédération les jours précédents; ils ouvrent les portes, délivrent les officiers et prisonniers civils retenus comme otages: à cette vue, la plupart des gardes nationaux évacuent la mairie. Digeon s'était enfermé dans une pièce; il veut résister quand même, mais ses amis l'entraînent. Il est arrêté le 2.

Quelle que soit l'importance de ces divers mouvements, elle pâlit à côté de l'insurrection de Marseille. Depuis la déclaration de la guerre, l'agitation était profonde au chef-lieu des Bouches-du-Rhône. Le premier préfet du 4 septembre, Esquiros, n'avait point compris son rôle de représentant du pouvoir national; son successeur, M. Alphonse Gent, avait dû s'opposer aux tentatives non point de séparatisme, — l'expression est calomnieuse, — mais

d'indépendance vis-à-vis de la Délégation provinciale : pour la résistance, il avait trouvé un auxiliaire courageux dans un des chefs du parti avancé Gaston Crémieux, du barreau local, orateur habituel des réunions populaires, qui, en plus d'un point, désapprouvait cependant la conduite de la défense et les tendances du gouvernement. Comme à Paris, le 31 octobre avait été là aussi une journée de conflits publics.

Le préfet envoyé par M. Thiers était le contre-amiral Cosnier, qui avait vaillamment commandé le quatrième secteur de Paris pendant le siège : il était arrivé à Marseille le 4 mars. La ville était dépourvue de troupes, tumultueuse, les clubs bruyants; il dut laisser les postes de la préfecture entre les mains de la garde nationale. Quelques jours après, le général Espivent de la Villeboisnet amenait deux bataillons de troupes de ligne, et la frégate *la Couronne* s'embossait dans le port. Mais la présence d'une garnison importait peu, surtout aussi réduite : les ouvriers des docks, très-misérables pendant ces longs mois, poussés par Mégy et l'un des leurs, Chauvin (de l'Internationale), marquaient surtout leurs craintes et leur mécontentement. La nouvelle du 18 arriva au milieu de cette effervescence. Elle est annoncée et commentée dans les clubs, surtout à l'Eldorado, où le 22, devant une réunion populaire de plus de deux mille citoyens, les délégués des clubs réunis viennent par surcroît lire la dépêche de M. Thiers sur les offres de service du maréchal Canrobert : le contre-amiral Cosnier, politique novice, avait lui-même communiqué à Gaston Crémieux et à ses collègues l'*Officiel* de la Commune saisi d'abord sur ses ordres. Pour tous, de telles alliances sont la préface d'un pronunciamento bonapartiste. L'indignation générale répond à une telle pensée. Gaston Crémieux, en terminant son commentaire, cherche cependant à calmer la foule : « Nous serons bientôt obligés de défendre le gouvernement de Paris, dit-il; toutefois ne provoquons personne et si nous

prenons nos fusils, que ce ne soit point pour attaquer, mais pour nous défendre. »

Cette manifestation est grossie par les réactionnaires : ils assiègent le préfet Cosnier, l'étourdissent : celui-ci mal entouré, déjà mal conseillé, accessible aux influences cléricales, croit politique de provoquer une contre-manifestation armée en faveur de Versailles. Le général Espivent l'y pousse aveuglément. Le 23 mars, au matin, le préfet ordonne au colonel Jeanjean de faire battre le rappel dans tous les quartiers et de réunir les bataillons en armes. Le colonel demande vingt-quatre heures pour préparer au moins les bataillons sur lesquels on peut compter. — « Vingt-quatre heures ! répond le préfet, il faut que la garde nationale soit réunie ce matin à dix heures, ou tout est perdu ! » Le rappel est immédiatement battu dans toute la ville. Bientôt M. Bory, le maire, vieux républicain timide, hésitant, accourt : il annonce au préfet que le Conseil municipal refuse de s'associer à la manifestation en faveur de Versailles. Le colonel Jeanjean, vers dix heures, revient de son côté : les gardes nationaux de l'ordre se réunissent en petit nombre ; il a même reçu de nombreuses députations de gardes qui ne voient dans l'appel du préfet qu'une provocation intempestive et un danger pour l'ordre.

Pendant ce temps les réunions populaires sont dans une animation extrême : de nombreux bataillons radicaux en armes s'assemblent sur les cours Belzunce et Saint-Louis, aux cris de : « Vive Paris ! vive la République ! » Vers trois heures et demie, une forte colonne de civiques occupe la rue de Rome ; une autre, précédée de garibaldiens, débouche sur la place de la Préfecture : quelques gardes nationaux s'introduisent dans les jardins extérieurs du palais et en ouvrent la grande porte.

La préfecture est aussitôt envahie. On arrête le maire, le préfet, ses deux secrétaires MM. Gardarin et de Boyenval,

ainsi que le général de brigade Ollivier et le major Thennevin, commandant de place. M. Bory est bientôt relâché, mais les autres sont conduits dans les appartements privés et gardés à vue. Nulle résistance n'avait été opposée ; à cinq heures, tout était terminé dans la ville même, pas un coup de fusil n'avait été tiré.

Les civiques nomment une commission départementale provisoire pour remplacer le préfet : Gaston Crémieux, Étienne père, Job, déjà conseillers municipaux, Maviel, Guilhard, Allerini, sont élus ; Gaston Crémieux est nommé président. La Commission entre de suite en fonctions : elle envoie aux gardes nationaux qui n'avaient pas pris part à la manifestation et qui étaient restés sur leurs places d'armes l'ordre de se disperser. Alors du balcon de la préfecture, Gaston Crémieux proclame la Commune républicaine devant le peuple assemblé. Il dit que des délégués vont être envoyés à Paris pour mettre la Commune de de Marseille en communication avec le Comité central ; il conjure les citoyens de se grouper autour du gouvernement provincial ; il annonce enfin que Bordeaux, Lyon, Saint-Étienne et le Creuzot ont, comme Marseille, proclamé la Commune.

Le Conseil municipal de son côté s'était réuni : sur la demande du Comité de la garde nationale, il délègue trois de ses membres près la Commission départementale, MM. Bosc, Desservy, et Sidore ; le club républicain la complète lui-même en adjoignant MM. Barthelet, Cartoux, Fulgeras et Émile Bouchet, substitut du procureur de la République.

Le nouveau pouvoir ainsi constitué, les civiques de la préfecture somment sans relâche l'amiral Cosnier de donner sa démission : celui-ci la refuse d'abord, puis il se ravise et signe un ordre pour faire rétrograder des troupes qui débarquent au chemin de fer : « J'ai signé, a-t-il dit depuis, car si les soldats n'étaient pas nombreux, ils

étaient perdus pour l'ordre public ; s'ils étaient nombreux, ils devaient passer outre (1). » Singulière théorie qui amène l'amiral quelques heures plus tard à signer entre les mains de Mégy une déclaration par laquelle il reconnaît les faits accomplis. C'était simplement sa démission.

Le lendemain 24, les événements sont officiellement annoncés et commentés par la Commission départementale : — « Citoyens, une collision sanglante allait éclater « parmi nous. La guerre civile allait sortir des circulaires « et des provocations d'un pouvoir aveugle, nous sommes « intervenus. On espérait nous diviser en deux camps. « Marseille a été unanime à déclarer qu'elle soutiendrait « le gouvernement républicain régulièrement constitué « qui siègerait dans la capitale.

« Après avoir échappé au danger, Marseille ne pouvait « plus avoir confiance dans l'administration préfectorale : « avec le concours, du Conseil municipal et de tous les « groupes républicains, une Commission départementale « provisoire a été instituée pour administrer la ville et le « département...

« Nous veillons nuit et jour sur la République jusqu'à « ce qu'une autorité nouvelle, émanant d'un gouverne- « ment régulier siégeant à Paris, vienne nous relever de « nos fonctions. — Vive Paris ! Vive la République ! »

Quelque prompte et complète d'apparence qu'elle soit, la victoire de la Commission départementale n'est cependant point décisive : dans la nuit, le général Espivent, ralliant une partie des troupes, s'était retiré sur Aubagne ; copiant de point en point M. Thiers, il avait laissé l'ordre formel aux intendants, aux employés de préfecture, de police, etc., de quitter leurs fonctions, de le rejoindre à Aubagne, de faire en un mot le vide autour de la Commission. Celle-

(1) 9e division militaire. — 1er conseil de guerre. — Commune de Marseille. — Séance du 15 juin 1871. — Déposition de l'amiral.

ci comprend vite le danger : les membres adjoints par le Conseil municipal commençaient déjà à envisager avec hésitation les responsabilités. Crémieux lui-même blâmait une partie des violences de la veille ; il voulait faire mettre en liberté le préfet et le général Ollivier. Les violents, Mégy en tête, s'y opposent : l'ex-substitut, M. Bouchet, désespérant déjà de ses collègues, donne sa démission. La Commission décide de faire prendre langue à Paris : un de ses membres, Cartoux, accompagné des citoyens Audiffren et Dubonis, est délégué près le Comité central pour rapporter des renseignements précis.

Le 25, l'opinion publique est tout émue : on discute de la retraite de Bouchet ; les commentaires vont leur train par la ville ; on parle aussi de la démission du colonel Jeanjean que les chefs de bataillon, réunis sur l'invitation du Conseil municipal, remplacent par le commandant Ducoin ; il n'est question que de scission au sein de la Commission. Gaston Crémieux accourt au club de la garde nationale, il proteste contre la démission de Bouchet, le force à la retirer. La Commission départementale, de son côté, proteste contre toute pensée de division ; l'*Alliance républicaine,* au nom du club de la garde nationale, du cercle républicain du Midi et du Comité des réunions populaires, fait de même.

Quant au Conseil municipal, il dessine déjà, dans une proclamation à double entente, cette conduite équivoque qui a soulevé de si justes et si sévères reproches : « C'est, dit-il, dans un but d'apaisement et pour éviter de grands malheurs imminents que le Conseil a consenti à déléguer trois de ses membres pour faire partie de la Commission départementale provisoire. Mais ce n'est pas lui qui a institué cette Commission, à laquelle il n'a pas non plus donné la mission qui n'appartient qu'au Conseil d'administrer la ville de Marseille. Dans la situation actuelle, le Conseil municipal, composé de républicains éprouvés, est le seul

pouvoir existant..... » Que signifient ces réticences tardives ?

Marseille n'en était pas moins dans un désordre administratif complet : tous les fonctionnaires suivaient à la lettre les instructions du général Espivent. Crémieux proteste contre un tel abandon : « Citoyens, dit-il dans une proclamation, pendant que nous travaillons opiniâtrément à maintenir l'ordre, des hommes sèment partout le désordre... Les intendants militaires, les chefs de division des bureaux de la préfecture, les employés supérieurs du télégraphe, les agents de la paix publique, ont abandonné leur poste malgré nos instructions et contre nos protestations.

« Les magistrats du parquet ne répondent pas à nos invitations : nous les sommons publiquement de reprendre leurs fonctions.

« Les caisses publiques se ferment systématiquement ; si tous les services publics sont interrompus, si tous les fonctionnaires abandonnent leur poste, eux seuls sont responsables des désordres qui pourront se produire.

« Il ne faut pas qu'on provoque l'anarchie pour avoir le droit de nous la reprocher. »

En même temps il s'efforce de remettre un peu d'ordre dans les divers services ; il obtient du Conseil municipal quelques milliers de francs pour la subsistance des bataillons civiques qui gardent la préfecture. Plusieurs centaines de soldats qui rejoignaient leurs dépôts en Afrique, restaient sans logement, sans vivres, sans solde ni indemnité, sans feuilles de route : il nomme un intendant pour régulariser ce service. Un sous-intendant militaire, M. Brissy, accepte patriotiquement ces fonctions. Crémieux, dans un appel habile et ému, s'adresse à ces soldats abandonnés :

« Vous vous souviendrez, quand il le faudra, que nous avons accompli au delà nos devoirs de citoyens envers

vous. Vous comparerez la loyauté du parti républicain à l'égoïsme de tous les autres partis politiques qui prétendent se servir de vous comme d'un instrument de destruction aveugle et passif.

« Vous vous souviendrez, quand il le faudra, de la main fraternelle que nous vous avons tendue. »

Le même jour, Crémieux télégraphie au préfet de Toulon pour l'engager à éviter tout conflit; il adresse aux municipalités du département une circulaire qui précise le caractère républicain du mouvement et ne présente pas même l'ombre d'une tendance séparatiste (1). La Commission provisoire décrète la remise proportionnelle des loyers semestriels de Saint-Michel 1870 à Pâques 1871.

Le 26, à tous les appels de Crémieux nulle réponse n'est faite; ils sont tombés dans le vide. Dans Marseille même, tandis que le club de l'Eldorado s'agite, décide qu'il se tiendra en permanence, qu'il enverra des délégués à Aix, dans toute la Provence, en Corse même, pour proclamer la Commune révolutionnaire, demande enfin la dissolution du Conseil municipal, la réaction ne perd point son temps : une sorte de comité de l'ordre s'organise, qui, sous main, pousse à la résistance les bataillons des beaux quartiers et somme le Conseil municipal de se prononcer contre la Commission départementale. Plusieurs chefs de bataillon voulaient faire comme les maires à Paris, et,

(1) « Il est opportun que le mouvement de Marseille soit bien compris, et qu'il se propage; les manifestations républicaines de la province contraindront l'Assemblée nationale à se dissoudre pour faire place à une Constituante, et le gouvernement à siéger dans la capitale. L'ordre sera ainsi rétabli.

« La Commission départementale provisoire a été constituée en attendant qu'un gouvernement régulièrement institué siège dans la capitale.

«... Les républicains de Marseille veulent que Paris et le gouvernement qui y siègera gouvernent politiquement la France entière, et à Marseille, les citoyens marseillais prétendent s'administrer eux-mêmes dans la sphère des intérêts locaux. »

rejetant Ducoin, demandaient un chef qui se prononçât; d'autres, MM. Pasquier, Spir entre autres, trouvaient plus sûr de rejoindre le général Espivent à Aubagne.

Le 27, effrayé de l'isolement de la Commission, le Conseil municipal rappelle ses trois délégués; les clubs tonnent de plus belle; sans appui, débordée, voyant tout lui manquer à la fois, la Commission parle de retraite, de dissolution.

C'est au milieu de ces hésitations qu'arrivent les délégués du Comité central, Landeck, Amouroux et May : la révolution est victorieuse, disent-ils; une sortie sur Versailles est imminente. A ces nouvelles, l'ardeur des meneurs se réveille; la face des affaires change aussitôt : Crémieux, quoique chef local, est rejeté au second plan. Les murs de la ville se couvrent de proclamations, d'extraits de l'*Officiel* de Paris. Landeck déclare l'arrestation des réactionnaires notables absolument nécessaire, et comme Crémieux, loin d'augmenter le nombre des prisonniers, veut les élargir tous, de violentes altercations s'élèvent entre les deux chefs; un certain nombre d'exaltés arrêtent même Crémieux. Le soir venu, celui-ci peut, grâce à Mégy, s'enfuir de la préfecture et se réfugier chez un de ses amis, dans une villa dite la Blancarde, près de Marseille; pourchassé jusque dans cette retraite, il est forcé de revenir la même nuit à la préfecture.

Le 28, le général Espivent, au mépris des lois (1), dé-

(1) « La proclamation de l'état de siège, *faite conformément aux lois,* m'a donné tous les pouvoirs nécessaires pour prévenir le retour du désordre... » (Proclamation du général Espivent aux habitants de Marseille, le 5 avril.)

Les textes de lois qui rendaient cet état de siège impossible sont au contraire formels. L'article 5 de la loi de 1849 sur l'état de siège est ainsi conçu : « Dans les places de guerre et ports militaires soit de la frontière, soit de l'intérieur, la déclaration d'état de siége peut être faite par le commandant militaire dans les cas prévus par la loi du 10 juillet 1791 et par le décret du 24 décembre 1811. » — L'article 11 de la loi du 8 juillet 1791 dit : « Les places de guerre et postes mili-

clare le département en état de siège. M. Dufaure, le garde des sceaux, laisse passer cette décision absolument illégale.

Landeck, au lieu d'organiser solidement la défense, répond à la menace d'attaque par des arrestations telles que celles du procureur de la République, M. Guibert, d'un substitut, M. Ber, de M. E. Bory, fils du maire qui s'était enfui à Aubagne et de là à Toulon. Crémieux veut s'opposer à

taires seront en état de siège, non-seulement dès l'instant que les attaques seront commencées, mais aussitôt que, par l'effet de *leur investissement par les troupes ennemies,* les communications du dehors au dedans et du dedans au dehors seront interceptées à la distance de dix-huit cents toises de chemins couverts. » Le décret du 24 décembre 1811 s'en réfère à la loi de 1791 pour la définition de l'état de siège.

Le cas de mars 1871 est-il prévu par ces articles ? Non, assurément. Aussi M. Espivent cherche-t-il deux autres interprétations pour couvrir cette illégalité flagrante ; d'une part, il s'appuie sur un règlement du 10 août 1853, dans lequel les bureaux du ministre de la guerre avaient de leur propre autorité substitué l'état de siège politique à l'état de siège militaire ; et, comme ceci ne paraît guère suffisant, il s'appuie d'autre part sur un décret *supposé* de la régente Eugénie qui aurait mis les Bouches-du-Rhône en état de siège en août 1870.

Cette deuxième interprétation n'est pas plus valable que la première. En admettant que le décret d'août 1870 eût été sanctionné par le sénat, inscrit au *Bulletin des Lois*, ce qui n'était pas, le conseil d'État, la cour de cassation, le tribunal des conflits n'ont jamais admis que l'état de siège et ses conséquences fussent applicables à partir du seul jour de la promulgation du décret. Ainsi, l'administration de la guerre ayant émis la prétention d'occuper sans indemnité des terrains et des maisons particulières pour faire des travaux de défense autour de places non investies, immédiatement après la promulgation des décrets d'août 1870, la juridiction suprême s'est constamment refusée à sanctionner cette prétention. Le tribunal des conflits (11 janvier, 28 juin 1873, 16 mai 1874) a décidé que ni Lyon, ni le Havre, ni Cherbourg n'avaient jamais été en état de siège effectif ; que Belfort n'avait été en état de siège qu'à partir de l'investissement de novembre 1870 (15 mars 1873). Le conseil d'État a décidé (1er mai 1874) que la capitale n'avait été en état de siège qu'à partir de la marche des armées allemandes sur Paris, après Sedan.

A quelque point de vue qu'on envisage la mise en état de siège de Marseille, la loi était scandaleusement violée. Telle a été, du reste, la conclusion des journaux les plus autorisés, le *Temps,* la *République française,* etc.

ces violences nouvelles; il est arrêté encore une fois sur l'ordre de Landeck, puis relâché; il obtient pourtant que la liberté de l'évêque sera respectée, et, grâce à lui, le général Ollivier est élargi.

Landeck poursuit ses excentricités, il joue le dictateur : « il déclare Espivent hors la loi et le destitue (1) » tout à la fois, il le remplace par un ancien sous-officier de chasseurs à cheval, Pélissier, Marseillais d'origine; choix d'ailleurs humoristique, le nouveau général est bègue.

Du 29 mars au 3 avril, ce n'est plus dans Marseille qu'une étrange confusion, reculs de ceux-ci, violences de ceux-là, vaines tentatives de conciliation, négociations avortées : les délégués du club républicain quittent la Commission départementale à leur tour; Crémieux tente de rapprocher la Commission du Conseil municipal, qui fait la sourde oreille et bientôt, de plus en plus effaré, se retire à bord de la frégate *la Couronne ;* des négociateurs, M. Giraud-Cabasse entre autres, sont chargés par Crémieux de déclarer au général Espivent que la Commission départementale, se sentant débordée, est prête à se dissoudre à la condition d'une amnistie et de l'envoi d'un préfet sincèrement républicain ; mais le général Espivent est instruit d'heure en heure par le comité réactionnaire de l'état de Marseille, il refuse tout pourparler. A ce général si inactif devant les Prussiens (2) il faut une revanche sur les républicains français.

(1) Voir son rapport à la Commune. (Journal *la Commune*, 13 avril.)

(2) Le préfet M. Challemel-Lacour au général Trochu. — 6 septembre 1870 :

« On fait des enrôlements volontaires nombreux à Lyon. Grand enthousiasme.

« *Tout est paralysé par l'insuffisance du général Espivent :* qu'on le remplace... »

Le 7 septembre, dépêche analogue. Le 10 septembre : « Le maintien du général Espivent est une cause de défiance très-vive et pourrait devenir un danger pour l'ordre : *Il ne fait rien.* — Urgent. » (Pièces justificatives de l'enquête sur Lyon du 4 septembre au 8 février.)

Le 2 avril, espérant trouver enfin une issue, la Commission lance un arrêté convoquant les électeurs pour élire le 4 une nouvelle municipalité; la garde nationale, tiraillée en tous sens, montrait en effet maintenant peu d'empressement à entourer la Commission, et Pélissier pouvait justement dire — comme il fit plus tard (1) — qu'il était le « général de la situation » plutôt que d'une armée réelle.

Cependant, dans la soirée du 3, le général Espivent reçoit de Versailles la nouvelle de l'échec complet de la sortie parisienne : aussitôt il donne le signal du départ. Ses troupes avaient atteint le chiffre de six à sept mille hommes, de peu de solidité, du reste, à l'exception d'un bataillon de chasseurs à pied.

A minuit, la nouvelle de cette marche agressive se répand dans Marseille; on bat le rappel, on sonne le tocsin : vers cinq heures du matin, quelques centaines de gardes nationaux se rendent à la gare. De leur côté, plusieurs compagnies de l'ordre, composées de négociants des beaux quartiers, se dirigent en armes vers le Palais de Justice pour donner la main aux troupes d'Aubagne. A six heures, quelques coups de canon annoncent l'arrivée du général Espivent : grande est l'émotion dans la ville; depuis les sombres journées de 1793, où il avait été châtié de sa révolte girondine, Marseille n'avait plus entendu la canonnade des guerres civiles. Les mesures de défense étaient d'ailleurs presque nulles : si le général Espivent eût désiré éviter toute lutte, c'était là un motif plausible de conciliation. Landeck et Pélissier avaient toujours cru en effet que les soldats passeraient au peuple, dès la première occasion, et s'étaient efforcés de faire partager cette conviction à la Commission départementale.

Le général Espivent entre facilement dans Marseille, que

(1) Affaire de la Commune de Marseille, audience du 23 juin.

ses troupes divisées en trois colonnes abordent par la gare, la place Castellane et la Plaine. Les frégates *la Couronne* et *le Magnanime* ont également mis à terre leurs compagnies de débarquement qui viennent appuyer les gardes nationaux réactionnaires à la Bourse. La fusillade s'engage dans la gare, que les francs-tireurs et les garibaldiens sont bientôt obligés d'évacuer : les troupes se dirigent alors vers la préfecture ; la plupart toutefois montrent une contenance peu décidée et ne paraissent nullement soucieuses d'engager le combat au cœur de la ville. Ces dispositions décident la Commission enfermée dans la préfecture à tenter encore une négociation. Landeck, Crémieux et Pélissier sont délégués auprès du général Espivent : aux avant-postes, ils haranguent les soldats très-ébranlés par les objurgations d'une foule de gardes nationaux et de femmes, qui les entourent et cherchent à les désarmer. Amenés devant le général Espivent, les délégués demandent un délai de vingt-quatre heures pour faire les élections municipales : le général veut d'abord faire arrêter Crémieux qu'il croit l'auteur de l'arrêté de sa destitution, mais il y renonce en présence des protestations des délégués invoquant leur qualité de parlementaires ; sans vouloir rien entendre, il rompt les pourparlers en disant : « Il me faut la préfecture dans dix minutes ou je la prends de force dans une heure ! » Les délégués se retirent, mais en traversant la place ils voient une foule de citoyens et de gardes nationaux fraternisant avec les soldats. A peine sont-ils rentrés à la préfecture, que le général lance le 6e bataillon de chasseurs, baïonnette en avant, sur la foule et, au même instant, du Club légitimiste, de la maison-mère des frères de la Doctrine chrétienne, part une fusillade nourrie dirigée sur la place et la préfecture : des gardes nationaux, des femmes tombent percés de balles : une horrible panique s'empare de tous.

Le général Espivent avait fait placer une batterie de six

obusiers sur la colline de Notre-Dame-de-la-Garde et la canonnade commence; les coups se succèdent sans relâche, trouent le palais préfectoral et les maisons voisines. Le fort Saint-Nicolas envoie lui aussi sa mitraille; croyant à à une attaque des civiques sur le Palais de Justice occupé par les gardes nationaux de l'ordre, il lance quelques obus aux abords du cours Pierre-Puget : l'un d'eux tue un garde national, un autre blesse deux marins.

Vers six heures, plus de 280 projectiles ont criblé la préfecture, qui se vide peu à peu de ses défenseurs. Landeck, si chaud pour la bataille, prépare ouvertement sa fuite; M. Sorbier, journaliste, en pénétrant dans le palais pour engager les civiques à parlementer, le trouve une valise à la main, prêt à s'échapper et lançant cet adieu : « Faites vos affaires vous-mêmes, après tout je ne suis pas Marseillais ! » Enfin la préfecture ne riposte plus. Le général Espivent n'en continue pas moins sa canonnade jusqu'à huit heures : alors seulement les marins se hasardent dans la préfecture; ils y trouvent le préfet et les autres prisonniers, qu'on s'était plu à désigner du nom d'otages, sains et saufs. Ni Landeck ni Mégy n'avaient seulement songé à exécuter les menaces dont on a fait si grand bruit.

Les républicains de Marseille devaient payer cher leur protestation contre l'appel des volontaires versaillais : dans toute la ville, c'est une vraie chasse aux vaincus. Gaston Crémieux est saisi dans le cimetière des Juifs, où il s'était réfugié; Étienne, Pélissier, Ducoin, Bouchet, vingt autres chefs sont également arrêtés et réservés pour les conseils de guerre. Le lendemain soir, on compte plus de 250 prisonniers dans les bâtiments de la lampisterie à la gare, et plus de 600 à l'Eldorado et au fort Saint-Nicolas : un grand nombre de soldats qui avaient fraternisé avec les civiques sont immédiatement passés par les armes. Usant avec une cruelle rigueur des droits qui découlent de

son état de siège, le général Espivent ferme les clubs, désarme et dissout la garde nationale, supprime la liberté de la presse, menace des conseils de guerre tout publiciste qui parlera des événements de Paris, puis, couronnant cette série d'illégalités d'une étrange protestation, ne s'écrie-t-il pas dans une proclamation aux Marseillais : « Citoyens, c'est nous qui sommes les véritables défenseurs de la liberté et de la République ! (1) »

Le même jour, 4 avril, échoue à Limoges le dernier de ces mouvements provinciaux.

Limoges est une ville d'aspirations républicaines : en 1848, avant Paris, il avait proclamé la République. Dès le 23 mars, le club démocratique, la Société populaire de la rue Palvezy s'étaient agités, avaient déclaré que l'armée de Paris, en refusant de tirer sur le peuple, avait bien mérité de la patrie; puis, se tournant vers le conseil municipal, l'avaient sommé de ne point faire appel aux volontaires. Le 4 avril, un bataillon du 91e de ligne allait partir pour Versailles, de nombreux ouvriers l'avaient suivi à la gare, quand arrive la nouvelle de la sortie du 3 avec la dépêche victorieuse de la jonction Bergeret-Flourens : aussitôt on arrête les soldats, on les adjure de se joindre au peuple. La plupart livrent leurs armes et fraternisent. A midi, le rappel est battu dans toute la ville ; en un clin d'œil toute la garde nationale est sous les armes. Les officiers se réunissent à la justice de paix et somment encore une fois le Conseil municipal de faire choix entre Paris et Versailles ; au dehors les bataillons acclament Paris. La manifestation à laquelle se joignent plusieurs conseillers municipaux, MM. Dubois, Rebeyrolle, Roubinet, Laporte, Maury, Aragon, défile devant l'Hôtel de Ville, puis se dirige vers la préfecture. Pendant ce temps le commandant militaire de la subdivision, sollicité de faire mettre

(1) Voir *Sémaphore* du 6 avril, la proclamation du 5.

en liberté plusieurs soldats arrêtés le matin à la gare, avait donné ordre de former de grosses patrouilles pour parcourir la ville et disperser tout rassemblement : la garde nationale prenait possession de la place Saint-Michel quand un détachement de cuirassiers, commandé par le colonel Billet, y débouche de son côté. Cet officier ordonne à ses cavaliers de mettre sabre au poing et de charger les bataillons civiques : quelques coups de pistolet sont tirés sur les miliciens qui ripostent par des coups de fusil ; l'un d'eux blesse mortellement le colonel ; il reste à cheval cependant, deux cavaliers le soutiennent ; le détachement se retire précipitamment. Le colonel Billet s'était distingué à la tête de ces régiments héroïques dont la charge avait sauvé les débris du corps Mac-Mahon à Reichoffen : une destinée malheureuse en faisait une des premières victimes des discordes civiles. Aussitôt, indignés de cette agression, les civiques élèvent des barricades place Saint-Michel, rue des Prisons, à la gare ; mais une autre partie de la garde nationale faisant éclater hautement dans les rues une vive répugnance pour ces luttes intestines, les barricades sont occupées sans difficulté le soir même par un détachement de ligne et le lendemain les manifestants se dispersent. Le dernier foyer insurrectionnel est éteint.

Les jours suivants, il y a encore quelque agitation dans la Nièvre et le Cher : ces départements très-démocrates comptaient de nombreux fils parmi les célébrités révolutionnaires du 18 mars, Félix Pyat, Vaillant, Okolovitz, Ranvier, Gambon. La Commune tentera vainement, dans des dépêches outrées, de donner à ces frémissements le caractère d'un mouvement (1) : peine inutile. Le gouvernement de Versailles en profitera pour englober

(1) « La Nièvre a ses hommes debout. Vierzon, constitué en commune, tient la tête du chemin de fer... Tout le Centre est levé pour grossir le mouvement. » Commission exécutive, 7 avril.

dans d'iniques poursuites des hommes, comme l'ancien représentant Malardier, dont il redoute l'énergie et les opinions.

Ainsi toutes les insurrections provinciales, écloses une à une, sous l'inspiration de chefs locaux, au gré des impatiences et des tempéraments de chaque terroir, sans ramifications entre elles, sans projet mûri, tombent aussi une à une, éparses. Ainsi la révolution parisienne du 18 mars n'avait pu, contrairement à l'habitude séculaire, devenir une nouvelle révolution française. La réaction peut désormais frapper sans pitié et sans danger l'ennemi à terre.

CHAPITRE VII

LA COMMUNE APRÈS LE 3 AVRIL. — PREMIERS DÉCRETS

La Commune après la sortie du 3 avril. — Le général Cluseret, délégué à la guerre. — Urgence de la réorganisation des troupes fédérées. — Nouvelles proclamations du Comité central ; ses prétentions.— Décrets de la Commune. — Elle répond aux exécutions sommaires des gardes nationaux prisonniers par le décret des otages. — Le jury d'accusation.— La guillotine brûlée devant la statue de Voltaire. — Mise en accusation des membres du gouvernement de Versailles. — Suite du programme de la Commune : Suppression du budget des cultes, séparation de l'Église et de l'État ; les propriétés dites de main-morte déclarées biens nationaux. — L'Église catholique et la société civivile depuis 1789. — Conduite de la Commune vis-à-vis du clergé diocésain. — Arrestations de l'archevêque de Paris, de plusieurs prêtres et membres de congrégations religieuses. — Exagérations des écrits réactionnaires sur la prétendue persécution du clergé. — La défiance au sein du Conseil communal : arrestations de Lullier, d'Assi, de Bergeret. — La « police patriotique » de Cluseret et les réfractaires de la guerre civile. — Courageuses protestations de la presse républicaine : MM. Henri Vrignault, Ulbach, Gaulier, Depasse, Desonnaz, Portalis, Cernuschi. — MM. A. Vacquerie, Lockroy, Meurice, Camille Pelletan. — Arrestation de Chaudey. — Le *Mot d'Ordre* et M. Henri Rochefort. — La question de la Banque. — Faiblesse du Conseil. — Les idées de M. Beslay, délégué, sur le rôle de la Banque. — Premières tentatives de conciliation. — L'Union nationale des Chambres syndicales. — La Ligue d'Union républicaine des droits de Paris. — La gauche parlementaire. — Attitude du gouvernement de Versailles et de la Commune vis-à-vis des conciliateurs.

Le désastre du 3 et du 4 avril, plus que la chute des communes provinciales, excita dans le Conseil une émo-

tion profonde ; mais comment blâmer l'élan révolutionnaire du peuple quand les morts couvraient encore le champ du combat, quand le Conseil même allait célébrer en grande pompe avec plus de cent mille citoyens les funérailles des premières victimes de la guerre civile ? Les partisans de la sortie et ses critiques échangèrent des reproches d'une extrême violence ; on attaqua les généraux, qui furent immédiatement remplacés dans la Commission exécutive par Delescluze, Cournet et Vermorel ; on récrimina contre la Commission exécutive elle-même. Avrial prit la place de Lefrançais, démissionnaire.

Le nouveau délégué au Ministère de la guerre dut s'occuper au plus tôt de la réorganisation des milices fédérées. Le Comité central, puis la Commune n'ayant pu obtenir le concours de Garibaldi, retourné à Caprera, qui avait refusé le périlleux honneur de commander l'armée de la Révolution par une lettre d'une finesse italienne, avait dû se contenter du général Cluseret.

Cluseret était un ancien officier de l'armée : lieutenant au 55e de ligne en 1848, il avait gagné la croix en commandant un bataillon de mobiles contre les insurgés de juin. Non démissionnaire en 1851, il se distinguait en Crimée et quittait peu après l'armée, capitaine de chasseurs à Cherchell. Brigadier dans la guerre de sécession américaine, il s'affiliait, après la paix, à l'Internationale, rentrait en France et combattait l'Empire dans plusieurs journaux démocratiques, notamment le *Courrier Français*. Poursuivi en 1869 par la justice bonapartiste, il échappait à une condamnation certaine en invoquant les lettres de naturalisation américaine que lui avaient valu ses services dans les rangs des Fédéraux. Rentré en France après le 4 septembre, il courait à Lyon appelé par le Comité de Salut Public, s'éclipsait devant le préfet de la Défense, M. Challemel-Lacour, et, après un court séjour à Paris, revenait encore à Lyon pour jurer de battre les Prussiens et se

faire acclamer « général en chef des armées révolutionnaires et fédératives du Midi ». L'émeute réprimée, Marseille devenait le théâtre de ses nouvelles agitations. Mais cette fois, expulsé de France, le général Cluseret pouvait dès lors poursuivre à son aise de ses tristes invectives le Chef de la Délégation provinciale. L'armistice le ramenait enfin à Bordeaux et, le 6 mars, il écrivait au Comité central provisoire pour poser sa candidature de général en chef de la garde nationale (1).

L'ambition de Cluseret était désormais satisfaite : il occupait le premier rang. La réorganisation de la garde nationale s'imposait de suite à son attention ; car, dès le 6 avril, le général Vinoy, poursuivant son mouvement agressif, reprenait l'action militaire dans la presqu'île de Gennevilliers, à gauche du rond-point de Bergères.

Soutenu par la brigade de Gallifet et le canon du Mont-Valérien, le régiment de gendarmerie délogeait quelques centaines de miliciens de Courbevoie, et se jetait dans la caserne. Le lendemain matin, la division Montaudon, les brigades de Gallifet et Besson attaquaient le pont de Neuilly fortement barricadé et l'enlevaient après une résistance fort vive, il est vrai. Les généraux Besson et Péchot étaient tués, et le général Montaudon, blessé, avait dû contrebattre par de l'artillerie de fort calibre la porte Maillot et les barricades du pont pour refouler les Parisiens jusqu'à l'ancien parc de Neuilly. Neuilly lui-même se trouvait directement menacé malgré les fanfaronnades de Bergeret écrivant la veille à la Commission exécutive : « J'ai formidablement fortifié la position ; je défie à toute une armée de l'assaillir. »

Deux opinions partageaient le Conseil : Cluseret et la partie modérée de la Commune ; les socialistes, après avoir désapprouvé la marche sur Versailles se pronon-

(1) Enquête sur le 18 mars. Voir Pièces justificatives.

çaient pour la défensive et voulaient qu'on n'exposât plus ainsi les troupes communales. « Danton demandait à nos pères de l'audace; encore de l'audace, toujours de l'audace, disait Cluseret dans un ordre du jour à la garde nationale; je vous demande de l'ordre, de la discipline, du calme et de la patience : l'audace alors sera facile. »

Mais ici commençait l'incertitude : fallait-il conserver des positions militaires en dehors des murailles si étendues ? Fallait-il abandonner toute la défense extérieure, faire sauter les forts, se retirer derrière les remparts, armer cette véritable et forte enceinte, fortifier les points stratégiques naturels de Paris tels que Montmartre, le Trocadéro, les buttes Chaumont, le Panthéon, hérisser enfin les rues d'un système raisonné de barricades? Ce recul n'eût-il pas paru à la population déjà si excitée une détermination d'apparence trop extrême?

Le Comité central, installé tout d'abord à l'Hôtel de Ville avait été obligé d'en sortir sur l'invitation de la Commune ; il s'était transporté rue de l'Entrepôt. C'est là qu'il tint ses séances jusqu'au jour où il vint au ministère de la guerre ; c'est de là qu'il lança une première proclamation aux habitants de Paris.

Il était devenu clair que le Comité de la garde nationale, loin de songer à être son « *grand conseil de famille* », cherchait à prolonger ses pouvoirs politiques : il fixait dans cette proclamation le but de plus en plus évident de la Révolution : « Citoyens de Paris, ce qui se passe est l'éternelle histoire des criminels cherchant à se soustraire au châtiment en commettant un dernier crime qui leur permette de régner impunis par l'épouvante !

« La guerre civile est leur dernière chance de salut.

« Travailleurs, ne vous y trompez pas : c'est la grande lutte, c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production qui sont aux prises. Si vous êtes las de végéter dans l'ignorance et de croupir dans la misère ; si vous

voulez que vos enfants soient des hommes ayant le bénéfice de leur travail et non des sortes d'animaux dressés pour l'atelier et le combat, fécondant de leurs sueurs la fortune d'un exploiteur en répandant leur sang pour un despote ; si vous ne voulez plus que vos filles que vous ne pouvez élever et surveiller à votre gré soient des instruments de plaisir aux bras de l'aristocratie d'argent..., si vous voulez enfin le règne de la justice, travailleurs, soyez intelligents, debout. »

C'était déjà parler bien haut : ce ton entr'ouvrit les yeux du Conseil ; les socialistes, plus promptement clairvoyants, sentirent de suite une rivalité que chaque jour rendrait plus aiguë ; ils demandèrent la dissolution du Comité. Celui-ci, pour parer le coup, s'empressa, dans une deuxième déclaration publique, de protester de la sincérité de ses intentions : « L'opinion nous attribue une situation sur laquelle il est de notre devoir de nous expliquer : ainsi que nous l'avons déclaré, notre mandat politique expirait le jour où, tenant loyalement notre parole, nous remettions entièrement et sans restriction entre les mains des membres de la Commune les pouvoirs que nous n'avions exercés qu'à titre administratif.

« Nous n'avons voulu ni ne voulons aucun pouvoir politique, car une idée de partage serait un germe de guerre civile dans nos murs. Nous sommes redevenus le 28 mars ce que nos mandants nous ont fait, ce que nous étions le 17. »

Le Conseil n'osa pas ou ne voulut pas s'affirmer. Il venait cependant de prendre plusieurs mesures fort graves. Sous le coup de l'émotion causée par l'exécution de Duval, des prisonniers de Puteaux et de Châtillon, plusieurs membres avaient demandé que l'on fusillât immédiatement un certain nombre de réactionnaires, surtout pris parmi les prêtres du clergé de Paris. D'autres jacobins, et particulièrement Delescluze, effrayés de ces exa-

gérations, proposèrent alors l'adoption du décret des otages; il était destiné à arrêter les généraux versaillais dans la voie sanglante où ils se jetaient si aveuglément. Par une sorte d'accord tacite, on convint que ce décret ne serait point exécuté.

La proclamation de la Commune n'en disait pas moins : « Citoyens, chaque jour les bandits de Versailles fusillent nos prisonniers !... Le gouvernement se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité; force nous sera d'user de représailles... Si, continuant de méconnaître les conditions habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal ou double de prisonniers.

« Toujours généreux et juste, même dans sa colère, le peuple abhorre le sang comme il abhorre la guerre civile; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis et, quoi qu'il lui en coûte, il rendra œil pour œil et dent pour dent (1). »

Le décret sur les otages fixait la procédure : toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles était immédiatement décrétée d'accusation et conduite devant un jury qui devait statuer dans les quarante-huit heures. Il en était de même pour tout prisonnier de guerre sur le compte duquel le jury se prononçait, le remettant en liberté ou le retenant comme otage. Le prisonnier reconnu vraiment de cœur ou de pensée avec Versailles était incarcéré comme otage du peuple de Paris, et un article ajoutait que toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris serait sur le champ suivie de l'exécution d'un nombre triple d'otages désignés par le sort.

Doulourcux effet des discordes civiles! Triste souvenir

(1) *Journal officiel* du 6 avril.

d'une mesure terrible prise pendant la grande Révolution dans un moment de danger suprême et qui devait avoir maintenant comme alors un retentissement malheureux! L'Hôtel de Ville ne répondait cependant à des actes coupables que par des décrets et, tout en libellant sa menace, négligeait de constituer le jury d'accusation qui devait fonctionner « dans les vingt-quatre heures ». Ce tribunal ne fut, en effet, formé que le 19 mai.

L'esprit public des milices fédérées n'était d'ailleurs point porté aux exécutions sanglantes; car, aux applaudissements de tous les bataillons, le 137e du XIe arrondissement s'emparait de la guillotine, la brisait et la brûlait au pied de la statue de Voltaire. « L'idée est bonne et le boulevard bien choisi, écrivait avec esprit, M. H. Rochefort; mais à quoi bon, je le demande, cet auto-da-fé accompli sur les bois de justice, si en détruisant l'échafaud nous conservons la peine capitale, avec cette seule nuance que la guillotine est remplacée par le chassepot?... Le mode d'exécution ne nous inquiète pas; c'est l'exécution elle-même qui nous préoccupe. Si même il fallait choisir entre le fusil ou la guillotine, j'ai idée que je préférerais cette dernière eu égard aux derniers préparatifs qui exigent un certain temps, tandis qu'il n'y a rien comme une arme à feu pour rayer avec promptitude un citoyen du nombre des vivants.

« La terrible guerre que nous traversons n'établit que trop irréfutablement la vérité de ce que j'avance. Ce que nous voulons, ce n'est pas l'incendie de l'échafaud, c'est l'abolition de la peine de mort. »

Sous le coup des événements du 2 avril, la Commune de Paris avait déjà mis le gouvernement de Versailles en accusation et décrété la saisie et la mise sous séquestre des biens de MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau jusqu'à ce qu'ils eussent comparu devant la justice du peuple.

Les décrets de circonstance, rendus au début de la lutte, se mêlaient ainsi aux décrets de principes.

Le décret de la séparation de l'Église et de l'État rendu le 3, à l'heure même du combat, sur la proposition de Félix Pyat, était sans doute fort incomplet ; il ne mentionnait même point, en quelques articles sommaires, la solution donnée aux difficultés soulevées par la nouvelle loi ; la précipitation des législateurs ou l'absence d'une préparation suffisante, avait laissé dans l'ombre tout un ordre important de questions parallèles : mode de suppression même du budget, tempéraments viagers apportés dans l'application, réglementation de la jouissance des édifices religieux, questions de donations et de propriétés, etc. Cependant ce décret consacre le principe d'une réforme fondamentale que chaque jour rend plus nécessaire, et ses considérants reposent sur des vérités d'ordre civil et philosophique qui demeurent le *Credo* du citoyen. Pour supprimer le budget des cultes, la Commune avait raison d'invoquer le premier des principes de la République française, qui est la liberté, la liberté de conscience qui est la première des libertés, et d'ajouter que ce budget est contraire à ces principes puisqu'il impose un groupe considérable de citoyens contre leur propre foi.

L'exégèse et l'anthropologie ont assigné à toute religion sa vraie place et ne montrent plus en elle qu'une manifestation historique et temporaire de l'esprit humain. Comment concevoir dès lors l'État assurant à telle église par une indissoluble union mille avantages refusés aux autres évolutions philosophiques et religieuses de la pensée humaine ? Comment comprendre que la liberté de parole, la liberté de réunion et d'association, l'exemption des plus lourdes charges imposées au citoyen comme le service militaire, certains privilèges comme un traitement fixe, une protection particulière contre les « outrages à la religion », la jouissance gratuite des édifices du culte, etc.,

restent les droits indiscutés d'un groupe d'hommes, ainsi placés au-dessus et en dehors de leurs égaux parce qu'ils rapportent les prescriptions de quelques réformateurs juifs, prêchées il y aura tantôt deux mille ans sous le ciel d'Asie, puis successivement altérées selon les besoins de la politique par les conciles et les évêques de Rome.

Cette alliance du pouvoir et de l'Église, en consacrant entre les citoyens une inégalité que rien n'explique plus, ni la supériorité intellectuelle, ni la bonté des mœurs, ni même la foi publique, crée pour l'État une situation pleine de périls, puisque selon que la direction des affaires appartiendra à un prince éclairé ou dévot, à une assemblée d'esprit libre ou dominée par les passions religieuses, il pourra être arbitrairement soustrait au joug de la faction cléricale ou livré à ses entreprises.

L'État français n'est pas moins menacé que la raison humaine elle-même par les menées tour à tour silencieuses et publiques de l'ultramontanisme. Les doctrines gallicanes et la déclaration du clergé de 1682, les articles du Concordat maintenus à l'heure présente avec plus ou moins de rigueur contre le *Syllabus* de Pie IX, montrent assez qu'aux époques les plus diverses de notre histoire, le pouvoir s'est trouvé en état de légitime défense contre les attaques du Vatican.

La démocratie est désormais éclairée sur les fautes de ses devanciers, sur l'erreur des législateurs de la Révolution, défendant presque tous, de Mirabeau à Robespierre, le salariat du prêtre, croyant l'émanciper et le contenir à la fois en le rattachant à la société civile par le serment constitutionnel. Quoique latine, elle ne continuera pas à mériter le reproche d'impuissance réformatrice en matière religieuse qu'a pu justement lui jeter un penseur illustre (1) ; touchant à son tour pour les amélio-

(1) Quinet *La Révolution*, t. I, p. 159, et t. II, p. 99.

rer à l'armée, à l'enseignement, à la législation, à la magistrature, à l'impôt, elle n'aura garde d'oublier l'Église restée parmi nous un des plus puissants vestiges de toutes les habitudes intellectuelles et de tous les abus du moyen âge. L'Église a du reste pris soin, en exagérant le mal, de lui montrer nettement sa tâche : elle n'a pas été seulement d'essence et d'instinct complice de tous les attentats du pouvoir personnel contre la liberté (1), elle ne s'est point seulement associée à tous les coups de force tentés contre la souveraineté populaire, mais il n'est pas une conquête de l'esprit humain dans l'ordre social, politique, philosophique, scientifique qu'elle n'ait anathématisée et combattue. Elle ne voit dans la liberté religieuse que la liberté de battre en brèche, au nom de la vérité dont elle se prétend la seule dépositaire, tous les fondements de notre société civile. Le gouvernement, la famille, la propriété, l'enseignement, les méthodes scientifiques, tels qu'ils sont sortis des flancs de la révolution de 1789, voilà ce qu'il faut attaquer sans relâche, calomnier sans repos, détruire sans choix.

Les calculs de Bonaparte, renouant, en 1801, contre tout droit, l'antique alliance du trône et de l'autel, rendirent à l'Église son prestige et sa force ébranlés par douze années d'épreuves et de libertés populaires : les principes de la Restauration la raffermirent encore ; elle put, sous Louis-Philippe, prince d'esprit libre cependant, continuer à tel point ses empiètements que la nécessité de défendre la société civile personnifiée dans l'Université apparut nettement et que Guizot peu avant Février dut songer à exécuter les lois contre les jésuites. L'insuffisance et la crédulité des révolutionnaires de 1848 sauvèrent encore

(1) « L'Église est la mère des rois : elle affermit leur autorité en liant les hommes par la conscience. » (Fénelon. Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne. Novembre 1711).

une fois la théocratie, et l'ultramontanisme, tour à tour servi ou abandonné par Napoléon III, selon les calculs ou les caprices d'une politique nébuleuse, a pu tenter encore de faire de la France le soldat du pouvoir temporel des papes et de la réaction religieuse en Europe. Grâce au Vatican et à l'appui que sa funeste doctrine rencontrait autour de l'empereur (1), la France a vu s'abîmer dans un désastre inouï sa puissance et sa richesse.

Républicains, démocrates français, quelles expériences sur la patrie attendez-vous encore? Quels enseignements plus graves sont nécessaires pour vous décider à rompre cette union que l'Église seule utilise au détriment de l'État, dont elle seule retire puissance et lustre?

Avez-vous peur de l'Église libre pour l'État?

Quoi, traquée, poursuivie, bafouée par la hiérarchie des anciens pouvoirs politiques et sociaux, la liberté de parler et d'écrire a pu, grâce à la propagande d'un petit nombre de penseurs et à l'évolution même de la raison humaine, contrebalancer les pouvoirs de la théocratie, au point d'entrer presque librement dans nos mœurs et nos lois, et quand vous l'aurez délivrée des entraves qui gênent encore sa course, quand pour ces luttes pacifiques vous aurez supprimé les privilèges de l'Église, vous douterez encore de l'issue du combat, ô démocrates de peu de foi? Avec des armes inégales, la liberté s'est affirmée : avec des armes égales, que ne fera-t-elle pas?

Le décret de la Commune ordonnait une enquête immédiate sur les biens dits de main-morte meubles ou immeubles, appartenant aux congrégations religieuses et les déclarait propriétés nationales. La propriété de main-morte abolie par la Révolution est aujourd'hui reconstituée

(1) Les paroles bien connues de M. de Bismark, les publications de M. Jérôme Bonaparte et du général Türr ont déjà jeté une vive lumière sur les causes de la guerre de 1870 et la manière insensée dont elle fut engagée.

et florissante : sous le second Empire, les donations étaient en effet d'un tiers plus nombreuses, et les acquisitions des communautés en biens immeubles cinq fois plus considérables que sous la monarchie de Juillet. Nous laissons de côté les dons de la main à la main, et les valeurs mobilières, captations ignorées, etc. Le danger de ce côté est si visible que la Chambre des députés de 1876 a ordonné une enquête sur l'étendue des propriétés foncières et autres du clergé français. Une enquête de cette nature faite en Belgique (1) a déjà jeté l'éveil.

A cette tentative de réforme religieuse se rattache une attitude regrettable de la Commune, du moins de sa délégation à la préfecture de police, vis-à-vis du clergé. Les exécutions des prisonniers fédérés donnèrent malheureusement une certaine intensité au mouvement. Le Conseil ne comprit pas qu'il allait, par là, donner à ses ennemis une facile auréole de persécutés, et reculer peut-être les problèmes dont il voulait précipiter la solution : de suite il frappa rudement les prêtres du diocèse. « Il n'est pas bon de faire des martyrs, » disait Maury. Le 4 avril, avant même la promulgation du décret des otages, sur un mandat d'arrêt de Raoul Rigault, le capitaine adjudant de place Revol arrêtait et conduisait à la préfecture de police l'archevêque de Paris, M. Georges Darboy, et son grand vicaire, l'abbé Lagarde. Le prélat, prévenu par le docteur Demarquay et M. de Soye, le directeur de la *Semaine religieuse,* avait refusé de fuir. Rigault lui fit subir un interrogatoire sommaire, et comme M. Darboy l'interrompait : « Voyons, mes enfants... — Il n'y a ici que des magistrats, s'écria le délégué ! Depuis quinze cents ans vous vous embastionnez dans vos superstitions, il faut que cela cesse. »

A l'archevêché, les perquisitions avaient amené la saisie des ornements d'église, des vêtements sacerdotaux, qui

(1) Voir les beaux travaux de M. E. Laveleye et notamment le *Parti clérical en Belgique*.

furent portés partie à la Monnaie, partie à la préfecture de police. La nuit même, Rigault faisait encore arrêter l'abbé Allard, l'abbé Mauléon, curé de Saint-Séverin et enfin, — indigne cruauté, — Mlle Darboy, sœur de l'archevêque. Le curé de la Madeleine, M. Deguerry, était pris aussi, revêtu d'habits bourgeois, au moment où il fuyait son presbytère. Après ou avant ces captures, étaient également emprisonnés MM. Blondeau, curé de Plaisance; Crozes, aumônier de la grande Roquette; l'évêque Surat, archidiacre de Paris; Planchat, directeur du patronage de Saint-Anne à Charonne; de Lartigues, curé de Saint-Leu; Sabatier, vicaire de Notre-Dame de Lorette; Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle; Millault, curé de Saint-Roch.

L'arrestation de l'abbé Simon, curé de Saint-Eustache, provoqua une vive agitation dans le quartier des Halles, et émut même quelques membres du Conseil. L'excellent M. Beslay écrivit (1) à Raoul Rigault pour réclamer la mise en liberté de l'abbé Simon, prêtre de haute charité et d'esprit ouvert : « Croyez-moi, lui dit-il, vous ne pouvez arrêter tous les prêtres de Paris, vous ne sauriez où les mettre, et, s'il y a faveur, que ce soit au moins pour ceux qui passent pour libéraux et ne s'occupent pas de politique ». Les dames des tréteaux s'étaient ameutées. Quand l'abbé Simon eut été délivré : « Pourquoi, dit l'une d'elles, les grandes dames du faubourg Saint-Germain ne font-elles pas comme nous pour avoir leur évêque, on leur aurait rendu ! »

Le 4 avril, l'institut de Sainte-Geneviève, des Pères Jésuites, rue Lhomond, était également envahi. De toutes les communautés cette secte abhorrée du peuple fut frappée la première : les Pères Ducoudray, recteur, Ferdinand Billot, Émile Chauveau, Alexis Clerc, Anatole de Bengy, Jean Bellanger, Théodore de Regnon, Jean Tanguy, etc.,

(1) V. *Saint-Eustache pendant la Commune*, par M. l'abbé Coulié (Paris, 1871).

étaient arrêtés. Le membre de la Commune Goupil, délégué à l'Instruction publique, se rendit à la maison de la rue de Sèvres, et les Pères Olivaint, supérieur, Caubert, économe, subirent le même sort.

Le séminaire de Saint-Sulpice reçut la visite des commissaires délégués qui arrêtèrent quelques élèves. Presque tous s'étaient déjà enfuis avec leurs professeurs.

La maison-mère des Frères des Écoles chrétiennes fut aussi visitée : le Frère Philippe avait prévenu son arrestation par une prompte fuite.

Quelques délégués aux commissariats de police s'étaient montrés les dignes agents de Rigault (1) : tel Le Moussu, dont l'arbitraire soulevait des protestations au sein même du Conseil et qui affichait à Montmartre des arrêtés dont voici la teneur : « Attendu que les prêtres sont des bandits et que les repaires où ils ont assassiné moralement les masses en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu sont les églises, — le délégué civil des Carrières près de l'ex-préfecture de police ordonne que l'église de Saint-Pierre soit fermée, décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins. » (10 avril.)

Il ne faut point croire cependant, sur la foi des réacteurs encore tremblants, que ces poursuites aient enveloppé indistinctement tout le clergé et l'aient frappé aveuglément dans tous les quartiers. Il n'y eut pas là ces chasses à la soutane que des écrivains fantaisistes se plaisent à peindre. Dans le IX[e] arrondissement, jusque dans le courant de mai, les prêtres de Saint-Eugène peuvent officier publiquement sans inquiétude. A Saint-Médard, les offices sont célébrés jusqu'au milieu de la dernière semaine de

(1) 19 avril 1871. *Cluseret à Rigault.* — « Tâchez d'être un peu plus rigoureux et moins *arbitraire* par le canal de vos commissaires de police, des galopins de vingt ans, comme celui de Montmartre. » (Enquête sur le 18 mars, p. 509, édit. en 1 vol.)

mai. Ailleurs, MM. Picola et Eugène Delmas, arrêtés par des miliciens parce qu'ils s'opposent à l'installation d'un club dans leur église, sont conduits devant Verdure et Ranvier : ceux-ci les relâchent après leur avoir fait donner des habits civils pour fuir. Saint-Joseph n'est transformé en club que le 13 mai. A Montrouge, aux avancées, presque au cœur du combat, le curé peut dire la messe avec l'autorisation des miliciens dans les cryptes de l'église jusqu'au 26 avril. Jusqu'au 18 ou 19 mai, à Arcueil, les dominicains du collège Albert-le-Grand seront en bons rapports avec les fédérés, et les chefs de la garnison de Montrouge se montrent vis-à-vis du Père Captier de telle composition qu'ils relâchent, le 11 avril, un des domestiques du collège, le veilleur de nuit, arrêté comme espion. Le 16 avril, à Saint-Vincent-de-Paul, un peloton de fédérés fait une perquisition, enlève les vases précieux et permet aux prêtres de se retirer en emportant les hosties consacrées. Le frère Calixte, qui remplacera le frère Philippe à la maison-mère des Écoles chrétiennes, comme supérieur général de l'institut, subira un interrogatoire d'une heure et sera mis en liberté. Au Château de Vincennes, l'aumônier, M. Gillet de Kerveguen, ne sera jamais inquiété par la garnison ; il gardera toujours son costume religieux et dira la messe jusqu'à la reddition de la forteresse. Ces exemples divers, naturellement tirés des publications cléricales, montrent que ces regrettables mesures n'avaient point un caractère absolument systématique. Combien d'autres actes de bienveillance restent ignorés !

On a également mené grand bruit de prétendues persécutions contre les couvents de femmes : il convient de rétablir sur ce point l'entière vérité.

De l'aveu même des historiens cléricaux (1), les perquisitions s'opérèrent sans dommage d'aucune sorte. Au

(1) Vidieu, op. cit., p. 234 et suiv.

couvent du Roule, aux Oiseaux, aux Sacré-Cœur de la rue de Varennes, aux Petites-Sœurs des Pauvres du faubourg Saint-Antoine, pas même une menace. Aux Dames Augustines de la rue de la Santé, Rigault vint lui-même, et, grâce à l'intercession de la supérieure, dame Sainte-Victoire, voulut bien fermer les yeux sur la fuite hors Paris de six moines et de quarante-six prêtres. Le couvent des carmélites de l'avenue de Saxe ne fut nullement inquiété. En quelques endroits, la surveillance fut si débonnaire que, le 17 avril, les religieuses de Saint-Lazare quittaient une à une la prison où elles se croyaient menacées et sortaient de Paris. Dans tous les hôpitaux, sauf à l'Hôtel-Dieu, les religieuses restèrent attachées aux services et la grande persécution se réduisit à l'appellation de *citoyenne* que leur donnaient les blessés fédérés.

Au milieu de cette courte épreuve qui devait atteindre un nombre relativement très-restreint de prêtres, le clergé diocésain se montra d'une faiblesse et d'une pusillanimité qui frappèrent tout le monde. Presque tous ses membres, loin d'imiter leur évêque, avaient fui, s'étaient cachés ou dissimulaient leur caractère sous des vêtements civils et en laissant croître leur barbe. Les arrestations les avaient frappés d'une véritable stupeur (1). La chute de cet empereur qu'ils avaient sacré d'une eau bénite rougie du sang de Décembre, le renversement du pouvoir temporel les avaient atterrés, et presque tous eurent la plus piteuse contenance devant l'orage.

Contre ces actes, les pasteurs du Culte réformé protestèrent au nom de la solidarité des églises chrétiennes : deux d'entre eux, MM. de Pressensé et Guillaume Monod dans des lettres publiques surent parler des droits sacrés de

(1) M. Gerspach, attaché au ministère de l'instruction publique et employé par M. Thiers à quelques missions dans Paris, a exactement rendu le sentiment général à la vue de la conduite du clergé parisien. (Voir Déposition.)

la conscience. La délégation de la police laissa passer ces récriminations. Le peuple regarde toujours d'un œil bienveillant le protestantisme que la doctrine du libre examen et de sanglantes persécutions rendent doublement digne de son estime ; il ignore heureusement les menées des Guizot, des Mettetal, des Chabaud-Latour et autres égarés sur la route de Rome.

Le clergé d'ailleurs ne devait point être seul atteint. L'organisation nouvelle de la garde nationale, la création des compagnies de guerre arrêtée par Cluseret, ne fut pas une médiocre cause de tracasseries policières et d'arrestations.

Le 5 avril, un décret faisait tomber sous le coup de la loi militaire tous les citoyens de dix-sept à trente-cinq ans, et deux jours après un autre décret aggravait encore ces dispositions : il incorporait dans les compagnies de guerre tous les citoyens mariés ou célibataires de dix-neuf à quarante ans. « J'engage, disait Cluseret dans une circulaire, les bons patriotes à faire eux-mêmes la police de leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir. » Une nuée d'arrêtés pris par la police, les commissariats, les délégués de la Commune aux arrondissements, les anciens délégués du Comité central, les conseils de légions, les comités d'arrondissement, les sous-comités d'arrondissement (qu'il fallut dissoudre à cause de leurs empiètements), fit écho au décret de Cluseret. Dans les arrondissements excentriques surtout, ce fut une véritable chasse aux réfractaires et plus d'un sergent racoleur qui dénonçait et forçait ses concitoyens à l'embrigadement paya de sa vie ce zèle de triste aloi (1).

(1) Plusieurs cas de morts et de blessures parmi les agents de ce service sont à notre connaissance. Nous avons vu entre autres, à l'hôpital Saint-Louis, un sergent racoleur à qui une femme, de la rue Saint-Maur, pour se venger des dénonciations dont son mari avait été victime, avait fendu le crâne d'un coup de hachette.

Rigault s'empressa de coopérer à cette « police patriotique » : dans un arrêté du 8 avril, il déclara que non-seulement aucun passeport ne serait délivré aux individus atteints par la loi militaire, mais que ceux qui se présenteraient, sans avoir droit au passeport, seraient immédiatement arrêtés : c'est ainsi que fut pris le banquier Jecker. La surveillance des gares fut rendue plus minutieuse encore.

Fidèle aux habitudes de défiance démocratique, la Révolution n'épargnait point ses propres serviteurs. Déjà Lullier avait été arrêté le 23 mars par ordre du Comité central. Personnalité bruyante, excessive, il avait voulu jouer le dictateur, remplacer à l'Hôtel de Ville le Comité central de la Fédération par le Comité central d'artillerie; il avait enfin, — fait autrement grave, — négligé d'occuper le Mont-Valérien. Maintenu en état d'arrestation par la Commune, Lullier sortait du Dépôt dans la nuit du 3 avril en uniforme de général, protégé par la complicité des gardiens et la sympathie des bataillons de garde. A peine libre, il écrivait à M. H. Rochefort pour lui annoncer son évasion, ajoutant que « deux cents amis déterminés lui servaient d'escorte, et qu'il était désormais décidé à casser la tête du premier qui viendrait l'arrêter ». Cette menace, que l'ancien lieutenant de vaisseau était de caractère à exécuter, lui valut la liberté de conspirer en plein vent contre l'Hôtel de Ville.

Le 1er avril, Assi était arrêté sur l'ordre du général Duval. Réputation surfaite, homme de peu d'instruction, vaniteux, d'une extrême violence, il avait été vite toisé à sa vraie taille par ses collègues de la Commune : à la moindre contradiction, il éclatait en colériques injures et brandissait cet inséparable poignard qui défraya tant la petite presse communale. Vaguement accusé d'avoir été l'agent de M. Rouher, puis d'avoir fourni à *Paris-Journal* le compte rendu des séances du Comité central, il était

incarcéré jusqu'au 11 à la Grande-Roquette. Le jour même de sa mise en liberté, il était nommé directeur du comité des subsistances.

Le général Bergeret « lui-même », coupable comme les généraux de Carthage de ne point avoir vaincu, était incarcéré le 8 avril sur la demande de Cluseret qui l'accusait de méconnaître le commandement supérieur. Mal vu, raillé depuis la sanglante bousculade du 3, la prise de « l'imprenable » pont de Neuilly portait un dernier coup à sa situation militaire. Après un interrogatoire rempli de violentes récriminations, il était conduit à Mazas, d'où il sortait du reste peu de temps après.

L'arbitraire de Rigault finit cependant par inquiéter la Commission exécutive : deux fois, le 7 et le 14 avril, elle essaya d'intervenir en invitant la Commission de justice à instruire immédiatement sur le nombre et la cause des arrestations et à élargir les innocents ; sur la proposition de Vermorel, la Commune décida même que toute arrestation par la Sûreté générale devait être notifiée au délégué, à la justice dans les vingt-quatre heures, sous peine de nullité ; l'interrogatoire serait immédiat ; toute arrestation, toute perquisition arbitraire entraînerait la mise en accusation de ses auteurs. Ces arrêtés restèrent lettre morte. En ces temps d'agitation, l'omnipotence appartient de droit aux plus violents.

Les protestations des journaux républicains et libéraux provoquèrent dès le début contre la presse une répression dictatoriale vaillamment supportée. Les crises publiques mettent en lumière non-seulement le talent, mais le caractère des publicistes. La presse a parmi nous remplacé le forum antique et c'est dans de tels moments que se mesurent les cœurs.

Au premier rang s'était montré M. Henri Vrignault, rédacteur du *Bien Public,* polémiste de l'école de Girardin, mouvementé, incisif, infatigable, courageux. Depuis le 18,

il n'avait cessé de combattre l'Hôtel de Ville, maniant avec une habileté également dangereuse l'ironie et le bon sens : sans l'influence de M. Thiers, il eût sans nul doute fait preuve, au début de la lutte, d'un peu plus d'impartialité. Mais le combat engagé, quel publiciste vaillant! Les mandats et les souricières de Rigault l'émeuvent peu : « Je resterai à Paris pour dire ma pensée, » s'écrie-t-il. Le jour où la Commune frappera le *Bien Public* en même temps que le *Soir* et l'*Opinion nationale,* il publiera la *Paix,* après la *Paix* l'*Anonyme,* après l'*Anonyme* le *Républicain :* hydre de l'ordre, le *Bien Public* renaît à chaque coup.

Le mordant et spirituel rédacteur de la *Cloche,* Louis Ulbach, est décrété d'arrestation et la *Cloche* supprimée.

M. Balathier de Bragelonne, de la *Petite Presse,* arrêté ; M. Richardet, du *National,* arrêté.

Dans le journal *l'Action,* M. Lissagaray, talent tout de fièvre et de passion, n'avait-il pas dit : « Nous demandons la suspension sans phrase de tous les journaux hostiles à la Commune. » Il sera écouté du délégué à la police.

Supprimés le *Constitutionnel,* le *Journal des Débats,* le *Paris-Journal.*

Le « Communiqué », d'impériale mémoire, ressuscitera à l'usage de la presse survivante.

En l'absence du rédacteur en chef, M. Henri Depasse, talent de science et d'étude, donnera au *Journal de Paris* une vaillante attitude. Pour adresser plus sûrement ses traits à l'ennemi, M. Hervé s'est un peu reculé. Les articles écrits à Saint-Germain auront un accent d'éloquente indignation qui ravira les lettrés de la Commission d'enquête.

Le *Temps* s'est scindé. Avec Nefftzer, réfugié lui aussi à Saint-Germain, le *Temps* de droite soutiendra M. Thiers et aura fort à faire pour contenir et défendre en même temps la majorité de l'Assemblée. Avec M. Gaulier, le *Temps* de gauche combattra dans Paris les excès de la

majorité communale, mais se fera le promoteur ou l'écho de toutes les conciliations. M. Gaulier, publiciste plein de flair, écrivain politique de style pur et sobre, initié par de fortes études à la connaissance des institutions anglaises, verra bientôt ses critiques et ses conseils interprétés à l'Hôtel de Ville comme œuvre de conspiration. Au *Temps* supprimé succèderont pour disparaître le *Bulletin du jour*, la *Discussion*, puis la *Politique*.

Le *Siècle,* avec MM. Cernuschi et Chaudey, est favorable à l'idée d'autonomie communale : cette sorte de concours ne sauvera pas Chaudey. Le 13 avril, Rigault le fait arrêter dans les bureaux du journal. Avocat à la cour d'appel, Chaudey avait été proscrit en 1851 ; après le 4 Septembre maire du IXe arrondissement, il n'était pas réélu en novembre : le gouvernement de la Défense le nommait adjoint à la mairie de Paris. C'est là que le trouvait le 22 janvier, le jour de la fusillade de la garde nationale : « Personne, avait dit Chaudey le lendemain du 18 mars, ne saurait nous trouver reprochable pour avoir fait le 22 janvier ce que nous jugions être notre devoir. Que chacun accepte la responsabilité de ses actes, nous acceptons la nôtre. Si quelque balle récriminatrice nous est réservée, nous n'aurons qu'à tomber en faisant des vœux pour la République (1). » Le *Père Duchêne* fit souvenir de l'aveu dans une triste dénonciation (2). Un certain Pilotell, caricaturiste déguisé en commissaire de police, avait cru devoir saisir dans l'appartement de Chaudey une somme assez forte La Commune le destitua, il est vrai, — pour imprudence. Pendant ces courtes fonctions, le même avait été jusqu'à arrêter M. Polo, l'ancien gérant de l'*Eclipse*, où s'escrimait le trop spirituel crayon de Gill.

Les rédacteurs du *Rappel*, d'autant plus sévères pour les

(1) *Siècle* du 24 mars.
(2) N° 27 du *Père Duchêne* (22 germinal. LXXIX).

erreurs du pouvoir communal qu'ils sont plus dévoués à la Révolution, consacrent vainement à éclairer le Conseil un esprit, un libre et courageux bon sens qui font époque dans l'histoire de la presse française. M. Vacquerie et après lui MM. E. Lockroy, Paul Meurice et Camille Pelletan montrent, avec un incomparable brio et en y ajoutant leurs qualités propres, la verve de vrais fils de Voltaire et l'esprit à l'emporte-pièce de Camille Desmoulins. Quand Victor Hugo, de son nouvel et volontaire exil, élèvera la voix, c'est le *Rappel* qui apportera dans Paris la pensée toujours haute et sereine de l'immortel poète.

M. Desonnaz, esprit élevé et ferme; l'ancien représentant A. Rey, le regretté Despois, ce noble caractère, combattront, eux aussi, non sans péril, les excès de la Commune, au nom même de la République, dans l'*Avenir national* et la *Nation Souveraine,* destinés à tomber plus tard sous la main des policiers communalistes.

La *Vérité* de M. Portalis, très-versé dans l'étude des institutions américaines, combattra vaillamment, aussi pour la liberté, — malgré des collaborations douteuses.

M. Henri Rochefort dans le *Mot d'Ordre* avait conquis par ses virulentes sorties contre Versailles le droit de dire tout haut de rudes vérités à l'Hôtel de Ville; il ne manqua point à ce devoir de publiciste. Resté volontairement en dehors de la Commune, il la prit plus d'une fois à partie dans des articles étincelants de verve et d'esprit qui rappelaient les meilleures pages de la *Lanterne.* Si l'ardeur de la lutte l'emporta souvent vis-à-vis de M. Thiers à une polémique d'un ton peu mesuré, il n'en fut pas moins dans Paris l'un des plus chauds et courageux défenseurs de la liberté de la presse, de la liberté individuelle et de la vie humaine.

A côté de ces mesures tracassières et inhabiles, le Conseil donna le spectacle de faiblesses et d'hésitations singulières. On vit bien dès lors qu'il n'avait que la petite

audace, celle des violents, et non point la grande, celle des vrais révolutionnaires.

La solution donnée par la Commune à la question de la Banque restera une des étrangetés de cette époque. Le coup de main qui pouvait mettre la Commune en possession de la Banque était un enfantillage militaire. Un fort parti voulait cette occupation, dans la presse, dans le Conseil même, et dans les délégations les plus importantes. Cluseret l'eût réalisée sur l'heure (1). Mais, d'autre part, un grand nombre de membres hésitaient : Jourde, Beslay surtout, prêchaient les ménagements : c'était un acte de dictature militaire, etc.

Devant la Commission exécutive, Beslay invoqua deux sortes de raisons pour prévenir ce coup de force ; il soutint d'abord que, la Banque occupée, le gouvernement de Versailles fabriquerait une nouvelle planche et décrèterait l'annulation des billets en circulation. Hypothèse sans valeur! Quelle perturbation n'eût pas jeté dans toute la France cette tentative, et la Commune n'en eût-elle pas bénéficié ?

Devant le doute de la plupart de ses collègues, il se retourna et prétendit que l'entrée de la Commune à la Banque porterait un coup mortel au crédit national, et surtout au crédit du nouveau gouvernement de Paris. Pour permettre le payement de l'indemnité de guerre et maintenir les transactions commerciales déjà si restreintes par la diminution du numéraire, il était évident que la Banque devrait augmenter la circulation des billets : dans ce cas, que deviendrait le crédit de la Banque, la valeur de la monnaie fiduciaire? Désormais, le billet ne serait plus qu'un assignat : c'était décréter la banqueroute (2).

(1) The Interview at Aubervilliers, by general Cluseret. Contemporary Review. April 1872.

(2) Voir *Mes Souvenirs*, par Ch. Beslay (Ma délégation à la Banque, p. 394 et suiv.). Neufchatel et Bruxelles, 1873. — Voir, par le même :

Ces conseils timides, mais assurément patriotiques, déterminèrent l'Hôtel de Ville, qui se tint sur la réserve, et, à quelques retours près, fit preuve du plus complet abandon. Le 23 mars, nous l'avons vu, un agent du Trésor envoyé de Versailles venait tranquillement se faire remettre deux cent mille francs au nom du ministre des finances. Le 28, M. de Plœuc faisait sortir sans difficulté trente-deux clichés pour mettre obstacle à la fabrication des billets par la Commune dans le cas de prise de possession (1). Le sous-gouverneur ne pensait point, en effet, comme le prédisait Beslay dans ses menaçantes hypothèses, que la fabrication d'une nouvelle planche fût chose si facile pour Versailles.

Le 28 mars, la situation de la Banque était la suivante : encaisse, deux cent quarante-trois millions; numéraire, soixante-dix-sept millions; billets, cent soixante-six millions; portefeuille, huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions; valeurs déposées ou garanties, cent vingt millions; lingots, onze millions; bijoux en dépôt, sept millions; titres en dépôts, neuf cents millions; à quoi il faut ajouter neuf cents millions de billets auxquels manquait seulement la griffe du caissier principal, facile à faire graver par quelque ouvrier habile; — soit la somme totale de trois milliards trois cent vingt-quatre millions (2).

De l'aveu même de M. de Plœuc, les employés de la Banque, réunis en compagnies de guerre, ne formaient pas un bataillon de plus de quatre cent trente défenseurs, avec un mauvais armement, trois sortes de fusils et dix mille cartouches au plus. C'était peu, malgré le dévoûment et la ferme attitude que ne devaient cesser de montrer ces employés fidèles.

La Vérité sur la Commune (La Commune et la Banque p. 74-107, ch. VII). Neufchatel, 1877.

(1) Déposition de M. de Plœuc.

(2) Id.

Nommé le 29 mars délégué à la Banque, Ch. Beslay s'y rendait de suite. Il exposait à M. de Plœuc la nécessité de satisfaire régulièrement aux exigences de la solde. Très-hésitant, le sous-gouverneur parla de son bataillon d'employés, d'une défense certaine, répondit qu'il n'accepterait pas de gouverneur, — peut-être un délégué.

Les idées arrêtées de Beslay sur le rôle de la Banque, son âge, des souvenirs de clocher (tous deux sont Bretons), amenèrent une entente facile. Le 30, Beslay s'installait comme délégué de la Commune dans un cabinet proche de celui de M. de Plœuc. Tout danger était, d'ailleurs, loin d'être conjuré, mais la présence du délégué devait être une telle garantie contre un coup de force, que Beslay ayant donné sa démission à la suite d'une tentative de perquisition, M. de Plœuc le pria lui-même de la retirer.

Timide près de la Banque, le Conseil retrouvait toute son audace pour rendre, sur la proposition de Pyat, malgré les socialistes, le décret de la démolition de la Colonne Vendôme (12 avril) « comme n'étant qu'un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française : la fraternité ». Cet inopportun décret ne devait recevoir son exécution que vers la fin de mai.

On eût compris que la Commune saisît les restes de Napoléon, les brûlât au pied de la Colonne et jetât les cendres aux quatre vents. Mais les Prussiens à Saint-Denis, au lendemain du bombardement de Paris, toucher à la Colonne même ! que dire de cette folie antipatriotique ?

De tels débuts furent accueillis avec une douloureuse angoisse : ils indiquaient que la guerre civile devait de part et d'autre affecter un caractère d'une violence extrême. Les meilleurs citoyens à Paris, beaucoup d'entre ceux qui

avaient aidé les maires républicains dans leurs tentatives de conciliation, se reprirent à agir; les événements du 2 et du 3 avril appelaient une intervention rapide et courageuse. Pour apprécier ces efforts à leur véritable valeur, il convient du reste de se reporter au moment où ils furent faits, c'est-à-dire quand la guerre n'avait point encore le caractère d'acharnement des derniers jours.

Sans doute les causes qui firent avorter les essais d'accord après le 18 mars, étaient maintenant beaucoup plus puissantes. Le sang n'avait pas encore coulé, les prisonniers parisiens n'avaient pas encore été fusillés quand les généraux du Comité central s'écriaient le 24 mars : « Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous. » Sans doute les conciliateurs tinrent plus compte de leurs patriotiques souhaits que des véritables chances de succès permises par l'esprit des partis, et les horreurs de la lutte ont paru autoriser contre leur optimisme critiques et railleries, mais on oublie que la conciliation avait précisément pour objet de conjurer les désastres que l'on invoque contre elle pour condamner ses espérances. Qui donc oserait d'ailleurs, sans arrière-pensée, blâmer des paroles de paix adressées à des concitoyens s'entre-déchirant devant l'étranger vainqueur ?

Toute conciliation était certes impossible : les dispositions respectives des deux partis ne le prouvaient que trop. Les épées étaient tirées, il fallait, au nom des lois de l'histoire, que la main qui tenait l'une d'elles fût abattue. Mais ce qui explique surtout l'insuccès des conciliateurs, c'est que de part et d'autre on crut voir en eux un troisième parti politique, également éloigné des violences anarchiques de la Commune, et réactionnaires de l'Assemblée ; on crut voir dans leurs agissements les menaces d'un troisième pouvoir prêt à s'affirmer au moment favorable.

Dès le 4 avril, plusieurs maires républicains, quelques

représentants de Paris, des notabilités du parti démocratique se réunissaient dans les bureaux de l'*Avenir national* et députaient M. Ranc auprès de la Commune pour modifier les plans de lutte et amener au moins une trêve. La parole convaincue de ce citoyen loyal et ferme échouait contre les colères et les prétentions orgueilleuses de la majorité.

D'autres groupes composés d'avocats, de médecins, d'ingénieurs, de publicistes, de professeurs de Faculté se tournaient vers M. Thiers et l'adjuraient de faire cesser la lutte. « Pourquoi cette guerre fratricide ? Vous croyez à une émeute : vous vous trouvez en face de convictions précises et généralisées. Paris a vu dans la conduite de l'Assemblée le dessein prémédité de rétablir la monarchie, origine de nos affreux désastres (1). »

Quelques dignitaires francs-maçons exhortaient dans un généreux manifeste les deux partis à « arrêter l'effusion de ce sang précieux qui coule des deux côtés ».

Le *Temps* (2) et à sa suite les journaux les plus modérés appelaient la paix de tous leurs vœux : « Paris et la province sont aux prises ; que la France intervienne, que le chef du pouvoir exécutif et les députés de Paris s'entendent pour fixer les positions de l'armée et de la garde nationale, élaborer une loi électorale provisoire, et convoquer une Assemblée nouvelle dont l'esprit de concorde et de fraternité effacera le passé et assurera l'avenir. »

Ces manifestes, qui aboutissaient tout au moins à une limitation des pouvoirs de la Commune et à son abdi-

(1) Lettre à M. Thiers, 7 avril, affichée dans les Ve VIe, VIIe arrondissements et signée du professeur Pajot, docteur Delasiauve, médecin des hôpitaux ; H. Carle, publiciste ; E. Delattre, ancien préfet ; docteur Galtier-Boissière ; P. Budin ; Collineau, etc., etc. — Voir aussi le manifeste de MM. Yves Guyot, André Lefèvre, Letourneau, Louis Asseline, Onimus, Coudereau.

(2) Nos des 4 et 6 avril

cation plus ou moins prochaine étaient vus d'un mauvais œil à l'Hôtel de Ville. Le Conseil saisit la première occasion pour manifester son sentiment avec éclat. Le 5 avril, un groupe important avait affiché un appel place de la Bourse ; on y blâmait les prétentions politiques de la Commune, mais on adjurait en même temps l'Assemblée « de voter sans délai des institutions républicaines et surtout de repousser comme autant de brandons de discordes civiles les projets de lois municipales tels que celui qui imposait le maire aux villes de plus de 6,000 âmes ». Un meeting était convoqué à la Bourse pour le 6 à huit heures du soir.

La Commission exécutive interdit aussitôt la réunion et chargea le délégué à la guerre et le commandant de place de disperser les manifestants par la force. Son arrêté, au lieu de légitimer la décision, en incriminant les agents royalistes et bonapartistes qui avaient fait dégénérer en massacre la manifestation du 22 mars, disait : « La réaction prend tous les masques ; aujourd'hui c'est celui de la conciliation. — La conciliation avec les chouans et les mouchards qui égorgent nos généraux et frappent nos prisonniers désarmés ! — *La conciliation* dans de telles circonstances, *c'est trahison*. »

Des hommes intelligents, relativement modérés, comme Theisz, refusaient de faire accueil aux tentatives de pacification (ils l'ont avoué depuis), « convaincus que dans la lutte du peuple contre les hommes de mauvaise foi qui l'exploitent, il n'y a de conciliation que par son triomphe (1). »

L'inutilité de ces efforts isolés devait amener le groupement de tous les bons citoyens qui ne pouvaient se résoudre à désespérer du bon sens public et à assister indifférents à une guerre fratricide. Sous l'impulsion de ces

(1) Lettre de M. Theisz à la *Constitution* (16 septembre 1871).

pensées généreuses se formèrent deux ligues républicaines composées de publicistes, d'ouvriers, d'industriels : l'une était l'*Union nationale des chambres syndicales*, représentant cinquante-six chambres, c'est-à-dire l'adhésion de plus de 7,000 industriels et commerçants ; elle délégua ses pouvoirs à une commission permanente de conciliation, composée entre autres notabilités, de MM. Jules Amigues et Ch. Limousin, publicistes, Baraguet, président de la chambre des compositeurs typographes, Josy, président de celle des ouvriers serruriers en bâtiment, Levallois, vice-président de la chambre des tissus de laine, Lhuillier, vice-président de la chambre de passementerie, Loiseau-Pinson, président de la chambre des teinturiers, etc.

L'autre, *la Ligue d'union républicaine des droits de Paris*, devint bientôt aussi provinciale que parisienne, grâce au concours d'un grand nombre de délégations de notables et de conseils municipaux qui venaient chaque jour joindre leurs efforts aux siens.

Comme les chambres syndicales, la Ligue disait : « L'obstination de l'Assemblée de Versailles à ne pas reconnaître les droits légitimes de Paris a amené fatalement la guerre civile. » Comme les chambres syndicales, elle avait pour programme : « La reconnaissance de la République et du droit de Paris de régler par un Conseil sa police, ses finances, son assistance publique, son enseignement, l'exercice de la liberté de conscience, la garde de la ville exclusivement confiée à la garde nationale, enfin l'amnistie pour tous, moins les criminels de droit commun. »

Certes ils avaient le droit de parler ainsi les députés parisiens, les Clémenceau, les Floquet, les Lockroy, qui ne s'étaient point contentés de renoncer momentanément ou conditionnellement à leur mandat comme Millière et Félix Pyat, mais en toute franchise avaient « secoué la poussière de leurs souliers » sur le seuil de l'Assemblée ver-

saillaise (1). Ils pouvaient s'interposer eux aussi les Schœlcher, les Henri Martin (2), les Corbon, les Laurent-Pichat, courageux démocrates, qui se croyaient des conciliateurs plus autorisés en restant députés, mais au moins ne désertaient pas Paris. Quels intermédiaires plus naturels que ces républicains éprouvés, ces publicistes de valeur, ces biologistes de mérite, MM. Desonnaz, G. Isambert, Hippolyte Stupuy, André Lefèvre, Georges Le Chevalier, Maurice La Châtre, Lafont, Brelay, Loiseau-Pinson, Onimus, Villeneuve, Paul Dubois et tant d'autres !

Mais que faisaient pendant ce temps MM. Louis Blanc, Quinet, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Greppo, Martin Bernard, Edmond Adam, Peyrat, Tolain, Henri Brisson et autres représentants envoyés à Versailles par cent ou deux cent mille électeurs parisiens ? N'y avait-il plus là que des vieillards oublieux des convictions qui avaient fait leur gloire, que de jeunes et vulgaires ambitieux, ou bien M. Vacherot avait-il fait école ? Qu'elle avait été du reste misérable leur attitude du 18 au 26 mars ! Et pourtant ils n'avaient qu'à vouloir, qu'à parler un viril langage pour commander la situation. Toutes les grandes villes de France avaient les yeux fixés sur ces chefs naturels de la démocratie. Qu'eût pesé la conspiration royaliste devant leur démission collective pure et simple ? La vue du sang parisien les laissa insensibles, inertes, et alors que les

(1) Voir les lettres des députés démissionnaires au président Grévy (27 mars. — 2 avril). — Voir aussi la lettre de Millière au *Rappel* (nº du 6 avril).

(2) MM. Schœlcher et Henri Martin émirent chacun de sages projets de conciliation (Voir *Avenir national* du 8 avril et *Siècle* du 13) : « Conclure un arrangement qui rétablira l'autorité du gouvernement dans Paris et garantira à Paris l'intégralité de ses droits municipaux, disait M. Schœlcher, ce n'est pas plus là transiger avec l'émeute que l'Assemblée n'a transigé avec les Prussiens en acquiesçant à la paix signée par eux, c'est traiter avec un ennemi qui est fort pour éviter de faire répandre par des mains françaises des torrents de sang français. »

députés du moindre département troublé par une émeute ou par une grève fussent accourus parmi leurs électeurs pour atténuer au moins la violence des conflits, ils se tinrent coi à Versailles, peu soucieux des rôles de dévoûment, prisonniers de M. Thiers et des droites.

M. Louis Blanc surtout parce qu'il pouvait plus et jouissait d'une autorité plus haute, manqua plus qu'aucun à ses devoirs. Ses plus intimes amis, ceux mêmes qui restaient avec lui à Versailles, le représentent hésitant, appeuré, égaré à ce point qu'il redoutait, soit en quittant l'Assemblée pour chercher une retraite en province, soit en accompagnant à Paris quelqu'un de ses collègues, *de tomber sous le poignard* (*textuel*) de l'un des deux partis. Pour cacher un tel trouble, il se fit le porte-voix de toutes les récriminations banales et se chargea dans des élucubrations sentimentales et déclamatoires, indignes de son talent, d'exposer les douleurs communes à ceux qui osaient s'appeler encore les représentants de Paris : « Nous souffrons trop... par la pensée des souffrances de Paris condamné après la cruelle épreuve d'un siège héroïquement soutenu à une épreuve plus cruelle encore, pour que du fond de nos cœurs saignant de tant de blessures à la fois ne s'échappé pas un cri d'avertisssement et de douleur... Pas un membre de la majorité n'a encore mis ouvertement en question le principe républicain... (1). » Quelles souffrances et quelle clairvoyance !

Fort de l'appui de ces pusillanimes, de ces naïfs ou de

(1) Manifeste du 8 avril. Ont signé les représentants de Paris présents à Versailles : L. Blanc, H. Brisson, Ed. Adam, C. Tirard, E. Farcy, A. Peyrat, Ed. Quinet, Langlois, Dorian.

Et dans sa lettre à M. Nadaud, voyez comme M. L. Blanc parle « des souffrances de l'honnête homme en butte aux attaques de l'apostolat du soupçon et de l'anathème ! » — « Cette fois, dit-il en parlant des députés de Paris, les élus seront les condamnés. » Et les électeurs donc ?

ces habiles (1), M. Thiers avait dès lors beau jeu pour marquer sans obstacle la direction qu'il prétendait donner à sa politique.

Le 8 avril, la délégation des Chambres syndicales se rendait à Versailles et soumettait à une commission de gauche, composée de MM. Carnot père, Bozérian, Dorian, Ducarre, Ducuing, Magnin et Henri Martin, un projet de transaction : trêve militaire, amnistie politique générale, acceptation de la loi municipale provisoire, élections municipales nouvelles dans Paris et faculté pour ce conseil de soumettre un projet relatif aux conditions particulières à la ville capitale. M. Thiers recevait ensuite les délégués, les écoutait, ne ratifiait, ne contestait nulle clause, esquivait toute réponse (2): atermoiement logique, les généraux prenaient à l'heure même possession de leurs commandements.

La Ligue d'Union républicaine lançait de même son programme de transaction et terminait son appel en disant : « Si le gouvernement de Versailles restait sourd à ces revendications légitimes, qu'il le sache bien, Paris tout entier se lèverait pour les défendre. » Le 12, ses délégués, MM. Desonnaz, Bonvalet, A. Adam, étaient reçus par M. Thiers, qui leur tenait le même langage qu'aux délégués des syndicats : « Tant que je serai au pouvoir, je garantis l'existence de la République. Les franchises municipales de Paris seront celles de toutes les villes et telles que les fixera la loi élaborée par l'Assemblée. Paris aura le droit commun, rien de plus, rien de moins. L'armée rentrera dans Paris. La solde allouée aux gardes

(1) Thiers, circulaire du 11 avril aux préfets : « Quant à une conspiration contre la République qui tendrait à la renverser, démentez ce bruit absurde et perfide. Il n'y a de conspiration contre la République que de la part des insurgés de Paris... » — Circulaire du 12 : « Personne ne menace la République, si ce n'est l'insurrection elle-même. »

(2) Compte rendu de la démarche de l'Union syndicale, le 8.

nationaux sera continuée encore quelques semaines. » La question d'amnistie était aussi touchée, et M. Thiers répondait que « quiconque renoncerait à la lutte serait à l'abri de toutes recherches, les meurtriers des généraux Clément Thomas et Lecomte exceptés (1) ».

Cette promesse était-elle sincère de la part du chef du pouvoir exécutif? Il est au moins permis d'en douter quand on se reporte à sa politique générale ou plus simplement à la circulaire qu'il adressait le même jour aux préfets : « Bien des intermédiaires sont venus à Versailles pour porter des paroles de conciliation, non pas au nom de la Commune, sachant qu'à ce titre ils n'auraient pas même été reçus, mais au nom des républicains sincères qui demandent le maintien de la République et voudraient voir appliquer des traitements modérés aux insurgés vaincus... Les insurgés, les assassins exceptés, ceux qui déposeront les armes auront la vie sauve... (2)» En tous cas, pour ne point laisser douter de soi, il eût fallu contenir le zèle maladroit des subalternes et ne point permettre à quelque scribe en veine de périodes de comparer dans l'*Officiel* de Versailles la Commune à une bande d'assassins et de brigands transformant Paris en Abruzzes ou en plaine de Marathon et égorgeant les prisonniers qui ne payaient point rançon à la manière des bandits grecs ou napolitains (3).

(1) Compte rendu de l'entrevue, publié le 13 avril par les délégués de la Ligue. — Le 12 avril, par le canal de ses émissaires, M. Thiers adressait aux gardes nationaux de Paris une proclamation qui leur promettait le maintien de la solde s'ils se ralliaient au gouvernement de Versailles, même secrètement : décision au moins tardive. Cette proclamation fut distribuée chez un grand nombre d'habitants.

(2) Circulaire du 12, 5 h. 30, soir. On y lit encore ces lignes significatives : « Notre armée, tranquille et confiante, attend le moment décisif avec une parfaite assurance, et si le gouvernement la fait attendre, c'est pour rendre la victoire moins sanglante (?) et plus certaine. »

(3) N° du 12 avril.

La Ligue d'Union était encore moins heureuse avec la Commune. Ses délégués étaient reçus et écoutés à titre officieux seulement par la Commission exécutive. Cette apparente concession était sévèrement jugée par plusieurs membres du Conseil, et le lendemain la Commission faisait dire aux délégués qu'elle n'avait aucune réponse à faire à leurs propositions. L'*Officiel* communal rappela de son côté en raillant l'ultimatum de la Ligue : « Paris tout entier se lèverait si Versailles restait sourd à ses revendications légitimes. »

« Le cas prévu par la Ligue, dit-il, s'est réalisé, elle n'a pas besoin d'interroger la Commune, qu'elle tire la conséquence de ses déclarations spontanées, en conviant Paris tout entier pour défendre ses droits méconnus. »

CHAPITRE VIII

LE PROGRAMME DE LA COMMUNE
LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 16 AVRIL
LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Manifestes de la Commune aux départements et aux travailleurs des campagnes. — Le programme de la Commune. — Paris ville libre. — Le fédéralisme des montagnards et des socialistes de 1871. — Les élections complémentaires du 16 avril. — Abstentions nombreuses. — Démissions de Menotti Garibaldi, de Briosne, de Rogeard. — Validations illégales. — Protestation de Félix Pyat. — Premières dissensions au sein du Conseil. — Polémiques de presse : Vermorel et Pyat. — Inertie et faiblesse de la Commission exécutive. — Renouvellement des commissions. — Nouvelle Commission exécutive formée des délégués aux ministères communaux. — Travaux de la Commune (suite). — La délégation de l'enseignement : l'instruction obligatoire, gratuite et laïque ; écoles professionnelles. — La fédération des artistes. — Gustave Courbet et les musées. — La délégation de justice : élection des magistrats, liberté de la défense, etc.; quelques réformes de procédure civile et criminelle ; abolition du serment professionnel et politique ; suppression des charges de notaires, huissiers, etc., qui deviennent fonctionnaires de la Commune ; prudence du Conseil à l'endroit des actes d'ordre civil, mariage, divorce, enfants naturels, etc. — Délégation de sureté générale : Rigault, ses légèretés, ses violences ; arrestations, perquisitions. — Les rapports de Moreau sur l'état de Paris. — Le Conseil tente vainement de limiter l'arbitraire du délégué ; il abolit le secret. — Démission de Rigault. — Cournet le remplace. — Rigault se fait nommer procureur de la Commune. — Négociations relatives à l'échange de Blanqui et des otages. — La délégation des services publics : halles et marchés ; arrêté du général Valentin empêchant les approvisionnements d'entrer dans

Paris; voiries; éclairage; les sapeurs-pompiers corps civil. — Délégation aux affaires extérieures : Paschal Grousset; relations de la Commune avec les Prussiens; double jeu de M. de Bismark vis-à-vis de Paris et Versailles. — Délégation d'échange et de travail : elle affirme le caractère social de la révolution par les décrets sur les ateliers fermés, l'abolition de l'amende dans les ateliers, la suppression des bureaux de placement, la révision des marchés passés par l'Intendance avec des fournisseurs depuis le 18 mars, sur les monts-de-piété. — Réforme des bureaux de bienfaisance (Rapport de Treilhard). — La délégation des finances : Jourde et Varlin; relations avec la Banque; réquisitions; budget des recettes et des dépenses. — Le service des postes. — La Monnaie. — Capacités administratives et politiques des ouvriers.

L'échec éprouvé par la révolution dans les grandes villes ne détourne pas la Commune de l'espoir d'un secours. Au moment où toutes les insurrections ont succombé, elle adresse aux départements un nouveau manifeste par l'organe de la Commission exécutive : « C'est le gouvernement de Versailles qui a commencé la guerre civile en égorgeant nos avant-postes, c'est lui qui fait assassiner nos prisonniers, il ne vous a nourri que de mensonges et de calomnies. — On vous trompe lorsque l'on vous dit que le vol et l'assassinat s'étalent publiquement dans Paris. Jamais nos rues n'ont été plus tranquilles. Paris n'aspire qu'à fonder la République et à conquérir ses franchises communales : si la Commune est sortie du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret, c'est pour répondre à l'état de guerre provoqué par le gouvernement de Versailles. Paris n'aspire qu'à se renfermer dans son autonomie plein de respect pour les droits égaux des autres communes de France (1). » Subterfuges inutiles! cette interprétation ne pouvait donner le change sur le caractère politique et social du mouvement et sur ses objectifs. N'était-ce pas étendre outre mesure le cercle de ses prétentions révolution-

(1) *Journal officiel* (de Paris), 7 avril. La Commune aux départements.

naires que « notifier officiellement aux représentants des puissances étrangères présents à Paris la constitution du gouvernement communal de Paris ? »

Le manifeste rédigé par Malon et Mme André Léo et adressé « aux travailleurs des campagnes » au nom de la Commune, avait au moins le mérite de poser plus nettement la question ; le ton en était franchement socialiste : « Frère, on te trompe. Nos intérêts sont les mêmes... Nous sommes encore et toujours toi et moi les vassaux de la misère. Le travail ne donne pas la propriété : elle se transmet par hasard ou se gagne par ruse. Les riches sont des oisifs, les travailleurs sont des pauvres et restent pauvres. C'est la règle ; le reste n'est que l'exception. Ce que Paris veut, c'est la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous. »

Ce fut pourtant, par une singulière volte-face du sens révolutionnaire, au principe de fédération que se rattacha le Conseil toutes les fois qu'il prit la parole dans une occasion solennelle.

L'heure était venue depuis longtemps pour lui de publier un programme qui, au moins, fixât dans l'histoire l'objet de ses revendications. Vainement Theisz et Malon avaient demandé, dès les premières séances, que la révolution nouvelle fût exposée dans une sorte de charte communale, ils n'avaient point été écoutés. Enfin, le 20 avril, le Conseil se décida à lancer sa *Déclaration au peuple français*. Ce n'était même point l'œuvre exclusive de la Commission exécutive ; toute la partie doctrinale était d'un rédacteur du *Vengeur*, M. Pierre Denis, et de Jules Vallès. Delescluze en avait modifié seulement quelques fragments (1) :

« Que demande Paris ? disait la *Déclaration*,

« La reconnaissance et la consolidation de la République,

(1) *Journal officiel* (de Paris), nº du 20 avril.

seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société;

« L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France, assurant à chacune l'intégralité de ses droits et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

« L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat dont l'association doit assurer l'unité française.

« Les droits inhérents à la Commune sont :

« Le vote du budget communal, recettes et dépenses : la fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux; l'organisation de sa magistrature, de sa police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune;

« Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres ;

« La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et la liberté du travail;

« L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

« Paris ne veut rien de plus, à condition, — bien entendu, — de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

« ... A la faveur de son autonomie, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra chez lui les réformes administratives et économiques que réclame sa population; de créer des institutions propres à développer et propager

l'instruction, la production, l'échange et le crédit, à universaliser le pouvoir et la propriété.

« Nos ennemis se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté au reste de la nation, de poursuivre la destruction de l'unité française constituée par la Révolution...

« L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun : le bien-être, la liberté et la sécurité de tous... »

Paris ville libre (1) ! tel était donc le dernier mot de « cette révolution communale qui inaugurait une ère de politique expérimentale, positive et scientifique ».

C'est à cette monstrueuse chimère du morcellement de la France en milliers de communes rurales et citadines qu'aboutissaient les hommes d'État du jour, et les jacobins comme Delescluze, les petits-fils des montagnards de 92 et 93, donnaient l'estampille de leur collaboration à ce projet, qui n'était rien moins que l'anéantissement de la France !

Le fédéralisme des Girondins était désormais dépassé par ces sectaires d'un genre nouveau, prétendus héritiers de la Révolution dont ils foulaient aux

(1) « PARIS, VILLE LIBRE. — ... Faubouriens et bourgeois, il y a quelques cent ans, dans cette Allemagne d'où sont partis les canons qui nous ont foudroyés, quatre villes se déclarèrent cités libres. Elles ont été, pendant des siècles, grandes et fières, riches et calmes ; dans tous les coins du monde on les entendait vivre, elles jetaient des marchandises et de l'or sur tous les rivages !...

« Eh bien ! pour dénouer autrement que par le sabre le nœud gordien qu'ont emmêlé les derniers malheurs, il n'y a qu'un mot à dire :

« PARIS VILLE LIBRE !

« Cette sécession sauve la province de la peur et les faubourgs de la famine... » (Jules Vallès, *Cri du Peuple*, 22 mars. — Même sujet traité par Pierre Denis, *Cri du Peuple*, 7 avril).

pieds les principes. Jamais reniement plus complet n'avait éclaté dans l'histoire. La formule civile et militaire de nos grandes assemblées, la *République une et indivisible,* n'était plus désormais qu'une hérésie historique. D'un trait de plume, les rédacteurs des Cahiers de 1871 détruisaient notre unité de législation et de jurisprudence : autre elle serait dans les communes de Flandre, autre dans celles du Languedoc ou du Béarn; le système économique serait tel à Bordeaux, tel à Lille; l'Église étant séparée de l'État, le budget des cultes supprimé et les prêtres momentanément inquiétés dans l'Ile-de-France, il leur était loisible de trôner en maîtres vénérés dans les communes vendéennes ou bretonnes. Quant à l'autorité directrice, à la centralisation politique, aussi indispensable que la centralisation administrative est funeste, que devenait-elle dans ce chaos ? Elle n'était définie que par une phraséologie incohérente et confuse; elle n'apparaissait plus, en présence de tous ces petits États se suffisant à eux-mêmes au triple point de vue législatif, militaire et commercial, que comme une sorte de fantôme, de pure entité ! Mais quel besoin de poursuivre l'examen de cette élucubration folle ? Encore, s'il avait été question d'une fédération d'États, de provinces, ou de groupes départementaux !

La seule explication possible de ce projet de séparatisme généralisé gît dans le désir compréhensible de soustraire Paris à l'oppression dont le pouvoir central l'accablait depuis la réaction de 1849, au nom des départements peu éclairés et aveuglément confiants dans la politique de Napoléon III. La clairvoyance de la capitale, manifestée dans tous ses votes depuis l'établissement du suffrage universel, avait été opiniâtrément annulée par le bonapartisme exploitant, comme seul mobile de gouvernement, la peur et l'ignorance des campagnes. Sentinelle avancée du droit et du bon sens public, Paris avait constamment

signalé le danger, et, par son courageux libéralisme, indiqué les moyens de le conjurer. Écouté et suivi, il eût sauvé la France en l'arrachant à l'Empire. Son exemple méconnu au plébiscite de 1870, la patrie tombait quelques mois plus tard, livrée par des criminels et des incapables à l'ennemi. En arrêtant six mois les Prussiens sous ses portes, Paris, s'il n'avait libéré le pays, lui avait du moins sauvé l'honneur.

Les chefs de la révolution avaient su trouver un remède dont les suites étaient exactement les mêmes que celles du mal ; que deviendrait, aujourd'hui le reste de la nation, privé subitement de l'influence directe et vivifiante de la capitale ?

Il est également permis de soutenir que, comme les mouvements parisiens antérieurs, celui du 18 mars était, dans l'esprit de tous, adversaires et amis, destiné à emporter la France entière dans son orbe. Quand la sortie sur Versailles eut échoué, quand la révolution, enfermée dans les murailles, n'eut plus d'espoir ni d'horizon, le Conseil de l'Hôtel de Ville fit de nécessité vertu, et parut vouloir localiser dans Paris des réformes qu'il ne pouvait étendre au delà. C'est ainsi qu'il abandonna le grief des premières heures, le programme d'occasion des libertés municipales, pour se perdre dans cette prétendue déclaration de principes. L'avortement de ses ambitieuses visées lui suggérait d'un jour à l'autre des convictions nouvelles (1).

A Versailles, le gouvernement triomphait à bon compte et les historiens, les érudits de la gauche avaient beau jeu pour confondre tant d'ignorance. Lettres aux journaux républicains, protestations publiques, réfutations dogmatiques, rien ne manqua pour confondre les imprudents qui

(1) A la Redoute, au Pré-aux-Clercs et dans les autres clubs, sous l'Empire, qui a jamais entendu préconiser par les orateurs habituels une autre forme de gouvernement qu'une dictature conventionnelle permanente ?

perdaient la révolution dans le présent et la compromettaient dans l'avenir. Plus d'un démocrate étranger, Mazzini entre autres, laissa échapper des paroles sévères (1).

Publié quelques jours plus tôt, ce programme eût sans doute encore diminué le nombre des électeurs appelés au scrutin du 16 avril. Les élections communales complémentaires, déjà ajournées par décret du 10, venaient en effet d'avoir lieu.

Les démissions, les options, la mort enfin avaient rendu trente et un fauteuils vacants. Les électeurs parisiens, suffisamment éclairés sur la politique communale par les exactions de la police et des tyranneaux d'arrondissement, répondirent en petit nombre à la convocation. Les chiffres du scrutin ont une éloquence singulière, rapprochés de ceux du 26 mars. L'Union des Chambres syndicales avait cependant conseillé le vote (2).

Cinquante-trois mille électeurs seulement déposèrent leur bulletin. Tel arrondissement qui, sur vingt-six mille électeurs inscrits, en avait envoyé presque dix mille aux urnes en mars, n'en envoyait plus que deux mille, dix-huit cents même. Dans les XVIIe, XVIIIe, XIXe, XXe arrondissements, les plus convaincus, le nombre des votants était réduit de moitié (3). Sur trente-un représentants à élire, vingt et un seulement étaient nommés.

C'étaient : Vésinier, ex-copiste d'Eugène Süe, exilé comme l'illustre romancier en 1851, auteur sans talent de

(1) *The Commune in Paris,* by J. Mazzini (*Contemporary Review,* Juin 1871).

(2) Voir Rapport de l'Union nationale du 15 avril sur les négociations des délégués avec Versailles et la Commune de Paris.

(3) *Cf* :

	Élections du 26 mars.	Élections du 16 avril.
17e arrondissement. . . .	11,394	4,848
18e —	17,443	10,068
19e —	11,282	7,090
20e —	16,762	9,204

pamphlets graveleux contre la cour des Tuileries ; Jules Andrieu, publiciste de mérite ; le docteur Pillot, ex-prêtre devenu athée, chef d'une secte communiste en 1848, déporté en 1851 ; Pottier, tour à tour emballeur, chansonnier, dessinateur et propriétaire d'un établissement de bains, membre de l'Internationale ; Serailler, ouvrier formier pour bottes, de l'Internationale ; Durand, ouvrier cordonnier ; Johannard, ouvrier feuillagiste, puis employé de commerce, de l'Internationale ; Sicard, cordonnier ; Philippe et Lonclas, chefs des 56e et 73e bataillons ; Longuet, journaliste peu connu, mais non sans connaissances politiques et économiques ; A. Dupont, ex-employé du Crédit foncier ; Arnold, architecte ; Viard, négociant ; Trinquet, cordonnier ; la plupart entrés dans la vie publique par les conseils de famille des bataillons et l'Internationale, prêts à soutenir les mesures les plus violentes ; avec eux, Briosne, clubiste infatigable sous l'Empire ; Rogeard, ancien membre de l'Université, proscrit en 1851, auteur du beau pamphlet *Les Propos de Labiénus;* Menotti Garibaldi ; le délégué à la guerre, Cluseret, et enfin le maître-peintre Courbet.

Menotti Garibaldi, aussi politique que le solitaire de Caprera, envoya sa démission. Briosne et Rogeard, invoquant la loi de 1849, qui, on l'a vu, ne validait que les membres élus par un huitième des électeurs, refusèrent de bénéficier du vote de la Commune ouvrant encore une fois les portes de l'Hôtel de Ville à tous ceux qui avaient obtenu la majorité absolue sur le nombre des votants. Quelques membres, Langevin, Arthur Arnould, avaient vainement présenté les objections les plus judicieuses au sujet de ce vote.

Félix Pyat surtout se montra défenseur jaloux de la légalité. Il s'éleva avec une indignation inattendue contre les décisions du Conseil ; il écrivit au président de la Commune une lettre sévère : « Il était juste de changer la loi

plutôt que de la violer. Née du vote, en se complétant sans lui, la Commune se suicide. Je ne veux pas être complice de la faute... Si la Commune persiste dans ce que j'appelle une usurpation du pouvoir électif, je ne pourrai concilier le respect dû au vote de la majorité avec celui dû à ma conscience, et alors je serai forcé, à mon grand regret, de donner avant la victoire ma démission de membre de la Commune. » En même temps, par un jeu facile à débrouiller, il faisait traiter de réactionnaires par son collaborateur Vésinier les treize membres qui avaient refusé de voter la validation des élections incomplètes du 16.

Depuis le 1er avril, du reste, sa conduite avait donné l'éveil aux sincères et aux vaillants : quelques escarmouches, prélude des combats du 3 et du 4, l'avaient édifié sur la tournure probable des événements; l'odeur de la poudre lui inspirait les plus sages pensées, mais non pas les plus grandes. Il donna sa démission de membre de la Commission exécutive et déclara qu'il était appelé par les électeurs de Marseille (1). Le 2, par une double comédie il excitait dans son journal la garde nationale à la sortie et dans la Commission exécutive invitait les généraux à la prudence. Orateur habituel des comités secrets, il ne laissait nul énergumène de club réclamer des mesures plus violentes, mais dans les séances publiques, depuis l'impression des procès-verbaux à l'*Officiel*, il s'observait avec une diplomatique attention. Dans la question des journaux, mêmes subterfuges : il laissait Pierre Denis défendre au *Vengeur* la liberté de la presse et à la Commission exécutive ne cessait de réclamer la suppression des feuilles et l'incarcération des journalistes hostiles. C'était bien là le piètre personnage, qui, pour échapper aux poursuites du 31 octobre, atta-

(1) Lissagaray, *op. cit.*, p. 229.

quait et désavouait publiquement Gustave Flourens, et plus tard, loin d'imiter la courageuse loyauté de ses collègues Delescluze et Gambon, n'envoyait à l'Assemblée nationale qu'une démission conditionnelle, afin de se pouvoir couvrir à tout hasard de son inviolabilité de représentant.

La lettre de démission à la Commune excita parmi les collègues et les électeurs de Pyat une indignation légitime. Ce fut après les arrestations de Bergeret et d'Assi, la première querelle intérieure qui éclata au grand jour et initia à la fois Paris et Versailles aux dissensions qui minaient déjà l'autorité de l'Hôtel de Ville.

Vermorel attaqua Félix Pyat en termes forts vifs ; il montra sans peine combien cette habileté était déshonnête : « A cette duplicité qui est un véritable crime, citoyen Pyat, dit-il, vous venez d'ajouter celui de désertion devant l'ennemi ! » J.-B. Clément demanda l'arrestation immédiate du « traître ». Arthur Arnould, toujours modéré, protesta contre ces divisions. Delescluze, à qui un passé de combats et de souffrances donnait une grande autorité sur tout le Conseil, dut intervenir ; en quelques paroles d'une gravité fière et sombre, il rappela le Conseil à l'union et Pyat à l'honneur :

« Pour une rancune personnelle ou parce que l'idéal qu'on poursuit n'est pas complètement d'accord avec le projet, on ne doit pas se retirer, s'écria-t-il. Croyez-vous donc que tout le monde approuve ce qui se fait ici ? Eh bien, il y a des membres qui sont restés et qui resteront jusqu'à la fin, malgré les insultes qu'on nous prodigue, et si nous ne triomphons pas, ils ne seront pas les derniers à sacrifier leur vie... Je vous dirai que, pour moi, je suis décidé à rester à mon poste, et si nous ne voyons pas venir la victoire, nous ne serons pas les derniers à être frappés sur les remparts ou sur les marches de l'Hôtel de Ville. »

Les électeurs, le conseil de légion du Xe arrondissement

sommèrent à leur tour leur député de rester à son poste. Pyat s'en tira par une mièvrerie : un groupe de citoyennes lui avait également enjoint de respecter le mandat impératif, il s'inclina galamment devant la sommation féminine.

Les discussions se prolongèrent en dehors du Conseil, pleines d'acrimonie et de colère. Entre gens de plume, elles devaient naturellement faire grand bruit. Pyat rappela à Vermorel un passé douteux : « Je serai toujours heureux de recevoir du citoyen Vermorel des leçons de moralité politique, dès qu'il aura quitté la commission de police où il a fort à faire, s'il tient, avec ou sans la permission de Rigault, à vider son dossier de certains rapports chiffrés à M. Rouher. C' est un papillon polychrome qui butine toute sorte de fleurs, royauté et république et je n'ai pas d'épingle pour lui clouer ses ailes sur le dos.

« Ce bombyx à lunettes m'a piqué par derrière... »

Vermorel répondit longuement, incriminant l'attitude de son adversaire pendant le siège, à Bordeaux, à la Commune enfin, et M. Henri Rochefort put tirer la morale de ces édifiants débats en raillant « cette maladie contagieuse qui semble gagner les hommes de l'Hôtel de Ville de s'appréhender mutuellement au corps à la moindre controverse. On a reproché à la Convention de s'être décimée elle-même, ajouta-t-il plaisamment, mais au moins elle se composait de sept cent cinquante membres, ce qui lui donnait de la marge.

« La Commune en compte à peine quatre-vingts y compris les démissions, et du train dont elle y va, il lui faudrait à peine quelques repas pour s'entre-dévorer. »

Au milieu de cette confusion, le Conseil communal poursuivait la solution des questions pratiques qui s'imposaient à son examen, et l'élaboration des divers décrets

qui, rapprochés les uns des autres, constituent ce qu'on a, non sans raison, appelé son programme de réformation politique et sociale.

La majorité des membres de la Commune, frappés du peu de cohésion et d'unité de la direction supérieure, résolut de constituer un pouvoir exécutif plus ferme que la Commission exécutive, et de renouveler en même temps les commissions où l'on venait peu.

Le 20, plusieurs projets furent présentés ; leurs auteurs furent invités à s'entendre pour rédiger un projet commun : on s'arrêta à une refonte des commissions en définissant plus exactement leurs attributions, et, sur la proposition de Delescluze, le pouvoir exécutif fut confié, à titre provisoire, aux délégués réunis de ces Commissions ; ces délégués étaient d'ailleurs nommés par la Commune ; ils devaient se réunir chaque soir et prendre à la majorité des voix, les décisions relatives à chacun de leurs départements ; de plus ils rendraient compte à la Commune en comité secret des mesures arrêtées et la Commune statuerait en dernier ressort. Les vues de l'Hôtel de Ville sur les rapports des pouvoirs exécutif et législatif apparurent nettement dans la séance du 21 ; il y fut question de créer des commissions de contrôle destinées à surveiller et à réprimer au besoin l'action des délégués dans le cas où elle deviendrait trop personnelle ; la Commune finit par se rendre aux observations de Rastoul, ce furent les commissions elles-mêmes qui durent jouer ce rôle modérateur.

Les délégués nommés aux divers ministères et qui constituaient la Commission exécutive, étaient : à la guerre, le général Cluseret ; aux finances, Jourde ; aux subsistances, Viard ; aux relations extérieures, Paschal Grousset ; au travail et échange, Franckel ; à la justice, Protot ; aux services publics, Andrieu ; à l'enseignement, Vaillant ; à la sûreté générale, Raoul Rigault.

Souvent la presse communale avait adjuré le Conseil de

mettre momentanément de côté toute étude de réforme intérieure, pour se consacrer seulement à la lutte contre Versailles: il s'épuisait à vouloir mener de front les deux œuvres ensemble. Le Conseil refusa, et jusqu'à la dernière heure aborda ou posa du moins quelques-uns des principaux problèmes de la démocratie.

C'est surtout dans cette période de calme relatif, quand la guerre civile n'est point encore engagée à fond, qu'il est loisible de mettre en lumière les divers actes législatifs de son orageuse carrière.

Aux questions militaire et religieuse, la Commune avait donné la solution républicaine. Dans sa délégation de l'enseignement, elle montra seulement par quelques brefs arrêtés quels principes l'eussent inspirée si elle se fût attachée plus profondément à l'étude de l'éducation et de l'instruction publiques. Vaillant, le délégué, était un homme de haute instruction, ingénieur civil, docteur ès sciences, docteur en médecine, qui avait longtemps séjourné dans les Universités allemandes et sans nul doute était familier avec les généralités et les détails du problème. Les travaux de Talleyrand et de Mirabeau à l'Assemblée constituante, ceux de Condorcet, de Lakanal, de Ducos, de Lepelletier, de Daunou, à la Convention, plus tard ceux de Guizot, de Cousin, de Quinet, de MM. Jules Simon et Duruy, constituaient de riches documents et marquaient de nombreux jalons les chemins à suivre ou à éviter, qu'il s'agît de l'enseignement primaire, du secondaire ou du supérieur (1).

Aucun plan ne fut officiellement présenté à la Commune, et l'on est réduit à quelques indices épars pour distinguer la voie dans laquelle elle eût marché. Il est

(1) A propos des méthodes d'enseignement, nous renvoyons le lecteur au beau livre de M. Charles Robin, *l'Éducation et l'Instruction*. Paris, Decaux, 1877). Depuis l'ouvrage de Locke, il n'a rien paru d'aussi profond sur ce sujet.

juste de reconnaître, par ce qu'elle a laissé, que ses intentions étaient conformes au programme populaire.

Dans la séance du 21 avril, quand on discute si l'*Officiel* sera gratuit et public, « tous les démocrates, dit F. Pyat, demandent l'instruction gratuite. » (*Approbation générale.*)

Le Conseil fédéral de l'Internationale, qui s'est tout à fait rallié au mouvement, « invite dans une de ses séances la « Commune à décréter, pour persévérer dans la voie du « progrès de l'esprit humain, l'instruction laïque, pri- « maire et professionnelle, obligatoire et gratuite à tous les « degrés (1). »

La délégation, justement pénétrée de la nécessité de soustraire les enfants à l'influence du cléricalisme par la laïcité des programmes, supprime l'enseignement religieux donné dans les écoles primaires et ordonne en même temps de faire enlever des salles d'études tout symbole religieux dont la présence est une offense continue à la liberté de conscience (2). Que signifient en effet, disait la délégation, ces démonstrations extérieures devant trois cultes qui s'excluent et se nient mutuellement ?

La délégation se préoccupe aussi quelque peu, sollicitée, il est vrai, par les municipalités d'arrondissement, des écoles professionnelles où les jeunes gens doivent faire leur apprentissage et commencer l'exercice de la profession choisie, en même temps que compléter leur instruction scientifique et littéraire. Cette instruction doit être entièrement basée sur la méthode expérimentale, quelle que soit d'ailleurs la nature des faits observés ; physiques, intellectuels ou moraux (3). — Deux écri-

(1) Procès-verbaux du Conseil fédéral (*op. cit.*) Séance du 9 mai.

(2) Instructions données aux municipalités. (*Journal officiel* du 10 mai.)

(3) Voir divers projets publiés par les municipalités dans le *Journal officiel* de Paris, 2, 13, 23 avril et 6, 13 et 18 mai. Une École professionnelle est même ouverte par le Ve arrondissement, rue Lhomond, dans le local occupé par les jésuites.

vains de science et de mérite, MM. Élie Reclus et Benjamin Gastineau, sont chargés de réorganiser les Bibliothèques Nationale et Mazarine, abandonnées par le personnel.

En matière d'enseignement supérieur, nulle innovation : MM. Alfred Naquet et Accolas ayant refusé leur concours au Comité central pour la réouverture des cours des facultés de médecine et de droit, la délégation de l'enseignement fait appel aux étudiants et aux médecins, entre autres aux docteurs Rambaud et Dupré, ce dernier anatomiste instruit, mais personnage d'allures excentriques, pour arrêter un projet de réorganisation médicale ; les étudiants en médecine se réunissent dans leur grand amphithéâtre et, sous la présidence de l'un d'eux, Paul Reclus, frère du savant Élysée, décident de ne point tenir compte de la demande du Conseil, qu'ils ne reconnaissent pas comme assemblée politique (17 avril).

Sur la proposition de Miot, membre de la Commission d'enseignement, le Conseil autorise les étudiants qui ont subi leur cinquième examen de doctorat, à exercer la profession de médecin « avec le titre de docteur ». Jules Vallès et Protot « *demandent toutefois qu'il ne soit en rien préjugé sur la grave question de la liberté de la médecine* » (27 avril).

Les beaux-arts sont comme le complément naturel de l'éducation de l'esprit ; ils se lient à l'histoire de l'humanité en témoignant des concepts morphologiques, religieux et philosophiques des nations aux divers âges du monde ; par le réalisme, les réformateurs de la palette ont justement espéré de les mettre au service du peuple, trop longtemps deshérité au profit des lettrés, et des gens de loisir.

Dès le 16 avril, la Commune favorise la fédération des artistes. A l'appel de Courbet, nommé quelques jours auparavant « président des peintres », qui vient d'entrer à

l'Hôtel de Ville aux élections complémentaires du VI[e] arrondissement, les artistes de Paris se réunissent dans le grand amphithéâtre du quartier Latin.

Sous la présidence du David de 1871, cette Assemblée arrête qu'un comité composé d'une cinquantaine de membres représentant la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et l'art industriel ou décoratif, sera élu avec mission de conserver et de surveiller les monuments historiques, « ces trésors du passé, » ainsi que les musées et établissements de Paris, renfermant des galeries, des collections d'œuvres d'art, des bibliothèques, etc.; c'est lui qui nommera les administrateurs et chaque mois un compte rendu de ses travaux sera présenté à la Commune. L'organisation des expositions communales, nationales et internationales, ayant lieu à Paris, sera aussi son œuvre; il supprimera les récompenses; le vote de tous les exposants désignera les artistes qui exécuteront les travaux ordinaires commandés par la Commune, tandis que les travaux extraordinaires seront donnés au concours. Le Comité doit surveiller l'enseignement des matières de son ressort dans les écoles primaires et professionnelles, et provoquer un vigoureux mouvement dans toutes les branches de l'art. Telle est dans son ensemble l'organisation de la fédération. Le manifeste dont l'Assemblée accompagne son projet, n'a, du reste, rien de fort révolutionnaire en soi : il n'affiche qu'un triple but, celui de conserver respectueusement les œuvres du passé, de mettre en leur voie tous les éléments du présent, et de régénérer l'avenir par l'enseignement; il admet toutes les dissertations consacrées à l'esthétique et donne libre champ à toutes les opinions et à tous les systèmes; sans parler de la formule, « l'art pour l'art, » ni des théories individuelles qui ont trouvé de notre temps de si éloquents défenseurs, sans non plus rééditer les doctrines de Proudhon, il veut seulement que l'art

soit progressif et ait sa part d'influence intelligente et moralisatrice (1).

Par les soins de Courbet assisté de quelques collègues distingués, entre autres M. Jules Héreau, une partie des musées du Louvre est rouverte au public et aux artistes: les salles Lacaze, Henri II, le salon Carré, le musée des dessins, le musée Sauvageot, les salles des faïences italiennes, des terres cuites de Palissy, le musée des sculptures de la Renaissance, des sculptures des XVIII[e] et XIX[e] siècles, en un mot les salles qui ne regardent point la Seine et ne sont point exposées aux projectiles des lignes militaires du Sud.

Courbet pouvait avec raison protester contre les allégations de M. Favre et les calomnies de la presse versaillaise qui avaient accusé la Commune de faire vendre à Londres des tableaux enlevés aux galeries du Louvre : « Nos collections nationales sont intactes, elles ont été préservées des dangers de la guerre, respectées et protégées », répondit l'administration des musées (2).

Comment voyons-nous quelques jours plus tard le peintre d'Ornans, ce maître original et puissant, réclamer avec une misérable insistance l'exécution du décret de démolition de la colonne Vendôme? Sans doute il ne provoque pas le décret, comme on l'en a faussement accusé : la Commune l'avait rendu le 13; mais à peine est-il entré à l'Hôtel de Ville, sa première parole publique est un appel à l'activité des démolisseurs. Ce jour-là, il laisse de côté les fameuses raisons esthétiques invoquées plus tard pour sa défense devant le Conseil de guerre; il n'est pas question non plus d'un simple déboulonnement (3).

(1) *Journal officiel* du 15 avril.

(2) *Journal officiel* du 25 avril.

(3) Courbet siège pour la première fois le 26 avril (il le dit lui-même devant le 3[e] conseil de guerre, à l'audience du 14 août), et le lendemain, il adresse ces paroles à la Commission exécutive : « Je demande

Étrange manière d' « atténuer les violences du Conseil » ! C'est dans cet espoir pourtant que Courbet s'était fait élire, — il l'a dit du moins, — et pourquoi ne pas croire cet orgueilleux naïf ?

Comme celle de l'enseignement, la Délégation judiciaire ne présente aucun projet d'ensemble. D'urgentes réformes étaient cependant indiquées depuis longtemps dans cette partie de nos institutions. Le second Empire, pour les seules questions de procédure, s'était chargé de les rendre plus évidentes encore en aggravant de nombreux abus (1). Le délégué Protot a l'attitude la plus effacée et paraît à peine le second du délégué à la police. Ce n'est point, du reste, de l'ordre des légistes que sortira notre réforme judiciaire : elle ne peut être réalisée que par les hommes capables de lui donner des bases biologiques. Les codes civil et criminel doivent, comme les religions, subir la modification des évolutions humaines, se mettre en rapport avec les institutions sociales et gouvernementales du temps, suivre, en un mot, les progrès de la science.

Tels qu'ils sont, passons cependant en brève revue les divers arrêtés de la délégation et voyons sur quelles doctrines ils s'appuient.

La constitution du jury d'accusation permet au délégué de mettre en lumière et d' « affirmer quelques principes d'intérêt social et d'équité supérieurs à tous les événements ».

que l'on exécute le décret de la Commune sur la démolition de la colonne Vendôme. On pourrait peut-être laisser subsister le soubassement de ce monument, dont les bas-reliefs ont trait à l'histoire de la République ; on remplacerait la colonne impériale par un génie représentant la Révolution du 18 mars. » (*Journal officiel*, séance du 27 avril.)

(1) Voir les travaux d'Odilon Barrot : *De l'Organisation judiciaire en France* (1872), et notamment les livre III, « Des vices de notre ordre judiciaire », et livre IV, « Réformes proposées » ; — ses *Mémoires*, récemment publiés. — Voir aussi le beau livre de M. L. Jousserandot, *Du Pouvoir judiciaire et de son organisation en France*. Paris, 1878.

L'organisation de la nouvelle cour, dont les membres sont délégués de la garde nationale, repose sur :

1° Le jugement par les pairs ;

2° L'élection des magistrats ;

3° La liberté de la défense. (L'accusé choisira librement son défenseur, même en dehors de la corporation des avocats. Art. 5. — 22 avril.)

« La nomination de tous les magistrats doit se faire à l'élection. » Tel est le principe de la nouvelle organisation judiciaire qu'invoque encore le délégué pour inviter les négociants à se concerter d'avance sur le choix des candidats aux fonctions de juges de commerce et les électeurs des vingt arrondissements à dresser des listes de candidats juges de paix (16 avril).

La délégation abolit le serment politique et professionnel. Elle supprime sans indemnité d'aucune sorte les charges de notaires, d'huissiers, de greffiers de tribunaux, de commissaires priseurs, et transforme ces officiers ministériels en fonctionnaires de la Commune, leur allouant un traitement fixe et stipulant que tous les mois ils verseront à la délégation des finances les sommes perçues pour les actes de leur compétence. Nul cautionnement n'est exigé. Si les titulaires n'ont pas dans les vingt-quatre heures fait déclaration qu'ils se conforment au nouveau décret, ils sont considérés comme démissionnaires de leurs charges et remplacés par les candidats de la délégation judiciaire (23 et 24 avril).

Cette dernière mesure, spoliatrice au premier chef, passe d'ailleurs presque inaperçue du public.

Quelques autres arrêtés de plus ou moins d'importance complètent le bilan des réformes de Protot : le délégué exige des directeurs d'établissements publics d'aliénés, un état nominatif complet des malades avec désignation de l'âge, du sexe, de la profession, la nature de la maladie avec date d'entrée (16 avril). Excellente mesure qui reste d'ailleurs, sans exécution.

Il exige, à la suite des exactions des policiers de Rigault que le procès-verbal de l'arrestation énonce les causes de l'arrestation et les papiers, valeurs immobilières, effets saisis, soient déposés à la caisse des dépôts et consignations (18 avril).

Il essaiera de reconstituer une chambre du tribunal civil pour expédier les affaires urgentes ; la procédure ordinaire étant abolie , à défaut d'avoués, les huissiers occuperont pour les parties. — Un avocat près la cour d'appel et ancien magistrat de la République, M. A. Voncken, est même nommé président chargé des référés, des conciliations en matière de séparation de corps et de légalisation de signatures (26 avril et 10 mai).

Quant aux graves questions des droits de la femme dans le mariage (1), du divorce, des enfants naturels, du mariage des prêtres, etc., etc., quant aux réformes qu'elles appellent, pas une allusion à leur urgence : la Commune, qui devait utiliser le concours des femmes et leur mettre les armes à la main, eût pu, puisqu'elle s'obtinait à légiférer, demeurer moins silencieuse sur leurs droits (2).

En tout ce qui concerne cet ordre d'actes civils, la Commune a généralement montré quelque prudence : elle laisse, les choses en l'état. Il est cependant certain que pour un grand nombre de citoyens les pouvoirs dont l'élection avait investi le Conseil de l'Hôtel de Ville étaient loin d'être fictifs : ainsi, dans quelques arrondissements et

(1) Un décret du 10 mai « autorise le président du tribunal à allouer à la femme demandant séparation de corps une pension alimentaire qui lui sera servie jusqu'à ce que le tribunal en ait décidé autrement ».

(2) La Commune a fourni le subside à la femme du garde national, que le mariage fût dit légal ou non. (Voir Dauban, p. 328. Arrêté des délégués à la guerre.) Malheureusement, à côté de la compagne honnête de l'honnête ouvrier qui n'a point cru devoir faire sanctionner son union par la loi, le souteneur, faufilé dans les rangs de la garde nationale, fait figurer dans sa demande d'indemnité sa ou ses prostituées. Cet abus provoqua des plaintes indignées dans plusieurs bataillons fédérés. (Voir Dauban.)

notamment dans le Xe (1), des familles très-honorables firent célébrer le mariage civil de leurs enfants par le délégué municipal de la Commune.

C'est Rigault qui a été le véritable chef de la justice de la Commune : sa délégation à la préfecture de police, où il s'était installé avec Duval le 19 mars, fut sans conteste un des actes les plus fâcheux de l'Hôtel de Ville, un de ceux qui lui aliénèrent le plus la population parisienne. La violation quotidienne de la liberté individuelle, les souricières de rues, les arrestations publiques faites avec grand et brutal tapage, sont choses qui choquent le plus parce qu'elles sont un signe tangible et grossier de servitude. La ville fourmillait, il est vrai, d'espions, de conspirateurs versaillais et la délégation pouvait se croire tenue d'agir avec vigueur, mais en même temps avec tact et mesure.

Rigault, entouré d'acolytes adolescents comme Gaston Dacosta ou de révolutionnaires sans scrupule comme Th. Ferré (2), apporta dans ce service ses habitudes de cynisme et ne montra aucune des qualités de policier habile que Blanqui se plaisait à lui reconnaître. Nul ne desservit plus que lui la révolution par ses légèretés (3), ses maladresses, ses cruautés puériles. Ce n'est même point de la préfecture de police qu'émanaient les renseignements transmis à la Commune sur la situation. Ce service avait été organisé par la délégation de la guerre qui avait chargé Moreau,

(1) Déposition de M. Dubail.

(2) Il faut excepter le docteur Albert Regnard, médecin distingué, auteur d'un livre de mérite, *Essais d'histoire et de critique scientifiques* (Paris, 1865), qui s'employa souvent à faire relaxer les victimes d'arrestations arbitraires.

(3) « Il aurait dû, pour servir utilement sa cause, ajourner la débauche et le temps perdu. Il a mené à la Préfecture de police l'existence scandaleuse d'un viveur dépensier entouré d'inutiles, consacrant à la débauche une grande partie de son temps. » (Rossel, *op. cit.* p. 202.)

du Comité Central, de lui adresser des rapports quotidiens (1). Moreau résumait les relations de ses reporters, et présentait ainsi chaque jour la physionomie assez exacte de la ville, l'opinion courante des quartiers « riches et réactionnaires » et des quartiers « populeux ». Il existait cependant à la délégation de l'intérieur et à la sûreté générale un bureau de presse qui donnait des comptes rendus autographiés de la presse départementale et étrangère. Les correspondants de journaux étrangers, du *Daily Telegraph*, du *New-York Herald*, *etc.*, venaient là prendre langue.

Sous l'impulsion de Rigault, les arrestatations, les perquisitions se multiplièrent aveuglément, trop souvent opérées par des agents indignes.

Nous avons déjà parlé de l'arrestation de l'archevêque, de Chaudey, de M. Bonjean.

M. Bonjean, un des rares membres libéraux du Sénat de l'empire (2), président de Chambre à la Cour de cassation, était, malgré son âge, resté courageusement à son poste pendant le siège. La fuite du président Devienne lui imposait de grands devoirs : comme doyen des présidents de la Cour, il ne s'absenta même pas après la capitulation. Le 21 mars, il était arrêté, conduit à la préfecture de police et de là à Mazas.

Les républicains, soupçonnés de désapprouver ces excès, étaient arrêtés comme les autres, tels, MM. Antonin Dubost, Lucien Dubois, etc.

Le gouvernement de la Défense nationale devait également payer tribut dans la personne de l'inoffensif Glais-Bizoin, arrêté et relâché trois fois, sans d'autre motif

(1) Dauban, *op. cit.*, p. 85, etc., etc.

(2) La vie politique de M. Bonjean restera honorée par le discours qu'il prononça au Sénat le 28 février 1862 contre le pouvoir temporel de la papauté : c'est une œuvre de libéralisme et de haute science historique.

que sa curiosité de spectateur obstiné à rester dans Paris.

Il n'est pas jusqu'au gouverneur des Invalides, le général de Martimpré, vieillard paralytique, qui ne soit incarcéré : des médecins obtinrent pour lui la Maison de Santé, au lieu de Mazas, pour prison.

Sur l'ordre de Rigault, dans la soirée du 21 avril, un détachement de gardes nationaux, conduits par un commissaire, envahit la Compagnie du gaz, sous prétexte de s'emparer des armes des employés qui avaient constitué pendant le siège un bataillon spécial. Comme service d'utilité générale, la Compagnie avait été cependant mise par la Commission exécutive et la Place à l'abri de toute perquisition. Les fusils saisis, le délégué de Rigault s'empara de 183,000 fr. trouvés dans les caisses, et mit les scellés.

Les Comités d'arrondissement s'autorisaient d'un tel exemple pour faire eux aussi de nombreuses perquisitions, surtout chez les particuliers signalés comme coupables de sympathie vis-à-vis de Versailles. On doit cependant reconnaître que, eu égard à une crise aussi intense, le chiffre des détournements privés fut bien peu élevé. MM. Thiers et Favre avaient tort de présenter aux départements « les insurgés vidant les principales maisons de Paris pour en mettre en vente le mobilier au profit de la Commune (1) » ou se partageant l'argenterie des ministères : il était de notoriété publique que cette argenterie avait été envoyée à la Monnaie, ainsi que la plupart des vases précieux des églises, pour y être fondue et monnayée.

La Commune s'était déjà élevée contre les agissements de Rigault au sujet de la procédure des arrestations : manifestement désobéie dans la saisie du Gaz, elle avait repris ce qu'elle appelait timidement un excès de zèle et fait restituer les sommes indûment enlevées. Elle avait ordonné la destitution de Pilotell ; elle avait puni de prison des

(1) Dépêches du 16 avril.

gardes nationaux et des marins ivres qui avaient envahi le consulat de Belgique et blâmé à ce propos la municipalité du VIIIe arrondissement.

Delescluze, Arthur Arnould, Vermorel, Protot, interpellaient fréquemment Rigault et ne lui ménageaient pas de violents reproches en pleine assemblée. Vermorel avait été plusieurs fois prié par quelques collègues d'accepter la délégation de la police, mais il s'y était constamment refusé (1).

Ces diverses mesures, destinées à atténuer les fautes de Rigault et à l'arrêter dans cette voie fâcheuse, demeurant inutiles, quelques membres de la Commune demandèrent, dans la séance du 23 avril, que, sans avoir besoin d'un permis du délégué à la préfecture, tout membre du Conseil eût le droit de visiter les prisonniers des maisons de détention. C'était un moyen détourné de mettre en liberté les innocents et de remplacer l'arbitraire par un peu d'ordre et d'humanité. Rigault était absent. La proposition fut votée à l'unanimité.

Le lendemain, Rigault vint à la séance : « Hier, dit-il, vous avez déclaré que les membres de la Commune auraient le droit de visiter tous les détenus. Je demande que vous reveniez sur le vote d'hier, au moins en ce qui concerne les invidus au secret. Si vous maintenez votre vote, je serai forcé de donner ma démission et je ne pense pas qu'un autre puisse, dans une pareille situation, accepter une telle responsabilité. »

Arthur Arnould protesta : « Tous nous avons été mis au secret sous l'empire et nous avons protesté. Je ne comprends pas que des hommes qui ont passé toute leur vie à combattre les errements du despotisme, une fois au pouvoir, s'empressent de tomber dans les mêmes fautes. De deux choses l'une : ou le secret est une chose indispen-

(1) Arth. Arnould, p. 163, *op. cit.*, t. II.

sable et bonne, ou elle est odieuse. Si elle est bonne, il ne fallait pas la combattre, et si elle est odieuse et immorale, nous ne devons pas la maintenir. »

Rigault : « La guerre aussi est immorale et cependant nous nous battons. »

La Commune maintint son arrêté de la veille et Rigault donna sa démission. Son second, Th. Ferré, quitta en même temps la Commission de sûreté générale. En sortant de l'Hôtel de Ville, Rigault abordant Arnould, lui dit froidement : « Mon cher, le plus beau jour de ma vie sera celui où je vous arrêterai ! »

Il était de ceux dont Brissot a dit : « De pareils hommes font les révolutions et les perdent. »

Cournet fut son successeur à la délégation de la sûreté. Hostile au 18 mars, il s'était ensuite rallié. Caractère doux, humain, il se contenta de signaler son passage à la préfecture par quelques hécatombes de journaux. Sa délégation dura du 24 avril au 13 mai. En deux décrets du 5 au 11 mai, il supprima comme « les auxiliaires les plus actifs des ennemis de Paris et de la République, le *Petit Moniteur*, le *Petit National*, le *Bon Sens*, la *Petite Presse*, le *Petit Journal*, la *France*, le *Temps*, le *Moniteur Universel*, l'*Observateur*, l'*Univers*, le *Spectateur*, l'*Etoile* et l'*Anonyme*. »

La retraite de Rigault ne fut du reste point une chute : son influence avouée ou latente sur ceux qui venaient d'accepter sa démission était telle que deux jours après, singeant 93, il se faisait nommer par le Conseil Procureur de la Commune de Paris, triste dignité choisie parce qu'elle évoquait de significatifs souvenirs.

L'inactivité de Cournet ayant provoqué les récriminations de quelques énergumènes, Rigault le fit remplacer par son ami Ferré, de sorte qu'à partir de la mi-mai il eut tout le département de la police et de la justice sous ses ordres et en fit une sorte de petit État dans l'État.

L'équité ne doit point taire qu'il y eut place dans les

prisons pour d'autres que les réfractaires. Tandis que les journaux réactionnaires représentaient la délégation de la police ouvrant les portes des maisons de détention pour inonder Paris de malfaiteurs, elle répondait à ces odieuses calomnies en poursuivant, comme dans les temps les plus calmes, tous les crimes et délits de droit commun et en envoyant leurs auteurs rejoindre les détenus qui se trouvaient dans les prisons et continuèrent d'y subir leur peine après comme avant le 18 mars. Du 19 au 29 mars, cent treize individus sont incarcérés à Mazas pour meurtre, vol et vagabondage. Un certain Hadancourt, nommé chef des écuries de l'Hôtel de Ville, avait tué, le 22 mars, un officier de l'armée régulière, le capitaine Combes, resté à la caserne Lobau, qui refusait de livrer des chevaux : il est aussitôt arrêté et conduit à Mazas, d'où il ne peut s'échapper que le 25 mai, jour où le poste de garde prend la fuite pour échapper aux troupes victorieuses (1). Au milieu de mai, un misérable, surpris par des gardes nationaux en flagrant délit d'attentat à la pudeur sur une petite fille, à l'ambulance de la caserne de la Nouvelle-France, est traîné à la préfecture, où Rigault veut le faire fusiller : il est jeté Mazas ou à la Conciergerie.

Du 19 mars au 28 mai, deux cent soixante-dix-neuf filles publiques ou insoumises sont conduites à Saint-Lazare (2).

A la délégation de Rigault à la préfecture se rattachent toute une série de négociations entre Versailles et la Commune relatives à l'échange de quelques prisonniers de marque contre un des chefs du parti révolutionnaire, A. Blanqui, dont la police versaillaise s'était emparée (3).

(1) Affaire Hadancourt. — 3e conseil de guerre, novembre 1878.

(2) Voir la *Prostitution à Paris et à Londres*, par E.-J. Lecour, ch. VIII et IX.

(3) De nombreux documents authentiques permettent aujourd'hui de toucher ce sujet avec vérité et impartialité. Voir notamment : l'*Af-*

Blanqui, sous le coup de l'inique condamnation capitale prononcée contre lui par contumace avait en effet été arrêté dans une petite ville du Midi, et conduit à la prison de Figeac. Malgré les souvenirs du 12 mai 1839 et les reproches presque méprisants dont Barbès et Raspail l'avaient publiquement frappé, il n'avait point cessé de conserver un grand ascendant sur la jeunesse révolutionnaire.

A cette nouvelle, ses amis de la Commune s'étaient émus, Rigault surtout. La situation périlleuse dans laquelle se trouvaient, d'autre part, plusieurs prisonniers de l'Hôtel de Ville publiquement désignés par les craintes des uns et les colères des autres comme devant servir d'otages, provoqua naturellement divers projets d'échange que quelques intermédiaires s'efforcèrent de réaliser au plus vite.

Avant même que toute négociation fût engagée, dès le 8 avril, l'archevêque, instruit dans divers interrogatoires de l'exécution des prisonniers fédérés, avait écrit à M. Thiers « pour le prier de prévenir le retour de ces atroces excès ». Le jury d'accusation venait d'être institué en principe par vote du Conseil communal. M. Thiers ne fit aucune réponse.

Le 11 avril, M. de Flotte, vieil ami de Blanqui, avec l'assentiment d'un grand nombre de membres de la Com-

franchi (nº du 13 avril); le *Journal officiel* de Paris (nº du 1er mai), *Une page d'histoire;* l'abbé Vidieu, *op. cit.*, ch. v, p. 283-304; le récit de M. Rousse (ses démarches en faveur des prêtres et de Chaudey), inséré dans les *Leçons du* 18 *mars*, de M. de Pressensé, p. 151-166; le *Times* (nº du 2 mai); Jules Favre, *op. cit.*, t. III, p. 323; Déposition de M. Barral de Montaut (Enquête en 1 vol., p. 294); voir surtout la brochure de M. Washburne, publiée en 1873 à New-Yorck par l'Union catholique : « Account of the Sufferings and Death of the most Rev. G. Darboy, late Archbishop of Paris, communicated bi His Exc. Washburne, minister of the United States, etc. Cette brochure contient l'intéressante correspondance de M. Washburne avec M. Fish et M. Chigi, ainsi que deux lettres importantes du nonce, et le memorandum de M. Darboy remis à M. Thiers.

mune et un permis de Rigault, vint trouver l'archevêque à Mazas et lui exposa les motifs de sa visite. Si Blanqui était mis en liberté, l'archevêque, le président Bonjean, M. Deguerry, et M. Lagarde, vicaire général, sortiraient immédiatement de prison. M. Darboy accepta et proposa, pour remplir la mission d'échange près de M. Thiers, l'abbé Deguerry. Sur certaines objections de Rigault, ce fut M. Lagarde, grand vicaire, qui fut choisi pour aller à Versailles.

Le 12, le grand vicaire quitta Mazas muni d'un laissez-passer en règle et d'une lettre de l'archevêque à M. Thiers. M. de Flotte lui avait fait jurer de revenir même si sa mission ne réussissait pas : « Dussé-je être fusillé, je reviendrai ! répondit M. Lagarde. Du reste, pouvez-vous penser que je puisse un seul instant avoir l'idée de laisser Monseigneur seul ici? » A la gare où M. de Flotte l'avait accompagné, M. Lagarde, en montant dans le wagon, calma par un nouveau serment les appréhensions de son guide.

Le 13, il remettait la lettre au chef du pouvoir exécutif. M. Darboy y exposait l'objet de la négociation et ajoutait: « Il n'y a que trop de causes de dissentiment et d'aigreur parmi nous ; puisqu'une occasion se présente de faire une transaction, qui, du reste, ne regarde que les personnes et non les principes, ne serait-il pas sage d'y donner les mains et de contribuer ainsi à préparer l'apaisement des esprits? L'opinion ne comprendrait peut-être pas un tel refus. »

Le même jour, le journal l'*Affranchi* publiait à Paris la première lettre de l'archevêque où étaient dénoncées les fusillades de gardes nationaux prisonniers. Le coup était dur pour Versailles : M. Thiers le ressentit vivement ; il se décida à répondre à la lettre du 8 qu'il avait depuis plusieurs jours entre les mains (1). Confidentiel, le reproche

(1) On sent combien les questions de dates sont importantes : M. l'abbé

pouvait être supporté; public, il méritait un démenti. M. Thiers le donna, en passant habilement sous silence la proposition faite par l'entremise du grand vicaire; on sait à quel point les faits dénoncés par l'archevêque étaient malheureusement exacts. M. Thiers répondit : « Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont *absolument faux,* et je suis véritablement surpris qu'un prélat aussi éclairé que vous, Monseigneur, ait admis un instant qu'ils puissent avoir quelque degré de vérité. Jamais l'armée n'a commis ni ne commettra les crimes odieux que lui imputent des hommes qui assassinent leurs généraux et ne craignent pas de faire succéder les horreurs de la guerre civile aux horreurs de la guerre étrangère... Je repousse donc, Monseigneur, les calomnies qu'on vous a fait entendre, j'affirme que jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers... Recevez, Monseigneur, l'expression de mon respect et de la douleur que j'éprouve en vous voyant victime de cet affreux système des otages, emprunté au régime de la Terreur, et qui semblait ne devoir jamais reparaître chez nous. »

Dans le temps même que M. de Flotte s'employait activement pour l'échange des prisonniers, Pie IX, ému du sort de l'évêque qui venait de combattre le pouvoir temporel au Concile, envoyait au nonce M. Flavio Chigi des instructions pour tenter d'intéresser les représentants des puissances dans cette affaire. Tout le corps diplomatique avait suivi le gouvernement à Versailles : le nonce s'adressa d'abord à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Lyons; mais celui-ci, peu soucieux de rentrer dans Paris, déclina toute intervention. Seul, le ministre américain, M. Vashburne, chargé des intérêts allemands pendant le siège,

Vidieu fait erreur dans son histoire (p. 285), quand il dit que la lettre du 8 avril est seulement remise le 13 à M. Thiers, par M. Bertaut, curé de Montmartre, c'est-à-dire le même jour que celle confiée à M. Lagarde.

avait dédoublé sa légation et allait et venait librement entre Versailles et Paris. Il eut une entrevue le 22 avec le nonce et le jour même revint dans Paris trouver Cluseret qu'il avait connu pendant la guerre de la Sécession. « Cluseret exprima beaucoup de sympathie pour l'archevêque et tous les regrets que lui inspirait son arrestation, mais déclara en même temps que l'exaspération des esprits était telle que nul ne pourrait sans péril proposer de le relâcher. » Il s'employa à obtenir de Rigault un laissez-passer permanent pour M. Vashburne et son secrétaire, M. Mac Kean, afin de communiquer librement avec l'archevêque. Pareille autorisation fut de même octroyée au correspondant du *Times*. M. Vashburne chercha autant que possible à adoucir la captivité de l'archevêque dont la santé était fort délabrée.

Malgré le dépit que lui avait inspiré la première lettre de l'archevêque, M. Thiers avait soumis la seconde au conseil des ministres et à la Commission des Quinze avec la question d'échange. Il n'eut garde de dissimuler son opinion exprimée du reste fort nettement dans de nombreux entretiens, soit avec M. de Flotte, soit avec le nonce. Il refusait de suivre les négociations ; c'était reconnaître les insurgés comme des belligérants que traiter avec eux ; c'était sanctionner le système des otages que « faire élargir des garnements et des criminels en se prêtant à des projets d'échange plus ou moins déguisés ; on n'avait pas le droit de disposer d'un individu (Blanqui) régulièrement frappé par la justice ; d'ailleurs, la vie des captifs ne courait aucune espèce de danger, etc., etc. » Le conseil des ministres, la Commission parlementaire, à l'unanimité moins une voix, approuvèrent. MM. Favre et Simon surtout appuyèrent cette décision (1).

(1) J. Favre, t. III, *op. cit.*, p. 323. — J. Simon, *Gouvernement de Thiers*, t. I, p. 455.

Le 15, M. Thiers fit prévenir M. Lagarde qu'il lui remettrait dans *deux jours* la réponse à la lettre de l'archevêque : le grand vicaire en informa par lettre M. de Flotte, ajoutant toutefois que la publication de l'*Affranchi* avait sans nul doute modifié les intentions d'abord favorables du chef du pouvoir.

Le 18, M. Lagarde ne revenant pas, M. de Flotte se rendit à Mazas et exprima à l'archevêque son étonnement d'un tel retard : « Il est impossible qu'il reste à Versailles, répondit celui-ci, il reviendra, il me l'a juré à moi-même. » M. Darboy donna de plus à son visiteur une lettre autographe pour le grand vicaire ; il lui permettait de prolonger encore son séjour vingt-quatre heures afin de tout terminer, et il l'invitait à rentrer immédiatement dans Paris. Ce billet fut porté le 19 par une personne sûre et remis à M. Lagarde, lequel répondit à M. de Flotte : « M. Thiers me retient toujours ici et je ne puis qu'attendre ses ordres, comme je l'ai plusieurs fois écrit à Monseigneur. Aussitôt que j'aurai du nouveau, je m'empresserai d'écrire. »

De plus en plus inquiet et voulant dégager sa parole vis-à-vis de la Commune, M. de Flotte demanda une nouvelle lettre à l'archevêque pour le grand vicaire : « Au reçu de cette lettre, écrivit sévèrement M. Darboy, et en quelque état que se trouve la négociation dont il a été chargé, M. Lagarde voudra bien reprendre immédiatement le chemin de Paris et rentrer à Mazas. On ne comprend guère ici que dix jours ne suffisent pas à un gouvernement pour savoir s'il veut accepter ou non l'échange proposé. Ce retard nous compromet gravement et peut avoir les plus fâcheux résultats. — Mazas, 23 avril. »

Pour plus de précaution, l'archevêque fit remettre le même billet à M. Lagarde par les soins de M. Vashburne et du nonce. Le 28, il écrivit de nouveau à son grand vicaire par les mêmes voies. M. Lagarde ne donna point signe de vie.

Mais laissons M. Chigi raconter lui-même de sa fine plume de prélat italien le dénouement de l'aventure : « Il est bon, écrit-il à M. Vashburne le 12 mai, que vous sachiez où en sont les affaires... La réponse de M. Thiers à Mgr Darboy a été couchée par écrit, il y a plus de deux semaines, et M. Lagarde a été prié de la porter à l'archevêque sous enveloppe cachetée, comme elle était. Mais M. Lagarde refuse et persiste à refuser de le faire, donnant pour motif de son refus qu'il ne peut porter une lettre cachetée en réponse à une lettre qu'il avait apportée ouverte. Il en résulte que la lettre de M. Thiers est encore au ministère des cultes et on ne veut l'envoyer que par M. Lagarde qui, de son côté, n'a pas envie de s'en charger. »

M. Lagarde n'avait en effet nulle envie de jouer les Régulus dans l'histoire ; il a préféré rester grand vicaire comme devant (1).

L'archevêque fit encore remettre, le 10 mai, un mémorandum à M. Thiers pour lui montrer qu'il n'y avait aucun danger à élargir Blanqui, la résistance de Paris étant entièrement *militaire*, et lui rappeler ce qu'avaient déjà fait avec insistance MM. Washburne et Chigi, que la vie des otages courait de sérieux dangers. Cette démarche confidentielle resta inutile comme toutes les autres. Il est permis de conjecturer l'opinion personnelle de M. Thiers ; elle était conforme aux paroles que son intime, M. Barthélemy Saint-Hilaire, secrétaire de la Présidence et membre de la Commission des Quinze, avait laissé échapper devant M. Barral de Montaut sollicitant un rôle de conciliateur ou de conspirateur patenté : « Les otages ! les otages ! mais nous n'y pouvons rien ! qu'y faire ? Tant pis pour eux ! » Impru-

(1) Le clergé diocésain de Paris a baptisé M. le premier grand-vicaire du sobriquet de « faux Régulus » ; dans la plupart des sacristies et des cercles catholiques, il n'est point désigné autrement. (Communication orale de M. X..., curé de ***.)

dente naïveté d'un savant, meilleur traducteur d'Aristote que discret politique !

Tous les otages ont, du reste, noblement supporté leur captivité et les privations qui leur étaient imposées. L'archevêque, malade, ne laissa échapper aucune parole amère. M. Deguerry parut plein d'une aimable et courageuse sérénité. M. Bonjean montra le calme souriant d'un sage ; c'est lui qui rappelait dans une belle lettre à un ami de son fils, M. Guasco, le mot fameux de Sydney se mettant à rire au moment de porter sa tête sur le billot et disant à ses amis étonnés : « Mes amis, il faut faire son devoir et rester gai jusqu'à l'échafaud inclusivement. »

Il convient de ne point oublier les généreuses démarches de MM. Cernuschi, Rousse (2) et Plou en faveur de ces malheureux captifs et de Chaudey.

La délégation des services publics reconstitue tant bien que mal, avec le concours d'ingénieurs civils et d'anciens élèves de l'École polytechnique, les principaux services de Paris. Par son arrêté du 28 mars, le gouvernement de M. Thiers les avait entièrement désorganisés, défendant impérieusement aux employés de la ville qui ne s'étaient point rendus à Versailles, de prêter leur concours à l'Hôtel de Ville. « En face d'une administration irrégulière, avait

(2) Que signifie cette parole de Rigault à M. Rousse : « Puisque nous sommes seuls, je vous dirai que nous avons commencé des négociations avec Versailles pour un échange de prisonniers, et j'espère que nous arriverons. — Mais, dit M. Rousse, cette négociation a été engagée depuis longtemps, et elle a échoué. — Oui, parce que ç'a été mal mené, mais nous sommes sur un autre terrain. » Rigault fait-il allusion au conseil insinué par l'archevêque dans son memorandum? « Quant à la libération de M. Blanqui, au lieu de l'ordonner officiellement, ne serait-il pas possible de la réaliser en lui laissant la facilité de s'évader, en sous-entendant qu'il ne serait pas repris, à moins que ce ne fût pour quelque nouveau délit commis par lui? De cette façon le gouvernement n'aurait rien absolument à faire avec la Commune ; quelqu'un en dehors de la Commune recevrait l'assurance donnée par M. Washburne que M. Blanqui sera mis en liberté et tout serait arrangé. »

dit l'*Officiel* légal (1), le devoir est tout tracé. Les fonctionnaires de tout ordre doivent s'abstenir ; ceux qui continueraient leurs fonctions se rendraient coupables de forfaiture.

Le service des halles et marchés est généralement fait et bien fait par les employés communaux.

La question des approvisionnements était proprement une question vitale pour une population si éprouvée pendant le siège prussien. Le nouvel investissement partiel en rendait la solution difficile, et la Commune montra sur ce point une intelligente et active sollicitude.

M. Thiers, en effet, moins généreux que le Béarnais, n'était point d'humeur à nourrir les assiégés rebelles. Il avait de bonne heure ordonné de visiter avec la plus vigilante exactitude tous les trains de chemins de fer et toutes les voitures à destination de Paris, et de faire refluer vers le point d'expédition les approvisionnements que l'on aurait découverts (2). Le bruit de cette mesure s'était rapidement répandu dans les quartiers des faubourgs et y avait excité des craintes légitimes (3). L'approvisionnement se faisait, il est vrai, par la zone occupée par les Prussiens, et la Commission des subsistances, pour calmer les appréhensions publiques, s'opposa même un instant au ravitaillement de Saint-Denis par Paris ; elle ne revint sur cette décision que devant l'assurance formelle de l'état-major prussien que les convois de vivres ne seraient point arrêtés au Nord et à l'Est de Paris (4). Les arrivages de

(1) N° du 29 mars.

(2) Circulaire adressée aux commissaires de surveillance administrative par le préfet de police général Valentin (25 avril 1871). — Voir aussi *Chapitres nouveaux sur le siège et la Commune* (1870-1871), par M. Lucien Dubois, p. 258. Paris, 1872.

(3) Voir Rapports de police, Dauban, *op. cit.*, p. 113, 114, 119, 128, 137.

(4) 25 avril, arrêté de la Commission exécutive.

bestiaux et les approvisionnements par bateaux furent désormais assurés.

Le service des voiries fut convenablement fait, ainsi que celui des ponts et chaussées et des égouts, sous la direction d'un ancien élève de l'École polytechnique, G. Cavalier. L'arrêté de M. Thiers et le gros mot de « forfaiture » n'avaient point empêché beaucoup d'ouvriers et de petits employés de rester à leur poste ; même à ceux des égouts, Versailles avait dû envoyer un contre-ordre qui sauvegardât l'hygiène publique de la ville.

Le service de l'éclairage fut rapidement insuffisant. La ville était, surtout dans les quartiers excentriques, plongée, la nuit, dans une obscurité rendue plus sinistre encore par le grondement du canon. Sur les grandes voies, quelques reverbères éclairaient de loin en loin les carrefours. L'arrivage des charbons de terre étant empêché par Versailles comme celui des vivres, le délégué aux services publics et les ingénieurs Ed. Caron et Bernard Peyrouton s'efforcèrent assez tardivement de suppléer l'absence du gaz par l'éclairage au pétrole. Les dépôts d'huiles minérales furent dans ce but réquisitionnés par divers arrêtés (16 mai).

Le régiment des sapeurs-pompiers fut licencié comme corps militaire et placé sous l'autorité du Conseil, qui le reconstitua sous le nom de *Corps civil de sapeurs-pompiers de la Commune de Paris* (12 avril). C'est, du reste, à l'état de corps civil que les sapeurs-pompiers existent dans les principales villes de l'Europe. La plupart des officiers avaient quitté Paris. La Commune commit une erreur grave en introduisant le principe de l'élection dans ce corps pour les grades d'officiers : assez de jeunes architectes, élèves ingénieurs, hommes spéciaux, offraient leurs services, pour qu'elle s'attribuât le droit de nomination.

Les travaux de la délégation aux affaires extérieures, occupée par Paschal Grousset, se réduisent à une série de négociations plus ou moins nécessaires avec les Prus-

siens. Dans les conditions faites à la révolution parisienne par les premiers combats, le rôle de la délégation pouvait facilement tourner au grotesque. P. Grousset, en s'abstenant de notifier aux représentants des puissances étrangères la constitution du gouvernement communal de Paris, et d'annoncer solennellement la reconnaissance de la petite république de l'Équateur, eut d'abord évité à la Commune d'être reniée par un vice-consul de la légation, et raillée dans les chancelleries des deux mondes (1).

Nous avons déjà suivi la Commune dans ses relations avec les Prussiens : elle les continua officiellement ou secrètement jusqu'aux derniers jours de son existence.

La délégation aux affaires étrangères et la délégation militaire, surtout quand elle fut occupée par Cluseret, sont en correspondance suivie avec l'état-major étranger, et leurs rapports sont empreints d'une courtoisie que l'on ne retrouve guère dans les dépêches de la chancellerie prussienne au chef de la délégation provinciale après le 28 janvier.

La Commune eut le tort grave de ne point comprendre que les ménagements lui étaient recommandés dans ses relations avec l'ennemi, et surtout de s'obstiner, en dehors de toute vraisemblance, à espérer quoi que ce fût : secours, intervention, protection des Prussiens (1). On ne saurait

(1) Notification du 5 avril. Voir Séance du 27 avril et protestation de M. F. de Bustamante, vice-consul de l'Équateur, adressée à M. Léo Meillet.

(2) Le 5 septembre 1870, les sections françaises de l'Internationale avaient cependant affiché dans Paris le manifeste suivant :

« Au peuple allemand.

« Tu ne fais la guerre qu'à l'empereur, et point à la nation française, a dit et répété ton gouvernement.

« L'homme qui a déchaîné cette lutte fratricide, qui n'a pas su mourir, et que tu tiens entre tes mains, n'existe pas pour nous.

« La France républicaine t'invite, au nom de la justice, à retirer tes

trop s'étonner de cet aveuglement tenace, qui pouvait faire sombrer patriotisme et honneur national dans de honteux compromis.

Par quelle étrange inspiration d'ignorance ou d'orgueil le Conseil a-t-il pu espérer trouver un terrain d'entente entre les féodaux d'outre-Rhin et la démocratie socialiste de Paris, et sa haine contre Versailles pouvait-elle sérieusement lui donner le change au point de méconnaître l'intérêt manifeste que le gouvernement prussien avait à la victoire définitive de M. Thiers ?

Même après l'échec du 3, une des premières préoccupations de la Commune est de se substituer au gouvernement de M. Thiers pour opérer les premiers versements de l'indemnité de guerre.

Dès les premiers jours d'avril, la Commune exécutive, les délégués aux finances, à la Banque et aux affaires extérieures, discutent la possibilité de payer au gouvernement prussien les 500 millions stipulés par les préliminaires du traité de paix.

Paschal Grousset, dans ce but, écrit au commandant en chef du 3e corps : « La Ville de Paris est intéressée au même titre que le reste de la France à l'observation des conventions de paix conclues avec la Prusse ; elle a donc le devoir de connaître comment le traité s'exécute. Je vous prierai en conséquence de vouloir bien me faire savoir notamment si le gouvernement de Versailles a fait un premier versement de 500 millions, et si, par suite de ce versement, les chefs de l'armée allemande ont arrêté la date de l'évacuation de la partie du territoire du départe-

armées, sinon il nous faudra combattre jusqu'au dernier homme et verser à flots ton sang et le nôtre...

« Repasse le Rhin... »

Ont signé, au nom du Conseil fédéral : Ch. Beslay, Briosne, Bachruch, Camélinat, Ch.-L. Chassin, Chemalé, Dupas, Hervé, Landeck, Laverdays, Longuet, Marchand, Perrachon, Tolain, Vaillant.

ment de la Seine et aussi des forts qui font partie intégrante du territoire de la Commune de Paris (1). »

Le général Cluseret adresse, lui aussi, pour le même objet, une missive à l'état-major allemand (15 avril) : « Général, il est parvenu à la connaissance de la Commune de Paris que la somme de 500 millions qui devait, aux termes de la convention militaire, être payée par le gouvernement français au gouvernement allemand, le 15 avril, ne le sera pas. Dans ce cas, la Commune désire entrer en arrangement pour payer elle-même cette somme et demande une entrevue à cet effet. »

Cette entrevue a lieu entre Cluseret et le comte de H... (probablement le comte de Hastfeld, secrétaire de M. de Bismarck). Le comte proposait Saint-Denis ; mais la ville regorgeant de gendarmes versaillais, le délégué à la guerre fait répondre qu'il accepte Aubervilliers pour lieu de rendez-vous.

Dans le Conseil qui précède immédiatement l'entrevue, Jourde avait déclaré pouvoir verser de suite 350 millions entre les mains du gouvernement prussien et 150 autres dans un bref délai.

Cluseret part donc, accompagné d'un attaché à la légation suisse, par l'intermédiaire duquel l'entrevue avait été négociée. Le délégué allemand, fixé depuis les premiers jours sur la valeur du mouvement communal, se contente d'échanger avec Cluseret des considérations plus ou moins exactes sur la situation des esprits à Paris et à Versailles, et sur les éventualités de la guerre civile ; il donne surtout des conseils de modération relatifs à l'archevêque ; puis, pour terminer l'entretien : « Vous avez exposé votre offre (les 500 millions), dit-il : que demandez-vous en retour ?

« Ne pas permettre qu'on affame Paris, car la famine

(1) Pièce communiquée par le général de Fabrice à M. J. Favre, ministre des affaires étrangères, qui en fait lecture à l'Assemblée nationale, dans la séance du 10 avril.

à Paris c'est le pillage, le meurtre, l'incendie et tout ce qu'on peut imaginer de plus horrible. Restez neutres dans vos forts, et faites respecter la neutralité comme nous la respectons. *Une prière encore : La garde nationale est armée de vieux mousquets, nos ennemis sont armés de chassepots. Vous avez une quantité énorme de ces fusils : si vous voulez nous en vendre, nous en achèterons volontiers.*

« *Vous vendre des fusils,* exclame le comte, *ce serait violer la neutralité* (1). »

Assurer cette neutralité en évitant toute cause de conflit était sans nul doute d'une prudence louable : c'est à ce prix que le général de Fabrice avait promis l'attitude *pacifique et passive*. Pour lever tout malentendu, P. Grousset renouvelle souvent au général prussien l'assurance « que la Commune fait la guerre à Versailles et non à l'Allemagne ». Il veut que l'autorité militaire fédérée donne « un certain appareil » aux démarches parlementaires. Les officiers d'état-major, couverts de galons et d'aiguillettes d'argent, sont surtout envoyés pour faire bonne figure devant l'état-major ennemi (2).

Cluseret ne montre pas moins de vigilance : quelques gardes nationaux se sont promenés en armes sur la zone neutre ; aussitôt il rappelle les articles des préliminaires : « Les Prussiens sont rigides observateurs de la convention et veulent qu'on l'exécute de même. Ils sont dans leur droit et nous devons le respecter (11 avril). » Quelques

(1) The Interview at Aubervilliers, by general Cluseret (*Contemporary Review*, april 1872, et *Revue politique et littéraire*, 25 mai 1872). Jourde (Procès des membres de la Commune) prétend, au contraire, que les Prussiens avaient offert à l'Hôtel de Ville de lui vendre des fusils. Il nous paraît que l'assertion de Cluseret mérite toute créance : il n'aurait évidemment point fait l'aveu d'une telle proposition pour altérer la vérité. D'ailleurs, la Commune qui, en mai, achetait des chevaux aux Prussiens, n'eût point poussé le scrupule jusqu'à refuser des marchés d'armes.

(2) Tantôt c'est Vinot, colonel d'état-major à l'École militaire ; tantôt ce sont des officiers de l'état-major de Bergeret.

chefs de légion ont incorporé dans le rang des Alsaciens et des Lorrains, aussitôt il défend toute incorporation nouvelle et ordonne le licenciement immédiat de nos anciens compatriotes.

Les négociations de la Commune avec le quartier général allemand, relatives à l'occupation des forts de la rive droite, sont plus plausibles. Le paiement du premier terme de l'indemnité de guerre effectué par Versailles, les forts de l'Est et du Sud devaient être évacués par les troupes étrangères, il s'agissait de ne point les laisser prendre par les troupes versaillaises, c'est-à-dire de les occuper avant elles. Grousset envoie des parlementaires (1) avec correspondance officielle pour le commandant en chef du 3e corps d'armée ennemi, et quelques démélés s'élèvent même entre la délégation militaire et le général de Fabrice, à propos de Vincennes. Le gouverneur fédéré, craignant que l'évacuation allemande n'amenât les soldats de Versailles en vue de la forteresse, en avait armé les remparts. Sur les réclamations du général allemand, Cluseret fait retirer les canons et quelques jours après P. Grousset donne ordre au gouverneur d'accueillir un parlementaire allemand qui réclamait le droit de visiter le fort (2).

L'occupation de la zone neutre par l'assiégeant était en effet d'une importance vitale pour l'Hôtel de Ville : quelles n'eussent point été les conséquences d'un investissement complet, empêchant de ce côté comme au Sud tout ravitaillement ?

Cette série de négociations, auxquelles les Prussiens se prêtaient sans difficulté, permettait à la Commune de s'affirmer comme gouvernement vis-à-vis de Versailles et de se prétendre reconnue par l'arbitre prussien au moins en fait. C'est vraisemblablement par cet ordre de considérations que s'expliquent l'empressement du Conseil à recher-

(1) Grousset à Bergeret (lettre du 20 avril).
(2) Voir *Journal officiel* du 24 avril, et Rossel, *op. cit.*, p. 135.

cher ces relations, et la bonne grâce avec laquelle il déférait aux moindres observations de l'ennemi. On ne saurait sérieusement soutenir en effet que tous ces pourparlers aient été motivés par la crainte de voir les Prussiens marcher à côté des régiments français pour soumettre Paris.

Le résultat le plus certain de ces négociations et du peu de dignité avec laquelle elles furent continuées, a été de faire perdre à la Commune le bénéfice de l'attitude patriotique qu'avaient prise la plupart de ses membres pendant le siège de Paris. Les commentaires que M. de Bismark leur a publiquement donnés, montrent exactement à quel poids il a pesé les négociateurs parisiens : parlant devant le Reichstag des négociations pénibles qui avaient précédé la signature du traité de paix, n'a-t-il pas dit : « Il restait à savoir si le gouvernement français était en état d'accomplir les stipulations concernant l'indemnité de guerre. Des appréhensions sérieuses me déterminèrent à faire une démarche personnelle. Si nous n'étions pas tombés d'accord, nous aurions pris Paris, soit par un *arrangement avec la Commune,* soit par la force, et nous aurions exigé du gouvernement qu'il retirât ses troupes derrière la Loire avant de continuer les négociations (1). » Telle était l'hypothèse offensante que la conduite des affaires extérieures valait à la révolution du 18 mars.

Le chancelier a, du reste, continué de jouer vis-à-vis de Versailles et de la Commune le double jeu qu'autorisait sa double qualité de diplomate et de vainqueur.

Tantôt il envoie de la tribune de Berlin comme un encouragement à certaines revendications de l'Hôtel de Ville : « Dans les insurrections francaises, il se trouve toujours un *grain de raison ;* ce grain se retrouve dans le mouvement actuel de Paris, dans l'aspiration à l'organisation

(1) Discours du 12 mai au Reichstag.

municipale prussienne (1) » : paroles au moins inopportunes. Tantôt il offre publiquement à M. Thiers les secours des armées allemandes contre Paris (2). Tantôt il gourmande notre ministre des affaires étrangères, venant lui-même négocier la signature du traité de paix à Francfort et joue, devant ce plénipotentiaire fort ému, la tragicomédie d'une rupture (3).

Tantôt il annonce qu'il interviendra entre les deux parties en lutte. Menace plus facile à faire qu'à réaliser! Il a donné lui-même l'évidente raison de l'abstention prussienne avec ce tour de parole humoristique qu'on connaît : « Il y avait une possibilité qui s'est offerte à nous dès le premier moment, a-t-il dit, et que nous avons sérieusement examinée, de mettre fin à la situation actuelle de la France par une intervention de notre part; néanmoins, je n'ai pu me résoudre à conseiller l'emploi de ce moyen à Sa Majesté. (*Bravos*) (4). Je devais craindre qu'une intervention non demandée dans la lutte actuelle, je ne dirai pas, ne réunît tous les partis contre nous, mais du moins n'opérât entre eux un rapprochement; alors on eût été prêt, selon la méthode française, à rejeter tout le mal de la situation sur l'immixtion étrangère (*c'est vrai*) et à

(1) Discours du 2 mai.

(2) « Secours qu'évidemment nous ne pouvions point accepter. (Déposition de M. Thiers.)

(3) Voir Jules Favre, t. III, *op. cit.*, le récit des négociations de Francfort.

(4) C'est ce qu'a dit en effet le maréchal de Moltke dans son discours du 24 mai 1878 en demandant au Reichstag des lois d'exception contre les socialistes : « Les comptes rendus basés sur les pièces originales qui nous ont été faits par des plumes françaises nous montrent dans la Commune de Paris un abîme de corruption, nous dépeignent des situations et des événements que nous dirions absolument impossibles si nous ne les avions vus se passer sous nos yeux, devant les regards étonnés de l'armée d'occupation, qui aurait eu bientôt fait de mettre un terme à ces choses, *si elle n'avait reçu l'ordre d'y assister l'arme au bras.* »

s'embrasser les uns les autres, en se disant : Nous sommes Français. — Si le mal même était allé trop loin, peut-être tous les partis se fussent-ils rapprochés à nos dépens ? » Le chancelier était trop habile pour souffler à la France en exaspérant le sentiment national les résolutions du désespoir, et cela quand la situation militaire du vaincu s'était, par ses concessions mêmes, favorablement modifiée depuis le 28 janvier.

La Commune ne retira donc aucun bénéfice effectif de toute cette diplomatie, et fut en cela entièrement dupe de M. de Bismark. Bien plus, les autorités prussiennes de Saint-Denis en profitèrent pour organiser dans Paris un vaste système d'espionnage qui avait ses ramification jusque dans les agents de la Commune — à l'insu de celle-ci naturellement. Ainsi les renseignements les plus précis (1) nous montrent, dans la direction de la police communale attachée au service intérieur de la gare du Nord, des espions allemands en situation de contrôler les passeports donnés à la préfecture de police et d'en délivrer de leur propre autorité.

Les écrivains royalistes ont naturellement pris texte de ces négociations imprudentes pour attaquer à leur sujet l'Hôtel de Ville avec une extrême violence et exalter leur propre patriotisme. Le souvenir des fautes de Turenne et de Condé, les crimes des nobles de l'armée de Condé et de Quiberon, des blancs de Toulon, de Dumouriez, de Pichegru, de Bourmont, les hontes de la Restauration de 1814-1815, eussent dû cependant les rendre moins agressifs.

La Commission d'échange et de travail, composée particulièrement d'ouvriers, Frankel, Theisz, Malon, etc., marqua par ses travaux le caractère social de la révolu-

(1) Dus à l'obligeance de M. Amédée Tardieu, le savant bibliothécaire de l'Institut, et confirmés par une enquête de l'auteur, parmi le personnel du chemin de fer du Nord.

tion. Les misères du siège avaient donné un coup de fouet aux idées niveleuses et rendu publiques des tendances socialistes latentes. Du reste, c'est plus encore par la mentalité du prolétariat aspirant d'une manière vague dans les moyens, mais positive dans le but à améliorer sa situation que par les théories de l'Internationale, représentée dans le Conseil, qu'il faut expliquer les tentatives législatives de cette Commission.

Le peuple n'ignore pas que la Révolution de 1789 fut plus encore sociale que politique, bien qu'elle ait réalisé des changements considérables dans les principes de notre gouvernement; il comprend que sans la réformation sociale les réformes politiques fussent demeurées de stériles conquêtes. La trahison de la noblesse et des princes fuyant la patrie et déchaînant sur elle les horreurs de la guerre civile et étrangère, l'aveugle résistance du roi, l'attitude du clergé toujours réfractaire aux lois, ne lui font point illusion ; il sait que la question sociale était nettement soulevée le jour où nos grandes Assemblées mettaient aux mains de la nation les domaines ecclésiastiques, les biens des émigrés , lançaient les assignats, le papier-monnaie, hypothéqué sur les biens nationaux, décrétaient enfin leur vente. Il sait que le morcellement de la propriété territoriale fut la conséquence ultime de cette révolution sociale que l'abolition du droit d'aînesse et la réglementation de la propriété ecclésiastique complètent.

La bourgeoisie, en détenant exclusivement la direction des affaires publiques, et la population rurale en occupant le sol, lui paraissent avoir seuls bénéficié de ces formidables changements.

Sans nul doute, il y a beaucoup d'inexpériences et d'omissions dans les travaux de la Commission, mais, quoique les aspirations et les passions ne puissent jamais suppléer à la science, à l'étude, à l'expérience d'ensemble, une in-

contestable entente de la question ouvrière y perce : en dégageant les principes des violences de formes et des brutalités de moyens inséparables d'une telle crise, tout esprit non prévenu reconnaîtra que la Commission a voulu surtout assurer aux ouvriers le droit de propriété contemporaine du travail et relever leur situation morale.

Dès le début, la Commune avait eu à régler la question des échéances déjà touchée par le Comité central qui les avait prorogées d'un mois (21 mars). Le décret à libeller s'adressait d'ailleurs plus particulièrement au commerce et au petit négoce bourgeois.

L'Assemblée nationale avait donné une solution qui, pour être définitive, était bien insuffisante : elle avait prorogé l'échéance des effets commerciaux au 13 avril, comme si la situation s'était améliorée depuis le 13 mars !

Le Conseil avait beau jeu pour adopter une loi plus favorable. Plusieurs projets lui avaient été présentés : il s'arrêta à celui de Jourde. Jourde voulait convertir le titre en souffrance en une valeur nouvelle et égale, représentée par huit coupures échéant de trois mois en trois mois, le non-payement de chaque coupure entraînant de plein droit pour le porteur la faculté de poursuivre le tireur, mais seulement pour le montant de la coupure échue ; le délai était de deux ans et l'intérêt supprimé. Une modification fut faite toutefois, qui étendait le délai de remboursement à trois années au lieu de deux, ce qui augmentait le nombre des coupures, la première échéance venant à partir du 15 juillet 1871.

Pendant les cinq séances de discussions (13-17 avril), Varlin, Jourde, Malon, Vermorel, Theisz, Lefrançais, Frankel, Avrial, avaient montré de vraies connaissances spéciales et quelques-uns un incontestable talent d'orateurs d'affaires.

Venons maintenant aux décrets qui ont directement trait à la situation des classes ouvrières.

Avant et depuis le 18 mars, un grand nombre d'ateliers avaient été fermés : sur la proposition d'Avrial, le Conseil lança un décret relatif à une enquête sur cette situation. Les Chambres syndicales ouvrières étaient chargées d'instituer une commission qui dresserait une statistique des ateliers abandonnés « et proposerait de suite les conditions pratiques de prompte mise en exploitation de ces propriétés, non plus par les déserteurs qui les avaient abandonnés, mais par l'association coopérative des travailleurs qui y étaient employés ». Au retour des patrons, un jury arbitral statuerait sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières et sur la quotité de l'indemnité que les sociétés auraient à payer aux propriétaires.

Ce décret d'expropriation était, sans nul doute, violent, spoliateur, malgré la clause d'indemnité que la réaction a affecté de ne point voir. Il était au moins étrange d'attaquer les patrons qui se refusaient à risquer des capitaux au milieu d'une telle tourmente, et étaient forcés de fermer leurs ateliers d'ailleurs vides d'ouvriers, puisque les uns entraient de gré ou de force dans les rangs de la garde nationale et que les autres se cachaient pour fuir les sergents racoleurs.

Un arrêté du comité de la Corderie (délégation des vingt arrondissements) montre clairement que ce décret n'était au fond qu'un article révolutionnaire ; il dénonce à la Commune « les chefs d'industrie comme empêchant systématiquement leurs ouvriers de remplir leurs devoirs de gardes nationaux en les gardant aux ateliers, et l'invite à sévir contre eux (1) ». La situation faite aux patrons par cette législation contraire est vraiment embarrassante.

On conviendra toutefois que la Commune reste fort en

(1) Dauban, *op. cit.*, p. 166, signé : Gaillard père, président ; Napias Piquet, assesseur.

arrière de la Législative, qui séquestre, confisque et met en vente les biens, meubles et immeubles des émigrés, et paraît bien timide à côté de la Convention qui frappe ces mêmes émigrés de mort civile, les bannit à perpétuité et les jette devant ses tribunaux de mort s'ils rentrent en France.

Le décret relatif aux ateliers fermés ne reçut pas même un commencement d'exécution.

Par quelques arrêtés de moindre importance, la Commission s'efforce d'ennoblir le travail et l'offre de travail. La Commune à son instigation abolit le système des amendes ou retenues en usage dans la plupart des ateliers, et ordonne à toute administration publique ou privée de restituer les amendes infligées depuis le 18 mars; elle déclare que l'emploi de l'amende, trop souvent appliquée pour des motifs futiles, est devenu un système qui déguise une diminution de salaire (27 avril). La Commune supprime, dans un but analogue, les bureaux de placement autorisés et les remplace par l'établissement de registres placés dans les mairies où se font inscrire les ouvriers sans travail et les patrons sans ouvriers, avec indication de tarifs, d'heures et autres conventions. Dès le 18 mars, cette réforme, digne d'approbation, avait été vivement réclamée dans les réunions publiques.

Une question d'hygiène publique attira l'attention du Conseil; il interdit le travail de nuit aux ouvriers boulangers. Vainement la Société de secours mutuels des ouvriers boulangers de la Seine (la Saint-Honoré) vient manifester à l'Hôtel de Ville contre l'arrêté : le Conseil, plus clairvoyant que la Société, le maintient et ordonne même, en réponse à cette réclamation peu éclairée, que toute infraction à la disposition nouvelle comportera la saisie des pains fabriqués pendant la nuit au profit des nécessiteux de l'arrondissement (20 avril) (1). Quel biologiste blâme-

(1) Le travail ne pouvait commencer à partir du 3 mai avant cinq

rait cette mesure qui conjure une des causes d'anémie professionnelle? Vermorel avait interprété l'arrêté à un autre point de vue : « Il est inique, avait-il répondu aux orateurs de la Saint-Honoré, de laisser une classe intéressante de travailleurs séparée de la société au bénéfice de l'aristocratie du ventre ! »

Il ne suffisait pas de sauvegarder les intérêts des ouvriers dans un avenir plus ou moins certain : la Commune, avisant l'état présent des salaires, chargea la Commission de travail et d'échange de prendre connaissance des marchés conclus par l'intendance depuis le 18 mars, pour fournitures d'armées. Dès le début du mouvement, l'administration de la guerre, se laissant séduire par des offres en apparence avantageuses, avait conclu des marchés avec les entrepreneurs qui se laissaient soumissionner au rabais. Les conséquences d'un tel système étaient que l'entrepreneur, pour réaliser de forts bénéfices, ne payait plus aux ouvriers et aux ouvrières que des journées insuffisantes ; les salaires étaient ainsi diminués, et, en définitive, c'était sur l'ouvrier qu'était faite l'économie réalisée par la Commune.

Frankel, chargé de soutenir les conclusions du rapport, montra que c'était là pour la Commune une singulière économie, puisque l'ouvrier viendrait demander à l'Assistance publique ce que le travail ne pourrait lui procurer. Il était toutefois regrettable que la légèreté des délégations conduisît le Conseil à revenir sur les clauses des contrats librement consentis par les deux parties.

heures du matin. En insérant quelques clauses additionnelles relatives au pétrissage et à la cuisson pendant l'été, l'arrêté est digne d'approbation. Du reste, dans beaucoup de villes de France et dans plusieurs grandes villes d'Europe, on ne pétrit ni ne cuit la nuit. Ramazzini, Patissier, Mérat, Stoll, Hannover (de Copenhague), Mayer (de Wurtzbourg), Neuville (de Francfort), Lombard (de Genève), Beaugrand, Layet, et autres hygiénistes, regardent la profession d'ouvrier boulanger comme une des plus insalubres.

La Commission de travail et d'échange fut autorisée à reviser les marchés conclus par les délégations, et invitée à adjuger toujours de préférence les marchés aux corporations ouvrières ; les conditions des cahiers des charges et les prix de soumission étaient fixés arbitralement par l'Intendance, une délégation des commissions de travail et de finances d'une part, et la Chambre syndicale de la corporation soumissionnée de l'autre. En outre, les cahiers des charges devaient porter les prix minimum de travail à la journée ou à la façon à accorder aux ouvriers (1).

« Il ne faut pas que le peuple vive de l'aumône, mais du travail — et du travail organisé sur des bases différentes », avait dit le Conseil. En dehors du décret sur les ateliers fermés, la Commune n'avait guère cherché à donner une organisation nouvelle au travail populaire ; voyons néanmoins comme elle entendait modifier les institutions d'assistance. Les monts-de-piété et les bureaux de bienfaisance attirèrent particulièrement son attention.

Dans la séance du 25 avril, Avrial proposa un projet de décret par lequel la Commune autorisait le dégagement gratuit de tous les instruments de travail, meubles, objets de literie, linge et vêtements engagés pour une somme jusqu'à concurrence de 50 francs. Dans la discussion, il parut nettement que cette mesure n'était qu'un premier pas vers la suppression des Monts-de-Piété. Lefrançais fit une observation judicieuse : « Avant de les supprimer, il faut les rendre inutiles, et ce n'est qu'en présentant tout un programme de réformes que nous arriverons à créer un

(1) Marchés pour l'habillement militaire. Rapport de Léo Frankel sur la délégation de Lazare Lévy et Evette, et rapport de ces derniers à la Commission des travaux publics (séance du 12 mai).

Voir aussi les demandes des Sociétés coopératives de fondeurs en fer à Avrial, pour obtenir des commandes d'engins et projectiles de guerre. 28 avril. (Dauban, *op. cit.*, p. 141.)

système qui permettra de supprimer l'assistance publique sous toutes ses formes. » Jourde parla avec beaucoup de force dans le même sens. Plusieurs, comme Urbain, voulaient que le projet de loi comprît certains objets précieux, tels que l'anneau de mariage. Cette « fantaisie sentimentale et catholique » fut accueillie par une vive hilarité. Après une longue discussion, la Commune rend un décret par lequel toutes reconnaissances des monts-de-piété, antérieures au 25 avril, portant engagement des objets indiqués par Avrial et ne mentionnant pas un prêt supérieur à la somme de 20 francs, pourront être dégagées gratuitement à partir du 12 mai (6 mai).

Afin de faciliter l'opération en fixant l'ordre des dégagements (un grand nombre d'engagements non liquidés remontaient en effet au mois de juin 1869, et les articles à délivrer gratuitement s'élevaient au chiffre de huit cent mille environ), la délégation des finances et du travail forma quarante-sept lots, qui représentaient chacun les objets engagés pendant une période de quinze jours. Le 11 mai, quatre séries furent désignées par un premier tirage au sort, salle Saint-Jean, et, dès le lendemain, une foule considérable de femmes et de gardes nationaux se pressaient aux trois grands bureaux du Mont-de-Piété, sous la surveillance de Jourde, assisté de Vermorel et de Lefrançais.

Avant même que la restitution de ces objets fût terminée, un nouveau tirage était fait le 20 mai, pour désigner quatre autres séries. Le 21, le 22, malgré la bataille de rues, la restitution continuait à l'Hôtel de la rue des Blancs-Manteaux. Le 23, interrompue par l'irruption menaçante d'une foule de femmes, elle reprenait le 24, journée pendant laquelle on délivrait plus de six cents objets; le jeudi 25, les soldats de Versailles occupaient ce quartier.

La Commission de travail et d'échange avait présenté à

la Commune, au sujet de ce décret, un rapport très-étudié (1) qui résumait les reproches adressés à l'institution des monts-de-piété ; mais elle négligeait, leur liquidation une fois effectuée, de mettre quelque chose à leur place. Elle aurait pu indiquer que leur remplacement serait l'œuvre de sociétés privées, mues par un sentiment de solidarité fraternelle, rachetant d'abord les objets engagés, organisant ensuite, par les épargnes communes, un capital destiné au groupe des sociétaires et à leurs familles, à l'instruction et à l'apprentissage des enfants, aux malades, aux blessés, aux vieillards ; elle aurait pu indiquer surtout les sociétés de secours mutuels.

Jourde fit, à ce propos, une observation de bon sens : « Il faut étudier le moyen de liquider le Mont-de-Piété, ou plutôt le moyen qui permettra de se servir de cette institution, de la modifier, de l'améliorer, pour en faire un établissement qui prête réellement à celui qui a de véritables besoins, sans abuser d'un taux usuraire, sans frapper sur le pauvre. »

Le directeur de l'Assistance publique, Treilhard, en démandant le remplacement des bureaux de bienfaisance, se montra plns prévoyant que la Commission de travail ; il n'hésita point à leur substituer une institution d'esprit municipal et laïque. Les bureaux de bienfaisance, disait-il avec vérité, placés sous des influences cléricales, favorisent ouvertement les individus ou les familles qui se livrent à des pratiques religieuses et encouragent trop souvent l'hypocrisie ; 3,300,000 francs sont donnés par l'Assistance publique aux bureaux de bienfaisance, qui reçoivent, en outre, plus de 1,500,000 francs des quêtes. Sur cette somme, les sœurs coûtent environ (logement, nourriture, etc.) 350,000 francs : Treilhard proposait

(1) *Liquidation des monts-de-piété, leur situation économique, leur valeur morale. Appréciation sur les services qu'ils rendent aux travailleurs.* (*J. Off. du* 1er *mai.*)

de constituer un comité d'assistance publique composé de quarante membres, choisis par les municipalités de l'arrondissement : ce comité désignerait vingt-quatre délégués intermédiaires entre les assistés et le comité (1).

La Commission des finances assumait une lourde responsabilité. Paris était sans travail : presque tous les hommes valides avaient endossé la vareuse de garde national. La question des subsides et de la solde était donc capitale : il fallait de plus subvenir aux besoins des services publics et surtout à ceux de la délégation de la guerre.

Le délégué Jourde a expliqué depuis (2) que le spectacle de quelques réquisitions opérées en désordre après le 18 mars par des gardes nationaux laissés sans subsides lui inspira l'ambition d'organiser d'une façon régulière le budget communal. Souvent aidé par Varlin, de la commission des subsistances, il eut recours aux recettes ordinaires de la municipalité et à des réquisitions officielles opérées à grands renforts de menaces — apparentes, a-t-il dit depuis encore, — pour éviter « les écarts et les violences que la situation expliquait (3) ». Il est constant que de cette sorte les grands dommages privés, qu'eussent causés des réquisitions particulières, furent conjurés. Justice doit être rendue sur ce point, en dépit des quelques écarts soigneusement enregistrés et centuplés par la réaction.

Dans diverses caisses publiques (Finances et Hôtel de Ville), il avait été reconnu 4,658,112 francs en espèces. La Ville de Paris avait de plus, le 18 mars, un solde d'environ 9,400,000 francs à la Banque. Ce fut à ce solde que le gouverneur et le délégué Ch. Beslay eurent recours pour

(1) Rapport à la Commission des finances et à la Commune, sur la suppression des bureaux de bienfaisance et l'organisation des bureaux d'Assistance dans les vingt arrondissements. (Enquête, 1 vol., p. 547.)

(2) Procès des membres de la Commune. Interrogatoire de M. Jourde (séance du 12 août).

(3) Lettre de Jourde à Ch. Beslay, le 19 mai. (Déposition de M. de Plœuc.)

satisfaire les demandes de la délégation des finances.

A la fin d'avril, le solde étant épuisé, Jourde proposa aux régents de la Banque l'encaissement des revenus de la ville qu'il évaluait à 600,000 francs par jour; en retour, la Banque n'aurait que 400,000 francs à donner quotidiennement à l'Hôtel de Ville; en attendant l'application de ce nouveau système financier, la Banque remettrait provisoirement un million par jour à la délégation des finances. M. de Plœuc refusa de donner un million, et Jourde restreignit le chiffre de sa demande quotidienne à 400,000 (1). Le délégué proposa en outre à la Banque un emprunt sur 214 millions de titres trouvés au ministère des finances. M. de Plœuc refusa encore.

Sur l'autorisation du gouvernement de Versailles, la Banque livra par fraction jusqu'au 23 mai la somme totale de 7,290,000 francs : l'intervention de Rigault avait plus d'une fois donné un caractère périlleux aux réquisitions communales telles que celles du 13 avril, à propos des diamants de la Couronne (2), et du 12 mai, qui provoqua un instant la démission de Ch. Beslay.

Les autres réquisitions de la Commune s'adressèrent à des services publics qui ne devaient leurs produits qu'à l'État. Le 30 avril, l'enregistrement et le timbre avaient

(1) Ce projet, mis à l'étude d'après cette base nouvelle (400,000 francs par jour), aurait été adopté en principe par la Banque dans les derniers jours de la Commune, et aurait même reçu un commencement d'exécution. (Voir Beslay, *Souvenirs, op. cit.*, p. 404.)

(2) Jourde avait trouvé au ministère des finances un procès-verbal d'enlèvement des diamants de la Couronne, dans lequel le nom de M. Rouland figurait à titre de gouverneur de la Banque. Pensant que les diamants étaient encore à la Banque, la Commission exécutive déclara qu'en les dissimulant la Banque avait fait acte politique, et une perquisition armée fut ordonnée. Beslay parvint à la retarder. M. de Plœuc envoya de suite un agent avec un laisser-passer de Rigault à Versailles pour obtenir des éclaircissements de M. Rouland. Il résulta des explications de ce dernier que M. Magne, en août 1870, avait fait expédier les diamants en province et n'en avait point informé ultérieurement M. Picard. (Voir Plœuc et Beslay.)

versé 560,000 francs ; plus tard, le délégué, pour obtenir le versement immédiat des droits payés par les compagnies d'assurance pour le timbre des polices, restreignit à trois mois l'époque du versement du droit de timbre à l'enregistrement, ce qui lui permettait d'exiger dans les quarante-huit heures le trimestre échu (15 mai).

Par décret du 27 avril, les cinq grandes compagnies de chemins de fer durent verser à la Commune la somme de deux millions réclamés sur l'arriéré des impôts dus à l'État : le même décret stipulait qu'à partir du 20 avril le compte des impôts de toute nature serait arrêté et payé par les compagnies tous les dix jours.

Les télégraphes, l'octroi, les contributions directes, les douanes, les halles et marchés, les tabacs, etc., constituèrent avec les réquisitions indiquées et quelques saisies à l'archevêché et dans diverses communautés religieuses le budget des recettes. Il était de 26 millions de francs environ.

Le budget des dépenses se détaillait ainsi : 20 millions, à la guerre ; 2 millions, à l'intendance ; aux délégations intérieure, de marine, de commerce, de relations extérieures, de 30 à 110,000 francs ; à la sûreté générale, 235,000 francs ; à la Commission exécutive, 90,000 francs ; à l'Hôtel de Ville, 91,000 francs ; à la délégation de la justice, 5,000 francs ; à celle de l'enseignement, 1,000 francs ; au Comité central, 15,000 francs ; aux municipalités, 150,000 francs ; aux sapeurs-pompiers, 99,000 francs ; à la Bibliothèque, 30,000 francs ; à l'Imprimerie nationale, 100,000 francs ; aux hôpitaux militaires, 180,000 francs ; à l'association des tailleurs, 20,000 francs ; à celle des cordonniers, 4,662 francs. Le total du budget des dépenses s'élevait à 25,138,000 francs ; ce qui donnait un excédant de recettes de 875,000 francs (1).

(1) Voir l'état lu en séance publique, le 2 mai, par Jourde.
L'incendie du ministère des finances a naturellement soustrait à toute recherche les éléments du bilan budgétaire, au mois de mai.

L'abandon des services publics tels que la Monnaie, les Postes, les Télégraphes, les Domaines, les Contributions, l'Imprimerie nationale, mit incontestablement en relief les capacités administratives d'un grand nombre d'ouvriers devenus les employés de la Commune. Dès le 27 mars, Theisz, membre du Comité central et envoyé à la Commune par les XIIe et XVIIIe arrondissements, se présentait à l'Hôtel des Postes et exhibait au directeur, M. Rampont, sa propre nomination par le Comité. Après quelques pourparlers, M. Rampont déclarait qu'il était lui-même socialiste mutuelliste, partisan des idées de Proudhon, mais qu'il ne reconnaissait pas le Comité et se retirerait seulement si la municipalité élue le destituait. Le 30 mars, sans donner avis de sa détermination, M. Rampont quittait Paris, emportant le contenu des caisses, les timbres et donnant ordre de diriger toutes les voitures à Versailles. Le matériel et les planches toutefois restaient intactes et la Monnaie put commencer la fabrication. Une partie du personnel administratif avait suivi le directeur (1). Theisz, avec quelques employés socialistes et une partie de l'ancien personnel, réorganisa le service. Le public manifestait son mécontentement ; le nouveau directeur expliqua par une affiche les divers incidents et les levées furent exactement faites au bout de quarante-huit heures. Pendant les premiers jours, quelques ballots de lettres pour la province purent encore quitter Paris par Sceaux ; mais bientôt, sur les ordres de M. Thiers, le blocus épistolaire devint, du côté des lignes versaillaises, aussi complet que le blocus alimentaire. Des agences privées s'organisèrent afin de porter dans les bureaux de Saint-Denis les lettres de Paris

(1) Voir Relation de Theisz, Faillet et Louis Debock adressée à M. Lissagaray, *op. cit.*, appendice, p. VII et suiv. D'après une autre version, M. Rampont, tout en paraissant s'être préparé dès le début à transporter le service à Versailles, se serait retiré devant une occupation armée le 30 mars au soir.

pour la province, et d'aller soit à Saint-Denis, soit à Versailles chercher les lettres de la province pour Paris. Un arrêté du 6 avril les avait du reste autorisées. C'était surtout des étrangers, allemands ou anglais, qui créèrent ces agences, profitant pour circuler librement des doubles passe-ports octroyés par Rigault et le général Valentin. Plusieurs réalisèrent des bénéfices considérables (1).

A la Monnaie, le nouveau directeur Camélinat, de l'Internationale, ouvrier bronzier, montra une activité et une habileté remarquables. Tout le matériel, les poinçons, les coins étaient là. La Commune, ayant voulu battre monnaie, fit demander à la Banque livraison des lingots qui étaient en sa possession. Elle en avait pour 11 millions ; dans les écritures apparentes on ne déclara que 1,100,000. M. de Plœuc résistait : le droit de battre monnaie était un droit régalien, etc. Camélinat s'appuyait sur la nécessité de favoriser la reprise du travail. Bref, les lingots furent livrés par fraction de 200,000 francs, avec engagement de remettre quatre jours après la réception des lingots les pièces fabriquées. Ce délai était manifestement insuffisant (M. de Plœuc l'a avoué depuis) : l'entrepreneur de la Monnaie à dix jours d'après les clauses de son marché pour rendre les lingots en monnaie frappée. Camélinat avec quelques amis satisfit à ces conditions inusitées et livra dans le délai fixé les pièces de 5 francs frappées avec les coins de 1848 : elles étaient irréprochables.

Au milieu du désordre inséparable d'une guerre civile, avec le trouble jeté dans l'administration financière de la ville, de l'intendance et de la guerre, il était impossible qu'il ne se produisît pas des dilapidations et des malversations nombreuses. Mais il est bon de remarquer que la plupart sont seulement connues par les plaintes des gardes

(1) L'une d'elles, établie rue du Conservatoire, fit à notre connaissance un bénéfice brut de 110,000 francs, des premiers jours d'avril à la fin de mai.

nationaux fédérés et par les menaces de répression des délégués : une telle conduite honore à la fois les citoyens de qui émanent ces plaintes et ceux qui les ont accueillies. Le fait devait être rappelé en présence du débordement de calomnies qui ont poursuivi jusque dans l'exil ou la mort certains membres de diverses délégations (1). A côté d'hommes, comme tels et tels soupçonnés au sein même du parti, entourés d'agents étrangers qui s'occupaient des fournitures d'armées et entre les mains desquels passaient sans contrôle des centaines de mille francs (2), combien de citoyens intègres et respectueux de la chose publique ! Charles Beslay ne voulut jamais de la moindre rémunération pendant sa délégation à la Banque ; il refusa même un traitement pour le garçon de confiance qu'il avait amené avec lui. Grousset, si poursuivi, a mérité d'être appelé par une plume souvent bien sévère, « conservateur des archives des affaires étrangères » (3). Jourde, enfin, pendant ses deux mois de pouvoir, dînait à trente-deux sous et sa femme continuait à laver son linge à la Seine. A ces noms, qu'il serait facile d'en joindre beaucoup d'autres !

En ce qui concerne la délégation des finances, Jourde fit de nombreux efforts pour régulariser les états de solde : les effectifs des bataillons étaient souvent exagérés par des commandants ou des officiers payeurs déshonnêtes. Il s'efforça de les faire reviser. Il provoqua des poursuites contre « les misérables indignes du nom de gardes nationaux qui vendaient leur équipement et leurs habits »,

(1) Les gardes nationaux chassaient de leurs rangs les voleurs, les repris de justice, les forçats libérés. (Voir Dauban, p. 165.)

A propos de malversation, dans le recueil de documents publiés par le même, voir p. 116, 187, 221, 229, 360, etc. Ces réclamations sont adressées par des gardes et des officiers fédérés aux délégués à la guerre, aux Commissions des finances, au Comité du Salut public.

(2) Voir Rossel, p. 204, et Lissagaray, p. 246.

(3) Dauban, *op. cit.*, p. 324.

contre les fournisseurs concussionnaires. A sa demande, la Commune institua d'abord une commission de contrôle, puis une commission supérieure de comptabilité pour vérification générale des comptes de toutes les administrations (1).

C'est ici le lieu de rappeler que dès le 2 avril un arrêté du Conseil avait fixé à 6,000 francs le maximum du traitement annuel des employés aux divers services et que le 19 mai la Commune interdisait tout cumul de traitement. Celui de ses membres était de 450 francs par mois.

(1) Voir notamment les arrêtés et décrets destinés à réprimer toute concussion ; 3, 7, 16 et 19 mai.

CHAPITRE IX

LA GUERRE SOUS PARIS

La guerre sous Paris. — La délégation militaire du général Cluseret. — Les généraux étrangers Jaroslaw Dombrowski, La Cecilia, Wroblewski, etc. — Forces communales. — Ressources militaires de Paris. — Rivalités de la Commune, du Comité central et de Cluseret. — Les réfractaires. — Désordres administratifs. — La cour martiale. — Insuffisance de la seconde ligne de défense et des barricades de l'intérieur. — Seconde réorganisation de l'armée de siège. — M. Thiers et les états-majors de Versailles. — Le maréchal de Mac-Mahon, commandant en chef. — Le plan d'attaque contre Paris. — Le moral de l'armée versaillaise. — Un ordre du jour du général Ducrot. — Attitude de l'Assemblée nationale. — La majorité et les lois municipales, sur les loyers, sur la presse, etc. — Les opérations d'attaque à l'ouest de Paris. — Affaires de Neuilly, d'Asnières. — Prise du château de Bécon. — La Ligue des Droits de Paris et la trêve de Neuilly. — La franc-maçonnerie et la trêve du 29 avril. — Les francs-maçons prennent parti pour la Commune. — Installation des batteries de siège à Châtillon, Meudon, Brimborion, Breteuil, etc. — Bombardement des forts du Sud. — La flottille de la Commune. — Prise des Moulineaux, du cimetière et du parc d'Issy. — La panique du fort d'Issy, le 30 avril. — Cluseret réoccupe le fort. — Son arrestation.

Cependant, en dehors des murs, la guerre suivait son cours.

Pour parer à ses éventualités, Cluseret ne s'était guère montré à la hauteur du rôle qu'il ambitionnait tant depuis le 4 septembre. Officier instruit et d'une incontestable bravoure, il ne possédait ni l'activité ni l'initiative néces-

saires à l'organisation d'une si importante défense. Il avait débuté par une faute dont les conséquences devaient être fâcheuses pour la révolution. Son décret du 5 avril renouvelait les errements du premier siège en divisant les bataillons de la garde nationale en compagnies de marche et en compagnies sédentaires, qui comprenaient, les premières, tous les hommes valides de dix-neuf à quarante ans, les secondes les autres citoyens. C'était d'un trait de plume réduire considérablement le nombre des combattants, se priver du concours de beaucoup de gardes nationaux qui pour avoir plus de quarante ans ne s'en fussent pas moins montrés actifs et dévoués ; c'était enfin provoquer de vifs mécontentements en créant légalement une inégalité de charges peu justifiée. Au point de vue communal, cette erreur fut vivement sentie ; Arthur Arnould et d'autres protestèrent, mais inutilement.

Dès les premiers jours Cluseret avait cherché à s'assurer la prépondérance vis-à-vis de la Commune, et à s'affranchir d'un contrôle que l'inexpérience des conseillers rendait difficile à supporter. La Commission exécutive et notamment Félix Pyat l'étreignaient en effet d'une incessante surveillance, assiégeaient à tout instant son cabinet au ministère. Il se heurtait en même temps aux partis-pris, aux défiances que conservaient instinctivement les démocrates, les ouvriers, contre le militarisme, bien qu'il s'abstînt de tout insigne et de toute allure qui pussent rappeler son grade, et poussât même le respect de l'axiome républicain : *Cedant arma togæ*, au point de ne jamais porter l'uniforme.

Les sous-ordres se plaignaient en outre de ses indécisions, de ses incertitudes, de ses continuelles variations, du peu de soin qu'il apportait dans les détails d'exécution : ses dispositions étaient le plus souvent combinées et prescrites sans précision. Il n'avait su enfin inspirer qu'une médiocre confiance à ceux qui l'approchaient : son entou-

rage habituel était composé d'une foule d'agents particuliers, fournisseurs plus ou moins cosmopolites, tous d'une probité véhémentement soupçonnée. Un capitaine du génie, Rossel, qui s'était jeté dans les rangs de la révolution le lendemain du 18 mars, devenu son chef d'état-major, l'a lui-même jugé sévèrement : « Cluseret, a-t-il dit, a peut-être exploité sa situation au ministère... ce n'était pas un franc révolutionnaire, c'était un Français superficiel, frotté de Yankee et qui dans la philosophie yankee n'avait guère compris que le mot *Dollar* (1). »

La nomination d'aventuriers étrangers aux principaux commandements militaires ne fut pas une faute moins grave : celle-ci ne retombe point du reste sur le seul délégué à la guerre. Avec les généraux du Comité central, les Bergeret, les Eudes, les Lullier, les Duval, c'était encore la note française. La Commune accepta les services de nombre de condottieri Polonais, Italiens, Hongrois, etc., qui avaient pris part à toutes les guerres d'indépendance depuis 1848 : loin de les reléguer dans des grades subalternes, elle leur confia les postes les plus importants, la direction de ses troupes.

La première nomination de cet ordre excita une vive émotion dans la garde nationale : ce fut celle de Jaroslaw Dombrowski au commandement de la Place, après l'arrestation de Bergeret ; il était déjà chef de la 12e légion. Quatre jours après, le 10 avril, la Commission exécutive dut justifier son choix devant l'opinion alarmée et, dans une note romanesque, refaire le passé de son nouveau général : elle lui constituait des états de service à souhait, tout à fait démocratiques. En réalité, Jaroslaw Dombrowski était de la Pologne russe : son éducation avait été toute militaire. Sorti de l'école des Cadets, il avait pris rang en qualité d'officier dans l'armée russe du Caucase.

(1) *Œuvres posthumes*, p. 104 et 204.

Pendant la dernière insurrection de Pologne il s'était distingué dans le commandement des milices insurrectionnelles. Forcé de se soustraire aux poursuites du vainqueur, il était venu en Italie auprès de Garibaldi. A Paris, au début du siège prussien, il était signalé comme un étranger suspect par de fréquentes allées et venues entre nos avant-postes et ceux de l'ennemi : le général Trochu l'avait fait arrêter, puis relâcher grâce aux instances d'un général polonais, attaché à l'ambassade ottomane. Il avait quitté Paris on ne sait comment, traversant facilement les lignes allemandes, puis il y était rentré après la capitulation. Félix Pyat, enfin, l'avait recommandé chaudement à la Commission exécutive.

A vrai dire, l'estampille de la Commune, faisant de Dombrowski un lieutenant de Schamyl, n'eût point suffi à calmer la défiance, mais la bravoure a toujours séduit les Français, et Jaroslaw Dombrowski était d'un extrême courage : son audace froide jointe à un entrain chevaleresque, sa sobriété, une modestie exempte de calcul, lui eurent bientôt conquis ses lettres de naturalisation et son certificat de civisme.

Son frère Ladislas était nommé, peu de temps après, colonel d'état-major : il devait, lui aussi, se conduire en soldat.

C'étaient encore La Cecilia (Napolione), ancien officier du génie dans l'armée italienne, qui avait servi pendant la guerre à l'armée de la Loire ; Wroblewski, ancien chef de l'insurrection polonaise, officier distingué, soigneux, méthodique, tous deux nommés généraux ; Landowski, chef de légion ; Rozwadowski, Kamiewski, Rogowski, officiers supérieurs ; Györöck, Lukkow, ingénieurs, etc., etc.

Au sein même du parti révolutionnaire, cet accueil fait à l'étranger devait froisser le sentiment national (1). Le

(1) Voir séances du Comité central. Mai, *passim*. (Enquête du 18 mars. Édition en 1 vol., pièces justificatives.)

lendemain d'une lutte où nous n'avions rencontré que l'indifférence de tous les peuples, rien ne pouvait, d'ailleurs, exciter davantage les officiers et les soldats qui revenaient d'Allemagne et fournir des arguments plus plausibles au gouvernement de Versailles contre l'Hôtel de Ville. La haine du militarisme français, l'espoir de mettre la main sur des hommes de guerre et d'éviter en même temps toute dictature militaire, un républicanisme cosmopolite tout à l'ordre du jour, expliquent ces nominations sans les justifier.

Les nationaux dignes de commander ne manquaient pas cependant : Champigny et Buzenval avaient mis en relief beaucoup d'officiers de la garde nationale d'un vrai mérite militaire ; après le 28 janvier, nombre d'officiers avaient quitté l'armée régulière qui vinrent s'offrir ainsi que quelques élèves de l'École polytechnique, de l'École des mines (1). La Commune n'agréa point leurs services ou les relégua dans des postes secondaires. Quelques-uns cependant furent plus favorisés que les autres et à la tête des légions montrèrent une grande vigueur : tels l'Alsacien Wetzel, les deux Okolowicz (du Cher) ; Brunel, ancien lieutenant aux chasseurs d'Afrique qui commandait à Buzenval le 11e de marche et avait déployé, aux côtés de Rochebrune, un tel courage qu'il était porté pour la croix (le général Trochu, il est vrai, la lui refusait à cause de son attitude au 31 octobre) ; Matuzewicz, capitaine d'infanterie de ligne, décoré, qui avait brisé son épée le 28 janvier. Le nombre des agréés fut, du reste, fort restreint.

L'incapacité, l'inertie, l'esprit de coterie et de jalousie qui régnaient à l'Hôtel de Ville et devaient paralyser les ressources de la défense, se retrouvaient dans les autres services et à tous les degrés de la hiérarchie communale.

(1) Dauban, *op. cit.*, p. 178, 183. — Un élève de l'École polytechnique, élu commandant du 173e bataillon, fut tué le 12 avril, à Neuilly.

Le Comité central affirmait de plus en plus ses prétentions ; il se posait maintenant en second pouvoir public, toujours prêt à appuyer les récriminations et les critiques que provoquaient soit les actes, soit l'indécision de la Commune. Sans doute, le Comité s'était renouvelé ; les plus importants de ses membres étaient entrés au Conseil ; mais, pour la garde nationale, il n'en restait pas moins le Comité central, le gouvernement provisoire du 18 au 26 mars. Tandis que la Commune n'avait sur les bataillons aucune autorité sérieuse, il conservait la sienne et en usait impérieusement, donnait son contre-seing aux ordres de départ des troupes envoyés par le délégué ou la Commission exécutive ; souvent, il adressait directement des ordres de départ. Il s'était divisé en commissions : ordonnancement et finances, contrôle général et informations, médecine, infanterie, artillerie, génie, cavalerie, examen disciplinaire et secours, état-major, habillement et équipement, subsistances ; en réalité, sinon officiellement, il tenait déjà l'administration du ministère de la guerre. Cluseret se révoltait vainement contre ces nouvelles usurpations. Le Comité central l'attaquait chaque jour, réclamait l'établissement d'un bureau au ministère afin de contrôler le délégué. Cet antagonisme s'accentuait encore le jour où Cluseret faisait arrêter un des membres du Comité, le commandant Ferrat, chef d'un bataillon du XXe, coupable d'insubordination, et l'envoyait à la prison Cherche-Midi : relâché grâce aux violentes réclamations du Comité, Ferrat se faisait le promoteur d'une agitation et d'une opposition publiques.

Le Comité s'immisçait même dans l'administration des arrondissements en y envoyant des chargés de pouvoirs. Un de ses membres, Lacord, s'imposa ainsi dans le VIe arrondissement, où il fit, les registres de l'état civil, les listes électorales, les rôles des contributions en main, la chasse aux réfractaires.

Rentrer définitivement en scène, tel est le but que le Comité poursuit par tous ses actes. La lecture des procès-verbaux de ses séances, saisis à l'Entrepôt, jettent une vive lumière sur ces disputes intestines. « Les pouvoirs politiques seuls ont été remis à la Commune », s'écrie Chouteau dans la séance du 10 avril. Le 11, Gaudier déclare que « pour faire disparaître le dualisme des deux pouvoirs, il faut que le Comité central soit représenté à la Commune ». Et Lavalette : « Les membres du Comité central devraient se porter candidats à la Commune pour régénérer un peu le principe révolutionnaire de ce pouvoir ! Quant aux membres de la Commune faisant partie du Comité central, ils devraient venir prendre des idées au sein de leur ancien comité ! » Le 19, Lacord : « La Commune mollit. Nous devons nous compléter pour peser sur elle et sauver la situation. » Le 23 enfin, un des membres les plus importants, Moreau, attaque directement le Conseil : « Tenons-nous, dit-il, en relations d'idées avec la garde nationale, reprenons notre rôle de révolutionnaires ! Repoussons tout établissement d'oligarchie ! Pour cela, nous devons faire une nouvelle assemblée générale de la garde nationale, lui exposer nos actes, lui faire comprendre qu'elle doit nous décerner un mandat, et faire reconnaître par la Commune le droit de contrôle pour le Comité central (1). »

Dans les conseils d'arrondissement et de légions (2), les

(1) Voir Enquête (1 vol.), p. 482 et suiv. Procès-verbaux des séances du Comité central du 10 avril au 9 mai. — Voir aussi Dauban, *op. cit.*, p. 254 et suiv. — Pour Ferrat, voir Procès des membres de la Commune; interrogatoire du Ct; la séance du Comité, le 20 avril, et Dauban, p. 118, 123, 125.

(2) Dans la 17e légion, par exemple, un conflit s'élève entre la Commission municipale, le délégué de la Commune Malon et les membres du conseil de légion, à propos de l'élection du chef de la légion. Muley intrigue pour remplacer Jaclard. (Voir le journal *le Fédéré des Batignolles*, no unique, 25 avril.)

haines, les rivalités, les querelles de galons régnaient de même. Les états-majors, beaucoup d'officiers, montraient en effet le goût le plus vif et le moins démocratique pour les broderies, les aiguillettes : on voyait souvent ces beaux gars, pommadés, chamarrés, bottés jusqu'à mi-cuisse, l'écharpe rouge à la taille, caracoler sur les boulevards et faire vaillante mine dans les cafés, près de ce qui restait de prostituées à la ville. Ce fut en vain que Delescluze et Cluseret flétrirent la manie du galon : la plupart restèrent, en dépit des semonces et des arrêtés, galonnés jusqu'au 21 mai ; de même que les chefs d'armée continuèrent, malgré l'arrêté de la Commission exécutive, à s'appeler généraux, quelque « temporaires », quelque « incompatibles » que fussent ces grades « avec l'organisation démocratique de la garde nationale » (1).

L'effectif des milices fédérées a été considérablement exagéré par les rapports de la Place et du général Appert. Ces rapports ne sont basés que sur des états de prises d'armes ou des états de solde que les délégations de la guerre et des finances savaient elles-mêmes inexacts. Mais si en réalité il n'y avait pas dans Paris, le 18 mars, plus de soixante bataillons favorables au mouvement (2), on comptait le jour de la sortie sur Versailles, près de cent mille hommes qui, le 6 avril, se retrouvaient encore sur les boulevards pour suivre au Père-Lachaise les chars funèbres des morts du 3 et acclamer l'oraison de Delescluze. Quand la réorganisation de Cluseret eut donné ses résultats matériels et moraux, quand les conseils de légion eurent reconstitué les bataillons des quartiers dits conservateurs, jamais on n'obtint plus de *quarante-cinq mille* hommes de troupes réellement actives. Les bataillons de marche s'étaient réduits à trois cents, deux cent cin-

(1) Arrêtés des 6 et 7 avril, et discours de Delescluze, le 22.
(2) Rossel, p. 242.

quante hommes même. Dans tel arrondissement, le IVe, par exemple, sur onze bataillons, quatre seulement refusaient de former les compagnies de guerre et allaient au feu complets (1) ; les sept autres se constituaient en compagnies sédentaires ou, comme le 53e, « invoquaient leur droit indéniable de ne point s'engager dans la guerre civile (2) ». Un seul de la 10e légion faisait campagne. Dans d'autres arrondissements, pour ne point marcher, les bataillons contestaient la validation des nouvelles élections d'officiers, ou prétextaient qu'elles n'étaient point encore faites.

Cluseret avait d'abord divisé les forces extérieures en deux grands commandements ; le premier s'étendait de Saint-Ouen au Point-du-Jour, confié au général Dombrowski ; le second, du Point-du-Jour à Bercy, confié au général Wroblewski.

Dombrowski avait son quartier général extérieur à la Muette : les trois divisions de son corps comprenaient : la première, Saint-Ouen et Clichy jusqu'à Asnières ; la seconde, Levallois-Perret, Neuilly, la Muette, le Point-du-Jour ; l'une d'elles était commandée par le colonel Aug. Okolowicz, ex-capitaine de francs-tireurs pendant le siège, sous les ordres de l'amiral Saisset qui avait fort apprécié sa vaillante conduite. Le quartier général de Wroblewski était à Gentilly : la première division comprenait les forts d'Issy et de Vanves ; la seconde, les forts de Montrouge et de Bicêtre ; la troisième, le fort d'Ivry et les tranchées de Villejuif, etc. ; le général Brunel et le colonel Lisbonne commandaient les deux premières, l'un dans le village d'Issy, l'autre au Petit-Vanves et à Montrouge. Ces commandements étaient du reste mal définis et furent souvent remaniés : ainsi, le commandement des forts du Sud fut suc-

(1) Arth. Arnould, *op. cit.*, t. II, p. 151, et Dauban, p. 267.
(2) Protestation trouvée dans la mairie du IVe, après le 28 mai.

cessivement confié à Eudes, à La Cecilia, puis à Wetzel.

Toutes ces désignations de corps d'armée, de divisions, font du reste illusion : le détail de l'effectif les réduit à leur vraie valeur, Les garnisons des forts du Sud d'Issy à Ivry, les bataillons de tranchées et de soutien dans les villages suburbains ne comptèrent jamais plus de douze à quinze mille hommes, six à sept cents dans Issy, cinq cents à Vanves, de trois à cinq cents dans les autres. D'Issy à Saint-Ouen, vingt mille miliciens environ étaient échelonnés, et Dombrowski à qui Versailles et l'Hôtel de Ville lui-même supposaient vingt mille hommes de troupes, ne disposa jamais que de six mille combattants au plus (1). C'est ainsi que dès le début tout le poids de la lutte pesa presque constamment sur les mêmes batail-

(1) Procès-verbal des séances du Comité centrai, 4 et 6 mai.

Le colonel Mayer avait déjà donné des chiffres très-exagérés dans son rapport (voir *Officiel* du 30 avril), et compté pour toutes armes :

84,986 hommes de compagnies de marche, avec 3,413 officiers,
77,665 — — sédentaires, avec 3,094 —

M. le général Appert (Rapport cité) a encore amplifié ces états ; les chiffres qu'il donne ne présentent même aucune vraisemblance. Ainsi, il fait entrer dans l'effectif total de la garde fédérée tous les bataillons qui constituaient les vingt légions, soit 234 bataillons, avec 38 bataillons de corps francs; en tout, 272 bataillons. Il fixe à 76,801 hommes la partie active de l'infanterie, avec 3649 officiers, et à 106,909 le chiffre des sédentaires, avec 7,933 officiers ; il fixe à 11,330 hommes l'effectif des corps francs, dont la plupart ne furent organisés que sur le papier; il compte 1,300 hommes de cavalerie, avec 592 chevaux, 4,883 artilleurs avec 355 chevaux, 2,099 hommes du génie, 584 hommes du train avec 402 chevaux et 612 voitures, etc. (remonte, marine);

Soit :

Troupes actives		*Troupes sédentaires*	
76,801	hommes.		
3,649	officiers.	106,909	hommes.
18,612	(corps fr., artill., génie, caval.)	7,933	officiers.
99,062		114,842	

En tout 213,904 miliciens — combattants ou prêts à combattre. Se peut-il que des documents officiels soient à ce point dépourvus d'esprit critique?

lons (1). Qui oserait soutenir, — en se plaçant au point de vue de la révolution, — qu'il n'était pas facile de lever un nombre plus imposant de soldats ?

Ce n'est point que la Commune et la délégation à la guerre n'eussent senti les périls d'une telle situation. Elles tentèrent plus d'une fois de ranimer le zèle par l'intérêt ou la crainte, double moteur de tant d'actions humaines. Dès le commencement d'avril, un décret avait alloué une pension viagère de 300 à 1,200 francs à tout garde grièvement blessé ; une pension de 600 francs à la veuve de tout citoyen mort en combattant pour les droits du peuple, à chacun des enfants mineurs « reconnus ou non » une pension de 365 francs. Les orphelins étaient élevés et instruits aux frais de la Commune.

Puis, pour combattre le désordre et réprimer surtout les faits d'indiscipline chaque jour de plus en plus nombreux, le Conseil avait institué des conseils de guerre dans chaque légion. Nulle condamnation capitale ne recevait exécution avant que la Commission exécutive eût visé l'arrêt. Ce décret (11 avril) avait été rendu sous l'influence du Comité central et des conseils de légions ; il était de suite exécutoire. Le chef d'état-major général, Rossel, le considéra comme une usurpation de pouvoir et suggéra à Cluseret l'idée de la formation d'une cour martiale. La Commune en approuva l'institution immédiate, mais en maintenant les clauses du visa de la Commission exécutive dans les cas de condamnation à mort. Rossel libella les considérants de l'arrêté d'une façon ironique pour les pouvoirs rivaux (2). La cour martiale fut aussitôt instituée rue Cherche-Midi, et Rossel en fut nommé président.

(1) Réclamations de Brunel au Comité central. Séances des 14 et 16 avril.

(2) « En présence de l'impossibilité de traduire devant les conseils de guerre de légions *qui n'existent pas encore,* les cas exceptionnels qui exigent une répression immédiate... »

Ce tribunal, au sens de son président, ne devait rendre que des arrêts de mort. Le colonel Rossel apporta dans ces fonctions une extrême raideur, et, comme il l'a lui-même avoué, le dévouement d'un sectaire. « Il suffit de dire, a-t-il écrit, que toute espérance de succès était impossible aussi longtemps que les troupes pourraient se dérober à tous leurs devoirs militaires. Nous avions failli à donner à la garde nationale une organisation stable qui aurait été le meilleur remède ; il restait à essayer de la répression, et il la fallait prompte et réelle. »

Le 16 avril, la cour martiale ouvre ses séances. Le premier accusé était le commandant Girod, chef du 74e bataillon : prétextant la mauvaise qualité des armes de ses hommes, il avait refusé de se rendre à la porte Maillot. Il rappela son passé de vieux républicain, de proscrit de Décembre. La cour le condamne à mort « comme coupable de refus d'obéissance pour marcher contre l'ennemi et contre des rebelles armés ».

Les jours suivants, la cour inflige des peines également sévères : travaux forcés à perpétuité, réclusion, dégradations civiles et militaires, à des officiers et simples gardes de divers bataillons, notamment du 105e, pour abandon de tranchées, rébellions envers des supérieurs, etc.

La condamnation capitale du commandant Girod émut vivement la Commune ; ce pouvoir discrétionnaire lui parut redoutable. La crainte d'une dictature exclusivement militaire hantait quotidiennement le cerveau de presque tous les membres du Conseil. Pour la plupart, c'était une grave imprudence d'avoir installé deux anciens officiers de l'armée régulière au ministère de la guerre. Dans son discours du 22, Delescluze, à qui Cluseret et Rossel étaient pourtant sympathiques, avait dit, non sans amertume : « C'est l'élément militaire qui domine, et c'est l'élément civil qui devrait toujours dominer. » La Commission exécutive avait déjà commué la peine de Girod en une

détention d'une durée égale à celle de la guerre. Le 22, une commission permanente de révision est instituée que composent V. Clément, Dereure, Longuet, Léo Meillet et Jules Vallès.

Les condamnations des gardes et officiers du 105e bataillon ne furent pas moins sensibles à la Commune. Le 105e bataillon appartenait en effet au VIIe arrondissement, et, seul de tous les bataillons du faubourg Saint-Germain, il s'était fédéré. Urbain et Parisel lui devaient leur élection. Frapper un bataillon dont les antécédents démocratiques étaient tels, c'était gravement compromettre le crédit de ces deux représentants. La Commission de révision, vivement pressée par eux, cassa l'arrêt et renvoya les inculpés devant le conseil de guerre de la 15e légion. Les considérants visaient personnellement le président de la cour martiale. Le père du colonel Rossel, ancien et honorable officier, avait lui-même été, pendant le siège, chef de ce bataillon. « Comme fils de l'ancien commandant du 105e, disaient les considérants de l'arrêt de révision, la délicatesse autant que la justice imposaient au président Rossel le devoir de se récuser. » Rossel envoya immédiatement sa démission de président de la cour martiale et de chef d'état-major général. La répression elle-même n'était pas possible.

Si Paris était riche d'hommes, il n'était pas moins bien fourni d'armements et de munitions de toutes sortes. Les ressources étaient énormes. Jamais révolution ne disposa de pareils moyens. Celle du 18 mars possède deux cent quatre-vingt-trois mille fusils chassepot, cent quatre-vingt-dix mille fusils à tabatière, soixante-dix mille fusils à percussion (1) ; à Vincennes, à l'École militaire, à l'Hôtel de-Ville, aux Gobelins, dans les poudrières des secteurs et

(1) Chiffres officiels connus au désarmement de mai et de juin ; il y avait en outre 14,000 carabines Enfield, 50,000 revolvers, 56,000 sabres de cavalerie et autres modèles.

des forts, c'est par millions que se trouvent les cartouches (1).

Le matériel d'artillerie n'est pas moins considérable : il y a dans Paris mille sept cent canons et mitrailleuses. D'après les états communaux eux-mêmes, mille quarante-sept canons et mitrailleuses sont disponibles (2) ; or, sur ce chiffre imposant il y a seulement trois cent vingt et une pièces en service dans les bastions et les forts du Sud, le reste est éparpillé un peu partout (3), car jamais ni les chefs de légions ni la Place ne voudront constituer de véritables parcs.

Au Champ de Mars, où se trouve réuni le plus grand nombre de pièces, on voit des canons sans avant-trains, des avant-trains de volume différent et correspondant sans pièces, des canons sans affûts, des centaines de caissons, de forges, de chariots, de voitures de train, un équipage de demi-pontons neufs ; tout cela confondu, pêle-mêle. Avec un peu de travail et d'intelligence, on pouvait en quelques jours former d'excellentes batteries. Sur les remparts gisaient également des pièces de siège et de marine, abandonnées sans affût dans la boue. Un Comité central d'artillerie, sorte de commission civile issue du suffrage de l'artillerie auxiliaire fusionnée elle-même avec l'ex-légion

(1) Enquête (édition en 1 vol., p. 379). — Voir Annexes à la déposition de M. de Mortemart : *État de situation des munitions en magasin à la date du* 10 *mars* 1871, *dans les poudrières des secteurs et le dépôt du Panthéon.* Plus de trente millions de cartouches. — Aux Gobelins, douze cent mille cartouches-chassepot ; à l'Hôtel de Ville, trente mille paquets de cartouches, etc., etc.

(2) Voir (Enquête, *ibid.*, p. 514) Rapport remis au commandant Avrial, directeur général du matériel de l'artillerie, sur l'état du matériel existant dans Paris le 1er mai.

(3) A l'Hôtel de Ville, à Montmartre, au parc Baffroi, faubourg Saint-Antoine, rue Oberkampf, au 9e secteur, au Panthéon, au square du Temple, aux Invalides, à Saint-Thomas-d'Aquin, parc Wagram, place d'Italie, marché Saint-Martin, à Vincennes, où les Prussiens défendent d'armer les remparts.

Schœlcher, dirigeait ce pitoyable désordre. Dès le 19 mars, il s'était installé à l'Hôtel de Ville, s'était posé en rival du Comité central, mais avait dû rapidement déguerpir. Le 30 mars, il s'impatronisait au ministère de la guerre, mettait l'embargo sur toute l'artillerie, séquestrait le matériel et opposait un invariable véto à toute remise de pièce qui ne lui était pas directement demandée. Cette réunion d'ignorants et d'incapables tranchait d'une académie de spécialistes et jugeait de haut les opérations : « Tout ce qui a été fait en dehors de nous et sans nous a été mal fait », écrivait-elle cavalièrement à la Commune et au délégué à la guerre (1). Le Comité central, obligé de compter avec ce rival, naguère dédaigné, critiquait avec âpreté ces airs d'indépendance. Une grave question divisait ces deux pouvoirs : le Comité central nommerait-il des délégués au Comité d'artillerie ou réciproquement (2) ?

Cluseret pouvait au moins donner tous ses soins à la défense de l'intérieur de la ville. L'évidente nécessité d'un système raisonné de barricades s'imposait en prévision de l'entrée de l'armée de Versailles. Les souvenirs de juin 1848 et les difficultés de la guerre de rues pour l'assaillant en montraient l'urgence ; les buttes Montmartre, Chaumont, Sainte-Geneviève, du Trocadéro, solidement fortifiées, converties en redoutes, étaient réellement maîtresses de Paris : la valeur stratégique de ces divers points n'avaient pas échappé au *Conseil de défense* après le 4 septembre. Cluseret aborda mollement cette question capitale : il se contenta d'enterrer au Trocadéro quelques pièces de 24, dont il força les charges pour contre-battre le Mont-Valérien ; il appela un ex-cordonnier, Gaillard père, à la tête de la *Commission des barricades* et lui traça le plan d'une série de barricades destinées à fortifier la barrière

(1) V. (Enq., *ibid.*, p. 513) Rapport du comité d'artillerie.
(2) Procès-verb. séance du Com. centr. le 14 avril.

de l'Étoile, la place du Roi de Rome et la place d'Eylau. Gaillard ne se livra qu'à des travaux d'amateur : il concentra son activité sur les fameuses barricades Saint-Florentin-Rivoli, qui n'avaient de valeur qu'en les rattachant à une ligne de défense nouvelle allant de la porte Saint-Ouen au pont de la Concorde. Jamais ces travaux ne furent exécutés.

Une telle incurie donnait beau jeu à M. Thiers.

Le chef du pouvoir continuait en effet à déployer la même activité. L'armée se complétait chaque jour. Les généraux, prisonniers en Allemagne, étaient presque tous accourus à Versailles et allaient solliciter à la Présidence. Encore une fois, M. Thiers eût pu faire appel à des généraux qui s'étaient distingués aux armées du Nord et de la Loire; il eût pu même, parmi les officiers généraux de Sedan et de Metz, faire un choix prudent et confier le commandement des corps d'armée à des hommes moins en vue sous le régime impérial. Les généraux Deligny, Billot, de Wimpfen, Faidherbe, Saussier, l'amiral Jaurès, d'autres, étaient des hommes de guerre de haute valeur : leurs noms à la tête de l'armée n'eussent point eu pour Paris de signification politique menaçante, et pour M. Thiers lui-même ces choix eussent présenté du moins l'avantage de le laisser seul au premier rang. Peut-être trop sûr de son pouvoir, le chef de l'Exécutif montra une imprévoyance qui s'accorde peu avec sa finesse politique et son désir personnel de commandement : il remplit des seuls éléments en évidence sous le régime bonapartiste les états-majors de cette nombreuse armée. Comment ne vit-il pas que cet accueil favorable à des généraux sur qui les armées, la nation, Paris surtout, rejetaient en grande partie la responsabilité des désastres de la période impériale, devait diviser plus encore Paris et Versailles? Quels sentiments prêtait-il donc à ces hommes qui revenaient humiliés de leurs défaites, furieux de leur capti-

vité, et en rejetaient, à l'instar de Palikao et de la Régente, la responsabilité sur la population républicaine de la capitale? Il avait pu cependant juger, par l'attitude de MM. Ducrot, d'Aurelle, Espivent et Vinoy, comment les hommes de l'Empire avaient accepté et compris les leçons de l'histoire ; les actes et le langage du général de Galliffet, employé dès la première heure, eussent pu l'éclairer : il n'en fut rien.

Dès le 7 avril, les troupes étaient déjà réunies en assez grand nombre à Versailles pour qu'une nouvelle et définitive réorganisation fût jugée nécessaire. L'ensemble des troupes était réparti en deux armées ; l'armée active et l'armée de réserve (1).

L'armée active se composait de trois corps : deux d'infanterie et un de cavalerie.

M. Thiers nomma commandant en chef du premier corps le général de Ladmirault qui avait commandé à Metz un corps d'armée ; le général de Cissey, divisionnaire sous Ladmirault, très-employé par Bazaine aux négociations de la dernière heure, eut le commandement du 2e corps, et le général du Barail, celui du 3e entièrement formé de cavalerie.

Chacun de ces corps d'armée était composé de trois divisions commandées, celles du premier par les généraux Grenier, de Laveaucoupet, Montaudon ; celles du second par les généraux Levassor-Sorval, Susbielle et de Lacretelle. Une brigade de cavalerie légère était attachée à chaque corps. Deux batteries d'artillerie et une compagnie du génie étaient attachées à chaque division ; deux batteries de mitrailleuses et deux batteries de 12 formaient la réserve

(1) V. Rapport sur les opérations de l'armée de Versailles depuis le 11 avril, époque de sa formation, jusqu'au moment de la pacification de Paris, le 28 mai. (*Journal officiel* du 3 août 1871.) — Voir aussi les deux ouvrages militaires déjà cités : *Armistice et Commune*, et *Guerre des Communeux*.

d'artillerie de chacun de ces corps. Le corps de cavalerie était composé de trois divisions, sous les ordres des généraux Halna du Fretay, du Preuil et Ressayre, et de trois batteries d'artillerie à cheval. La réserve générale de l'armée comprenait dix batteries et deux compagnies du génie.

M. Thiers, après avoir pensé un instant au maréchal Canrobert, avait appelé à la tête de l'armée le maréchal de Mac-Mahon.

Le maréchal de Mac-Mahon était arrivé d'Allemagne le 16 mars. Son passé militaire se confondait avec la gloire de l'armée impériale en Crimée et en Italie. Maréchal d'empire, duc de Magenta, gouverneur de l'Algérie, il était en 1870 un des premiers personnages de l'État. L'armée et la nation attendaient beaucoup de lui : l'évènement donna un dur démenti à ces espérances. La gloire un peu légendaire de Malakoff et de Magenta vint s'abîmer dans les houblonnières de Frœschsviller. Formé à la petite école des guerres arabes et kabyles, il n'était pas de taille à se mesurer avec les tacticiens d'Allemagne. A Wœrth ne sachant ni s'éclairer, ni assurer sa retraite, il avait conduit un de nos plus vaillants corps d'armée à l'anéantissement. La confiance de l'empereur, de l'armée même, avait survécu à ces premières fautes. Commandant en chef de l'armée de Châlons, le maréchal de Mac-Mahon pouvait, enfin éclairé sur le génie militaire de Napoléon III, servir encore la patrie d'une manière digne de son patriotisme et de son courage.

Les déterminations à prendre étaient trop claires pour lui échapper : il pouvait beaucoup dans les conseils de guerre impériaux en appuyant, avec une mâle franchise, de l'autorité de sa parole toujours écoutée, le seul plan stratégique rationnel. Caractère faible, esprit indécis, non incapable de voir les impasses où il s'acculait, mais n'ayant point assez de ressources pour en sortir avec suc-

cès, il préféra suivre docilement jusqu'à Sedan le troupeau de soldats qu'il paraissait conduire, et là crut racheter par sa bravoure les erreurs du commandement : oublieux des devoirs du général en chef, il se contenta de remplir ceux d'un colonel. L'histoire n'a point accepté ce changement de rôle.

Général malheureux, homme heureux tout ensemble, le maréchal de Mac-Mahon voyait encore une fois la fortune s'offrir à lui. Il hésita, dit-on, peu désireux sans doute de se refaire une gloire douteuse dans les tristes luttes d'une guerre civile ; enfin il accepta, se laissant pousser par son entourage et circonvenir par les politiques de la droite parlementaire qui s'occupaient déjà du lendemain de l'écrasement de Paris.

M. Thiers avait donné le commandement de l'armée de réserve au général Vinoy, déjà brigadier en Crimée ; il voulait par là reconnaître les derniers services du signataire de la capitulation. Le 6 avril, il l'avait déjà nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. L'armée de réserve constituait simplement un corps d'armée supplémentaire, avec cette nuance que le maréchal pouvait, selon les besoins de la campagne, retirer au général Vinoy telle de ses divisions pour la mettre sous les ordres d'un autre de ses lieutenants. Les trois divisions de l'armée de réserve étaient commandés par les généraux Faron, Bruat et Vergé. Comme Ladmirault et Cissey, Vinoy disposait de deux batteries de 12, de deux batteries de canons à balles, et d'une compagnie du génie. La garde républicaine à pied et à cheval lui servait de réserve.

A ces troupes vinrent se joindre vers le 25 avril deux nouveaux corps d'armée : le 4e, formé à Cherbourg par le général Ducrot, vite impossible par ses prétentions ; le commandement en fut remis, après quelques hésitations, au général Félix Douai, aide de camp de l'ex-empereur, que nul service ne désignait pour ce poste important ;

le 5e, formé à Cambrai par le général Clinchant qui en resta le commandant en chef. Cet officier de mérite et de vigueur s'était échappé de Metz, en protestant contre la capitulation; M. Gambetta l'avait appelé au commandement de l'armée de l'Est après la tentative de suicide de Bourbaki.

Du 8 au 12 avril, d'importants mouvements de troupes effectuaient définitivement l'investissement du sud de Paris, déjà entouré au nord et à l'est par les lignes allemandes. Le 2e et le 3e corps formaient la droite de l'armée : le général de Cissey s'établissait à Châtillon, Plessis-Piquet, Villacoublay et dans les villages en arrière de la Bièvre; le général du Barail occupait le plateau de Juvisy, Lonjumeau, Palaiseau, Verrières, et poussait ses avant-postes en avant de la route de Versailles à Choisy-le-Roi, complétant ainsi le mouvement qui interceptait le chemin d'Orléans et défendait la ligne qui s'étend de la Bièvre à la Seine.

Le 1er corps formait la gauche : ses trois divisions occupaient Asnières, Courbevoie, la tête du pont de Neuilly, Rueil, Nanterre, Villeneuve-l'Étang. L'armée de réserve formait le centre : deux de ses divisions s'étendaient de la Lanterne de Démosthène aux Moulineaux, au Val de Meudon, à Clamart. Le général Bruat restait dans Versailles même; il n'en sortit que le 21 mai. Plus de 90,000 hommes étaient ainsi réunis sous Paris : les corps Douai et Clinchant portèrent à près de 120,000 le chiffre des combattants. Le moment de l'action était venu.

L'expérience du premier siège domine toute la question militaire. Il avait bien paru que le point vulnérable de l'enceinte et des forts est celui qui est dominé par les hauteurs de Saint-Cloud à Châtillon. Les conseils de guerre, présidés par MM. Thiers et de Mac-Mahon, n'avaient qu'à suivre le plan de l'état-major prussien pour diriger leur attaque : en recommençant le bombardement du 5 au 29

janvier, ils étaient presque sûrs d'arriver au même résultat. Les travaux opérés par le génie ennemi étaient intacts : terrassements, gabionnades, chemins couverts, abris de tout genre pour batteries et servants, rien n'avait été détruit. De Bordeaux, M. Thiers avait d'ailleurs suivi d'un œil attentif les péripéties du siège, et avait promptement arrêté son opinion ; il la présenta avec sa décision habituelle.

Les généraux, d'ailleurs, n'étaient point tous d'accord : quelques-uns pensaient que le plus sûr était de suivre les moyens réguliers, d'ouvrir la tranchée, de cheminer, de battre en brèche et de donner l'assaut, estimant qu'appliqués aux ouvrages immenses de Paris, ces moyens offraient de grandes difficultés et demandaient au moins trente jours. C'était le laps de temps fixé aussi par M. de Bismark qui, au point de vue de l'art, s'intéressait vivement à ces opérations ; le chancelier avait fait dire à M. Thiers « qu'il aurait du bonheur s'il arrivait à battre en brèche au bout d'un mois ».

Les vaillants de la droite royaliste, ceux qui avaient paru les plus prompts à la paix, se montraient maintenant animés de la plus belliqueuse ardeur ; ils raillaient beaucoup cette guerre classique, les fameuses citations de Vauban. Que parler de cheminements, de trente jours de tranchées? Ils ne voulaient rien moins qu'une attaque ouverte ; il fallait lancer l'armée à l'escalade (1). Les Carnots de la Commission des Quinze donnaient eux aussi leur mot (2) et à leur manière prétendaient organiser la victoire.

M. Thiers, appuyé par les généraux de génie et d'artillerie, contint tout ce monde. Les conseils de guerre, sous son impulsion, s'arrêtèrent au plan le plus rationnel : on

(1) Déposition de M. Thiers.

(2) Jules Simon, *Gouvernement de Thiers*, t. II, p. 248.

onvint d'ouvrir de suite la tranchée en s'avançant par les procédés ordinaires, mais en même temps de réunir, comme l'avaient fait les Prussiens, une masse extraordinaire d'artillerie contre le sud de Paris, pensant avec raison que sous la protection de ces feux le travail de tranchée serait plus rapide et que l'on parviendrait à rendre les forts et les remparts intenables. Le plan était de faire taire les bastions du Point-du-Jour qui croise ses feux avec le fort d'Issy, de dégager la plaine de Billancourt, d'écraser le fort d'Issy lui-même ainsi que les forts de Vanves et de Montrouge, et de forcer le rempart dans cette partie de son périmètre par plusieurs brèches à la fois.

Le moral de l'armée de Versailles, sous ses chefs nouveaux, s'était en outre singulièrement raffermi. Les dépêches de M. Thiers, les ordres du jour des généraux excitant de leur mieux jeunes et vieux soldats, avaient vite créé dans l'armée un courant d'opinion aveuglément hostile. Les très-nombreux prisonniers qui arrivaient chaque jour d'Allemagne étaient particulièrement accessibles aux plus fâcheuses suggestions : à peu près ignorants de tout ce qui s'était passé depuis le 4 septembre, aspirant au légitime repos qu'une dure captivité rendait nécessaire, quel rôle pouvaient-ils jouer quand ils étaient accueillis, à leur premier pas en France, par des proclamations de ce genre : « Officiers et soldats, la patrie nous demande un nouvel effort... Une tourbe de misérables essaie d'établir sur les ruines de notre malheureux pays le triomphe de la paresse, de la débauche, du brigandage et de l'assassinat.

« Par un affaiblissement moral sans exemple dans l'histoire, Paris est devenu la proie de ces gens, écume d'une trop funeste guerre. Soldats, allons les en chasser!... Allons rejeter à jamais de notre capitale ces insensés et ces scélérats (1)! »

(1) Proclamation du général Ducrot au corps d'armée de Cherbourg, 19 avril 1871.

Ainsi parlait officiellement à Cherbourg le général Ducrot.

Avec quelles pensées pouvaient tourner les yeux vers la patrie les malheureux non encore libérés, quand le principal ministre de M. Thiers, M. Jules Favre, se rendant à Francfort pour activer les négociations, s'arrêtait à Mayence et venait les relancer jusque dans leur camp ? Oui, en rhéteur habile à souffler la haine, M. Favre allait là de groupe en groupe sur les fronts de bandière, semant ses harangues mauvaises : « Je rencontrai partout une indignation véritable, a-t-il dit lui-même : tous me donnèrent l'assurance qu'ils étaient prêts à combattre le despotisme de la démagogie (1). »

Les opérations offensives étaient déjà vivement prononcées à l'ouest de Paris. Avec la protection du Mont-Valérien, le pont de Neuilly avait déjà été enlevé ; il s'agissait, pour Versailles, d'occuper Neuilly même. Le 9 avril, une première attaque des gendarmes échoue. A Asnières, Dombrowski fait circuler sur la voie ferrée des locomotives blindées et canonne les positions versaillaises du pont. Il avait aussi installé plusieurs batteries au château de Bécon, qui, situé sur une petite hauteur, domine la Seine et commande la route entre Asnières et Courbevoie. Cette position incommodait l'assaillant : dans la nuit du 12 au 13, le général Maud'huy tente sur elle une surprise. Mais tous les murs étaient crénelés ; une forte barricade, bien gardée, protégeait les abords du château. Le bataillon d'infanterie et les sapeurs du génie qui composent la colonne d'attaque sont repoussés avec des pertes sensibles. Le 14, le général Wolf, incommodé par le feu de plusieurs maisons crénelées qui dominent la tête du pont de Neuilly, se jette, avec deux régiments de ligne et un bataillon de

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 379. — Le camp de Mayence contenait vingt-cinq mille prisonniers.

chasseurs, dans la grande avenue, entoure ces maisons, s'en empare et les occupe solidement. Ici encore, des exécutions de prisonniers fédérés sont faites : plusieurs malheureux pris dans l'affaire sont passés par les armes (1).

La délégation de la guerre, au lieu d'envoyer des renforts à Dombrowski, qui en demande instamment, laisse courir dans les feuilles communales la fausse et rassurante nouvelle que deux mille gendarmes ont été rejetés dans l'île de la Grande-Jatte, et y sont cernés ; or, deux ou trois cents soldats y avaient seulement séjourné quelques heures, et, protégés par les batteries du pont de Neuilly, étaient repassés sur la rive gauche sans être seulement inquiétés.

Le 17, dès l'aube, le général Montaudon renouvelle l'attaque du général Maud'huy, mais avec des forces sérieuses. Il commence par canonner le château de Bécon quelques heures, puis il lance la brigade Lefèvre à la baïonnette ; un des régiments, le 36e, enlevé par son colonel, le duc d'Auerstædt, petit-neveu de Davout, emporte le château après une assez vive résistance. Une batterie y est immédiatement installée. Asnières est désormais directement contre-battu. Le lendemain, les gendarmes s'emparent de Bois-Colombes, et, se portant au-delà du village, atteignent Gennevilliers, dont ils nettoient la plaine. Les bataillons fédérés sont obligés de repasser sur la rive droite de la Seine, ne conservant sur la rive opposée que l'unique position d'Asnières. Dans la précipitation de la retraite, le chef de légion Landowski, craignant de voir les Versaillais passer la Seine à sa suite, fait trop tôt couper le pont de bateaux, et, par cette manœuvre inconsidérée, laisse aux mains du vainqueur nombre de prisonniers.

Le 19, c'est Asnières qui est l'objectif de l'assaillant.

(1) *Guerre des Communeux*, p. 147.

Les fédérés occupent encore fortement la partie du village qui est au sud de l'embranchement des voies ferrées. Le général Montaudon aborde les premières barricades avec sa division. Les milices parisiennes plient sous le nombre ; elles se retirent lentement. Vainement Dombrowski fait demander des secours à la Guerre ; il résiste toujours dans la partie nord d'Asnières. Les soldats du général Montaudon doivent faire le siège de chaque maison, chasser les miliciens de jardin en jardin. Enfin, vers quatre heures du soir, ceux-ci cèdent tout à fait ; ils opèrent leur retraite dans un grand désordre, descendent précipitamment vers le pont, qu'ils traversent pêle-mêle. Le lendemain, en tentant une reconnaissance hardie, Auguste Okolowicz est grièvement blessé.

Cette série de combats malheureux confine la défense communale sur la rive droite dans la zone comprise entre la Seine et les remparts. Versailles était assuré de ce côté contre toute attaque parisienne. Le général de Ladmirault, commandant du 1er corps, avait ordre de rester sur la défensive sans chercher à gagner de terrain ; il tiendra donc en respect les bataillons qui occupent le bas Neuilly, Levallois-Perret, et qui, commandés par Dombrowski, auront jusqu'à la fin une ferme attitude.

Ici la parole est désormais aux canons fédérés des remparts et aux batteries versaillaises du Mont-Valérien, de Neuilly, de Puteaux, etc. Dans ce duel d'artillerie, les malheureux villages suburbains d'Asnières et de Neuilly, les quartiers des Ternes, de Passy, d'Auteuil sont littéralement écrasés sous une incessante pluie de projectiles. Un grand nombre d'habitants de Neuilly, surtout, n'avaient même point eu le temps de fuir ce double bombardement. Obligés de se cacher dans leurs caves, ils se trouvaient dans l'impossibilité presque absolue de se ravitailler. Une si lamentable situation devait appeler l'attention de la *Ligue :* intervenir était pour elle un devoir d'humanité.

Pas un jour, d'ailleurs, les *Chambres syndicales* ni la *Ligue* n'avaient interrompu leurs efforts de conciliation (1). D'autre part, la guerre civile était à peine engagée, que sans aller jusqu'à imiter les grandes villes qui avaient pris les armes, un grand nombre de villes importantes élevaient la voix pour protester contre la politique de Versailles et réclamer les libertés nécessaires sous le gouvernement de la République : du 31 mars au 10 avril, les conseils municipaux de Perpignan, de Roanne, d'Albon et de Valence, de Châlon-sur-Saône, de Marmande, de Blotterans, de Besançon, de Saint-Omer, de Mâcon, de Lille, etc., avaient envoyé leurs vœux au parlement et à M. Thiers.

Le langage de Lille surtout était significatif : « Représentation librement élue d'une grande cité, avaient dit les représentants communaux de la première ville du Nord (2), le conseil municipal de Lille considère comme un devoir d'affirmer les vœux, que dans l'intérêt supérieur de la patrie il forme en faveur d'une conciliation basée sur de sages concessions... Il faut, par-dessus tout, rechercher au milieu de tous les désaccords l'affirmation politique qui groupera le plus grand nombre de volontés commune. Cette affirmation existe : c'est l'affirmation de la République.

(1) Leur exemple avait fait naître beaucoup de projets de pacification : tels ceux de Beslay, de Victor Considerant. Beslay, dans une adresse placardée sur les murs de Paris, le 24 avril, sommait M. Thiers de se retirer : « Que le chef du pouvoir exécutif, qui use et abuse de son autorité, disait-il, donne sa démission, et Paris et Versailles trouveront plus facilement le trait d'union qui doit les unir. » — V. Considerant demandait que Paris votât un programme auquel l'Assemblée devrait se soumettre, sinon elle se retirerait de suite. — Qui la forcerait à la retraite ? Considerant oubliait de le dire. (*La Paix en vingt-quatre heures, dictée par Paris à Versailles;* broch., 28 avril.)— Moins chimérique dans sa nouvelle *Proposition d'un traité de paix*, M. Schœlcher conviait tous les Parisiens à former une *Ligue de conciliation*, afin d'obtenir une trêve et de négocier la paix (24 avril).

(2) *Extrait* de la délibération du conseil municipal de Lille, envoyée à Versailles. 5 avril.

« Menacer la République ou continuer à laisser planer des doutes sur la durée de son existence, ce serait tout remettre au hasard et jeter dans le pays de nouveaux brandons de discorde. »

Un tel avertissement était grave de la part d'une population qui, le 19 mars, s'était officiellement prononcée contre le Comité central (1).

Le Conseil municipal de Lyon, à peine remis de l'échauffourée de mars, demandait le 6 avril qu'une Constituante remplaçât l'Assemblée royaliste, et nommait une délégation composée de MM. Barodet, Crestin, Ferrouillat, Outhier et Vallier, qui devait entrer en relations avec le gouvernement de Versailles et la Commune de Paris. Le premier acte de ces délégués fut de demander audience à M. Thiers et de s'aboucher avec la *Ligue*.

La *Ligue*, avec un vrai sens politique, avait vite compris que son action ne pouvait être d'autorité et d'efficacité qu'en se généralisant, en groupant tous les concours, en multipliant les adhésions. Dans une importante séance, le 15 avril, elle avait arrêté sur les propositions de MM. Frédéric Morin, Émile Brelay, Harant, Georges Le Chevalier, Lafont, Coudereau qu'elle nommerait une *Commission départementale*, ayant pour but de se mettre en rapport avec tous les conseils municipaux de France, afin d'arriver à une pacification générale sur les bases de son programme. Le 18, les délégués de Lyon, après avoir vu M. Thiers qui avait renouvelé ses premières déclarations, se réunissaient chez M. Floquet, où ils conféraient avec la *Ligue :* l'entente était facile entre hommes de désintéressement et de principes. Quelques jours auparavant les délégués de Saint-Omer avaient fait une démarche analogue. Le 19, la *Ligue* se réunissait de nouveau, passage Jouffroy, et nommait une commission chargée d'entrer

(1) Cf. ch. VI, p. 202 du présent ouvrage.

en relations avec les *Chambres syndicales* qu'il fallait englober dans l'action commune. Le 20 enfin, dans une déclaration publique, elle annonçait officiellement la détermination qu'elle venait de prendre cinq jours plus tôt, d'entrer en relations avec la province : elle rappelait habilement l'exemple des grandes villes qui, comme Lille, avaient devancé son appel.

L'attitude hostile de la Commune, se refusant à traiter « sur les bases des propositions rapportées de Versailles par les délégués des syndicats (1) », celle de M. Thiers, dans la discussion de la loi municipale, laissaient cependant bien peu de chances d'entente.

La majorité de l'Assemblée surveillait du reste avec un soin jaloux le chef de l'Exécutif, dont les idées, sous le coup des évènements, commençaient enfin à s'éclaircir et se fixer; elle n'avait point laissé passer sans de vives protestations ses importantes déclarations du 27 mars : « Nous avons trouvé la République établie : c'est un fait dont nous ne sommes pas les auteurs. Mais je ne détruirai pas la forme de gouvernement dont je me sers maintenant pour rétablir l'ordre. » Toutefois le gros des violents, des impatients, s'était en apparence un peu calmé ; les chefs de file, momentanément rassurés par les préparatifs militaires, étaient parvenus à leur faire comprendre qu'il fallait, comme le demandait M. Thiers, laisser la République rétablir l'ordre et glisser, comme celle de 48, dans le sang d'une guerre civile, quitte à intervenir ensuite et à renverser l'obstacle qui séparerait la royauté de la province.

C'était en effet sur les électeurs de la province qu'il fallait s'appuyer pour fonder le gouvernement rêvé ; c'était sur l'effarement des petits propriétaires de campagne,

(1) Rapports des délégués des Chambres syndicales (8 et 15 avril, *déjà cités*).

soustraits par des lois organiques au despotisme centralisateur des futurs Césars ou des futurs conventionnels, qu'il fallait asseoir la monarchie. Là est tout le secret de ce libéralisme éphémère, de cette ferveur passagère de décentralisation municipale que M. Thiers eut l'imprudence de combattre.

Point digne de remarque, ces tendances de la droite n'avaient pas échappé à ceux d'entre les conciliateurs venus à Versailles pour entretenir de leurs projets, officiellement et sans acception de parti, les membres de l'Assemblée. A propos des droits municipaux de Paris, « Nous eûmes la satisfaction, ont dit les délégués des syndicats (1), de nous concilier même l'approbation de plusieurs députés de la droite sur quelques points, par où les tendances de la droite, en matière de décentralisation et d'autonomie locale, confinent de plus près qu'on ne le pourrait croire aux vues de la Commune de Paris. » A gauche, au contraire, avec des députés comme MM. Henri Martin, Magnin, Carnot, Dorian, etc., « sur la question des droits de Paris et de l'autonomie communale en général, ont-ils ajouté, nous trouvâmes des réserves plus accusées qu'ailleurs. »

Cette tactique devait naturellement éclater à propos de la loi municipale. Le projet de la Commission lu par M. Batbie, rapporteur, n'accordait qu'aux communes de moins de six mille âmes le droit d'élire leur maire. L'Assemblée, sur un amendement de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, député de Seine-et-Oise, un libéral très-ardent contre l'Empire, repousse le projet et étend, par 285 contre 275 voix, à toutes les communes, sans considération du nombre d'habitants, le droit d'élection du maire. M. Thiers conférait dans le moment même avec les délégués des

(1) Rapport des délégués des Chambres syndicales sur leur mission du 8 avril auprès de l'Assemblée et de M. Thiers.

Chambres syndicales; il accourt à l'Assemblée, déclare qu'il est impossible de gouverner dans ces conditions, et menace de donner sa démission si l'Assemblée ne revient sur son vote. La majorité, effrayée d'une rupture prématurée, se déjuge, et M. Thiers, avec l'appui des gauches, fait voter l'amendement de M. Batbie, qui octroie la faculté d'élire les maires seulement aux villes de moins de vingt mille âmes. L'ensemble de la loi est votée par 497 voix contre 160. Paris élisait quatre conseillers par arrondissement, dont le maire et les adjoints étaient nommés par l'exécutif et choisis en dehors du Conseil municipal : c'était là ce que le chef du pouvoir appelait « le droit commun pour Paris ». Ainsi, par une double erreur également préjudiciable aux intérêts qu'ils pensaient servir, M. Thiers revendiquait des droits incompatibles avec la fondation d'une vraie liberté administrative, et la droite réclamait pour les départements et les grandes villes des libertés municipales qui devaient être funestes à ses projets.

La question de la procédure des conseils de guerre eut le privilége de réunir le gouvernement et l'Assemblée dans une même pensée : pour frapper Paris en armes, le concert se rétablissait vite. M. Dufaure fit voter un projet de loi qui abrégeait la procédure déjà si sommaire des conseils de guerre, que la présence de prisonniers parisiens rendaient nécessaires.

C'est encore le ministre de la justice, aussi mal inspiré que dans la loi d'échéances, qui dépose un projet de loi sur les loyers, car le débat avait été ajourné malgré les réclamations de Millière, et M. Léon Say lisait son rapport seulement le 7 avril. Plusieurs projets excellents avaient été mis en avant à Paris. L'un (1), très-pratique, demandait que remise fût faite aux habitants de Paris du

(1) Voir *Journal officiel* de Paris, 20 mars.

payement des trois termes d'octobre, de janvier et d'avril, et qu'en même temps la ville le prît à sa charge en rendant aux propriétaires le montant de leurs locations. La Ville, au moyen du remboursement par l'État de la somme de 200 millions, chiffre de la contribution de guerre, effectuait le payement en obligations dont la valeur était calculée d'après le cours moyen des prix avant l'investissement.

Un autre projet proposait la création d'une « caisse d'amortissement des loyers de Paris », qui, avec le concours de l'État, émettait des obligatiens remboursables à 500 francs dans un délai de cinq ans. Garanties par le capital de la Caisse, par les locataires et les propriétaires, ces obligations offraient une sécurité égale à celles du Crédit foncier et auraient été, grâce au taux (5 °/₀ d'intérêt sur les termes dus), grâce à la promptitude du remboursement, d'un placement immédiat sur le marché.

Choisissant un moyen terme et s'en remettant à un arbitrage quelque peu arbitraire, l'Assemblée décréta que des jurys spéciaux, composés du juge de paix, de locataires et de propriétaires, seraient institués dans chaque quartier, qui statueraient publiquement sur les contestations et pourraient accorder des réductions dans le cas d'altération de jouissance, ou des délais n'excédant point deux ans. Un article ajoutait que, dans le cas où le département de la Seine, qui y était d'avance autorisé, consentirait à payer à tous les propriétaires de logements dont le prix annuel était de 600 francs au moins, le tiers de ce qui leur resterait dû par le locataire sur les termes échus en octobre 1870, janvier et avril 1871, sous la double condition que les propriétaires donneraient quittance définitive du surplus, et maintiendraient leurs locataires en possession pour les termes d'avril et de juillet prochain, l'État participerait pour un tiers à ces payements, sans que cette participation pût dépasser 10 millions de francs. M. Henri Martin, au nom des gauches, montra justement que cette

clause était un trompe-l'œil, et demanda que le bénéfice de la loi s'étendît nettement au terme de juillet : ce fut en vain.

Pour la loi de presse, la majorité se joignit cependant aux députés républicains et vota un projet qui restituait au jury la connaissance des délits de plume. « La sentence du jury, dit à ce propos le duc Albert de Broglie, écho, ce jour-là, du libéralisme de son illustre père, n'est que l'expression instinctive et involontaire de l'opinion publique. » La preuve de la vérité de faits réputés diffamatoires put être donnée devant le jury contre les fonctionnaires à l'occasion de faits relatifs à leurs fonctions. Ce dispositif libéral ne doit point faire illusion : l'Assemblée sut en faire longtemps une fiction législative par l'état de siège.

Ces quelques lois votées, les royalistes pouvaient recommencer leurs attaques contre le gouvernement de Septembre, rapporter les décrets de Bordeaux relatifs à la dissolution de ces Conseils généraux qui avaient refusé de voter les fonds de l'artillerie départementale, à la révocation des magistrats indignes qui avaient siégé dans les commissions mixtes ; nommer enfin ces fameuses commissions chargées de cataloguer les actes de la Défense nationale et d'en barbouiller l'histoire.

C'est donc à une invariable fin de non-recevoir, dont le mot d'ordre est à l'Assemblée et à la Présidence, que les conciliateurs continuent de se heurter dans Versailles. « Les partis se pardonneraient s'ils pouvaient se voir et s'entendre », avait écrit M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution* (1). Les politiques s'embarrassent peu de ces déclarations littéraires. Les efforts de la Ligue commençaient à rayonner dans les départements : son appel avait été entendu. Après Mâcon, le conseil municipal de

(1) T. I, ch. VI (*la Fuite à Varennes*).

Saint-Étienne, malgré son nouveau préfet, M. Ducros, venait de « répudier les tendances monarchiques de la Chambre et ses doctrines ambigües ». Grenoble avait fait de même. M. Dufaure, dans une circulaire aux procureurs généraux, essaie de couper court à une agitation qu'il pressent : « Ne vous laissez pas arrêter, leur écrit-il le 23 avril, lorsque dans un langage plus modéré en apparence sans être moins dangereux, les journaux se font les apôtres d'une conciliation à laquelle ils ne croient pas eux-mêmes, mettant sur la même ligne l'Assemblée issue du suffrage universel et la prétendue Commune de Paris ; reprochant à la première de n'avoir pas accordé à Paris ses droits municipaux, bien que, pour la première fois, l'Assemblée nationale ait donné spontanément à cette grande ville tous les droits d'administration et de représentation dont jouissent les autres communes de France ; enfin, la suppliant de tendre sa noble main à la main tachée de sang que ses ennemis n'oseraient lui présenter.

« Pour être plus hypocrite, ce langage n'est pas moins coupable ; il énerve le sentiment du juste et de l'injuste ; il habitue à considérer du même œil l'ordre légal et l'insurrection, le pouvoir créé par le vœu de la France et la dictature qui s'est imposée par le crime et règne par la terreur. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire répétait à qui voulait l'entendre ce qu'il avait déjà dit à M. Barral de Montaut : « Il faut que force reste à la loi, il faut que le canon brise ce que la conciliation ne saurait unir (1). » M. Simon, émule de M. Favre, traitait journellement les conciliateurs de « grotesques » et de « criminels » (2).

(1) Enquête (1 vol.). p. 294.

(2) Ce sont ses propres termes dans l'*Histoire du gouvernement de Thiers :* « Que venaient faire les conciliateurs? S'ils ne faisaient qu'exprimer un vœu platonique, ils étaient presque ridicules ; s'ils propo-

Les esprits sont tellement engagés dans cette voie, que lorsque les délégués de la Ligue viennent négocier une suspension d'armes qui permette aux habitants de Neuilly de se soustraire au bombardement, ils sont éconduits. De même que la Commune croit de sa dignité de n'accepter aucune transaction de nature à lui donner apparence d'infériorité, le gouvernement se refuse à traiter avec l'Hôtel de Ville, craignant de reconnaître, *ipso facto*, les rebelles comme belligérants. Mais la Ligue ne se décourage point; après de longs pourparlers, son négociateur, M. Hipp. Stupuy, publiciste de talent, à la parole éloquente et d'une conviction communicative, obtient enfin, le 21 avril, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, que la *Ligue* pourra être admise à représenter les deux partis. Cette combinaison est acceptée par la Commune, qui approuve le principe de la suspension d'armes. Il ne restait qu'à arrêter les termes de la convention et ses mesures d'exécution. La Ligue nomme quatre délégués : deux pour Versailles, MM. Arm. Adam et Loiseau-Pinson ; deux pour Paris, MM. Stupuy et Bonvalet. Les bases de la convention sont d'abord arrêtées par les représentants de Versailles avec les généraux de Ladmirault et Laveaucoupet. « L'armistice en faveur de Neuilly » devait durer, le 25 avril, de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Les habitants des localités pouvaient aller résider où bon leur semblerait, rentrer à Paris ou à Saint-Denis, sans toutefois traverser les lignes versaillaises. MM. Stupuy et Bonvalet soumettent ces conditions à Cluseret, qui donne à Dombrowski les ordres nécessaires (1).

saient de faire des concessions à la rébellion, ils étaient presque criminels. » (T. I, p. 405.)

(1) Voir *Procès-verbaux de la Ligue*. — Armistice de Neuilly. — *Rapport* des délégués et texte de la suspension d'armes : « Les conditions en sont approuvées et acceptées par le général commandant le 1er corps et la Commune de Paris. » — La rédaction de ces divers documents avait été confiée à M. H. Stupuy.

Pour la première fois depuis plus de vingt jours l'on n'entendit plus la canonnade. Beaucoup de Parisiens vinrent visiter la porte Maillot, se promener sur les remparts, envahirent même les avenues des villages bombardés. On assistait au triste spectacle de la retraite d'un grand nombre d'habitants, encombrant les chaussées de véhicules chargés d'effets déménagés à la hâte. Quelques-uns, blessés, gisaient dans des voitures d'ambulance envoyées par la Commune. La Commission exécutive invita les municipalités à assurer un logis à ces malheureux, et la *Ligue* leur fit distribuer gratuitement des vivres.

Grâce à la vigilance des délégués de la *Ligue,* l'armistice du 25 s'acheva sans accident. Vers cinq heures, au moment où la retraite allait sonner, l'affluence des promeneurs était encore si grande qu'on pouvait craindre une catastrophe. Le général Hanrion, commandant les troupes de Neuilly, et Dombrowski prirent sur eux de prolonger l'armistice de quelques heures.

Cette journée avait été d'un salutaire enseignement : elle fit grand honneur aux membres de la *Ligue*, et quand leur action n'eût servi qu'à faire entendre la voix de l'humanité, le rôle moral de ces républicains n'aurait point été médiocre.

Une recrudescence d'esprit conciliateur suivit l'armistice ; le *Temps,* dans un plan très-réalisable, engagea les Parisiens à demander : « 1° une trêve de vingt-cinq jours ; 2° un conseil communal nouveau, élu dans les formes votées par l'Assemblée, et chargé de traiter avec le gouvernement sur les bases du maintien de la république, des libertés municipales, d'une amnistie complète et générale (1). » L'*Avenir national,* la *Vérité,* la *Nation souveraine*, l'*Écho du soir,* le *Siècle* prêtèrent leur appui à ce projet.

(1) N° du 26 avril.

Mais la plus considérable des interventions nouvelles vint de la franc-maçonnerie.

Dès les premiers jours, la franc-maçonnerie avait adressé un manifeste à M. Thiers, et fait, elle aussi, à Versailles nombre de démarches infructueuses. Le 19, dans une réunion rue Cadet, elle décide de s'unir étroitement aux Syndicats et à la Ligue, et de nommer une délégation qui sommera Versailles de traiter avec Paris sur les bases d'une entière franchise municipale. La délégation ne rencontre pas meilleur accueil que ses devancières. Alors, le 26 avril, les francs-maçons se donnent rendez-vous au Châtelet, et, aux applaudissements de l'assemblée maçonnique entière, le F.·. Thirifocq s'écrie : « Nous avons épuisé tous les moyens de conciliation avec Versailles, nous sommes maintenant résolus à planter nos bannières sur les remparts de Paris. Si l'une d'elles est trouée par une balle versaillaise, tous les maçons marcheront contre l'ennemi commun, et nous ferons appel aux loges-sœurs. » Une telle menace enlevait à cette tentative tout caractère vraiment conciliateur : plusieurs protestations s'élevèrent contre elle. M. Ernest Hamel, le savant historien républicain, ex-vénérable de la loge *l'Avenir,* écrivit, dans une lettre publique : « La réunion a dépassé son droit en engageant de la sorte la franc-maçonnerie. Que, comme citoyen, chacun de ses membres adopte tel parti qu'il lui conviendra d'adopter, c'est son droit ; mais, comme corporation, la franc-maçonnerie ne saurait être infidèle à sa loi primordiale, ni quitter le terrain de la conciliation basée sur la reconnaissance de nos franchises municipales (1). » Ces sages paroles n'eurent aucun écho.

Le 29 avril, à dix heures du matin, les loges des trois rites, l'Écossais, le Grand-Orient, le Mesraïsme, se réunissent dans la cour du Louvre et sur la place du Carrousel.

(1) *Avenir national*, 30 avril.

Dix mille maçons s'étaient rendus à l'appel du 26, tous revêtus de leurs insignes. La nouvelle de cette solennelle démarche avait causé dans Paris un véritable mouvement. La franc-maçonnerie, par son organisation cosmopolite, les menées un peu mystérieuses qu'on lui prête, a toujours agi sur l'imagination populaire. Une foule immense encombre les abords du Louvre, la rue de Rivoli, les terrasses des Tuileries, les Champs-Élysées. Une députation de six membres de la Commune, ceints de leur écharpe rouge à franges d'or, vient saluer la manifestation qui se dirige vers l'Hôtel de Ville, musique en tête. La Commune l'attendait sur le balcon de l'escalier d'honneur. Des bataillons fédérés faisaient la haie. Les tambours battent aux champs : les soixante-deux bannières maçonniques du cortège s'échelonnent en ordre sur les degrés. Une bannière blanche, portée par un artilleur, attire surtout les regards ; on y lit en lettres rouges la belle devise, ironique en ce moment : AIMONS-NOUS LES UNS LES AUTRES.

Félix Pyat prend le premier la parole. Il salue les *Élus de l'Épreuve,* qui, plus logiques que la *Ligue des droits de Paris,* font suivre les paroles de mâles actions. Ch. Beslay adresse aux délégués quelques paroles fraternelles, et donne l'accolade à l'un deux. Un membre agitant une bannière, celle de la *Persévérance,* loge fondée en 1790, réclame l'honneur de la planter le premier sur les remparts. Enthousiasmé, Jules Vallès la cravate de son écharpe, et Léo Meillet, saisissant un drapeau rouge, le donne au F.·. Thirifocq, qui s'écrie : « Oui, citoyens frères, nous allons nous adresser à ces soldats, et nous leur dirons : — Soldats de la même patrie, venez fraterniser avec nous ; nous n'aurons pas de balles pour vous que vous ne nous ayez envoyé les vôtres ; venez nous embrasser, et que la paix soit faite ! — Si nous échouons dans notre tentative de paix, nous nous joindrons aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille et encourager de notre

exemple les courageux et glorieux défenseurs de notre ville. » Puis, élevant le drapeau rouge : « Maintenant, citoyens, plus de paroles! A l'action ! »

La manifestation reprend sa marche : des membres de la Commune doivent l'accompagner jusqu'aux remparts. Elle remonte vers la Bastille, descend les boulevards ; mais, au lieu de prendre les Champs-Élysées, très-visités par les obus versaillais, elle s'engage dans le faubourg Saint-Honoré et l'avenue Friedland. Quelques boîtes à mitrailles éclatent sur son parcours et disloquent les rangs; un franc-maçon est atteint. Le gros de la colonne n'en continue pas moins d'avancer; les délégués plantent leurs soixante-deux bannières sur les remparts, de la porte Bineau à la porte Maillot. Les batteries versaillaises cessent le feu. Au pont de Courbevoie, les délégués atteignent les premières barricades. Trois d'entre eux sont admis près du commandant des avant-postes : c'était le général Montaudon, franc-maçon lui-même; il consent à les laisser aller à Versailles. M. Thiers les reçoit; il accorde un nouvel armistice pour donner aux derniers habitants de Neuilly, des Ternes, de Levallois, de Clichy, le temps de chercher un refuge, mais demeure inflexible dans son refus de conciliation.

Le feu avait cessé le 29, à quatre heures de l'après-midi; il reprend avec une intensité nouvelle le lendemain, à huit heures du soir. C'est la dernière trêve.

Fidèles à leur menace, les francs-maçons se réunissent le 2 mai au Cirque, et, dans un vote solennel, engagent tous les adhérents à défendre Paris : nul ne sera désormais admis aux réunions maçonniques sans l'uniforme de garde national; tout maçon devra, pour combattre, porter ses insignes. Un appel aux armes rend cette décision irrémédiable : « Francs-maçons de tous les rites et de tous les Orients, nos efforts ont été trois fois repoussés, notre longue patience est épuisée; tous les francs-maçons, tous

les compagnons doivent prendre l'arme vengeresse et crier: Frères, debout! que les traîtres et les hypocrites soient châtiés! Nous n'avons plus à prendre d'autres résolutions que celle de combattre et de couvrir de notre égide sacrée le côté du Droit... Armons-nous pour la défense! Sauvons Paris, la France, l'humanité!

« Vive la République! Vivent les communes de France, fédérées avec celle de Paris (1)! »

Combien ils sont mieux dans leur rôle, ces deux maçons, ces deux citoyens modestes, écrivant au délégué à la guerre afin d'être autorisés à visiter les prisons pour faire des rapports d'enquête sur les prisonniers oubliés, pour « signaler et secourir les malheureux (2)! »

Cependant, les opérations militaires du Sud n'étaient point arrêtées par ces tentatives de conciliation. Sur toutes les lignes de chemins de fer les rapports commerciaux avaient été interrompus, et une masse considérable d'artillerie de siège et de marine affluait à Versailles. Des derniers jours de mars au 21 mai, 393 bouches à feu, avec un approvisionnement de 250,000 projectiles auront été amenés des arsenaux de Brest, Cherbourg, Toulon, Lorient, Rochefort, Douai, Besançon, Lyon. De ces projectiles, 139,000 auront été lancés le 23 mai.

Les premières batteries, installées sur les hauteurs de Châtillon, Bagneux, etc., avaient permis au général de Cissey de commencer les travaux de tranchées avec vigueur. Vainement les feux des forts et des remparts avaient tenté d'inquiéter ces débuts. Le 22 et le 24, les troupes fédérées avaient attaqué à plusieurs reprises le village

(1) Manifeste des francs-maçons et compagnons de Paris, à leurs frères de France et du monde entier (5 mai).

(2) Dauban, *op. cit.*, p. 319.

de Bagneux pour interrompre les opérations du génie versaillais et éprouvé des pertes sérieuses.

Du côté de Villejuif, de fréquentes reconnaissances offensives étaient faites aussi par les fédérés, afin d'éclairer le fort de Bicêtre, tirant comme d'habitude « en aveugle ». Le 25 avril, l'une d'elles était marquée par un sanglant épisode. Une quarantaine de miliciens du 185e bataillon s'étaient avancés jusqu'au lieu dit la Belle-Épine; tout à coup, un gros de chasseurs à cheval fond sur eux et menace de les envelopper. Quatre miliciens ne peuvent suivre le mouvement de retraite; sommés de mettre bas les armes, ils se rendent. Les chasseurs les emmenaient sans menaces ni sévices, quand leur capitaine, survenant le revolver au poing, fait sans mot dire feu sur les prisonniers : deux sont tués sur le coup; un autre, Colson, tombe mortellement blessé; le quatrième, Scheffer, est grièvement atteint en pleine poitrine et laissé pour mort avec ses camarades : il put se traîner dans les lignes parisiennes (1).

Le 25 avril, les travaux du génie étaient si avancés, et les épaulements prussiens si diligemment utilisés, que, de la terrasse de Meudon, du Moulin-de-Pierre, de Châtillon, de Brimborion, de Breteuil, de la Lanterne-de-Diogène, du pont de Sèvres, quatre-vingt-quinze pièces de siège pouvaient déjà couvrir d'obus et de boulets les forts de Vanves, de Montrouge et surtout d'Issy.

Issy répondait avec ténacité; les remparts, le Point-du-Jour, les locomotives blindées circulant sur le viaduc, engageaient un duel serré avec les batteries opposées. Les canonnières, oubliées le 18, réarmées et constituées en

(1) Voir pour débats contradictoires : *Journal officiel* de Paris, 26 avril. — Séance de la Commune, 27 avril. Rapport des membres de la Commune délégués à l'hôpital de Bicêtre pour visiter le garde Scheffer. — Séance de l'Assemblée nationale, le 6 mai; interpellation du député Tolain.

flottille de la Commune par un ex-capitaine au long cours, Raymond Lattapy, délégué au ministère de la marine, prenaient aussi part au combat. L'*Estoc,* la *Claymore,* la *Commune,* l'*Escopette,* le *Perrier,* montés par plusieurs marins restés dans Paris et une compagnie de mariniers de la Seine et du canal Saint-Martin, commandés par Durassier, également capitaine au long cours, descendaient audacieusement le fleuve jusqu'au pont de Billancourt, et renouvelaient contre le Bas-Meudon, Sèvres, Brimborion et Breteuil les exploits de la *Farcy.*

Malgré ces chaudes ripostes, le 26 au soir, les carrières en avant du cimetière d'Issy étaient enlevées, et le village des Moulineaux, d'où les fédérés gênaient les travaux de tranchée, très-menacé. Le feu du fort d'Issy devenait plus rare. Dans la nuit du 26 au 27, le général Faron se jette sur les Moulineaux avec un demi-bataillon d'infanterie et trois cents marins, l'emporte après une vive résistance. Une tranchée est immédiatement ouverte sur le parc d'Issy ; le génie la fait cheminer habilement dans les champs situés au-dessous de la partie du parc qui regarde la Seine, pour la soustraire à la surveillance du fort.

Le 27, le 28, le feu versaillais redouble sur Issy. Le commandant du fort était Mégy, revenu de Marseille, révolutionnaire de coup de main, mais dépourvu de toute valeur militaire. Le 28, Cluseret vient visiter la position ; il encourage Mégy, harangue la garnison, place une batterie en enfilade des Moulineaux, fait venir des renforts, s'assure de l'approvisionnement de l'artillerie (il restait 1,700 coups pour les pièces de 7, et 1,000 coups de divers calibres), montre en un mot une intelligence et une activité réelles.

Toute la journée du 29, les batteries de l'assaillant font fureur. Les tranchées versaillaises s'avancent déjà sur la droite du fort presque à l'entrée du village d'Issy, et, sur sa gauche, près de la gare de Clamart. Dans la nuit du 29

au 30, à une heure, trois colonnes d'attaque, composées des brigades Derroja, Paturel, Berthe se jettent sur le cimetière, l'enlèvent, nettoient les tranchées parisiennes qui relient le cimetière au parc, et occupent enfin le parc d'Issy lui-même. Une centaine de prisonniers fédérés, de nombreux morts et blessés, huit pièces d'artillerie restent aux mains du vainqueur. A la même heure, le général de Cissey lance quelques compagnies du 70e de marche sur la ferme Bonamy, située à 500 mètres du fort de Vanves, et s'en empare; quatre-vingts fédérés environ sont pris dans cette autre affaire.

Le matin, les résultats de ces opérations apparaissent clairement; l'entrée même du fort devient difficile. Mégy perd la tête, envoie coup sur coup des dépêche sà Cluseret: « Le fort est intenable — la tranchée est abandonnée — le fort est tourné... etc. » Wetzel, commandant des forts du Sud, reçoit du délégué l'ordre de tenir à tout prix.

La garnison, décimée par ce bombardement de jour et de nuit, est elle-même fort ébranlée; l'attitude de Mégy est d'un exemple peu réconfortant. Trois cents hommes à peine restent dans les casemates. Enfin, à dix heures, sur l'ordre de Mégy, les marins fédérés enclouent les canons, et tous se retirent précipitamment. Mégy, au lieu d'arrêter son monde dans le village d'Issy, au moins aux remparts, le ramène dans l'intérieur de Paris et s'en va au ministère de la guerre conter le dénoûment de l'affaire à Rossel. Une dizaine de fédérés s'obstinent, malgré cette fuite, à rester dans le fort pour faire sauter les poudrières, dans le cas où les troupes assaillantes essayeraient d'entrer. Mais quelques éclaireurs versaillais s'aventurent seulement sur les glacis en escaladant les brèches, sans oser pénétrer plus avant. Vers deux heures, les derniers défenseurs se sont eux-mêmes retirés. Il ne reste plus qu'un jeune fédéré de dix-huit ans, Dufour, qui, sous la voûte d'entrée, au milieu de barils de poudre, attend l'instant

suprême pour s'ensevelir au milieu des décombres de la grand'porte.

Dans Paris, une émotion profonde s'est répandue à la nouvelle d'évacuation , excitant des sentiments divers. Comme après l'affaire du Bourget, après le 19 janvier, les bataillons accourent à l'Hôtel de Ville, crient à la trahison.

A la première alerte, Cluseret avait quitté le ministère, après avoir réuni quelques troupes. A trois heures, il rentre le premier dans le fort d'Issy, donnant à tous l'exemple du plus grand sang-froid. Rossel, Wetzel, La Cecilia l'accompagnent. Le 137e bataillon reprend possession de la forteresse et de ses abords.

Au Conseil, à la Commission exécutive, l'émotion n'avait pas été moins vive. Les progrès des troupes versaillaises, la prise des Moulineaux, du cimetière, du parc d'Issy, ces revers incessants avaient déjà exaspéré la majorité. Depuis longtemps les reproches d'incurie, d'incapacité, l'accusation banale de trahison s'élevaient presque ouvertement contre Cluseret. Ce grave et nouvel échec était une occasion de se défaire de lui. Au moment où le délégué arrive à l'Hôtel de Ville, la Commission exécutive le fait arrêter et conduire à Mazas.

CHAPITRE X

LA GUERRE SOUS PARIS (SUITE). — ROSSEL. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — M. THIERS ET LES CONCILIATEURS.

Le Comité de salut public. — Opposition de la minorité du Conseil. — Le colonel Rossel, délégué à la guerre. — Sa réponse à la sommation de reddition du fort d'Issy. — Son activité, ses efforts, sa rigueur. — Nouvelle répartition des commandements militaires. — Tentatives de réorganisation de la garde nationale. — Opposition des chefs de légion. — Agitation et ambition du Comité central. — Les compétitions, les jalousies, les rivalités éclatent de toutes parts et paralysent la défense. — Le Comité central est chargé de l'administration de la guerre. — Ingérence de Félix Pyat dans la conduite des opérations militaires. — Rivalités de Félix Pyat et de Rossel. — Les perfidies de Pyat « inquisiteur venimeux ». — Le bombardement du fort d'Issy redouble d'intensité. — Prise de la gare de Clamart et du château d'Issy. — Surprise du Moulin-Saquet. — La batterie de Montretout. — Proclamation de M. Thiers aux Parisiens. — Bombardement du corps de place. — Évacuation définitive du fort d'Issy. — Derniers démêlés de Rossel avec les chefs de légions. — L'affiche de Rossel; sa lettre de démission à la Commune. — Déchirements intérieurs au sein du Conseil communal. — Élection d'un nouveau Comité de Salut public. — Ch. Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. — Rossel est décrété d'accusation. — Il s'enfuit avec Ch. Gérardin. — Seconde phase des tentatives de conciliation de la Ligue. — Son appel aux départements. — Grand mouvement de la province en faveur de la paix. — Les Élections municipales du 30 avril. — Le Congrès de Bordeaux. — Son interdiction. — Délégations et adresses des Conseils municipaux à Versailles. — M. Thiers et ses réponses aux délégués. — La politique du pouvoir exécutif et la République. — Nouvelles attaques de la majorité royaliste contre le chef du pouvoir exécutif. — Apostrophe de M. Thiers à la droite. — Les impatiences du parti clérical et royaliste. — La lettre du comte de Chambord. — L'encyclique du 15 mai. — La loi des prières publiques. — La pétition des évêques, pour le rétablissement du pouvoir temporel de la papauté.

Il faut sauver la Révolution ! — tel est le cri de tous les chefs du mouvement. Chacun sent la nécessité de concen-

trer les pouvoirs civils et militaires et de les remettre en des mains vigoureuses. Avant même la panique d'Issy, le 28, Miot avait demandé la création d'un Comité de Salut public, qui donnât à la défense une impulsion nouvelle et osât enfin « faire tomber la tête des traîtres ».

Un Comité de Salut public ! Les souvenirs de 93 assiègent toujours les esprits. Contre cet anachronisme plusieurs protestent cependant. Que restera-t-il de pouvoir à la Commune devant ce Comité dictatorial? disent les uns. C'est le seul moyen d'éviter une dictature à la Guerre! répondent les autres. Qu'est-il besoin de ressusciter des mots oubliés ? répliquent les socialistes ; ils effrayent tout le monde sans nous donner de force réelle! — Le 29, le 30, la Commune hésite, la discussion continue : Vermorel, Vaillant, Tridon, Malon, Jourde, Theisz, Arnould, Beslay s'élèvent contre le projet de Miot ; Pyat l'appuie chaleureusement.

Le 1er mai, les esprits sont frappés par la déroute d'Issy : le vote du Comité de Salut public est enlevé à quatre voix de majorité. Sur soixante-deux présents, trente-quatre membres votent la proposition Miot : vingt-huit demandent simplement qu'on étende et précise les pouvoirs d'un nouveau Comité exécutif. L'ensemble du projet est adopté par quarante-cinq voix contre vingt-trois (1) ;

(1) Ces vingt-trois opposants étaient : Andrieux, Arnould, Avrial, Babick, Beslay, Clémence, V. Clément, Courbet, E. Gérardin, Jourde, Langevin, Lefrançais, Longuet, Malon, Ostyn, Pindy, Rastoul, Serrailler, Tridon, Theisz, Vallès, Varlin, Vermorel.

Tous les votes de la majorité et de la minorité furent motivés. On jugera par les exemples suivants de la situation intérieure de l'Hôtel de Ville :

F. Pyat. — Attendu que le mot de « Salut public » est absolument de la même époque que les mots de « République française » et de « Commune de Paris », je vote pour.

Th. Ferré. — J'ai accepté le mandat impératif. Je crois être logique

mais il ne se trouve plus que trente-sept votants pour prendre part à l'élection même des membres du Comité de salut public. Les vingt-trois motivent leur abstention par les observations suivantes : « Nous n'avons pas présenté de candidats, nous n'avons voulu nommer personne à une institution que nous considérons comme aussi fatale qu'inutile, parce que nous ne voyons dans le Comité de Salut public que l'oubli des principes de réformes sociales d'où est sortie la révolution communale du 18 mars. » Cette protestation publique fut accueillie par la majorité avec une vive colère.

avec mes paroles et mes engagements en votant pour le Comité de Salut public.

Blanchet (dit Pourille), qui allait être emprisonné comme agent bonapartiste. — Je vote pour un Comité de salut public, attendu que si la Commune a su se faire aimer de tous les honnêtes gens, elle n'a pas encore pris les mesures indispensables pour faire trembler les lâches et les traîtres, et que, grâce à cette longanimité intempestive, l'ennemi a peut-être obtenu des ramifications dans les branches essentielles de notre gouvernement.

R. Rigault. — Espérant que le Comité de Salut public sera en 1871 ce que l'on croit généralement, mais à tort, qu'il a été en 1793, je vote pour.

Vermorel. — Je ne crois pas à l'efficacité du Comité de salut public (ce n'est qu'un mot et le peuple s'est trop longtemps payé de mots), je vote contre.

Tridon. — Contre, parce que je n'aime pas les défroques inutiles et ridicules qui, loin de nous donner de la force, nous enlèvent celle que nous avons.

Courbet. — Je désire que tous titres ou mots appartenant à la révolution de 89 et 93 ne soient appliqués qu'à cette époque. Aujourd'hui ils n'ont plus la même signification et ne peuvent plus être employés avec la même justesse et dans les mêmes acceptions.

Les titres : *Salut public, Montagnards, Girondins, Jacobins,* etc., etc., ne peuvent être employés dans ce mouvement socialiste républicain.

Ce que nous représentons, c'est le temps qui s'est passé de 93 à 71, avec le génie qui doit nous caractériser et qui doit relever notre tempérament.

Cela me paraît d'autant plus évident que nous ressemblons à des plagiaires et nous rétablissons à notre détriment une terreur qui n'est pas de notre temps. Employons les termes que nous suggère notre révolution.

Une telle scission au sein même de la Commune allait-elle être le point de départ d'une politique nouvelle ? Pouvait-on espérer enfin de voir se constituer à l'Hôtel de Ville une forte minorité composée des personnalités les plus éclairées du Conseil, qui saurait répudier publiquement la politique de routine violente suivie jusqu'à ce jour ? Cette déclaration était-elle un appel tardif aux républicains de la Ligue, des Chambres syndicales, aux conseils municipaux des départements, pour poser les bases d'une pacification dont l'affermissement de la République aurait été la grande clause ?

Dès les premières séances de la Commune, deux courants bien distincts s'étaient manifestés dans le Conseil pour la direction générale de la politique intérieure. L'un, le plus considérable, fidèle en dépit des manifestes officiels au concept d'une République une et indivisible, gouvernée par un pouvoir despotique et centralisateur, renouait à travers un siècle le fil tranché le 4 germinal et le 9 thermidor, ressuscitait la première Commune de Paris, représentait la dictature populaire qui frappe et terrifie toute hostilité avouée ou secrète, et prétendait par la confiscation, la loi des suspects, la mise hors la loi, l'égalité absolue, fonder sur les ruines des institutions de la veille la société de ses rêves. Ce courant était représenté par les plagiaires des communistes matérialistes de 93, les néo-hébertistes, les copistes de Robespierre, les néo-jacobins ; ces groupes historiques, divisés comme autrefois sur les moyens et les principes, retrouvaient l'accord pour atteindre le même but : à côté d'eux, les néo-babouvistes, les disciples de Blanqui, héritier lui-même du mélange confus des vieilles traditions révolutionnaires, enfin trois ou quatre vieux représentants des Assemblées de 48. Ces derniers, les Miot, les Pyat, les Gambon, les Delescluze, avaient été promptement reconnus pour chefs par les ignorants exaltés, députés des clubs et des bataillons :

les Rigault, les Paschal Grousset, parmi les jeunes, n'avaient pas pris moins d'influence. Sauf cinq ou six, les élus du 16 avril étaient tous venus se ranger dans la majorité.

En face de cette majorité s'était peu à peu affirmée une opposition qui groupait surtout des adhérents aux idées socialistes : très-divisée de principes elle-même, puisqu'elle réunissait des collectivistes, des mutuellistes, des indépendants, etc., cette opposition avait d'abord protesté contre les décisions violentes de l'Hôtel de Ville, comme la sortie du 3, le décret des otages, les exactions de Rigault. Ce qui, toutefois, l'avait plus particulièrement fait surgir, c'était une conception toute différente des moyens et du but de la révolution du 18 mars. Ces opposants avaient pris au sérieux le programme d'autonomie communale et, répudiant tout l'appareil gouvernemental unitaire, acceptaient l'an-archie pour formule de réforme politique. Croyant inaugurer une ère nouvelle, ils voulaient faire renaître l'idée communale et fédérative telle que l'avait pratiquée le moyen âge et, autant que possible, réaliser le gouvernement du peuple par le peuple.

Mais, à vrai dire, ces classifications posthumes ne sont même point exactes, et c'est se payer de mots que d'attacher quelque importance à ces désignations arbitraires : dans la langue politique contemporaine, il est malaisé de distinguer le socialiste du révolutionnaire et réciproquement. La Commune avait déjà montré combien ces distinctions étaient peu soutenables : les révolutionnaires-jacobins, Delescluze le premier, si sévère au socialisme (1), avaient sanctionné de leur vote les réformes

(1) Quelques jours après une condamnation sévère prononcée par la justice bonapartiste contre quelques apôtres de l'union libre, du communisme, etc., orateurs de la Redoute, Delescluze n'avait pas craint de jeter cette apostrophe à ceux qui érigent le silence public en loi de conservation sociale : « Savez-vous ce que vous faites en comprenant

sociales proposées par la minorité, et les socialistes, tout en montrant plus de sang-froid et de modération, ne devaient reculer finalement devant aucune décision radicale.

Après comme avant, la nomination du Comité de Salut public, les protestations de la minorité, loin d'être le prélude d'une intervention modératrice, restèrent purement parlementaires et platoniques. La majorité y vit avec colère un désaveu et un recul publics, double cause d'affaiblissement et de déconsidération pour l'œuvre commune; ceux qui, en dehors de l'Hôtel de Ville, avaient attendu des actes après les paroles, comprirent vite que les opposants, assez perspicaces pour voir le danger, n'avaient point assez de fermeté civique pour se dégager et répudier *coram populo* toute participation à une politique condamnée.

Le successeur de Cluseret à la guerre était tout désigné au sein du Conseil: c'était l'ex-chef d'état-major général, Rossel.

Louis Rossel était, en 1870, capitaine du génie: détaché à Bourges au moment de la déclaration de guerre, il avait voulu jeter ses épaulettes d'officier et s'engager comme simple volontaire dans un régiment d'infanterie à l'armée du Rhin; suivant d'un œil attentif les premiers mouvements des troupes, il donnait au *Temps* des articles de critique militaire sous le pseudonyme de Randal. Envoyé enfin à Metz, il était employé aux travaux de fortifications extérieures. Très-patriote et très-perspicace, il avait vite reconnu à quelle catastrophe devaient conduire l'incapacité et les intrigues de Bazaine et de ses lieutenants: il prenait part à toutes les vaines tentatives faites dans la

dans une même proscription la discussion du vrai et la discussion du faux? *Vous donnez aux hérésies les moins soutenables une influence qu'elles ne garderaient pas vingt-quatre heures en face d'une contradiction indépendante.* » (*Le Réveil,* n° du 30 janvier 1869.)

ville ou les camps pour arracher notre magnifique armée au sort que des traîtres lui préparaient. Au jour de la capitulation, il pouvait fuir et gagner la Belgique. Reçu à Tours par M. Gambetta, il se faisait reléguer dans un poste relativement secondaire par M. de Freycinet qu'il avait choqué par une réponse hautaine. Colonel du génie à titre auxiliaire, il gardait durant toute la guerre l'inactif commandement du camp de Nevers. Les fautes de la défense, la capitulation de Paris, achevaient enfin d'exaspérer ce cœur de soldat resté citoyen. Il allait quitter l'armée quand la nouvelle du 18 mars éclata : des correspondances privées, la presse, lui avaient fait connaître l'immense matériel de guerre de Paris. Aux yeux de Rossel, la chute du gouvernement dans la capitale fut comme un éclair, il crut possible avec l'aide d'un parti de guerre « de ressaisir la victoire » . Le 20 mars, il était à Paris et, le 22, élu chef de la 17e légion. En quelques heures, il dessinait vite son caractère de patriote, d'ambitieux hautain, froid et concentré : le 1er avril il conduisait avec Malon et Gérardin quelques milliers de gardes nationaux sur Asnières, et voulait imposer de suite à la légion une discipline rigoureuse : une arrestation immédiate le punit d'une telle prétention. Mais son attitude avait été remarquée par quelques démocrates : le 3, il entrait au ministère de la guerre. La présidence de la Cour martiale le mettait décidément en lumière : le masque sévère et pâle de ce capitaine de vingt-huit ans brisant sa carrière pour se jeter dans Paris républicain, sa parole de sectaire, son renom d'intégrité, les souvenirs des conspirations de Metz, achevèrent d'engouer l'opinion. Déjà les comparaisons avec le Saint-Just d'Alsace, le Bonaparte de Toulon, avaient hanté les esprits et les feuilles publiques.

Avant même la chute de Cluseret, quelques-uns des membres les plus résolus de la Commune l'avaient tâté en vue d'une direction énergique. Rossel s'était mon-

tré favorable à la création du Comité de Salut public : on avait arrêté dans ces conciliabules qu'il y entrerait avec Dombrowski et les hommes d'action du Conseil et qu'il prendrait la direction des opérations militaires. Le mot d'ordre de ce mouvement, du reste assez incohérent, était de sauver la révolution en annulant la Commune.

L'objet le plus pressant de la défense était la réoccupation solide du fort d'Issy. Dans la soirée du 30 avril un parlementaire versaillais avait été envoyé à la garnison, ramenée par Cluseret, pour la sommer de déposer les armes : il s'était retiré vers minuit sans réponse. Le lendemain, à dix heures du matin, le colonel Leperche, major de tranchée devant Issy, envoyait un second parlementaire qui sommait — au nom du maréchal de Mac-Mahon — le commandant des insurgés réunis au fort d'Issy de se rendre lui et toute la garnison. Un délai d'un quart d'heure était accordé pour répondre. Les conditions de reddition étaient les mêmes que celles de la veille : la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider dans Paris. « Faute de répondre dans le délai indiqué, disait en terminant la sommation, toute la garnison sera passée par les armes. »

A cette menace extrême, Rossel répondit d'un style aussi cavalier « au citoyen Leperche :

« Mon cher camarade, la prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire conformément aux usages de la guerre.

« Votre dévoué camarade,

« Rossel,

« *Délégué de la Commune de Paris.* »

Tristes hasards des guerres civiles qui mettaient face à

face, les armes à la main, deux camarades d'école, deux officiers patriotes de l'armée de Metz, deux combattants de la défense nationale !

Toute la journée, d'importants renforts d'hommes et de munitions furent envoyés. Rossel fit hisser deux batteries de fort calibre sur les remparts de Vaugirard pour réduire au silence les canons versaillais du parc d'Issy : une batterie de mitrailleuses américaines fut placée sur les bastions du fort pour balayer les tranchées occupées par l'assaillant : plusieurs bataillons empruntés aux réserves du Champ de Mars vinrent compléter la garnison et les bataillons de soutien.

La défense intérieure, la réorganisation des forces actives, la solde, la discipline n'étaient pas des questions moins urgentes : Rossel s'efforce de pourvoir à tout.

Les commandements généraux manquaient de précision : il arrête une répartition nouvelle, plus serrée, qui lui permette d'embrasser d'un coup d'œil rapide l'ensemble des opérations militaires. Dombrowski conserve le commandement de Neuilly et la direction immédiate des opérations de la rive droite ; La Cécilia, au centre, surveille la défense entre la Seine et la rive gauche de la Bièvre ; Wroblewski reste chef de l'aile gauche ; Bergeret et Eudes commandent deux brigades de réserve : le premier a son quartier général au Corps législatif, le second à la Légion d'honneur.

Pour compléter les bataillons d'un effectif de plus en plus dérisoire, Rossel présente à la Commune un décret de recensement des habitants, demande que les municipalités distribuent des cartes d'identité, poursuivent les réfractaires, dressent l'état des chevaux, recherchent les armes et les munitions cachées.

Indigné des malversations et des abus criants dont la solde était le prétexte, il convoque à un conseil de guerre le Comité de Salut public, la Commission de la guerre,

les généraux commandants, le délégué aux finances afin d'arrêter un projet qui réduira les prestations allouées à la garde nationale et les assimilera aux tarifs en vigueur pour l'armée régulière : la réduction de la solde du combattant fédéré était, il est vrai, compensée par l'allocation équivalente d'un subside en argent alloué aux femmes.

La cavalerie, très-peu nombreuse, comptait à peine cinq cents chevaux : il va, lui, l'officier patriote de Metz et de Nevers, jusqu'à acheter mille chevaux aux Prussiens (1) !

Il donne les ordres les plus sévères pour interdire toute communication avec les avant-postes versaillais, menace de prison les officiers qui communiqueront à la presse des rapports sur les opérations militaires, décide la Commune à faire passer les officiers d'état-major devant des jurys d'examen, se fait adresser, par des agents communaux envoyés à Versailles, des notes détaillées sur l'état de l'armée assaillante, son moral, ses lignes de défense, le chiffre de son effectif (2), sur l'esprit des villages occupés par les deux partis ; il adresse même aux habitants de ces localités une proclamation pour les inviter à lui communiquer des renseignements sur les positions versaillaises : « Ce que je demande, dit-il, ce n'est pas la simple neutralité, mais une sorte d'alliance (5 mai.) »

Pour rétablir la discipline, il déploie une extrême rigueur : « Formez des conseils de guerre, écrit-il à Brunel et à Eudes, dans les lignes d'Issy ; fusillez ceux qui désobéissent ou abandonnent leur poste (3). » Il envoie les réfractaires du XIe arrondissement au fort de Vanves. Au colonel Gois, nouveau président de la cour martiale, il adresse ces plaintes significatives : « Je ne sais

(1) Dépêche du 3 mai à Jourde. (Dauban, p. 204.)
(2) Enquête (édition citée), p. 511. Pièces justif.
(3) *Id.* p. 510.

comment nous viendrons à bout d'organiser la répression : personne ne veut mettre la main à la pâte, et, au moment où il s'agit d'une exécution nécessaire, chacun prend peur et parle de circonstances atténuantes... Lorsque Danton disait qu'il valait mieux être guillotiné que guillotineur, il ne croyait plus à la chose publique (1). » Reconnaissons, du reste, que ces menaces étaient purement comminatoires. Devenu l'un des chefs de la Révolution, l'ancien président de la cour martiale ne fait fusiller personne ; il se contente, au Petit-Vanves, de faire couper la manche droite de quelques officiers et gardes qui avaient abandonné leur poste.

Le nouveau délégué ne se ménage pas du reste. Eudes, à Issy, ne se montrait guère plus solide que Mégy. Le 3 mai, Rossel amène lui-même au fort trois bataillons fédérés pour remplir les vides faits par le feu versaillais. Le 5, il revient avec de l'artillerie, se promène sur les remparts, regarde longuement les travaux ennemis, indique les précautions à prendre en cas d'attaque nocturne, fait placer des mitrailleuses au-dessus des terres-pleins pour balayer les glacis et les fossés comblés de ruines, parer à l'escalade des brèches. Le 7, il vient de nouveau pour raffermir la garnison qu'Eudes a déjà abandonnée au commandement de son chef d'état-major Collet, non moins faible que ses prédécesseurs.

Il semble que l'attitude du nouveau délégué ait profondément agi sur l'esprit d'une partie de la population. Sans doute, le nombre des réfractaires est toujours très-considérable ; mais, chez ceux qui vont au feu, le cœur se hausse à un rude diapason. Rossel salue aux avant-postes ces obscurs combattants, « vrais soldats, vrais démocrates, qui méprisent la mort, et même le galon », à qui la crainte de voir l'armée triomphante ramener aux Tuileries

(1) Enquête, p. 500.

Napoléon III ou Henri V inspire une ténacité héroïque : dans l'atmosphère de poudre, de sang, de larmes, de misères où ils vivent depuis août 1870, leurs âmes, pour ne point s'abîmer sous tant de coups, se sont bardées d'un triple airain. Partout on entend des mots, partout on voit des actes stoïques. Des garçons de quinze ans marchent à côté de leur père, courbés sous le chassepot et le sac. Les bataillons passent sur la place publique, poussiéreux, hâves, décimés ; ils vont aux tranchées, dans les forts, en chantant :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Dans les hôpitaux, les ambulances, sur le champ de bataille, les blessés ont le sourire aux lèvres, celui d'une profonde foi politique. Un canonnier a les deux bras broyés par un boulet versaillais pendant qu'il chargeait sa pièce ; à ceux qui l'emportent à l'ambulance : « Dépêchez-vous, dit-il, de me remettre sur pied, afin que j'aille apprendre le métier à ceux qui ont encore leurs deux bras. » Le pasteur de Pressensé visitant une salle de blessés s'arrête près d'un malheureux amputé, et l'exhorte : « Je serais un bien mauvais chrétien, répond le fédéré, si je n'avais pas confiance en Dieu, après avoir perdu mon bras pour la République ! »

Symptôme grave : les femmes ont pris publiquement parti. Depuis tant de mois elles étaient atteintes dans leurs affections, dans la vie même de la maison, par l'absence du mari sans cesse au danger, par la vue de l'enfant dépérissant, mourant de faim et de froid sur un sein vide de lait ! C'est moins, d'ailleurs, dans les excitations oratoires des mégères qui renouvellent à la tribune des clubs les farces aristophanesques des matrones athéniennes, c'est moins dans les manifestes des poseuses et

des bas-bleus qui affichent leurs noms sur les murs et se constituent en « *Comité central de l'union des femmes pour la défense de Paris* (1) » que dans les intimes influences du foyer domestique qu'il faut chercher le secret de l'action des femmes et de leur propagande. Quand, après le 18 mars, Duval voulut occuper la mairie du Ier arrondissement, il dit aux gardes nationaux bourgeois qui la défendaient ce mot caractéristique : « Croyez-moi, vous ne pourrez tenir : toutes vos femmes sont en larmes, et les nôtres ne pleurent pas (2). »

« Je consens que mon fils s'enrôle, à une condition :

(1) Un groupe de citoyennes « lasses de souffrir, épouvantées des malheurs cette fois sans gloire qui les menacent encore, en avaient appelé à la générosité de Versailles, à la générosité de Paris, et avaient, dans un touchant manifeste, supplié les deux villes de déposer les armes, ne fût-ce qu'un jour, le temps pour des frères de se reconnaître et de trouver une solution pacifique. » (3 mai.)

La *commission exécutive du Comité central* composé des citoyennes Le Mel, Jacquier, Lefèvre, Leloup, Dmitrieff proteste aussitôt par affiche publique « contre l'indigne proclamation aux citoyennes, émanant d'un groupe anonyme de réactionnaires » :

« La générosité de lâches assassins ! Une conciliation entre le peuple et ses bourreaux ! Non ! ce n'est pas la paix, mais bien la guerre à outrance que les travailleurs de Paris viennent réclamer !... L'arbre de liberté croît arrosé par le sang de ses ennemis. Les femmes de Paris prouveront à la France et au monde qu'elles aussi sauront, au moment du danger suprême, — aux barricades, sur les remparts de Paris, si la réaction forçait les portes, — donner, comme leurs frères, leur sang et leur vie pour la défense et le triomphe de la Commune, c'est-à-dire du peuple ! » (6 mai.)

Les ambulancières volontaires de la Commune ne tinrent pas un moins violent langage : « Au moment où nous sommes, celui qui ne s'affirme pas, comme celui qui s'enfuit, est un lâche.

« Les ambulancières de la Commune déclarent n'appartenir à aucune société quelle qu'elle soit. Leur vie est tout entière à la Révolution, leur devoir est de panser, sur le lieu même du combat, les blessures faites par les balles empoisonnées de Versailles, de prendre, quand l'heure l'exige, le fusil comme les autres. — Signé Louise Michel, Fernandez, Goullé, Poullain, Quartier, Dauguet. »

(2) Malon, op. cit., p. 158, 285 et passim.

qu'il ne serve que la Commune et la République, » écrit une mère au *Cri du peuple* (2 mai).

Qui, malgré les opinions les plus contraires, lirait sans émotion cette lettre d'une femme de Paris à Rossel : « Citoyen, le premier devoir d'un gouvernement est de faire exécuter ses décrets ; s'il n'a pas cette fermeté, ses adversaires ne manquent pas d'exploiter cette faiblesse, et ses partisans, même les plus chauds, se démoralisent. C'est ce qui arrive en ce moment. La fleur des républicains verse son sang, tandis que la non-exécution des décrets permet à une foule de gens valides, non-seulement de vaquer tranquillement à leurs affaires, mais encore de ridiculiser les combattants. Si cet état de choses dure encore vingt-quatre heures, la Commune se trouve sans défenseurs. Elle n'aura pas à s'en étonner ; ce sera son œuvre. Mon mari est au fort d'Issy ; là il combat pour la défense de nos droits. Je ne regrette pas cela, car moi-même l'ai encouragé à le faire, car c'est son devoir. Mais aussi, j'ai le cœur saigné de voir qu'il n'y a absolument que ceux qui le veulent qui combattent. La lâcheté des réfractaires est impunie... Ce n'est point, citoyen délégué, une dénonciation que je viens vous faire : loin de moi cette idée ; mais mon cœur de citoyenne craint que la faiblesse des membres de la Commune ne fasse avorter nos beaux projets d'avenir (1)... » N'y a-t-il pas là comme l'écho de cette langue héroïque, de ces nobles pensées, familières aux femmes de Rome et de notre grande Révolution ?

Tant d'énergie et d'élan ne pouvaient, d'ailleurs, que demeurer vains au milieu du chaos de compétitions et d'incapacités qui redoublaient chaque jour.

La première déception de Rossel avait été la composition du Comité de Salut public, où étaient entrés Ant. Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Ch. Gérardin et Félix Pyat. Ch. Gé-

(1) Dauban (recueil de docum. cité), p. 205.

rardin, Ranvier surtout, étaient, il est vrai, gens d'action, mais Ranvier n'admettait point de dictature militaire, et Félix Pyat, dès la première heure, vint tout gâter par son fol orgueil et son incapacité brouillonne. Membre le plus important du pouvoir exécutif, Pyat ne vit plus de bornes à son ambition ; il commença par s'attribuer contre tout bon sens la direction militaire, envoyant directement des ordres aux gouverneurs des forts, faisant nommer par le Comité Dombrowski général en chef de l'armée entière, et l'envoyant de Neuilly au Sud inspecter les lignes de défense (2 mai), distrayant Wroblewski du commandement de l'aile gauche pour l'appeler à Issy (4 mai). Il ne s'était cependant point toujours aveuglé à ce point sur son savoir-faire : nommé un jour membre d'une commission de finances, il avait, pour justifier son refus, invoqué son incompétence et rappelé spirituellement le mot connu : « Il fallait un calculateur pour remplir la place ; ce fut un danseur qui l'obtint. »

Rossel voulut promptement couper court à ces empiétements, qui rendaient son commandement illusoire et sa responsabilité doublement lourde. Le 5 mai, il vint à la Commune et attaqua avec son éloquence d'homme d'action le Comité de Salut public, qui contrecarrait sans cesse les ordres du ministère, empêchait la réorganisation de la solde en écartant Jourde, suspendait l'action de la cour martiale devant laquelle avait paru Mégy ; il prit surtout à partie Félix Pyat, lui reprocha ses dépêches incohérentes, rejeta sur sa vaniteuse ingérence les faux mouvements des troupes et leurs fâcheuses suites. Pyat se défendit piteusement, balbutia d'un ton penaud, nia même avoir jamais donné de tels ordres. Deux jours après, Rossel envoyait à la Commune l'ordre autographe adressé à Wroblewski (1). Pyat offrit sa démission de membre du Comité de Salut

(1) Lissagaray, p. 282. — Rossel, p. 137. — Malon, p. 304.

public et, dès lors, ne cacha plus la haine qu'il nourrissait contre son jeune rival. Ce fut dans cette séance du 5 que Miot, avec un douteux à-propos, demanda au délégué quels étaient ses antécédents démocratiques. Rossel répondit en quelques mots d'une originale habileté : « Je ne vous dirai pas que j'ai profondément étudié les réformes sociales ; mais, pendant la dernière guerre, j'ai bien été forcé de voir que la vieille France se mourait. J'ai vu et j'ai maudit l'incapacité des chefs militaires ; j'ai vu aussi qu'un ordre social inique agonisait. En haine de ceux qui ont livré ma patrie, en haine du vieil ordre social, je suis venu me ranger sous le drapeau des ouvriers de Paris. Je ne sais ce que sera l'ordre nouveau du socialisme ; je l'aime de confiance : il vaudra mieux que l'ancien (1). »

Rossel n'avait pas coudées plus franches pour la réorganisation de la garde nationale. Il pensait avec raison que le bataillon était d'un effectif trop faible ; que la légion n'était point une unité tactique : les unes étaient composées d'un grand nombre de bataillons, les autres en comptaient fort peu. A cette organisation municipale, il voulut substituer l'organisation par régiments, dont il aurait nommé les colonels. Le premier jour de sa délégation, il avait chargé les généraux de choisir chacun parmi leurs troupes cinq vigoureux bataillons d'un effectif de trois à quatre cents hommes ; en échange de tous les drapeaux et fanions de quartier, chaque bataillon aurait reçu un canon ou une mitrailleuse. Huit régiments de deux mille hommes, ainsi constitués, eussent formé un corps

(1) Ce sont les mêmes pensées que l'on retrouve dans sa lettre de démission au général Le Flô, le 19 mars, et dans sa lettre du 4 mai au *Times :* « Dès la capitulation de Paris, tout lien était brisé entre l'armée française et moi. On a dit qu'un dépit de jeune homme m'a jeté dans les rangs de la Révolution. Il n'y a point chez moi de dépit, mais une colère, mûrement et longuement réfléchie, contre l'ancien ordre social et contre l'ancienne France qui vient de succomber si lâchement ».

mobile de seize mille hommes, auquel on eût joint quarante pièces de campagne. Rossel comptait livrer bataille sous Paris. C'était pour lui la seule chance de succès. En se bornant à la défense passive, on ne pouvait, a-t-il dit que retarder la chute de la fortification, terme fatal d'une attaque régulière. Cette combinaison convenait-elle à la nature des milices communales? Le délégué, qui depuis plus d'un mois avait apprécié la vigueur des troupes d'avant-postes, n'en doutait point; et, quant à ses critiques, ils oublient que le plus juste grief de Paris contre le général Trochu est de ne point avoir engagé sous les murs l'élite de la garde nationale. Était-ce trop présumer de cette garde, que lui demander vingt mille combattants déterminés? Au point de vue fédéré, le projet de Rossel avait du moins l'avantage de conserver une force active et bien liée au service de la défense : avantage sérieux le jour où l'assaillant forcerait les remparts. Le vrai reproche qu'on lui pouvait adresser, était d'être tardif. Dans l'état actuel de l'attaque, où l'artillerie versaillaise jouait tout le rôle, le seul projet qui s'imposât d'urgence était la défense intérieure de Paris, la création d'une seconde enceinte et de trois ou quatre citadelles d'où l'on tenait la ville. Il appartenait surtout à un officier d'arme savante, comme Rossel, de le réaliser. Rossel, soit qu'il ne crût point l'entrée de l'assaillant prochaine, soit qu'il fût débordé, continua de s'en remettre à la compétence de Gaillard père, qui captait sa faveur par de peu démocratiques flatteries.

Le projet d'organisation régimentaire, appuyé par une partie de la presse communale, excita une émotion singulière au Comité central. Le Comité y vit l'intention publique de l'évincer. Il venait, à l'heure même de la chute de Cluseret, de s'installer dans les bureaux du ministère pour seconder la Commission de la guerre ; le changement de délégué lui avait paru une occasion favorable pour re-

prendre la direction des affaires. « Le Comité central est le père de la Commune, disait-il publiquement ; mais elle a fait tant de fautes qu'elle n'est plus que sa fille perdue ! » Le 1er mai, le Comité demanda à Rossel le contrôle général des travaux de défense, celui de l'artillerie, et pleins pouvoirs pour faire délivrer par son seul visa armes et munitions. L'organisation par régiments bouleversait ces prétentions. Les chefs de légions, non moins menacés, s'étaient d'ailleurs rapprochés du Comité pour appuyer ses réclamations : chacun se voyait dépouillé de son commandement, de toute influence, criait à la dictature.

Comité et chefs de légions se réunissent dans la salle des Comptables, à la Guerre, et font tapage. Rossel fait arrêter les plus mutins et s'apprête à enlever la prochaine assemblée.

Le Comité central, peu rassuré, très-indigné, se rend aussitôt en corps, avec les chefs de légions, à l'Hôtel de Ville. A tout hasard, chacun s'est armé jusqu'aux dents : sabre au côté, poignard dans la poche, revolver chargé à la ceinture.

Trois membres du Comité de Salut public, Ranvier, Léo Meillet et Félix Pyat, les reçoivent. Édouard Moreau porte la parole, formule la demande du Comité. Félix Pyat, très-troublé par cet appareil guerrier, assure tout le monde de sa sympathie personnelle : les demandes du Comité sont plus que légitimes ; il les appuiera devant la Commune ; pour son compte, il les agrée.

Quelques heures après, le Conseil se range à l'opinion de Pyat, accorde, malgré la minorité, au Comité central, le contrôle qu'il demande, mais stipule dans son vote qu'il conserve toute sa confiance à Rossel comme chef des opérations militaires. Rossel lui-même, amadoué par les plus intelligents du Comité, se laisse circonvenir : « Quels sont vos moyens d'action ? leur dit-il. Avez-vous assez d'hommes résolus et expérimentés pour diriger les branches si

diverses des services? » — Les autres lui répondent : « Nous nous sommes tâté le pouls, et nous sommes en mesure. » Sur cette assurance, le Comité central s'installe définitivement. Un décret du Comité de Salut public légalise cette rentrée aux affaires (4 mai). Ainsi, Conseil et délégué baissent la tête devant la Fédération.

La Commune s'épuise toujours en discussions stériles, en décrets oiseux : elle a voté, dans les derniers jours d'avril, la démolition de la chapelle Bréa, « comme étant une insulte permanente aux vaincus de juin ». Elle a, sur la proposition de Vésinier, qui s'occupe « de la victime autant que du bourreau » amnistié le citoyen Nourri, détenu à Cayenne depuis 1848, à la suite de l'exécution du traître Bréa (1); maintenant, elle vote une pension à la mère de Nourri; revient sur l'affaire de la colonne Vendôme, qui, par la lenteur des travaux, ne peut tomber le 5 mai, date significative ; consacre des séances entières au choix des titulaires des bureaux de tabac, à l'arrestation d'un de ses membres, Stanislas Pourille, dit Blanchet, ex-agent de police, ex-capucin, banqueroutier ; discute sans fin sur la publicité du compte-rendu des séances. Pour compléter cette série de broutilles, le Comité de Salut public décrète la démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI.

(1) On sait l'accusation portée contre le général Bréa. Aux journées de juin cet officier aurait obtenu la reddition des barricades du Panthéon en promettant à leurs défenseurs la vie sauve ; le quartier occupé, ses soldats auraient fusillé quelques prisonniers. Nourri, alors âgé de dix-sept ans, aurait pu s'échapper, se rendre à la barrière de Fontainebleau où il raconta ce qu'il avait vu. Devant les barricades Fontainebleau le général fit la même promesse qu'au Panthéon : les combattants ne l'auraient fusillé que par crainte d'un nouveau piège, en tout cas pour venger le premier. Devant le conseil de guerre présidé par le fameux colonel Cornemuse, cette accusation a été formulée, mais vaguement reproduite dans les comptes rendus : les historiens de 1848 n'ont guère osé la reproduire; des contemporains dignes de foi nous ont affirmé qu'elle pouvait figurer dans un récit impartial.

Le 8 mai, les envahissements du Comité central provoquent cependant de vives récriminations. Les anciens membres du premier Comité central, Varlin, Jourde, sont les premiers à jeter le cri d'alarme. Depuis le décret du Comité de Salut public, le Comité central a envahi tous les services ; sa commission d'ordonnancement et des finances traite d'égal à égal avec Jourde ; ses commissions d'habillement et subsistances donnent congé à Varlin ; le Comité central d'artillerie évince Avrial, nommé par Rossel, directeur de l'artillerie. Bref, la Commission de la guerre n'est plus qu'une superfétation.

« Les membres du Comité central vont même plus loin, s'écrie Johannard : ils portent comme nous une rosette à leur boutonnière ! Il est vrai que les franges sont en argent ; mais, pour le public, il n'y a aucune différence entre eux et nous. Ils montent à cheval, revêtus de leurs insignes, se présentent à la tête des bataillons ; on crie : Vive la Commune ! »

« Je demande si le gouvernement s'appelle le Comité central ou la Commune, » exclame Jourde.

On incrimine Pyat, les concessions du Comité de Salut public.

Régère esquisse un panégyrique de Pyat.

Pyat se décide à parler. Il peut enfin déverser sa bile et sa haine : Rossel est l'unique auteur du chaos où tout s'effondre : « Le Comité de Salut public, dit-il, a laissé tout pouvoir de contrôle à la Commission militaire, représentant la Commune contre le Comité central, mais elle ne lui accorde pas le droit d'administrer. Notre premier soin a été de mettre en présence le délégué Rossel et le Comité central : celui-ci a exposé ses prétentions, Rossel a tout accepté. Nous regardions le ministre de la guerre comme insuffisant pour tout diriger lui-même, et nous étions heureux du concours de la garde nationale sous la forme administrative. Est-ce la faute du Comité de Salut public,

si le citoyen Rossel n'a eu ni la force ni l'intelligence de maintenir le Comité central dans ses fonctions purement administratives ? »

En sortant de la salle des séances, il couronne ces attaques publiques de perfides insinuations : « Retenez bien ceci : Rossel est un petit Bazaine. »

Tandis que toutes les forces vives de la Révolution se consument en discussions byzantines, l'armée de Versailles continue ses progrès quotidiens. Dans la nuit du 1er au 2 mai, le 22e bataillon de chasseurs à pied, embusqué dans le bas Clamart, s'approche en silence de la gare. « Qui vive ? » crie la sentinelle fédérée. « — 22e bataillon de la garde nationale », répond un chasseur loustic. Une balle abat la sentinelle, et la gare est enlevée à l'arme blanche. Sur la droite, deux bataillons de ligne, commandés par le brigadier La Mariouse, attaquent à la même heure le château d'Issy. Les fédérés résistent avec énergie. Le château est enfin enlevé, non sans pertes sérieuses du côté de Versailles. Cette nuit coûte aux fédérés environ deux cent cinquante morts et quatre cents prisonniers.

Le 2 et le 3, animés par les visites de Rossel et l'exemple de chefs énergiques, Brunel, Wetzel, Lisbonne, Julien, G. Rist, ingénieur alsacien, qui répare de son mieux les dégâts du fort, les miliciens de la garnison d'Issy inquiètent, par un feu nourri, les Versaillais retranchés dans la gare de Clamart. Dans la journée du 4, la garnison de Vanves, vigoureusement commandée par Durassier, l'ex-chef de la flottille communale, repousse, avec l'aide de quelques tirailleurs d'Issy, une attaque sur le redan qui relie les deux forts, sur la Maison d'aliénés et le pont du chemin de fer. Cette attaque est renouvelée dans la nuit du 5 au 6. Deux cent cinquante marins, quelques compagnies de ligne et de chasseurs à pied, conduites par le

général Paturel, s'élancent sur la voie ferrée, s'emparent du passage voûté, maintiennent la garnison de Vanves, qui veut les prendre à revers, et forcent enfin les deux faces du redan. Plusieurs officiers de l'armée sont tués dans cette chaude affaire. Parmi les blessés, on compte le colonel Leperche et le lieutenant de Broglie, fils de l'ambassadeur à Londres. Les communications d'Issy et de Vanves sont désormais très-menacées. Vainement les chefs fédérés se prodiguent. Brunel est blessé, Wetzel est tué dans Issy. Le 7, Rossel tente sans succès, avec La Cécilia, de réunir deux mille hommes pour reprendre le redan ; il ordonne des travaux de retranchement dans le lycée de Vanves, belle position en arrière du fort : les ouvriers barricadiers et le génie communal se retirent devant la mitraille des assiégeants.

A l'extrême droite, les fédérés ne sont pas plus heureux : l'affaire du Moulin Saquet, pour n'avoir point de résultat stratégique, n'en est pas moins grave. Le 3, vers sept heures du soir, une colonne de 1,200 hommes de la division Lacretelle quitte ses campements, gagne la haute Seine par l'Hay, Chevilly et Thiais, traverse Vitry et, vers deux heures du matin, tombe sur la gorge d'un gros ouvrage en avant de Villejuif, le Moulin Saquet, où elle pénètre. Les sentinelles sont tuées à bout portant. La plupart des défenseurs de la redoute, le 55e et le 120e bataillons fédérés, dormaient sous la tente. Une centaine de malheureux restent sur le carreau, les autres sont enlevés. La colonne disparaît avec deux cents prisonniers, les étendards et huit canons.

Les journaux fédérés accusèrent, les uns, le général versaillais d'avoir déguisé des marins en marchands de bestiaux pour se renseigner, les autres le commandant du 55e bataillon d'avoir divulgué le mot de passe dans un café de Vitry ; la vérité était que les milices d'avant-postes fatiguées, découragées, rarement relevées de leur service

de tranchées, se livraient à l'indiscipline et à l'intempérance.

Ce « coup de main très-élégant (1) » divertit fort les émigrés de Versailles.

Les quatre-vingt pièces de siège établies de Bellevue à Bagneux, aux Moulineaux, au Moulin de Pierre, lançant nuit et jour leur trombe de fer sur le fort d'Issy, maintenant silencieuse bicoque, ébréchée de toutes parts, n'avaient réalisé qu'une première partie du plan d'attaque.

M. Thiers et l'amiral Pothuau avaient, le 29 avril, choisi, à Montretout, vierge en cet endroit de travaux prussiens, l'emplacement d'une nouvelle batterie destinée à entamer le corps de place. En six jours et six nuits, les travaux d'épaulement, les abris, les magasins à poudre étaient terminés. Sept cents ouvriers et sapeurs du génie avaient travaillé sans un instant de repos. Cette batterie formidable, qui restera fameuse dans les guerres de siège, se composait en réalité de huit batteries placées au parc Pozzo di Borgo, sur la route de Ville-d'Avray, au Puits, en tout soixante-dix pièces de siège et de marine, dont huit envoyaient des projectiles de 80 kilogrammes.

Cette fois, le bombardement de la ville était bien l'objectif de l'attaque. Pour le justifier, M. Thiers adressa « aux Parisiens », dont jusqu'ici il ne paraissait guère s'être souvenu, cette sorte d'avertissement : « Parisiens, le gouvernement aurait désiré que vous puissiez vous affranchir vous-mêmes des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie : puisque vous ne le pouvez pas, il faut bien qu'il s'en charge. C'est pour cela qu'il a réuni une armée sous vos murs...

« Le moment est venu où il doit attaquer l'enceinte même. Il ne bombardera pas Paris : le gouvernement ne tirera le canon que pour forcer une de vos portes...

(1) Guerre des Communeux, p. 169.

« Il dépend de vous de prévenir les désastres qui sont inséparables d'un assaut. Vous êtes cent fois plus nombreux que les sectaires de la Commune. Réunissez-vous, ouvrez-nous les portes...

« Parisiens, pensez-y mûrement : dans très-peu de jours nous serons dans Paris, la France veut en finir avec la guerre civile. Elle le veut, elle le doit, elle le peut. »

Quel était le sens de cet ultimatum si ce n'est celui d'une formalité destinée à donner le change aux départements et à perpétuer le malentendu volontaire qui restreignait l'opposition de la capitale à la révolte d'un petit nombre de démagogues et utopistes exaltés ? Cet appel tardif aux Parisiens également éloignés des violences de l'Hôtel de Ville et de l'assemblée versaillaise, représentés comme un troupeau de lâches tremblants sous quelques criminels, parut un factum ridicule. Que le gouvernement ne s'était-il soucié de l'opinion des Parisiens le 17 mars ! Pourquoi les avait-il abandonnés le 18 et le 25 ? S'il était si facile d'ouvrir les portes, pourquoi M. Thiers assiégeait-il la ville depuis tantôt deux mois avec près de cent vingt mille hommes et de quatre cents canons ?

La presse fédérée railla beaucoup « la sommation du général Thiers » et la Commune fit afficher sur les murs de Paris une protestation du chef de l'Exécutif, alors député, contre le bombardement de Palerme en janvier 1848 (1).

Le 8 mai, à dix heures du matin, la batterie de Montretout ouvre son feu, bat l'escarpe et l'enceinte du Point-du-

(1) *Discours de M. Thiers à la Chambre des députés,* 31 *janvier* 1848 :

« Vous savez, Messieurs, ce qui se passe à Palerme; vous avez tous tressailli d'horreur en apprenant que, pendant quarante-huit heures, une grande ville a été bombardée. Par qui? Était-ce par un ennemi étranger, exerçant les droits de la guerre? Non, Messieurs, par son

Jour ainsi que les portes d'Auteuil et de Passy. Sous cette avalanche de projectiles, les batteries fédérées, après avoir tenté la riposte, sont bientôt réduites au silence. Le soir même, le 4e corps entre en scène ; le général Berthaut et le général Vergé détaché de l'armée de réserve franchissent la Seine, s'établissent en avant de Boulogne et 1,400 soldats commencent à ouvrir la première parallèle qui file de la Seine à l'extrémité du bois, à 1,000 mètres du rempart.

Toute la journée, le feu a redoublé sur le fort d'Issy : les bataillons eux-mêmes demandent l'ordre immédiat de rentrer dans Paris (1). Le fracas de Montretout achève d'abattre la garnison. Des avant-postes versaillais occupent déjà l'église du village d'Issy. Le fort est presque tourné. Une panique, cette fois définitive, vide, malgré Rist, le fort de ses défenseurs. Lisbonne assure à grand peine, la retraite sur Paris.

Le 38e de marche n'entre dans le fort que le lendemain matin à dix heures, avec les précautions d'usage.

Pendant ces graves évènements, de nouvelles disputes s'élevaient à la Guerre. Enhardis par le succès du Comité central, les chefs de légions se réunissent encore au ministère pour protester contre la formation des régiments déjà commencée. Indigné de cette éternelle opposition, décidé à fusiller ceux qui lui résisteraient, Rossel veut d'abord les faire saisir par le poste, transformé en peloton d'exécution : il tempête, menace, consent enfin à les écouter. Les chefs de légions lui affirment qu'ils sont assez obéis pour mobiliser 12,000 hommes dans les vingt-quatre

propre gouvernement. Et pourquoi? Parce que cette ville infortunée demandait des droits. Eh bien! il y a eu quarante-huit heures de bombardement!

« Permettez-moi d'en appeler à l'opinion européenne. C'est un service à rendre à l'humanité que de venir du haut de la plus grande tribune peut-être de l'Europe faire retentir quelques paroles d'indignation contre de tels actes. » (*Très-bien! Très-bien!*)

(1) Dauban (docum.), p. 268.

heures : dernière prétention, ils veulent que celui qui fournira le plus d'hommes prenne le commandement de cette petite armée. Rossel refuse et le prend pour lui. Son but est de refouler les avancées versaillaises du sud.

Le lendemain, à midi, Rossel arrive place de la Concorde : au lieu de 12,000 hnmmes, il n'en trouve que 7,000 dans le plus piteux état : il rentre aussitôt à la Guerre, apprend l'occupation définitive d'Issy, rédige et fait tirer à 10,000 exemplaires la laconique dépêche : « Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy, abandonné hier soir par la garnison », écrit enfin cette fameuse lettre de démission qui déchire les voiles et met à nu les fautes de la Révolution ; il y flagelle, en quelques mots d'une concision hautaine et amère, l'inertie de ces révolutionnaires dégénérés, ignorants et jaloux, bons pour la critique, rarement pour l'action, capables d'un coup de main peut-être, incapables de constance et de ténacité, paralysant toutes les forces vives d'une révolution pour rester quelque chose, toujours prêts à prendre les suites de leur incapacité pour celles de la trahison.

« Mon prédécesseur, dit-il en terminant, a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

« Éclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action, ou me retirer.

« Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle, c'est vous et votre faiblesse : je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

« Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas. »

Rossel envoie sa philippique non-seulement à la Commune, mais à tous les journaux : c'était une faute, puisqu'il avait consenti à servir la Révolution dans une situation qu'il connaissait bien. Espérait-il, par le tableau de

cette anarchie, tirer l'Hôtel de Ville de son apathie ou exciter les bataillons eux-mêmes à une résolution virile? Il eût dû surtout se souvenir que, venant de lui, une telle accusation serait exploitée ailleurs qu'à Paris contre son parti.

La Commune, du reste, justifie les sévères reproches de son délégué. Le 9, à quatre heures de l'après-midi, elle se réunit ; elle ignore tout ; elle discute encore la question d'insertion des comptes-rendus de séances à l'*Officiel*. Tout à coup, Delescluze entre dans la salle ; il arrive du ministère de la guerre ; il interpelle, lui aussi, cette assemblée de révolutionnaires plus délibérateurs que des casuistes :

« Vous discutez quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy ! Citoyens, il faut aviser sans retard. J'ai vu ce matin Rossel, il a donné sa démission, il est à bout de forces. Je fais appel à vous tous. J'espérais que la France serait sauvée par Paris.. Il se dégage de la Commune une puissance de sentiments révolutionnaires capable de sauver la patrie. Déposez aujourd'hui toutes vos haines. Le Comité de Salut public n'a pas répondu à ce que l'on attendait de lui : il est annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge. Que fait-il? Des nominations particulières, au lieu d'actes d'ensemble. Je dis qu'il doit disparaître. L'administration pure et simple de la guerre a été confiée au Comité central. Qu'en a-t-il fait? Je n'en sais rien. Mais il faut que nous sauvions le pays ! »

Un grand tumulte suit ces paroles. Pour sauver la Commune, un membre du Comité de Salut public demande l'arrestation de la minorité ; Gambon, la suppression de tous les journaux. Le Conseil arrête enfin le renouvellement du Comité de Salut public, la nomination d'un délégué *civil* à la Guerre, l'arrestation de Rossel à qui l'on ne peut pardonner la publicité de sa lettre. On décide que le

nouveau Comité de Salut public se tiendra en permanence à l'Hôtel de Ville, que la Commune aura seulement trois séances par semaine et que ses membres resteront le reste du temps dans leurs arrondissements. Enfin, par l'organe de Vésinier, la prise du fort d'Issy est publiquement démentie (1).

A dix heures du soir, la Commune se réunit de nouveau pour nommer le délégué à la Guerre et les membres du Comité de Salut public. Miot, Pyat, demandent si l'arrestation de Rossel est opérée. Pyat, surtout, la veut immédiate ; il couvre l'ex-délégué d'invectives : le trait que son ennemi lui a un jour décoché : « Ce dramaturge sifflé n'a été et ne sera jamais qu'un sycophante », siffle encore à son oreille. Delescluze parle vainement de conciliation. S'emportant de plus en plus, Pyat se tourne vers la minorité, l'accuse de lâcheté, dit que par elle la trahison a envahi le Conseil même. Vingt protestations indignées l'interrompent. La séance est suspendue.

Pyat quitte la salle des séances et à sa suite tous les membres de la majorité. Après une heure d'attente, les membres de la minorité perdent patience et se mettent en quête de leurs collègues : ils les trouvent délibérant seuls dans une pièce retirée. On leur refuse l'entrée. Ils doivent presque enfoncer la porte. Ils peuvent enfin protester qu'ils se laisseront emprisonner plutôt que de laisser méconnaître leurs droits de représentants. Les membres de la majorité, devant cette menace, se laissent ramener ; tout le monde rentre en séance.

(1) Commune de Paris à Maire de ***.
« Il est faux que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy.
« Les Versaillais ne l'occupent pas et ne l'occuperont pas.
« La Commune vient de prendre les mesures énergiques que comporte la situation.
« Hôtel de Ville, 9 mai, 8 heures du soir.
« Signé : VÉSINIER. »

Jourde adjure l'assemblée de rester unie et de ne plus s'occuper que de Paris et de la République. Mais Pyat occupe le fauteuil : Chalain, de la majorité, peut insulter de nouveau les socialistes et demander l'arrestation de la minorité « factieuse ». L'orage recommence. Les vociférations du président dominent toutes les autres ; alors Malon s'écrie d'une voix stridente : « Taisez-vous, citoyen Pyat, vous êtes le mauvais génie de la Révolution. Ne continuez pas à répandre vos soupçons venimeux et à attiser la discorde. C'est votre influence qui perd la Commune ; il faut enfin qu'elle soit anéantie. » — « Oui, ajoute Arnold, ce sont encore ces gens de 48 qui perdront la Révolution ! »

La lassitude seule amène un silence relatif. L'élection du Comité de Salut public peut enfin avoir lieu ; Ranvier, A. Arnould, Gambon, Eudes, Delescluze, sont nommés.

Delescluze est délégué à la Guerre ; quelques-uns avaient mis en avant Okolowicz, encore à l'ambulance du palais de l'Industrie ; Billioray remplace Delescluze au Comité. La minorité avait sans succès cherché à faire élire un des siens.

Dans Paris, l'affiche de Rossel, le bruit de sa démission excitent une vive émotion : la vigueur du delégué lui avait fait beaucoup de partisans. A Montmartre, à Batignolles, les rues sont bruyantes ; les groupes font éclater leur mécontentement (1).

Le Comité central n'est pas moins excité : l'idée d'une dictature militaire dont il serait le premier agent le hantait depuis longtemps ; il envoie à Rossel députation sur députation pour le convoquer à sa séance. Rossel se présente. Le président Lavallette l'interroge sur la dépêche d'Issy. « Je ne suis plus délégué, répond Rossel. Je ne pouvais tout faire : être général, caporal, et courir partout

(1) Malon, *op. cit.*, et Dauban (rapports cités), p. 259, 264.

pour envoyer au feu des gens qui ne font que délibérer. » L'ex-délégué est à peine parti, que Lacorre, Boursier, Moreau, Louis Piat, demandent formellement une dictature militaire. Un membre propose Dombrowski. On se récrie : « Dombrowski n'est pas Français ! Ce serait malheureux de ne pas trouver un citoyen français dans Paris pour général en chef. » La dictature provisoire « sous le contrôle du Comité du Salut public » est mise aux voix. Par 22 votes sur 28, Rossel est nommé dictateur provisoire (1). Le Comité central informe immédiatement Rossel qu'il va demander pour lui pleins pouvoirs à la Commune.

Dans la nuit, la Commission de la guerre, Johannard, Avrial, Delescluze, viennent trouver Rossel au ministère. Delescluze est porteur de l'ordre d'arrestation. L'entrevue est très-calme : on reproche surtout à Rossel la publicité de sa dépêche et de sa lettre. Rossel se défend avec modération. Delescluze, qui jugeait les hommes et la conduite des affaires aussi sévèrement que lui, ne peut se résoudre à exhiber l'ordre d'arrestation, espérant que la Commune consentira à entendre l'ex-délégué ; il se retire avec la Commission. Avrial et Johannard demeurent seuls au ministère pour donner les signatures. Le lendemain, 10 mai, Rossel se rend avec eux à l'Hôtel de Ville ; il s'installe à la questure, restant tantôt avec Johannard, tantôt avec Avrial, causant amicalement avec eux, ni libre, ni prisonnier.

A deux heures, la Commune entre en séance. Delescluze demande au Conseil d'accueillir encore une fois les explications de Rossel. Pyat repousse toute justification et somme le Conseil de faire exécuter ses ordres de la veille. La majorité vote que l'arrestation sera immédiate, et l'ex-délégué conduit à l'instant devant la cour martiale.

Ch. Gérardin, écœuré, se rend à la questure et informe

(1) Dauban (id.), p. 254, et Enq. séances du comité, 9 mai.

Rossel de l'arrêt; il était lié d'amitié avec lui depuis le combat de Courbevoie, le 1er avril. A la pensée de comparaître devant la cour martiale que préside maintenant Collet, l'incapable commandant d'Issy, Rossel s'indigne; il sort librement de l'Hôtel de Ville avec Gérardin; tous deux montent en voiture et cherchent une retraite.

Ainsi disparaît Rossel de la scène. Le patriotisme l'avait jeté dans les rangs de la Révolution, où sa jeunesse, son caractère, son éloquence incisive, ses plans d'action, le besoin d'hommes spéciaux lui donnèrent vite les premières places. Il montra dans sa courte carrière les défauts de l'officier d'arme savante, ambitieux, hautain, impatient; mais quelle supériorité ne lui donnait pas, en ce temps de troubles et de guerre, sur la cohue des publicistes superficiels et des gens de lettres déclamateurs, ce passé de soldat, qui a manié et commandé les hommes, mesuré le possible, abordé l'action! Intègre comme les vrais ambitieux, de mœurs sévères, telles que les inspire ce protestantisme orthodoxe qu'il suivait, il cachait derrière un masque de dureté, commun à beaucoup d'hommes publics, une âme sensible et tendre, ouverte aux plus douces affections de famille. Peu au courant des intrigues de partis, des faiblesses des hommes qui dirigeaient le mouvement, il se dégoûta vite, et son prompt découragement parut à beaucoup empreint d'un étrange dépit. Sa sincérité, sa foi étaient cependant entières. Encore qu'un peu accessible à la rêverie, et ne faisant point assez la part des transformations lentes et durables qui améliorent les sociétés, il avait le sentiment exact du progrès accompli et sourdement continué dans les classes ouvrières depuis 89. S'il avait compris ce travail latent du passé, par une intuition profonde il ne voyait pas moins clairement les promesses de l'avenir et les modifications inévitables des droits et des devoirs respectifs des classes. Il jugeait sans doute d'un esprit amer et déçu les chefs de la Fédération et la Com-

mune, mais il conservait toujours pour le peuple l'estime éclairée et généreuse que simulent tant de faux démophiles. Elle est d'un révolutionnaire hardi, mais elle est aussi d'un homme d'état philosophe, cette pensée qu'il faut savoir comprendre : passant un jour en revue quelques bataillons fédérés, il considère ces rangs d'hommes débiles, laids, petits, difformes, dont l'uniforme fait ressortir la mauvaise mine : « Ces gens ont raison de se battre, dit-il ; ils se battent pour que leurs enfants soient moins chétifs, moins scrofuleux, moins vicieux qu'ils ne sont eux-mêmes. »

Ce dénouement imprévu fit triompher les Pyat, les Miot. On mit Bergeret à la poursuite du fugitif. Pyat surtout avait beau jeu pour accabler son ennemi : il l'accusa de trahison ; il donna en grand détail dans le *Vengeur* le récit de la conspiration de Rossel. Coïncidence malheureuse pour cet accusateur public : *Paris-Journal* en faisait autant à Versailles. Ces lâchetés soulevèrent le cœur de Delescluze : ses amis du *Réveil du Peuple* traitèrent Pyat d' « inquisiteur venimeux ».

De son côté le nouveau Comité de Salut public, à peine entré en fonctions, lança une proclamation pleine d'un ténébreux pathos dont la prétendue trahison de l'ex-délégué faisait également les frais : « La Commune et la République viennent d'échapper à un péril mortel, disait ce galimatias amphigourique. La trahison s'était glissée dans nos rangs. L'or de la réaction avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter. L'abandon du fort d'Issy, annoncée dans une affiche impie par le misérable qui l'a livré, n'était que le premier acte du drame. Tous les fils de la trame ténébreuse sont entre nos mains. La plupart des coupables sont arrêtés. Si leur crime est effroyable, leur châtiment sera exemplaire. Justice sera faite !

« Citoyens, ce que la réaction n'a pu faire hier, demain

elle va le tenter encore... Que tous les bras soient prêts à frapper impitoyablement les traîtres ! »

Puis, pour appuyer ces menaces par des actes dignes d'elles, le Comité arrête que « la maison de Thiers sera rasée », et envoie immédiatement « place Georges » ses démolisseurs (1). — « Que la maison de Thiers tombe, s'était écrié Pyat, à l'heure même où tombera cette colonne qu'il a célébrée et dépassée en crimes ! » Le nouvel Exécutif s'empresse de déférer à cette invitation impérieuse.

Cependant, des évènements politiques d'une haute portée venaient de se passer en province.

La loi municipale, votée par l'Assemblée, était, le 30 avril, entrée dans la pratique électorale. Cette première expérience avait été peu favorable à l'attente des royalistes. Partout les candidats républicains avaient triomphé. La droite, attardée aux souvenirs de la Législative, élue grâce aux calomnies des réacteurs contre Paris, apprenait non sans trouble qu'au Nord comme au Midi les listes républicaines modérées ou radicales avaient été victorieuses à une majorité imposante : c'était une évidente manifestation contre la guerre civile que faisaient ainsi Lille, Douai, le Havre, Saint-Quentin, Boulogne-sur-Mer, Rouen, Nantes, Nogent-le-Rotrou, Melun, Alençon, Angers, Le Mans, Périgueux, Agen, Grenoble, Guéret, Besançon, Dijon, Tulle, Cahors, Saint-Étienne, Vierzon, Nevers, Montauban, Albi, Toulouse, Valence, Privas, Carcassonne, Béziers, Châlon-sur-Saône, Bagnères-de-Luchon, Toulon, Avignon, Montpellier, Perpignan, Bordeaux, Marseille, etc., etc. En face de l'Assemblée, Versailles même affirmait la République par le choix de ses conseillers mu-

(1) Ch. Beslay protesta : « Ne démolissons pas les maisons. C'est un capital que nous anéantissons et nous en avons besoin pour nous libérer des lourdes charges qui pèsent sur nous. » (*Avenir national* du 12 mai.)

nicipaux. Tous les suffrages avaient été émis avec un calme complet, sauf à Thiers (Puy-de-Dôme) et à Lyon. A Thiers, la mairie, un instant envahie par quelques citoyens armés, était bientôt reprise par une compagnie de gendarmes et de soldats de ligne; l'affaire était si peu sérieuse, que les victimes du combat se réduisirent à deux gendarmes légèrement atteints de cailloux. A Lyon, les partisans de la Commune, mal remis de leur échec de mars, avaient voulu organiser l'abstention forcée et, dans le quartier de la Guillotière, empêché effectivement le vote en élevant quelques barricades. Le bataillon d'infanterie qu'on avait dirigé vers la mairie insurgée, ayant levé la crosse en l'air, le préfet Valentin se mettait lui-même à la tête des troupes nouvelles, abattait de ses propres mains le drapeau rouge; comme il marchait seul en avant des tirailleurs pour parlementer avec les défenseurs des barricades, il était assez grièvement blessé d'une balle à la jambe. Avec un chef d'une telle énergie, la ville était en deux jours entièrement pacifiée. Les élections opérées au milieu de ces troubles furent cassées. Le second tour donna une majorité radicale : sur vingt-sept conseillers, plus des deux tiers avaient été portés sur la liste de fusion des comités républicains.

Ainsi, pour la première fois, aux excès révolutionnaires de la démagogie, la réaction ne parvenait point à donner une triomphante réplique. L'effet moral de ces élections était considérable, mais non pas inattendu. La *Ligue,* bien informée de l'état des esprits en province, avait depuis longtemps prévu les résultats du vote. Les municipalités de Sceaux, de Saint-Denis, le Comité républicain de Nancy, Nantes, Grenoble, toutes les villes de l'Isère, le Havre, Bordeaux, venaient encore de lui adresser des adhésions formelles. Dans son importante réunion du 25 avril, la Commission départementale de la Ligue avait rédigé une circulaire aux conseils municipaux de tous les départe-

ments, et arrêté le programme d'un *Congrès des délégués des villes de France*.

« Citoyens, disait la circulaire, la Ligue d'Union républicaine des droits de Paris, malgré la persistance de ses efforts, n'a pu mettre fin à la lutte fratricide qui ensanglante Paris et désole la France. Ses démarches réitérées, celles des différents groupes de citoyens qui ont spontanément adopté son programme comme base de réorganisation entre Versailles et la Commune, les adresses et les délégations envoyées par les conseils municipaux de plusieurs départements, n'ont pas eu les résultats que nous étions en droit d'attendre.

« La Ligue maintient résolûment son programme, et continue son œuvre de médiation et d'humanité ; mais elle pense qu'à son action directe la province doit joindre, plus que jamais, l'autorité de son intervention, et elle est convaincue que, pour que cette intervention devienne efficace, toutes les grandes communes de France, au lieu de procéder par des démarches isolées, doivent s'unir dans un effort commun et s'entendre pour une démarche collective.

« Paris et la province ont les mêmes aspirations : leurs revendications sont identiques, elles doivent être unies pour en obtenir la réalisation ; la province sait bien, d'ailleurs, qu'en arrêtant à Paris le fléau de la guerre civile avant qu'une victoire sanglante fasse des vainqueurs et des vaincus, elle se préserve peut-être de semblables malheurs.

« Nous faisons donc appel à tous les conseils municipaux des communes de France qui vont être nommés aux prochaines élections.

« Qu'un grand congrès où chaque ville déléguera un ou plusieurs de ses membres se réunisse, soit à Lyon, soit dans toute autre ville qu'il lui conviendra de désigner, et que cette imposante réunion d'hommes que le suffrage

universel a jugés dignes d'être aussi ses mandataires, cherche le meilleur moyen de mettre un terme au déchirement de la patrie, et présente ses résolutions à Versailles et à la Commune.

« Puisse leur intervention arrêter la guerre civile, préserver la France de la réaction menaçante, et assurer l'existence de la République par la juste garantie des franchises municipales ! »

Les instructions suivantes accompagnaient ce remarquable document. Le but du congrès était de prendre les mesures qui termineraient la guerre civile, assureraient les franchises municipales, consolideraient la République; pour rester dans la légalité, l'assemblée conserverait le caractère de réunion privée. Chaque ville devait envoyer un délégué par vingt mille habitants. Ces délégués, choisis par le suffrage universel, seraient justement pris parmi les conseillers municipaux élus le 30 avril, en suivant l'ordre du tableau jusqu'à concurrence du nombre des représentants auquel la ville avait droit. La convocation du congrès aurait lieu dix jours après les élections municipales.

Le 29 avril, les délégués de la municipalité de Bordeaux, MM. Fourcand, Simiot et Dr Salles, envoyés auprès de M. Thiers dans un but conciliateur, étaient reçus par la Ligue. L'invariable réponse de M. Thiers : « Je garantis la République ; que Paris dépose les armes et se contente de la loi municipale, etc. », ne les avait point satisfaits.

Les premières élections de Lyon ayant été annulées, la réunion des délégués était momentanément difficile dans la seconde capitale de France. Le 1er mai, à l'instigation des délégués bordelais, le chef-lieu de la Gironde était choisi par la Ligue pour siège de l'assemblée conciliatrice.

La presse républicaine entière, du *Temps* au *Mot d'Ordre*, s'était ralliée au programme de la Ligue. L'idée de congrès avait paru simple et puissante à tous les esprits.

Le gouvernement de Versailles l'avait bien jugée telle. M. Thiers et ses principaux ministres, MM. Dufaure, Favre et Picard, comprirent dès la première heure la gravité politique d'un tel évènement. L'Assemblée royaliste, très-émue par les élections municipales, exaspérée par les incessantes adresses conciliatrices des départements (1), se

(1) Les délégués de Lyon venaient justement de lui adresser la leur ; l'importance de ce document nous engage à en donner les principaux passages :

« ... A l'Assemblée nationale nous dirons : Voici déjà trop longtemps que vous dirigez contre Paris des attaques meurtrières, que vous lui faites une guerre sans trêve. Le sang coule à flots. Après le siège des Prussiens, dont vous avez pris place, le blocus des Français contre les Français !...

« Qu'espérez-vous ? Votre dessein est-il d'enlever Paris d'assaut? Vous n'y entreriez, dans tous les cas, que sur des monceaux de cadavres et de ruines fumantes, poursuivis par les malédictions des veuves et des orphelins. Vous ne trouveriez devant vous qu'un spectre de ville. Et le lendemain d'une telle victoire, quelle serait votre autorité morale dans le pays? Ouvrez les yeux, il en est temps encore ; reconnaissez qu'une ville qui se défend avec cet héroïsme contre toute une armée française est animée par quelque chose de plus sérieux qu'une vaine passion et une aveugle turbulence. Elle protège un droit, elle proclame une vérité.

« A la Commune nons dirons : Prenez-y garde ; en sortant du cercle de vos attributions, vous vous aliénez les esprits sincères et justes. Rentrez dans la limite des revendications municipales. Sur ce terrain, vous avez pour vous le droit et la justice. — N'employez pas, pour défendre la liberté, des armes qu'elle désavoue. Plus de suppression de journaux ! Ce ne sont pas les critiques, ce sont vos propres fautes que vous devez redouter. — Plus d'arrestations arbitraires ! plus d'enrôlements forcés ! Contraindre à la guerre civile, c'est violenter la conscience. — Songez, du reste, aux dangers imminents et terribles que la prolongation d'une lutte fratricide fait courir à la République. Assez de sang répandu ! Vous avez le droit de sacrifier votre vie et votre mémoire ; vous n'avez pas droit d'exposer la démocratie à une défaite irréparable.

« Notre mission, on le voit, est toute pacifique. Aux uns et aux autres nous crions : Trêve ! Déposez les armes ; faites taire la voix du canon, et écoutez celle de la justice !

« Paris réclame ses franchises communales : le droit de nommer ses maires, d'organiser sa garde nationale, de pourvoir lui-même à son administration intérieure. Qui peut lui donner tort? Sont-ce les

vit déjà sommée par le congrès de Bordeaux de se dissoudre et de céder la place à une Constituante. Un de ses porte-voix, M. Baze, le questeur, interpella violemment le ministre de l'intérieur, et qualifia les instigateurs du congrès « d'usurpateurs de la souveraineté nationale ». Pas plus que la majorité, le gouvernement n'avait l'intention de laisser les délégués se réunir à Bordeaux. Si le Congrès faisait entendre la voix de la France, quelle autorité restait à l'Assemblée et au pouvoir exécutif ? Que devenaient les plans personnels de réorganisation nationale arrêtés par M. Thiers ? Que devenaient surtout les projets de restauration monarchique rêvés par la majorité ? Une dissolution à courte échéance, après la signature si prochaine de la paix, emportait toutes ces espérances.

M. Picard, après s'être associé à M. Baze et à M. Jules Favre, pour flétrir ces mandataires pacifiques, transformés aux yeux de Versailles en « instruments de guerre civile (1) », insérait à l'*Officiel* une note décisive qui, au nom de l'article 25 de la loi du 5 mai 1855, interdisait la réunion du congrès.

« Les déclarations et le programme publiés par le Comité départemental, disait en terminant le ministre de l'intérieur, établissent que le but de l'association est de décider entre l'insurrection d'une part, le gouvernement de l'autre, et de substituer ainsi l'autorité de la Ligue à celle de l'As-

hommes aujourd'hui au pouvoir, qui n'ont cessé de revendiquer pendant vingt ans le gouvernement du pays par le pays?

« Que l'Assemblée nationale veuille bien y réfléchir. Sa résistance se briserait tôt ou tard contre la volonté des citoyens appuyée sur le droit; car la cause de Paris est celle de toutes les villes de France. Leurs revendications légitimes, étouffées aujourd'hui, éclateraient demain plus irrésistibles. Quand une idée a pris racine dans l'esprit d'un peuple, on ne l'en arrache point à coups de fusil... »

(1) C'est l'expression de M. Favre dans sa notice nécrologique sur Ernest Picard. (V. le *National* du 30 mai 1877.) — V. aussi *Gouvernem. de Thiers* (t. I, p. 406-407).

semblée nationale. Le devoir du gouvernement est d'user des pouvoirs que lui confère la loi. On peut être assuré qu'il ne faillira pas.

« Il trahirait l'Assemblée, la France et la civilisation, s'il laissait se constituer à côté du pouvoir régulier issu du suffrage universel, les assises du communisme et de la rébellion (1). »

Cette interdiction provoqua dans la *Ligue* une vive émotion. Que fallait-il faire? Passer outre, ou obéir? Au point de vue légal, la thèse de M. Picard parut plus que contestable. Dans la séance du 7 mai, M. Floquet l'attaqua par des arguments de jurisconsulte : il soutint que le Congrès était simplement une commission d'enquête, et que les conseillers municipaux avaient au même titre que les autres citoyens le droit de se réunir. MM. Allain-Targé, Clémenceau, Isambert, Lafont appuyèrent cette protestation par des raisons diverses. La *Ligue* décida qu'elle députerait quelques membres auprès de M. Thiers pour protester contre la note de l'*Officiel*, et, refusant, d'ailleurs, de s'incliner devant ce qu'elle tenait pour un abus de pouvoir, nomma immédiatement cinq délégués, qui quitteraient Paris le lendemain afin d'activer la réunion du congrès. MM. Corbon, E. Brelay, Floquet, Villeneuve, G. Le Chevalier, furent élus; au dernier moment, M. Clémenceau remplaça M. E. Brelay. Le 8 mai, quatre délégués seulement, MM. Corbon, Floquet, Villeneuve, Le Chevalier, pouvaient franchir les lignes parisiennes. La délégation de la Police avait, il est vrai, délivré des laisser-passer, mais, aux avant-postes fédérés, M. Floquet n'en était pas moins arrêté et devait rentrer dans Paris. La *Ligue* hésitait à renvoyer de nou-

(1) *J. off.* du 7 mai. — L'article 25 de la loi de mai 1855 est ainsi conçu : « Tout conseil municipal qui se mettra en correspondance avec un ou plusieurs autres conseils ou qui publiera des proclamations ou adresses sera immédiatement suspendu par le préfet. » La note visait encore pour la répression la loi du 19 avril 1834.

veau ses messagers. Sur l'insistance de M. Desonnaz, ceux-ci repartirent de suite et traversèrent enfin sans encombre les avancées fédérées et versaillaises. Le *Siècle*, dans un entre-filet, avait d'ailleurs annoncé la décision de la Ligue et le départ de ses envoyés; il était maintenant difficile de reculer.

A Paris même, la *Ligue* n'avait pas déployé une moindre activité pour grouper le plus grand nombre d'adhésions possible. Un comité avait été organisé dans chaque arrondissement pour recueillir signatures et souscriptions (1). Celui du VIe montrait la plus louable activité : les membres du bureau, MM. Ch. Lauth, Demembynes et Cornil appuyaient chaleureusement toutes les démarches tentées à Versailles : « Les franchises municipales complètes n'ont point été reconnues par la loi votée par l'Assemblée, disaient-ils : Paris doit avoir le droit d'élire son conseil municipal, ses maires et adjoints, de régler le maintien ou la suppression de son octroi, d'organiser son instruction primaire, et de faire sa police municipale.

« Paris, opprimé par l'armée impériale, ne peut plus accepter le retour de cette situation ; la question militaire devra donc être réglée de manière à sauvegarder d'une part les libertés municipales de Paris, et de l'autre la sécurité nationale, Paris se trouvant aujourd'hui la première place forte en face de l'Allemagne. »

Dans une autre adresse à la Ligue les mêmes citoyens disaient encore : « La voie pacifique est la seule capable d'amener une solution qui ne soit point désastreuse pour la liberté. Si Versailles triomphe, si l'armée de l'Assem-

(1) Les bureaux de ces comités étaient ainsi constitués : Ier arrondissement, M. Chauvin; IIe arr., M. Loiseau-Pinson; IIIe arr., M. Bonvalet; IVe arr., M. H. Harant; VIe arr., MM. Ch. Lauth, docteur Cornil, Demembynes, Vacheron; VIIIe arr., MM. Bize, Michely; IXe arr., MM. A. Ollive, J. Muller; Xe arr., M. Gillet-Vital; XIe arr., MM. Bérard, Josse; XVe arr., M. Sextius Michel; XVIIe arr., M. Cacheux; XXe arr., MM. Ventejoul, Braleret, de Méritens, etc., etc.

blée entre en conquérante à Paris après avoir décimé les républicains qui combattent sous le drapeau de la Commune et détruit des quartiers entiers, il sera impossible d'empêcher la réaction d'anéantir la République ; l'ère des proscriptions recommence et le crime d'être républicain est de nouveau réprimé sans pitié...

« L'une des objections faites par le gouvernement de Versailles nous semble avoir été qu'il est impossible de s'entendre avec la Commune, dont le programme manque, ajoute-t-on, de netteté : il faut faire cesser ce malentendu.

« Demandez officiellement et sans retard à la Commune, si elle est disposée à la paix, prête à consentir *une trêve de quinze jours*, pendant laquelle Paris votera pour une nouvelle Commune dont la première mission sera de s'entendre avec l'Assemblée (1) ! »

Cette espérance de trêve était d'ailleurs vivement caressée par la *Ligue*. Dans le moment même où la réunion du congrès l'occupait le plus activement, le 2 mai, elle chargeait son bureau, ses commissions exécutive et départementale de faire une nouvelle démarche à Versailles. Le 4 et le 6 mai, les membres du bureau, MM. Brelay, Corbon et Stupuy (pour Versailles), Harant, Villeneuve et Bonvalet (pour la Commune), se rendaient en effet près de M. Thiers pour demander un armistice de vingt jours. « Si une telle trêve était consentie entre les combattants, avait dit la Ligue, il en résulterait une période d'apaisement pendant laquelle les véritables conditions qui doivent mettre fin à la lutte pourraient se faire jour. »

M. Thiers reçut MM. Corbon, Stupuy et Brelay et eut avec eux une longue conférence : il y fit les plus importantes déclarations sur l'urgence de la forme républicaine

(1) V. le *Temps* du 29 avril.

à donner au pouvoir (1), mais demeura inébranlable dans son refus de traiter avec la Commune de Paris, à quelque titre que ce fût. Non-seulement toute nouvelle trêve était désormais rejetée en principe, mais MM. Stupuy et Bonvalet qui multipliaient leurs courageux efforts, ne pouvaient même point obtenir une courte suspension d'armes qui permît aux habitants d'Issy, des Moulineaux, de Clamart, de Vanves, de Malakoff et de Montrouge, de se retirer. Les opérations du siège et du bombardement étaient là trop décisives aux yeux de M. Thiers pour qu'on recommencât la trêve de Neuilly.

Les dispositions du gouvernement de l'Hôtel de Ville, à l'heure même où les rapports de la Ligue et des syndicats avec Versailles se multipliaient, permettaient-elles d'espérer au moins que ces tentatives de conciliation ne seraient point désavouées ?

L'attitude et le langage des membres du premier et du second Comité de Salut public, les plans de combat de Rossel, la conduite de son successeur Delescluze, le caractère de plus en plus violent de la guerre où tant de sang avait déjà coulé, paraissent de forts arguments contre tout point de vue optimiste. Il est sans doute permis de faire ressortir les contradictions de la Commune, de rappeler que, vers le 15 avril, Pyat, si fougueux dans ses paroles et ses actes publics, avait eu, à l'insu de tous ses collègues, des entrevues avec le bureau de la Ligue pour arrêter, lui aussi, un programme de conciliation ; il est permis de mettre en relief les pensées, d'ailleurs peu cachées, des membres de la minorité socialiste qui, dès le début, avait blâmé la direction agressive des affaires militaires ; il est permis d'opposer les discussions publiques du Conseil dans lesquelles tout désir de conciliation était violem-

(1) Notes manuscrites de M. H. Stupuy. — V. les dépositions de MM. Floquet et Corbon.

ment condamné, et l'octroi de passe-port aux envoyés de la Ligue en province ; il est permis de montrer les agents policiers de la fédération pourchassant la Ligue jusque dans le lieu habituel de ses séances, chez M. Bonvalet, arrêtant même MM. Floquet et Burty (1), et la Commune mettant, par l'organe de Grousset, le Luxembourg à la disposition du Congrès. « La coalition monarchique ose menacer des rigueurs d'une loi caduque *votre patriotique entreprise* », s'était écrié, le 8 mai, le délégué aux relations extérieures qui, cinq jours plus tôt, adjurait la Commune *d'en finir avec les conciliateurs* (2).

Beaucoup de gardes nationaux et de sous-ordres n'étaient que trop disposés à suivre ces instructions. Comme le 5 ou le 6 mai, MM. Bonvalet, Villeneuve et Harant se présentaient à l'Hôtel de Ville pour faire approuver le principe de la trêve en faveur des habitants d'Issy, Henri

(1) Ces deux citoyens furent relâchés grâce aux courageuses démarches de M. Ch. Lauth. Détail caractéristique : le commissaire de police qui avait opéré ces arrestations n'avait point été commissionné par Rigault ; c'était un produit d'élection locale.

(2) Séance du 3 mai. Communicat. de Paschal Grousset : « Citoyens, nous avons reçu beaucoup de nouvelles de la province : ces nouvelles sont excellentes...

« Le mouvement communaliste est maintenant apprécié à sa valeur à l'étranger. En Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Italie, il y a eu des lectures, des meetings dans lesquels la Commune a été jugée très-favorablement.

« L'Europe commence à comprendre le mouvement et commence même à le soutenir.

« La situation, en province, s'est améliorée depuis huit jours. Je ne serais pas étonné que, vu le résultat des élections, nous ne recevions demain de Versailles des communications tout à fait différentes de celles des premiers jours. *De plus je demande à la Commune d'en finir avec les conciliateurs.*

« Plusieurs membres. — *Oui! oui!*

« Léo Meillet. — J'informerai la Commune que, ce matin, est venue une délégation à l'Hôtel de Ville. C'est moi qui l'ai reçue, et j'ai dit que je la recevais comme *auxiliaire,* et non comme *conciliatrice. Un ouvrier, même, a déclaré que tout homme qui parlait de conciliation était un traître.* »

Brissac, journaliste, récemment nommé secrétaire général du Comité de Salut public, les interpellait en termes outrageants et donnait aux miliciens de service ordre de les arrêter. Au bruit, Pyat, Miot et Vermorel étaient accourus. Vermorel parvint, non sans peine, à calmer Brissac et à faire sortir les délégués par une porte latérale, au grand étonnement des fédérés présents. Au cours de l'altercation, Miot avait eu un mot typique : les délégués se récriaient, invoquaient mille raisons pour se tirer de ce mauvais pas : « Nous voulons être reçus à la barre de la Commune ! Ça se faisait en 93 ! s'écria enfin mi-sérieux, mi-railleur, M. Villeneuve. » — « Si ça se faisait, ça se fera », répondit gravement Miot.

Quoiqu'il soit rarement facile de démêler dans la vie publique comme dans la vie privée les secrètes pensées des hommes, et de mettre à nu leurs préférences intimes qui ne correspondent pas toujours aux paroles et aux actes imposés par la nécessité des situations, et qu'ainsi trompé sur les vrais mobiles, l'historien soit souvent arrêté à la seule apparence des choses, il est enfin permis de croire qu'au sein même du Conseil la formidable offensive de Versailles avait provoqué de sages retours. Les hommes les plus violents en apparence ne pouvaient vraisemblablement se défendre de réflexions prudentes et, sans en convenir franchement entre eux, sans surtout en faire l'aveu public, souhaitaient peut-être de subir une paix dont ils ne voulaient pas prendre l'initiative.

Mais il est un élément qu'on ne peut oublier dans ces considérations. Les combattants vaillants et de bonne foi qui, en se rangeant sous le drapeau rouge, avaient fait le sacrifice de leur vie pour défendre la République et la réforme sociale, eussent-ils accepté un tel dénoûment? La question ne nous semble même pas susceptible d'être posée.

Il vaut mieux s'en tenir à la logique inflexible des évè-

nements pour apprécier le sentiment général de la Commune : si elle acceptait ouvertement le concours des conciliateurs, c'était quand elle voyait en eux des alliés. Tels avaient été les francs-maçons, telle était maintenant l'*Alliance républicaine des départements*, présidée par le député Millière.

Millière ne s'était jusqu'ici pas encore franchement rallié à la Révolution ; sa présence à Paris, quelques articles publiés dans les journaux communalistes, n'avaient point triomphé de la défiance qu'inspirait une conduite restée volontairement ambiguë par l'oubli calculé de sa démission de représentant (1). Il pensa grouper d'abord tous les citoyens natifs des départements, résidant à Paris, autour d'un programme analogue à celui de la Ligue et des syndicats. Le 21 avril, un grand meeting avait été convoqué dans la cour du Louvre. Millière le présida et exposa le but de l'Union départementale. On convint de se réunir le dimanche 30, pour arrêter une ligne de conduite. Le jour du rendez-vous, quatre à cinq mille citoyens se réunirent en effet au même endroit. Le caractère de la manifestation

(1) V. deux lettres de Millière, l'une au *Gaulois* (29 mars), l'autre au *Rappel* (6 avril). Dans la lettre au *Rappel*, Millière critique, en termes fort modérés d'ailleurs, la retraite définitive de MM. Clémenceau, Lockroy et Floquet : « Je pense, dit-il qu'une démission pure et simple n'est pas le meilleur moyen d'accomplir la tâche imposée à un représentant du peuple. J'ai été confirmé dans cette opinion par les membres des comités électoraux qui ont proposé ma candidature... » Millière expose ensuite le plan de l'interpellation qu'il aurait adressée à M. Thiers, relativement à l'attaque du 2 avril, et il finit par ces mots : « C'est ainsi que j'aurais accompli mon mandat si j'avais pu me transporter à Versailles. Du haut de la tribune, j'aurais, à la face du monde, déclaré la majorité réactionnaire et son pouvoir exécutif responsable des nouvelles calamités qu'ils déchaînent sur notre malheureuse patrie et j'aurais quitté l'Assemblée en secouant la poussière de mes souliers. » Les situations nettes s'accommodent mal de tant de formes conditionnelles. En fait, jamais Millière n'adressa de lettre de démission au président de l'Assemblée nationale, et c'est par ce seul document qu'il a publiquement déclaré son opinion au début du mouvement.

s'accusa de suite ; les baïonnettes, les drapeaux rouges, les musiques de la garde nationale s'étaient mêlés aux manifestants. Millière et les autres orateurs proposèrent une adhésion pure et simple à la Commune de Paris ; de grandes acclamations répondirent et la manifestation se dirigea vers l'Hôtel de Ville où les membres du bureau furent officiellement reçus dans la salle des séances. Lefrançais et quelques collègues vinrent haranguer la foule dans la cour d'honneur, aux cris de : Vive la Commune ! vive la République universelle ! Le lendemain, 1er mai, un assez grand nombre d'adhérents qui jugeaient l'esprit de l'Union départementale faussé par une telle solution tentèrent vainement de protester dans un meeting convoqué au Cirque d'hiver : ils voulurent lire le procès-verbal d'une entrevue que quelques-uns d'entre eux avaient eue à Versailles avec les députés de leurs départements. Au seul mot de Versailles, ils furent conspués, presque maltraités, et l'adhésion à la Commune de Paris reçut une nouvelle et définitive sanction.

La Ligue attendait cependant avec une légitime impatience des nouvelles de ses envoyés. Le gouvernement de Versailles ne l'avait point vue sans de vives alarmes persévérer dans sa réunion de convocation. L'offre inopportune du Luxembourg comme lieu de séances, faite au congrès qui l'avait d'ailleurs refusée, justifiait à un certain point de vue les accusations des ministres systématiquement disposés à représenter les futurs délégués comme alliés de l'Hôtel de Ville. M. Picard avait donné les ordres les plus sévères pour empêcher les envoyés parisiens et les délégués provinciaux d'arriver à Bordeaux. La police versaillaise était d'ailleurs aux aguets depuis le 18 mars et tout débarqué de Paris était traité comme une manière de suspect. MM. Lockroy, Ch.-L. Chassin, Loiseau-Pinson venaient d'être arrêtés : le premier aux environs de Paris, en se rendant dans l'Est pour affaires particu-

lières ; M. Loiseau-Pinson dans la Sarthe, son pays natal, où il était venu aussi pour intérêts privés; M. Chassin à Versailles même. Il était difficile aux envoyés de la Ligue, au milieu de recherches aussi rigoureuses, d'accomplir leur mission. MM. Le Chevalier et Villeneuve étaient découverts en wagon à Tours et ramenés à Versailles où ils étaient retenus prisonniers. MM. Corbon et Floquet avaient pu arriver à Bordeaux, mais là, se heutant à l'ordre d'arrêter tout membre du Congrès, ils durent se séparer. M. Corbon, en revenant à Paris, était également arrêté à Tours, puis relâché, il est vrai, après un entretien avec le ministre de l'intérieur qui lui dévoilait non sans naïveté les craintes réelles et imaginaires du gouvernement. Encore sous le coup de l'émotion que leur avait inspirée le bref conflit du gouvernement parisien et de la délégation provinciale, MM. Picard et Simon affectaient de voir en M. Gambetta le chef occulte du mouvement des conseils municipaux. Accusation banale que rien ne provoquait sinon le désir un peu perfide de rendre la défiance et la haine de l'Assemblée plus vives contre un homme dont ils redoutaient l'influence : M. Gambetta s'était en effet retiré à Saint-Sébastien afin de se remettre par un court repos du grand effort de la Défense, des déceptions de la lutte, des douleurs d'une paix qui consacrait l'abaissement de la patrie.

Les entraves mises à la réunion du congrès de Bordeaux ne décourageaient nullement les conseils municipaux. Lille, Angers, Mâcon, en donnant leur adhésion à la Ligue, s'offraient comme lieu de rendez-vous. Lyon, de son côté, n'avait pas renoncé à recevoir les délégués : le 9 mai, les membres de son Comité d'initiative écrivaient à M. Thiers, pour justifier leur projet et protester de leurs intentions : « Nous n'avons pas voulu provoquer les conseils municipaux comme corps constitués à une action politique, mais seulement convoquer une réunion de citoyens notables

dont la situation donnât à leur intervention le poids d'une honorabilité incontestable. »

Malgré l'interdiction du préfet Valentin, le 14 mai, les délégués de seize départements du Midi et de l'Est se réunissaient à Lyon. L'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, le Cher, la Drôme, le Gard, l'Hérault, l'Isère, la Loire, la Haute-Marne, la Nièvre, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Savoie, le Var, la Vaucluse étaient représentés. L'assemblée affirmait la République et l'autonomie communale, réclamait la dissolution de la Commune, la cessation des hostilités, les élections municipales de Paris, enfin les élections pour une Constituante dans la France entière. Des délégués vinrent présenter ces vœux à Versailles : nous les retrouverons dans Paris négociant avec la Ligue, discutant avec la Commune du 20 au 22 mai.

Ainsi la province qui, en juin 1848, armait de tous côtés des gardes nationaux pour fusiller les ouvriers parisiens (1), n'envoyait pas, en 1871, un seul volontaire sur le champ de la guerre civile, mais bien des milliers de délégués républicains pour l'apaiser.

La détention de MM. Lockroy, Villeneuve, G. Le Chevallier, — les commis voyageurs de l'émeute, comme les appelait la presse versaillaise, — excita l'indignation de la Ligue et provoqua même dans son sein une crise que la sagesse de la majorité sut conjurer. Déjà, le 8 mai, la queue de la Ligue, les obscurs et les violents (quelle assemblée n'a ses ultras ?) s'étaient élevés contre les négociations avec Versailles et avaient sommé la Ligue de se rallier à la Commune et de prendre les armes. Cette déclaration extrême fut fortement combattue par MM. Allain-Targé et Desonnaz. « Si la Ligue commettait une telle faute, dit M. Allain-Targé, elle fournirait à la réaction des armes nou-

(1) George Sand, préface de *Cadio*. — Daniel Stern, *Révolut. de 1848*, t. II.

velles : la République serait sans doute enveloppée dans la proscription commune. Pourquoi nous rendre solidaires des erreurs, des folies que nous n'avons point commises et que nous réprouvons ? » M. Desonnaz ne parla pas avec moins de raison et de vigueur : « La Ligue n'a qu'une force morale. Qui la suivrait dans cette voie nouvelle ? Nous n'armerions pas trois cents, pas cent, de nos adhérents ; peut-être n'armerions-nous pas tous les membres présents à cette séance ! Laissons donc à la Ligue le caractère de conciliation républicaine et sage qui lui a permis de s'affirmer et de s'interposer non sans efficacité. » La majorité était d'ailleurs peu disposée à suivre ceux de ses membres qui confinaient à l'insurrection. Il était peu à craindre que des hommes d'un vrai sens politique tels que les Clémenceau, les Cornil, les Lauth, les Stupuy, les Brelay, les A. Adam, les Harant, les André Lefèvre, les Yves Guyot, les Villeneuve, les Bourgoing, les A. Besnard, les Coudereau, les Letourneau, les Onimus, etc., etc., se missent à la remorque du Comité de Salut public. Le 14 mai, les velléités imprudentes de la minorité étaient définitivement écartées, et le 16, la Ligue, soutenant son vrai rôle, rappelait aux conseils municipaux par une proclamation habile que rien ne déterminait ni la durée ni les pouvoirs de l'Assemblée de Bordeaux dans le décret électoral du 29 janvier : « L'armistice a pour but, disait-elle en citant textuellement la convention franco-allemande (1), de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite. » Or, le mandat visé par cet article était épuisé : la paix venait, en effet, d'être signée le 10 à Francfort (2).

(1) Art. 2 de la Convention réglant les conditions de l'armistice du 28 janvier.

(2) Voir J. Favre, t. III, *op. cit.*, p. 344, 355, 361.

La conclusion de la paix délivrait M. Thiers d'un grand poids. Les négociations n'avaient point laissé d'être longues et pénibles. M. de Bismarck, abusant du surcroît de maux qui accablaient le pays, s'était étudié à soulever chaque jour de nouvelles difficultés : tantôt c'était l'inobservance des articles des préliminaires, tantôt la durée du siège, que le gouvernement semblait vouloir éterniser ou ne pouvoir terminer, qui faisaient le sujet de notes inquiétantes. Le 7 mai, le chancelier allait encore jusqu'à remettre à M. J. Favre un ultimatum qui forçait l'armée de Versailles à rétrograder jusque derrière la Loire pour laisser agir les troupes prussiennes contre Paris, à moins que le gouvernement ne consentît à un arrangement d'après lequel les Allemands conserveraient, après le paiement du premier demi-milliard et la signature du traité, les forts de la rive droite, occuperaient de plus les portes correspondantes de la ville, et n'évacueraient enfin ces divers points qu'au moment où la situation politique serait consolidée. Manège de diplomate ou menaces sincères, de telles propositions ne pouvaient que troubler singulièrement le gouvernement ; à Versailles aussi la ratification définitive fut-elle accueillie avec un empressement mal déguisé. A l'Assemblée, 333 voix contre 98 l'approuvèrent (1).

La première partie du plan que M. Thiers s'était à lui-même tracé en prenant le pouvoir était accomplie ; la seconde, la pacification de Paris, approchait du dénouement

(1) Les articles définitifs de la paix de 1871 confirmaient la contribution de guerre de cinq milliards, exigée en trois ans, l'occupation des départements de l'Est, au moyen de troupes allemandes entretenues par la France, jusqu'à complet payement de la contribution, la perte de l'Alsace moins Belfort et son rayon, et celle du tiers de la Lorraine, — c'est-à-dire les arrondissements de Metz, de Thionville et Sarreguemines dans la Moselle, ceux de Château-Salins et de Sarrebourg dans la Meurthe, et deux cantons de l'arrondissement de St-Dié dans les Vosges (environ 14,500 kilomètres carrés et 1,640,000 habitants).

à son tour, non point, il est vrai, par les mêmes pacifiques moyens.

Toutes les négociations auxquelles le chef du pouvoir se prêta en recevant quotidiennement les délégués de Paris et de la province, ne sauraient, en effet, donner le change. Sans méconnaître la valeur de ces nombreuses conférences, et surtout l'importance des déclarations de M. Thiers, il convient de chercher en toute franchise par quels côtés pratiques elles pouvaient arrêter l'effusion du sang et prévenir de nouveaux désastres. De ces déclarations, quelques-unes sont contradictoires, quelques-unes équivoques. Avec une habileté rare, M. Thiers savait varier son langage et souvent sa pensée, selon la qualité et l'état d'esprit de ses interlocuteurs, selon aussi l'opinion du milieu auquel sa réponse était destinée. Mais en laissant de côté ce procédé de politique, et en résumant avec exactitude les comptes-rendus des mille entrevues que le chef de l'Exécutif eut avec les députés de la Ligue, des syndicats, des conseils municipaux, des francs-maçons, du congrès de Lyon, il est un fonds commun de pensées qui, de la première à la dernière conférence, n'a jamais varié.

Et d'abord sur la question de forme de gouvernement, M. Thiers n'hésitait plus. Loin d'affecter encore entre les partis la neutralité qu'il avait annoncée à Bordeaux, il se prononçait maintenant. Devant le grand et sévère avertissement que les conseils municipaux lui adressaient de tous les coins de la France, il réfléchit; la lumière se fit dans son esprit; il comprit que la forme républicaine, aussi formidablement revendiquée et soutenue, avait des bases

Nos plénipotentiaires, MM. J. Favre, Pouyer-Quertier et de Goulard, obtinrent avant la signature définitive de la paix une rectification avantageuse autour de la place de Belfort, en échange d'une rectification de la nouvelle frontière dans la Moselle.

Le traité de Francfort faisait ainsi reculer la France en deçà des limites reconnues par le traité de Westphalie (1648) et par celui de Câteau-Cambrésis (1559).

désormais inébranlables dans la nation ; il devint républicain à sa manière, sinon de raison, du moins de nécessité. « Tant que je serai au pouvoir, a-t-il constamment répété, je m'engage d'honneur à servir sincèrement la République. » Un mois plus tard, il pouvait avec raison dire à la majorité : « C'est grâce à cette loyauté de conduite que je suis parvenu à calmer des défiances qui, si elles étaient éclaté au moment où nous étions sous les murs de Paris, nous auraient fait courir les plus grands dangers. L'armée, suffisante pour réprimer la capitale, ne l'était plus pour contenir toutes les villes de France. *Toute la province est restée immobile sur la foi des déclarations que je n'ai cessé de répéter...* (1). » Nul n'a mieux que lui montré l'impuissance des partis monarchiques, rendue plus irrémédiable encore par l'exemple contagieux de sa conversion. Toutefois, le chef de l'Exécutif n'en persistait pas moins à voir dans la Chambre versaillaise une assemblée souveraine pouvant se déclarer constituante.

Sur la question des franchises municipales, le désaccord fut constant entre lui et les délégués parisiens et provinciaux. M. Thiers tenait la loi du 14 avril pour la plus libérale qui pût être donnée à la France : il ne lui trouvait même « d'autre défaut que de trop décentraliser ».

La guerre civile et les moyens de la terminer étaient enfin l'objet le plus pressant de toutes les négociations. Le premier mot de M. Thiers fut qu'il ne traiterait jamais directement avec l'insurrection. Les deux trêves de Neuilly ne furent, en effet, négociées que par la Ligue et les francs-maçons représentant les deux partis. Ses conditions principales étaient les suivantes : La Commune devait se dissoudre ; les milices parisiennes déposer les armes ; la minorité factieuse, en révolte contre la majorité du pays, représenté par l'Assemblée, faire sa soumission. L'armée

(1) Discours sur l'abrogation des lois d'exil (juin 1871).

entrerait dans Paris. Ceux qui déposeraient les armes auraient la vie sauve. Les chefs de l'insurrection seraient poursuivis; les auteurs de crimes de droit commun, les assassins du 18 mars châtiés. Il ajoutait, dans différentes entrevues, qu'il accorderait non-seulement la vie, mais la liberté aux miliciens qui feraient leur soumission; cette concession nouvelle ne figurait pas, il est vrai, dans toutes les déclarations : s'il en donnait l'assurance aux délégués lyonnais, il la taisait dans ses discours à l'Assemblée. « Quant aux ouvriers égarés par la misère, en attendant que, par le retour du travail, ils eussent trouvé du pain, M. Thiers exhortait les députés — *représentants d'une nation généreuse,* — à leur donner temporairement un secours. » Ces simples clauses ont été, du reste, contestées et remaniées ; aussi faut-il accueillir avec prudence les concessions plus libérales encore que M. Thiers a réellement faites ou qu'on lui prête, parce que quelques-unes d'entre elles ont été publiquement désavouées, et qu'elles paraissaient en effet d'une exécution au moins difficile (1).

Sans doute, de telles réponses étaient d'apparence honorable dans la bouche d'un chef d'État disposant de forces militaires aussi considérables; mais qui ne voit que ces promesses étaient, dans la pratique, stérilisées par ce seul fait que le gouvernement de Versailles refusait d'entrer en

(1) Voir les documents suivants : Les procès-verbaux des séances de la *Ligue des Droits de Paris* et les comptes-rendus des entrevues avec M. Thiers, M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec les délégués des conseils municipaux, la Commune, etc.; — le rapport présenté au conseil municipal de Lyon par MM. Ferrouillat, au nom de la délégation envoyée à Versailles et à Paris; — le rapport de M. Fourcand et des délégués de Bordeaux; — les procès-verbaux des syndicats, notamment le compte-rendu des entrevues du 8, du 15 et du 27 avril avec M. Thiers. La conférence du 27 fut l'objet d'un important rapport remis à la Commune le 8 mai. — La relation de l'entrevue des délégués du conseil municipal d'Angers, le 17 mai; — celle des délégués de Sceaux, le 26 avril; — le discours de M. Thiers, le 27 avril, etc., etc.

pourparlers avec la Commune, ou d'accepter les ouvertures auxquelles une attitude moins rigoureuse eût peut-être permis de se faire jour ? L'idée du rapprochement d'un gouvernement légal et d'un gouvernement révolutionnaire, traitant d'égal à égal, ne fut jamais supportée un instant à Versailles, où la vieille conception d'un pouvoir autoritaire, formaliste, aristocratique de langage et de moyens, était seule admise. Comme si toute entente, toute négociation, quelle qu'elle fût, n'eût pas été cent fois préférable au dénouement qui se préparait ! Comme si les éléments populaires que la proscription attendait n'avaient point eu leur place marquée dans l'édifice que M. Thiers prétendait élever ! Plutôt que de voir continuer la guerre civile, un politique de hautes vues, Émile de Girardin, resté dans Paris, n'hésitait point à adjurer M. Thiers de présenter de suite à l'Assemblée un plan de constitution républicaine, et de se retirer s'il ne pouvait le faire accepter (1).

Il n'était point jusqu'aux garanties que le chef du pouvoir donnait sur l'existence de la République, qui ne rencontrassent des milliers d'incrédules ! Laissons de côté ceux qui affectaient de nier la sincérité de sa nouvelle profession de foi, en rappelant l'attitude fâcheuse de l'inspirateur du Comité de la rue de Poitiers, du leader brouillon de la Législative. Mais qu'importaient les plus loyales protestations en faveur des institutions existantes, quand il gouvernait de manière à en rendre la chute inévitable, quand il appelait à la tête des armées, investissait des plus hautes fonctions des hommes notoirement hostiles au gouvernement républicain ? Oui, vraiment, les desseins de M. Thiers n'étaient point ceux des généraux, des ministres, des ambassadeurs de 1871. Mais à quels résultats sa politique intérieure a-t-elle abouti ?

Le publiciste a le devoir de relever les contradictions

(1) Voir le journal *l'Union française*, nº du 15 mai.

et l'aveuglement des hommes d'État, et d'en montrer les lamentables suites. Il écrit l'histoire des faits, et non des bonnes intentions.

M. Thiers s'était, d'ailleurs, lié les mains en reconstituant un fort parti militaire, et la répression qu'il poursuivait avait, sinon fait éclore, du moins surexcité toutes les espérances cléricales et monarchiques de la réaction. Les convoitises de longue date, les ambitions longtemps déçues, les dévouements intéressés et sincères aux familles princières, mille passions s'agitaient autour de lui sans contrainte. Pour les légitimistes, il était resté l'insurgé de 1830 ; pour les orléanistes, il était devenu le renégat de la royauté constitutionnelle ; et si la majorité continuait de le subir, c'était parce qu'elle ne voyait en lui qu'un instrument de guerre contre la démocratie, bon seulement à faire la place nette.

Toute pensée de conciliation alarmait l'Assemblée ; la plus timide protestation contre les violences dont Paris était victime lui paraissait criminelle. Ce n'était pas que la gauche parlementaire lui donnât sur ce point grande inquiétude : qu'importait aux députés de Paris que leur présence à Versailles empêchât de mettre les monarchistes au pied du mur, continuât d'obscurcir la situation aux yeux de la province, sanctionnât enfin la proscription ou la mort des électeurs du 8 février? L'intervention conciliatrice de ces républicains honteux se réduisait durant ces deux mois de guerre à une déclamation de M. Louis Blanc contre la circulaire de M. Dufaure (1), et à une réponse ambiguë à l'adresse du Conseil municipal de Mâcon qui avait conjuré la représentation parisienne de diriger le mouvement provincial (2). C'en était trop encore pour

(1) Séance du 16 avril.

(2) 28 avril. *Cette réponse est signée* : Edg. Quinet, L. Blanc, Langlois, Peyrat, Farcy, Tirard, H. Brisson, Greppo, Brunet, Tolain, Edm.

les royalistes qui, après avoir hué M. Tolain interpellant le ministre de la guerre sur le meurtre des prisonniers de la Belle-Épine (1), descendaient dans la cour de marbre pour exciter les régiments nouveaux-venus à Versailles, et féliciter les troupes qui s'étaient distinguées au feu. Le 7 avril, lorsque, dans un important discours, M. Thiers avait exprimé le regret de faire tirer sur des Français, ces mêmes royalistes l'avaient presque insulté. Les conférences incessantes avec les délégués républicains de Paris et de la province les exaspéraient. Déjà, à propos du congrès, M. Baze avait fait paraître leur mécontentement. Un incident vint mettre le feu aux poudres et faire éclater au grand jour les divisions intestines des pouvoirs versaillais.

Le 7 et le 9 mai, les procès-verbaux de deux entrevues des délégués des Syndicats et des délégués de Bordeaux avec M. Thiers avaient paru dans les journaux. Poussant les concessions jusqu'à leur extrême limite, M. Thiers, d'après les délégués des Syndicats, ne posait plus à l'insurrection que les conditions suivantes : La Commune se dissoudrait ; les armes seraient déposées dans les arsenaux d'arrondissement et resteraient à la garde des bataillons ; la garde nationale demeurerait seule chargée du service intérieur de la cité ; l'armée régulière n'entrerait pas dans Paris, mais il lui serait fait remise des forts jusqu'à la loi de réorganisation militaire dont le principe serait le service obligatoire ; la solde et les subsides seraient maintenus jusqu'à la reprise du travail ; nul ne serait inquiété pour les évènements de Paris ; les prisonniers seraient rendus à la liberté ; de nouvelles élections communales seraient faites d'après la loi *provisoire* du 14 avril et sous la direction d'une commission de membres des syndicats ouvriers, de la chambre et du tribunal de commerce, des

Adam. — Ces députés ne répondent même point à la Ligue qui les invite, le 28 avril, à se mettre en relation avec elle.

(1) Séance du 6 mai

conseils de prudhommes (1). Au maire de Bordeaux, M. Fourcand, M. Thiers aurait dit de même : « Si les insurgés voulaient cesser les hostilités, on laisserait toutes les portes de Paris ouvertes pendant une semaine, excepté pour les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte. »

Le 11 mai, M. Mortimer-Ternaux monta à la tribune pour donner lecture de ces documents et « s'occuper de ce qui pouvait se dire dans les conseils de Versailles ». MM. Dufaure et Jules Simon avaient en vain rappelé l'orateur à la prudence. La gauche avait inutilement cherché à lui faire interdire la parole, mais M. Grévy, le règlement en main, avait dû la maintenir. Les droites couvrirent d'applaudissements l'interpellation développée en termes agressifs et railleurs.

Le coup visait le chef du pouvoir lui-même. M. Thiers, tout frémissant, prit la parole : « Je demande pardon à l'Assemblée, dit-il, de l'émotion que j'éprouve. J'espère qu'elle la comprendra, quand elle saura que, consacrant jour et nuit ma vie au service du pays avec un désintéressement que je crois évident, exposé à tous les dangers, je rencontre ici — pardonnez-moi le mot — une tracasserie... » (Cris et réclamations à droite. Triple salve d'applaudissements à gauche.) — *M. Mortimer-Ternaux :* « Je proteste contre l'expression dont M. Thiers vient de se servir. » — *M. le comte de Maillé :* « Les applaudissements répétés venant de ce côté (l'orateur désigne la gauche) prouvent que ce n'est pas une tracasserie. » (Applaudissements à droite.) — *M. Thiers :* « Je maintiens le mot... (Ré-

(1) *Rapport des Syndicats,* 8 mai. — L'exposé des mesures propres à assurer la fin des hostilités, publié le 27 avril et le 3 mai, est signé de MM. Jules Amigues, Baraguet, Ch. Barbin, Bouyer, J. Camps, Feytaud, E. Gallimard, Jacquinot, Josy, Cyrille Lamy, E. Levallois, A. Lhuillier, Ch. Limousin, Loiseau-Pinson, Hippolyte Marestaing, Jules Maumy, J. Pioche, Pougheon, Ch. Rault.

clamations à droite.) Oui, Messieurs, lorsque, prévoyant les ingratitudes (Exclamations à droite), n'en ayant aucun doute, je dévoue ma vie au service public, il ne faut pas du moins que vous m'affaiblissiez. Que l'Assemblée décide : je ne puis pas gouverner dans de telles conditions. Je demande à l'Assemblée un ordre du jour motivé. » (A gauche : Très-bien ! très-bien ! Exclamations à droite.) *M. Thiers:* « Ma démission est prête. » (Mouvement. — Interpellations de la gauche à la droite.) — *Une voix à droite :* « Remettez-la ! » — *A gauche :* « A l'ordre ! à l'ordre ! » — *M. Thiers :* « J'entends une voix : « Remettez-la ! » Oui, mais ce n'est pas à vous, qui m'avez interrompu, c'est au pays que je la remettrai ; c'est de lui, c'est de cette Assemblée souveraine entière que je dois recevoir l'autorisation d'aller chercher dans le repos l'oubli des traitements que j'essuie de la part de certains membres de cette assemblée ! (Protestations et cris à droite.) Je n'admets pas l'équivoque. En m'affaiblissant vous vous affaiblissez vous-mêmes. Je vous le déclare, je ne puis me dévouer au service public dans de telles conditions. Si je n'ai plus votre confiance, dites-le-moi. Il faut nous compter, ici, et nous compter résolûment ; il ne faut pas nous cacher derrière une équivoque. Je dis qu'il y a parmi vous des imprudents qui sont trop pressés. Il leur faut huit jours encore. Dans huit jours, il n'y aura plus de danger, et la tâche sera proportionnée à leur capacité et à leur courage. » (Agitation profonde.) *A droite* (Cris et exclamations) : On insulte l'Assemblée !

C'est ainsi que cette majorité traitait l'homme d'État dont le nom la couvrait, liait l'armée, retenait la gauche, calmait les départements ; elle qui, sans ce protecteur, eût été à l'instant dispersée au seul souffle de Paris et des grandes villes !

Jamais M. Thiers n'avait montré une telle véhémence et une telle sincérité. En réalité, toute sa politique parisienne se trouvait condamnée par l'aveu implicite que

contenait ce défi : il comprenait donc qu'il faisait le jeu des partis monarchiques en réduisant la grande ville à merci.

La majorité courba cependant la tête. M. Mortimer-Ternaux avait d'ailleurs mal choisi son jour. M. Berthauld, pour seule réponse, vint lire le décret du Comité de Salut public qui ordonnait la démolition immédiate de la maison de M. Thiers. 490 voix sur 499 donnèrent à M. Thiers le vote de confiance qu'il réclamait. M. Picard s'était chargé d'atténuer la dureté de l'apostrophe en accusant les rédacteurs des documents incriminés « d'avoir sans doute indignement travesti le langage du pouvoir exécutif». M. Thiers s'était abstenu de nier l'exactitude des propos qu'on lui avait prêtés (1). Le surlendemain, l'Assemblée décréta la reconstruction de l'hôtel de la place Saint-Georges aux frais de l'État.

La droite ne s'en tint point à ces attaques contre le pouvoir exécutif. Le 16 mai, un acte plus significatif encore vint marquer à quel rôle elle entendait asservir les pouvoirs publics. Sur la proposition de M. Cazenoves de Pradines, aux applaudissements de MM. de Barante, de Franclieu, de Belcastel, etc., elle décréta, par 413 voix : « Des prières publiques seront demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles, et de mettre un terme aux maux qui affligent le pays. »

Les passions cléricales n'existaient pas, en effet, à un moindre degré que l'esprit de réaction dans la majorité royaliste. Elle intriguait auprès de M. Thiers pour que défense fût faite au ministre de France de suivre le gouvernement de Victor-Emmanuel à Rome. Escomptant déjà l'appui du parlement, Henri V lançait un manifeste où, en style non plus de prétendant mais de roi, il reven-

(1) MM. Jules Amigues et Hipp. Marestaing affirmèrent sur leur honneur la scrupuleuse exactitude de leur rapport (Voir *l'Avenir national*, 14 mai).

diquait pour la France l'honneur de protéger le Saint-Siège et d'obtenir pour lui d'efficaces garanties (1), et les évêques, en réponse à la protestation de Pie IX (Encyclique du 15 mai), allaient, sous forme de pétition à l'Assemblée, demander l'intervention de la France en Italie, et la restauration par les armes du pouvoir temporel de la papauté (2).

(1) 8 mai. — « La parole est à la France et l'heure est à Dieu. »

(2) « Tant que la France a été fidèle à soutenir l'honneur, l'indépendance, la libre action de l'Église et du Saint-Siège, disait ce document, tant qu'elle a défendu les grands intérêts sociaux et religieux liés nécessairement à cette indépendance, elle a reçu de la Providence une puissance suffisante pour remplir sa mission et une gloire proportionnée à ses efforts généreux.

« Pour l'avoir oublié au commencement de ce siècle, elle a vu dans son sein l'invasion étrangère et la chute inattendue du plus puissant de ses souverains qui, à la tête d'un million d'hommes, avait cru pouvoir braver les foudres inoffensives en apparence du successeur de saint Pierre, devenu captif.

« La République, en 1849, reprit sur ce point l'héritage glorieux des traditions monarchiques et rétablit le pape dans ses États. L'Empire, à son tour, continua cette politique jusqu'au jour où, cédant à une fatale influence, il s'allia aux ennemis du Saint-Siège, toléra leurs coupables entreprises sur les États de l'Église et finit par laisser Pie IX exposé sans défense aux attaques de la Révolution.

« Mais, si la France avait retiré son épée, elle avait laissé sa parole et son honneur engagés ; car le traité de Zurich avait explicitement stipulé le respect de la monarchie pontificale, et l'obligation pour la France de protéger le Saint-Siège demeurait d'autant plus stricte qu'elle avait à plusieurs reprises repoussé l'intervention des autres puissances catholiques et revendiqué pour elle l'honneur de défendre le souverain pontife, en promettant de toujours demeurer fidèle et de suffire à l'accomplissement de ce devoir.

« Les catholiques français, convaincus que la France ne peut être glorieuse tant que l'Église sera humiliée, et qu'il n'y a aucune liberté possible quand la liberté du plus auguste défenseur de la justice sur la terre est violée, demandent à l'Assemblée nationale d'élever la voix pour protester contre la violation des traités et les attentats commis envers le chef de l'Église catholique.

« Nous, évêques de France, interprètes des fidèles placés sous notre direction, nous venons en apporter le témoignage à l'Assemblée nationale, et, gardiens nous-mêmes des intérêts catholiques, nous la

Ainsi, tandis que l'Assemblée, appelée à refaire la France et à diriger ses destinées, n'avait d'autres principes de gouvernement que l'aveugle restauration d'un passé condamné en 1789, en 1830, en 1848, en 1870, des évêques français, le lendemain d'une guerre étrangère, pendant une guerre civile, osaient soulever une question de politique extérieure grosse de périls où la patrie pouvait définitivement s'abîmer!

supplions d'inviter le gouvernement à se concerter avec les puissances étrangères, afin de rétablir le souverain pontife dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action et au gouvernement de l'Église catholique.

« Rouen, 21 mai 1871.

« *Ont signé :* † HENRI, cardinal de BONNECHOSE, archevêque de Rouen;
« † CHARLES-FRÉDÉRIC, évêque de Séez;
« † JEAN-PIERRE, évêque de Coutances et d'Avranches;
« † FLAVIERS, évêque de Bayeux et de Lisieux
« † FRANÇOIS, évêque d'Évreux. »

CHAPITRE XI

LA GUERRE SOUS PARIS (SUITE ET FIN)
DELESCLUZE
LES CONSPIRATIONS VERSAILLAISES CONTRE LA COMMUNE
LES CONSPIRATIONS BONAPARTISTES
ENTRÉE DE L'ARMÉE DE VERSAILLES DANS PARIS

Delescluze. — Le Comité central à la Guerre : Moreau, commissaire civil près du délégué. — Prétentions des municipalités. — Les sous-communes. — Les conspirations contre la Commune : Lullier, MM. Charpentier, Demay, Durouchoux, Domalain. — M. de Beaufond. — Les brassards tricolores. — M. de Montaut. — Dombrowski et G. Veysset. — Première évacuation du fort de Vanves ; sa réoccupation par Wroblewski. — Occupation du village d'Issy et du lycée de Vanves par Versailles. — Evacuation définitive du fort de Vanves par les miliciens. — Mouvement offensif de Ladmirault sur Levallois et Clichy. — Fureurs et folies du Comité de Salut public. — Les cartes d'identité. — Les commissaires aux armées. — La démolition de l'hôtel de M. Thiers. — La chute de la colonne Vendome. — Protestation de Victor Hugo. — Appel de Grousset aux grandes villes. — La déclaration de la minorité. — Comment elle est accueillie par les milices fédérées, le conseil fédéral de l'Internationale et la majorité de la Commune. — La minorité fait sa soumission et revient à l'Hôtel de Ville. — L'anarchie dans Paris. — Les deux courants : les réfractaires de plus en plus nombreux et les implacables. — Les dénonciations. — La guerre *scientifique*. — Les docteurs Parisel et Pillot, et la délégation *scientifique*. — Réquisitions de soufre, de phosphore, de sulfure de carbone, d'huiles minérales, etc. — Les excitations de la presse communaliste. — F. Pyat et le *Vengeur*. — Le *Réveil du Peuple*, l'*Ami du Peuple*, la *Sociale*, le *Tribun du Peuple*, la *Montagne*, le *Père Duchêne*, etc. — Le *Cri du Peuple* et Jules Vallès : « *Si M. Thiers est chimiste...* ». — Les agents provocateurs du bonapartisme, Pourille, Émile Clément, etc., à la Commune et dans la Commission *scientifique*. — Aspect de Paris à la fin de mai : la fête des Tuileries, les théâtres, les enterrements civils, etc. — Fin de la guerre sous Paris : les batteries de brèche. — Dernières convulsions de la majorité et du Comité de

Salut public. — Les ôtages et la proposition Urbain-Montaut. — Raoul Rigault et le jury d'accusation. — Le 21 mai. — Jules Ducatel. — Entrée de l'armée de Versailles dans Paris. — Le général X, commandant du .... corps veut la nuit même avancer au cœur de Paris. — Les ordres formels de M. Thiers et de l'état-major général l'en empêchent.

Delescluze, en acceptant le pouvoir, n'apportait guère au service de la Commune que la popularité de son nom et l'autorité d'un passé de luttes et de souffrances pour la République. Homme de principes absolus, austère, très-arrêté dans ses desseins, il était sans doute plein du plus désintéressé dévouement à la Révolution : on l'avait vu sourd aux prières d'un ancien ami, M. Testelin, son collègue au commissariat général du Nord en 1848, qui l'adjurait de résilier le mandat communal ; mais sa santé délabrée ne lui permettait point l'activité nécessaire et sa compétence était médiocre pour la direction des opérations militaires.

En entrant à la Guerre, il avait fait le sacrifice de sa vie avec une hauteur d'âme que ses ennemis ne sauraient méconnaître, car il était douteux qu'il espérât : cette disposition d'esprit apparaît dans la note à la fois triste et enthousiaste de sa proclamation à la garde nationale. « Citoyens, la situation est grave, disait-il ; l'horrible guerre que vous font les féodaux conjurés avec les débris des régimes monarchiques vous a déjà coûté bien du sang généreux, et cependant, tout en déplorant ces pertes, quand j'envisage le sublime avenir qui s'ouvrira pour nos enfants, et lors même qu'il ne nous serait pas donné de récolter ce que nous avons semé, je saluerais encore avec enthousiasme la révolution du 18 mars qui a ouvert à la France des perspectives que nul n'osait espérer... A vos rangs, concitoyens ! Tenez ferme devant l'ennemi ! »

D'ailleurs, sa main affaiblie n'était pas de force à briser les obstacles intérieurs que l'antagonisme, les résistances,

l'incapacité des pouvoirs publics continuaient d'entasser avec un aveuglement croissant d'heure en heure.

La chute de Rossel avait entraîné l'abandon de toute réorganisation militaire et servi à souhait la Fédération. Le Comité central poursuivait son but avec ténacité. Que pouvait contre lui la Commune dont il venait d'agiter impunément l'abaissement par la dictature ? Avant même le nouveau délégué, il avait lancé sa proclamation à la garde nationale : «Le Comité central a le devoir de ne pas laisser succomber cette révolution du 18 mars qu'il a faite si belle... il brisera impitoyablement toutes les résistances, il entend mettre fin aux tiraillements, vaincre les mauvais vouloirs, faire cesser les compétitions... La défense va prendre une impulsion nouvelle. » (9 mai.) Le Comité de Salut public dut céder définitivement au Comité central l'administration de la Guerre et nommer son président habituel, Ed. Moreau, commissaire civil près Delescluze. Le 10 mai, Moreau relevait avec hauteur les accusations de Rossel, et, le même jour, C. Bouit écrivait directement aux chefs de bataillons : « Le Comité est toujours le grand conseil de famille... mais la gravité des circonstances et le désir d'assurer le triomphe de la révolution l'ont déterminé à prendre une part active dans l'administration de la guerre. » Lacord, en annonçant à Delescluze même le nouveau rôle du Comité, ajoutait : « Tant que la Commune ne casse pas une décision du Comité central, nulle autorité ne peut annuler cette décision ou la restreindre (1). »

Les municipalités étaient plus que jamais déchirées par d'incessants conflits ; les conseils et états-majors de légions disputaient avec les délégués du Comité central, avec l'administration municipale ; les uns faisaient des perquisitions, des arrestations, les autres s'y opposaient ;

(1) Enq. (1 vol.) — Séance du Comité. 10 mai, p. 515.

souvent ils s'arrêtaient les uns les autres. Pour conserver une action directe sur les arrondissements, la Commune ne s'était point dessaisie des mairies, et tous ses membres y siégeaient à titre d'autorités communales locales : la minorité elle-même avait adopté ce dispositif par crainte de ne point trouver en dehors du conseil des administrateurs capables, ou, si elle en rencontrait, pour éviter toute tentative de rivalité et d'usurpation (1). Plusieurs municipalités n'en agissaient pas moins en communes indépendantes, poussant ainsi jusqu'à leur extrême limite les théories énoncées dans le programme du 20 avril. Celle du XIII[e] arrondissement, par exemple, voulait garder les matériaux de démolition de la chapelle Bréa parce que les terrains et les matériaux avaient été donnés par l'ancienne municipalité en 1848. Pour couper court à ces velléités de sous-communes, le Conseil avait dû répondre : « La Commune est une », interprétation peu respectée.

Le Comité de Salut public mettait ses actes à l'unisson de ses paroles ; il redoublait ses aberrations, hâtait la démolition de l'hôtel de M. Thiers, multipliait les arrestations, soufflait partout la défiance et la haine. La mentalité des bataillons était telle maintenant, que M. Clémenceau ayant voulu mettre au service des blessés sa science et son dévouement de médecin, voyait rejeter cette offre par le 61[e] bataillon de Montmartre, comme faite par un citoyen suspect, et que dans la fête donnée aux Tuileries, le 11 mai, un quidam, Barrois, lieutenant de la garde nationale, arrêtait M. Schœlcher « accusé de connivence avec l'ennemi ». Ferré maintenait l'arrestation de l' « ex-représentant du peuple de Paris » (2). Un cri de réprobation s'éleva dans la ville entière, et, sur l'ordre même

(1) Ce double aveu est d'un écrivain réfugié. Voir *A. Arnould*, t. II, *op. cit.*, p. 112. Voir aussi *Procès de la Comm.* Interrogatoire de Ferrat et de Verdure.

(2) *Journal officiel* (de Paris), 12 mai.

de Rigault, l'héroïque combattant de Décembre fut mis en liberté (1).

A l'ex-préfecture, Ferré, en effet, avait, grâce au procureur Rigault, succédé le 13 mai à Cournet, trouvé trop facile. Il s'y montrait non-seulement sévère aux journaux, mais impitoyable envers les personnes : le décret de son prédécesseur qui supprimait le *Moniteur universel*, l'*Observateur*, le *Spectacle*, l'*Étoile*, l'*Anonyme*, était à peine exécuté, qu'il frappait le *Siècle*, la *Discussion*, le *National*, le *Corsaire*, le *Journal de Paris*, sans même faire insérer son arrêté à l'*Officiel*. Sur ses ordres, un écrivain de mérite et de courage, M. Beaussire, député de Vendée, professeur de l'Université, était arrêté pour avoir publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude sévère sur la Commune.

La Banque était toujours l'objet d'une surveillance jalouse et de convoitises mal réprimées. Le commissaire général de la police, Le Moussu, la faisait cerner le 12 mai et ne se retirait que devant la menace du délégué Beslay de donner sa démission si un tel coup de force était encore tenté.

De tels excès, joints à une telle confusion, devaient provoquer dans Paris des colères et des ressentiments faciles à deviner sous une apparence de soumission publique. A l'arrière-plan, dans l'ombre, nombre d'hommes décidés étaient prêts à servir contre la tyrannie communale le

(1) Rigault accompagna l'ordre d'élargissement de cette lettre :

« Paris, 13 mai 1871.

« Citoyen Schœlcher, j'apprends seulement hier votre arrestation. Ce fait, quelque étrange qu'il m'ait paru au premier abord, semblerait presque justifié par l'arrestation du citoyen Lockroy.

« Comme, cependant, nous ne sommes pas tenu de rendre l'absurde pour l'absurde, je m'empresse de donner l'ordre de vous mettre en liberté.

« Salut et fraternité, Raoul RIGAULT.

« *P.-S.* Tâchez donc d'obtenir l'élargissement du citoyen Lockroy. »

parti qui se rapprochait le plus de leurs vœux et surtout paraissait le plus fort. Dans les temps de troubles politiques et de guerre, les conspirateurs vaillants et les négociateurs secrets comme les espions et les traîtres à gages abondent : ce sont là des éléments divers dont le politique ne saurait sans naïveté négliger le concours. La formation rapide d'un parti de mécontents, d'ambitieux déçus, d'officiers fédérés privés d'emploi, grossi des aventuriers de plume et d'épée, des audacieux tentés par les actions dangereuses, des faiseurs en quête d'écus, fournissait un personnel tout préparé. Le Comité de Salut public ne faisait donc point erreur quand il dénonçait les ennemis cachés de la Commune, mais son indignation théâtrale contre eux prêtait à rire. Ces complots n'étaient-ils pas de bonne guerre?

Il était d'ailleurs dans le tempérament politique de M. Thiers de faire appel à la ruse : sa connaissance des hommes, des ressorts secrets des partis, était trop grande pour qu'il se privât volontairement des alliés qui venaient s'offrir à lui. Autant qu'il put, il organisa dans le camp ennemi la désorganisation, et il a justement dit dans sa déposition : « C'est par le canon et la politique que nous avons pris Paris. »

A Versailles, un bureau centralisa le service des conspirations : les colonels Corbin et de Mortemart en étaient chargés à l'état-major de la garde nationale. M. Picard au ministère de l'intérieur, le général Valentin à la Police, le général Borel, chef d'état-major général, M. Barthélemy Saint-Hilaire à la Présidence, recevaient quotidiennement aussi des plans de surprise ou de complot, voyaient leurs auteurs.

Deux moyens s'offraient pour entrer dans Paris par la ruse et surtout s'y maintenir contre un retour offensif : d'une part on pouvait acheter une ou plusieurs portes, d'autre part constituer secrètement dans l'intérieur de

Paris, et au sein même des agents de la Commune, un fort parti qui paralyserait la défense et donnerait la main à l'armée le jour de son entrée. Le gouvernement de Versailles employa ces moyens simultanément avec un inégal succès.

Dès le commencement d'avril, un ancien chef d'artillerie de Montmartre avait proposé au général Borel d'occuper la porte de la Chapelle à peine gardée par une centaine d'hommes, de prendre possession de la voie et de la gare du Nord et de jeter par là un régiment sur la butte Montmartre. Ce projet avait été repoussé comme d'une exécution dangereuse et d'un succès très-douteux.

Plus tard, du côté du Sud, des agents versaillais avaient tâté quelques officiers de la garnison d'Issy, mais la surveillance inquiète de Rossel avait déjoué ces essais de trahison.

Le gouvernement de Versailles avait conservé des intelligences du côté de Passy dont les portes étaient restées jusqu'au 31 mars entre les mains de la garde nationale anti-communale. Au commencement de mai, il fut convenu que le colonel Laporte, commandant du 6e secteur, ouvrirait la porte Dauphine. M. Thiers, pour qui l'important était d'entrer et qui ne répugnait point aux coups de main, aux expéditions nocturnes, descendit à Sèvres dans la nuit du 2 au 3 mai, après avoir ordonné au maréchal de Mac-Mahon de diriger quelques divisions vers le bois de Boulogne et de les masser à la hauteur de la porte promise. Par suite d'un malentendu, les signaux convenus ne furent pas faits : l'opération manqua. Dans la nuit du 12 au 13, M. Thiers espéra encore forcer l'enceinte par surprise grâce à de nouvelles promesses ; mais il est probable que, cette fois instruit de ces pourparlers, l'état-major fédéré lui avait tendu un piège, car les détachements versaillais, venus avec un matériel d'es-

calade, furent accueillis par plusieurs décharges de mitrailleuses.

L'organisation d'un parti versaillais dans Paris était plus facile.

Lullier, évincé et mécontent, fut un des premiers à faire des ouvertures à Versailles pour renverser le gouvernement qu'il venait de contribuer à édifier. Dans son imagination intempérante, l'ex-lieutenant de vaisseau rêva de se servir de la garde nationale pour créer une dictature rivale et jeter bas les hommes de l'Hôtel de Ville; il s'aboucha avec un ingénieur des mines de Brioude, M. Camus, en relations lui-même avec les bureaux versaillais. Le lieu des rendez-vous nocturnes était chez M. Camus, 20, boulevard Malesherbes. Là venaient le comte Raoul du Bisson, le comte de Montferrier, le vicomte Ganier d'Abin, le baron Pierre du Thil de la Tuque, etc. Le plan était de se servir des chefs fédérés eux-mêmes pour opérer le coup d'État contre-révolutionnaire. Le comte Raoul du Bisson, ancien officier du roi de Naples, pensait disposer de Ménilmontant, le vicomte Ganier d'Abin et Lullier de Montmartre, c'est-à-dire des XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe arrondissements : on soudoyait les chefs de bataillon, les bataillons eux-mêmes; on arrêtait les membres de la Commune et du Comité central, on les incarcérait à Mazas et les otages étaient mis en liberté. Lullier posait comme conditions de son concours l'octroi d'une amnistie générale pour les bataillons fédérés et la délivrance de quelques passe-ports en blanc. M. Barthélemy Saint-Hilaire, autorisé par M. Thiers, avait répondu que des ordres seraient donnés au maréchal de Mac-Mahon et au préfet de police, qui assureraient à toute éventualité la vie et la liberté des chefs du complot. Toutefois, comme il fallait de l'argent pour « chauffer les gosiers dans les faubourgs », selon l'expression pittoresque de Lullier, 50,000 francs furent apportés de Versailles par une femme et distribués

dans les arrondissements désignés. La conspiration avorta grâce à l'arrestation de M. Camus et à l'échec de Lullier aux élections complémentaires du 16 avril; mais l'habile répartition de l'argent versaillais contribua pendant les heures décisives à rendre la défense singulièrement molle de Batignolles à la Chapelle.

Vers le 13 mai, Lullier, en véritable brouillon, s'agitait encore, s'offrait alternativement pour annihiler le Comité central par la Commune, ou la Commune par le Comité central.

En dehors de cette aventure, Versailles agréait les services de Franzini, ancien sous-officier dans la légion étrangère, ancien commandant des mobiles de la Haute-Savoie, qui avait peu de peine à circonvenir Régère, le délégué de la mairie du Ve. MM. Picard et Le Flô commissionnaient aussi le colonel Aronsohn, qui s'était fort employé à la mise en liberté du général Chanzy. Le colonel Aronsohn visita les forts du Sud avec un passe-port d'officier étranger, entra en rapport avec Cluseret et finit par être arrêté sur l'ordre de Rossel.

Les conspirations les plus sérieuses furent celles qu'organisèrent MM. Charpentier et Domalain, sous la direction du colonel Corbin. Ici tout était sévèrement combiné pour une action effective. Ex-officier instructeur à Saint-Cyr, le commandant Charpentier s'était distingué à la tête d'un bataillon de garde nationale pendant le siège : il s'assura le concours de citoyens courageux, les commandants Demay dans le VIe arrondissement, Durouchoux dans le VIIe, Gallimard dans le XIe : lui-même se réservait le IXe. Ces divers quartiers devinrent le centre d'un actif recrutement de partisans pour le gouvernement régulier. Il était stipulé que la conspiration avait pour but de restreindre l'effusion du sang et de servir l'établissement d'une république modérée. Le colonel Corbin avait été autorisé à verser une somme relativement importante entre les mains des

quatre commandants (1). Ceux-ci surent grouper en secret dans leurs quartiers respectifs un nombre respectable d'opposants, que rien ne distinguait d'ailleurs des plus dévoués serviteurs de la Commune et qui attendaient l'heure de l'action.

De son côté le colonel Domalain, ancien officier de marine, poursuivait le même but : il avait formé une petite légion d'hommes déterminés, disposée pour une attaque ouverte.

Grâce aux relations que tous ces conjurés conservaient parmi les chefs et les employés de la Commune, Versailles avait ainsi des intelligences dans toutes les délégations. Un grand nombre de laisser-passer, de cartes de circulation furent aussi délivrés, qui permirent à des personnes menacées de s'enfuir. C'est par le commandant Domalain que l'état-major général eut le plan des barricades de la seconde enceinte tracée par Rossel, ainsi que celui des trois redoutes du Trocadéro, de Montmartre et du Panthéon.

La question de la défense intérieure préoccupait en effet à tel point M. Thiers, qu'il envoyait à diverses reprises dans Paris plusieurs officiers de ligne et du génie avec des faux passe-ports; les uns avaient pour instructions d'inspecter les travaux fédérés, les autres de rallier les soldats abandonnés le 18 mars, surtout les artilleurs qui par l'appât d'une forte solde servaient les pièces de rempart. Pour désorganiser plus complètement l'artillerie parisienne, M. Thiers poussa l'habileté jusqu'à faire entrer

(1) Une soixantaine de mille francs. Cette somme fut avancée par MM. Demay, Durouchoux, Gallimard et Charpentier; mais *le colonel Corbin en garantissait le remboursement sur sa fortune privée*. M. Jules Simon nous paraît donc peu autorisé à dire, dans son *Histoire*, que jamais le gouvernement de Versailles ne versa de fonds entre les mains des conspirateurs anti-communalistes. Il est inutile d'ajouter que les soixante mille francs furent remboursés aux frais du Trésor public.

dans la ville quelques centaines d'artilleurs versaillais avec mission de prendre du service à l'Hôtel de Ville. On devine leur rôle.

L'importance attachée à ces conspirations le jour de l'entrée de l'armée, l'impopularité de l'Assemblée et la composition des états-majors versaillais devaient inspirer au parti bonapartiste la tentation de tramer quelque coup hardi et de chercher à ressaisir le pouvoir par un pronunciamiento militaire et des ovations de rues. Quel terme, en effet, pourrait rendre l'exaspération de la cour de Chislehurst, soudain dépossédée de la puissance suprême, des honneurs et des biens arrachés à l'aveuglement de la nation, savourant les malheurs de son ingrate patrie comme une vengeance et un espoir? MM. Rouher, de Cassagnac, Chevreau et autres chefs n'avaient pu pénétrer en France, mais plusieurs de leurs lieutenants étaient plus favorisés : M. Clément Duvernois entretenait une active correspondance avec quelques chefs fédérés ; M. Jules Amigues, reçu dans tous les camps, à la Ligue, à l'Hôtel de Ville, à la Présidence, pour n'être que rédacteur de la *Vérité*, n'en figurait pas un agent moins précieux.

Un ancien officier d'infanterie de marine, M. de Beaufond, tenta, non sans habileté, de grouper au bénéfice de la dynastie déchue toutes les fidélités qu'il pourrait rencontrer. S'inspirant de l'exemple de MM. Charpentier, Demay, Durouchoux, mais avec un but tout différent, il entra directement en relation avec le secrétariat de la Présidence, qui lui remit des blancs-seings, lui conféra des pouvoirs identiques à ceux que délivrait de son côté le colonel Corbin. M. de Beaufond, aidé de quelques amis, entre autres M. Galloni d'Istria, frère du député, constitua dans le VI[e] arrondissement une force civique absolument bonapartiste, dont l'organisation par dizainiers, centeniers devait rendre l'action prompte et décisive. Il s'aboucha

avec nombre d'officiers fédérés au ministère de la guerre, avec le colonel Muley, chef de la 17e légion (1), enfin avec ceux des conspirateurs à *brassards tricolores* qui préparaient de leur côté le retour de l'ex-empereur. Ces menées contrariaient trop l'effet du complot républicain pour n'être point vite éventées. La Présidence fut prévenue, et le colonel Corbin donna au commandant Charpentier l'ordre écrit d'appliquer aux conjurés bonapartistes, pris en flagrant délit, la loi militaire dans toute sa rigueur.

Un négociant armateur, M. Lasnier, avait fort secondé M. de Beaufond, en ce qui concernait du moins la conspiration bonapartiste *à brassards tricolores* (il n'y eut pas moins de cinq conspirations ainsi désignées). Vingt mille brassards avaient été estampillés au cachet du ministre de la guerre de Versailles. La police communale, bien informée cette fois, organisa un traquenard en faisant faire des brassards de son côté et en mêlant sa police. Le complot fut découvert le 12 mai par l'indiscrétion d'une ouvière employée chez une dame L***, affiliée. Tous les brassards versaillais furent saisis. M. Lasnier fut jeté à Mazas et de là traîné, sur l'ordre de Ferré, à la mairie du XIe arrondissement où il put échapper à la mort.

Le rôle de M. Barral de Montaut est plus difficile à déterminer. Ancien officier de marine, M. le vicomte de Montaut s'était tout d'abord présenté à Versailles en se recommandant de la Ligue. N'ayant pas reçu de mission, il rentra à Paris et s'inscrivit sur le cahier d'enrôlement du VIIIe arrondissement, avec ses titres nobiliaire et militaire. Le lendemain il était arrêté et amené devant Delescluze ; il demanda du service. Delescluze le renvoya à Rossel ; Rossel le nomma chef d'état-major de la 17e légion. M. de Montaut passa peu de temps après dans la 7e et se trouva ainsi placé près d'Urbain et de Parisel. Là, sans

(1) Acquitté devant le conseil de guerre.

doute il s'efforça de faire relâcher le plus de réfractaires possible, délivra un grand nombre de cartes de nationalité alsacienne qui mettaient à l'abri du service militaire; mais nous verrons plus loin qu'il ne s'en tint point à cette prudente conduite.

Les généraux étrangers au service de la Commune devaient être naturellement en butte aux offres des agents versaillais. Un courtier, Georges Veysset, qui s'était occupé pendant le premier siège de l'approvisionnement de Paris et avait conservé des relations avec les membres du gouvernement de la Défense devenus ministres de M. Thiers, se proposa comme intermédiaire pour acheter Jaroslaw Dombrowski, dont la bravoure et la compétence militaire avaient depuis longtemps fixé les yeux. Déjà Veysset, par l'habile répartition d'une dizaine de mille francs, était parvenu à entraver les préparatifs de défense de la butte Montmartre. Il s'aboucha avec un capitaine Hutzinger, de l'état-major de Dombrowski, l'emmena à Versailles. Il fut stipulé que Dombrowski prendrait des dispositions telles que les troupes versaillaises occuperaient sans coup férir les portes et les remparts depuis la porte Wagram jusqu'au Point-du-Jour (1). En retour, le gouvernement de Versailles remettrait 500,000 fr. à Dombrowski et des passe-ports en blanc pour quitter la France avec ses officiers. Si cette convention est authentique, M. Thiers s'était sans doute souvenu, ce jour-là, du dicton de ce Montmorency, vieux général de François Ier : « Il est plus prudent de laisser échapper le lion que de le pousser au désespoir; il faut faire un pont d'or à un ennemi qui se retire. » Mis en éveil par l'arrestation de sa femme, filé lui-même par Ferré, Veysset s'était retiré à Saint-Denis et de là continuait les négociations avec Hut-

(1) *Georges Veysset, un Épisode de la Commune*, par Mme Forsans-Veysset. Bruxelles, Landsberger, 1873.

zinger. Le complot devait recevoir son exécution le 22 mai. Dombrowski avait-il autorisé Hutzinger à négocier en son nom? Voulait-il attirer l'assaillant dans une embuscade? Ce qui est certain, c'est que le 22 mai les remparts de Clichy à la Chapelle étaient singulièrement dégarnis d'artillerie et de défenseurs et que Dombrowski et Veysset étaient arrêtés ensemble par des officiers fédérés à Saint-Ouen sur la zone neutre.

Si M. Thiers suivait d'un d'œil satisfait ces conspirations et ces tentatives de surprise, il n'en était pas ainsi des états-majors de l'armée qui les considéraient même comme très-fâcheuses au point de vue militaire. Pour les uns, il fallait que les Prussiens reconnussent une fois de plus « notre » supériorité dans l'art de l'attaque des places et vissent prendre une forteresse qu'ils n'avaient pas même assiégée suivant les règles admises (1). Pour les autres « il valait mieux, dans l'état des esprits, s'emparer de vive force de la ville : le droit se manifeste ainsi d'une manière indiscutable. Il valait mieux ne pas laisser dire que les vainqueurs entraient par la petite porte (2) ».

Dans de telles dispositions d'esprit, les opérations de l'assaillant continuaient avec une méthode et une ardeur que le succès augmentait chaque jour.

C'était sur le fort de Vanves que les batteries de siège dirigeaient maintenant leurs feux. La garnison décimée, très-ébranlée par la prise du redan, tenait malgré tout, grâce à l'énergie de son commandant, Durassier. Le 9 mai, le bombardement avait redoublé de violence : dans la nuit,

(1) *Guerre des Communeux*, p. 207.

(2) Déposition de M. le comte de Mun.

Pour les docum. relatifs à ces différentes consp., voir *Enquête*, dép. de MM. Thiers, de Mun, de Montaut. — J. Simon, *op. cit.*, t. I, p. 433. — *Guerre des Communeux*, p. 162, 192. — *Procès de la Commune*, interrogatoires de Lullier, Ferré, Urbain; aud. des 11 et 22 août. — *Histoire des conspirations sous la Commune* (déjà citée), par J.-A. Dalsème. — Divers docum. origin. ont été communiq. à l'auteur.

le 35e de ligne de la division Faron se jetait sur le village de Vanves, tandis que les gardes de tranchées s'emparaient de l'embranchement du chemin du village au fort avec la route stratégique. Cette opération était destinée à tourner le fort même : vainement Durassier avait tenté de s'y opposer avec trois cents fédérés ; il était mortellement atteint d'une balle en pleine poitrine et sa troupe était repoussée. Vers minuit, la plus grande partie de la garnison évacuait le fort de Vanves, laissant dans les casemates ses blessés avec des médecins. Le lendemain, quelques sapeurs du génie fédérés y rentraient ; les troupes versaillaises, le croyant miné, n'y avaient point pénétré. Le 11 seulement, à quatre heures du matin, Wroblewski, à la tête de deux bataillons de la 11e légion, les 105e et 107e, refoulait les avant-postes assaillants et réinstallait dans le fort une garnison. Delescluze, imitant Rossel, avait informé Paris de ces diverses péripéties dans ses bulletins militaires.

Le bombardement recommença. Le général Osmont, qui trois jours auparavant s'était emparé des barricades de Cachan, attaqua et prit le 12, en plein midi, les maisons qui commandent le point où la route stratégique rencontre celle de Châtillon. Les communications entre Vanves et Montrouge étaient désormais coupées.

Du côté d'Issy, il importait à Versailles d'assurer son succès. Le même jour, le général Bocher lançait un bataillon du 46e de marche, commandé par M. de Pontécoulant, sur le couvent des Oiseaux, l'occupait et faisait de nombreux prisonniers. Brunel, encore souffrant de sa récente blessure, défendait maison à maison le nord du village avec un millier de civiques et trois ou quatre pièces de campagne. A peine hors du couvent, il se barricadait dans le séminaire ; forcé d'évacuer le séminaire que l'artillerie versaillaise criblait de grenades au picrate de potasse (1),

(1) *Guerre des Communeux*, p. 194.

il se retirait dans le lycée de Vanves; enfin, dans la nuit du 12 au 13, il était définitivement rejeté hors du lycée, malgré une résistance des plus énergiques. La division Susbielle occupait désormais tout Issy. Depuis le 28 avril, le village était le théâtre de combats quotidiens. La grand' rue, les villas, le séminaire, le couvent, tout était en ruines.

Libre du côté d'Issy, l'assaillant dirigeait maintenant sans obstacle ses cheminements vers la gorge du fort de Vanves ; le 13 au soir, l'entrée était tournée ; dans la nuit, la garnison s'enfuyait par un souterrain qui communique avec des carrières s'ouvrant sur la route de Châtillon. Le 14, les Versaillais entraient dans le fort, et une partie des défenseurs fédérés, s'étant égarés dans les galeries des carrières, étaient même faits prisonniers. Comme Issy, Vanves n'avait cédé qu'à la dernière extrémité ; les casemates étaient défoncées, les canons hors de service ; dans la cour gisaient deux ou trois tas de cadavres en putréfaction. Comme Issy, Vanves fut réarmé du côté de la place; les obus versaillais vinrent entamer les murailles ; une parallèle fut ouverte.

Le tir de la flottille fédérée gênait beaucoup les batteries de Meudon : dans la nuit du 8 au 9 mai, un pont de bateaux était jeté sur la Seine et l'on établissait une batterie dans l'île Saint-Germain ; le 13, une canonnière fédérée, *l'Estoc*, était coulée bas et la flottille reculait jusqu'en aval du pont de la Concorde, où elle s'embossait.

Au sud-ouest, sur les bastions du Point-du-Jour à la Muette, le bombardement ne ralentissait pas. M. Thiers suivait patiemment ses progrès. Il allait chaque jour passer plusieurs heures à la batterie de Montretout et observait attentivement avec une longue-vue l'effet des projectiles. « C'est vous qui tenez la clé de Paris entre vos mains, » disait-il en plaisantant aux officiers de marine qui commandaient les batteries. Le grondement répété

des pièces ne paraissait point incommoder le vieil homme d'État. Un lieutenant de vaisseau lui dit un jour : « Ce bruit doit vous fatiguer, monsieur le président ? — Non, répondit M. Thiers, ça me repose de celui qu'on fait à l'Assemblée. »

L'artillerie fédérée essayait, par un tir de nuit, en s'éclairant avec la lumière électrique, de gêner les cheminements versaillais ; mais elle ne pouvait empêcher le 5e corps de franchir la Seine, de s'établir le 13 à Longchamps et d'ouvrir une parallèle en arrière des lacs du bois jusqu'à la hauteur de la porte de la Muette.

A l'ouest, les batteries de Bécon, de Courbevoie, d'Asnières forçaient les fédérés à évacuer une partie de Levallois et de Clichy ; sous la protection de ces feux le général de Ladmirault réparait le pont de bateaux, rompu par Landowski le jour de l'occupation d'Asnières, et rétablissait les communications entre les deux rives de la Seine. Les canons de Montmartre, dont la portée ne dépassait point les fortifications, en voulant riposter, envoyaient des obus dans la partie de Levallois encore occupée par les milices parisiennes et tuaient ou blessaient une soixantaine de fédérés.

Ainsi partout le cercle de fer et de feu se resserrait autour de la ville.

Le maréchal de Mac-Mahon adressa à l'armée un ordre du jour dans lequel il la félicitait de ses victoires : l'occupation de deux forts, trois mille prisonniers, cent cinquante bouches à feu, tels étaient à ce moment les résultats de la campagne.

Chacun de ces succès était bruyamment célébré à Versailles : le corps d'armée qui avait donné dans une affaire heureuse envoyait un détachement saluer l'Assemblée. C'était là une occasion de « *fête patriotique* ». M. Ducrot, les membres du bureau de l'Assemblée, un vice-président quelconque, venaient à tour de rôle haranguer les vain-

queurs ; on présentait les canons, les étendards fédérés ; le défilé se faisait au son d'une musique joyeuse ; la foule des émigrés saluait de ses vivats. Les jours de beau temps, le parc des Grandes-Écuries, où étaient réunis les trophées de la guerre civile, devenait un curieux but de promenade.

Delescluze se multipliait sans doute : il avait inauguré des conseils de guerre quotidiens avec les généraux commandants ; il se rendait plusieurs fois par jour en voiture fermée aux remparts, aux avancées ; il s'éclairait des avis de Rossel qu'il allait consulter dans sa retraite ; il s'occupait de la défense intérieure, non point cependant avec toute l'attention nécessaire ; il se débarrassait toutefois de Gaillard et dissolvait le bataillon de barricadiers pour le faire entrer dans le génie dont presque tous les officiers étaient des ingénieurs civils.

Mais qu'importent ces efforts? Au lieu de le seconder, la majorité de la Commune et le Comité de Salut public achèvent de s'épuiser par de violentes folies. C'est sur les habitants de Paris qu'il faut se venger de la défaite. C'est en parodiant 93 qu'on sauvera la révolution de 71. C'est avec des décrets romantiques qu'on terrifiera les Versaillais.

Par arrêté du 24 floréal an 79, les certificats de civisme sont rétablis sous forme de cartes d'identité : Tout citoyen, dit le Comité, trouvé non porteur de sa carte, sera immédiatement arrêté ; l'exhibition de la carte d'identité pourra être requise par tout garde national.

A l'instar de la Convention qui envoyait aux armées Merlin, Saint-Just, Augustin Robespierre, l'Hôtel de Ville dépêche des commissaires civils près ses généraux : Léo Meillet près Wroblewski, Johannard près La Cecilia, Dereure près Dombrowski.

On passionne l'opinion populaire avec la découverte des squelettes de l'église Saint-Laurent (1), exhumés de

(1) *Journal officiel* du 16 mai.

vieilles tombes creusées aux derniers siècles dans les chapelles souterraines; avec la découverte de prétendus instruments de torture trouvés dans une perquisition par des gardes nationaux au couvent de Picpus. Ce dernier cas présentait toutefois une évidente gravité; des religieuses atteintes de folie étaient séquestrées dans des manières de cages et immobilisées par des instruments orthopédiques indûment appliqués, sans que la police, avant même le 18 mars, en eût été informée.

On tente, par la publication des *Papiers du gouvernement du 4 septembre*, trouvés dans les ministères après la fuite à Versailles, de faire contre MM. Favre, Picard, etc., ce que ceux-ci avaient fait contre les Bonaparte; mais ici l'échec est complet. L'histoire n'a rien à glaner dans ces quelques télégrammes relatifs au 31 octobre, au 22 janvier, au 18 mars.

La Commune élève la chute de la colonne Vendôme à la hauteur d'une fête publique. Beaucoup, à voir la lenteur des travaux, cachés aux yeux par des échafaudages et de longues toiles, ne voulaient point croire à cet acte de vandalisme. Le 16 mai, jour fixé pour la destruction du monument, lève tous les doutes (1).

La chute du « monobronze » était annoncée pour deux heures de l'après-midi. Longtemps avant l'heure désignée, une foule considérable se pressait rue de la Paix, place de l'Opéra, rue Castiglione, rue de Rivoli. On remarquait beaucoup d'invalides. Tous les balcons étaient garnis de spectateurs curieux et émus d'un tel spectacle; les habitants avaient par précaution collé des bandes de papier sur les glaces de leurs fenêtres et de leurs boutiques

(1) Voir, *Appendice*, le texte de la convention passée entre la Commune et l'ingénieur Iribe. La théorie sur laquelle est basée cette convention mènerait loin dans un pays où la monarchie se confondant avec le passé a imposé aux productions de l'art architectural un caractère indélébile.

pour en empêcher le bris. La place Vendôme était occupée par plusieurs bataillons fédérés, l'arme au pied. Derrière les toiles, les ouvriers donnaient la dernière main aux travaux, achevant les uns de scier horizontalement la pierre du côté de la rue Castiglione, les autres, agrandissant l'ouverture taillée en sifflet du côté de la rue de la Paix. Au pied de la colonne, une escouade d'hommes de peine ajoutaient çà et là quelques fascines, quelques pelletées de sable et de fumier au lit épais où devait s'abattre la statue de celui qui avait été le coupable de Brumaire, mais aussi le vainqueur d'Iéna.

Tout à coup les toiles de l'échafaudage tombent ; un garde national monté sur la plate-forme de la colonne apparaît agitant un drapeau tricolore, sans doute pour indiquer que la colonne bonapartiste et le drapeau versaillais doivent tomber du même coup. Aussitôt les musiques des bataillons jouent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, les clairons sonnent, les tambours battent, les cordes se tendent, suivies dans leur effet par cent mille regards anxieux. Mais, comme si le hasard eût voulu retarder l'œuvre anti-française, un des cabestans se brise ; il semble que, ainsi qu'aux alliés, la colonne va résister encore à ses destructeurs. Pendant qu'on répare la machine, trois corps de musique, qui sont venus se placer devant l'état-major de la Place et le ministère de la justice, jouent alternativement des fanfares militaires et des airs patriotiques. Mais voici que les cordes se tendent de nouveau. La colonne cède, oscille un instant sur le piédestal, et s'incline en se brisant : un profond silence se fait au loin dans la foule pressée, et avec un bruit sourd la masse de granit et de bronze tombe sur sa couche de fumier. La statue de Napoléon gît loin des tronçons de la colonne disloquée, un bras cassé, la tête séparée du tronc. Aussitôt le drapeau rouge est hissé sur le piédestal resté debout. La foule se précipite, rompt le cordon de senti-

nelles pour contempler de près le monstre abattu. Bergeret, Miot, Ranvier, montés sur quelques débris, prononcent de véhémentes harangues, peu entendues, mais très-applaudies. Il était cinq heures et demie du soir. Plus d'un officier prussien, venu en tenue civile pour saluer la fête communale, regagna Saint-Denis en se félicitant d'avoir été plus heureux que ses devanciers de 1814.

Vainement Victor Hugo, grand écho du sentiment national, avait fait appel au patriotisme de ces révolutionnaires affolés (1) ! Vainement il avait lancé son reproche en ces vers admirables :

Mais c'est la France ! Quoi ! Français, nous renversons
Ce qui reste debout sur les noirs horizons.
La grande France est là ! Qu'importe Bonaparte !
Est-ce qu'on voit un roi quand on regarde Sparte ?
Otez Napoléon, le peuple reparaît.
Abattez l'arbre, mais respectez la forêt.
Tous ces grands combattants tournant sur ces spirales,
Peuplant les champs, les tours, les barques amirales,
Franchissant murs et ponts, fossés, fleuves, marais,
C'est la France montant à l'assaut du progrès.
Justice ! ôtez de là César, mettez-y Rome.
Qu'on voie à cette cîme un peuple et non un homme !
. . . .
Si la Prusse, à l'orgueil sauvage habituée,
Voyant ses noirs drapeaux enflés par l'aquilon,
Si la Prusse, tenant Paris sous son talon,
Nous eût crié : — Je veux que vos gloires s'enfuient.
Français, vous avez là deux restes qui m'ennuient,
Ce pilastre d'airain, cet arc de pierre ; il faut
M'en délivrer : ici, dressez un échafaud,
Là, braquez des canons ; ce soin sera le vôtre.
Vous démolirez l'un, vous mitraillerez l'autre.
Je l'ordonne. — O fureur ! comme on eût dit : Souffrons !
Luttons ! c'est trop ! ceci passe tous les affronts.
Plutôt mourir cent fois ! Nos morts seront nos fêtes !
Comme on eût dit : Jamais ! jamais ! —
Et vous le faites !

(1) *Rappel* du 7 mai. — *L'Année terrible*. Les Deux Trophées.

Les pouvoirs dictatoriaux du Comité de Salut public et surtout la manière insensée dont ses membres en font usage, provoquent enfin au sein de la Commune, les derniers déchirements.

Au moment où, dans un suprême appel aux grandes villes, Grousset adjure la province de secourir Paris autrement que par ses adresses à M. Thiers, la minorité fait officiellement éclater les dissensions qui la séparent de la majorité.

Le 15 mai, la minorité se rend à l'Hôtel de Ville : elle avait rédigé une adresse, destinée, disait-elle, à faire disparaître les malentendus politiques existant dans l'Assemblée. Mais la majorité était prévenue. La minorité ne trouve personne dans la salle des séances.

Le lendemain elle adresse à la presse et fait afficher cette *Déclaration* sur les murs de Paris :

« Par un vote spécial et précis, la Commune de Paris a abdiqué son pouvoir entre les mains d'une dictature à laquelle elle a donné le nom de Comité de Salut public.

« La majorité de la Commune s'est déclarée irresponsable par son vote, et a abandonné à ce Comité toutes les responsabilités de notre situation.

« La minorité, à laquelle nous appartenons, affirme, au contraire, cette idée : que la Commune doit au mouvement révolutionnaire, politique et social, d'accepter toutes les responsabilités, et de n'en décliner aucune, quelque dignes que soient les mains à qui on voudrait les abandonner.

« Quant à nous, nous voulons, comme la majorité, l'accomplissement de la rénovation politique et sociale; mais, contrairement à sa pensée, nous revendiquons, au nom des suffrages que nous représentons, le droit de répondre seuls de nos actes devant nos électeurs, sans nous abriter derrière une suprême dictature, que notre

mandat ne nous permet ni d'accepter ni de reconnaître.

« Nous ne nous présenterons donc plus à l'assemblée que le jour où elle se constituerait en cour de justice pour juger un de ses membres.

« Dévoués à notre grande cause communale, pour laquelle tant de citoyens meurent tous les jours, nous nous retirons dans nos arrondissements, trop négligés peut-être.

« Convaincus, d'ailleurs, que la question de la guerre prime en ce moment toutes les autres, le temps que nos fonctions municipales nous laisseront, nous irons le passer au milieu de nos frères de la garde nationale, et nous prendrons notre part de cette lutte décisive soutenue au nom des droits du peuple.

« Là encore nous servirons utilement nos convictions et nous éviterons de créer dans la Commune des déchirements que nous réprouvons tous, car nous sommes persuadés que majorité et minorité, malgré nos divergences politiques, nous poursuivons tous un même but :

« La liberté politique,

« L'émancipation des travailleurs.

« Vive la République sociale !

« Vive la Commune !

« Ch. Beslay, Jourde, Theisz, Lefrançais, Eug. Gérardin, Andrieu, Vermorel, Clémence, Serailler, Longuet, Arth. Arnould, V. Clément, Avrial, Ostyn, Frankel, Pindy, Arnold, Vallès, Tridon, Varlin, Gustave Courbet, Malon. »

Ainsi vingt-deux membres du Conseil, et non pas des moins importants, quittent l'Hôtel de Ville ! Sur 94 membres que la Commune devait compter, il n'y a plus (les séparatistes persévèrent dans leur résolution), que 53 présents, dont 14 au moins ont été admis sans avoir le hui-

tième des voix ! Les autres sont morts, ou en fuite, en prison, démissionnaires, non-acceptants. Les pouvoirs de la Commune n'ont même plus l'apparence de la légalité.

Pour le public, la déclaration des Vingt-deux était le pendant de la lettre de Rossel. Il y avait longtemps qu'une telle protestation devait être faite. Aujourd'hui une solidarité de deux mois de révolution liait majorité et minorité et cette sagesse tardive ne pouvait plus être utile. Au lieu de ces paroles pleines de réticences et de sous-entendus, au lieu de venir secrètement, comme Vermorel, serrer la main des délégués de la Ligue et les supplier de ne point renoncer à leur mission de paix (1), pourquoi ces membres n'avaient-ils pas plus tôt relevé la tête ?

La majorité accueillit avec indignation cette scission : les bataillons les plus exaltés convoquèrent leurs députés dans des réunions publiques pour leur demander compte de leur retraite (2), et le Conseil fédéral de l'Internationale (3), tout en appréciant la loyauté de ceux de ses membres qui faisaient partie de la minorité, « les invita à maintenir l'unité de la Commune. »

A l'Hôtel de Ville, le 17 mai, Amouroux, secrétaire du Conseil, fit sur l'invitation de la majorité l'appel nominal, ainsi que l'avait annoncé l'*Officiel* du matin : soixante-six membres répondirent : les velléités d'opposition des Vingt-deux étaient peu durables. Au nom de la majorité, Paschal Grousset se chargea de rendre la leçon plus complète. Dans une motion d'ordre, il prit à partie les opposants avec une extrême amertume : « Je n'admets pas que

(1) Enq. 18 mars. Déposit. de M. Corbon.

(2) Arth. Arnould, *op. cit.*, t. III, p. 89.

(3) Procès-verbaux cités. Séances du 17 et du 20 mai. Le 20 mai, Avrial, Theisz, Serrailler, Jacques Durand, Léo Frankel et Ostyn se rendirent à l'appel du Conseil fédéral.

certains membres de la Commune, dit-il, puissent remplir les journaux d'un manifeste dans lequel ils annoncent une scission, dans lequel ils déclarent, nouveaux girondins, qu'ils se retirent non pas dans les départements, — ils ne le peuvent pas, — mais dans les arrondissements, et qu'ils viennent ensuite sans explication, sans justification, s'asseoir à leur place ordinaire! » De vives interruptions couvrent sa voix; il continue : « Si ces membres, au lieu de tenir loyalement leurs promesses, essaient des manœuvres de nature à compromettre le salut de cette Commune qu'ils désertent, nous saurons les atteindre et les frapper. »

Jules Vallès répond en atténuant le manifeste de la veille : « Notre retraite n'est pas une menace. » — Arnold : « Nous voulions éviter les discussions stériles. » — Régère (de la majorité) : « La déclaration a dépassé la pensée de nos collègues : leur but est le même que le nôtre. Dès qu'ils nous reviennent, nous devons les recevoir fraternellement. » Le Conseil allait s'apaiser, quand Félix Pyat prend la parole, et, renchérissant sur Paschal Grousset, demande la lecture du manifeste de la minorité. La majorité, fouettée par cette parole vipérine, vote l'ordre du jour de Miot conçu en termes offensants : « La Commune oubliera la conduite des membres de la minorité qui retireront leur signature de la déclaration : elle blâme cette dernière. »

Ces dissentiments si profonds servent seulement le Comité central qui accentue encore ses visées en subordonnant définitivement la commission militaire de la Commune et en mettant presque de côté Delescluze. Dans une proclamation d'un ton protecteur, il rappelle son rôle passé et celui qu'il prétend jouer encore : « Le Comité central qui a porté le drapeau de la révolution communale n'a ni changé ni dégénéré. Il est toujours le défenseur né de la Commune, la sentinelle mise par le peuple

auprès de ses droits. » La minorité du Comité, quelques jours après, va même jusqu'à négocier avec les conspirateurs versaillais, puis avec la Ligue, pour comploter la déchéance et l'arrestation de la Commune et traiter de la paix avec le gouvernement (1).

Désormais l'anarchie est partout à son comble.

L'approche d'un dénoûment maintenant trop facile à prévoir, les exactions du Comité de Salut public, excitent dans la ville les sentiments les plus extrêmes et les plus contraires. Dans les quartiers populeux surtout, les violences des agents locaux sont dangereuses ; un grand nombre d'ouvriers qui ne veulent pas figurer dans les bataillons se cachent, changent d'arrondissement, ne sortent que la nuit : tel industriel loge jusqu'à dix de ses ouvriers dans sa maison pour les soustraire aux racoleurs fédérés.

Dans la masse même des partisans de la révolution, le bon sens public commence à se faire jour : les défaites quotidiennes, les révolutions de palais, les hâbleries, les rivalités, les bruits de trahison, provoquent au sein des bataillons des retours salutaires. Le peuple, rassasié de lois populaires, se demande enfin ce que peut réaliser ce débordement de violences, de décrets, de promesses. Les plus ardents des premiers jours deviennent les réfractaires de mai. Les bataillons fondent à vue d'œil. Le 17 mai, le colonel de la 8e légion menace de la cour martiale les bataillons qui ne se rendront pas à la caserne de la Pépinière pour marcher de là au feu ; il va même jusqu'à appeler des bataillons étrangers à l'arrondissement pour se faire obéir des réfractaires. Le colonel de la 3e légion, Spinoy, et les représentants du 3e arrondissement, A. Arnaud, Demay, Pindy, C. Dupont, font, le 10 mai, la même menace. Dans le IXe arrondissement, il faut dissoudre le

(1) Voir, entre autres documents, *Mémoires du Comité central et de la Commune,* par J. de Gastyne, rédacteur du *Bien public* (ch. XXI et XXII).

7e bataillon qui refuse tout service et le verser dans les autres bataillons de la légion. Le chef de la 6e légion menace de faire fusiller les gardes qui, après avoir touché leur solde, se cachent. Partout même spectacle, les avant-postes fédérés sont désertés de leurs défenseurs. Le gouvernement de l'Hôtel de Ville, celui de Versailles, en sont également informés par les rapports de leurs agents respectifs (1).

Mais ce courant d'opinion que créent le découragement et aussi le mépris de pouvoirs civils et militaires incapables, n'est point le seul. En face de lui s'affirme le parti des implacables. Les démagogues de la majorité communale et du Comité central, les fonctionnaires obscurs des arrondissements, les soldats déserteurs, les vaillants échauffés par deux mois de combats quotidiens, les défenseurs sincères de la République et de la cause sociale, les coupables compromis dans des actes de violence ou de sang, le composent et s'y mêlent dans une confusion étrange. Ceux-là sont décidés à tout; ils ne veulent ni grâce ni merci, et ne cachent plus leurs projets.

A leur voix les dénonciations pullulent, fruits des vengeances privées, des fureurs politiques, des plus méchantes passions (2).

(1) Enq. du 18 mars. *Pièces justif. passim.* — Voir Dauban (*recueil cité*), p. 168, 316, 295, etc., etc.

(2) Le dévouement avec lequel les étudiants en médecine ont soigné les blessés fédérés dans les hôpitaux ne les a pas préservés de la haine des dénonciateurs. Le 18 germinal, un Marcellin Ballot écrit au délégué à la guerre : « Citoyen, chaque hôpital est un foyer de réaction où l'on dit tout haut des choses atroces qui m'ont indigné. Le moyen de faire cesser cet état de choses serait d'envoyer à dix heures du matin quelques gardes nationaux dans chaque hôpital. Ils enrôleraient dans les bataillons de marche tous les étudiants de 17 à 35 ans sans en excepter un seul et on les ferait marcher contre les insurgés de Versailles... La guerre est ouverte entre l'ouvrier, qui représente l'honnêteté, le travail, et la jeunesse corrompue, débauchée des écoles qui voudrait nous ramener au moyen-âge. » (Dauban, *id.*, p. 184.)

Ils ne craindront même point, par des excitations deux fois coupables, de faire appel aux femmes et à leur aide exaltée. C'est ainsi que le chef de la 12e légion, Jules Montels, constitue une compagnie de *citoyennes volontaires* et propose cet exemple aux réfractaires que ces citoyennes devront désarmer publiquement et conduire elles-mêmes en prison « afin de stimuler l'amour-propre des lâches » (1).

Ce sont ces ultras qui patronnent la nuée des fabricants de projectiles chimiques, les réinventeurs du feu grégeois, les constructeurs de machines Fieschi, pyrotechnistes de Saint-Thomas d'Aquin et autres lieux, inventeurs de moyens de destruction inouïs dus à l'électricité à sa 100e puissance, de bombes à la main, fusées asphyxiantes, etc., etc. (2).

C'est à leur instigation que dès le commencement d'avril la commission des barricades décide, sous la présidence de Miot, que des fourneaux de mines et des torpilles seront placés en avant des fossés des barricades, au fond et sur les côtés des égouts (3) : si cet arrêté n'est point exécuté, il n'en indique pas moins des dispositions de défense extrême.

C'est grâce à leur concours encore qu'une délégation particulière est constituée pour rechercher les moyens de faire une guerre *scientifique*, sans doute ainsi appelée par antiphrase. Deux membres de la Commune, les docteurs Parisel et Pillot, sont placés à la tête de cette délégation nouvelle : Parisel siège au ministère du commerce et Pillot à l'École des mines. Les travaux de laboratoire doivent être tenus secrets (4), mais quelques explosions indiscrètes indiquent assez leur but (5). Dans ces conciliabules,

(1) Voir *Cri du Peuple*, 16 mai.
(2) Dauban (*docum.*), p. 47, 94, 142, 180, 183, 346, etc., etc.
(3) 12 avril. Procès-verbal de la séance.
(4) Voir Enq. du 18 mars. *Pièces just.*, p. 517 et *passim.*
(5) Le 14 mai, par exemple, A. D. est blessé par « une explosion de

des misérables étudient l'utilisation des égouts et des tuyaux à gaz pour faire sauter tel ou tel quartier de Paris. Le 15, le 16, le 18, le 19 mai, Parisel multiplie les avis officiels ; il invite tous les détenteurs de soufre, de phosphore, et autres produits chimiques à en faire la déclaration sous trois jours à la délégation scientifique ; il informe qu'il accepte toutes les soumissions de sulfure de carbone ; il fait appel aux anciens artilleurs, aux ouvriers artificiers, afin de constituer quatre équipes de fuséens pour l'emploi des fusées de guerre (1). P. Grousset de son côté insère dans l'*Officiel* cette note au moins imprudente : « Quelques journaux ont paru croire que l'adhésion de la Commune à la convention de Genève avait pour résultat de proscrire l'usage des nouveaux engins de guerre dont dispose la Révolution. — La convention de Genève n'a pour but et pour effet que de garantir la neutralité des édifices et du personnel des ambulances militaires. A la reconnaissance de cette neutralité se borne l'adhésion de la Commune. Quant aux forces terribles que la science met aux mains de la Révolution, la convention n'en réglemente pas l'usage. »

Delescluze et ses collègues du XI[e] arrondissement Mor-

matières chimiques au moment où il justifiait par l'expérience la découverte faite par lui d'un produit qui doit rendre d'importants services à la cause communale. » (*Journal officiel* du 16 mai.)

(1) Voir *Journal officiel*, 15, 16, 19 mai. — Nous omettons à dessein, dans cette triste énumération de préparatifs, l'invitation faite par la délégation des travaux publics « aux dépositaires de pétrole ou autres huiles minérales, à en faire la déclaration dans les quarante-huit heures, aux bureaux de l'éclairage à l'Hôtel de Ville (16 mai) ». Les discussions les plus serrées devant les conseils de guerre ont établi que l'imprudent arrêté de M. Thiers, supprimant les arrivages de charbons de terre et par conséquent la fabrication du gaz, avait favorisé la concentration et le dépôt de pétrole dans les ministères et autres édifices publics. Ces huiles servirent, il est vrai, aux furieux et aux criminels des derniers jours, mais elles avaient été réunies dans un but indiscuté d'éclairage. (Voir 3[e] conseil de guerre, 9 et 21 août 1871 ; — et 5[e] conseil de guerre, mai 1872. Affaire de Pillot.)

tier, Avrial, Verdure, dans une proclamation exaltée, poussent aussi les esprits dans cette voie funeste : « Jules Favre,..., s'écrient-ils, disait le 4 septembre, dans une de ses trop célèbres circulaires : « Après nos forts, nos remparts ; après nos remparts, nos barricades ; après nos barricades, nos poitrines ! » Citoyens, prenant ces paroles comme devise et jurant que l'action suivra la pensée, nous ajoutons celle-ci : « Après nos barricades, nos maisons ; après nos maisons, nos mines ! »

La presse communaliste enfin joint ses excitations du matin et du soir à ces menaces officielles. Le ton des polémiques s'est haussé à un diapason de violence qui fait un douloureux contraste avec le langage conciliateur et attristé des journaux républicains. Aux discussions de théories gouvernementale et municipale d'avril ont succédé maintenant les cris d'alarme et de guerre à outrance : — Silence à la politique ! — La défense, rien que la défense ! — Aux armes !

Laissons de côté la multitude des feuilles éphémères, nées chaque jour avec la même confusion que les idées, et arrêtons-nous seulement aux journaux dirigés par les écrivains, dont le talent populaire a obtenu dans les rangs fédérés un succès d'influence et parmi les Parisiens un succès de curiosité.

Ce sont d'abord les feuilles des membres de la Commune. M. H. Rochefort avait spirituellement mais inutilement raillé les dictateurs de l'Hôtel de Ville qui continuaient à diriger des journaux, tout en poussant chaque jour à la suppression des journaux d'autrui, et profitaient ainsi, comme rédacteurs en chef, des lecteurs enlevés à leurs confrères comme délégués du gouvernement.

Félix Pyat, dans le *Vengeur*, malgré des collaborateurs de mérite comme Rogeard, Pierre Denis, fait la plus fâcheuse campagne : ses déclamations théâtrales, ses accusations indécentes contre ses collègues, ses excitations

aux dernières violences, abusent ou affolent pendant deux mois de trop crédules lecteurs. Tel il est au Conseil, tel il reste dans sa gazette. M. Rochefort et Vermorel lui infligent plus d'une fois de dures leçons.

Jules Vallès, dans le *Cri du Peuple*, n'écrit guère avec la plume d'un membre de la minorité. C'est des officines du Comité de salut public que semblent sortir ses articles. Le 16 mai, il insère (s'il ne rédige pas) la fameuse note :

« On nous avait donné, depuis quelques jours, des renseignements de la plus haute gravité, dont nous sommes aujourd'hui complètement sûrs.

« On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi.

« Les forts peuvent être pris l'un après l'autre. Les remparts peuvent tomber. Aucun soldat n'entrera dans Paris.

« *Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra.*

« Que l'armée de Versailles sache bien que Paris est décidé à tout plutôt que de se rendre. »

Et deux jours après : « Le *Cri du Peuple* l'affirme de nouveau : les précautions sont prises. Paris vaincra, ou, s'il succombe, il engloutira les vainqueurs dans une catastrophe épouvantable. Dernier avis aux bombardeurs ! »

L'*Ordre* et l'*Ami du Peuple* de Vermorel meurent faute de lecteurs. On n'y reconnait guère le talent du rédacteur du *Courrier Français*. Vermorel y raille souvent les « profonds politiques de la Ligue », mais il blâme aussi les excès de l'Hôtel de Ville.

Le *Réveil du Peuple* est rédigé par les anciens collaborateurs de Delescluze au *Réveil :* ses polémiques sont ardemment révolutionnaires.

L'*Affranchi* de Paschal Grousset n'est pas moins violent dans sa courte carrière.

Vésinier, dans *Paris libre*, peut rééditer à loisir ses chroniques obscènes. Les lettres et la politique ont un per-

sonnel de rebut qu'il faut oublier. Qui parlerait du reste des prétentions gouvernementales et littéraires de cet Ésope terne et malsain, sans les plaisantes épithètes dont l'accommoda le rédacteur du *Mot d'Ordre* un jour de méchante humeur ?

La *Sociale* d'André Léo (Mme Grégoire Champseix), le *Bonnet rouge* de M. Secondigné, les deux journaux de M. Lissagaray, l'*Action* et le *Tribun du Peuple*, soutiennent énergiquement la cause de l'Hôtel de Ville.

Mais les plus violentes excitations sont pâles à côté de celles des journaux de Gustave Maroteau et du *Père Duchêne.*

Le langage de Maroteau dans le *Faubourg*, la *Montagne* et le *Salut public* est tel qu'il faut invoquer l'extrême jeunesse et presque l'irresponsabilité de l'auteur pour l'expliquer. Dans ces temps de troubles, il y a des paroles dont il faut se garder, certain que, quelques folles qu'elles soient, elles peuvent trouver des esprits qui les accueillent. C'est dans la *Montagne* que les futurs exécuteurs de Mazas peuvent lire le fameux article de Maroteau à propos des otages : « Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, ils les mordront ; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires ; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy.

« Il faut que M. Thiers le sache, nous avons pris Darboy comme otage ; et, si l'on ne nous rend point Blanqui, il mourra.

« La Commune l'a promis ; si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle.

« Et ne l'accusez pas !

« Que la justice des tribunaux commence, disait Danton, au lendemain des massacres de septembre, et celle du peuple cessera...

«... Ah ! j'ai bien peur pour Monseigneur l'archevêque de Paris ! »

La *Montagne* parle au moins une langue convaincue, mais le *Père Duchêne!*

Que dire de cette publication d'une forme ordurière systématiquement cherchée? Quelle conviction décèle chez des écrivains ce misérable artifice de style, cette manière remplie de mots grossiers, de jurons et d'argot?

Par cet appât indigne, Vermersch, Vuilliaume et Humbert, successeurs de l'odieux Hébert, trouvent chaque matin plus de soixante mille lecteurs. Il n'est pas de violences que ne réclame chaque matin le *Père Duchêne:* sur sa dénonciation Chaudey est arrêté; c'est lui qui insinue qu'on pourrait bien démolir « l'infâme baraque des Tuileries »; c'est lui qui demande que M. Schœlcher soit fusillé comme Clément Thomas pour crime de trahison; ses crieurs matineux colportent « ses lettres b... patriotiques sur la police, avec sa grande colère contre le citoyen Ferré et le citoyen Raoul Rigault qui ne f... rien et passent leur temps à se faire les ongles au lieu de griffer ». Cette feuille criminelle, prise au sérieux par plus d'un inculte, contribuera aux cruels évènements des dernières heures. « Je démontrerai que tes feuilles sont les délices de Coblentz, » disait Camille Desmoulins à Hébert; les politiciens réactionnaires de Versailles ne peuvent souhaiter de plus utiles ennemis.

Dans ce *crescendo* formidable de menaçants desseins, le parti des ultras, le nihilisme en action, adjure l'Hôtel de Ville de mettre l'embargo sur tous les papiers publics, sur les dossiers des notaires, des avoués, des huissiers, les titres de rente de la Dette, d'enlever la Banque, la Caisse des dépôts, etc., et, du haut de Montmartre fortifié, de sommer Versailles de faire soumission sous peine des derniers scandales et des suprêmes catastrophes.

De Chislehurst enfin, en dehors du mot d'ordre adressé aux conspirateurs civils et militaires dont nous avons suivi quelques menées, sont secrètement parties depuis le

18 mars des instructions d'une gravité extrême. L'anarchie dans laquelle est plongée l'ex-capitale, a suggéré à l'entourage de la cour exilée l'odieuse pensée d'exploiter les fureurs de la démagogie, de les attiser, de les diriger. Il faut surtout, quoi qu'il en coûte, rendre désormais impossible la divulgation des dilapidations, des mobiles politiques fantaisistes ou inavouables, des turpitudes, des crimes enfin sur lesquels reposait hier l'édifice impérial. Les *Papiers des Tuileries* en ont déjà trop dit aux Tacite, aux Suétone de l'avenir. Les archives de la Cour des comptes, le Conseil d'État, le ministère des Finances, la Police, le Palais de Justice contiennent aussi des millions de pièces accusatrices, et l'on sait que les ruines ne parlent qu'aux poètes. Dans ce chaos de deux mois, les consciences à vendre, les crédules stupides, les furieux, sont un personnel tout prêt d'obscurs acteurs, aussi faciles à pousser qu'à sacrifier et à désavouer. Au sein même de la Commune, les agents provocateurs du bonapartisme pullulent : il y a un Émile Clément, un Pourille (1), etc. Si le Conseil les chasse ou les emprisonne, l'or bonapartiste les saura bien remplacer : il importe que Chislehurst soit représenté dans les commissions où la guerre scientifique se prépare. Qui sait ? Peut-être bien qu'au milieu d'une infernale apothéose, Napoléon sortira encore une fois, *deus ex machinâ !* que la France bernée rappellera un sauveur et maître ! que parmi les réacteurs effarés, l'insurrection de 71, comme celle de Juin 48, aura pour écho : Vive l'empereur !

Paris présente, ces derniers jours de la tyrannie communale, un aspect de morne tristesse ; ses rues sont silen-

(1) De Mazas, l'ex-agent de la police impériale écrit aux membres de la Commune pour se plaindre de sa détention, mais il n'oublie pas la défense : « Le docteur Parisel, de la Commune, est-il prêt pour ses expériences (*secret*) ? » Dauban (*Docum. cit.*, p. 343.)

cieuses et désertes. Toute cette animation extérieure, ce mouvement habituel de vie travailleuse ont disparu. La tranquillité de la ville frappe les délégués lyonnais : sans doute Paris est calme, mais à la manière d'une nécropole. Les dictateurs de l'Hôtel de Ville ont imité les vainqueurs dont parle l'historien latin : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Sans les barricades placées çà et là, surmontées du drapeau rouge, gardées par des postes de fédérés, sans ces canons braqués aux embrasures et commandant les carrefours, le voyageur subitement arrêté n'eût pu comprendre quel évènement avait ainsi dépeuplé la ville populeuse.

De temps à autre, un bataillon de deux cents miliciens monte vers sa garde ou en descend ; dans ses rangs on remarque quelques pantalons rouges ; voici des gens de couleur ; les cantinières ne manquent pas, la carabine-chassepot en bandoulière, la taille ceinte de l'écharpe rouge ; au dernier rang plusieurs brancardières : le brassard de la Convention de Genève les distingue seul des autres femmes, car elles ont conservé leurs vêtements de travail.

Souvent des estafettes passent au galop bruyant d'une monture aveuglément poussée ; elles essaient par un costume pittoresque, le chapeau tyrolien à plumes, la veste hongroise, de masquer l'attitude peu héroïque du cavalier novice. Le goût latin du pittoresque paraît aussi dans les uniformes divers des *Francs-Tireurs* et des *Turcos de la Commune*, des *Vengeurs de Flourens, de Paris* et *de la République,* des *Éclaireurs de Belleville* et autres troupes de formation nouvelle.

Les manifestations théâtrales plaisent à l'imagination populaire : dans tel arrondissement, le XIe, la mairie est tendue de noir le jour anniversaire du plébiscite de 1870. La fête des Tuileries, le 11 mai, paraît aussi comme un défi jeté à Versailles ; son but de bienfaisance la justifie toute-

fois : les recettes sont faites « au profit des veuves et des orphelins de la République ». De grandes affiches annoncent à l'avance le programme du concert portant en gros caractères : *Commune de Paris. — Palais des Tuileries, servant pour la première fois à une œuvre patriotique.* — Fédérés et Parisiens répondent à l'appel. Trois orchestres sont placés, dans la salle des maréchaux et la salle de spectacle, le troisième dans le jardin illuminé *a giorno* de lanternes vénitiennes, et jouent alternativement des airs patriotiques ou empruntés aux plus célèbres opéras. Une compagnie d'artistes prête son concours et, allant d'orchestre en orchestre, mêle ainsi à la musique la déclamation poétique ou le chant. Ici c'est un air du *Trouvère* ou de *Rigoletto ;* là un air de la *Muette*, dont l'illustre auteur vient de s'éteindre ; plus loin, c'est la *Marseillaise* dont l'auditoire répète les refrains ; voici Mlle Agar, de la Comédie-Française, qui déclame quelqu'une des œuvres de son poète favori, M. François Coppée, une des jeunes célébrités écloses au soleil couchant de l'Empire ; la Bordas paraît aussi pour faire applaudir son chant faubourien : « *C'est la canaille ! Eh bien, j'en suis !* » Et la batterie de Montretout mêle de minute en minute son grondement aux fanfares.

Le succès de cette fête fait décider un grand festival pour le 21 mai à l'Opéra, dont le directeur, M. Perrin, vient d'être destitué par Cournet : on comprend le 22 pourquoi il n'a point eu lieu.

Le théâtre même, par les souvenirs historiques et l'allusion politique, pouvait devenir un actif foyer d'excitation et de propagande : la scène, par là, convient aux époques révolutionnaires. Les théâtres, sous la Commune, restent tous en dehors du mouvement communal. Les Français jouent imperturbablement le répertoire classique ; le Gymnase donne *Froufrou*, le *Voyage de M. Perrichon*, les *Maris sont esclaves*, l'*Homme aux* 76 *femmes ;* les Variétés,

les *Saltimbanques devant Paris* (*Jérémiade tudesque*), les Folies Dramatiques enfin, sans souci de la prise d'Issy et de Vanves, remontent le *Canard à trois becs!*

Si la Commune n'a point eu de dramaturge, les poètes lui ont fait aussi défaut : d'ailleurs, tous les mouvements populaires n'inspirent pas des Auguste Barbier, ni même des Jacques Richard (1), et la voix du chantre de l'*Année terrible* ne s'est élevée durant ces deux mois que pour être méconnue des deux partis.

Non, il n'y a point dans l'aspect de Paris sujet de tableaux romantiques, comme en trouvent les écrivains réfugiés. Pourquoi exalter ces heures sombres et par un vain mirage chercher jusque dans le deuil public des descriptions à effet? Pourquoi vouloir payer et soi-même et les autres de phrases trompeuses?

Dans la grande ville désolée, ce qui toutefois reste un digne et touchant spectacle, c'est le culte dont sont honorés les morts. Depuis le jour où Delescluze et ses collègues avaient solennellement conduit au Père-Lachaise les morts des combats du 2 et du 3 avril, il n'est point d'heure où par les rues de la ville ne passent de funèbres cortèges. Heureux ceux qui, comme Pierre Leroux, s'éteignent tranquillement au milieu des leurs, selon la loi naturelle! Petit est leur nombre. Nous parlons des nombreuses victimes faites par la guerre civile dans les rangs des milices fédérées. Le défilé s'ouvre par plusieurs

(1) Nous donnons à l'appendice les fragments d'une pièce remarquable que Jacques Richard écrivait en mai 1860, peu de temps avant une mort prématurée : il n'avait pas vingt ans. On jugera par l'*Ode à la Jeunesse* de ce que promettait ce jeune homme comme poète et comme citoyen. Taxile Delord, dans son *Histoire du Second Empire* (t. II), a déjà donné de lui un morceau d'un fier mouvement sur la mort de Jérôme Bonaparte, l'ancien roi de Westphalie. Nous regrettons que la main d'un ami n'ait pas recueilli et donné l'œuvre entière de Jacques Richard; une telle publication honorerait les lettres et attesterait une fois de plus devant l'histoire les sentiments virils et libres d'une partie de la jeunesse française sons le second Empire.

rangs de musiciens et de tambours qui font tour à tour retentir de sourds roulements ou des airs d'une note grave. Le corbillard suit orné de drapeaux rouges, de couronnes d'immortelles, des insignes du mort. Derrière vient la veuve tantôt impassible et stoïque, tantôt éclatant en sanglots et soutenue par les siens, suivie souvent de ses petits enfants ; puis marchent les amis, la députation du bataillon.

Au passage du triste cortège, qui n'a senti ses yeux se mouiller de larmes, qui n'a maudit cette lutte abominable? Quand le mort laisse au foyer désert la détresse et la faim, quand au retour du cimetière, la veuve et les enfants ne trouveront ni pain ni feu, quelques amis tendent pendant la route des bourses aux passants et recueillent une offrande, rarement refusée. Jamais les convois ne sont accompagnés de prêtres ni conduits aux églises presque toutes fermées. Sinon la libre conscience, du moins la libre pensée triomphe sans obstacle.

Cependant chaque heure, marquée par un progrès nouveau de l'armée versaillaise sous Paris, redouble l'affolement de l'Hôtel de Ville. Depuis le 13 mai, les batteries de brèche sont établies aux extrémités des lacs : le Point-du-Jour, les portes et remparts d'Auteuil, de Passy, sont écrasés, effondrés.

Par un revirement étrange, voici qu'ouvrant enfin les yeux, le Comité de Salut public songe maintenant à traiter avec Versailles ! Le 15, Billioray, au nom de ses collègues Gambon et Ranvier, voit secrètement M. Jules Amigues, l'un des délégués habituels des syndicats, et le prie d'entrer en communication avec M. Thiers : la Commune et le Comité de Salut public accepteront une trêve basée sur les conditions formulées dans le rapport du 3 mai (Paris département, des élections municipales nouvelles d'après

la loi du 14 avril, les forts ouverts à l'armée, le service intérieur fait par la garde nationale, l'amnistie excepté pour les crimes de droit commun) (1). Mais plus que jamais le moment des négociations est passé. Les négociateurs fédérés eussent-ils même été suivis?

Le 17, au Conseil, le jour où la minorité fait amende honorable, un membre de la majorité, Urbain, se lève pour donner lecture du rapport d'un parlementaire: « Dans les combats de Vanves, les bataillons de la 7e légion, dit-il, ont perdu près de quatre-vingts morts ou blessés; le colonel Barral de Montaut a envoyé un parlementaire et des médecins pour relever les blessés : les Versaillais les ont accueillis par une grêle de balles; une ambulancière a été assassinée. » Poussé par M. de Montaut, qui joue cette fois jusqu'à l'extrême limite le jeu dangereux qu'il a choisi (2), Urbain demande « que dix individus désignés par le jury d'accusation soient immédiatement fusillés pour venger le nouveau crime de Versailles ».

Amouroux rappelle que la loi des otages est exécutoire: « Frappons surtout les prêtres ! » dit-il.

En réponse à ces vœux sauvages, Raoul Rigault annonce qu'il a convoqué le jury d'accusation pour le surlendemain et demande à la Commune de décréter que « le jury d'accusation pourra provisoirement prononcer des peines après avoir jugé de la culpabilité de l'accusé ».

(1) Déposition de M. Limousin, rédacteur du *Siècle*, délégué des Syndicats, dans la séance du 12 août. (Procès des membres de la Commune. — Interrogatoire de Billioray.) — Voir aussi les communications de M. Amigues à M. Ernest Daudet. *L'Agonie de la Commune*, p. 29.

(2) Devant le 3e conseil de guerre (séance du 11 août), où il a paru comme témoin, M. B. de Montaut a allégué qu'il espérait par ces mesures violentes faire parvenir Urbain à la délégation de la guerre en remplacement de Delescluze, inaccessible à n'importe quelle influence, et diriger alors le nouveau délégué dans un sens favorable à Versailles.

C'était simplement transformer le jury en tribunal révolutionnaire. La majorité déclare s'en référer à son décret d'avril et en ordonne l'exécution immédiate.

Au moment où la séance est levée, un grondement formidable ébranle Paris : c'est l'explosion de la cartouchière de l'avenue Rapp. Le Comité de Salut public, Delescluze, l'exploitent contre Versailles sur qui ils rejettent la responsabilité du « forfait ». Nulle preuve formelle n'était avancée. La presse remarqua pourtant que les ouvriers avaient quitté la cartouchière deux heures plus tôt que de coutume. Cet accident déplorable avait fait une trentaine de victimes; il exaspère encore les esprits.

Le 19, fidèle exécuteur du décret communal, le procureur Rigault tient la première séance du jury d'accusation dans la salle des assises. Ce sont des gardes de Paris, pris la plupart le 18 mars, qui comparaissent. Rigault les interpelle cruellement, les invective. L'un d'eux, le brigadier Genty, se défend en invoquant la discipline, sa qualité de soldat. « Je ne comprends pas, s'écrie Rigault, que des hommes appartenant à la garde de Paris, s'assimilent à des soldats ! Si vous étiez des soldats, le peuple de Montmartre ne s'y serait pas trompé : les hommes du 88e de ligne ne sont pas sur ces bancs. Pouvez-vous être considérés, oui ou non, comme otages ? Toute la question est là. » Le jury prononce que les gardes de Paris sont condamnés à être gardés comme otages et que « l'on agira envers eux comme agira le gouvernement de Versailles envers les miliciens (1) ».

Les jours suivants, Chaudey, l'archevêque et les ecclésiastiques détenus doivent comparaître à leur tour. M. Rousse a obtenu de leur prêter le concours de sa belle et généreuse parole. Encore une fois, l'Église réformée

(1) Lettres des gardes Walder et Pauly, le 20 mai, citées dans le compte rendu in-extenso de l'affaire de la rue Haxo, p. 253. Paris, 1872.

s'honore en protestant contre un tel attentat à la liberté de conscience et à l'humanité (1).

Les dernières remontrances de la presse républicaine sont accueillies comme actes de trahison. Un décret du Comité de Salut public supprime les journaux survivants : l'*Écho de Paris*, l'*Indépendance française*, l'*Avenir national*, la *Patrie*, le *Pirate*, l'*Echo de l'Ultramar*, la *Justice*. La *Revue des Deux Mondes*, n'a pas été « plus sage » malgré l'arrestation de M. Beaussire : elle subit le sort commun. La *Commune* que rédige, avec Millière et Odilon Delimal, M. Georges Duchêne, n'est pas épargnée. Aucun journal nouveau ne peut désormais être publié avant la fin de la guerre ; la signature des articles est obligatoire ; en cas de contravention, imprimeurs et publicistes sont traduits devant la Cour martiale.

Menacé dans sa liberté par Rigault qui taxe de désertion les critiques du *Mot d'Ordre*, M. H. Rochefort doit briser sa plume et chercher une retraite.

La vaillante *Politique* de M. Gaulier va être frappée à son tour : Ferré a décrété sa suppression et lancé un mandat d'arrestation contre son rédacteur. Le 21 mai, à côté de cette feuille, il ne reste plus que le *Rappel*, la *Vérité* et le *Fédéraliste* de M. Odysse Barrot, fondé la veille.

Déjà la guerre prend du côté de la Commune un caractère de violence qu'elle n'avait point encore montré. Aux avant-postes, tout individu dont l'attitude suspecte laisse soupçonner des relations avec l'assaillant est impitoyablement fusillé. A Villejuif, à Montrouge, des espions ou soi-disant tels sont passés par les armes devant les généraux et les commissaires civils.

(1) Lettre adressée le 20 mai à la Commune et signée des pasteurs : Guillaume Monod, Louis Rouville, Ed. de Pressensé, Montandon, Grandpierre, Valette, V. Goguel, O. Fisch, E. Dhombres, F. Kuhn, E. Robrin, Louis Vernes, Venon, Decoupet, Mure-Robineau, de Lepoide, A. Dez, Matter, E. Cook, J. Rose-Cormack (d'Édimbourg), Paumier, Gaubett, E. Bersier, Ed. Forbes (de Londres).

Mais ces dernières fureurs ne peuvent désormais suppléer à une défense de plus en plus défaillante.

Les batteries versaillaises de la rive gauche font rage sur Montrouge, les portes d'Issy, de Versailles : le 18, le petit Vanves, Malakoff, une partie du grand Montrouge, le moulin de Cachan sont enlevés par le 2e corps.

Sur la rive droite, les batteries de brèche du bois de Boulogne et de Billancourt sont, dès le 15, armées de quatre-vingts pièces de siège empruntées à la batterie de Montretout, au 2e corps et aux parcs de Versailles ; elles tirent nuit et jour sur les portes de la Muette, d'Auteuil, de Saint-Cloud, du Point-du-Jour. Dès le 18, les cheminements amènent les troupes assaillantes presque aux pieds des glacis, devant les fossés remplis de décombres.

Sous ce terrible bombardement continué le 19, le 20, les bataillons fédérés évacuent enfin les bastions, abandonnant canons sur les remparts et munitions dans les casemates ; ils s'enfoncent dans les quartiers excentriques et se cantonnent loin des portes, trop écartés pour paraître en temps utile. Le désarroi, la lassitude sont partout extrêmes. Généraux et commissaires civils du sud et de l'ouest jettent hautement leurs cris d'alarme (1).

Dans les conseils de Versailles les dispositions générales pour l'assaut sont déjà arrêtées : c'est le 23 que le maréchal de Mac-Mahon projette de le donner. Un incident avance de quarante-huit heures l'entrée de l'armée.

Le dimanche, 21, le feu de Montretout et des batteries de brèche avait tonné toute la journée avec sa violence

(1) Voir Enq. *Pièces justif.*, et Dauban, *op. cit.*, p. 363. Dépêche du secrétaire de la Guerre au Comité de salut public (30 floréal) : « Les bastions 61 à 67 sont abandonnés, les portes brisées par le canon... » — Lettre de Johannard et de La Cécilia à Delescluze (Montrouge, 20 mai) : Ils demandent d'évacuer la position qui n'est plus tenable.— Lettre de Dombrowski à Delescluze (21 mai) : « Les Versaillais sont à cent mètres des glacis de la porte St-Cloud. Les troupes refusent tout service... » etc.

habituelle sur les remparts et la porte de Saint-Cloud, quand tout à coup, vers trois heures, un homme apparaît sur la plongée voisine de cette porte : il est seul et agite un mouchoir blanc. Le capitaine du génie, Garnier, de service à la tranchée, l'aperçoit et, malgré l'intensité de la canonnade, s'avance seul à cet appel. Plus d'une fois de semblables signaux, défis ou fausses invites, avaient été adressés à l'assaillant des tranchées parisiennes. Cette fois le doute n'est pas permis. L'homme au mouchoir blanc est un piqueur au service municipal, Jules Ducatel ; il habite le Point-du-Jour ; depuis près de deux semaines il fait sur la route stratégique des promenades périlleuses ; ses dernières reconnaissances lui permettent d'affirmer que toute cette partie des remparts est déserte ; les troupes n'ont qu'à s'avancer ; nul besoin d'assaut.

Le capitaine Garnier franchit la porte de Saint-Cloud à la tête d'un gros de sapeurs et s'y établit fortement. Quelques instants après, le capitaine de frégate Trève vient le rejoindre.

Le général Douay est immédiatement informé : il expédie aussitôt une estafette à M. Thiers et au maréchal de Mac-Mahon en ce moment au Mont-Valérien ; un de ses officiers d'ordonnance vient aussi à bride abattue prévenir le commandant Ribourt, de la batterie de Montretout, de cesser le feu sur le rempart. M. Thiers télégraphie aux préfets ; le maréchal ordonne, par fil électrique, aux commandants de la réserve, du 1er et du 5e corps de suivre le général Douay ; il descend lui-même à Boulogne.

Le général Vergé s'engage le premier avec quelques compagnies d'artilleurs portant de petits mortiers à bras ; sur l'avenue d'Auteuil, il se heurte à des avant-postes fédérés, les maintient par une vigoureuse fusillade, les refoule enfin en retournant contre eux une pièce abandonnée sur les bastions.

Le général Berthaut franchit à son tour, sur une passerelle, le fossé à moitié comblé, vers six heures ; il longe les fortifications par le boulevard Murat, tourne les défenses du viaduc, chasse les défenseurs de la porte d'Auteuil ; puis assuré sur ses derrières par le général L'Hérillier, se porte franchement sur la seconde ligne de défense, qui aboutit à la Muette et à la barricade de la rue Guillon ; mais là il se heurte à Dombrowski.

Depuis le matin Dombrowski adresse à Delescluze des dépêches désespérées, demandant du renfort.

Quant à la Commune, que fait-elle ? En ce moment même elle juge Cluseret, et avec autant d'à-propos que dans la séance de la veille où, sur la proposition de Vésinier, elle a aboli les titres de noblesse et la Légion d'honneur, elle discute à fond la conduite de l'ex-délégué en Amérique et en Irlande. Tout à coup, Billioray, le membre du Comité de Salut public, entre dans la salle des séances et demande la parole d'urgence ; il lit une dépêche de Dombrowski : les Versaillais sont dans Paris ; le Comité de Salut public répond de tout. La Commune reçoit le coup dans un silence profond : sa dernière heure a sonné. On lève la séance en décidant que chaque membre se rendra dans son arrondissement pour en assurer la défense. Le Conseil ne se réunira plus, officiellement du moins.

A la Guerre, nul ne veut croire à l'entrée de l'armée. Le Comité central envoie à la porte Maillot un jeune capitaine d'état-major, le comte de Beaufort, qui revient avec les plus rassurantes nouvelles. Delescluze fait de son côté afficher la dépêche suivante reproduite par les journaux du 22 matin : « L'observatoire de l'Arc de Triomphe nie l'entrée des Versaillais. Le commandant Renard de la section vient de quitter mon cabinet, il affirme qu'il n'y a eu qu'une panique et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée ; que si quelques Versaillais se sont présentés, ils ont été repoussés. »

L'armée continue son mouvement. Dombrowski, avec deux milliers de volontaires, a vainement tenté d'arrêter Berthaut et L'Hérillier, sur la place et devant l'église d'Auteuil. Il est forcé de se replier sur la Muette.

Le général Vergé, sur les indications de Ducatel, qui sert de guide au chef d'état-major de la division, le colonel Piquemal, s'avance vers le pont de Grenelle, enlève la barricade de la rue Guillon et aborde le Trocadéro, où quelques pelletées de terre à peine ont été remuées sans ordre ni méthode : là huit cents fédérés sont tournés et enlevés sans coup férir.

Le général Clinchant suit la division Berthaut; il dégage définitivement la porte d'Auteuil. Le brigadier Cottret continue le mouvement le long des remparts, ouvre la porte de Passy. Le général de Ladmirault pénètre avec le 1er corps par ces deux issues.

Clinchant arrive au château de la Muette, très-ouvragé du côté des remparts; il le tourne par l'est. Dombrowski s'épuise pour retenir son monde : à peine peut-il conserver cinq ou six cents hommes; enfin, blessé d'un éclat de pierre à la poitrine, il se retire. Clinchant occupe aussitôt le château.

Le général Vinoy et les deux dernières divisions de l'armée de réserve entrent à leur tour dans la ville. L'une campe à Passy, l'autre descend sur Grenelle.

Sur la rive gauche, le général de Cissey, également averti, a massé son corps d'armée à Malakoff. Les bataillons fédérés qui occupent le Grand-Montrouge sont précipitamment rentrés dans Paris par la porte d'Orléans. Quelques sapeurs du génie montent à la brèche, rétablissent la passerelle : le 2e corps franchit l'enceinte.

Il est deux heures et demie de la nuit. Plus de soixante-dix mille hommes sont déjà dans Paris.

La ville est endormie, silencieuse; la canonnade s'est assoupie, nul ouvrage sérieux n'a arrêté l'assaillant. La

seconde et dérisoire enceinte est tout entière forcée. L'absence de résistance a frappé tous les officiers expérimentés. Le général en chef du .... corps veut continuer son mouvement sur la gauche, dépasser l'Arc de Triomphe, se jeter dans le parc Monceau que l'on sait vierge de travaux, enfiler les boulevards, tourner le ministère de la marine, les Tuileries. Sur cette grande ligne, il n'y a pas plus de barricades qu'il n'y a de mines ni de torpilles dans les égouts (1). M. Thiers et les états-majors sont sur tous ces points merveilleusement renseignés. En quelques heures, un vigoureux élan sauve Paris de la rage des démagogues et des agents secrets du bonapartisme. Mais le quartier général renouvelle ses instructions. Le général X. reçoit l'ordre formel de s'arrêter.

(1) Les agents versaillais avaient informé le gouvernement de l'état de la défense parisienne avec une grande exactitude.

M. Belgrand, ingénieur en chef des ponts, directeur du service des eaux, a fait dans l'Enquête (Voir *Pièces justif.*) justice des bruits accrédités par une déposition entièrement erronée. La surveillance la plus rigoureuse avait été constamment exercée dans les égouts dont le service fut fait sous la Commune par les agents et ouvriers ordinaires.

CHAPITRE XII

LA BATAILLE DES SEPT JOURS

Le 22 *mai :* Attitude de la population à la nouvelle de l'entrée de l'armée. — Proclamation de Delescluze. — Dernière séance de la Commune. — Le plan d'attaque de l'armée de Versailles et la convention signée entre le maréchal de Mac-Mahon et le prince de Saxe. — Brunel organise la défense au ministère de la marine et Bergeret aux Tuileries. — La marche de l'assaillant s'effectue d'abord sans difficulté. — Occupation de la gare Montparnasse, de la Chambre des députés, du rond-point des Champs-Élysées, du boulevard Malesherbes, de la gare St-Lazare, de la place Courcelles, etc. — *Le* 23 : Les barricades s'élèvent dans Paris. — Attaque et prise de la butte Montmartre par les généraux de Ladmirault et Clinchant. — Mort de J. Dombrowski. — Premières fusillades de prisonniers fédérés à Montmartre et au parc Monceau. — La gauche de Douay tourne la Madeleine, enlève l'Opéra, menace la place Vendôme. — La résistance de Brunel au ministère de la marine. — Incendie de la rue Royale. — Le général Douay, sur la rive gauche, cherche à envelopper les défenses de l'Observatoire, du Luxembourg et du Panthéon. — Dernières négociations de la Ligue. — Incendie de la Légion d'honneur, de la Cour des comptes, de la rue de Lille. — Incendie des Tuileries. — Exécution de Chaudey. — *Le* 24 : Douay occupe le Louvre, le Palais-Royal, la Banque; Ladmirault, l'hôpital de Lariboisière; Clinchant, la porte Saint-Denis. — Exécution de Veysset, incendie de la préfecture de police. — Cissey s'empare du Luxembourg et du Panthéon. — Incendie de l'Hôtel de Ville. — Les fusillades de prisonniers fédérés continuent. — Mort de Raoul Rigault. — Danger couru par M. Cernuschi. — Exécution de six otages : MM. Darboy, Bonjean, Deguerry, les PP. Clerc, Ducoudray, et Allard, à la Roquette. — *Le* 25 : Attaque de la Butte-aux-Cailles. — Incendie des Gobelins. — Prise du pont d'Austerlitz. — Exécution de Jecker, des dominicains d'Arcueil. — Toute la rive gauche est occupée par l'armée. — Sur la rive droite, le combat du Château-d'Eau. — La Commune à la mairie du XIe. — Dernières délibérations. — Tentatives de négociations des fédérés avec les Prussiens. — Mort de Delescluze. — *Le* 26 : De part et d'autre les prisonniers sont fusillés. — Sanglant épisode de l'ambulance St-Sulpice. — Mort

de Millière, de Treilhard, etc. — Clinchant occupe le Cirque d'Hiver. — Ladmirault est arrêté par l'incendie des docks de la Villette. — Vinoy s'empare de la Bastille et de la place du Trône. — Nouveau massacre d'otages, rue Haxo. — *Le* 27 : Prise des buttes Chaumont, du Père-Lachaise. — La révolte des prisonniers à la Grande Roquette. — *Le* 28 : Derniers combats dans le faubourg du Temple et la rue St-Maur. — Vainqueurs et vaincus. — Les exécutions de prisonniers fédérés continuent après la bataille. — Nombre des morts. — Aspect de Paris. — Les convois dirigés sur Versailles. — Les docks de Satory, l'Orangerie transformés en prisons. — Les exécutions à Versailles. — Les dénonciations. — Les erreurs. — Protestations de la presse républicaine. — Les excitations de la presse cléricale et royaliste au *massacre* et à la *chasse* des vaincus. — Le *Figaro* et le *Français*.— M. Jules Favre et la circulaire relative à l'extradition. — Triste réponse de l'Espagne et de la Belgique. — Protestation de Victor Hugo. — Les cléricaux belges. — L'Assemblée de Versailles va en corps, le 28 mai, remercier Dieu d'avoir répondu au vote des prières publiques.

Le voici donc venu, le jour redouté de la bataille de rues ! Depuis deux mois, il n'est pas un citoyen qui n'y songe avec effroi ! Depuis deux mois, la presse indépendante de Paris, les conseils municipaux, les ligues de conciliation, c'est à qui, par une prévision à la fois facile et sagace, jettera le cri d'alarme !

Le voici, le jour qui va dignement couronner la politique parisienne de M. Thiers, chef-d'œuvre d'habileté, qui met aux prises une partie de la population démocrate de Paris et les généraux bonapartistes à la tête d'une nombreuse armée ! De part et d'autre, les ennemis sont enflammés par des exagérations, des mensonges coupables; ceux-ci aigris par les souffrances du siége, ceux-là par l'humiliation d'une douloureuse captivité, rejetant les uns sur les autres les désastres de la guerre prussienne.

L'armée est irritée ; elle croit avoir une mission morale, un grand devoir à accomplir. Les états-majors ont à reprendre la revanche d'Allemagne (1), à faire oublier

(1) « L'insurrection du 18 mars venant à la suite d'une guerre dé-

leurs défaillances devant la Prusse. Dans cette disposition terrible quel caractère va prendre la victoire?

Les fédérés de 1871 ne trouveront plus devant eux, comme les combattants de juin 48, des Duvivier, des Damesme, généreux soldats qui tombent en tendant la main aux malheureux qu'ils combattent, en s'inquiétant des réformes sociales capables de conjurer ces grandes crises. A ces généraux ont succédé les états-majors du second Empire, fidèles héritiers des traditions de Décembre.

Qu'elles viennent, maintenant, les horreurs de la guerre civile ! Qui donc s'étonnerait que toutes les passions humaines, doublées des rages politiques, des révoltes sociales, éclatent et couvrent les rues de sang et de flammes ?

Le 22, aux premiers rayons d'un soleil radieux, Paris se réveille. La physionomie des rues est troublée. Pendant toute la nuit sont revenus effarés, en désordre, criant à la trahison, de nombreux bataillons fédérés : ils ramènent des blessés dans des fourgons, des civières. La population sort des maisons. On est anxieux, on s'interroge. Les remparts forcés, malgré l'effort d'une dernière lutte que chacun redoute, il semble que le règne de la Commune a déjà pris fin. Nul ne songe à manifester hautement son émotion. Mais dans ces derniers jours de mai, les fédérés, « ces rois de Paris », ont triomphé, violenté avec trop de hauteur ; les menaces faites avec un sans-gêne cruel, la violation incessante de la liberté individuelle ont décidément aliéné jusqu'aux ennemis de l'Assemblée de Versailles. Au sein de la véritable population, il ne paraît pas que la Commune rencontre la moindre sympathie.

Tous les clochers lancent leurs tocsins à pleines volées, le tambour est battu dans tous les quartiers ; déjà dans

sastreuse avait empêché l'armée de tomber dans le découragement et le marasme. La prise de Paris lui rendait son prestige et les Prussiens eux-mêmes admiraient cette résurrection. » (*G. des Com.*, p. 207.)

quelques carrefours apparaissent avec la pioche les volontaires du génie des guerres civiles : les ouvriers des barricades. Appel est fait à tous, et le passant doit coopérer en apportant son pavé à la fortification de rues.

Des estafettes parcourent les boulevards, les faubourgs ; des groupes peu nombreux les accueillent aux cris de : « Vive la Commune ! Il ne sortira pas un Versaillais de Paris ! »

Delescluze a jeté sa proclamation : le vieux révolutionnaire tombe dans l'opposé de Rossel. Celui-ci ne voulait que la guerre tactique ; d'un trait de plume, celui-là désorganise ce qui reste d'ordre et d'obéissance. Avec des chefs écoutés, vaillants, avec l'énergie révolutionnaire des combattants, la défense, quoique toute à improviser, pouvait être longue, invincible peut-être. Le délégué proscrit tout plan, toute discipline :

« Assez de militarisme ; plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures !

« Place au peuple, aux combattants aux bras nus ! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné.

« Le peuple ne connaît rien aux manœuvres savantes ; mais quand il a un fusil à la main, du pavé sous les pieds, il ne craint pas les stratégistes de l'école monarchiste.

« Aux armes ! citoyens, aux armes ! Il s'agit, vous le savez, de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables des réactionnaires et des cléricaux de Versailles...

« Si vous voulez que le sang généreux qui a coulé comme de l'eau depuis six semaines ne soit pas infécond, levez-vous comme un seul homme !

« La Commune compte sur vous : comptez sur elle ! »

La Commune, triste appui pour les combattants de ces dernières heures ! Quelques-uns de ses membres se réunissent dans la matinée. Ce n'est qu'une courte séance. Félix Pyat se trouve là : le matin, dans le *Vengeur*, il a, lui aussi, lancé son appel aux armes, maintenant il de-

mande si l'on ne peut point traiter. De tous ces furieux qui ont poussé le peuple, combien reste-t-il aujourd'hui à leur poste? combien en restera-t-il demain ?

Le Conseil décide que le Comité de Salut public étant chargé de la direction générale, chacun doit se rendre dans son arrondissement. De plan de défense, de résistance concertée, nul ne parle : chaque quartier agira à sa guise, selon le nombre et le courage de ses défenseurs.

La proclamation de Delescluze a dans Paris un contre-coup rapide. Beaucoup de combattants rentrent dans leurs quartiers ; d'autres, des sédentaires, des enfants, des femmes se rendent en hâte aux Tuileries, à l'Hôtel de Ville surtout. Là, autour de la vieille Maison Commune, les barricades hérissent le sol : des enfants charrient des brouettes de terre du square Saint-Jacques, des femmes les aident la jupe liée en pantalon, les manches retroussées jusqu'à l'épaule : une forte barricade commande bientôt la rue de Rivoli.

A la Guerre, le désarroi n'est pas moins grand. La nouvelle imprévue de l'entrée a effaré tout le monde. Delescluze est assailli d'officiers d'état-major : « Défendez-vous comme vous pourrez », telle est sa seule réponse. On oublie de prévenir les bataillons fédérés campés de la porte Maillot à la porte Clichy, plusieurs sont déjà tournés et pris.

Le Comité central quitte le ministère et se rend à l'Hôtel de Ville. Dombrowski, après y avoir paru un instant, l'avait quitté dès le matin, soupçonné par les uns, défendu, flatté par ceux qui espéraient encore en son courage.

Le Comité de Salut public lance de son côté son appel aux armes : « Que tous les bons citoyens se lèvent ! Aux barricades ! l'ennemi est dans nos murs ! Que le Paris révolutionnaire, le Paris des grands jours fasse son devoir ! » Puis il fait placarder le plus près possible des lignes versaillaises un appel à l'armée : « Soldats de l'armée de Ver-

sailles, le peuple de Paris ne croira jamais que vous puissiez diriger contre lui vos armes... Comme nous, vous êtes des prolétaires. Ce que vous avez fait le 18 mars, vous le ferez encore! » Le grondement révolutionnaire des alentours de l'Hôtel de Ville fait encore illusion aux dictateurs. Se réjouissant presque de l'entrée de l'armée qu'ils espèrent écraser, ils font répondre aux délégués du Congrès de Lyon qu'ils ne peuvent adhérer à leurs propositions de paix. Delescluze envoie Brunel, sorti de prison la veille, place de la Concorde : le colonel garnit d'artillerie la terrasse des Tuileries et du bord de l'eau, les barricades des rues Royale et Saint-Florentin, et tire sur l'Arc-de-Triomphe et le quai de Billy. Cluseret acquitté et la Cecilia se rendent à Montmartre silencieux pendant le défilé si long de l'armée assaillante (1): à neuf heures, ils ouvrent enfin le feu des batteries de la butte sur le Trocadéro.

L'armée de Versailles continue son mouvement; elle tient déjà le Trocadéro, la Muette sur la rive droite, une grande partie du quartier de Grenelle sur la rive gauche : les ordres d'ensemble, la marche, tout est méthodiquement fixé (2).

C'est le général Douay qui commence l'attaque: il tourne le rond-point de l'Étoile, s'empare de ses défenses; quelques barricades étaient ébauchées rues Abattucci et de Morny : il les enlève sans difficulté, se porte sur la caserne de la Pépinière et l'église Saint-Augustin ; mais les barricades entre le boulevard Malesherbes et la rue Boissy-d'Anglas tiennent un peu mieux.

Sur la droite, la division Vergé remonte le quai, malgré

(1) « Il fallut dix-sept heures pour faire entrer 130,000 hommes et notre nombreuse artillerie. » (Déposit. de M. Thiers.) — V. aussi Vinoy, *op. cit.*, p. 310.

(2) Rapport du maréchal de Mac-Mahon sur les opérations de l'armée de Versailles. (*Journ. off.*, 2 août 1871.)

la canonnade de Brunel, et se dirige vers le palais de l'Industrie encore occupé par l'ambulance pleine de fédérés blessés.

Le général Clinchant, un peu en arrière de la gauche de Douay, enlève la barricade de la place Eylau, s'empare de la porte Dauphine, et seconde désormais le mouvement des divisions Berthaut et L'Hérillier.

Sa droite enlève la place Fontaine, le parc Monceaux, le collège Chaptal, la place d'Europe, la gare Saint-Lazare ; sa gauche les places Saint-Ferdinand, de Courcelles, Wagram ; son extrême gauche se heurte aux bataillons fédérés de Neuilly, de Levallois-Perret et de Saint-Ouen, mais ne parvient pas à leur couper la retraite : ceux-ci rentrent précipitamment par les portes de Bineau et d'Asnières.

Le 1er corps appuie les généraux Clinchant et Douay : vers les quatre heures, le général de Ladmirault s'établit en arrière du chemin de fer de l'Ouest, sa gauche à la porte d'Asnières, et, tandis qu'il suit les remparts, il lance en dehors une des brigades de Montaudon sur la partie de Levallois-Perret encore occupée par les fédérés. Là un parc de cent cinq pièces de canons est pris.

Sur la rive gauche, la division Bruat du corps de Vinoy. resté de sa personne en réserve au Trocadéro avec le général Faron, achève de déblayer le quartier de Grenelle ; elle appuie le mouvement du général Vergé sur le palais de l'Industrie, longe les quais, menace le ministère des affaires étrangères et la Chambre des députés.

Le général de Cissey avait déjà lancé ses colonnes dans la rue de Vaugirard, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest : il se dirige vers la Bièvre, faisant converger l'attaque sur le Champ de Mars et l'École militaire.

L'École militaire est occupée sans coup férir. Razoua et Vinot avaient fui à la première alerte. A sept heures, après avoir enlevé la caserne Dupleix, Cissey débouche sur le

parc du Champ de Mars qu'avait si peu utilisé la Commune : il y trouve deux cents canons, des fourgons, des voitures d'ambulance, d'énormes dépôts de poudre et de munitions.

Au centre, il enlève les vastes bâtiments crénelés du collège des jésuites, les barricades qui défendent la mairie du XV[e], et par les rues Lecourbe et Croix-Nivert, pousse jusqu'à la place Breteuil où il s'établit.

Sa droite et son extrême droite s'avancent vers le chemin de fer de l'Ouest, longent les fortifications, déblayent la porte de Vanves, la barricade d'intersection du chemin de fer de Ceinture et de l'Ouest ; la brigade Lian se dirige, sans tirer un coup de fusil, par la rue de Vaugirard jusqu'au boulevard Vaugirard, et se porte rapidement sur la gare Montparnasse qui n'est pas défendue.

Le plan d'attaque se déroule dans ses dispositions d'ensemble : il consiste à s'étendre le long des remparts, à tourner, à déborder les fédérés sur les deux ailes, négligeant, au début naturellement, la zone neutre dont l'assaillant n'a point à s'occuper ; car le maréchal de Mac-Mahon a signé dès le 20 mai une convention avec le prince de Saxe, par laquelle (1) les Prussiens s'engagent à intercepter le passage même à tout individu qui tenterait de sortir isolément de Paris. Cette convention est si sévèrement observée par les Allemands que, dès le lundi matin, on apporte à l'hôpital Saint-Louis de jeunes ouvrières tombées sous les balles des postes prussiens en se rendant comme de coutume à leur atelier de Saint-Ouen (2).

Ces dispositions militaires, fort prudentes, assurent,

(1) Vinoy. *Armist. et Com.*, p. 344, et dépêche du maréchal de Mac-Mahon au général Vinoy relative au blocus opéré sur les ordres du prince de Saxe, p. 430. — V. aussi J. Favre (*op. cit.*, t. III, p. 341.)

(2) L'une d'elles, une enfant de quinze ans, la poitrine percée de part en part par une balle, mourait le jour même dans le service de M. Alphonse Guérin.

il est vrai, les communications de l'armée avec Versailles, base d'opérations et centre d'approvisionnements, coupent toute issue, et permettent d'attaquer Montmartre aussi facilement que le Trocadéro, mais elles donnent à l'assiégé le temps de préparer au centre tous ses moyens de défense.

Au cœur de la ville, en effet, la stupeur fait enfin place à une activité réelle : la ligne de défense improvisée s'accentue ; des barricades s'élèvent sur le quai devant la Légion d'honneur, ainsi que dans la rue de Lille, la rue de l'Université, le boulevard Saint-Germain, devant l'église Saint-Germain-des-Prés, au carrefour de la Croix-Rouge. Quelques-unes sont solidement occupées avec de l'artillerie. Les fédérés font sauter la poudrière de l'École d'état-major. Les canonnières engagent, du pont Royal, un duel avec le Trocadéro.

Rue du Bac, un léger mouvement de quelques gardes nationaux, ralliés à Versailles, inquiète les derrières de la défense. Le commandant Durouchoux, le lieutenant Henri Vrignault quittant la plume pour prendre le chassepot, le lieutenant Guyard, enlèvent le drapeau rouge de l'école communale et, suivis de citoyens déterminés, attaquent la barricade des rues de Grenelle et du Bac et l'emportent ; mais là le commandant Durouchoux tombe mortellement blessé d'un coup de feu tiré d'une maison voisine. Toute la journée le lieutenant Blamont du 17e bataillon tiendra dans ce quartier avec une cinquantaine de volontaires ; il ne sera rejoint que le soir par les éclaireurs de l'armée.

Le colonel Brunel reste en permanence au ministère de la marine ; vigoureusement appuyé à la gauche par la redoute Saint-Florentin, à droite par les défenses redoutables de la rue Royale, il canonne le Corps législatif. Donnant l'exemple du sang-froid, il va de barricade en barricade, une petite badine à la main ; il traverse plusieurs fois la place de la Concorde balayée de mitraille pour aller ins-

pecter les travaux de la rue de Rivoli et revient lentement place Royale. Le combat d'artillerie est très-violent. Déjà quelques obus versaillais sont tombés dans les combles du ministère des finances et ont allumé un commencement d'incendie. Mais Jourde et ses collègues occupent encore les bureaux : les pompiers de la Commune se rendent maîtres du feu (1).

La Madeleine et la barricade du boulevard Malesherbes maintiennent Douay : on tiraille sans avancer de part et d'autre.

La rue de Clichy est également défendue. La place Clichy est protégée par une haute barricade ; le maréchal Moncey, de son piédestal de granit, la surplombe : heureux soldat qui n'eut à combattre que l'étranger !

Le général de Ladmirault s'est arrêté à l'entrée de l'avenue de Saint-Ouen.

Là, aux avant-postes fédérés, des officiers d'état major viennent d'arrêter Dombrowski et G. Weysset. Ce dernier suivait toujours sa conspiration ; Dombrowski, sans commandement ni troupes, voulait gagner les lignes prussiennes et quitter la France (2). G. Veysset est jeté dans une voiture, conduit au Dépôt ; on saisit sur lui 20,000 fr. en or. Dombrowski est ramené à cheval, entouré d'officiers, à l'Hôtel de Ville ; en route, il rencontre quelques membres du Comité central qui repoussent l'accusation de trahison, portée contre le général. Au Comité de Salut public, son courage, ses services à Neuilly, font encore taire les soupçons ; il est mis en liberté et retourne à Montmartre.

Toute la journée ces positions changent peu.

La nuit est utilisée par la défense. Toutefois, dans plusieurs arrondissements de la rive droite, il y a bien peu

(1) Vinoy, *op. cit.*, p. 322.
(2) Lissagaray, p. 356.

d'hommes derrière les barricades : ici deux, ici trois, six, douze, rarement plus. Pas d'officiers, à peine quelques sergents. Sur la rive gauche, c'est rue du Bac, rue de Bellechasse, rue de Lille que l'on accumule les moyens de défense ; des touries de pétrole sont toute la nuit voiturées dans le quartier, introduites et montées dans les hôtels particuliers, dans le palais de la Légion d'honneur, à la Cour des comptes.

Le 23, avec l'aube, recommence la lutte, cette fois plus sérieuse : de part et d'autre on s'exalte dans cette atmosphère de poudre et de combat. L'état psychologique est partout changé (2).

Les quelques membres de la Commune et du Comité central, restés à leur poste, lancent de nouvelles proclamations immédiatement placardées sur les murs : « Soldats de l'armée de Versailles, dit le Comité, nous sommes des pères de famille... vous le serez un jour. Si vous tirez sur le peuple aujourd'hui, vos fils vous maudiront comme nous maudissons les soldats de juin 1848 et de décembre 1851. Il y a deux mois, au 18 mars, vos frères de l'armée de Paris ont fraternisé avec le peuple : imitez-les. Soldats, nos enfants et nos frères, que votre conscience décide : lorsque la consigne est infâme, la désobéissance est un devoir. »

Et la Commune : « *Le peuple de Paris aux soldats de Versailles.* — Frères, n'abandonnez pas la cause des travail-

(1) M. Corbon, dans sa déposition, a donné d'intéressants détails sur la rive gauche ; tout ce qu'il a dit est également applicable à la rive droite. Il n'y eut le 23 de résistance sérieuse qu'à la rue Royale : le IIe, le IXe arrondissement, une partie du Xe, le boulevard extérieur, de la place Clichy à la hauteur du chemin de fer de l'Est, furent facilement, quoique lentement, occupés.

(2) Un biologiste de mérite, A. Laborde, a étudié cette mentalité dans un intéressant travail, *les Hommes et les Évènements de l'insurrection de* 1871 *au point de vue psychologique* (Germer-Baillière, 1871).

leurs, unissez-vous au peuple dont vous faites partie. Quittez vos rangs ! entrez dans nos demeures ! Venez à nous, au milieu de nos familles. Vous serez accueillis fraternellement, avec joie ! » — En même temps le Comité de Salut public arrête et fait afficher : « Les persiennes et volets de toutes les fenêtres demeureront ouverts, les fenêtres fermées : toute maison d'où partira un coup de fusil sur la garde nationale sera immédiatement brûlée. » Des estafettes parcourent les rues faisant même écarter les rideaux des fenêtres. L'autorisation de réquisitionner des vivres, le vin et l'eau-de-vie exceptés, est donnée aux combattants. Delescluze envoie l'ordre écrit à tous les chefs de barricades de brûler les maisons qui flanquent leurs fortifications si, par ces incendies, ils voient le moyen de prolonger la lutte et de repousser l'ennemi (1).

Eudes, du Comité de Salut public, ordonne enfin à Jourde de se rendre à la Banque ; il faut payer les fédérés qui sont au feu, il faut remettre quelque argent aux membres de la Commune afin qu'ils puissent finir, ou, en cas de mort, laisser quelque secours aux enfants et à la femme. De forts détachements investissent la Banque : M. Beslay reçoit les délégués : « Il nous faut 500,000 francs, ou sinon... » C'est un dernier sacrifice pour sauver la Banque ; les directeurs remettent la somme. Désormais, la Banque ne sera plus menacée. Jourde, sur cette somme, prend 40,000 francs : à chacun des membres de la Commune, il remettra 1,000 francs (2).

A quatre heures du matin, le mouvement d'attaque

(1) Entrevue de Ch. Beslay et de Delescluze, le 24 mai à l'Hôtel de Ville. Ch. Beslay était venu demander si l'on ne pourrait pas faire sortir de Paris les femmes et, les enfants ; et comme il s'indignait de l'incendie des monuments publics, Delescluze répondit qu'il n'avait donné que l'ordre ci-dessus indiqué. (Ch. Beslay, *Souvenirs,* p. 412, et *La Vérité,* p. 140 et suiv.)

(2) Séance du 12 août, *Procès des memb. de la Comm.* V. Ch. Beslay, *op. cit.*, 410.

s'accentue : les feux violents des batteries versaillaises de Bécon, celles du général Montaudon, qui opère à l'extérieur par Levallois, Clichy et Saint-Ouen, indiquent clairement le plan de l'assaillant. Montmartre est directement menacé : c'est l'objectif de la lutte du 23. Cluseret, dans lequel Delescluze espérait, a déjà disparu. La Cécilia, Malon, dans la nuit, avaient demandé à cor et à cri du renfort. Dombrowski, seul, a paru, errant un peu à l'aventure, au milieu des regards soupçonneux. Les membres de la Commune, Lefrançais, Vermorel, Johannard, amènent enfin quelques centaines d'hommes. L'artillerie fédérée de la butte et celle du cimetière Montmartre cherchent inutilement à empêcher les manœuvres de Ladmirault, mais leur tir n'est ni assez plongeant ni assez nourri : la plupart des pièces étaient tournées vers l'intérieur de Paris ; on ne prévoyait pas les attaques du nord, de l'est et de l'ouest. Le général Montaudon, par suite de la convention prussienne, occupe la zone neutre pour que nul ne puisse sortir de Paris. La division Grenier, à l'intérieur, longe les fortifications, débusque quelques bataillons fédérés échelonnés le long du 4e secteur, rejette les défenseurs sur le revers de la butte, dans la rue Rochechouart. Sur le terre-plein du rempart l'assaillant retourne quelques pièces en batterie qui n'ont même pas été enclouées, y place deux batteries de sa propre artillerie et canonne, à son tour, le côté nord de la butte. Le général de Ladmirault détache la brigade Abattucci dans la rue des Poissonniers et la brigade Pradier dans la rue Marcadet : à la hauteur de la rue Marcadet, Abattucci poursuit sa marche sur les boulevards Bessières et Ney, enlève les barricades de la porte Clignancourt, le pont du chemin de fer du Nord et la gare des marchandises : là, il est arrêté : le quartier est hérissé de barricades entre le chemin de fer et le boulevard Ornano ; les fédérés résistent avec vigueur ; les troupes faiblissent ;

il faut les soutenir avec un bataillon de chasseurs de marche. Pradier, dans la rue Marcadet, n'avance qu'avec lenteur sous le feu des canons et des tirailleurs du cimetière Montmartre. La division Laveaucoupet s'appuie sur les fortifications et, protégée par l'artillerie du terre-plein, atteint lentement les rues des Saules et du Mont-Cenis.

Pendant ce temps, le général Clinchant, qui doit attaquer la butte par l'ouest, s'avance par la rue de la Chaussée-d'Antin et la rue de Clichy d'une part, le boulevard des Batignolles de l'autre, s'empare de la mairie du XVIIe et de la barricade de la place Clichy. Ce point stratégique lui livre la clef des positions. Sa gauche a enlevé le collège Chaptal ; une cinquantaine de tirailleurs se défendaient là jusqu'à l'épuisement de munitions. Le collège pris, il continue son mouvement en longeant le pied sud de la butte et pénètre dans le cimetière, au moment même où l'avant-garde de Ladmirault y entre par le côté nord.

Il est une heure : la butte est cernée au nord et à l'ouest ; une partie des troupes fédérées s'est retirée en déroute sur le centre de Paris par le faubourg Poissonnière, par les boulevards Magenta et de la Chapelle sur Belleville. Beaucoup de miliciens sont découragés, manifestent hautement le désir de rentrer dans leurs quartiers et de renoncer au combat. Il ne reste guère là que La Cécilia avec trois ou quatre cents hommes échelonnés derrière quelques travaux de terre fraîchement remuée (1).

Le signal de l'attaque générale est donné dans toutes les rues qui gravissent les pentes.

La première colonne de Clinchant monte la rue Lepic, s'empare de la mairie ; la brigade Pradier, à la tête de laquelle marchent les *volontaires de la Seine*, arrive la première au Moulin de la Galette, tue quelques artilleurs

(1) Communicat. faite par des *Volontaires de la Seine*, gardes mobiles de Paris, ayant pris du service dans l'armée de Versailles.

acharnés sur leurs pièces, et une compagnie du 10e bataillon de chasseurs plante le drapeau tricolore sur la tour Solférino. Cette attaque décisive n'avait pas duré une demi-heure : elle livre à l'assaillant une position stratégique formidable, dominant les quartiers encore occupés par les fédérés, contre-battant le Père-Lachaise et les buttes Chaumont, ainsi que vingt pièces de canons avec fourgons, approvisionnements et munitions. Au bas de la butte, près du chemin de fer du Nord, les deux brigades Hanrion et Abbatucci continuent leurs efforts sur les barricades de la rue de la Chapelle, Philippe de Girard, Pajol et Riquet. Montaudon, qui n'a point concouru à l'enlèvement de la butte, se dirige vers l'embarcadère du Nord et attaque les barricades armées d'artillerie du boulevard Ornano, de la rue Poissonnière et de la rue Myrrha.

Vermorel, descendu du plateau, commande là ; accompagné de Dombrowski, il essaie quelque résistance. Dombrowski est à cheval ; une femme lui fait signe de descendre, car les Versaillais dirigent sur ce point un feu violent ; il descend de cheval et au moment où il traverse la rue Myrrha, près de la rue Poissonnière, un coup de feu tiré par un sergent du 45e l'atteint mortellement à l'épigastre : il tombe ; on l'emporte à l'hôpital Lariboisière. Il expire quelques heures après, en répétant : « Et ils disent que je les ai trahis ! »

A peine les quartiers de Montmartre et de Batignolles sont-ils occupés, que toutes les rues sont fouillées ; beaucoup de femmes jettent elles-mêmes les fusils, l'équipement par terre devant les maisons. Les excès des derniers jours, les dénonciations, toutes les haines soulevées par les sergents recruteurs, se retournent là contre les vaincus ; les dénonciateurs d'hier sont dénoncés à leur tour. Triste et commun effet des discordes civiles !

Sur la butte, de nombreux prisonniers ont été faits, surtout du côté des batteries : ceux qui ont résisté avec le

plus de vigueur, ceux dont l'attitude hautaine affecte un mépris insultant pour les vainqueurs sont conduits au n° 6 de la rue des Rosiers : on les fait agenouiller tête découverte, silencieux, devant le mur où les généraux Clément Thomas et Lecomte sont tombés deux mois plus tôt. Une cinquantaine de fédérés sont fusillés là. Une prévôté est installée dans la maison désormais tristement fameuse : elle reçoit plusieurs fois ce jour-là et les jours suivants un nouveau baptême de sang (1).

Dans le cimetière Montmartre, au parc Monceau, au Château-Rouge, les mêmes scènes de meurtre se renouvellent, et pourtant la résistance a été médiocre, nul incendie ne fume dans ces quartiers populaires !

Pendant ce temps la droite de Douay soutient toujours sur place une vive fusillade ; les terrasses des Tuileries balayent de mitraille l'avenue des Champs-Élysées et ne permettent à nul de hasarder une attaque ouverte, bien que les troupes versaillaises occupent le palais de l'Industrie. Quelques soldats se sont jetés en tirailleurs derrière les arbres ou se cachent jusque dans les bassins du rond-point, mais il leur est impossible d'avancer. Brunel est toujours là au ministère de la marine, animant la défense, allant de la barricade de la place Royale à la place de la Madeleine. La division Vergé, de la réserve, chemine difficilement à travers les hôtels et les vastes jardins du faubourg Saint-Honoré. Si à droite Douay est arrêté boulevard Malesherbes et à la Madeleine, par sa gauche, qu'il a fait pivoter, il avance plus rapidement : de ce côté son attaque coïncide avec un nouveau mouvement de Clinchant qui descend les pentes de Montmartre, enlève la barricade de la place Blanche défendue par une centaine de citoyennes, la barricade de la place Pigalle où des fédérées tiennent aussi, jette une colonne

(1) *Bien public* du 23 juin 1871.

sur la place Saint-Georges, dans la rue Fontaine-Saint-Georges et sur l'église Notre-Dame de Lorette, enfin attaque et canonne le collège Rollin qui résiste vigoureusement, avec son autre division.

Douay par sa gauche descend la Pépinière sans éprouver de résistance, attaque l'église de la Trinité où trois cents fédérés sont retranchés, s'en empare; il donne la main à Clinchant place Notre-Dame de Lorette, enlève le carrefour de la rue Lafayette et de la rue du Faubourg-Montmartre et, se rabattant par la rue Drouot sur le boulevard, occupe la mairie du IXe. Au nouvel Opéra, la résistance est vigoureuse: les soldats de Douay l'attaquent avec quelques gardes nationaux volontaires : là, tombe le commandant Poulizac, ami de Garibaldi, un des vaillants de Mentana, qui, très mêlé au mouvement du 18 mars, avait été prendre ensuite du service dans l'armée de Versailles. La Madeleine est découverte, la ligne des boulevards directement menacée : les barricades des rues collatérales sont emportées aussi. Rue Caumartin, une dizaine de fédérés tenaient à la barricade ; entourés, cernés de toutes parts, ils sont immédiatement fusillés (1). Il n'y a de barricades ni sur le boulevard Haussmann, ni rue Tronchet, une seulement rue de Provence, près du Printemps, mais ses défenseurs ont fui (2).

Le matin, un épisode étrange s'était passé près de la gare Saint-Lazare qui donne idée de l'exaspération de la lutte dès le début. Un habitant du quartier était mort de maladie le dimanche soir, passage Tivoli : le lundi, le corps était déjà en putréfaction. Comme dans les jours de calme, le corbillard vint le lendemain matin enlever le cadavre ; à peine chargé, il sort du passage Tivoli. Une grêle de balles versaillaises envoyées de la Pépinière cri-

(1) *Guerre des Communeux,* p. 228.
(2) Relat. communiquée à l'auteur par M. A. Cl., demeurant alors, rue de Provence, 233.

ble la funèbre voiture qui s'enfuit au galop par la rue d'Amsterdam dans la direction du boulevard extérieur et du cimetière Montmartre. Un croque-mort tombe le genou fracassé ; il expire dans la nuit (1).

Dès lors, la Madeleine est tournée ainsi que la droite des positions de Brunel. Déjà des soldats montent dans les maisons de la rue Tronchet, de la place de la Madeleine ; ils fusillent à coup sûr les défenseurs des barricades. Le moment est extrêmement critique : la rue Royale et le ministère de la marine, une fois pris, le palais des Tuileries est menacé et la rue de Rivoli livre l'Hôtel de Ville. La fusillade à l'entrée du faubourg Saint-Honoré n'est pas moins intense que boulevard Malesherbes ; de part et d'autre tombent de nombreuses victimes, entre autres le colonel Piquemal, officier de mérite, chef d'état-major de Vergé. Mais, pour tenir plus longtemps, les efforts des défenseurs sont désormais inutiles. C'est alors que Brunel donne l'ordre d'incendier l'extrémité nord de la rue Royale. Une provision considérable de touries de pétrole avait été amenée peu de jours auparavant dans la petite cour du ministère de la marine. Quelques mégères, une trentaine de combattants se chargent de la terrible besogne. Des touries de pétrole sont jetées dans les escaliers, les appartements, les caves, avec des mèches soufrées tout allumées. Il y a là des scènes horribles ; des malheureux s'étaient réfugiés dans les caves, ils périssent asphyxiés. Bientôt les maisons du coin du faubourg Saint-Honoré sont en feu ainsi que celles de la rue du même nom ; dans la rue Royale, du 15 au 27, sortent d'immenses jets de flamme. Des estafettes accourent effarées : elles annoncent que les Versaillais, barricadés à leur tour dans le nouvel Opéra, fusillent la place Vendôme, vont couper la rue de Rivoli

(1) Relation communiquée par M. A. Cl.

et tourner le ministère de la marine. Brunel, étonné de ces nouvelles qu'il juge au moins prématurées, envoie demander des ordres au Comité de Salut public et attend. La lutte cesse, du reste, sur sa droite : les soldats de Douay sont épuisés.

Aux Tuileries, Bergeret tient un conseil de guerre : il vient de recevoir avis de la prise de Montmartre. Il y a là Bénot, qui commandait à l'École militaire et le colonel Dardelles, gouverneur des Tuileries. Depuis la veille, on supporte une rude canonnade : quatre-vingts pièces de fort calibre distribuées sur la rive gauche, devant le ministère des affaires étrangères, au Champ de Mars, au pied de l'Arc de Triomphe, crachent sans repos la mitraille sur le palais et les terrasses ; l'incendie de la rue Royale indique le plan de défense. Bergeret ordonne à Bénot d'enduire tous les appartements de pétrole, de placer les tonneaux de poudre alignés dans la cour du Carousel, sous les pavillons, d'en faire monter quelques-uns dans la salle des Maréchaux, dans les appartements privés et dans la chapelle, et de descendre les caissons d'artillerie dans les caves. A six heures, tout le monde doit se réunir au Louvre. Les mèches seront allumées de telle sorte que l'explosion et l'incendie éclatent la nuit même (1).

Sur la rive gauche, depuis le matin la lutte n'a pas cessé un instant. Le général de Cissey exécute un grand mouvement de conversion sur sa gauche de manière à tourner et à envelopper toutes les défenses de l'Observatoire, du Luxembourg et du Panthéon.

(1) V. Déposit. de M. Victor Clément Thomas, lue à l'aud. du 18 mars 1872, 6e cons. de guerre (Aff. de la rue Haxo). Neveu du général Clément Thomas, cet officier est arrêté le 19 mars à Montmartre, en allant réclamer le corps de son oncle. Enrôlé malgré lui, il sert d'abord dans l'état-major du général Cluseret en qualité de lieutenant (*Journ. off.* de Paris, 22 mai), puis il est attaché à l'état-major du général Bergeret. Arrêté en juin, sur une dénonciation, M. Victor Cl. Thomas a été rendu à la liberté par ordonnance de non-lieu.

En dehors de l'enceinte, entre la porte de Vanves et la Maison Blanche, un régiment de ligne repousse deux ou trois cents fédérés, qui occupent des positions intermédiaires, jusque sous le feu des remparts de Montrouge, de Bicêtre et d'Ivry encore occupés pa les garnisons parisiennes et observés du côté sud par le corps du général du Barail. L'artillerie de ces forts tire en aveugle, à pleine volée, sur Paris.

Cissey jette une de ses divisions sur la barricade du boulevard du Maine, à la jonction de la rue de Vanves et du cimetière Montparnasse qui est lui-même bientôt cerné. La place Saint-Pierre, véritable place d'armes avec huit pièces d'artillerie, se défend vigoureusement. Un bataillon du 113e de ligne longe les remparts, s'empare de l'octroi du bastion 79 et menace ainsi les barricades de la route de Châtillon tandis qu'un autre bataillon tourne les défenses par la rue d'Alésia. Les fédérés abandonnent alors les barricades : la place d'Enfer se trouve découverte, ainsi que le marché aux chevaux. Une vive fusillade s'engage entre l'assaillant et quelques centaines de fédérés qui s'étaient jetés dans l'Observatoire, dont la terrasse, avec ses parapets, ses galeries et sa coupole, offrait de grands avantages à des tirailleurs en embuscade. Là, du reste, les combattants manifestent une grande déférence pour les savants et leurs instruments (1).

Au centre de l'attaque, la division Lacretelle, après s'être emparée de la caserne Babylone et de l'Abbaye-aux-Bois, est arrêtée net au carrefour de la Croix-Rouge : toutes les rues sont formidablement défendues : des voitures de pétrole sont en réserve. Rue de Rennes, la résistance est des plus énergiques malgré le petit nombre de combattants ; ils sont vingt-sept au plus derrière la grande barricade, qui

(1) Rapport de MM. Marié-Davy et Ch. Delaunay aux correspondants de l'Observatoire.

résisteront cinquante heures (1). Rue Vavin, entre la rue d'Assas et le boulevard Montparnasse, Lisbonne, chef de la défense au Panthéon, est là avec le 61e bataillon de la Villette, le 161e du quartier Mouffetard et les *tirailleurs de la Commune*. La lutte va se prolonger toute la nuit sur ce point.

Plus près de la Seine, la 3e division de Cissey attaque les barricades des rues Martignac et Bellechasse, entre dans la rue de Grenelle. La caserne Bellechasse se défend avec rage : les fédérés ne l'évacuent que cartouchières vides ; leurs morts jonchent le sol et les chambrées.

Les fusiliers-marins du général Bruat entrent en même temps dans les rues de Grenelle et de l'Université, pénètrent dans le ministère de la guerre abandonné et intact, dans les bâtiments de la direction du Télégraphe et s'avancent même jusqu'à Saint-Thomas-d'Aquin qu'ils trouvent rempli de munitions et d'artillerie. L'hôtel de la Légion d'honneur est tourné : les fédérés qui l'occupent battent en retraite par le quai avec Eudes et Mégy après y avoir mis le feu.

Dans la rue de Lille, c'est un va-et-vient incessant : les blessés refluent, portés sur des fusils croisés ; les estafettes arrivent à bride abattue de l'Hôtel de Ville, avec l'ordre de tenir à tout prix, pour que l'attaque ne déborde pas sur les quais et ne puisse ainsi menacer les Tuileries et l'Hôtel de Ville. Le feu est mis au Conseil d'État, à la Cour des comptes, à tous les hôtels, à toutes les maisons de la rue de Lille jusqu'au n° 27 ; les habitants s'enfuient au milieu des balles, des obus qui sifflent et s'abattent. Au n° 23 de la rue de Lille, une scène émouvante arrête les porteurs de touries. Là, demeure un vénérable pasteur attaché au service des prisons de la Seine, M. Rouville : pendant le premier et le second siège, il est

(1) Déposit. de M. Corbon.

resté fidèle à son devoir, à son poste, secourant comme toujours les malheureux et les innocents. Des fédérés montent chez lui : « Fuyez, on va mettre le feu, allez vite ! » M. Rouville prend quelques écrits, descend à la hâte. Depuis de longues années, c'est ici qu'il lit, qu'il médite, et maintenant elle va brûler, cette chère et studieuse retraite ! En bas il proteste, il adjure. Plusieurs miliciens le reconnaissent : « C'est un homme de bien ! c'est un protestant ! laissez-le ! » D'autres crient : « Que nous importe ? mettons le feu ! fusillez-le, s'il ne veut pas s'en aller ! » Le tumulte augmente. Déjà on enduit de pétrole les devantures des boutiques : le 27 est en flammes. A ce moment les balles de la caserne Bellechasse arrivent plus drues et meurtrières, la rue se vide ; la barricade seule reste occupée sous les ordres d'un vieux sergent. Celui-ci s'approche du pasteur : « Allez-vous-en donc, dit-il, vous allez vous faire tuer ! Soyez tranquille, je suis républicain, je ne mettrai pas le feu. » Le 23 de la rue de Lille était sauf ainsi que toutes les maisons jusqu'à la rue des Saints-Pères. Dans la nuit, le vieux combattant tombe percé de balles versaillaises devant la maison qu'il avait sauvée.

Ce n'est pas seulement de rue à rue qu'on se bat : la butte Montmartre, désormais redoute versaillaise, les buttes Chaumont, le Père-Lachaise, où des batteries fédérées ont été installées, se canonnent avec fracas. Plus d'un obus égaré vient éclater dans la Maison de santé, dans le faubourg Saint-Denis, dans la rue de la Chapelle et sur les maisons qui tapissent le bas de la butte. Ce duel d'artillerie durera jusqu'au 28 tant que les fédérés tiendront le Père-Lachaise.

Dans le 13e arrondissement, à la butte aux Cailles, Wroblewski, rappelé en hâte, la veille, de son commandement des forts du Sud, crée une redoutable place d'armes. Donnant par cet exemple un démenti aux théories

de guerre de Delescluze, il essaye là une défense plus savante : il s'entoure de barricades aux boulevards d'Italie, de l'Hôpital, de la Gare ; il fait élever une forte barricade place Jeanne d'Arc. Vingt canons et six mitrailleuses bien approvisionnés défendent l'ensemble de cette redoute.

A l'Hôtel de Ville, c'est toujours l'aspect d'un camp tumultueux : une foule armée couvre la place de Grève : là, les fusils en faisceaux ; ici, on fait la soupe ; plus loin des groupes excités : « Ce qui nous attend, c'est Cayenne, c'est le peloton d'exécution dans une cour de caserne ! Mieux vaut mourir en combattant ! » Les femmes sont nombreuses, beaucoup d'ouvrières ; elles cousent des sacs ; presque toutes sont modestement habillées en noir. Voici une trentaine de femmes arrivant au pas de course ; la lutte les a excitées : le chignon solidement accroché derrière la tête par le peigne de buffle, les jupes retroussées en pantalon jusqu'au corsage, elles demandent une mitrailleuse pour la barricade du Palais-Royal. J. Vallès les harangue. On leur remet la mitrailleuse avec son caisson : elles repartent traînant elles-mêmes tout cet attirail.

Dans les escaliers, les cours intérieures, beaucoup de femmes encore : presque toutes ont un crêpe au bras. Celles-ci secourent les blessés étendus sur des matelas sanglants, celles-là demandent des fusils : « Je veux venger mon mari, — mon amant, — mon père, — mon frère, — mon fils. » Une autre vient, suivie de petites filles ; c'est une institutrice diplomée : elle réclame de la toile pour faire coudre des sacs, effiler de la charpie à l'école.

Les longs couloirs sont encombrés de couvertures, de paillasses, de bidons de vin. Dans ces moments terribles où tout l'être est en jeu, où les nuits sont des veilles, où l'on peut à peine prendre quelque nourriture, le combattant

n'empêche la dépression du système nerveux qu'en se soutenant par le vin, le café, l'alcool.

De temps à autre, des feux de peloton crépitent avenue Victoria ou du côté de la caserne Lobau : on fusille des réfractaires et des espions.

Delescluze est en permanence dans l'ancien salon rouge dont quelques fédérés gardent les portes : depuis deux jours il n'a pas quitté cette pièce devenue son quartier général, signant, — trop souvent sans regarder, — les ordres que toutes les passions lui font présenter. Épuisé, sans souffle, sans voix, les yeux rougis, le visage blême, il ne se soutient plus que par l'effort d'une volonté de fer.

Lui, tous, espéraient en Montmartre, croyaient à Cluseret, qui réclamait l'honneur de mourir à la tête de ses soldats. La nouvelle de la chute de la forteresse fédérée fait pousser partout un cri d'indignation, de fureur. Le coup était si rapide, si inattendu ! « Montmartre déjà pris ! Non, mais plutôt vendu ! »

Beaucoup d'officiers d'état-major jettent leurs habits galonnés et l'échangent contre la simple vareuse du garde. Des membres de la Commune circulent effarés, non plus parés de leurs insignes rouges, mais vêtus en bourgeois ; quelques-uns ont même fait raser leur barbe. On ne peut plus publiquement préparer sa fuite.

A ce moment, M. Bonvalet, délégué par la Ligue, vient adjurer la Commune de mettre fin à l'effroyable combat qui, s'il ne cesse, va anéantir Paris et provoquer les derniers excès. Quelques-uns de ceux qu'il rencontre lui enjoignent de se joindre, lui et ses mandataires, aux combattants. Devant cette abdication du Conseil, qui, à cette heure suprême, n'est même pas à son poste, M. Bonvalet se rend avec un collègue de la Ligue auprès du Comité central.

Le Comité, en effet, se tient en permanence. On accueille M. Bonvalet, on discute l'arrestation du Comité de

Salut public, comme on a discuté, il y a quelques jours, l'arrestation de la Commune. Mais, là aussi, que de vaines prétentions! La prise de Montmartre n'a éclairé personne. Le Comité central promet de faire connaître ses conditions avant la nuit. Au moment où M. Bonvalet sort de l'Hôtel de Ville, il croise des omnibus, des tapissières réquisitionnés qui amènent sur la place des munitions, des barils de poudre, des caissons d'obus, des touries de pétrole.

Le soir même, le Comité central fait porter ses conditions à la Ligue par trois délégués, Rousseau, Grollard et Grêlier : « Nous ne pouvons être vaincus, dit Rousseau à M. Bonvalet; au besoin, nous aurons recours à des moyens extrêmes. Voici, d'ailleurs, les seules conditions que nous jugeons acceptables. » Elles sont résumées dans une affiche que le Comité fait apposer çà et là pendant la nuit : « A cet instant suprême où toute une population arrivée au paroxysme de l'exaspération est décidée à vaincre ou à mourir pour le maintien de ses droits... ; en présence des malheurs qui pourraient fondre sur tous, le Comité central propose à l'héroïque peuple armé qui l'a nommé, aux hommes égarés qui l'attaquent, la seule solution capable d'arrêter l'effusion du sang tout en sauvegardant les droits légitimes que Paris a conquis : *L'Assemblée nationale, dont le rôle est terminé, doit se dissoudre, la Commune également ; l'armée dite régulière quittera Paris et s'en éloignera d'au moins* 25 *kilomètres ; les villes de* 50,000 *habitants nommeront des délégués qui composeront un pouvoir intérimaire, et choisiront parmi eux un gouvernement provisoire qui fera procéder aux élections d'une Constituante. Nulle représaille ne sera exercée ni contre les membres de l'Assemblée de Versailles, ni contre ceux de la Commune* (1). » Orgueil-

(1) Copié par l'auteur sur les murs de la caserne de la Nouvelle-France. Ont signé les membres du Comité central : — Moreau, Piat, B. Lacorre, Geoffroy, Gouhier, Prudhomme, Gaudier, Fabre, Thier-

leuse et folle illusion de vaincus traitant d'égal à égal avec les vainqueurs !

La nuit est venue. Ce n'est plus le calme relatif de la veille. La bataille est désormais engagée. La défense a surgi des pavés. Partout c'est la guerre. Les ligues fédérées et versaillaises sont collées sur un immense angle rentrant dont le sommet est à la place de la Concorde et les côtés appuyés, l'un à la gare des marchandises du Nord, l'autre à la porte d'Arcueil. Toute la nuit, à la Croix-Rouge et rue Vavin, où sont Lisbonne et Varlin, on se fusille avec fracas.

La rue Royale jette au ciel ses vastes lueurs fauves ; de lourdes fumées à reflets rougeâtres s'élèvent de la Légion d'honneur, de la Cour des Comptes, du Conseil d'État, de la rue du Bac et de la rue de Lille, de la Croix-Rouge. Au ministère des finances, l'incendie a repris dans l'après-midi avec une intensité nouvelle ; la nuit en montre les progrès en décelant les lueurs.

A la Marine, Brunel est toujours assiégé d'avis. Les trois bataillons fédérés de la place Vendôme, que commande Spinoy, chef de la 3e légion, ont cédé peu à peu devant la fusillade de la division Berthaut, retranchée dans l'Opéra. Spinoy se retire lui-même au ministère de la marine ; Brunel veut le faire arrêter et conduire à l'Hôtel de Ville, quand, à onze heures, arrive un ordre du Comité de Salut public : « Incendiez et faites sauter le ministère de la marine ! » Il y a une ambulance dans le ministère. Le docteur Mahé, chirurgien principal de la marine, donne là des secours à plus de cent blessés fédérés : il le représente à Brunel. Celui-ci déclare qu'il ne veut point assu-

sonnier, Bonnefoy, Lacord, Tournois, Baroud, Rousseau, Laroque, Maréchal, Bisson, Ouzelot, Brin, Marceau, Lévêque, Chouteau, Avoine fils, Navarre, Husson, Lagarde, Audoyneau, Hauser, Soudry, Lavalette, Château, Valats, Patris, Fougeret, Millet, Boullenger, Bouit, Grêlier, Drevet.

mer la responsabilité de cette mesure extrême; il envoie officier sur officier au Comité de Salut public prendre d'autres ordres ; ces officiers reviennent : les ordres sont formels. Le Comité de Salut public envoie même une escouade de gardes pour enlever les blessés. Devant cet ordre, Brunel se retire. La rue Royale est évacuée peu à peu par ses défenseurs. Alors, avec une lenteur calculée, le docteur Mahé fait évacuer l'ambulance, tandis que les canonniers marins de la Commune prennent les dernières mesures d'incendie. Au moment où le crime va se perpétrer, M. Gablin, chef du matériel, par une subite et courageuse inspiration, accourt au milieu des incendiaires et annonce d'une voix altérée que les Versaillais sont dans le ministère. Aussitôt la plupart des fédérés s'enfuient; le chef lui-même de l'escouade se rend aux exhortations, puis aux menaces de M. Gablin. Le ministère de la marine était sauvé. A trois heures et demie, le ministre de la marine, l'amiral Pothuau, y rentre seul avec deux officiers et trois gendarmes ; à cinq heures, les soldats de Douay y entrent à leur tour.

Aux Tuileries, Bergeret n'éprouve point les mêmes scrupules que Brunel; il est monté, avec ses officiers d'état-major, sur les toits du Louvre. Bénot a allumé les mèches. A trois heures, une formidable explosion retentit, suivie d'autres de moment en moment ; poudre, pétrole, fumée, flammes se mêlent et s'activent. «Le dernier repaire de la royauté, les Tuileries, viennent de sauter. Les Versaillais n'osent dépasser la ligne des Champs-Élysées, » écrit Bergeret au Comité de Salut public ; lui-même se présente à l'Hôtel de Ville et y est acclamé.

Faibles cœurs dévoyés qui ne comprennent point que la sauvegarde des peuples contre les rois est moins dans l'absence des palais que dans la fermeté civique et l'amour des citoyens pour la liberté !

Ce mouvement de retraite provoque de nouveaux ordres

d'incendies. Le Comité de Salut public ordonne de préparer ceux du Palais-Royal, de la préfecture de police, du Palais de Justice, du Châtelet, du Théâtre-Lyrique, de l'Hôtel-Dieu, de la cathédrale. Des officiers sont envoyés dans ces diverses directions avec des voitures de poudre et de pétrole.

M. Victor Clément Thomas se rend à la cathédrale et à l'Hôtel-Dieu ; là, un débat s'engage. L'Hôtel-Dieu contient neuf cents malades et blessés qu'il est impossible d'évacuer, et il sera infailliblement atteint par l'explosion et l'incendie de Notre-Dame. Tandis que M. Victor Clément Thomas court demander un sursis au Comité de Salut public, qui l'accorde, des incendiaires disposent dans le chœur de l'église trois grands brasiers avec les chaises, les pupitres, les livres de chant, les balustrades ; les arrosent de pétrole et y mettent le feu. Mais le courageux dévoûment d'un médecin de l'Hôtel-Dieu, M. Brouardel, des internes, et de quelques habitants du quartier, sauve Notre-Dame de Paris (1).

Pendant cette lutte sanglante, où tant d'hommes combattent et meurent en soldats, Raoul Rigault, continuant sa mission de police, se fait, de son chef, exécuteur de hautes œuvres que nul ordre du Comité de Salut public n'a commandées. La veille déjà, un pharmacien de la rue de Richelieu, M. Koch, qui voulait empêcher des enfants de construire une barricade devant sa boutique, avait été fusillé aux Tuileries avec trois ou quatre autres personnes arrêtées comme espions.

Vainement Delescluze, à la Guerre, et Albert Regnard, à la Préfecture, s'étaient efforcés de sauver cette malheureuse victime (2).

(1) La relation de M. Victor Clément Thomas, déjà citée, et celle de M. Hanot, interne à l'Hôtel-Dieu, *Union médicale*, 1er mai 1871. — V. aussi le premier écrit de M. Lissagaray, *Huit Jours derrière les barricades.*

(2) M. Du Camp, t. II, *op. cit.*

Le procureur de la Commune se rend à Sainte-Pélagie : depuis la mi-avril, Gustave Chaudey y était enfermé ; sa prison avait été adoucie grâce aux sollicitations de M. Rousse et à l'humanité de M. Protot, le délégué à la Justice ; il pouvait recevoir sa femme, ses amis, MM. Cernuschi, Frédéric Thomas. On prévient Chaudey ; il descend. « Vous allez être fusillé, lui dit Rigault. Blanqui a été assassiné. Les Versaillais nous fusillent par les fenêtres comme vous le 22 janvier. » Chaudey se récrie : « Il est faux que Blanqui ait été assassiné. Je suis républicain, Rigault ; j'ai une femme, des enfants. — Pas de sensiblerie, répond Rigault, quand les Versaillais me tiendront, ils ne me feront pas de grâce ! » Le poste de la prison fournit le peloton d'exécution. Chaudey est conduit au mur dans le chemin de ronde. Un misérable, Préau de Védel, éclaire la scène, une lanterne sourde à la main. Les hommes ne voulaient pas tuer : une première décharge manque la victime. « Vive la République ! » crie trois fois Chaudey d'une voix forte. Une seconde décharge le jette à terre ; Préau de Védel lui donne le coup de grâce (1). Trois malheureux gardes de Paris sont fusillés après lui. Le 18 mars, dans les bureaux du *Siècle*, en apprenant les événements de Montmartre, Gustave Chaudey avait dit à M. Jules Claretie et à quelques autres publicistes : « Tant mieux ! Cette révolution nous forcera à couper cette queue du parti qui a toujours entraîné la tête. » Parole imprudente ! Ignorait-il donc que le politique qui souhaite couper la queue d'un parti parle la même langue que l'énergumène qui veut le décapiter ?

Avec l'aurore, le combat reprend, acharné. Les incendies stratégiques, de bonne guerre chez l'étranger, ont frappé d'effroi tous les esprits. A cette vue, beaucoup de fédérés

(1) Récit de M. Frédéric Thomas (*Siècle* du 28 mai). — Voir aussi de Pressensé (*Op. cit.*, p. 152), les démarches si honorables de M. Rousse, bâtonnier du barreau de Paris, en faveur de son confrère.

qui jusque-là avaient tenu avec vigueur abandonnent la lutte. « Brûler n'est pas répondre, » disait Camille Desmoulins. Nous nous souvenons de ces gardes descendant le faubourg Poissonnière le mercredi matin et disant : « Voilà qu'ils mettent le feu maintenant ! Ils sont donc fous ! Rentrons chez nous. »

L'incendie suit, en effet, le cours de la Seine : le Palais-Royal, une partie de la rue de Rivoli, le Théâtre-Lyrique sont en flammes. L'incendie des Tuileries, l'incendie de la bibliothèque du Louvre continuent avec une intensité redoutable ; les explosions se succèdent toujours, le dôme du palais vient de s'effondrer. Il est urgent de faire un vigoureux effort pour préserver le Louvre même et les trésors artistiques, patrimoine national, qu'il renferme.

Berthaut avait occupé vers deux heures et demie du matin la place Vendôme chassant les derniers défenseurs qui s'obstinaient derrière la barricade de la rue de la Paix et les énormes fragments de la colonne : il laisse une partie de sa division devant les Tuileries pour combattre les progrès du feu et se dirige rapidement sur le Palais-Royal.

Là, depuis trois heures et demie, le feu du pétrole dévore les appartements. Déjà il menace les galeries, le Théâtre-Français. Quelques commerçants des galeries veulent monter sur la terrasse de la rue de Valois pour lancer de l'eau sur le palais de la barricade de la place : les fédérés tirent sur eux. Enfin les soldats de Berthaut arrivent et nettoient les barricades. Le général fait attaquer le feu du côté droit en se servant des conduites d'eau du théâtre : on parvient à limiter l'incendie.

Douay jette une autre de ses divisions sur la Banque, l'occupe sans tirer un coup de fusil et pousse ses avant-postes jusque sur la place de la Bourse ; sur sa droite, il se heurte à l'église Saint-Eustache où la défense est vigoureuse : tous les prisonniers faits par l'assaillant sont fusillés séance tenante dans les halles, une soixantaine envi-

ron. La division Vergé s'arrête tout le jour pour combattre l'incendie du Louvre.

Clinchant a peu d'effort à faire pour passer de Notre-Dame-de-Lorette sur le faubourg Montmartre. A l'entrée du faubourg, près de la rue Lafayette, il éprouve quelque résistance ; mais la rue Lafayette est nette, les trois ou quatre barricades qui la coupent sont dépourvues de défenseurs, car depuis la veille les batteries de l'Opéra et du boulevard Haussmann les mitraillent sans repos : il enlève le Conservatoire, l'église Saint-Eugène, le Comptoir d'Escompte, donne la main à Berthaut, place de la Bourse, et attaque la barricade de la porte Saint-Denis ; sa seconde division descend lentement de Montmartre par la rue Bellefond, le square Montholon et lance vers la place Lafayette quelques compagnies qui sont obligées d'engager une vive fusillade avec la barricade de la rue de Chabrol.

Ladmirault fait avancer la division Montaudon après s'être fortement appuyé sur les buttes Montmartre qui canonnent toujours le Père-Lachaise et les buttes Chaumont et où il laisse la division Leveaucoupet. Montaudon attaque le pâté de maisons qui domine la gare des marchandises du Nord, tourne, par l'église Saint-Bernard, les barricades de la rue Stéphenson ; plusieurs bataillons entrent par les jardins accolés à la voie du Nord dans les maisons de la rue de la Chapelle et prennent à revers la forte barricade de la place : il n'y a plus là que deux fédérés, ils s'embrassent, tirent leur coup de fusil et tombent sous les balles.

La division Grenier, qui seconde le mouvement par le boulevard Ornano, éprouve une vive résistance : à l'intersection des boulevards Ornano et Rochechouart, il est même attaqué ; les fédérés font un retour offensif avec une grande vigueur.

Ladmirault, continuant sa marche en avant, attaque la gare du Nord par la voie et par la rue de Dunkerque et

s'en empare. L'hôpital de Lariboisière, ce qui reste du clos Saint-Lazare où les combattants de juin 1848 avaient fait une si énergique défense, est enlevé très-facilenent.

Rive gauche, la résistance est beaucoup plus tenace.

Sur la Seine, l'amiral Pothuau a fait réarmer plusieurs des canonnières abandonnées par les fédérés près du quai de la Conférence. Il en confie le commandement au capitaine de vaisseau Ribourt, descendu de la batterie de Montretout avec ses canonniers marins. *Le Sabre* et *la Claymore* remontent bientôt le fleuve jusqu'au pont des Arts où elles prennent part au combat qui se livre dans la Cité, derrière la Préfecture de Police et le Palais de Justice que protègent les deux bras de la Seine, barrière naturelle.

Là, en effet, la lutte était vigoureuse et de tristes épisodes se pressaient d'heure en heure. Le corps de Cissey et la division Bruat avaient pris sur toute la ligne une menaçante offensive.

Bruat, négligeant la rue de Lille, où plusieurs de ses marins avaient péri écrasés sous l'écroulement des murs calcinés, avait achevé, par la rue Jacob, les rues parallèles et le quai, de rejeter tous les fédérés du faubourg Saint-Germain, dans l'École des Beaux-Arts, le Palais de l'Institut (1). Quelques canons fédérés placés derrière les

(1) Ne laissons point passer le nom de l'*Institut de France,* sans dire que, sous la Commune, Paris est resté la capitale du monde savant. L'Académie des Sciences, en effet, n'a jamais interrompu ses séances durant ces deux mois de révolution, et le gouvernement de l'Hôtel de Ville s'est montré plus respectueux que la Convention des travaux de l'illustre compagnie. M. Chevreul s'est tranquillement rendu aux séances hebdomadaires, sans redouter le sort de Lavoisier. A côté de lui, MM. Charles Robin, Ch. Saint-Clair-Deville, Sédillot, Delaunay, Charles, Trécul, Milne-Edwards, Duchartre, Paul Gervais, Payen (mort le 13 mai), montrent la plus digne assiduité. Les 20, 27 mars, 3, 10, 17, 24 avril, 1er, 10, 15 mai, l'Académie des Sciences s'est réunie sans obstacles. Les *Comptes-rendus* expliquent l'absence de séance le 22 mai par cette simple note : « Les abords du Palais de l'Institut ayant été rendus inaccessibles par les barricades qui l'environnaient, l'Académie n'a pu tenir sa séance hebdomadaire. »

parapets du Pont-Neuf avaient singulièrement gêné son mouvement.

Ferré, dès le matin, était venu à la Préfecture avec un peloton des *Vengeurs de Flourens* pour faire fusiller sur place les prêtres et les gendarmes renfermés au Dépôt. Il s'était fait amener Georges Veysset, l'agent versaillais. Comme celui-ci réclame les vingt mille francs saisis sur lui à Saint-Ouen : « Nous allons régler tous nos comptes à la fois, » lui répond Ferré. Veysset est fusillé sur le terre-plein du Pont-Neuf, au pied de la statue de Henri IV. Quatre *Vengeurs* saisissent le cadavre et le jettent à la Seine.

Une vingtaine d'incendiaires, vêtus en fédérés, répandaient pendant ce temps du pétrole à pleins sceaux dans la Préfecture dont les rez-de-chaussées contenaient une trentaine de tonneaux de poudre du côté de la rue de Harlay.

Ferré avait aussi envoyé des incendiaires dans le Palais de Justice qui pétrolaient les chambres de justice, la grand'salle, celle de la Cour de cassation, la salle des Pas-Perdus, les greffes bourrés de papiers.

La prison du Dépôt, pleine de prisonniers de droit commun et qui renfermait aussi des femmes des sergents de ville, se trouvait, ainsi que la Conciergerie, singulièrement menacée.

Le courageux dévouement d'un sous-brigadier, Pierre Braquond, resté à Paris sur l'ordre de M. Bonjean, enfermé un instant dans cette prison, sauvait les prisonniers du Dépôt; les habitants des quartiers parvenaient à enlever les barils de poudre et plus de douze mille cartouches destinés à démolir jusqu'aux ruines la Préfecture.

La Conciergerie était remplie de prisonniers réfractaires, des gendarmes et sergents de ville que Rigault considérait comme ôtages : le 22, il était venu s'assurer de leur présence. Trompé par la direction même de la Com-

mune, il se retirait croyant qu'ils avaient été emmenés à la Roquette. A la Préfecture, comme l'incendie commençait déjà, Ferré, craignant l'explosion, s'était enfui avec ses acolytes.

Cissey, arrêté une partie de la nuit à la Croix-Rouge et rue Vavin, fait un dernier effort ; mais il ne s'empare que de ruines. Lisbonne fait sauter avec des canons et des barils de poudre le nº 51 de la rue Vavin et les autres maisons sont dévorées par le pétrole enflammé. Il avait d'ailleurs fait évacuer le quartier par les femmes, les enfants, les vieillards et les avait envoyés dans la maison des Dames de Sion. Sa retraite assurée, Lisbonne se retire avec Varlin sur les barricades du Panthéon.

Cissey envoie les brigadiers Boucher et Paturel dans les rues d'Assas et Notre-Dame-des-Champs afin de tourner le Luxembourg par l'ouest et le sud. Bruat, pendant ce temps, lance ses fusiliers marins sur le même point par les rues de Seine et de Tournon.

Menacés de toutes parts, les fédérés rabattent sur l'École des Mines, le boulevard Saint-Michel et les trois barricades de la rue Soufflot ; ils allument les mèches de la poudrière établie dans les terrains vagues du Luxembourg. A midi, une explosion formidable ébranle tout le quartier du Panthéon, brisant les vitres jusque dans l'hôpital de la Charité : la poudrière vient d'éclater, avec un formidable tremblement couvrant de débris le palais lui-même qui contient une ambulance de soldats malades, abandonnés le 18, et de fédérés blessés.

Paturel pénètre néanmoins dans le Luxembourg, emporte l'École des Mines, étend sa ligne de tirailleurs le long de la grille de la rue de Médicis et lance le 17e bataillon de chasseurs sur la première barricade Soufflot.

Là, pas plus qu'à Montmartre, la défense n'est matériellement préparée : il a fallu tout improviser, et cependant la résistance est vaillante : les barricades sont armées de

canons. Paturel est atteint d'un coup de feu à la cuisse; le colonel Biadelli, du 38e de marche, tombe également blessé; les éclaireurs versaillais, collés aux maisons, peuvent enfin se jeter jusque dans les rues Cujas et Malebranche.

Sur la droite, Levassor-Sorval a pris le parc de Montsouris, l'asile des Aliénés, puis s'est tourné vers l'est du Panthéon pour enlever le Val-de-Grâce et la rue Mouffetard.

A gauche, Lacretelle a longé le boulevard Saint-Germain, de façon à déborder le Panthéon par le nord, enlevé la barricade de la rue de Rennes à Saint-Germain-des-Prés qui tient depuis trente-six heures, et poursuivi sa marche à travers la place et la rue Saint-Sulpice. Il s'engage rue Racine et rue de l'École de Médecine. Dans ces rues étroites le soldat se trouble, craint à chaque instant d'être fusillé par derrière. Toute ombre qui se dessine derrière une fenêtre est impitoyablement visée. M. Charles Robin, l'illustre savant, travaillait dans son cabinet de la rue Hautefeuille : un soldat aperçoit sa silhouette, l'ajuste ; la balle brise la fenêtre et le couvre de débris.

Lacretelle atteint enfin le boulevard Saint-Michel et de là échange une vigoureuse canonnade avec l'artillerie fédérée de la fontaine et du pont Saint-Michel. Après un duel de quelques heures, toute la division peut franchir le boulevard ; elle s'installe dans le lycée Louis-le-Grand et de là gagne la place Maubert.

Le Panthéon est désormais tourné, menacé de toutes parts : s'il tombe, la clé de tout le quartier des Écoles est dans la main de Cissey ; le jardin des Plantes, la gare d'Orléans, le pont d'Austerlitz sont menacés ; Mazas, la Bastille, Belleville peuvent être pris à revers.

Pendant que les fédérés combattent et meurent plutôt pour honorer leur cause par un sombre courage que dans l'espoir de vaincre, que fait la Commune ? Misérable as-

semblée dispersée au souffle de la tempête, il ne reste plus rien d'elle ! La plupart, montrant leur vrai caractère, se sont soi-disant rendus aux mairies, moyen commode d'éviter la permanence à l'Hôtel de Ville et de chercher un refuge. Disparus les violents ! disparus les faiseurs de motions héroïques ! disparus ceux qui traitaient de traîtres les dissidents de la minorité ! disparus les plagiaires de 93 qui voulaient faire tomber les têtes en même temps que la Colonne !

Les quelques membres qui sont encore là décident de battre en retraite. On convient, malgré Delescluze, de transporter le centre de la résistance à la mairie du XIe, et pourtant l'Hôtel de Ville est vigoureusement défendu, la barricade de la rue Saint-Jacques commande toujours la rue de Rivoli.

Le Comité central, lui aussi, a quitté la Maison Commune : il est revenu rue Basfroy. Malgré les dissidences qui divisent ses membres, presque tous sont là du moins. Les plus violents s'effraient des incendies. Grêlier, le même qui voulait brûler le Grand-Livre, est délégué auprès de la *Ligue* pour la conjurer de s'interposer encore une fois entre Versailles et la Commune ; il est urgent d'obtenir de la Commune que nul ordre nouveau d'incendie ne soit lancé.

La *Ligue* dépêche M. Bonvalet et Grêlier à l'Hôtel de Ville : le Conseil l'avait déjà quitté : on emmenait l'artillerie, on évacuait les blessés ; la nuit même, le corps de Dombrowski, apporté de Lariboisière et disposé dans la fameuse chambre bleue, avait été emmené au Père-Lachaise. Dans l'intérieur du palais, c'est un tumulte étrange : M. Bonvalet le parcourt et voit des zouaves de la Commune, des hommes habillés en gardes nationaux transporter des seaux, des arrosoirs de pétrole dans les étages supérieurs, les vider sur des tentures arrachées et des monceaux de papiers qui jonchent les parquets. Dans

plusieurs pièces, les flammes jaillissent avec une intensité qui défie tout secours. En face, l'Assistance publique brûle déjà. Encore quelques heures et le vieux palais du peuple ne sera plus qu'un immense brasier.

Le 9 thermidor, les conventionnels insurgés et la première Commune étaient tombés avec plus de grandeur. Restés là, ils avaient attendu pour combattre et mourir. Mais l'exaspération affolée de la Commune de 1871 rêve une autre fin dans sa défaite et raille sans doute le suicide de Lebas et des deux Robespierre ou l'inertie du silencieux Saint-Just.

La Ligue ne se décourage point : elle réunit un certain nombre de gardes nationaux, entre autres ceux du 15e bataillon, en détache plusieurs escouades au Conservatoire des Arts-et-Métiers, à la mairie du IIIe, au Temple, à la Bibliothèque de l'Arsenal, et parvient à conjurer de nouveaux sinistres (1).

A l'Imprimerie nationale et aux Archives, le directeur Debock s'oppose lui-même aux tentatives des exaltés qui veulent incendier les bâtiments et envoie en toute hâte prendre des ordres. Pindy lui répond aussitôt par l'ordre laconique : « Défense de brûler les Archives (2). »

Le Comité central perd dès lors complètement la tête, les membres se battent entre eux : quelques-uns proposent à la Ligue de lui remettre tout pouvoir, mais ils redoutent déjà à un tel point les colères soufflées par la défaite au cœur de leurs soldats que Grêlier n'ose porter lui-même au poste du Grenier d'abondance l'ordre qui en défend l'incendie. C'est un membre de la Ligue, ancien représentant du peuple, qui se charge de cette mission dangereuse. L'incendie est ainsi retardé d'un jour.

Le lendemain, par suite des progrès de l'armée, la

(1) Déposit. de MM. Corbon. *V.* aussi Lanjalley et Corriez, p. 536.
(2) *La Vérité sur la Comm.*, p. 141. Beslay, *op. cit.*

Ligue est dans les lignes versaillaises et son action cesse.

Partout le sang-froid a disparu ; il semble que la vue des incendies a comme enivré les deux partis. Parmi les vaincus, tout chef est soupçonné, tout officier regardé presque comme un traître. Place Voltaire, un épisode donne une idée de l'impuissance de toute influence modératrice. Un jeune capitaine d'état-major, le comte de Beaufort, est entouré, insulté, arrêté : on rappelle qu'il a violé un jour la consigne au ministère de la guerre, menacé une sentinelle du 66e, donné des renseignements inexacts sur l'entrée de l'armée, le dimanche soir ; on le traîne devant une cour martiale : ses services à l'état-major de Cluseret, à Neuilly près de Dombrowski, sont connus ; Delescluze, accouru pour calmer l'effervescence populaire, le fait mettre en liberté. A peine est-il sorti que la foule se rue de nouveau sur lui. Delescluze veut s'interposer encore. « Il nous le faut ! » crie-t-on. Des fédérés furieux menacent de tirer au risque de tuer et ceux qui le protègent et ceux qui le réclament. Il faut l'abandonner pour éviter un malheur plus grand. On l'emmène et on le fusille dans un terrain vague de la place du Prince-Eugène (1).

La nouvelle de la chute du Panthéon arrive enfin à la mairie du XIe avec celle des fusillades terribles qui commencent de suite dans le quartier des Écoles. Là, en effet, la résistance, l'explosion de la poudrière, ont exaspéré l'assaillant, affolé l'habitant. Rue Saint-Jacques, rue Soufflot, les prisonniers sont abattus par quarantaine. On prétend que le Panthéon est miné. La foule entoure les pelotons, dénonce, applaudit. La bête humaine réapparaît avec ses instincts sauvages.

Rigault tombe non loin de là, moins pour son crime de

(1) 6e Conseil de guerre, aud. des 9 et 15 janv. 1872.

la veille, — on ne le connaît pas encore, — que pour l'uniforme de fédéré qui le décèle.

A cinq heures, quelques soldats du 17e chasseurs, après avoir emporté la barricade du boulevard Arago, aperçoivent un commandant de fédérés qui entre précipitamment dans l'hôtel de la rue Gay-Lussac. C'était Raoul Rigault qui y avait loué une petite chambre sous le nom d'Auguste de Varenne, hommes d'affaires, né en Espagne. Les chasseurs le poursuivent, pénètrent dans l'hôtel, arrêtent le propriétaire. Rigault descend, se livre, rend son épée et son pistolet. Les soldats le conduisent à la prévôté déjà installée au Luxembourg par les ordres de Cissey. Près de la rue Royer-Collard, l'escorte trouve un colonel : « Quel est cet homme? » — « C'est moi, Raoul Rigault, membre de la Commune! » — Le caporal lui applique son revolver à l'oreille en disant : « Crie vive l'armée! » — « Vive la Commune! A bas les assassins! » crie Rigault. Le coup part, Rigault tombe. Les soldats dépouillent son cadavre et le jettent près de quelques autres au coin de la barricade de la rue Gay-Lussac. Comme on descendait des maisons pour l'insulter, un habitant du quartier mit sur son corps à demi nu un carton avec ces mots : « Respect aux morts ! Pitié pour son malheureux père ! »

Les erreurs, les vengeances politiques se multiplient dans le quartier des Écoles : les épisodes qu'on connaît en donnent une lamentable idée.

Le général Lacretelle s'était emparé du Jardin des Plantes, ses soldats étaient entrés à Sainte-Pélagie. M. Cernuschi venait d'y arriver avec M. Th. Duret pour voir son ami Chaudey dont il ignorait l'exécution. L'officier l'arrête, lui demande son nom et fait prévenir le général Lacretelle de la capture. « Ah ! c'est Cernuschi, l'homme aux cent mille francs du plébiscite, dit le général ; retournez à Sainte-Pélagie et que dans cinq minutes il soit fusillé ! » MM. Cernuschi et Th. Duret sont jetés en voiture

et amenés dans un cul-de-sac devant un peloton en permanence, aux pieds duquel gisaient des cadavres de fédérés dans une mare de sang. Heureusement dans l'escorte du général se trouvait M. Hervé de Saisy, député, qui, « profondément indigné, s'interposa et fut assez heureux pour faire naître une circonstance fortuite à laquelle la victime déjà condamnée dut son salut (1) ».

Dans les autres quartiers, les razzias se font avec une sorte de fureur. Dans la rue Saint-Honoré, on saisit trente fédérés qui s'étaient réfugiés dans l'imprimerie du n° 233 : ils avaient jeté leurs armes, leurs uniformes dans le passage de la maison et mis les vêtements de travail des ouvriers ; conduits rue Saint-Florentin, les malheureux sont fusillés dans les fossés de la barricade ; fusillée là aussi la jolie et fraîche fille, habillée en cantinière, qui, dans la rue Saint-Honoré, des fenêtres de l'appartement de M. Dupuy de Lôme, criait aux défenseurs des barricades : « Vive la Commune ! Vive Paris ! C'est nous qui gagnons ! »

Dans la Madeleine, on fusille près de trois cents fédérés (2). Les cadavres sont laissés ostensiblement en tas, tandis qu'on cache les corps des soldats dans les cours des maisons, derrière les portes cochères ou qu'on les emporte entre des matelas vers la gare Saint-Lazare.

Les fusiliers marins fouillent les barricades de la rue Royale et de la place de la Concorde. Six fédérés et une

(1) Lettre de M. Hervé de Saisy, aujourd'hui sénateur, à M. Xavier Raspail, lue à l'audience dans le procès de la brochure *l'Amnistie*. Ces détails (moins le nom du général) sont, du reste, exactement rapportés dans le récit de M. Frédéric Thomas, *Siècle* du 28 mai.

La veille, en faisant à Chaudey une dernière visite, M. Cernuschi avait failli être fusillé par quelques fédérés, à la mairie St-Sulpice, puis à la barricade de la rue Sainte-Pélagie, comme rédacteur du *Siècle*, dont les attaques avaient été vivement senties à l'Hôtel de Ville.

(2) L'abbé Vidieu, *op. cit.*, p. 462. Nos renseignements confirment ceux que donne, en écrivain naturellement clérical, mais cependant plus d'une fois véridique, le vicaire de St-Roch : ces malheureux s'étaient réfugiés dans les chapelles souterraines de la Madeleine.

jeune femme habillée en garde national avaient pu se cacher dans des balles de coton, dans des tonneaux ; ils sont pris, jetés dans les fossés, fusillés à bout portant ; comme la femme se débattait dans les convulsions de l'agonie, un officier de marine lui tire encore un coup de revolver et dit aux fusiliers qui voulaient l'achever : « Laissez-la maintenant crever comme une vache qu'elle est (1) ! »

A l'angle de la rue Breda et de la rue de Navarin, un enfant de treize à quatorze ans est pris : il avait fait le coup de feu rue Notre-Dame-de-Lorette, rue Frochot. Sur ce mot qu'il jette à l'officier : « Vous pouvez me tuer, car la prochaine fois je recommencerai à me battre, » il est immédiatement fusillé (2).

Rue de Provence, un officier vient de faire une perquisition : il a trouvé dans les maisons une cinquantaine de réfugiés. « Où y a-t-il encore des communards ? » dit-il. — « En voilà un ! » s'écrie un misérable désignant un homme de trente-deux ans, en habits civils, qui était sur le pas de sa porte. L'officier le pousse au milieu du convoi. L'autre proteste, supplie, implore le témoignage de ses voisins ; malade depuis longtemps, il n'a jamais fait partie de la garde nationale, pas plus pendant la Commune que le premier siège : il y a là vingt personnes qui le connaissent et peuvent affirmer la vérité, mais toutes sont glacées d'effroi : c'est exposer sa liberté, sa vie, que défendre un innocent. Le convoi se met en marche ; l'officier veut contraindre le prisonnier à suivre : un chasseur descend de cheval pour le forcer à marcher et le pique fortement avec son sabre ; le malheureux tombe en se débattant ; d'autres chasseurs accourent, le lardent de coups de sabre : un sergent lui tire un coup de pistolet dans l'oreille ;

(1) Extrait de la relation de M. A. Cl.

(2) *La Commune et ses auxiliaires*, par M. Léonce Dupont (Didier, 1871), p. 309. — *L'enfant à la montre* a été plus heureux.

une voiture de boucher, chargée de cadavres, passait à ce moment : on y jette le corps (1).

Ces nouvelles lamentables continuent à circuler dans les quartiers où sont refoulés les quelques milliers de fédérés qui veulent encore faire œuvre de soldats.

A la mairie du XI[e], Ferré donne l'ordre écrit de fusiller six otages comme représailles des exécutions de la journée. Dès le 22, Rigault avait fait transférer de Mazas à la Roquette un assez grand nombre de prisonniers considérés comme otages, l'archevêque, M. Bonjean, tous les prêtres et quelques civils spécialement désignés (2).

A huit heures, Mégy arrive avec un autre officier : dans l'après-midi un premier ordre avait été apporté de fusiller MM. Darboy, Bonjean, Jecker et trois autres au choix ; trouvant l'ordre trop vague, le directeur François avait envoyé demander des instructions nouvelles. Cette fois, les désignations sont précises : les victimes sont MM. Darboy, Bonjean, Jecker, les PP. jésuites Clerc, Ducoudray et Allard, aumônier des ambulances. Au dernier moment, un des gardiens chefs, Genton, remplace Jecker par M. Deguerry.

Le peloton d'exécution est surtout formé de jeunes gens, presque des enfants. Dans la plupart de ces crimes on retrouve l'éphèbe, excité par les vices des villes et dont les passions, nées avant le poil, ne laissent point de place au sentiment de responsabilité. Méry, Genton et un capitaine fédéré, Verig, le commandent. On fait l'appel des condamnés : à leur vue, le peloton éclate en mille injures si hideuses que l'un des gardes dit même : « Taisez-vous, vous n'êtes pas là pour les insulter, mais pour exécuter les ordres qui vous sont donnés. » — « De quel parti es-tu ?

(1) Relation A. Cl. — Tous les faits de ce genre, avancés ici ou ailleurs, peuvent être actuellement encore attestés par des témoins.

(2) Croze, *op. cit.*, p. 50 et suiv. — 6e Conseil de guerre, aud. du 9, du 11, du 17 et du 22 janvier 1872.

Qu'as-tu fait pour la Commune ? » crie-t-on à M. Darboy. « Je suis, répond l'archevêque, du parti des amis de la liberté ; et quant à la Commune, j'ai écrit à Versailles pour solliciter l'indulgence en faveur de ceux qui combattent pour elle. »

Le peloton se met en marche. Les victimes ont noble contenance : on s'arrête un instant près du petit jardin qui est en face des cellules des condamnés à mort et les officiers discutent sur la convenance du lieu. Croyant le moment venu, les malheureux s'agenouillent et l'archevêque leur donne l'absolution. Mais l'endroit n'est point assez écarté ; on continue de marcher et l'on s'arrête enfin à l'extrémité sud du second chemin de ronde à l'angle du mur extérieur qui borde la rue de la Folie-Regnault et la rue de la Vacquerie.

Les otages sont rangés dans l'ordre suivant : MM. Darboy, Bonjean, Deguerry, les PP. Clerc, Ducoudray, Allard ; ils doivent être fusillés ensemble. Le peloton fait une première décharge : tous tombent, moins l'archevêque ; il faut une deuxième fusillade pour l'abattre. M. Bonjean, atteint de dix-neuf balles, respirait encore ; il reçoit le coup de grâce.

Le peloton s'éloigne sans profaner ni maltraiter les cadavres (1).

A neuf heures, Verig vient faire son rapport à la mairie du XIe ; « C'est fini, dit-il à Ferré, ils sont morts bravement. » — « Ils sont morts comme nous mourrons, » réplique Ferré.

Quand on lui apprend l'exécution, Delescluze écrivait quelques ordres ; il pâlit au récit détaillé qui lui est fait. « Quelle guerre ! quelle guerre ! » s'écrie-t-il. Quand les officiers sont partis, il cache sa tête entre ses mains, et,

(1) Procès-verbaux de l'autopsie par le professeur Tardieu et M. le Dr Ollivier, agrégé à la Faculté de Paris. (Audience du 11 janvier 1872, 6e Conseil de guerre.)

se penchant vers un ami : « Nous aussi, nous saurons mourir ! »

Vermorel, dans l'après-midi, avait vainement tenté d'amener Genton à faire choix d'un peloton qui retarderait l'exécution. Apprenant à son tour qu'elle vient d'avoir lieu : « Ils vont tout fusiller, dit-il ; il n'y a plus qu'un moyen, c'est de se faire tuer. »

La mort ! la mort partout !

La nuit est venue, nuit sinistre, nuit terrible ! la Commune agonise et les implacables ont voulu lui faire des funérailles antiques. C'est Paris qui sera le bûcher.

La canonnade est furieuse, serrée, incessante. Les batteries de Montmartre couvrent d'obus la Chapelle, la Villette, la Rotonde, les buttes Chaumont. Les batteries fédérées et les batteries versaillaises du haut du Panthéon canonnent Mazas, les abords de la place de la Bastille.

Les canonnières continuent à remonter la Seine, rejoints par la *Mitrailleuse*, la *Claymore* et le *Sabre*, de façon à battre les quais des Ormes, de Saint-Paul, des Célestins.

Le ciel est illuminé de vastes lueurs fauves qu'obscurcissent selon le cours du vent des nuages de fumée et de cendres : la Légion-d'Honneur, la Cour des Comptes, la rue de Lille, la rue Royale, les Tuileries, la rue de Rivoli, le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice, la Préfecture, ne sont plus que d'immenses brasiers. Tout le cours de la Seine, en amont du Corps législatif reflète le feu et paraît lui-même rouler des flots de flammes. De temps en temps de formidables explosions détachent leur grondement sur la canonnade. Les rues sont éclairées de reflets rougeâtres et l'esprit évoque le souvenir de ces villes infortunées qu'engloutit quelque grand cataclysme naturel.

Plus loin, sur la rive droite, le théâtre de la Porte-Saint-Martin, l'entrée de la rue de Bondy, les magasins

du Tapis-Rouge brûlent aussi depuis plus de huit heures.

De ce côté, devant les feux de Clinchant et de Douay, les fédérés se retirent vers le Château-d'Eau.

Le 25, la résistance s'est concentrée sur la rive gauche à la butte aux Cailles, sur la rive droite au Château-d'Eau et à la Bastille : c'est sur ces trois points que converge tout l'effort de l'assaillant.

Cissey a espacé ses divisions la nuit pour prendre à revers la place d'Italie et la butte aux Cailles en les tournant à droite et à gauche par les fortifications ; il a placé cette même nuit au bastion 81, à l'Observatoire, sur la place d'Enfer, vingt-cinq pièces de 7 et mitrailleuses en batterie pour contre-battre ces positions.

A midi, son mouvement commence : sur la droite, une de ses brigades quitte le parc de Montsouris, côtoie le chemin de fer de ceinture et les fortifications, occupe les portes, atteint le pont Napoléon et, suivant le remblai du chemin de fer d'Orléans, s'empare de la gare aux marchandises ; une autre se déploie à l'abri de l'hospice Sainte-Anne, franchit les ravins de la Bièvre, de là canonne de plus près l'avenue d'Italie, la route de Choisy et se prépare à monter à l'assaut de la butte.

Pendant ce temps, en dehors de l'enceinte, quelques détachements du 2e corps, dirigés par le colonel Leperche, ont serré de plus en plus l'investissement du fort de Montrouge laissé par Wroblewski sous le commandement du commissaire civil Léo Meillet, ainsi que Bicêtre et Ivry.

Une reconnaissance de cavalerie du corps de Barail avait déjà occupé la redoute des Hautes-Bruyères et Villejuif.

Montrouge et Bicêtre sont évacués dans la matinée : il ne reste plus qu'Ivry qui continue sa canonnade contre une batterie de 12 appuyée par les dragons qui ont mis pied à terre et se sont déployés en tirailleurs.

Enfin les défenseurs d'Ivry l'évacuent après avoir fait sauter la poudrière et rentrent dans Paris, fortement refoulés par quelques détachements de chasseurs, l'artillerie de campagne du 3e corps et les mitrailleuses que Cissey a établies sur le front du 9e secteur.

Wroblewski riposte toujours avec son artillerie du haut de la butte : il assure ses communications avec la rive droite en renforçant les travaux de défense du pont d'Austerlitz, déjà considérables, et en doublant les canons de la place Jeanne-d'Arc.

De ce côté, la brigade Bocher le presse; elle débouche par les boulevards Arago et de Port-Royal et pénètre dans les jardins qui entourent les Gobelins ; les fédérés évacuent la manufacture après avoir mis le feu dans les salles.

Bocher s'empare de la barricade du boulevard Saint-Marcel et arrive à la mairie du XIIIe. Les fédérés venaient d'en sortir, après avoir fusillé un espion, emmenant avec eux les dominicains de l'École d'Albert-le-Grand, arrêtés le 12, sur l'ordre du Comité de Salut public,comme donnant des renseignements aux troupes versaillaises. La garnison de Bicêtre les avait ramenés dans Paris. Ils sont enfermés avenue d'Italie dans la geôle disciplinaire du secteur.

La veille, la prison de Santé, boulevard Arago, avait été occupée par un régiment de ligne, et, grâce au courageux dévouement du directeur Caullet, nommé par la Commune, les otages étaient sauvés. Dès le 22, M. Caullet avait reçu l'ordre de les fusiller en cas d'attaque. Le 23, Serizier, l'ancien commandant du 101e bataillon, chef de la 13e légion, était venu pour tenter d'y installer une défense. Il y avait dans cette prison 98 gendarmes, dont 47 avaient été arrêtés seulement le 13 mai à la caserne des Minimes, 3 commissaires de police arrêtés après le 18 mars, ainsi que quelques prêtres de Saint-Sulpice, et M. Claude, le chef de la Sûreté à la Préfecture.

Boulevard Saint-Marcel, en représailles de l'incendie des Gobelins, une centaine de fédérés prisonniers sont fusillés séance tenante.

Bocher presse l'attaque de la place Jeanne-d'Arc, l'enlève ; sept cents gardes nationaux, tournés, tombent entre ses mains. La butte aux Cailles, désormais attaquée de front et de flanc, est évacuée précipitamment par ses défenseurs. Vingt canons et mitrailleuses, deux cents fédérés sont pris par l'assaillant. Wroblewski, protégé par les défenses du pont d'Austerlitz, se replie, traverse la Seine, et passe sur la rive droite avec un millier de fédérés et quelques canons.

Sur la gauche, le pont d'Austerlitz est désormais l'objectif de l'attaque. Lacretelle reste dans le Jardin des Plantes. Un sanglant épisode marque la prise de possession définitive de cette position : quelques soldats blessés pendant le siège prussien et abandonnés le 18 mars servaient dans l'ambulance du Muséum comme infirmiers ; ils sont fusillés sommairement (1). Le général doit opérer de concert avec les trois divisions de l'armée de réserve reformée en corps sous les ordres du général Vinoy.

Bruat sort de la rue Saint-André-des-Arts, longe les quais, traverse la halle aux vins, donne la main à Lacretelle et aborde la gare d'Orléans.

Faron est à cheval sur la Seine. Le brigadier Derroja remonte la rive gauche, La Mariouse la rive droite. Sur la Seine, la *Claymore*, le *Sabre* et la *Mitrailleuse*, complètent la ligne.

Les défenses du pont d'Austerlitz sont solides : elles s'appuient sur la place Mazas ; un fossé large et profond en défend l'entrée. La barricade se relie aux parapets du quai, enveloppe la place entière, et tient par derrière

(1) Affaire de l'*Almanach Raspail*. Plaidoirie de Me Forest. Cour d'assises de la Seine. 12 fév. 1874.

au dépôt municipal de pavés du boulevard Mazas et de la rue Lacuée ; elle descend au sud-ouest jusqu'au musoir du canal Saint-Martin. Au sud-est le fleuve même, au Nord la gare de l'Arsenal, complètent les défenses. Cinq pièces de 7, cinq pièces de 4, deux obusiers de 15 et une mitrailleuse sont activement servis par les fédérés.

L'attaque générale commence.

La Mariouse, par le quai Morland, a pu atteindre le Grenier d'abondance, qui flambe depuis quelques heures ; mais, au canal de l'Arsenal, il est arrêté net par la mitraille des batteries du pont et d'une batterie installée boulevard Bourdon.

Sur le quai Saint-Bernard, devant la grille du Jardin des Plantes, une batterie assaillante est éteinte et même abandonnée.

Les artilleurs fédérés tiennent vigoureusement tête à une demi-batterie de 12 placée dans la rue Cuvier.

Les canonnières versaillaises sont également contenues : un feu plongeant écrase incessamment leurs ponts ; le commandant Rieuner est blessé, l'enseigne Huon de Kermadec est tué. Sur un équipage de quatre-vingt-deux matelots, la flottille en perd vingt-six, tués ou blessés.

Devant une résistance si tenace, l'attaque ouverte menace de coûter trop cher et même d'échouer.

Le commandant Ribourt ordonne aux canonnières de cesser le feu sur le pont d'Austerlitz, et de le diriger exclusivement sur le petit pont qui franchit le canal, au-dessous de la gare de l'Arsenal. Sous cette protection, une compagnie de sapeurs du génie jette une passerelle sur le canal, à son dégorgement même dans la Seine, et le colonel Vanche, à la tête du 35e de ligne, la franchissant, passe sous le pont d'Austerlitz, monte le quai de la Râpée, et, de là, dirige un violent feu de mousqueterie sur les derrières des défenses.

La redoute est tournée ; les fédérés l'évacuent et battent en retraite par la rue Lacuée.

Quelques heures plus tard, le pont de Bercy est occupé, ainsi que la gare de Lyon. L'incendie de l'église paroissiale de Bercy, allumée par Philippe, membre de la Commune et délégué au XIIe, communique le feu à plusieurs wagons de paille sur la voie ferrée.

Dès le matin, le Comité de Salut public avait envoyé au directeur de Mazas l'ordre d'évacuer la prison dans le cas où il serait nécessaire d'y mettre le feu pour protéger la Bastille et Belleville. L'ordre avait été renouvelé dans la journée. Mais c'en est trop. Craignant d'être traînés au cœur de la lutte, les six cents détenus, voleurs ou vagabonds, les otages civils se révoltent, organisent la résistance, et, grâce aux hésitations du directeur Garreau, empêchent toute tentative d'incendie (1).

A dix heures du soir, un détachement de ligne entre dans Mazas, et les quelques otages demeurés là sont sauvés : il y avait parmi eux l'abbé Vautier, de la Madeleine ; l'abbé Crozes, aumônier de la Grande-Roquette ; M. Coré, directeur du Dépôt ; quelques frères des écoles chrétiennes et séminaristes.

Le même jour, de bonne heure, Ferré avait envoyé à la Grande-Roquette l'ordre de fusiller encore un otage, Jean-Baptiste Jecker, le banquier neufchâtelois. Amené de sa cellule : « On va vous fusiller, lui dit-on. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes complice de Morny. — Je suis prêt. » Il part très-calme, disant à ses exécuteurs : « Vous vous trompez si vous croyez que j'ai fait une bonne affaire. Ces gens-là m'ont volé (2). » Verig, Genton, et le directeur François, le conduisent à une demi-heure de la prison.

(1) Crozes, *op. cit.*, p. 70-78.

(2) Lissagaray, *op. cit.*, p. 415. Voir en effet les lettres du banquier Jecker à Napoléon III, *Pap. des Tuileries*, 1er fascicule, 8 décemb. 1869 et 15 janvier 1870.

Espéraient-ils du condamné une riche rançon, ou craignaient-ils de provoquer dans Mazas une rébellion dangereuse par ces exécutions répétées? On s'arrête dans des terrains vagues, à l'angle de la rue de la Chine et de la rue des Basses-Gâtines. Là, Verig, Genton et François le collent visage au mur et le fusillent par derrière.

A l'avenue d'Italie, une scène sanglante avait fait écho dans la journée aux fusillades du boulevard Saint-Marcel. Les dominicains d'Arcueil avaient été jetés, on l'a vu, dans la geôle du 9e secteur, où se trouvaient déjà quatre-vingt-dix-sept personnes arrêtées dans le quartier. Le 101e bataillon fédéré avait battu en retraite assez loin derrière la barricade de l'avenue, vivement pressé par les troupes régulières. On veut d'abord envoyer les dominicains travailler à la barricade. Le Père Cotrault refuse : « Nous ne ferons pas œuvre de combattant, dit-il, mais nous irons ramasser vos blessés. » L'attaque versaillaise devient de plus en plus chaude. L'exaspération de la défaite, les nouvelles incessantes de fusillades de prisonniers, rapportées par les évadés des quartiers occupés, ont affolé les têtes. Bref, un sous-officier ouvre la porte de la geôle et crie aux dominicains : « Sauvez-vous! sauvez-vous vite! » Cette misérable ruse réussit. Les Pères sortent les uns après les autres et s'enfuient sur la route; les fédérés les tirent comme dans une sorte de chasse. Le prieur Père Captier, les Pères Bourard, Delhorme, Cotrault, Chatagneret, six employés de l'école, Gauguelin, Voland, Gors, Cathala, Dindroz, Cheminal, tombent éparpillés, presque devant la chapelle Bréa. Il était quatre heures. Quelques instants plus tard, le 115e de ligne franchissait la barricade et occupait l'avenue.

Toute la rive gauche est désormais aux mains des généraux de Cissey et Vinoy.

Sur la rive droite, la lutte s'est concentrée surtout au Château-d'Eau, dont les énormes barricades relient la

caserne et les Magasins-Réunis au boulevard Voltaire, commandent les grands boulevards et le boulevard Magenta, défendent enfin de ce côté l'accès du boulevard du Temple et de la Bastille. Le Château-d'eau est ainsi un point stratégique d'une extrême importance, puisqu'il couvre Belleville, les buttes Chaumont et le Père-Lachaise.

Tout le corps Clinchant doit donner. Une de ses brigades quitte le faubourg Poissonnière, descend par la rue Paradis du côté de l'église Saint-Laurent, et par le faubourg Saint-Denis, à l'entrée de la rue du Château-d'Eau; là, elle établit des canons pour contre-battre une batterie fédérée située au coin de la mairie du Xe et du faubourg Saint-Martin. Bientôt, les fédérés évacuent ces positions. Clinchant, poussant le plus avant possible dans la rue du Château-d'Eau, menace la caserne du Prince Eugène. Une vive fusillade s'engage d'abord avec la barricade de la rue de la Douane, défendue par une dizaine de garçons de douze à seize ans. Une autre brigade, poussant droit devant elle, enlève la double barricade du carrefour des boulevards Magenta et Strasbourg, s'empare de l'église Saint-Laurent, de l'hôpital Saint-Martin, de la barricade de la rue des Récollets, et, tournant à droite, déloge les fédérés des barricades qui s'étagent sur les quais du canal, et remonte jusqu'à l'Entrepôt de la Douane.

Pendant ce temps, Vergé, de l'armée de réserve, tournant la Bastille par le nord, enlève les barricades des rues Castex, de la Cerisaie, Saint-Antoine, et menace la place de la Bastille, où les fédérés tiennent avec énergie, soutenus par quelques chefs, entre autres Frankel, grièvement blessé au bras. Là, les fédérés tombent par cinquantaines.

La division Garnier, qui a bivouaqué place de la Bourse et rue des Jeûneurs, se porte, partie par les rues parallèles au grand boulevard, sur Saint-Nicolas-des-Champs, partie sur le carrefour des rues Turbigo et Réaumur, et s'empare de Notre-Dame-des-Champs, du Conservatoire des arts et

métiers, du marché Saint-Martin, où il y a un parc d'artillerie, de l'école Turgot, et menace le Château-d'Eau de ce côté.

Le combat est acharné. Les maisons du boulevard Voltaire qui flanquent la barricade brûlent, et l'artillerie fédérée répond avec rage aux batteries de Clinchant.

A la mairie du XIe, ce n'est plus qu'un désordre inexprimable ; au-dehors, devant les portes, il y a un encombrement de fourgons chargés de munitions, de tonneaux de poudre. A l'intérieur, comme à l'Hôtel de Ville, des femmes, des ouvrières cousent des sacs. De la salle des mariages, dont Ferré a fait le cabinet de la Sûreté générale, partent les ordres pour fusiller les otages ; c'est devant ces délégués que paraissent les réfractaires (1).

Dans la grande salle de la mairie, c'est un pêle-mêle étrange ; le parquet est encombré de blessés, de mourants ; des officiers apportent sans cesse des nouvelles, demandent des ordres. On ne compte plus guère qu'une vingtaine de membres de la Commune, les désespérés, ceux qui veulent combattre quand même, ceux qui veulent mourir : Lisbonne, Varlin, arrivés du Panthéon et de la rue Vavin, Brunel, du ministère de la marine, Frankel, de la Bastille, Johannard, Theisz, qui a empêché l'incendie de l'hôtel des Postes, Jourde, qui continue sa distribution de 1,000 francs, Trinquet, Vermorel, qui veut laver avec son sang les accusations méritées (2) ou non dont il a été souffleté de tous côtés, Delescluze enfin.

Au milieu du tumulte, mille injures, mille reproches se

(1) De nouvelles exécutions ont-elles eu lieu sur les ordres de Ferré à la mairie du XIe ? — M. Lasnier, un des organisateurs de la conspiration des brassards, a formellement accusé le délégué d'avoir fait sous ses yeux passer par les armes quelques otages échappés de la prison de Mazas que l'on avait rattrapés. Ferré a nié. (V. 3e conseil de guerre, aud. du 21 août.)

(2) M. H. Rochefort s'en est fait le premier l'écho public à la tribune du Corps législatif, dans les débats qui ont suivi le meurtre de Victor

croisent et se mêlent : chacun rejette sur les autres la responsabilité du désastre commun.

Delescluze reste calme : lui surtout a fait le sacrifice de sa vie. Dans la matinée, il a écrit deux lettres : l'une à un ami : « Je n'attends plus de jugement que de la postérité et de l'histoire, cette prostituée... » ; l'autre à sa sœur : « Ma bonne sœur, je ne veux ni ne peux servir de jouet et de victime à la réaction victorieuse.

« Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta vie. Mais je ne sens plus le courage de subir une nouvelle défaite, après tant d'autres.

« Je t'embrasse mille fois comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos.

« Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère.

« Adieu, adieu ! Je t'embrasse encore.

« Ton frère qui t'aimera jusqu'au dernier moment.

« Ch. DELESCLUZE. »

La veille, aux acclamations des gardes et de ses collègues, il a pris, pour la dernière fois, publiquement la parole, adjurant l'assemblée de réunir tous les bataillons disponibles, de se mettre à leur tête et de reprendre une offensive hardie.

Aujourd'hui, ce qui reste du Conseil écoute Arnold. Au dire de ce membre, un secrétaire du ministre américain est venu lui offrir la médiation des Prussiens, qui, par humanité, veulent sauver les fédérés. La Commune n'a

Noir. Récemment encore M. Henry Fouquier, dans le *XIXe Siècle*, renouvelait ces accusations et les motivait sur des pièces bien graves.

Peut-être faut-il, pour classer ces personnages ambigus, les rattacher simplemenl à celui des partis qu'ils servent le plus activement. Charles Beslay et M. Lucien Dubois ont, dans divers écrits, défendu la mémoire de Vermorel : mais ils n'ont fait appel qu'à des raisons d'ordre sentimental.

qu'à nommer une commission de trois membres pour s'entendre avec l'état-major étranger, qui attend à Vincennes. Un armistice sera imposé aux combattants versaillais et parisiens.

Le Conseil ignore-t-il donc que depuis lundi la convention conclue entre le prince de Saxe et le gouvernement de Versailles autorise les troupes du général de Ladmirault à combattre sur la zone neutre, et que tout habitant de Paris, homme ou femme, qui veut sortir de la ville pour se réfugier dans les lignes prussiennes, est impitoyablement fusillé (1)? Dès le 22 mai, ce dénoûment honteux et fol semble avoir hanté le cerveau de quelques membres de la Commune. Rastoul ne rédigeait-il pas, ce jour-là, cette proposition étrange : « La Commune, à la tête de l'armée fédérée tout entière, sortira de Paris et viendra se mettre sous la protection des Prussiens, afin de passer en Amérique avec armes et bagages (2). »

Delescluze s'élève hautement contre Arnold. Ses collègues l'entourent, le conjurent de se dévouer au salut commun. Il cède enfin et part avec trois membres et une quatrième personne désignée par les uns comme un simple journaliste américain, les autres comme un secrétaire de l'ambassade américaine (3).

Mais, à la porte de Vincennes, la délégation est arrêtée net. Les fédérés de garde s'ameutent, la méfiance est telle que l'on crie à la lâcheté, à la trahison. Les envoyés sont entourés, bousculés; un garde s'emporte même contre Delescluze et, le menaçant de son fusil :

(1) Il est toutefois certain que de nombreux passeports allemands (en blanc) ont été distribués dans les derniers jours à l'Hôtel de Ville et dans les mairies. Tels et tels ont pu ainsi franchir les lignes prussiennes et passer à l'étranger. Cette complicité, au moins morale, de l'envahisseur, doit être mentionnée.

(2) 3e Conseil de guerre, aud. du 19 août 1871.

(3) M. Washburne a fait démentir le fait par M. Maxime Du Camp, t. Ier, *op. cit.*, p. 400.

« A tort ou à raison, vous nous avez mis dedans, citoyen Delescluze, s'écrie-t-il; ce n'est pas la peine que vous essayiez de vous sauver par ici, vous boirez le bouillon comme nous tous ; et si vous persistez, j'ai une balle dans mon fusil, je vous la loge dans la cervelle. »

D'autres fédérés se jettent entre le délégué à la Guerre et leur camarade. Mais tous s'opposent à livrer passage. Le laisser-passer de Ferré ne peut vaincre la défiance publique. Toute insistance nouvelle est désormais sans objet. Il faut revenir.

On rentre à la mairie. Wroblewski venait d'y arriver. Delescluze lui offre le commandement général des forces fédérées ; mais la lutte est trop inégale, Wroblewski refuse.

Cependant l'attaque a continué avec une rare intensité. Les soldats de la brigade Bauer se sont glissés par la rue Béranger, le passage Vendôme et le théâtre Déjazet jusque sur le boulevard du Temple et de là menacent la barricade ; les défenseurs l'ont depuis quelque temps évacuée pour s'abriter derrière la barricade Richard-Lenoir, élevée à 400 mètres en arrière du Château-d'Eau. Des membres de la Commune, plusieurs sont successivement frappés : on rapporte Lisbonne sur une petite voiture à bras ; il a les deux jambes fracassées par un éclat d'obus ; Brunel est blessé à la poitrine ; Theisz et Avrial ramènent Vermorel sur une civière ; à un fédéré qui lui tendait un fusil Vermorel avait répondu : « Je suis venu ici non pour combattre, mais pour mourir. » Une balle lui avait brisé la cuisse au moment où il ramassait un blessé.

Delescluze sort de la mairie saluant froidement de cette dernière parole ceux qui vocifèrent et se disputent encore : « Adieu, messieurs ; moi, je vais me faire tuer ! » Suivi de quelques fédérés, de Jourde, de Lissagaray, il remonte le boulevard Voltaire ; de temps en temps il s'appuie sur sa canne ; le feu versaillais est tellement violent que la plupart

de ses compagnons s'arrêtent; Jourde le supplie vainement de s'arrêter aussi; il continue sa route; devant le n° 5, il gravit les premiers degrés de la barricade et s'affaisse. Trois balles l'avaient atteint: l'une au cou, l'autre dans le flanc gauche, la troisième dans la région du cœur. Devant l'ouragan de balles et de mitraille qui bouleverse la barricade et la chaussée, personne ne peut relever son cadavre. Le 27 seulement il sera ramassé et reconnu par un ancien employé du *Réveil*; son cou, son menton, ses mains, étaient entamés par de profondes brûlures qu'avait faites une poutre enflammée tombée des maisons latérales (1).

(1) Nous avons suivi la version donnée par tous les écrivains réfugiés et par les témoins les plus sérieux. N'est-il pas évident qu'il convient sur ce point d'accepter le témoignage de ceux qui étaient à la mairie du XI[e] et sur le lieu du combat? M. Lissagaray (p. 402, *op. cit.*), M. Jourde (*Souvenirs d'un membre de la Commune*, p. 71-82, Kistemaeckers, Bruxelles, 1877), M. Victor Clément Thomas (Notes communiquées à M. Rodrigues, *le Carnaval rouge*, p. 275), sont unanimes. La lettre de Delescluze à sa sœur n'est-elle point du reste celle d'un homme qui veut, qui va mourir?

Quant à la version donnée par M. Maxime Du Camp (t. I, p. 405 et suiv.), elle ne nous paraît point assez appuyée de preuves pour être acceptée. L'auteur avoue, il est vrai, que « son récit ne repose que sur des conjectures, mais des conjectures tellement probables, appuyées de témoignages si concordants, qu'elles équivalent pour ainsi dire à la certitude ». L'auteur a mis un tel parti pris dans tout son ouvrage qu'il eût été bon d'indiquer la source des témoignages; il s'est tu sur ce point et enlève ainsi à ses conjectures toute valeur historique. Ainsi il échafaude son récit sur l'absence de Delescluze à la porte de Vincennes, puis il nous le montre se cachant dans une maison du boulevard Voltaire et, de retour à la mairie, accueilli par de telles injures de défiance qu'il est obligé de se faire tuer par les balles versaillaises pour éviter celles des fédérés. Or la présence de Delescluze à la porte de Vincennes est formellement attestée par de nombreux témoins : l'un d'eux a déposé devant la Commission d'enquête et rapporté l'orageux débat devant lequel la délégation s'est retirée. (V. *Enq. sur le* 18 *mars*, édit. en un vol. p. 522, pièces justif. — V. Interrogat. de Jourde et de Champy.) On trouva sur Delescluze sa ceinture rouge serrée autour de sa taille, une montre en argent, un petit crayon à manche d'ivoire, sa commission de membre de la Commune, quelques

Il était sept heures du soir.

Dans la nuit, le général de Courcy pénètre dans les Magasins-Réunis qui contenaient une vaste ambulance fédérée: quelques scènes de violence ont lieu vis-à-vis les blessés et les médecins, mais là du moins le sang n'est pas répandu.

Clinchant commande désormais l'entrée du boulevard Voltaire et du boulevard du Temple.

A l'extrême gauche, Ladmirault a pu faire avancer ses troupes jusqu'au bastion 33, mais il ne peut entamer la Rotonde ni le canal Saint-Martin: il soutient une vive fusillade avec les docks de la Villette.

Avec l'aube du 26, recommence la lutte où le vaincu n'attend que la défaite et la mort. De part et d'autre, les massacres continuent dans Paris avec une rage atroce.

A la Bastille, le commandant Ségoyer, du 26e bataillon de chasseurs à pied, s'étant trop avancé, est pris, entraîné et immédiatement fusillé : M. Thiers annonça le fait aux départements en ajoutant : « *Sans respect des lois de la guerre* ». Ignorait-il donc les traitements infligés aux prisonniers fédérés ? Comme si l'assaillant, lui, avait respecté les lois de la guerre (1) !

Dans le quartier des Écoles, au Luxembourg, les fusillades n'ont point cessé, et pourtant voici plus de trente heures qu'on ne se bat plus.

Depuis le 24, le général de Cissey a organisé une cour martiale qui juge sommairement.

Toute la journée du 25, les perquisitions, les arrestations, les exécutions ont marché leur train.

lettres et des ordres écrits relatifs à la défense, près de lui une canne à pomme d'or: toutes pièces qui établissaient l'identité du délégué à la guerre.

(1) V. Circulaire du 27 mai.

L'officier supérieur, auteur de la *Guerre des Communeux*, dit au contraire : « Tous ceux qui ont été pris les armes à la main ont été fusillés ! — Bien... C'est la loi de la guerre (p. 364). »

Le séminaire Saint-Sulpice avait été la veille le théâtre d'un véritable carnage : il contenait une ambulance ; trois cents fédérés blessés y avaient été amenés après l'évacuation des baraquements du Luxembourg. Un régiment d'infanterie, le 39e, se dirigeant vers le Panthéon, traverse la place, visite et respecte l'ambulance. Vers midi et demi, une compagnie, capitaine en tête, débouche de la rue du Vieux-Colombier et arrive à la porte du séminaire. L'un des médecins de service, le docteur Faneau, se présente. « Y a-t-il des insurgés ? lui demande l'officier. Je n'ai que des blessés, répond M. Faneau, ce sont des fédérés, mais ils sont à l'ambulance depuis plusieurs jours. » Au moment où il achève, un coup de feu part du premier étage (1). Aussitôt l'officier, exaspéré, se jette sur le médecin en lui criant : « Vous mentez, vous nous avez tendu un piège ; vous êtes l'ami de ces coquins. Vous allez être fusillé. » Les soldats l'abattent sous le péristyle ; ils montent dans le séminaire et, furieux, commencent le massacre : soixante fédérés blessés sont égorgés. Un capitaine de chasseurs à pied s'épuise en vains efforts pour calmer les soldats, il faut que le général de Cissey, prévenu par des habitants, accoure lui-même du Luxembourg et fasse cesser la tuerie. L'autre médecin, M. L. de Franco, put ainsi échapper à la mort (2).

Le 26 au matin, sur une dénonciation, des soldats de ligne cherchaient dans la rue d'Ulm le commissaire civil,

(1) Ce coup de pistolet a été nié par le principal historien réfugié de la Commune, M. Lissagaray.

(2) Le docteur Faneau était un jeune médecin de vingt-sept ans ; il s'était engagé dès le début de la guerre dans les ambulances internationales, avait pendant le siège soigné les blessés avec le plus grand dévouement ; resté à Paris après le 18 mars, il avait naturellement repris son service dans les ambulances. « Nous avons connu le docteur Faneau, ajoute le rédacteur du *Siècle*, et nous pouvons affirmer que, loin de sympathiser avec les membres de la Commune, il déplorait leurs funestes égarements. » (V. *Siècle* du 28 mai). V. aussi la plaidoirie de Me Forest dans le procès de F.-V. Raspail (déjà cité).

commandant les forts du Sud, Léo Meillet, qu'on disait s'être réfugié dans le quartier. Ils entrent au n° 38, spécialement désigné, s'emparent de M. F..., et menacent de le fusiller s'il n'indique pas où est Léo Meillet. A ce moment, un homme paraît ; il porte à la boutonnière la rosette de représentant du peuple. « Vous cherchez Millière, le voici, » dit-il. Millière se livre pour sauver M. F..., son beau-père. Les soldats, très-animés, se jettent sur lui, le conduisent vers le Luxembourg. Dans la rue de Vaugirard, une centaine d'hommes et de femmes suivent en poussant des cris : « A mort ! qu'on le fusille ! » Le piquet s'arrête devant la porte du Luxembourg. Un soldat vocifère : « C'est moi qui l'ai pris, c'est moi qui dois le fusiller. » Là, un garde national, à brassard tricolore, saisit le prisonnier et l'adosse dans l'encoignure de droite. Millière croise les bras, impassible, et regarde la troupe. Le général de Cissey était en train de déjeuner au restaurant Foyot avec son état-major ; il envoie un de ses officiers, le capitaine Garcin, avec ordre de constater l'identité et de faire immédiatement fusiller le prisonnier sans le faire même passer devant la cour martiale. Le capitaine Garcin, dans sa déposition, a raconté brièvement les quelques mots échangés entre lui et Millière. « Je m'adressai à lui et je lui dis : « Vous êtes bien Millière ? — Oui, mais vous n'ignorez pas que je suis député. — C'est possible, mais je crois que vous avez perdu votre caractère de député. Du reste, il y a parmi nous un député, M. de Quinsonnas, qui vous reconnaîtra. » J'ai dit alors à Millière que les ordres du général étaient qu'il fût fusillé. Il m'a dit : « Pourquoi ? » Je lui ai répondu : « Je ne vous connais que de nom, *j'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté ;* vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied. Vous détestez la société. » Il m'a arrêté en me disant avec un air significatif : — « Oh ! oui, je la hais, cette société ! — Eh bien, elle va vous extraire

de son sein ; vous allez être passé par les armes. — C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la cruauté. — Et toutes les cruautés que vous avez commises, prenez-vous cela pour rien ? *Dans tous les cas, du moment où vous dites que vous êtes Millière, il n'y a pas autre chose à faire.* » Le général avait ordonné qu'il serait fusillé au Panthéon, à genoux, pour demander pardon à la société du mal qu'il lui avait fait. »

Le piquet l'y conduit ; la porte des grilles s'ouvre et se referme sur lui : une foule nombreuse avait suivi.

Millière est placé entre les deux colonnes du milieu : il remet au capitaine Garcin une lettre, un médaillon suspendu à son cou ; alors l'officier le saisit, le fait pivoter, dos opposé au peloton pour être fusillé par derrière.

Millière se retourne d'un mouvement indigné et fait face à la troupe, les bras croisés, la tête haute : « Vous faites de la mise en scène, lui dit le capitaine Garcin ; vous voulez qu'on dise comment vous êtes mort ; mourez tranquillement, cela vaut mieux ». — « Je suis libre, dans mon intérêt et dans l'intérêt de ma cause, de faire ce que je veux. » — « Soit, mettez-vous à genoux. » — Millière refuse. Deux soldats le prennent par les épaules et le forcent. Aussitôt, une partie du peloton abaisse ses fusils ; les soldats, trop jeunes, ignoraient le commandement par geste. « Vive la République ! » crie trois fois Millière. L'officier fait relever les fusils, trop tôt mis en joue, et indique de son sabre comme se donne l'ordre de feu. « Vive le peuple ! vive l'humanité ! » crie Millière d'une voix forte. Il tombe. Un sergent lui donne le coup de grâce avec son chassepot (1).

(1) Dépos. de M. Garcin, confirmée de point en point pour la physionomie par la brochure de feu Louis Mie, député de la Gironde, *la Mort de Millière, déposit. pour l'Histoire* (Malverge et Dubourg, 1876, Paris). V. aussi le procès intenté par Mme veuve Millière au capitaine Garcin et plaidé le 30 juillet-7 août 1873 devant le tribunal de Versailles.

On sait le rôle de Millière à l'Assemblée nationale, où il s'était montré dans les questions des échéances et des loyers un *debater* de mérite : on sait aussi sa conduite après le 18 mars ; les tentatives de conciliation, auxquelles il concourut avec les maires, lui valurent de la part de la Commune de persistantes défiances. Dans le courant du mois de mai, il s'était rallié au mouvement avec l'*Union départementale*.

Sur la fin, quand le bombardement versaillais n'excitait pas l'indignation de la seule Commune par son redoublement de fureur, il accepta le commandement de la 18e légion (1), mais sans prendre part à la lutte et plutôt pour calmer les exaltés. Si, par exemple, on l'a vu accompagner Serizier à la Santé (2), il est permis de faire remarquer que ce fut justement là une des prisons où pas une tête d'otage ne tomba.

La situation de Millière était fausse sans doute. Son caractère étrange l'avait poussé à conserver un titre de député peu conciliable avec son attitude finale, se réservant d'en tirer bénéfice. Delescluze et Gambon, dans leur courageux prononcement, n'avaient point fait de tels calculs. Mais ce n'est point de ce ralliement tardif que Millière est mort. Le 8 février, quand il attaqua le futur ministre des affaires étrangères, par ses délations au *Vengeur*, d'une perfidie si savante, il oublia que même dans les discordes civiles il est des limites que les haines ne doivent pas dépasser. L'historien dira toutefois que ce sanglant épisode fut le résultat d'une de ces représailles si habituelles dans les guerres civiles (3),et que de plus la

(1) *J. off.* de Paris, nº du 17 mai. Ordre du jour de Millière à la 18e légion, contre-signé par Dereure et J.-B. Clément.

(2) 6e conseil de guerre, aud. du 8 février 1872 (*Gazette des Tribunaux*, 9 février 1872).

(3) Est-il besoin de donner ici quelques preuves à l'appui? Pour justifier l'exécution, on avait accusé Millière d'avoir fait fusiller trente

majesté populaire a été sciemment lésée par le meurtre d'un représentant.

Le même jour, Treilhard, le directeur de l'Assistance publique, reconnu dans la rue et dénoncé, est arrêté et fusillé dans la cour de l'École polytechnique. Administrateur intègre, il avait eu soin, pour soustraire sa comptabilité aux fureurs qu'il désapprouvait, d'emporter de l'Assistance publique, au moment où l'on y mettait le feu, le livre de caisse générale et une assez forte somme d'argent. Au mépris des dangers qui la menaçaient, Mme Treilhard, ne voyant point rentrer son mari, se présenta à la mairie du Panthéon pour faire connaître le dépôt qui était sous son toit. Elle guida elle-même l'escouade de soldats : une quarantaine de mille francs furent remis au commandant Soynet du 17e chasseurs à pied devant le colonel Galle, maire provisoire, et M. Vacherot.

Cependant Vinoy, ne pouvant aborder la place de la Bastille par l'ouest, la tourne par l'est. Derroja suit le quartier de Bercy dès l'aube, remonte jusqu'au bastion 8, puis, redescendant la voie ferrée de Vincennes en profitant du remblai, peut se jeter dans la gare de Vincennes. La Mariouse enlève difficilement la rue Lacuée et le boulevard Mazas et, par les rues barricadées entre les hospices Saint-Eugène et Quinze-Vingts, atteint le faubourg Saint-Antoine. Vergé franchit le boulevard Beaumarchais et se

gardes nationaux réfractaires au Panthéon, le 23 mai. Ceci est tellement faux que M. Du Camp lui-même (t. I, p. 278), qui s'est acharné après cette malheureuse mémoire, n'a pas osé se faire l'éditeur responsable de cette allégation. Le fameux ordre du 7 prairial, relatif aux fuséens du Comité de Salut public, est, comme beaucoup d'autres, une pièce fausse, colportée par la presse réactionnaire. On n'a même pas, devant le Conseil de guerre, osé la présenter contre Régère, un des signataires, et Billioray, un des exécuteurs prétendus. Le capitaine Garcin dit, pour justifier cette exécution du 26 matin, que « l'arrestation de Millière a été faite dans des conditions extraordinaires. C'était au moment de l'explosion de la rue Vavin ». Or, l'explosion de la rue Vavin avait eu lieu l'avant-veille, le 24, à midi 25 minutes.

jette ainsi sur la droite dans les rues de la Roquette et de Charonne. La place résiste encore, trois cent cinquante à quatre cents fédérés trouvent la mort sur la place de la Bastille ; les autres battent en retraite place du Trône, où Vinoy les poursuit.

Clinchant reste dans le quartier du Château-d'Eau, s'établissant sur le canal à gauche, à droite s'étendant jusqu'au Cirque d'Hiver, supportant la canonnade des buttes Chaumont et du Père-Lachaise.

Ladmirault prépare toujours son mouvement vers les buttes Chaumont. Malgré la prise des barricades des rues Riquet, de Flandres et Kabylie, il est arrêté par l'incendie des magasins généraux des docks de la Villette, qui couvrira pendant trente-six heures encore le quartier Saint-Louis, le passage de la place de la Rotonde et des boulevards extérieurs. Ces magasins contenaient des huiles minérales et des munitions : la canonnade des deux partis les avait allumés.

Vers deux heures et demie, Vinoy commence l'attaque de la place du Trône. La Mariouse suit la rue Érard et le boulevard Mazas, mais il est bientôt arrêté par la caserne et la barricade de la rue de Reuilly : il doit canonner pendant trois heures ces positions avant de les faire enlever par le 35e de ligne. Derroja quitte la voie ferrée de Vincennes et marche sur la place du Trône par le boulevard Mazas et la rue Picpus, tandis que Bernard de Seigneurens, suivant les quais de la Rapée, se dirige vers la place par les boulevards de Bercy, de Reuilly et de Picpus, et que Grémion échelonne sa brigade sur la route militaire des fortifications depuis la Seine jusqu'à la porte de Vincennes. A huit heures du soir seulement, la place du Trône est abordée résolûment et enlevée par les brigades Derroja et Bernard de Seigneurens, mais les troupes de Vinoy ne peuvent s'y maintenir sous le feu incessant des batteries de la mairie du XIe arrondissement ;

elles sont obligées de bivouaquer dans les rues voisines. Là encore tout fédéré fait prisonnier est fusillé impitoyablement. Un de ces malheureux avait avec lui ses deux enfants, garçons de dix et de huit ans : leur père mort, les pauvres orphelins ne sachant où se réfugier étaient restés au milieu du peloton d'exécution. Quelques soldats émus gardèrent ces infortunés avec eux et le régiment, le 29e, les adopta.

Douay, pendant l'attaque de Vinoy sur la Bastille, s'était échelonné sur les boulevards du Temple, des Filles-du-Calvaire et Beaumarchais : franchissant cette ligne sous le feu des barricades de la place de la Bastille, il peut, après une lutte assez vive, se jeter presque sur le boulevard Richard Lenoir. En dirigeant la tête d'attaque dans la rue Saint-Sébastien, le général Leroy de Dais tombe mortellement frappé au ventre d'une balle partie d'une fenêtre : quelques habitants lui avaient fait vainement signe de se garer.

C'est dans le XXe arrondissement, à la mairie, que l'on trouve maintenant les quelques membres de la Commune qui ont juré de tenir jusqu'à la fin. Le Comité de Salut public a disparu. La mort de Delescluze a achevé de tout bouleverser. La délégation de la guerre est abandonnée au colonel Hippolyte Parent. Le Comité central reprend définitivement le premier rang : il est venu rue Haxo. D'ailleurs la défense n'est plus guère qu'individuelle : la plupart, dans l'affolement sauvage du combat, ont depuis longtemps perdu tout sang-froid.

Ferré reste jusqu'à la dernière heure l'homme des représailles et des exécutions, rôle doublement odieux quand il se systématise.

A trois heures, il envoie un nouvel ordre à la grande Roquette (1). C'est le colonel Goïs qui le porte, l'ancien

(1) 6e conseil de guerre, affaire de la rue Haxo. Audiences des 12 et 13 mars 1872.

président de la Cour martiale, déporté à Lambessa en 1851. L'ordre enjoint au directeur François de remettre à Goïs quatre détenus désignés : Dereste, ancien officier de paix, J. Largellière, François Greff, J. Ruault, ces trois derniers accusés d'avoir été des agents de la police secrète sous l'Empire. Le brigadier Ramain appelle en outre trois jésuites, les Pères Olivaint, Caubert et de Bengy, quatre religieux de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Picpus, les Pères Radigue, Tuffier, Rouchouze et Tardieu, deux prêtres séculiers, M. Sabatier, vicaire de Notre-Dame-de-Lorette, et l'abbé Planchat, directeur de l'Œuvre du patronage de Charonne, l'abbé Benoist et Paul Seigneuret, séminariste. A la première section, dite des gendarmes, on ne fait pas d'appel, on se contente de dire : « En rang et descendez, on va vous transférer à la mairie de Belleville. » Trente-sept gardes de Paris et quinze sergents de ville descendent aussitôt ; mais Goïs, craignant une rébellion si les prisonniers sont trop nombreux, fait reconduire les sergents de ville.

Le cortège remonte la rue de la Roquette, les habitants sont sympathiques : quelques-uns leur crient : « Sauvez-vous donc. » On s'engage sur le boulevard Ménilmontant, on longe le mur du Père-Lachaise : à la hauteur de la rue Oberkampf, le 79e bataillon, qui gardait la barricade de la place formée là par le boulevard, donne une escouade pour grossir le peloton, et le cortège, tournant à droite, remonte la chaussée Ménilmontant. A peine dans la rue Puebla, le cortège tombe au milieu d'une foule tumultueuse, excitée : ce sont les fuyards des buttes Chaumont, les malfaiteurs refoulés de tous les quartiers, les furieux, les criminels de la longue bataille, ramassis de popule, armés de mauvais fusils à piston, de sabres de cavalerie, de pistolets d'arçon, déserteurs de tout bataillon organisé. Les cris de : « A mort ! voilà les otages ! » sortent de cette boue humaine.

A la mairie, en face l'église Saint-Jean-Baptiste, le cortège est refoulé. Goïs, qui commande toujours, le conduit vers le quartier général du 2e secteur ; il s'arrête enfin devant la cité de Vincennes et l'y fait entrer. La foule s'y engouffre aussitôt. Les cris de mort redoublent. Le colonel H. Parent était au secteur : devant cette rumeur énorme il se précipite, adjure les plus violents ; l'exaspération est telle qu'on le menace. Varlin et un membre du Comité central, Louis-Fortuné Piat, se trouvaient aussi devant le quartier-général, H. Parent court à eux : « Voyez, leur dit-il, avec l'accent d'un désespoir contenu, voyez si vous serez plus heureux que moi, si, vous, membres de la Commune et du Comité central, vous pourrez empêcher cette horrible boucherie. »

Piat et Varlin montent sur le petit mur de l'enclos où l'on pousse les victimes ; ils agitent leurs écharpes rouges, ils s'épuisent en demandant le silence. Là, comme le 18 mars sur la butte Montmartre, pour gagner du temps il est question de la cour martiale qui va venir, de conseil de guerre, etc. Ruse inutile : la foule se jette sur Varlin et Piat, les frappe, les appelle Versaillais, et veut les précipiter dans le jardin pour les fusiller dans le massacre commun.

Enfin une poussée plus forte que les autres brise la barrière et les otages sont lancés dans l'enclos.

Le hideux et long massacre commence avec tous les raffinements d'horreurs, de cruautés bêtes et lâches inventées par les foules dans ces moments de délire. Les gendarmes sont abattus les premiers, sans ordre, à mesure qu'ils entrent dans le jardin : l'un d'eux, son tour venu, jette ce cri de défi : « Vive l'Empereur ! » Les otages civils sont massacrés d'abord, les prêtres ensuite. Des misérables huchés sur les murs tirent sur les mourants qu'agitent quelques convulsions dernières : ils se blessent entre eux.

Une partie de la journée, toute la nuit, une pluie froide est tombée sans interruption.

Le 27, à six heures du matin, la lutte reprend. Les principales positions des fédérés ne sont plus que les buttes Chaumont et le Père-Lachaise ; de là ils canonnent Montmartre et lancent à toute volée leurs obus dans Paris. Suivant de point en point le plan tracé, les deux ailes de l'assaillant, Ladmirault sur la gauche, Vinoy sur la droite, doivent achever le mouvement tournant, se rejoindre à l'enceinte, et de là, cernant désormais ce qui reste de défenseurs, les rabattre sur Douay et Clinchant qui ont reçu l'ordre de se tenir sur une vigoureuse défensive dans leurs positions du boulevard Richard-Lenoir et du canal Saint-Martin, pour empêcher l'offensive et couper toute retraite.

Douay, de la place de la Bastille, dirige le feu d'une batterie sur l'église Saint-Ambroise et sur les barricades de la mairie du XI[e], qui riposte vigoureusement avec deux pièces.

Pendant ce temps, Ladmirault met la division Grenier en mouvement ; elle franchit le canal de l'Ourcq, s'empare de la porte de Pantin et des trois bastions qui l'encadrent. Mais la rue de Flandres avec ses nombreuses barricades, la mairie du XIX[e] et l'église Saint-Jacques sont bien défendues : là, il faut s'arrêter encore devant le feu de quinze cents à deux mille fédérés embusqués dans les jardins et les maisons de Belleville.

Sur sa droite, Ladmirault franchit la place de la Rotonde, enlève avec une brigade les barricades de la rue d'Allemagne ; une autre brigade franchit le canal malgré une vigoureuse défense et atteint le boulevard de la Villette par les rues Grange-aux-Belles, Vicq-d'Azyr et de la Chopinette. L'hôpital Saint-Louis complètement vide de fédérés, grâce aux précautions prises par le médecin de l'hôpital, le docteur Lailler, ne gêne en rien l'opération.

L'artillerie versaillaise de Montmartre, celle de quatre bastions (25 à 21), facilitent d'ailleurs ces divers mouvements par un feu incessant sur les buttes Chaumont et sur Belleville.

A six heures seulement, Ladmirault a pu ranger trois brigades en demi-cercle au pied des buttes Chaumont. Les clairons sonnent la charge. Les troupes s'élancent à l'assaut, et bientôt, malgré un violent feu de mousqueterie couronnent les hauteurs. Une cinquantaine de pièces d'artillerie tombent là entre les mains de Ladmirault. Dans les carrières d'Amérique, de nombreux fuyards s'étaient cachés : ils sont pris; les fusillades commencent. Le gros des défenseurs s'était retiré sur les rues Menardier, Fessard et des Amelets et de là avait gagné le faubourg du Temple et la rue de Paris.

Vinoy, pendant ce temps, observe Vincennes avec la brigade Derroja qu'il place en réserve sur le Cours, et avec la brigade la Mariouse s'engage le long des fortifications sur la route militaire; il s'empare successivement de la porte de Bagnolet et de la mairie du XXe.

La brigade Seigneurens entre dans la rue de Puebla, défendue par une forte barricade. Soixante fédérés restent là sur le carreau. Un bataillon du 1er régiment d'infanterie de marine emporte enfin les derniers retranchements de la rue, rompt à coup de haches le champ-fermage du Père-Lachaise et pénètre dans le cimetière.

Deux batteries fédérées avaient été placées sur les points culminants de la nécropole : l'une sur le terre-plein formé par des remblais récents en avant du tombeau de Morny, l'autre au pied de la Pyramide. Trois à quatre cents hommes environ étaient là sous le commandement d'un Polonais ; ils accueillent l'infanterie de marine par une fusillade serrée, et l'assaillant va quitter le cimetière quand Seigneurens envoie deux bataillons et Faron un régiment pour rétablir le combat. La fusillade durera là jusqu'à

une heure assez avancée de la nuit : les batteries fédérées répondent encore à la canonnade de Montmartre. Une partie des défenseurs s'enfuient cependant vers le soir en escaladant les murs du cimetière du côté de Charonne et par une petite brèche pratiquée sur la rue des Rondeaux.

La division Faron est toujours place du Trône ; mais, pour rendre la position tenable, elle doit mettre six pièces en batterie qui balaient le boulevard Voltaire et contre-battre les canons fédérés de la place Voltaire. La résistance est là opiniâtre.

Dans la petite maison n° 145, de la rue Haxo, se tient le dernier conciliabule des chefs qui ne sont point cachés.

Nul ne se fait d'illusion maintenant : les uns comme Gambon, Varlin, Ranvier, Trinquet, veulent toujours combattre ; les autres, comme Arnold, Hippolyte Parent, reviennent aveuglément à l'idée de médiation prussienne. Jules Allix, le pauvre fou, qui vient, on ne sait comment, de traverser tout Paris et d'arriver rue Haxo, adjure joyeusement ses collègues de prendre l'offensive sur le centre de Paris : les quartiers soi-disant conquis sont vides de troupes versaillaises ; il n'y a qu'à s'élancer et à réoccuper la ville ; la victoire est certaine.

A la porte de Romainville, une foule d'habitants de Belleville, femmes, vieillards, enfants, se sont massés, fuyant leurs maisons crevées par les obus et les boulets.

Une députation de francs-maçons fait baisser le pont-levis pour aller demander au commandant allemand de laisser au moins les non-combattants chercher un refuge dans la zone neutre ; à leur suite la foule essaie en partie de se précipiter. Les gendarmes de Romainville aux aguets accourent pour la refouler. Il y a là de douloureux incidents : une sentinelle allemande fait feu et blesse une femme.

H. Parent profite du tumulte pour s'esquiver : il sollicite d'un colonel bavarois l'autorisation de franchir les

lignes. Le colonel répond qu'il n'a point d'ordres, qu'il en demandera au général de Fabrice, au quartier général de Saint-Denis.

Arnold fait de même : il est colporté d'officier prussien en officier saxon, comme une curiosité, avec une lettre pour l'ambassadeur d'Amérique. On le renvoie en l'assurant que la lettre sera remise au destinataire.

Ferré arrive à la petite Roquette : avec une imprudence qu'il vaut mieux ne point croire calculée, il fait sortir de la prison et conduire à travers les rues de Belleville treize cents soldats de ligne abandonnés le 18 mars dans les diverses casernes de Paris et incarcérés aux premières heures de la lutte. On les conduit rue Haxo. Là, Louis Fortuné Piat rencontre un bataillon de huit cents hommes du 120e de ligne : épouvanté d'une telle folie après le massacre de la veille, il fait rallier par leur lieutenant ces soldats dispersés de droite et de gauche, chez les marchands de vin, dans les maisons d'alentour et les cantonne dans l'église de Belleville, avec des vivres. Sur leur passage, la population crie : « Vive la ligne ! » — « Vive le peuple ! » répondent les soldats. Rue de la Mare, rue des Amandiers, on dit : « Ce sont de braves Versaillais qui ont tourné au peuple ! »

Ferré se rend deux fois à la grande Roquette pour se faire livrer ce qui reste d'otages. La prison contient encore, en effet, trois cent quinze captifs, quelques prêtres, surtout des réfractaires, des gendarmes, des soldats, des sergents de ville et cent soixante-sept détenus criminels.

Mais maintenant on connaît trop bien le sort des malheureux emmenés la veille. Les sergents de ville, les soldats, au va-et-vient des couloirs, au bruit du dehors, ont compris ce qu'on veut encore : ils se révoltent, se barricadent dans leurs sections avec les lits, les paillasses, les tables des cellules. Le dévouement d'un surveillant, Pinet,

resté à son poste pour adoucir le sort des prisonniers, les aide et les soutient dans leur défense improvisée.

Furieux de cette résistance, Ferré va peut-être donner donner l'assaut des quartiers d'otages, quand tout à coup un cri perçant retentit dans la cour d'entrée : « Voilà les Versaillais ! » Plaisanterie d'un courageux loustic ou écho de l'hallucination d'un poltron affolé, peu importe ! En l'entendant, le poste décampe précipitamment ; Ferré s'enfuit au galop de son cheval ; le directeur, François, les gardiens nommés par la Commune détalent au plus vite avec une partie des détenus criminels (1).

Malheureusement, au milieu du tumulte causé par l'incident et un commencement d'incendie qu'ont allumé des obus éclatés dans les combles, quelques otages perdent la tête et, espérant être plus en sécurité dehors, quittent la prison, se répandent en courant dans les rues voisines : ce sont MM. Rabut, commissaire de police ; Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle ; Maret, évêque de Sura, archidiacre ; Houillon, missionnaire ; Chaulieu, employé du service administratif des prisons ; Chevriaux, le proviseur du lycée de Vanves. Arrêté rue de Charonne, l'évêque de Sura a l'imprudence d'avouer qu'il est prêtre et qu'il sort, avec ses compagnons, de la Roquette. Ramené près de la maison d'éducation correctionnelle, il est fusillé avec MM. Bécourt et Houillon. Chaulieu, qui avait pu fuir un

(1) On consultera, en faisant une large part à l'exagération inévitable :

La Roquette du 24 au 28 mai, par l'abbé Amodru (Castermann, Paris, 1877).

La Place Vendôme et la Roquette, par l'abbé Lamazou (Paris, Douniol, 1871).

M. Du Camp, t. I, *la Grande Roquette*, p. 441 et suiv. — Abbé Vidieu, 523-522, *op. cit.*

La Terreur et l'Église en 1871, par l'abbé Delmas (Dentu, 1872). — *Souvenirs d'un otage,* par J. Evrard (Paris, 1872). — *Les Prisonniers de la Commune,* extrait du Journal d'un diplomate (Biblioth. des Bibliophiles, 1876).

instant, est rattrapé et fusillé à son tour. D'autres, MM. de Marsy, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, Évrard, sergent réfractaire, Chevriaux, plus heureux, sont recueillis par des habitants. M. Rabut tombe dans un gros de fédérés; mais il s'en tire par une comédie habile et quelques instants plus tard se fait reconnaître aux avancées versaillaises devant Bataclan. Le reste des évadés, voyant les rues sans cesse battues d'obus et de balles, rentrent à la Roquette devenue une retraite plus sûre.

La nuit diminue encore le nombre des combattants au Père-Lachaise : beaucoup s'enfuient. A quatre heures du matin, Vinoy continue son mouvement : La Mariouse suit le boulevard Mortier le long des remparts, enlève la porte de Romainville, la barricade de la rue Haxo et trouve devant le quartier général fédéré une trentaine de pièces d'artillerie; là il donne la main aux soldats de Ladmirault.

Seigneurens entre dans le cimetière avec des troupes fraîches, et sans trop de difficultés l'occupe en entier. L'imagination publique a transformé cet épisode du dernier jour en une lutte acharnée derrière les tombes; il n'en fut rien. Les fédérés enclouent leurs canons avant d'évacuer la position. Nul tombeau n'avait été profané ou dépouillé de ses ornements, pas même celui de la famille de M. Thiers. Quelques chapelles funéraires avaient été seulement ouvertes au voisinage des batteries, entre autres celle de Morny, afin de servir d'abri contre les obus versaillais.

Derroja enlève les barricades des rues des Amandiers, de Tlemcen, de Ménilmontant et la place de Puebla.

Langourian descend l'avenue Philippe-Auguste, entre à cinq heures du matin à la grande Roquette où les otages, voyant les pantalons rouges, craignent une ruse de fédérés et refusent, pendant plus d'une heure, de défaire les barricades de leurs corridors : de là il descend la rue de la Roquette et occupe enfin à huit heures la mairie

du XI[e] après une vigoureuse résistance. Sur le boulevard du Prince-Eugène, il rejoint Douay, fortement installé sur le boulevard Richard-Lenoir.

Acculés, cernés, poussés par Vinoy et Ladmirault, quelques centaines de fédérés veulent résister encore : ils rabattent par les rues des Bois, des Prés-Saint-Gervais, les alentours de l'église de Belleville, où les soldats de ligne consignés la veille restent sains et saufs, et le haut de la rue de Paris. Ils sont définitivement rejetés dans le faubourg du Temple, la rue des Trois-Bornes, des Trois-Couronnes, Ramponneau et Fontaine-au-Roi. Rue Fontaine-au-Roi, Louis Piat, voulant éviter toute lutte inutile, arbore le drapeau blanc et se rend avec une soixantaine de fédérés. Varlin, Gambon tentent de résister dans le faubourg du Temple, rue Oberkampf et rue Saint-Maur ; mais les soldats arrivent par l'hôpital Saint-Louis, absolument sans défense, et bientôt la fusillade s'éteint.

La Commune a vécu.

Le maréchal de Mac-Mahon l'annonce en quelques mots.

Ainsi se termine la bataille de rues, horriblement désastreuse pour les vaincus. Un nombre relativement médiocre de fédérés, dix mille environ, avait tenu tête pendant sept jours à l'effort de plus de cent mille assaillants. Des hauteurs de Romainville, de Montmorency, d'Andilly, de Saint-Prix, d'Orgemont, où ils suivaient, en faisant éclater une joie sauvage, les péripéties de la canonnade et les incendies, les officiers prussiens et allemands avaient pu comprendre ce qu'eût été la guerre sous Paris conduite par d'autres hommes que les incapables de Septembre.

De cette semaine de combats incessants, acharnés, sans merci, l'imagination publique fut tellement frappée qu'elle

la baptisa d'une expression tragique : elle l'appela la *Semaine sanglante;* bien sanglante en effet, car ce n'est point seulement pendant le choc que le sang des fédérés coule à flots ; dans les quartiers occupés les hécatombes de prisonniers se poursuivent sans relâche et font cent fois plus de victimes que la bataille même.

Odieux lendemain des guerres civiles ! « J'ai été proscrit, je ne serai jamais proscripteur, » avait dit M. Thiers le 31 mars. — « Nous sommes d'honnêtes gens, avait-il dit encore le 22 mai en parlant du traitement à infliger aux vaincus : l'expiation aura lieu au nom des lois, par les lois, avec les lois. » Les massacres des fédérés vont montrer que sa voix n'est pas mieux entendue dans Paris qu'à l'Assemblée.

Cavaignac, lui aussi, le 26 juin 1848, avait dit : « Dans Paris je vois des vainqueurs et des vaincus. Que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes ! » La logique des réactions triomphantes fait mentir les meilleures promesses.

Le chef de l'armée, le maréchal de Mac-Mahon lui-même, a fait dans sa déposition ce timide et significatif aveu : « Quand les hommes rendent leurs armes, on ne doit pas les fusiller. Cela était admis. *Malheureusement, sur certains points, on a oublié les instructions que j'avais données...* »

Il suffirait, en dehors du témoignage public, d'invoquer celui des officiers versaillais qui se sont faits les historiens officiels de la campagne.

Pour l'armée, il n'y a jamais eu le moindre doute que le seul fait d'être membre de la Commune ou fonctionnaire élevé (1) entraînât la mort, et, quant au reste, cela était

(1) 3e cons. de guerre, audience du 11 août. Interrogat. d'Urbain. Déposit. de M. de Montaut, témoin :

« Le colonel Merlin, président. — Témoin, vous avez dit que vous aviez empêché Urbain d'être fusillé ?

abandonné aux dispositions personnelles du général, de l'officier, même du soldat.

Le docteur Tony Moilin ainsi n'avait pris aucune part effective à la guerre civile. Dès le 22, il s'était réfugié à Passy, chez un camarade d'enfance, M. le docteur X..., ami de M. de Fourtou. Le 27, une affiche du général Douay annonce des perquisitions ; M. X... s'émeut ; Tony Moilin, craignant de compromettre cet hôte pusillanime, quitte sa retraite et rentre à Paris, chez lui, rue de Seine. On l'arrête à neuf heures du soir et on le conduit devant la cour martiale du Luxembourg. Là il est condamné à mort : Tony Moilin avait seulement fait partie de la commission des ambulances dans le Comité central et pris possession de la mairie du VI[e] arrondissement le 19 mars.

« Rép. — Il est évident que si on l'avait arrêté pendant la lutte comme membre de la Commune, il aurait été fusillé.

« Le président. — *C'est évident!* »

Id. Aud. du 12 août. Interrogat. de Jourde. Déposition de M. Ossude, prévôt du VII[e] arrondissement :

« Jourde me demanda si on allait le fusiller. — *Vous en avez pour deux ou trois heures au moins.* La commission militaire est réunie. » — Jourde donne des détails sur le budget communal. « J'en étais là de son interrogatoire, *quand un hasard l'a sauvé.* (Un officier avait prévenu le maréchal de Mac-Mahon que Jourde était arrêté.) Je reçus l'ordre de l'envoyer à Versailles. » Détails confirmés dans les *Souvenirs* de Jourde (Op. cit. *Une Exécution le lundi* 29 *mai*, p. 85-100).

L'écrivain de la *Guerre des Communeux* (p. 364, *op. cit.*) nous a déjà dit quelle était, pour le vainqueur, la *loi de la guerre.*

Le capitaine Garcin, dans sa déposition, dit de même : « Tous ceux qui étaient arrêtés les armes à la mains étaient fusillés dans le premier moment, c'est-à-dire pendant le combat. Mais, quand nous avons été maîtres de la rive gauche, il n'y a plus eu d'exécution. »

Par contre, Louis Piat doit la vie au colonel du 39[e] de ligne ; conduit aux Buttes Chaumont, il avait été suivi par une foule cruelle qui, le prenant pour Félix Pyat, criait : « A mort! à mort! » Le colonel du 39[e] s'opposa à toute exécution et envoya Louis Piat à Versailles. Dans tel quartier, des sous-officiers, des officiers même (du corps Clinchant) ont généreusement fermé les yeux sur la fuite de fédérés surpris dans des maisons perquisitionnées : « Changez d'habits et f... le camp! » leur dirent-ils. Ces faits méritaient d'être connus.

La cour lui accorde un répit de douze heures pour faire son testament, écrire à son père, et par les formalités civiles assurer devant la loi sa fortune et son nom à sa femme et à son fils. Il est fusillé le 28 au matin. Sa veuve, son père, arrivés un quart d'heure après l'exécution, réclamèrent son corps au général de Cissey qui le refusa (1).

Le même jour, dimanche, vers quatre heures de l'après-midi, Varlin est arrêté devant le square Montholon sur la dénonciation d'un prêtre habillé en bourgeois. On le traîne au Château-Rouge où il est condamné à être fusillé rue des Rosiers, à l'endroit même où sont tombés Lecomte et Cl. Thomas. Une foule acharnée le suit en le meurtrissant de coups. Le cortège arrive sur la butte, on crie : « C'est trop tôt ! Il faut le promener encore ! » Le malheureux n'entendit même pas le cri de pitié protectrice qu'il avait jeté rue Haxo. Il est fusillé, assis sur un escabeau (2).

Les troupes ont été trop excitées par leurs chefs. La résistance a été trop tenace, ses moyens trop terribles. Chaque soldat montre par son attitude un peu grave, par son langage quand on l'aborde, qu'il se croit une mission à remplir vis-à-vis de coupables ; c'est presque l'être que d'être resté dans Paris et d'avoir vécu sous le gouvernement communal. Pour comprendre ces dispositions il faut avoir vu le soldat versaillais déchirer d'une main sévère

(1) Déposit. du capit. Garcin : « On s'est souvenu de l'affaire Baudin ; il a été enterré dans la fosse commune et des ordres ont été donnés pour qu'il ne fût pas retrouvé. » V. aussi *Une arrestation en mai* 1871, brochure par M. Ulysse Parent.

(2) Rapport du lieutenant Sicre, du 67e de ligne, au colonel, lu devant le tribunal quand la famille réclama judiciairement l'extrait mortuaire de Varlin. On lit dans ce rapport :

« Parmi les objets trouvés sur lui, se trouvaient un portefeuille portant son nom, un porte-monnaie contenant 284 fr. 15 c., un canif, une montre en argent et la carte de visite du nommé Tridon. »

les affiches de l'Hôtel de Ville, encore placardées sur les murs, et, comme mû par le sentiment profond d'un devoir douloureux, opérer les arrestations.

Quel tableau que celui de Paris pendant et après la bataille ! Presque partout des traces de balles et de mitraille ! Les édifices en ruines fumant, les arbres des boulevards tordus, hachés, leur feuillage jonchant le sol, les barricades bouleversées, les morts étendus, souillés, la face jaune ou déjà bleuie, ici en tas, là isolés ; à côté souvent des cadavres de chevaux le ventre boursouflé ; dans les quartiers populeux, des tas d'armes, de fusils brisés, de sabres, de baïonnettes rouillées, tordues, de cartouchières, de vareuses déchirées. Les soldats fatigués campent dans les rues, dorment sur les trottoirs le long des maisons ; ceux-ci font la soupe, ceux-là perquisitionnent, sortent des maisons l'épaule chargée de fusils. Les estafettes brûlent le pavé du fer de leur cheval au galop, portant des plis. Souvent un officier passe rapidement et du haut de sa monture lance une nouvelle à sensation aux groupes d'officiers qu'il rencontre : « On vient de prendre un tel ! — On vient de fusiller un tel ! »

Dans chaque arrondissement est installée une cour martiale : ici c'est au Châtelet, là à l'École militaire, au Luxembourg, ailleurs dans une mairie. Des officiers de gendarmerie, des officiers de la garde nationale, sont prévôts. L'interrogatoire est sommaire. Le président prononce aussitôt la sentence. « Si le coupable est déclaré *ordinaire,* on le reconduit en prison ; si au contraire il est déclaré *classé*, on l'amène dans une salle voisine où il lui est permis de s'entretenir quelques instants avec un prêtre avant d'être exécuté (1). »

Au Châtelet, les prisonniers sont entassés : on les voit se promener sur la terrasse. Aussitôt que le jugement est

(1) *Siècle* du 30 mai.

prononcé, ils sortent par fournée de trente à quarante, escortés de soldats. On les conduit à la caserne Lobau : « la fusillade s'y fait entendre en permanence. C'est le compte que l'on règle aux misérables qui ont pris ouvertement part à la lutte (1). » Ainsi périt Édouard Moreau, du Comité central.

« Du côté de l'École militaire, la scène est non moins émouvante : on y amène continuellement des prisonniers et leur procès est déjà terminé, ce n'est que détonations (2). »

A la mairie du XI[e] arrondissement, on fusille de même : Jacques Durand, de la Commune, y est abattu avec une soixantaine de fédérés.

A la Roquette, au Père-Lachaise, les fusillades sont également terribles : la mort de chaque otage est cent fois vengée.

« Aux buttes Chaumont, on n'évalue pas à moins de 2,500 le chiffre des insurgés morts ou exécutés (3). »

Au Luxembourg, les condamnés sont collés contre le mur des terrasses qui dominent la pièce d'eau : les traces des balles d'exécution s'y voient nettement encore.

Tous ces malheureux marchent à la mort avec calme ; bien peu défaillent; beaucoup ont une attitude hautaine ; quelques-uns montrent une exaltation de foi dans la cause (4), que font seuls paraître les martyrs ou les héros. Depuis les échafauds de 93, on n'avait point vu si bien mourir. Cela ne les préservera point des insultes de ceux qui cherchent jusqu'à déshonorer leur mort (5).

(1) *Liberté* du 30 mai.
(2) *Bien public*, 28 mai.
(3) *Temps* du 15 juin.
(4) V. Déposition du maréchal de Mac-Mahon.
(5) V. Comte de Mun (Déposit.), p. 296, édit. en un vol. :
« Leur résolution très-arrêtée est de renoncer absolument au travail. Et c'est ainsi, je crois, qu'on peut expliquer le cynisme avec lequel ces gens se sont fait tuer : non pas que leur résistance ait été

Le lundi 29 mai, quand toute lutte a cessé depuis vingt-quatre heures dans Paris, Vincennes aura aussi ses fusillades.

D'après les préliminaires du traité de paix, le fort ne devait pas être armé. Pas un coup de fusil n'avait été tiré. La garnison comptait quatre à cinq cents hommes sous les ordres du colonel Faltot, gouverneur : elle apprit bien vite les évènements de Paris. Le 26, un certain nombre d'officiers, sortant de la ville, s'étaient réfugiés au château. L'aumônier, M. Gillet de Kervéguen, resté à son poste depuis le 21 mars sans être inquiété, fut chargé d'aller négocier la reddition de la place avec le général Vinoy. Faltot demandait quelques laisser-passer. Vinoy refusa. Les chefs menacèrent de faire sauter le fort. Douze mille kilogrammes de poudre étaient en effet disposés sous les tours du château et les fils électriques étaient préparés par le garde général du génie Merlet, passé à la Commune. Faltot envoya alors un parlementaire près l'état-major prussien pour obtenir de se retirer dans la zone neutre. Égal refus de ce côté.

Dans ces conjonctures, la garnison se révolte, désarme les officiers, les retient prisonniers et ouvre les portes à trois heures. La garnison désarmée est conduite à Versailles. On garde neuf officiers : le colonel d'état-major Delorme; le chef de légion Bagration, prince russe ; le commandant Okolowicz, frère du général ; le capitaine adjudant de place Révol, qui avait sauvé l'abbé Crozes ; les quatre commissaires Vaillant, Viellet, Lepêcheur et Vandenbusche ; un sergent du 18e bataillon de chasseurs, chargé de la manipulation des poudres.

Tous sont fusillés le 30, à trois heures du matin, dans

aussi énergique qu'elle aurait pu l'être, mais ils sont tous morts avec une sorte d'insolence qui, ne pouvant pas être attribuée à un sentiment moral, ne peut être attribuée qu'à la résolution d'en finir avec la vie plutôt que de vivre en travaillant. »

les fossés du château (1). Merlet fut trouvé mort dans sa chambre. S'était-il suicidé ? Avait-il été tué pour empêcher l'explosion ?

Il faut remonter aux proscriptions de Sylla, d'Antoine et d'Octave pour rencontrer de tels massacres dans l'histoire des nations civilisées : les guerres religieuses sous les derniers Valois, la Saint-Barthélémy, la Terreur ne furent que jeux d'enfants. Dans la seule dernière semaine de mai, *dix-sept mille cadavres de fédérés* furent relevés dans Paris (2).

(1) Crozes, *op. cit.*, p. 97.

(2) Déposition du maréchal de Mac-Mahon. — (Le général Appert cité par M. Vacherot.) C'est le seul chiffre officiel qui ait été communiqué : il est douteux en effet que les cours prévôtales livrent jamais à la publicité les procès-verbaux de leurs séances, l'état des exécutions ordonnées. Le général Appert avait d'ailleurs qualité pour parler officiellement, puisqu'il était chargé par le gouvernement de la rédaction du *Rapport* sur le mouvement du 18 mars, les jugements des Conseils de guerre, etc. Beaucoup tiennent ce chiffre de 17,000 morts comme manifestement inférieur au nombre réel.

Prenons-le tel quel. Il faut d'abord ajouter 6,000 à 7,000 fédérés tués sous Paris du 1er avril au 21 mai, 10,000 à 12,000 blessés soignés dans les hôpitaux qui regorgeaient, même dans les services *spéciaux*. M. le général Appert ne pouvait guère fournir de documents sur cette première partie de la guerre civile : il n'a donc parlé que des cadavres *relevés et inhumés* à partir du 21 mai.

Le *Rapport* du maréchal de Mac-Mahon, sur les opérations de l'armée de Versailles, mentionne les pertes des troupes pendant toute la durée de la campagne ; l'assaillant a perdu 800 hommes (dont 83 officiers) : 600 seulement sont tombés dans Paris.

En citant même le nombre des blessés versaillais, 6,454 (dont 430 officiers), comment expliquer la disproportion des pertes de l'assaillant et de l'assiégé, alors que l'un était derrière des barricades et que l'autre avait le désavantage d'une offensive ouverte?

Il est inutile de dresser l'état comparatif des pertes des armées française, anglaise, russe, prussienne, allemande, etc., à Leipzig, à Waterloo, à l'assaut de Malakoff, à Borny, etc. ; les exécutions de mai et de juin, englobant plus de Parisiens qu'il n'y avait de fédérés derrière les barricades, expliquent trop clairement cette épouvantable hécatombe.

Sylla avait décrété que l'on cesserait de tuer à partir des calendes de juin : les vaincus de Paris furent moins heureux que les partisans de Marius.

« Les exécutions continuent, dit le *Français* du 4 juin, après les jugements des cours martiales qui fonctionnent toujours. Le nombre des malheureux ainsi fusillés est déjà considérable. »

Vers le 15 juin, on tuait encore (1).

De nombreux morts avaient été précipitamment enfouis sur les berges des quais, quai d'Orsay, quai Malaquais, etc.; d'autres avaient été empilés dans des ambulances, par exemple aux ambulances de la *Presse*, rue Oudinot, ou dans les théâtres, comme aux Bouffes-Parisiens. Il fallut procéder à l'exhumation ou à l'enlèvement de ces corps qui menaçaient d'infecter la ville.

Tous les jours ce ne sont que longs convois de camions chargés de cadavres, avec croque-mort assis à côté du cocher. L'énorme et tremblotante charge est recouverte d'une grande toile neuve étroitement ficelée. On la conduit vers les cimetières, vers les fossés des fortifications. « Au cimetière Montparnasse, on a creusé d'immenses fosses larges de dix mètres carrés et de la même profondeur. Ensuite on place les cadavres vingt par vingt et on les recouvre d'une couche de chaux. Des prêtres, appartenant aux paroisses voisines, sont en permanence dans la chapelle du cimetière... C'est du Luxembourg que partent presque tous ces horribles convois (2). »

Du Château-d'Eau et de Belleville, on évacue les morts tantôt sur le Père-Lachaise, tantôt sur Montmartre.

Les jardins publics sont utilisés aussi. Le square Saint-Jacques surtout, aujourd'hui d'une végétation si drue et si riche, est une vraie pourrière : il regorge de cadavres

(1) *Paris-Journal*, du 10 au 16, *passim*.
(2) *Siècle* du 28 mai.

fédérés, de cadavres de soldats versaillais; vainqueurs et vaincus s'embrassent dans la fosse.

Enfin le moment vient où « les cimetières de Paris ne peuvent plus être utilisés. Le Bois de Boulogne est désormais le réceptacle habituel des cadavres exhumés dans la ville (1) ».

Quand la décomposition de cette chair humaine surmenée par de longues semaines de privations, d'excès, de combats, est trop rapide, et les travaux d'inhumation définitive trop lents, quand l'odeur cadavérique présente de réels dangers, il faut procéder à l'incinération des cadavres de fédérés.

« Du 9 au 16 juin, de grandes fumées, quelquefois mêlées de flammes, s'élèvent à l'horizon, au sud de Paris, sur les versants des monts qui font face à la redoute des Hautes-Bruyères, entre les forts de Vanves et de Montrouge, entre les portes de Versailles et du Point du Jour: c'est qu'on procède à la destruction des cadavres par la chaux, le goudron et l'acide phénique (2). »

Accorde-t-on du moins aux morts la grâce des vivants?

Les arrestations en masse pendant le combat, puis durant tout le mois de juin (3), vont répondre.

Dans tous les arrondissements, ce ne sont que razzias; dans certains quartiers, c'est un véritable dépeuplement; beaucoup de maisons restent vides d'habitants.

Les captifs passent en longues files, confondus, souillés de poussière et de boue, se tenant hommes et femmes par le bras, car c'est la consigne pour qu'on puisse fuir moins facilement. Ils sortent des mairies, des casernes, et marchent entre deux haies de cavaliers qui tiennent la

(1) *Temps* du 16 juin.

(2) *Id.*

(3) « Les arrestations continuent journellement : hier dans le quartier de Belleville et de la Villette il en a été opéré 127 » (*Temps* du 15 juin.)

carabine ou le pistolet au poing. Des soldats de ligne, le fusil armé de la baïonnette, ferment le silencieux cortège. Il y a des gens de tout âge, de toute condition, de tout aspect : pompiers de la Commune, fédérés en uniforme, vieilles femmes, jeunes filles, veuves encore le crêpe au bras ; beaucoup ont leurs enfants avec eux, des petits à la mamelle, des garçonnets, des fillettes ; les innocents se cramponnent aux vêtements de leur père, de leur mère, ou, convulsivement serrés dans leurs bras, cachent la tête dans leur sein.

A la sortie de la caserne, la foule les attend pour hurler : « A mort ! à mort ! » Cette tourbe, qui n'est point composée des plus petites gens, est la même qui, tour à tour fière ou rampante sous les coups de la fortune, faisait hier bonne mine aux fédérés, et les aidait à opérer des arrestations ; aujourd'hui, elle leur crache au visage ; elle arrache les casques, les képis, les paniers, les cabas, les chapeaux, les ombrelles des femmes. Les fédérés sont forcés de porter leur vareuse à l'envers (1). Des officiers frappent à coups de plat de sabre sur la tête nue de ceux que quelque chose distingue : une haute contenance, une grande taille.

Sur les trottoirs se forment aussi des groupes d'habitants. Le visage de ceux-ci est morne, et leur parole attristée ; ils parlent maintenant comme ils pensaient sous la Commune, mais comme ils ne parlaient point ; pourtant, ils ne jettent aucune insulte publique.

Voici des gardes nationaux à brassard tricolore ; ils vont et viennent, affairés, importants, mouches du coche ; ils arrêtent les jeunes gens, demandent des explications. Enfin, voilà les héros retour de Versailles, les capitaines

(1) « Le général de Gallifet, pour simplifier l'instruction sommaire à Versailles, avait, dit le *Français*, donné ordre de faire retourner les capotes de ceux qui avaient été pris les armes à la main. » (V. nº du 31 mai.)

Fracasse de la place d'Armes ; ils pérorent en plein vent, le jonc à la main, élégants, la tête rehaussée, conquérante, la joue rasée frais ; ils racontent les épisodes du pont d'Austerlitz, du Château-d'Eau ; ils étaient à la bataille, à côté du général, un ami ; ils ont tout vu... de la rue des Réservoirs.

Les caravanes font halte devant les églises : là, tous doivent mettre genou sur le pavé. Puis elles continuent leur route sous un soleil de plomb par la rue Saint-Lazare, les grands boulevards, les Champs-Élysées, le Bois de Boulogne ; elles vont à Versailles.

Des convois composés seulement de femmes passent aussi. Extrêmes en tout, plus facilement meilleures ou pires que les hommes, beaucoup d'entre elles, à l'instigation de la Commune, avaient apporté dans la lutte l'exaltation nerveuse de leur tempérament. Maintenant elles marchent sans défaillance, suivant du pas d'ordonnance.

Celles-ci sont modestement vêtues ; ouvrières hâves, maigres, chétives, orphelines jetées au ruisseau, obligées, pour ne pas mourir de faim, de prendre un amant. Celles-là sont d'élégantes prostituées ; avec leurs hauts talons tournés, leurs jambes s'embarrassent dans les volants de leurs jupes de soie salies, lacérées. Des bras des beaux fils réfugiés à Versailles ou sur la côte normande, elles sont tombées aux mains des officiers de l'état-major fédéré. Le boulevard était toujours le théâtre de ces amours de passade ; mais, à deux mois de distance, le dénoûment diffère.

Arrivés aux remparts, les convois s'arrêtent. Selon les dispositions des généraux qui les conduisent, on renouvelle l'interrogatoire, on décime presque les rangs (1).

(1) Nous hésitons à nous faire l'écho des actes dont les vaincus ont chargé le général de Gallifet. Voici pourtant ce qu'une feuille orléa-

A Versailles, ce « Co blentz du droit et de la légalité », la foule des réfugiés attend les convois avec impatience ; elle les accueille des mêmes cris : « A mort ! » des mêmes injures, des mêmes coups de cannes, de parapluies, d'éventails, d'ombrelles. Les femmes surtout s'acharnent sur les femmes : Versaillaises se jettent sur Parisiennes, les griffent au visage, leur arrachent les cheveux, leur décollent les oreilles. Les prostituées « à chignon jaune » (1) ne sont pas les moins excitées. Malheur à qui, profitant du tumulte, veut fuir ! Il n'est pas besoin de soldats pour le reprendre :

« Place d'Armes, un insurgé se glisse et s'enfuit, mais, à peine a-t-il fait deux pas, qu'un groupe de femmes se précipite sur lui ; elles allaient le déchirer à coups d'ongles si quelques soldats ne l'eussent dégagé (2). »

Parqués, les prisonniers appartiennent toujours aux soldats. Toute tentative d'évasion est punie de mort. Tout geste de colère, toute récrimination, tout acte d'insubordination sont punis de mort.

« Quelques hommes ont encore été tués aujourd'hui par les factionnaires, en vertu de la consigne rigoureuse, » écrit le correspondant versaillais du *Français* (3).

niste a imprimé en pleine répression sans recevoir aucun démenti :

« Sur un convoi de deux mille fédérés environ, cent onze ont été fusillés dans les fossés de Passy, le dimanche matin, — *et ce, dans des circonstances qui démontrent que la victoire est entrée dans toute la maturité de la situation* (sic).

« — Que ceux qui ont des cheveux blancs sortent des rangs, dit le général de Gallifet qui présidait à l'exécution, et le nombre des fédérés monta à cent onze !

« Pour ceux-ci la circonstance aggravante était d'être contemporains de juin 1848. » (*Le Tricolore* du 31 mai.) Ce journal a été supprimé deux jours après pour avoir posé la candidature de M. le duc d'Aumale à la Présidence.

(1) M. Dumas fils. (Lettre citée.)

(2) *Français* du 27 mai.

(3) *Id.* du 31 mai.

Les exécutions sont incessantes. Les députés de la gauche peuvent les entendre à chaque heure du jour ou de la nuit. « L'exécution militaire à laquelle on s'attendait hier au soir ou ce matin n'a pas eu lieu encore, — mais on croit qu'elle ne peut tarder beaucoup. Ce n'est pas à dire pour cela que tous les insurgés qui étaient vivants hier le soient encore aujourd'hui (1). »

Quand le nombre des prisonniers fut trop grand, on craignit une révolte. L'autorité militaire, qui se défendait de faire usage des mitrailleuses pour les exécutions de la caserne Dupleix (2), était moins susceptible à Versailles. Le *Français*, qui suit avec intérêt toutes les péripéties du drame, l'apprend au public d'un ton de plaisanterie peu opportune :

« Comme, après tout, on ne peut pas, à l'intérieur des cours (des docks de Satory), laisser ces braves citoyens de Paris absolument maîtres du terrain, on leur a donné pour compagnes de captivité un certain nombre de... mitrailleuses, qui, braquées à chaque angle, produisent sur eux un effet calmant des plus sensibles (3). »

Quelques jours après, « les mitrailleuses sont remplacées par des canons chargés à mitraille ; les murs des cours sont crénelés, et par là les factionnaires surveillent ce qui se passe à l'intérieur, et sont prêts à faire feu (4). » Réminiscence militaire de la répression anglaise dans l'Inde !

Du 22 mai au 13 juin, les dénonciations *anonymes* attei-

(1) *Français* du 27 mai.

(2) « Toutes les fois que le nombre des condamnés dépassera dix hommes, on remplacera par une mitrailleuse le peloton d'exécution. » (*Paris-Journal*, 9 juin.)

Une note à l'*Officiel* menaça de poursuites tout journal qui rééditerait cette assertion.

(3) *Français* du 27 mai.

(4) *Id.* du 31 mai.

gnent le nombre de 379,828 (1). Ce chiffre incroyable, en admettant qu'il comprenne les malheureux déjà arrêtés ou fusillés, montre le rôle joué par les haines privées dans les guerres civiles, et permet de comprendre ce qu'a causé d'erreurs la hâte furieuse de la répression.

De ces erreurs, quelques-unes sont connues : elles surnagent, souvenirs terribles, comme de rares épaves à la suite d'une tempête, donnant à peine une idée de la catastrophe et des drames qu'elle a engloutis. Le chiffre en grossira sans doute.

Ici, c'est un malheureux comédien fusillé parce qu'on trouve chez lui un pantalon rouge. Il jouait les rôles de troupier dans les revues.

A Satory, c'est un homonyme du membre de la Commune, Vaillant, qu'on veut fusiller à cause de son nom. Celui-là, cependant, est plus heureux : un sursis le sauve.

Une ressemblance fatale cause la mort de cent malheureux, seulement coupables de rappeler les traits plus ou moins connus de chefs fédérés.

On fusille deux prétendus Billioray.

L'un d'eux, dit *joueur de vielle,* est arrêté avenue de la Bourdonnaye ; il passait tranquillement, quand des badauds crient : « C'est Billioray ! », le livrent à des soldats. Le malheureux se débat, proteste ; les soldats s'excitent, la foule crie : « C'est Billioray ! c'est lui ! je le reconnais ! Il ment, le lâche ! » Maïs laissons un des organes de la presse conservatrice raconter le dénoûment : « Cet homme a fait preuve de la plus indigne lâcheté. Il s'est roulé devant le peloton d'exécution, poussant des cris lamentables et demandant grâce (2). Une première décharge n'a

(1) Classement de la Préfect. de police communiqué au *Journal des Débats*. — Tel citoyen, acquitté devant les conseils de guerre, a été dénoncé *dix-sept fois*.

(2) « Il se défendait, il écumait, *on a à peine eu le temps de l'interroger*. » (Déposit. du capit. Garcin.)

fait que le blesser. On a dû l'attacher sur une chaise, et l'achever ainsi. Il portait, dit-on, pour trois cent mille francs de valeurs (1). »

On fouille le cadavre du malheureux; on trouve des papiers qui constatent son identité. C'était un mercier du Gros-Caillou, Constant, resté étranger à l'insurrection (2).

L'autre prétendu Billioray est arrêté et fusillé le même jour au Luxembourg. « Celui-là, dit le capitaine Garcin, est le véritable chef de la Commune...; il a reconnu son identité...; il a chargé beaucoup les autres membres de la Commune, leur donnant toute la responsabilité. »

Or, le vrai Billioray, le membre du dernier Comité de Salut public, s'était, depuis le 22 mai, tranquillement retiré dans sa famille. Arrêté un peu plus tard, il comparut avec ses collègues devant la justice militaire, qui ne lui a pas infligé la peine capitale.

Un rédacteur de l'*Opinion nationale* a vu fusiller Lefrançais, place des Petits-Pères : « Orateur ordinaire des réunions publiques, ses traits étaient familiers à beaucoup de monde. » Lefrançais est réfugié en Suisse.

Le *Moniteur universel* publie en détail l'exécution de Jules Vallès. Il a été fusillé aux Halles. Il est vrai que le *Gaulois* l'a vu sortir du Châtelet et fusiller dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Dans l'une et l'autre feuille, le prisonnier oppose toujours la plus vive résistance; il veut mordre les soldats. Jules Vallès a pu gagner Londres.

Au dire du *Siècle,* Régère a été vu enfoui au square Saint-Jacques. Ferré et Pilotell ont été fusillés rue des Écoles.

Place Vendôme, chez M[me] Fould, des soldats font une perquisition et trouvent un homme caché dans une armoire. Ils le prennent pour Brunel et le fusillent, ainsi

(1) *Moniteur universel* du 27 mai.

(2) Détails communiqués au *Siècle* par un médecin militaire et un lieutenant d'artillerie, qui ont assisté à l'exécution.

qu'une femme de chambre restée dans l'appartement. Le lendemain, on vient pour enlever les cadavres. La malheureuse, laissée inachevée, explique qu'elle avait pris peur en entendant entrer les soldats, et fait cacher l'homme : c'était son amant (1). On sait que Brunel est en Belgique.

Le 27 mai, un jeune homme du nom de Popp, est arrêté dans la rue parce qu'il portait un pantalon d'infanterie de marine. Malgré ses supplications, il est jeté à Mazas et fusillé. Or, le fait a été établi depuis, le malheureux s'était caché pendant la Commune pour échapper aux réquisitions militaires (2).

Un M. Vachette habitait les Batignolles. Le 24 mai, on vient le prévenir qu'une maison dont il est propriétaire, rue Beaubourg, est en feu. Il y court, cherche à éteindre les flammes. On l'arrête. On le fusille comme incendiaire. Sur son cadavre, on trouve son testament et des pièces qui constatent son identité (3).

Combien d'autres faits restent et resteront à jamais ignorés, parce qu'ils ont été perpétrés sans témoins, ou parce que les familles ont préféré pleurer silencieusement les victimes !

Devant un tel spectacle, un grand cri jaillit de la conscience publique épouvantée.

En Angleterre, le *Times*, tout en condamnant les représailles des fédérés, flétrit avec indignation les

(1) Établi devant les tribunaux et rapporté par Me Forest dans le procès de l'*Almanach Raspail*.

(2) V. le rapport de M. J.-A. Lafont au Conseil municipal, publié *in extenso* dans la *Politique* du 28 avril 1877.

(3) Fait connu parce que la famille a plaidé justement à cause de ce testament : l'affaire fut portée devant la seconde chambre du tribunal civil.

Le procès de la *Lanterne* de 1879 vient d'allonger encore cette lugubre liste. L'exécution de Villain, vieil employé de la préfecture de police, n'est pas moins triste que les précédentes.

excès d'une victoire si peu maîtresse d'elle-même (1).

La presse républicaine et libérale s'honora par des protestations courageuses. Émile de Girardin éleva un des premiers la voix dans la *Liberté*. M. Louis Ratisbonne, des *Débats,* protesta sur la place publique, au péril de sa vie, contre les honteuses vociférations de la tourbe dorée.

« Le premier besoin de la situation, s'écria le *Temps* (1), le premier devoir de ceux qui gouvernent est le rétablissement du régime des lois. Il y a eu de nombreuses exécutions sommaires, le temps en est désormais passé. Abandonner au premier venu le soin de se faire juge du sort des prisonniers ou des suspects, ce serait entretenir et perpétuer l'anarchie. »

Et le *Siècle,* le même jour :

« Les exécutions sommaires doivent cesser. Les arrestations accomplies sur la dénonciation du premier venu, et qui peuvent même servir des vengeances personnelles ; les excès de la répression aveugle, qui sont une atteinte à la morale, au nom de laquelle on les commet, et qui mettent

(1) Cité par M. Jottrand, séance du 31 mai, à la Chambre des députés de Belgique :

« Des deux parts également nous arrive le bruit d'actes incroyables d'assassinat et de massacre. Les insurgés ont accompli, autant qu'il a été en leur pouvoir, leurs menaces contre la vie de leurs otages et sans plus de pitié que toutes leurs autres menaces... Mais dans l'esprit de carnage et de haine qu'il révèle, les communistes ne semblent guère pires que leurs antagonistes.

« Il est presque ridicule de la part de M. Thiers de venir dénoncer les insurgés pour avoir fusillé un officier captif au mépris des lois de la guerre.

« Les lois de la guerre ! Elles sont douces et chrétiennes comparées aux lois inhumaines de vengeance, en vertu desquelles les troupes de Versailles ont, pendant ces six derniers jours, fusillé et déchiqueté à coups de baïonnette des prisonniers, des femmes, des enfants !

« La fureur a attisé la fureur, la haine a envenimé la haine jusqu'à ne plus faire des plus sauvages passions du cœur humain qu'un immense et inextinguible brasier. »

(1) N° du 29 mai.

en péril la liberté et la vie des meilleurs citoyens, cette anarchie ne saurait se prolonger après la lutte et la victoire. »

Le lendemain, il dit encore :

« Le combat fini, tout ce qui excède le châtiment des lois devient une vengeance, une lâcheté. Depuis quand un coupable, si coupable qu'il soit, ne serait-il plus un homme? Nous disons coupable. Et pourtant, quelle est la nation civilisée qui n'admet pas cet axiome de droit que tout accusé, jusqu'à sa condamnation, est présumé innocent? Si vous passez outre, vous appliquez cette maxime odieuse de l'inquisition, à savoir qu'il vaut mieux immoler dix innocents que laisser échapper un seul coupable (1). »

Le *Rappel*, l'*Opinion nationale* ne se montrèrent pas moins.

Dans la *Politique*, quelques jours auparavant, M. Gaulier avait dit : « Nous serons, au lendemain de la lutte, avec le vaincu, si le malheur veut qu'il y ait un vainqueur. » Il tint parole.

Que ces protestations généreuses restent accueillies dans l'histoire comme un des titres de la presse républicaine à l'estime publique !

En dehors de la presse, plus d'un citoyen ne craignit pas de s'interposer entre vainqueurs et vaincus et de crier non pas seulement pitié, mais justice. Des familles entières étaient emmenées à Versailles sans d'autre crime que leur parenté avec un officier fédéré, un membre de la Commune, un simple combattant. M. Émile Beaussire, le député de Vendée, dans une lettre publique (2), protesta contre l'arrestation de M. Rigault père, de M. Grousset père, qui avait fait servir son crédit pendant la révolution

(1) N° du 30 mai.
(2) *Temps*, 6 juin.

à libérer plusieurs victimes d'arrestations arbitraires : il rappela le beau mot des anciens : *Res sacra miser.*

M. Gustave Quentin, M. Parent père protestèrent, eux aussi, — mais là du moins un sentiment naturel était en jeu, — contre les cruelles calomnies (1) dont on poursuivait leur frère et leur fils.

Beaucoup cachèrent leurs amis poursuivis : il y allait de la vie dans les premiers jours à pratiquer cette hospitalité. Ainsi furent sauvés presque tous ceux qui ont pu passer à l'étranger.

Non sans noblesse, Léo Meillet vint demander une retraite à M. Turquet qu'il avait, le 19 mars, sauvé des fureurs de la foule. Le député de l'Aisne se montra digne d'avoir inspiré une telle confiance : il garda quatorze jours l'hôte à son foyer, obtint un passe-port, et parvint à lui faire gagner la frontière.

Charles Beslay, le délégué à la Banque, écrivit au procureur général pour se livrer, mais sa conduite politique parlait haut pour lui. Il dut pourtant quitter la France. Afin de lui épargner les éventualités dangereuses du voyage, M. le marquis de Plœuc l'accompagna jusqu'à Neufchâtel où le vieux républicain devait mourir.

Les femmes justifièrent le mot de l'historien latin sur les proscriptions où s'abîma la république romaine (2) : « Au milieu de la recherche qu'on faisait des proscrits, on trouva de la fidélité chez les femmes. » Plutôt que d'indiquer la retraite d'un mari, d'un amant, beaucoup se laissèrent prendre comme complices par le silence. D'autres, non moins dévouées, en cachant le fugitif jusque dans leur alcôve, en le couvrant de leurs propres vêtements, purent retarder le moment de la capture et l'arracher ainsi à une mort certaine.

(1) *Figaro* du 30 mai.
(2) Velleius Paterculus.

Les médecins firent leur devoir ; un certain nombre cependant, imitant ces peureux qui fuient leur poste en temps d'épidémie, avaient rapidement quitté Paris et malgré l'appel de leurs confrères refusaient d'y revenir (1). Mais le zèle des autres fit oublier cette absence partielle. C'est ainsi que beaucoup s'employèrent à faire mettre hors de cause les malheureux blessés qui encombraient les salles des hôpitaux. Plusieurs à notre connaissance parvinrent à obtenir des passe-ports pour certains dont la tête était trop sûrement menacée. Comment ne pas rendre hommage ici aux hommes savants et dévoués qui comme Hallé, Cabanis au lendemain de Thermidor, comme Piorry en juin 1848, restèrent fermes au poste et au devoir, les Broca, les Alphonse Gué-

(1) C'est ce qu'atteste, à notre grand regret, la circulaire suivante adressée par nombre de médecins et chirurgiens des hôpitaux à leurs collègues absents : « Monsieur et honoré collègue, la situation des hôpitaux et de leur personnel médical s'aggrave chaque jour par l'absence d'un grand nombre de titulaires des services (un tiers environ). Ceux d'entre nous que le devoir retient à Paris font tous leurs efforts pour faire face à cette situation et éviter des ingérences regrettables. Malgré leur bonne volonté, malgré leur zèle à remplacer leurs collègues absents, cette tâche ne peut être complètement remplie. Un décret, en date du 10 mai, institue une commission de trois médecins étrangers aux hôpitaux, qui a tout pouvoir pour modifier et remplacer le personnel. Convaincus que nous, médecins, nous pouvons par notre présence, la régularité de notre service, l'évidence de notre action bienfaisante, opposer les plus solides obstacles à des innovations dangereuses, nous, Commission, représentant nos collègues présents à Paris, nous vous prions avec instance de revenir, dans le plus bref délai, reprendre votre service et votre part de nos charges communes. — Au nom de la Commission et par elle, C. LAILLER, médecin de l'hôpital St-Louis. — 11 mai 1871. »

Cette pièce nous a été obligeamment communiquée par M. le docteur Lailler, qui ajoute : « Cet appel n'a fait revenir personne, bien entendu. » — On sait du reste qu'à Paris, un seul médecin, comme Gendrin en 1848, manqua à son devoir, feu Dolbeau, chirurgien à l'hôpital Beaujon, professeur à la Faculté. Aux applaudissements de leurs maîtres, des Béclard, des Duplay, les étudiants flétrirent de leur réprobation l'auteur d'une dénonciation coupable.

rin (1), les Verneuil, les Gosselin, les S. Duplay, les Ch. Périer, Moissenet, Trélat, Jules Worms, Bernutz, Leven, Briquet, tant d'autres?

A Saint-Louis, un grave épisode avait déjà montré pendant la bataille comment les médecins comprenaient leur rôle. Le docteur C. Lailler avait donné ordre que l'on ne laissât sous aucun prétexte pénétrer un fédéré armé dans l'hôpital : il redoutait avec raison les conséquences d'un combat qui eût pris un tel lieu pour théâtre. Quoique les troupes assaillantes tirassent sans trêve de l'hôpital Saint-Martin sur Saint-Louis, les fédérés se conformèrent ponctuellement à ces instructions : tous gardes nationaux, qui apportaient un blessé, déposaient leurs armes devant les brèches pratiquées aux murs des jardins de l'hôpital à l'angle des rues Alibert, Bichat et Vicq-d'Azyr, car le feu versaillais, dirigé même sur les convois de blessés, rendait l'accès de la grand'porte impossible.

Le quartier pris, un peloton de soldats commandé par un jeune lieutenant le revolver au poing, arrive pour faire une perquisition générale. M. Lailler, suivi de quelques élèves, se présente et, craignant quelque horrible aventure comme celle de Saint-Sulpice : « Lieutenant, dit-il, il n'y a ici ni armes ni fédérés, il n'y a que des blessés. L'hôpital est un lieu neutre. N'entrez pas, je l'ai obtenu des chefs de l'insurrection eux-mêmes ! » Pour toute réponse, l'officier, le menaçant de son revolver : « Ah ! vous avez traité avec les communards? s'écrie-t-il. Qu'on l'arrête ! » — Et comme les soldats s'approchaient, M. Lailler jeta au visage de leur chef les plus amères paroles, les plus indignés reproches. Cette bruyante bagarre allait peut-être avoir le plus triste dénoûment quand un capitaine accourt, fait mettre M. Lailler en liberté et donne

(1) C'est en disputant à la mort les malheureux blessés de la guerre qu'Alphonse Guérin a fait sa belle découverte du *pansement ouaté*.

ordre aux soldats de ne point aller plus avant. C'est ainsi que l'hôpital Saint-Louis fut respecté.

Ces traits de dévoûment et de courage, ces protestations de gens de cœur, étaient nécessaires pour l'honneur de la nature humaine, car, dans le moment même où il était fait si bon marché de la vie des citoyens, la presse réactionnaire montrait une excitation bien dangereuse.

Au lendemain du 18 mars, elle avait trop rapidement fui sur Versailles pour n'en point garder à Paris de mortelles rancunes. De ses rédacteurs beaucoup connaissaient des membres de la Commune ; on envoya des reporters chez eux, chez leurs concierges ; on donna des détails publics. Le *Petit Moniteur* dénonce à la police « les ruses des insurgés ». « Défions-nous, dit-il, des listes de fusillés, Ceci cache un piège, il y en a qui se font dire fusillés, pour qu'on cesse toute recherche. Après les faux morts, défions-nous des faux blessés : beaucoup de fédérés se cachent dans les ambulances avec des bandages au bras, au visage, se traînent sur des béquilles ; leurs femmes se déguisent en infirmières (1). »

Les arrestations des publicistes républicains, MM. Paul Meurice, Barbieux du *Rappel,* Frédéric Morin de l'*Avenir National,* Odysse Barot, etc., etc., celle des ouvriers typographes du journal la *Vérité,* sont accueillies avec joie par es confrères zélés pour la bonne cause.

« Il faut à la fois et sans retard, dit le *Français*, accomplir un double effort en punissant Paris et en changeant son esprit (2). »

Six jours après que toute lutte a cessé, le *Figaro*, aspirant à être le pourvoyeur des pelotons d'exécution, excite au massacre :

« Nous devons traquer comme des bêtes fauves ceux

(1) N° du 27 mai.
2) N° du 27 mai.

qui se cachent : cela sans pitié, sans colère, avec la seule fermeté qu'un honnête homme met à accomplir son devoir. (1) »

Et le 8 juin : — « Il reste à M. Thiers une tâche importante : celle de purger Paris... Jamais occasion pareille ne se présentera pour guérir Paris de la gangrène morale qui le ronge depuis vingt ans. L'armée est entrée par la brèche au milieu des barricades et des ruines fumantes : donc les Parisiens doivent subir les lois de la guerre, si terribles qu'elles puissent être. Aujourd'hui la clémence serait de la démence... » Et quels moyens le *Figaro* conseille-t-il pour cette *Entreprise générale de balayage parisien* (2) ?

« Les membres de la Commune, les chefs de l'insurrection, les membres des Comités, cours martiales et tribunaux révolutionnaires, les généraux, les officiers étrangers, les déserteurs, les assassins de Montmartre, de la Roquette et de Mazas, les pétroleurs et pétroleuses, les repris de justice, devront être passés par les armes. La loi martiale devra s'appliquer dans toute sa rigueur aux journalistes qui ont mis la torche et le chassepot aux mains de fanatiques imbéciles...

« Ce qui sera facile aujourd'hui, ce qui sera accepté sans murmure par une population éprouvée par six mois de misère et le régime terroriste de la Commune, deviendrait impossible si on attendait le rétablissement de l'état normal et légal qui doit succéder au régime militaire justement imposé à une ville d'assaut prise. »

A quel degré l'esprit public s'était-il donc troublé pour que l'on vît un homme d'esprit comme M. Alexandre Dumas fils attaquer en de tels termes les vaincus :

« De quel accouplement fabuleux d'une limace et d'un paon, de quelles antithèses génésiaques, de quel

(1) Le *Figaro* du 5 juin.
(2) Titre de l'article.

suintement sébacé peut avoir été générée cette chose qu'on appelle M. Gustave Courbet? Sous quelle cloche, à l'aide de quel fumier, par suite de quelle mixture de vin, de bière, de mucus corrosif et d'œdème flatulent a pu pousser cette courge sonore et poilue, ce ventre esthétique, incarnation du moi imbécile et impuissant ?

« Ne dirait-on pas une farce de Dieu, si Dieu, que ce non-être a voulu détruire, était capable de farce et pouvait se mêler de cela? Et ses pareils avec formes différentes sont par milliers dans cette zoologie de révolutionnaires.... (1) »

Mais il ne doit pas suffire de traquer comme des fauves les fédérés de Paris, le ministre des affaires étrangères demande aux nations voisines de fermer toute retraite aux fugitifs et d'imiter les Prussiens de Saint-Denis qui leur ont opposé une ligne infranchissable. Cette instruction de M. Favre aux représentants de la France à l'étranger (2) est le digne pendant du discours de mars : « Monsieur, dit le ministre, l'œuvre abominable des scélérats qui succombent sous l'héroïque effort de notre armée ne peut être confondue avec un acte politique. Elle constitue une série de forfaits prévus et punis par les lois de tous les peuples civilisés. L'assassinat, le vol, l'incendie, systématiquement ordonnés, préparés avec une infernale habileté, ne doivent permettre à leurs complices d'autre refuge que celui de l'expiation légale.

« Aucune nation ne peut les couvrir d'immunité, et, sur le sol de toutes, leur présence serait une honte et un péril. Si donc vous apprenez qu'un individu compromis dans l'attentat de Paris a franchi la frontière de la nation près de laquelle vous êtes accrédité, je vous invite à solliciter des autorités locales son arrestation immédiate et à

(1) Lettre de Le Puys, 8 juin 1871
(2) Circul. du 26 mai.

m'en donner de suite avis pour que je régularise cette situation par une demande d'extradition. »

Seules, les Cortès espagnoles, celles qui venaient d'impatroniser dans leur patrie un roi étranger, s'empressèrent de répondre qu'elles livreraient tous les réfugiés qui franchiraient la frontière, et même autorisèrent la visite des bâtiments espagnols à la sortie de nos ports méditerranéens. Le préfet de Marseille, le contre-amiral Cosnier, se hâta de télégraphier l'heureuse nouvelle avec un empressement peu compréhensible de sa part.

La Belgique, liant toujours son sort à celui de la mère-patrie, fit une réponse analogue par l'organe de son cabinet clérical.

Les autres nations firent des réserves qui équivalaient à un refus.

La presse réactionnaire confondit M. Favre, M. Malou et les Cortès dans un commun éloge, et attaqua avec violence le ministère Gladstone (1).

Ce mépris des lois internationales et des plus simples notions d'humanité ne pouvait passer sans protestation ; elle vint éclatante, solennelle, de Victor Hugo.

(1) Nous demandons grâce pour les nombreuses citations, mais elles sont pour le lecteur un intéressant indice des mœurs publiques des classes dirigeantes.

Patrie du 30 mai :

« Nous remercions sincèrement les gouvernements d'Espagne et de Belgique, qui n'ont fait d'ailleurs qu'accomplir le strict devoir imposé par la loi internationale. Mais, ce devoir, tout le monde ne le comprend pas. Nous avons lu avec un profond étonnement la séance des Communes au parlement d'Angleterre, où le premier ministre a déclaré que le gouvernement anglais aurait à examiner jusqu'à quel point et dans quelle mesure les personnes réclamées par les autorités françaises pourraient être considérées comme des accusés politiques. — Pour l'honneur de l'Angleterre, nous voulons croire que M. Gladstone, etc... »

Figaro du 30 mai :

« On frémissait à l'idée qu'ils pourraient échapper. Ce doute pénible se dissipe. L'étranger les repoussera ; pour eux ni foyer ni asile. Les lois d'extradition les atteindront partout... »

Le grand citoyen, le génie magnifique et puissant, qui dans une admirable synthèse, a, par l'histoire et le roman, la poésie et le drame, la philosophie et l'éloquence, continué dans notre siècle l'œuvre de Voltaire et de Jean-Jacques, était venu, dédaigneux de l'Assemblée de Bordeaux et recommençant l'exil, chercher un refuge à Bruxelles.

Le 25 mai, M. d'Anethan, ministre des affaires étrangères, avait dit : « Nous ne recevrons chez nous aucun des hommes de la Commune : ce ne sont pas des réfugiés politiques. »

Victor Hugo répond (1) :

« Je proteste contre la déclaration du gouvernement belge, relative aux vaincus de Paris.

« Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ces vaincus sont des hommes politiques...

« Le gouvernement belge a tort de refuser l'asile.

« La loi lui permet ce refus, le droit le lui défend.

« Moi qui écris ces lignes, j'ai une maxime : *Pro jure contra legem*.

« L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

« Au moyen âge, l'église accordait l'asile même aux parricides.

« Quant à moi, je déclare ceci :

« Cet asile que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre.

« Où ? En Belgique.

« Je fais à la Belgique cet honneur.

« J'offre l'asile place des Barricades, 4.

« Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune que Paris a fort peu élue et que pour ma part je n'ai jamais approuvée, qu'un de ces hommes, fût-

(1) 26 mai, lettre adressée à l'*Indépendance belge*, — le 27, reproduite dans la *Politique*.

il mon ennemi personnel, surtout s'il est mon ennemi personnel, frappe à ma porte, j'ouvre; il est dans ma maison, il est inviolable...

« Si un homme est hors la loi, qu'il entre dans ma maison ; je défie qui que ce soit de l'en arracher.

« Si l'on vient chez moi prendre un fugitif de la Commune, on me prendra. Si on le livre, je le suivrai. Je partagerai sa sellette. Et pour la défense du droit, on verra à côté de l'homme de la Commune, qui est le vaincu de l'Assemblée de Versailles, l'homme de la République, qui a été le proscrit de Bonaparte.

« Je ferai mon devoir...

« Le gouvernement belge sera contre moi, mais le peuple belge sera avec moi.

« Dans tous les cas, j'aurai ma conscience. »

Tant de noblesse d'âme ne pouvait rester impunie. Le parti clérical a son code de morale à lui.

Dans la nuit du 27 mai, une troupe d'individus en habit noir se dirige vers la maison de Victor Hugo : l'un d'eux frappe à la porte. Le poète reposait ; il était là avec la veuve de son fils Charles, ses petites-filles, une servante. Réveillé, Victor Hugo s'approche de la fenêtre. « Ouvrez, c'est Dombrowski ! » dit une voix du dehors. Au même instant, un fragment de pavé, vigoureusement lancé, brise les vitres et le couvre d'éclats. Mille cris retentissent sur la place : « A mort Victor Hugo ! A bas le brigand ! A la potence ! A Cayenne ! A Mazas ! » Une grêle de pierres vole contre la maison, contre les volets. Une poutre sert de bélier aux malfaiteurs pour enfoncer la porte ; on veut arracher les volets avec des instruments de fer. Victor Hugo, très-calme, rassure sa fille, ses petits-enfants, dont les cris s'entendent des maisons voisines. La police ne parut point, l'assaut put continuer à loisir : la porte, les volets commençaient à s'ébranler. Le jour sauva la maison. Quelques ouvriers qui passaient à l'aube coururent

prévenir un commissaire. Quand il vint, les lâches avaient disparu. Ils ne furent point recherchés. Les ministres lancèrent contre le poète un ordre d'expulsion (1). Comme en août 1852, après *Napoléon le Petit*, Victor Hugo dut quitter la Belgique. Le 30 mai, il reprit la route de Guernesey. C'était l'exil dans l'exil.

La protestation du poète ne demeura cependant point sans effet. Le gouvernement belge recula quand il s'agit de passer des paroles aux actes : Tridon put venir au mois d'août mourir à Bruxelles de la phthisie qui le consumait, et les réfugiés français ont vécu en sécurité dans ce pays hospitalier malgré des ministres cléricaux.

Au milieu de ce déchaînement de passions furieuses, d'autant plus furieuses que tout ce monde avait plus tremblé, un spectacle manquait : les prêtres, ces éternels bénisseurs des victorieux, ne devaient point faillir à le donner.

Le 28 mai, au moment où le sang coule à flots, l'Assemblée de Versailles se rend à l'église Saint-Louis afin de prendre part en corps à ces prières publiques votées « pour attirer la protection divine sur la France (2) ». L'heure était venue de rendre grâce.

Ah ! ne peut-on pas répéter les paroles du grand historien de Rome déchirée par les guerres intestines ? Ne s'appliquent-t-elles pas aussi à ces jours néfastes ?

Nunc pro Othone an pro Vitellio in templa ituros! Utrasque impias preces, utraque detestanda vota, inter duos, quorum bello solum id scires, deteriorem fore, qui vicisset (3).

(1) Le poète a répondu dans des vers vengeurs, *Une nuit à Bruxelles*, *Expulsé de Belgique*, de l'*Année terrible*. — V. la lettre de François-Victor Hugo à l'*Indépendance belge*, le 30 mai, les comptes rendus de la séance du 31 mai à la Chambre des députés de Belgique, et *Actes et Paroles*, t. III, p. 122-132.

(2) L'urgence n'a pas été réclamée pour la proposition : « Nous faisons attendre Dieu ! » Général Du Temple. Séance du 16 mai.

(3) Tacite, *Hist.*, liv. I. XLIX.

CHAPITRE XIII

LES CONSEILS DE GUERRE (1871-1878) LA COMMISSION DES GRACES. — LES EXÉCUTIONS L'AMNISTIE DEVANT LE PARLEMENT EN 1876-79 NÉCESSITÉ DE L'AMNISTIE PLÉNIÈRE.

Quarante-cinq mille prisonniers à Versailles. — L'encombrement, les maladies, les morts. — La droite veut la déportation en masse sans jugement. — M. Thiers et l'Assemblée après la victoire. — La justice militaire. — Les conseils de guerre; leur jurisprudence et leur procédure. — Procès des membres de la Commune. — Les ordres d'incendie et leur degré d'authenticité. — Le jugement du 2 septembre. — La défense et la condamnation de Gustave Courbet. — Les pétroleuses et les pupilles de la Commune. — Procès de Rossel. — Procès de M. H. Rochefort. — La presse de la Commune devant les conseils. — Affaire des meurtres du 18 mars. — Affaires Préau de Védel, Lisbonne, Louise Michel, etc. — Les conseils de guerre et les cours d'assises dans les départements. — Acquittement de MM. Duportal, Digeon, etc. — Gaston Crémieux condamné à la peine capitale. — Condamnation d'Amouroux, de l'ancien représentant Malardier, etc. — La répression en 1872 : affaires de la rue Haxo, des otages de la Roquette, des dominicains d'Arcueil. — État des jugements contradictoires et par contumace, le 1er janvier 1875; fin des poursuites dites de la *première et de la seconde séries*. — La Commission des grâces et les exécutions de Satory. — Mort de Rossel, de Ferré, etc. — Rétablissement de la peine de mort en matière politique : exécution de Gaston Crémieux. — Les lois répressives. — Les demandes d'extradition. — Henri V à Versailles et à Chambord. — Suppression des gardes nationales. — Loi contre l'Internationale. — L'enquête parlementaire sur le 18 mars. — Loi sur la déportation (mars 1872). — La Nouvelle-Calédonie. — M. Thiers et la République jusqu'au 24 mai 1873. — La répression anti-communaliste jusqu'en février 1876. — L'amnistie devant le parlement, en 1876-79. — Nécessité d'une amnistie plénière.

Vingt-cinq mille Français tués par des Français, l'incendie d'une partie des monuments publics de Paris,

l'humiliation de la patrie devant l'étranger, heureux spectateur de nos discordes civiles, la reconstitution des états-majors bonapartistes de l'armée, la République contestée, bafouée, reposant sur la seule parole d'un vieillard, nos généreuses espérances de rénovation politique et sociale stérilisées, enfin des haines sauvages de classes qui ne s'éteindront ni avec les acteurs ni avec les contemporains de cette sanglante époque : tel est le résultat de ces deux mois de guerre civile, tel est le fruit de la politique de Bordeaux et des fureurs de l'Hôtel de Ville !

Paris était hier aux mains des criminels de l'Empire, des incapables du 4 septembre ; l'aveugle défiance de M. Thiers et la haine des conspirateurs royalistes de l'Assemblée le jetaient maintenant sous le sabre des généraux bruyamment victorieux. Les Parisiens surent pourtant garder fière contenance. L'accueil de la grande ville déplut aux conquérants ; un sous-ordre, sans doute écho d'un sentiment général, a fait ce naïf aveu : « Lors de notre entrée dans Paris, nous nous attendions à être reçus par les bourgeois comme des libérateurs. Au contraire, nous avons été recus avec une indifférence coupable, au moins dans la plupart des quartiers ; c'était l'opposé de l'enthousiasme (1). » Quatre grands commandements se divisèrent Paris : Vinoy eut son quartier général au couvent Picpus ; Ladmirault, à l'Élysée ; Cissey, au Petit Luxembourg ; Douay, place Vendôme. D'incessantes patrouilles et rondes de cavalerie surveillaient la nuit tous les quartiers en vertu de l'état de siège. La presse fut bâillonnée :

(1) Il ajoute encore : « Dans les entretiens que j'ai pu avoir, depuis la prise de Paris, avec les marchands, j'ai vu que ces sentiments provenaient de leur hostilité profonde contre le gouvernement, hostilité qui a pris naissance surtout à l'occasion de la loi sur les échéances. Quant à la classe ouvrière, sa haine est grande..., etc. » (*Déposition de M. le comte de Mun.*) Bourgeois, marchands, ouvriers sont hostiles... Quels partisans la politique de violence et de réaction compte-t-elle alors dans Paris ?

les journaux qui avaient combattu le plus vaillamment les excès de la Commune furent supprimés. M. Jules Ferry eut le triste courage de rentrer comme préfet dans la ville dont il était encore, le 18 mars, le maire que l'on sait.

Le 5e corps retourna à Versailles pour la garde des prisonniers.

Leur nombre, en effet, augmentait d'heure en heure. Du 21 au 29 mai, il y en avait déjà vingt mille. Les arrestations de juin et de juillet firent rapidement monter ce chiffre à plus de quarante-cinq mille (1), seulement réduit à trente-neuf mille au mois de septembre.

Comme on l'a vu, trois mille fédérés avaient été déjà pris pendant la guerre sous Paris. Leur entretien et leur emprisonnement avaient été faciles, et du reste ils avaient été promptement envoyés dans l'Ouest, à Quelern, fort Louis, Belle-Isle, etc. Mais quand le dépeuplement de mai et de juin eut commencé, on ne sut où mettre cette multitude. Rien n'était prêt ; ni couvert, ni nourriture. On jetait par milliers ces citoyens dans les caves des Grandes-Écuries, dans les docks de Satory, les manèges de l'école de Saint-Cyr, l'orangerie du château, etc. Tous ces lieux vite bondés, il fallut en mettre sous des remises, des auvents, en faire camper à l'air libre. De

(1) Le général Appert (*rapp. cité*) dit trente-neuf mille, mais il ne tient pas compte des arrestations faites par grossière erreur : prêtres en bourgeois, promeneurs imprudents, curieux et curieuses, et autres personnes dont l'état social était facile à établir, ou qui avaient de hautes références. Ce n'est point une exagération de porter le nombre de ces prisonniers de la première heure à cinq ou six mille.

Sur toutes ces questions de chiffres, nous nous sommes astreint, du reste, à une grande exactitude. Nous renvoyons le lecteur au rapport du général Appert, au rapport du capitaine Guichard, au *Rapport sur les travaux de la Commission des grâces*, présenté le 20 décembre 1875, par MM. Martel et Félix Voisin (voir *Journal officiel*, 17 janvier 1876, p. 481-42, annexe 3629) ; enfin, aux documents publiés dans le *Journal officiel* par le ministère de la justice, de 1875 à 1879.

l'eau et un peu de pain étaient distribués à ces malheureux, affamés et harassés. Le froid des nuits, le vent, la pluie, eurent bientôt sévi. Le *Français,* véridique chroniqueur, ne laisse ignorer nul détail à ses lecteurs de Paris : « La grande pluie de la nuit dernière et le froid assez vif ont amené un certain nombre de décès parmi les prisonniers de Satory qui arrivent mourant véritablement de fatigues ; il n'y avait plus de place pour les loger sous les hangars (1). »

Une promiscuité fâcheuse mêla même un instant les hommes et les femmes. Mais il importait peu, « les femelles de la zoologie révolutionnaire ne ressemblant aux femmes, d'après M. Dumas fils, que quand elles sont mortes (2) ». Enfin, les prisonnières furent parquées, les unes dans les maisons de correction de la ville, les autres avec les enfants dans les magasins de farine près la gare aux Chantiers. Le premier triage terminé, on avait gardé un millier de femmes et six cent cinquante et un enfants dont une centaine de dix à treize ans, un de huit et un de sept !

La gauche parlementaire demeura muette à la vue de ces tristes traitements qui décimaient encore une fois ses anciens électeurs. M. Louis Blanc rompit pourtant ce silence : de la même plume sans doute qui avait éloquemment stigmatisé le massacre de la rue Transnonain et du faubourg de Vaise, l'historien officiel de la démocratie sous Louis-Philippe écrivit cette lettre au *Figaro* (3) : « Monsieur, je lis dans un article signé de vous que le parti républicain honnête est en droit d'attendre de moi une protestation contre les abominations dont Paris a été le théâtre et la victime.

« Cette observation me surprend.

(1) N° du 31 mai.
(2) Lettre à un ami (*Choses du jour*) déjà citée.
(3) N° du 8 juin.

« Quel honnête homme pourrait, sans se manquer de respect, se croire obligé d'avertir le public que l'incendie, le pillage et l'assassinat lui font horreur? Je m'estime assez, Monsieur, pour juger que, de ma part, une pareille déclaration est parfaitement inutile.

« Aussi bien, quand l'indignation publique est si légitime et si grande, il n'est que trop dans la nature des partis de faire tourner cette indignation au profit de leurs ressentiments ou de leurs calculs; il ne faut pas les y aider, de peur que, la colère se mettant à la place de la justice, les innocents ne soient enveloppés dans le châtiment des coupables.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur, que, dans les tribunaux, le silence des assistants est de rigueur, tant il est vrai que le devoir de chacun est de se taire quand le juge va parler. »

Une pareille situation ne pouvait se prolonger longtemps : quinze jours s'étaient déjà écoulés que les médecins militaires n'avaient point encore pu organiser un service de santé effectif; en août, près de deux cents fédérés étaient déjà morts de maladie. Il fallait faire cesser ces agglomérations malsaines. De mai à septembre, trente mille prisonniers dont une centaine d'enfants furent évacués par des wagons à bestiaux et à marchandises, sous la surveillance de gendarmes et de sergents de ville, dans les îles et les ports de l'Ouest, Aix, Oléron, Brest, la Rochelle, Rochefort, Lorient, Cherbourg.

On sait aujourd'hui le régime imposé aux transportés dans ces nouveaux séjours de détention. Au bout de peu de semaines, on compta près de deux mille malades : l'anémie, la diarrhée, le rhumatisme, les inflammations de poitrine, toutes les maladies *à frigore* et par insuffisance de nourriture, firent les plus cruels ravages; le fléau populaire, la phthisie, stimulée par tant de misère, n'épargna nul de ceux qu'elle avait déjà marqués; à Lorient,

une épidémie de fièvre typhoïde vida presque entièrement le ponton *la Pénélope*, et le scorbut envahit le fort Bayard. De mai à décembre, il y eut, dans l'Ouest, près de six cents morts.

C'est dans les hôpitaux de Paris que l'on retrouvera nombre des malheureux libérés par ordonnance de non-lieu après de longs mois de ponton préventif ; ils viendront mourir là des maladies dont ils ont pris le germe sur les bords de l'Océan ; leurs dépouilles interrogées sur la table d'amphithéâtre confirmeront le trop véridique récit fait sur un lit de douleurs.

Les arrestations, qui ne discontinuaient pas, rendaient d'ailleurs l'encombrement à Versailles presque aussi fâcheux qu'avant le départ d'une partie des vaincus. Le gouvernement décida que la détention provisoire serait faite dans les prisons de Paris et des départements. Les enfants furent expédiés à Rouen ; les femmes dans les maisons de correction de Clermont, d'Arras, d'Amiens, etc.

On sait aussi quels furent les traitements partout infligés aux vaincus de la Commune. A Versailles, sous les yeux mêmes du pouvoir, les sous-officiers, attachés au service des prisons, ne s'adressaient aux détenus qu'en termes grossiers, cherchaient à les exciter par des injures humiliantes, ne paraissaient au milieu d'eux qu'un revolver à la main, ne se gênaient même point pour faire fréquent usage du bâton : en 1872, ces brutalités étaient toujours d'une pratique quasi-légale.

Une question s'était tout d'abord posée dans les conciliabules de la majorité royaliste.

Le nombre des prisonniers était si grand qu'il paraissait impossible de réaliser l'engagement pris par le chef de l'exécutif vis-à-vis de la France et des vaincus aux premières heures de la victoire. Les souvenirs de 1848 étaient

d'ailleurs vivants dans l'esprit de ces mêmes hommes qui avaient applaudi Cavaignac transportant sans distinction, par mesure de sûreté générale, les vaincus de juin en Algérie. M. Thiers fut assailli d'objurgations passionnées. Toutes les haines, surexcitées par une si complète victoire, l'adjurèrent d'en tirer implacablement les derniers fruits. Tout le sang de la bataille et des massacres ne satisfaisait point ces droites : il leur semblait que tant qu'un ouvrier, un fédéré parisien resterait sur le sol de France, elles ne pourraient s'occuper sans peur de leur complot.

« Avec la législation militaire, en respectant la légalité, disaient les monarchistes, de nombreux élargissements par non-lieu ou par acquittement seront prononcés. Ces hommes, aigris par de longs mois de détention préventive, reviendront parmi nous, dans Paris même, plus attachés encore à leurs desseins, plus entichés de leurs rêves : qu'on les transporte en masse, voilà de la bonne politique ! » D'autres, se croyant humains, demandaient le bannissement de ces milliers de citoyens : « Cette société ne leur plaît pas telle qu'elle est faite, écrivait l'économiste des *Débats* (1). Eh bien ! qu'ils la quittent pour aller en construire une autre, plus conforme à leurs principes ! Qu'ils imitent les Mormons s'en allant fonder sur les bords déserts du lac Salé leur nouvelle Jérusalem ; au besoin, qu'ils aillent les rejoindre si l'on refuse de les recevoir ailleurs et qu'ils nous laissent tranquilles ! Après tout, au temps où nous sommes, le bannissement est devenu la plus douce des peines. » Comme si le bannissement de l'ouvrier parisien, du petit patron, arraché à son travail, à son foyer, aux mœurs de notre civilisation, à son expérience des affaires et de la clientèle locale, pour être jeté dans un pays dont il ignore les coutumes et le langage, n'était point la misère et la mort ! Comme si ces mesures

(1) M. de Molinari.

de force et de vengeance publiques n'étaient pas le plus sûr moyen d'exagérer les haines sociales et de porter à l'industrie et à la richesse nationales, les plus rudes coups! Comme si l'émigration des protestants, après la révocation de l'édit de Nantes, n'avait pas affaibli la France en fournissant aux pays étrangers tous les éléments de richesse et d'industrie dont elle nous appauvrissait! Il est vrai que l'Assemblée constituante de 1848, par ses transportations en masse, avait porté un coup mortel à la République et qu'à ce titre l'exemple devait être suivi.

A ces sollicitations coupables M. Thiers résista. Sans doute il vit dès lors qu'il s'était lié les mains et mis désormais à la merci des droites et des états-majors bonapartistes. Le lendemain du jour où l'Assemblée lui avait jeté, pour la forme, la déclaration banale « a bien mérité de la patrie », il laissait déjà publiquement échapper cet aveu qui condamnait sa politique : « A l'heure qu'il est, j'ai plus de difficultés qu'avant la victoire. » Les ruines de Paris étaient encore fumantes que le 30 mai le général Ducrot attaquait le ministre de l'intérieur et les préfets avec cette violence dont il est coutumier: « L'établissement de la République en France est impossible, » criait-il aux applaudissements de la majorité qui demandait, un jour après, la validation de l'élection des princes d'Orléans, MM. de Joinville et d'Aumale (1). M. Guizot, dans une lettre au président Grévy, se prononçait pour la royauté avec cette assurance hautaine dont l'âge et 1848 n'avaient point triomphé. Dans la presse, le *Tricolore* posait audacieusement la candidature de M. Henri d'Orléans à la présidence de la République ; les journaux réactionnaires, le *Figaro* passé au rang de conseiller sérieux, préconisaient la fusion. Les ministres Favre et Picard disparaissaient.

(1) Élus députés le 8 février, l'un par la Manche et la Haute-Marne, l'autre par l'Oise.

M. Simon restait seul aux affaires, triste et dernière épave du Quatre-Septembre.

A cette majorité qui trouvait déjà la répression trop douce, M. Thiers, peu désireux d'accroître encore sa responsabilité, s'empressa de rendre le droit de grâce. Il est juste de reconnaître que jusqu'à la dernière heure il en usa largement : la veille même du vote du 17 juin, par lequel l'Assemblée reprenait possession de ce droit suprême, il graciait dix-huit soldats condamnés à mort à la suite des évènements de Narbonne.

En toute occasion, il chercha à faire paraître cette pitié de l'homme d'État qui frappe dans la mesure qu'il croit nécessaire au succès de sa politique, mais ne va point au delà. Sans le montrer comme ses amis l'ont fait depuis, « restant calme, en possession de lui-même, inébranlable dans son parti pris de modération, sourd aux terreurs de la réaction, respectueux de la liberté alors que tant de lâches cœurs le conjuraient d'en voiler la statue (1), » il est constant qu'il eut à supporter de la droite de rudes assauts qu'il repoussa non sans courage. N'y allait-il pas du succès de son entreprise, de ses vues particulières, de son nom dans l'histoire où l'on peut juger qu'il désirait figurer à un autre titre que celui de vainqueur de Paris ?

On le vit donc au cours de sa déposition devant la Commission d'enquête assailli de critiques, obligé de se défendre (chose à peine croyable !) du crime de modération.

Les départements de la Seine et de Seine-et-Oise étaient en état de siège : la loi du 9 août 1849 et le code de justice militaire déféraient tous les prisonniers aux conseils de guerre.

Cette juridiction, la pire de toutes, fut trouvée trop douce et trop lente par les royalistes de l'Assemblée. M. Thiers dut la défendre, la présentant comme le moins

(1) M. Ed. Scherer, le *Temps* du 6 septembre 1877.

mauvais à côté du pire. Deux mois s'étaient écoulés depuis l'entrée dans Paris jusqu'à l'ouverture des conseils de guerre : la droite prétendit que la procédure de ces conseils avait été volontairement retardée.

M. Thiers protesta : « On ne se figure pas combien ces procédures comportent de lenteurs inévitables... Pour une procédure qui comprend plus d'une centaine d'accusés principaux et pour lesquels il a fallu entendre mille, deux mille témoins, il fallait nécessairement un temps considérable. J'entre dans ces détails parce qu'on s'est servi de cette lenteur de la justice pour en conclure que le gouvernement mettait de la faiblesse à défendre l'ordre.

« J'ose dire qu'un gouvernement qui a livré devant Paris cette terrible bataille n'est pas un gouvernement porté à la faiblesse. Mais enfin je suis partisan de la politique modérée ; je persiste à penser qu'en étant sur ses gardes et toujours prêt à résister, il faut, dans la conduite générale du gouvernement, une modération constante. »

Comme M. Thiers l'avouait, les lenteurs de la juridiction militaire étaient, en effet, très-grandes ; mais il était étrange de les interpréter comme un signe de faiblesse. Du 18 mai au 7 août, quatre conseils de guerre avaient fonctionné à Versailles et quatre mille fédérés seulement avaient été interrogés. Du 19 août au 15 février de l'année suivante, vingt-deux conseils de guerre nouveaux furent créés qui siégèrent dans les petites villes voisines de Paris (1).

On jugera d'ailleurs ce que pouvait être l'instruction

(1) A Versailles, Saint-Germain, Sèvres, Rambouillet, Ruel, Mont-Valérien, Saint-Cloud, Chartres, Vincennes pour la 1re division militaire. Les conseils de guerre des autres divisions siégeaient à Rouen, Lille, Châlons-sur-Marne, Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, Narbonne, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Brest, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Limoges, Alger, Constantine, Oran. Il y avait en tout vingt-six conseils de guerre, avec cent trente officiers et magistrats instructeurs.

des prisonniers en se reportant à la statistique officielle publiée trois mois après la chute de la Commune, le 7 septembre. A cette date les ordonnances de non-lieu et les mises en liberté après interrogatoire sommaire avaient, comme nous l'avons dit, réduit le chiffre des citoyens arrêtés à trente-neuf mille environ. De ce nombre, quarante fédérés sur cent avaient seulement un commencement de dossier; cinquante n'avaient été l'objet que d'une instruction incomplète ; dix n'avaient point de dossier, c'est-à-dire que la justice ignorait leur nom, leur identité, etc. A cette même date, le nombre des mises en liberté par ordonnance de non-lieu était extrêmement réduit: ainsi, sur une moyenne de quatorze mille prisonniers retenus pour instruction complète, deux mille huit cents étaient libérés. La mise en liberté sous caution était universellement refusée. L'impossibilité pour l'autorité militaire de mener seule à bien cette lourde tâche rendit du reste promptement nécessaire l'adjonction aux conseils de guerre d'un grand nombre de magistrats civils pour remplir le rôle de juges d'instruction.

On eut ainsi à subir pendant près de trois ans le triste défilé de ces malheureux concitoyens devant les tribunaux militaires. Combien de fois elle fut invoquée, cette douloureuse justification qui condamnait la politique des hommes d'État à conception et formules autoritaires : « La guerre, le siège, ont arrêté tout travail ; à peine étions-nous sortis de la main des Prussiens que la révolution a éclaté, nous ne pouvions pas quitter nos femmes et nos enfants et on nous faisait voir que si nous voulions gagner 1 fr. 50 c. nous serions dans la garde nationale : nous ne songions pas à aller nous battre (1). »

Tous ces procès se ressemblèrent avec leurs cortèges de

(1) Réponse des fédérés interrogés par le capitaine Garcin. (*V. sa déposition*, édition en un volume.)

douleurs, d'erreurs, de méprises, avec leurs doubles emplois : tel était condamné à mort, aux travaux forcés, à la déportation simple, pour le même fait devant des conseils de guerre différents ; tel fusillé dans la guerre de rues était condamné à mort ; tel faisant partie des *Volontaires de la Seine*, combattant dans les rangs de l'armée régulière, était condamné pour participation à l'insurrection, détournements par voie de réquisition arbitraire et dans les dépôts publics (1). Tel était déporté à la place d'un parent dont il portait le nom (2). L'unité de jurisprudence n'existait nulle part : les mêmes faits incriminés entraînaient des peines diverses : dans tel conseil la déportation, dans tel autre le bagne, plus loin la mort. Tel était condamné à mort pour faits reconnus crimes de droit commun : le conseil de révision annulait la sentence, un autre conseil revenait sur la décision première et condamnait alors à la déportation dans une enceinte fortifiée (3). Tel conseil violait purement et simplement la loi : pour condamner à mort, il visait l'article 91 du code pénal aboli par la Constitution de 1848 et la loi de 1850, lesquelles interdisent la peine de mort en matière politique (4).

(1) Cas de M. Jean-Pierre K., condamné en 1872 comme contumace ; acquitté en janvier 1878.

(2) Cas de Daug... — sergent au 51e de ligne, D... (*Marie-Maurice Jules-Pierre*), débarqué au Havre le 9 juin 1871, arrivant de Kœnigsberg, où il a fait six mois de captivité. C'est un vieux soldat d'Italie, du Mexique et de Metz, où il a combattu dans le corps Lebœuf. La police le prend pour son cousin germain, D... (*Arthur-Raymond*) ; le conseil le condamne, le 27 octobre 1873, à la déportation simple. De Quélern, où il passe plusieurs mois, D... (Pierre-Jules) est emmené à Nouméa. Sa famille parvient enfin à éclaircir l'affaire. D... (Pierre-Jules) est ramené en France. A Cherbourg, on le met en liberté en lui disant : « Mon brave, on s'était en effet trompé. »

(3) Affaire Colin et Gentelet (septembre 1871, 3e conseil).

(4) Cas du matelot Vielle, qui s'était engagé au service de la Commune sur la *Claymore*, et était venu se livrer le 4 juin. Devant le 2e conseil de guerre, le capitaine rapporteur avait visé l'article 204 du Code militaire, qui punit de mort tout militaire portant les armes

Les délits politiques étaient systématiquement confondus avec les crimes de droit commun. Le maire de Puteaux, M. Roques, était condamné aux travaux forcés à perpétuité parce qu'il avait reçu et distribué à la garde nationale de sa commune la solde payée par l'Hôtel de Ville, livré aux milices fédérées des armes abandonnées par des soldats réguliers, parce qu'enfin il avait refusé d'afficher les avis expédiés de Versailles (1).

Les petits employés des services publics, les officiers subalternes, les attachés aux ministères, étaient tous frappés de peines qui varièrent entre la déportation simple et la déportation dans une enceinte fortifiée : rarement les condamnations les plus légères descendirent au-dessous de deux ou trois ans de détention. Celui-ci employé comme ingénieur à Issy était condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation civique (2).

Quelques avocats avaient accepté de la Commune des fonctions judiciaires et avaient pu ainsi s'employer activement à faire relâcher un grand nombre d'innocents arrêtés à tort et à travers. Ils furent renvoyés devant les tribunaux correctionnels et punis de plusieurs mois de prison (3).

L'ingénieur de la ville après le 18 mars, M. Georges Cavalié, ancien élève de l'École polytechnique, ne s'était

contre la France. Le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, avait changé la position de la question, et Vielle n'était plus poursuivi qu'en vertu de l'article 91 du Code pénal. La loi du 8 juin 1850 remplaçait la peine de mort dans tous les cas où la peine de mort était abolie par l'article 5 de la Constitution de 1848, par la déportation dans une enceinte fortifiée. Le 10 août, sur les savantes plaidoiries de MM. Albert Joly et Hippolyte Dubois, le conseil de révision de la 1re division militaire annula la décision du 2e conseil de guerre et renvoya Vielle devant le 1er.

(1) 19 août 1871 (4e conseil).

(2) Affaire des Lorion (4e conseil, 13 septembre 1871).

(3) Affaire de M. Coppens (10e chambre du tribunal correctionnel, 11 août 1871).

occupé que du service de voirie : condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le régiment des pompiers était resté à Paris. Obéissant aux ordres de Versailles et à la discipline qui fait de cette troupe un corps militaire, les officiers avaient quitté Paris. La plupart des pompiers étaient, en restant à leur poste, devenus serviteurs de la Commune ; le 6e conseil ferma les yeux sur les grands services qu'ils avaient rendus pendant les incendies et se montra de la dernière sévérité. Il n'était pas jusqu'aux médecins des bataillons fédérés qui ne fussent aussi condamnés à cinq ou six mois de prison.

Pour compléter ce tableau, on vit enfin condamner à la déportation des soldats versaillais qui avaient refusé de tirer sur Paris où ils savaient leurs propres frères.

Tous les vices de procédure, toutes les légèretés de jurisprudence, toutes les erreurs volontaires ou systématiques si difficiles à relever dans les procès des petits et des inconnus que ne protège ni l'attention publique ni l'admiration banale instinctivement portée aux chefs par la foule, parurent avec éclat dans le procès des hommes que ces quelques semaines de rôle public avaient mis en relief.

Des quatre-vingts membres de la Commune qui avaient si furieusement poussé le peuple et fait mille fois l'héroïque serment de mourir à sa tête, bien peu avaient tenu parole. La plupart étaient encore cachés chez des amis dévoués ou avaient pu passer à l'étranger sous des déguisements.

Si Delescluze était mort avec la même foi que Baudin, si Vermorel venait d'expirer des suites de sa blessure à l'hôpital de Versailles en jetant à Félix Pyat ces derniers mots : « L'homme qui pousse et l'homme qui fuit, lâche et sinistre personnage ! » ; si Rigault était tombé en défiant les vainqueurs ; si quelques autres, Varlin, Durand, avaient

été sommairement passés par les armes, qu'étaient devenus les Pyat, les Miot, les Vallès et *tutti quanti*?

Plusieurs membres du Conseil avaient été cependant découverts dans le courant de juin; parmi eux figuraient Jourde, Paschal Grousset, Assi, Ferré. Les autres n'étaient que d'obscurs comparses. C'était Urbain, Billioray, Trinquet, Champy, Régère, Rastoul, Verdure, Descamps, Joseph Clément, Victor Clément. Pouvait-on sur de tels acteurs juger sérieusement le mouvement du 18 mars?

Ce procès, auquel le gouvernement voulut donner une certaine solennité, fut bien au-dessous de la curiosité qu'il excita : il avait été déféré au 3e conseil de guerre présidé par le colonel Merlin, du génie. Un peu arbitrairement on adjoignit aux membres de la Commune deux membres du Comité central, Lullier et Ferrat. Gustave Courbet fut compris dans cette même fournée ainsi que M. Ulysse Parent, démissionnaire les premiers jours d'avril, confondu un instant avec l'incendiaire Hippolyte Parent grâce aux dénonciations de la presse royaliste. Lisbonne, souffrant encore de ses blessures, ne put se présenter. Le gouvernement avait été particulièrement malheureux dans le choix des officiers chargés de soutenir l'accusation. Celui du 3e conseil, le commandant Gaveau, avait combattu contre Paris à Courbevoie, à Asnières, à Neuilly : c'était un homme d'une violence maladive qui devait être enfermé plus tard comme aliéné ; un de ses collègues, Grimal, capitaine d'infanterie de marine, sera sous peu condamné pour vol et trafic d'autographes enlevés dans les dossiers.

Le 7 août, le procès commença dans le manège des Grandes-Écuries approprié au nouvel usage. Plus de deux mille personnes avaient pu prendre place : une galerie en forme de balcon était réservée aux personnages officiels, aux moralistes de la bonne compagnie MM. de Villemessant, Dumas fils, etc., aux élégants, aux élégantes,

très-curieux de voir de près ces espèces dont on parlait fort en mai aux casinos de Trouville, d'Ostende, ou aux veillées de château.

L'acte d'accusation était un libelle sans valeur : de l'état de Paris pendant le siége prussien, pas un mot ; une longue conspiration remontant à 1864, époque de la création de l'Internationale ; le parti révolutionnaire attendant l'occasion propice pour bouleverser la société, allié de l'étranger contre la France le 4 septembre ; le 31 octobre, le 22 janvier, représentés comme l'œuvre du socialisme ; le 18 mars, la faction anarchiste, après avoir appelé les aventuriers de toutes les nations et envoyé ses émissaires dans les départements, relevant enfin la tête, se retranchant derrière ses canons, repoussant une attaque légitime ; les généraux Thomas et Lecomte fusillés par ordre du Comité central, etc., etc. : tel était l'historique des faits. Chaque accusé était ensuite l'objet d'un acte d'accusation particulier où son attitude militante sous l'Empire était représentée comme une attaque contre l'ordre social et qualifiée d'antécédents mauvais.

La défense de la plupart des accusés fut digne de l'acte d'accusation. A entendre les Régère, les Champy, les Urbain, etc., on pense à ces obscurs conventionnels du Marais qui applaudirent successivement la Terreur et Thermidor : ils ont, il est vrai, voté les décrets les plus terribles, mais ils croyaient que la Commune ne les exécuterait pas ; ils avaient pour seul but d'effrayer Versailles ; s'ils ont commis de nombreuses violences, c'est qu'ils n'étaient plus les maîtres, ils étaient débordés.

Que signifiaient ces dénégations, ces volte-face ? Qui pouvait deviner ces intentions en avril et en mai ? Les fédérés dévoués à la cause révolutionnaire eussent-ils admis ces réticences hypocrites ? Qui pourrait prendre au sérieux ces démagogues se plaignant de la démagogie ? *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?*

Celui-ci s'était distingué à l'Hôtel de Ville par son acharnement à demander l'exécution des otages ; il fit appel, pour prouver sa mansuétude, au témoignage des Pères Dominicains qu'il avait protégés ; celui-là, au clergé de Saint-Joseph ; cet autre, au clergé de Saint-Ambroise ; cet autre enfin rappela qu'un de ses fils avait servi à Rome dans les zouaves pontificaux et que lui-même était partisan du pouvoir temporel des Papes, etc.

Gustave Courbet eut une attitude pitoyable. Sans doute le décret de démolition de la colonne était voté à son entrée au Conseil, mais nous avons dit son insistance pour en précipiter l'exécution. Quoi de plus misérable que cette réponse au colonel Merlin : « Pour moi, cette colonne obstruait. Un individu n'a pas le droit d'entraver la circulation. Cette colonne était mal placée. D'un autre côté, une certaine partie du public se plaignait de ce que cette exhibition d'un souvenir de guerre nous attirait les colères de l'étranger. Moi, je ne considérais la chose qu'au point de vue plastique, je n'avais aucune haine contre l'étranger. Je voulais la mettre ailleurs, où elle fût mieux en vue. Je voulais la déboulonner. Si vous aviez fait attention, au point de vue de l'art, à cette colonne, vous auriez été de mon avis. C'était une mauvaise reproduction de la colonne Trajane. — *Le colonel Merlin.* C'est alors un zèle artistique tout simplement qui vous poussait à en vouloir à cette colonne ? — *Courbet.* Tout simplement... »

Tous les accusés ne baissèrent point ainsi la tête. Lullier parla avec force de ce qui, dans le premier siège de Paris, pouvait expliquer le mouvement ; Paschal Grousset et Jourde surent conserver une dignité courageuse ; un obscur, le portier-cordonnier Trinquet, montra une énergie non dépourvue de noblesse et flétrit avec indignation les défaillances de ces pauvres révolutionnaires :

« J'ai été envoyé à la Commune par mes concitoyens, s'écria-t-il ; j'ai été aux barricades, j'ai payé de ma per-

sonne; je suis très-fâché de n'être pas mort, je ne serais pas ici, je n'assisterais pas à ce triste spectacle de collègues qui n'osent pas accepter la responsabilité politique de ce qu'ils ont fait. »

Ferré refusa de répondre; il n'ouvrit la bouche que pour protester contre la déposition d'un témoin qui l'accusait d'avoir fait fusiller deux sergents de ville à la mairie du XI[e]. Le 8 août, déposant des conclusions, il avait déclaré qu'il ne prendrait aucune part active aux débats. Son rôle des derniers jours l'écrasait, le silence valait mieux.

Les dix-huit séances d'interrogatoires jetèrent peu de lumière sur les évènements. Il semble qu'à l'histoire seule éclairée par l'apaisement des années et par des témoignages plus impartiaux, il appartienne d'instruire de tels procès et de juger en souveraine. Parmi les questions capitales évoquées au cours des audiences, celle des ordres écrits relatifs aux incendies occupait le premier rang. Sans doute, le choix même des monuments brûlés était significatif et autorisait déjà les inductions les plus précises sur la pensée-mère qui avait inspiré et dirigé une partie de ces forfaits; mais il était peut-être trop tôt pour formuler ouvertement une accusation que les violentes folies de l'Hôtel de Ville voilaient encore, et que des preuves sans cesse croissantes justifient aujourd'hui.

Quelle était la provenance de ces ordres, leur teneur? Un lieutenant de police ne demandait qu'une ligne de la main d'un homme pour le faire pendre : dans le procès des membres de la Commune, ce ne fut même point l'autographe qu'on présenta aux juges, mais des *fac-simile*.

L'ordre de Rigault : « Fusillez l'archevêque, les otages, incendiez les Tuileries, le Palais-Royal et repliez sur la rue Germain des Prés, » était manifestement apocryphe : on n'en produisit qu'un fac-simile (1).

(1) Audience du 21 août. Le *fac-simile* fut envoyé au ministre de l'intérieur par le président de la Société industrielle de Vienne, qui ne

Le fameux ordre des fuséens qui chargeait entre autres Millière d'incendier les maisons suspectes et les monuments publics de la rive gauche, et Billioray d'incendier le Ier et le IIe arrondissement, était tellement faux qu'on n'osa même point le produire devant le 3e conseil de guerre contre Billioray, un des prétendus exécuteurs, et Régère, un des prétendus signataires de l'ordre. Il en était de même d'un ordre signé Delescluze et Billioray, qui chargeait Rigault et Régère de l'exécution du décret des otages. Ces deux derniers prétendus ordres avaient été colportés par la presse réactionnaire, en relations avec la basse police, dès le 30 mai, au plus fort du massacre.

Le fameux ordre : « Faites flamber finances, *signé* Th. Ferré », était-il un fac-simile, était-il la pièce originale ? Il n'y avait pas de procès-verbal constatant la façon dont cette pièce avait été trouvée ; c'était un agent de la police de sûreté qui l'avait portée au général Valentin. Me Bigot, avocat d'Assi, le fit remarquer judicieusement ; le commandant Gaveau répondit : « Il n'est pas besoin de procès-verbal du moment où l'écriture et la signature sont constatées. L'écriture de Ferré a été reconnue par l'expert M. Delarue. » — « J'aimerais mieux une autre autorité, répliqua Me Bigot. M. Delarue nous fait toujours rire au barreau depuis qu'il a reconnu dans un rapport la signature d'un traducteur et celle d'un juge d'instruction pour la signature d'un accusé (21 août). » Chose à peine croyable, les témoins qui avaient produit cet ordre accusateur, réclamés à chaque audience, refusèrent de paraître pendant tous les débats : c'était entre autres M. Susse, le papetier.

Le réquisitoire du commandant Gaveau, s'échafaudant

communiqua pas l'original « lacéré », disait-il. — La bonne foi des auteurs de ces communications n'est point ici en jeu, mais, pour appuyer des accusations d'une telle gravité, cet ordre de preuves est inadmissible.

sur les débats et nombre de témoignages incertains, était aussi faible que l'acte d'accusation : « Les conjurés guettaient l'heure pour porter un coup mortel à leur pays, pour achever l'œuvre des Prussiens et jeter la France au fond de l'abîme. Les conjurés étaient les hommes qui, lâches devant le danger, refusant leur concours pour combattre l'ennemi, avides de saisir le moment propice pour abattre le gouvernement, avaient compromis la défense de Paris, paralysé les efforts de l'armée... » Plus loin des contradictions étonnantes : « Le Comité central a fait acte de gouvernement du 18 au 30 mars, la Commune a fait acte de gouvernement du 26 mars à la fin de mai... Osera-t-on prétendre que les accusés sont des hommes politiques et qu'ils ont commis des crimes politiques?... Le programme de la Commune était connu : elle voulait la destruction de la famille, de la propriété, de la religion, en un mot de la société ! »

Le commandant Gaveau posait enfin *les principes suivants aussi irréfutables en fait qu'en droit :*

« 1° Tous les membres du Comité central et tous les membres de la Commune sont responsables des actes et des décrets du Comité et de la Commune pendant l'exercice de leurs fonctions.

« 2° Tout gouvernement étant en droit responsable des effets de ses décrets et de ses actes, les membres du Comité central et de la Commune ont à porter la responsabilité terrible des conséquences des décrets et des actes de leur gouvernement.

« 3° Le gouvernement de la Commune est responsable des crimes commis par ses agents ou délégués aux divers services. »

Cette jurisprudence faisait peser sur les accusés la responsabilité de tous actes et décrets rendus pendant le séjour à la Commune : donnée fort arbitraire puisqu'on savait que la majorité avait imposé aux dissidents la soli-

darité de ses actes, que dans les commissions les violents signaient pour leurs collègues absents, qu'au Comité de Salut public enfin il suffisait de trois noms pour engager les autres (1).

Le réquisitoire général était suivi d'un réquisitoire particulier contre chacun des accusés : ici encore, par une tactique à la fois odieuse et ridicule on remontait à 1851, on incriminait leur résistance au coup d'État ; la déportation à Lambessa devenait un antécédent fâcheux ; les agitations républicaines de 1868-69 étaient crimes d'État ; les délations de la police impériale, les discours des réunions publiques, l'attitude au procès de Blois, étaient rappelées avec soin, etc.

Les défenses durèrent huit jours. Au lieu de concerter une défense d'ensemble, d'un caractère franchement politique, les avocats ne hasardèrent que des plaidoyers individuels dignes peut-être de leurs clients, mais non de la cause populaire que ceux-ci avaient prétendu servir. Tous avaient du reste un intérêt manifeste à ne point confondre leur cas avec celui de Ferré dont la conduite avait été moins celle d'un combattant que d'un bas justicier. Par une inconséquence généreuse, l'histoire qui souvent accepte les nécessités terribles de la raison d'État, se détourne avec horreur de ceux qui se font les exécuteurs de ses œuvres sanglantes. Les contemporains devancent l'histoire.

Ferré voulut se défendre lui-même. Il essaya de lire une défense apologétique. Violemment interrompu par le commandant Gaveau, il parvint à faire entendre ces quelques mots, les seuls qui convinssent à ses actes : « Membre de la Commune, je suis entre les mains de ses vainqueurs. Ils veulent ma tête : qu'ils la prennent ! Jamais je ne sauverai ma vie par la lâcheté. Libre j'ai vécu, j'entends mourir de même.

(1) Interrogatoire de Verdure.

« Je n'ajoute plus qu'un mot : la fortune est capricieuse, je confie à l'avenir le soin de ma mémoire et de ma vengeance. »

Le 2 septembre, après douze heures de délibération, le conseil rentra en séance, et le colonel Merlin prononça le jugement : Ferré et Lullier étaient condamnés à la peine de mort; Urbain et Trinquet aux travaux forcés à perpétuité ; Assi, Billioray, Champy, Régère, Grousset, Verdure, Ferrat, à la déportation dans une enceinte fortifiée ; Jourde et Rastoul, à la déportation simple; Victor Clément, à trois mois de prison. Descamps et M. Ulysse Parent étaient acquittés.

Le conseil infligea à Gustave Courbet six mois de prison et cinq cents francs d'amende. Le commandant Gaveau avait réclamé pour lui l'indulgence des juges, rappelant son orgueil puéril, parlant même de faiblesse d'esprit. Courbet accepta ces appréciations dédaigneuses, et le grand peintre ne montra qu'un piètre caractère. Il ne devait point cependant être quitte à ce compte. Son œuvre novateur avait suscité contre lui trop de haines dans le monde officiel des arts. Ne pouvant le frapper plus gravement dans sa liberté, ses ennemis s'efforcèrent de l'atteindre dans sa fortune. Au nom de l'État, le ministère public le fit condamner, quelques mois plus tard, à payer les frais de réédification de la colonne Vendôme, qui montaient au chiffre considérable de trois cent mille francs. C'était ici frapper bien sévèrement une complicité morale et tardive; mais il est des gens qui abaissent leurs principes en matière d'art au niveau d'un catéchisme de bienséances et de morale conventionnelles.

Deux jours après, cinq femmes comparaissaient devant le 4e conseil, présidé par le colonel Boisdenemetz; elles étaient accusées d'avoir mis le feu à la Légion-d'Honneur. Cinq accusées sur cette immense cohorte de pétroleuses que les plus modérés avaient évalué à cinq mille ! C'étaient

les femmes Rétiffe, Suéteus, Marchais, Papavoine et Bocquain. Cinq avocats avaient été désignés d'office ; trois firent dire qu'ils faisaient l'ouverture de la chasse. Le capitaine Jouenne dénonça les prévenues comme les dignes filles des mégères de 93. Les témoins n'étaient pas très-sûrs: ils avaient seulement vu les femmes aux barricades de la rue de Lille. L'avocat de Rétiffe plaida : « Je cherche une insurgée, je trouve une femme que couvre la neutralité de Genève ; je cherche une criminelle, je trouve une ambulancière. » En l'absence des avocats-chasseurs, le conseil nomma d'office, pour défendre Marchais et Suéteus, un maréchal-des-logis, lequel s'en référa à la justice du conseil, et un lieutenant d'infanterie. Cet officier dit le mot juste : il plaida l'entraînement, la misère, la faim. En terminant, il eut une inspiration généreuse et touchante ; il rappela qu'un jonr, à Versailles, comme il voyait passer un convoi de prisonnières fédérées que la foule agonisait d'insultes et de crachats, une dame lui avait dit : « Monsieur, empêchez cela : ce sont des femmes. » « Moi-même, Messieurs du conseil, ajouta-t-il, je vous dirai aujourd'hui : ce sont des femmes. Prenez en considération la prière d'un soldat. » Le conseil fit preuve d'une grande dureté. Rétiffe, Suéteus et Marchais furent condamnées à mort; Papavoine, à la déportation dans une enceinte fortifiée ; Bocquain à dix ans de réclusion.

Le même conseil, toujours présidé par le colonel Boisdenemetz, fut de même bien sévère contre ceux qu'on appelait « les pupilles de la Commune ». Seize comparurent, gendarmes aux côtés. L'instruction, l'interrogatoire montrèrent comment ces malheureux enfants avaient été élevés. Celui-ci est Paul Druey ; sa mère elle-même, aveugle et misérable, l'a envoyé aux barricades ; son père, il n'en a pas, il ne l'a jamais connu du moins. Eugène Achard ne sait ni lire ni écrire; Gabriel Bouveret n'a jamais connu ni père ni mère : c'est un abandonné ; Jean

Baulot s'est battu à côté de son père ; Gagnonde est descendu aux barricades avec son père, qui a été tué à ses côtés ; Savereau s'est battu à côté de son père, il croit que son père a été fusillé. Presque tous ont des antécédents judiciaires ; celui-ci a pris une paire de chaussettes, cet autre des souliers, ce troisième un pain.

A côté des membres de la Commune figuraient d'autres prisonniers ayant exercé de hautes fonctions militaires dans la garde nationale. Quelques-uns d'entre eux étaient d'anciens officiers de l'armée, vétérans des guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, décorés, tels : le capitaine Mathuzewicz, le lieutenant Dormay, etc. Ils furent condamnés à la déportation.

Le 8 septembre, c'était le tour de Rossel. Le 3e conseil siégeait de nouveau pour le juger. L'ex-délégué à la Guerre avait été pris au commencement de juin, dans une petite chambre du quartier Latin, où il s'était réfugié le 10 mai. C'était là qu'il écrivait ces quelques pages étincelantes et profondes qui promettaient tout ensemble à la démocratie un écrivain rare et un ardent serviteur (1). Le mobile de son prononcement n'était que trop évident : le patriotisme. Le 19 mars, en adressant du camp de Nevers sa démission au ministre Le Flô, il disait : « Instruit par une dépêche de Versailles qu'il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range sans hésitation du côté de celui qui n'a pas signé la paix et qui ne compte pas dans ses rangs des généraux coupables de capitulation. » Sa fuite de Metz parlait haut pour lui. Que notre grande armée du Rhin ne contenait-elle plus d'officiers aussi impatients que ce soldat-citoyen des coupables projets de Bazaine et de ses seconds ! L'opinion s'était émue. Des capitaines du génie, dévoués amis d'école, le chef de bataillon Chellé,

(1) Il est regrettable que la clairvoyance de la famille n'ait point donné à cette œuvre posthume un éditeur républicain.

le colonel Petit, le colonel Thezenas, le général en chef de l'armée de l'Est, Clinchant, vinrent généreusement rendre un public hommage aux qualités de Rossel, à son amour du travail, à son activité, à son courage, à son patriotisme. M. Albert Joly, son avocat, plaida d'une éloquence émue. Rossel n'en fut pas moins condamné à mort.

Le 20 septembre, M. Henri Rochefort parut devant le 3e conseil, avec deux collaborateurs, M. Eugène Mourot, son secrétaire, et un publiciste de talent, M. Henry Maret. L'attitude du *Mot d'Ordre* avait souvent excité les colères de l'Hôtel de Ville, où M. Rochefort avait, d'ailleurs, refusé d'entrer. Nul plus que lui n'avait raillé, avec cette verve inimitable et courageuse, les folies de la Commune. Le 19 mai, pour échapper aux menaces de Rigault, qui voulait l'incarcérer comme traître, il avait dû fuir.

Arrêté à Meaux, sur les ordres de son ancien collègue de gouvernement, M. Picard, il aurait pu s'échapper. Le gouverneur de la ville, un général prussien, dont la famille avait connu les Rochefort-Luçay pendant l'émigration, lui avait fait offrir la liberté par le canal du directeur de la prison. M. Rochefort refusa avec indignation cette proposition venant d'une telle source.

Dans l'ardeur de la lutte, le *Mot d'Ordre* avait sans doute jeté de dures et violentes paroles au chef de l'exécutif, à l'Assemblée versaillaise, mais nul ne pouvait trouver dans ses colonnes une parole inhumaine. Le jugement était rendu d'avance. M. Rochefort fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Il reçut froidement la nouvelle de l'arrêt, et répéta seulement cette phrase de la belle plaidoirie de M. Albert Joly : « Si c'est la *Lanterne* bien plus que le *Mot d'Ordre* que l'on veut atteindre, Messieurs du conseil, nous n'avons pas à nous défendre, car Henri Rochefort se reconnaît coupable de haine contre l'Empire, coupable sans circonstances atténuantes. » M. Mourot fut

condamné à la déportation simple, M. H. Maret à cinq ans de prison.

La presse communale était peu représentée. Henri Brissac fut condamné aux travaux forcés ; Maroteau à la peine de mort, malgré son extrême jeunesse. Des trois rédacteurs du *Père Duchêne,* Vermesch, Vuillaume et Humbert, un seul avait été pris, le dernier ; il paya pour les autres. Une condamnation aux travaux forcés fut la réponse du conseil de guerre à Vermesch, qui, de Londres, avait écrit une longue lettre pour disculper son collaborateur et revendiquer pour lui seul « l'honneur de la publication ».

Le 18 novembre, la justice militaire s'occupa du meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte. L'acte d'accusation était bien faible. Parmi les accusés, un seul peut-être avait participé au meurtre : la fureur des soldats avait tout fait (1). Les principaux accusés, Simon Mayer, Kazdanski, Herpin-Lacroix, avaient, on s'en souvient, tout tenté pour sauver les généraux. Un homme qui avait joué un rôle capital, le vieux capitaine Garcin, manquait ; il était dans Paris et s'y promena tranquillement près de sept années, sans être reconnu. Le conseil rendit un arrêt bien sévère : Verdagner, un sergent qui avait rendu son fusil ; Lagrange, Herpin-Lacroix, Simon Mayer, Masselot, Aldenoff, Leblond, âgé de quinze ans, furent condamnés à mort ; Gobin, aux travaux forcés à perpétuité ; Poncin, Arthur Chevalier, à dix ans de travaux forcés ; François Chevalier, à dix ans de réclusion ; Kazdanski, qui avait été

(1) Voir Affaires des meurtriers des généraux, affaire Garcin (déjà citée). — C'est ce qu'atteste encore une lettre publique de M. de Douville-Maillefeu, prisonnier à Montmartre, le 18 mars, aujourd'hui député de la Somme, qui invoque la clémence de la Chambre des députés et du ministre de la justice en faveur du jeune Leblond, détenu à la maison d'arrêt de Rouen. (*Journal officiel*, 8 décembre 1878. Résolutions des 3e, 4e, 5e et 6e commissions des pétitions de la Chambre.)

roué de coups en voulant s'opposer à l'exécution, à la déportation.

Quelques jours après, le 6e conseil condamna Préau de Védel à mort ; il avait joué un triste rôle dans le meurtre de Chaudey.

En décembre, le 3e conseil condamna à mort Lisbonne, le colonel blessé au Château-d'Eau, et l'institutrice Louise Michel à la déportation dans une enceinte fortifiée. Cette femme avait fait le coup de feu aux Moulineaux, à Issy. Elle montra devant les juges une énergie sauvage, avouant s'être battue dans Paris, avoir participé aux incendies. « Je ne veux ni me défendre ni qu'on me défende. Je partage toutes les idées de mes frères de la Commune, et je suis prête à expier comme ces martyrs toutes mes convictions... Puisque le conseil s'arroge le droit de nous juger, je veux qu'il agisse pour moi comme pour mes frères martyrs. Ce que je demande, c'est une place au plateau de Satory avec eux. Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi ! »

En province, les diverses insurrections furent déférées les unes aux conseils de guerre, les autres aux cours d'assises, selon que le département avait été proclamé en état de siège ou était resté sous l'empire de la loi pendant la guerre allemande (1).

Un triste abus de pouvoir amena, le 12 juin, devant le 1er conseil de guerre de la 9e division militaire, les chefs du mouvement de Marseille. Les légistes de l'Assemblée, le ministre de la justice lui-même, tous étaient demeurés muets sur la violation de la loi par le général Espivent de la Villeboisnet, osant de son chef mettre Marseille en état de siège. Les conséquences de cette juridiction illégale

(1) Les cours d'assises furent tenues dans l'Oise, le Cher, la Nièvre, le Saône-et-Loire, la Drôme, l'Isère, l'Aveyron, le Gard, le Loiret, la Seine, la Marne, le Seine-et-Marne, les Basses-Pyrénées, le Puy-de-Dôme. Il y eut 41 affaires, 236 accusés, dont 116 condamnés et 120 acquittés.

dans les Bouches-du-Rhône étaient prévues. MM. Étienne, Pélissier, Roux, Bouchet furent condamnés à mort, ainsi que Gaston Crémieux. Ce dernier fut condamné par application de l'article 208 du Code militaire, qui punit de mort le crime d'embauchage, comme si l'on embauchait plusieurs régiments. Les plus compromis, Landeck, Mégy, étaient à l'étranger. Une pièce grave avait été produite au cours du procès; elle prouvait que le préfet, le contre-amiral Cosnier, avait fait remise de ses pouvoirs à la commission départementale. L'ex-commandant du 4e secteur, nommé grand-officier de la Légion d'honneur le 2 juillet, pour sa ferme conduite contre l'insurrection, se suicida, un mois après, à Toulouse.

A Lyon, les deux échauffourées du 22 mars et du 30 avril amenèrent une centaine d'accusés devant le conseil de guerre. A Limoges, le meurtre du colonel Billet entraîna deux condamnations à mort et plusieurs condamnations aux travaux forcés. Du 8 au 14 août, la cour d'assises de Pau jugea l'affaire de la Commune de Toulouse. L'ancien préfet, M. Armand Duportal, M. Cavarré-Cléry directeur de la Sûreté publique, l'ancien maire de Toulouse M. Castelbou, M. Ducasse publiciste, furent poursuivis avec cinq autres personnes : le jury les acquitta. A Rhodez, où M. Digeon et les chefs du mouvement de Narbonne comparurent, le jury acquitta de même. A Riom et à Orléans, pour les mouvements de Saint-Étienne, de Montargis, de Cosne, etc., le jury se montra aussi dur que les conseils de guerre. Amouroux, membre de la Commune en mission, M. Malardier, ancien représentant de 1848, furent condamnés, l'un à la déportation, l'autre à de longues années de détention.

En janvier et en mars 1872, le 6e conseil de guerre jugea les massacres des otages, à la Roquette et rue Haxo, et le meurtre des dominicains d'Arcueil. Ces tristes exécutions du secteur d'Arcueil et de la rue Haxo rappelaient les

fureurs du 18 mars à Montmartre. Un des principaux coupables, Vérig, qui aurait pu éclairer la justice, avait été fusillé sommairement à l'entrée des troupes. On tenait seulement le directeur de la prison, l'emballeur François, le gardien-chef Genton, quelques brigadiers et simples gardiens, Ramain, etc. L'accusation chargeait surtout un commandant de la garde nationale, Pigerre : vingt témoins s'acharnaient après ce malheureux, qu'ils avaient soi-disant vu à la tête du peloton d'exécution. « Plus nous vous voyons, plus nous vous reconnaissons, » disaient le P. Guérin, missionnaire, M. Chevriaux, le proviseur du lycée de Vanves. Au moment où le jugement allait être rendu, un de ceux qui avaient porté l'ordre d'exécution, Jarraud, fut retrouvé et éclaira le conseil. Par ce hasard heureux, le commandant Pigerre échappa à la mort. Neuf arrêts de déportation furent rendus. Genton (qui, par l'habit et le visage, ressemblait à Ferré) fut condamné à mort.

Le directeur François reparut dans l'affaire de la rue Haxo. L'exécution des premiers otages eût dû l'éclairer sur le sort probable des prêtres et gardes de Paris qu'il livra le 26 mai. Peut-être eût-il pu réussir à sauver ces derniers en suivant l'exemple de MM. Caullet et Deville, directeurs fédérés, qui sauvèrent les prisonniers enfermés à la Santé et à la Conciergerie. En tout cas, il eut dû le tenter par une rébellion courageuse ou un honorable mensonge. Il fut condamné à mort avec six de ses co-accusés, entre autres Bénot, un des incendiaires des Tuileries. Huit condamnations aux travaux forcés et sept à la déportation furent prononcées dans ce même procès. Le conseil se montra bien sévère pour Louis Piat, le membre du Comité central, dont la conduite rue Haxo avait été manifestement louable ; il lui infligea la déportation dans une enceinte fortifiée.

L'affaire des dominicains d'Arcueil amena devant la

justice militaire le commandant du fameux 101e, Sérizier, et le gardien chef de la geôle disciplinaire du secteur, Bouin. Après l'entrée de l'armée, Sérizier était resté à Paris et avait repris son ancien métier de corroyeur; il avait pu s'échapper jusqu'en octobre. Mais une femme, la veuve d'un fédéré qui avait été exécuté aux avant-postes comme espion versaillais, le poursuivait de sa haine; plus clairvoyante que la police, elle le chercha et finit par le trouver. Le 17 février 1872, Sérizier fut condamné à mort, ainsi que Bouin.

De juin 1871 à février 1872, 20,000 ordonnances de non-lieu avaient été rendues dans les ports de l'Ouest; ce chiffre considérable indiquait quels ménagements étaient commandés dans la recherche de ceux qui avaient échappé aux poursuites de 1871. C'est alors que commença ce que les conseils de guerre ont appelé les *poursuites de la seconde série*: le 1er janvier 1873, elles avaient déjà permis de réunir près de 20,000 dossiers nouveaux, dont la moitié furent rapidement écartés faute de charges suffisantes. Malgré la nécessité de presser l'examen de ces affaires supplémentaires, 15 conseils de guerre furent supprimés dans le cours de l'année 1872.

Le 1er janvier 1875, les opérations judiciaires de la première et de la seconde série prirent fin.

50,559 décisions judiciaires avaient été rendues, entraînant plus de 9,500 condamnations contradictoires : 110 condamnations à mort, 1,197 déportations dans une enceinte fortifiée, 3,446 déportations simples, 1,321 détentions, 333 bannissements, 94 travaux forcés à perpétuité, 179 travaux forcés à temps, 2,846 peines variant de l'emprisonnement à la surveillance de la haute police : 3,751 jugements par contumace complétaient la répression

à cette date (1). Les ordonnances de non-lieu avaient mis en liberté 24,000 personnes dont 600 femmes et 450 enfants : il y avait eu près de 10,000 refus d'informer, et seulement 2,450 acquittements.

. . . .

La Commission des grâces instituée par l'Assemblée nationale avait une grande et noble tâche à remplir. Elle pouvait atténuer dans une proportion généreuse les excès de la répression. Elle était composée de : MM. Martel, président, Piou, vice-président; comte de Bastard, Félix Voisin, secrétaires ; Batbie, comte de Maillé, comte Duchâtel, Peltereau-Villeneuve, Sacase, Tailhand, marquis de Quinsonas, Bigot, Merveilleux du Vignaux, Paris, Corne.

L'économie de la loi montra de suite quel esprit allait animer ces juges supérieurs dans l'exercice de la fonction souveraine (2). Il était avant tout nécessaire de s'af-

(1) En joignant à ce tableau des jugements contradictoires le chiffre des condamnations par contumace, on obtient — toujours à la date du 1er *janvier* 1875 : — 262 condamnations à mort (8 femmes), 381 travaux forcés (29 femmes), 3,969 déportations dans une enceinte fortifiée (20 femmes), 3,490 déportations simples (16 femmes), 1,247 détentions (8 femmes), 57 réclusions (10 femmes), 29 travaux publics, 1,622 emprisonnements de trois mois à un an (50 femmes), 1,305 emprisonnements de un an à cinq ans (15 femmes), 333 bannissements, 117 surveillances sous la haute police (1 femme).

58 condamnations contradictoires avaient été rendues contre des enfants.

5,000 soldats environ avaient été trouvés dans Paris ; de ce nombre, 1,400 furent renvoyés devant les conseils de guerre, 2,266 renvoyés à leurs corps, 1,167 en Algérie dans les troupes disciplinaires; 200 avaient été renvoyés immédiatement dans leurs foyers ou étaient morts.

Quant aux 7,000 prisonniers qui avaient déjà subi des condamnations antérieures au 18 mars, 5,418 seuls étaient proprement des *repris de justice ;* les 1,582 autres n'avaient jamais été condamnés pour crime ou délit contre la propriété, les personnes ou les mœurs, mais pour faits relatifs à l'ordre public.

(2) Rapport sur les travaux de la Commission des grâces, par MM. Martel et Félix Voisin, membres de l'Assemblée nationale

franchir de l'influence de M. Thiers, dont on redoutait l'intervention modératrice. Il fut stipulé que la concession de la grâce n'aurait lieu que quand le chef de l'exécutif et la Commission seraient d'accord : en cas de division, l'arrêt de condamnation suivrait son cours. Par ce misérable artifice, que M. Batbie défendit avec la passion d'un homme de loi haineux, on comprit ce que pèserait dans la balance de la Commission des grâces l'avis présumé le plus favorable aux condamnés. Bientôt elle montra ce que leur réservait sa clémence.

Parmi les condamnés à mort, deux surtout, Rossel et Gaston Crémieux, avaient fixé l'attention publique parce qu'ayant à Paris et à Marseille joué un rôle important, ils étaient les plus menacés.

Rossel par ses antécédents, ses mérites, sa noble attitude devant ses juges, la grâce virile avec laquelle il portait le poids de la peine capitale, paraissait à tous non pas seulement digne de vivre. L'Europe libre, la presse anglaise, italienne, suisse demandait une commutation de peine; tous les journaux républicains intercédaient pour lui; la *Constitution* avait fait appel à la jeunesse des écoles; le conseil général de la Seine avait adressé une pétition émue (1) à la Commission des grâces. Tout fut inutile. En 1823, Armand Carrel, sous-lieutenant au 29e de ligne, après avoir comme Rossel envoyé sa démission au ministre de la guerre, avait passé en Espagne et ne s'était point fait scrupule, au nom même de son patriotisme, d'arborer le drapeau tricolore contre le drapeau blanc,

(*Journal officiel*, 17 janvier 1876, déjà cité). La durée de la mission de cette Commission a été de quatre ans et demi, de juin 1871 à novembre 1875; elle a tenu 246 séances.

L'article 3 de la loi des 22 janvier et 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, a restitué au président de la République le droit de grâce.

(1) Signée de MM. le professeur Jules Béclard, Frébaut, Eugène Rigaut, Murat, Ferré, Combes, Chevalier, Richard, Braleret.

de combattre des compatriotes sur le sol étranger. Fait prisonnier, la Restauration l'épargna. Moins généreuse que la Restauration, l'Assemblée de 1871 ne devait point pardonner à sa victime.

Le 28 novembre matin, on annonça à Rossel qu'il fallait mourir. Il reçut le coup avec une simplicité calme et grave, donnant seulement un souvenir aux siens; puis il écrivit au pasteur Passa cette noble lettre où il adjure « ceux qui ont eu l'honneur de défendre la liberté de ne point venger leurs victimes, si jamais ils arrivaient au pouvoir ». Sur le point de quitter la prison, il dit à son avocat, M. Albert Joly, ces mots profonds : « Vous êtes républicain. Songez bien à ceci : si avant peu vous n'avez pas refait l'armée, c'est l'armée qui défera la République. Je meurs pour les droits civiques du soldat : c'est bien le moins que vous m'en croyez là-dessus. »

Ferré, prévenu à la même heure, reçut la nouvelle en homme qui avait fait trop bon marché de la vie des autres pour n'avoir point fait le sacrifice de la sienne. Il écrivit deux lettres : l'une au ministre de la guerre pour réclamer la mise en liberté de son père et de son frère, inquiétés sans autre motif que leur parenté; l'autre à sa sœur, pour la prier de recueillir son corps et de l'inhumer sans cérémonie religieuse.

Rossel et Ferré furent conduits en voiture au plateau de Satory, ainsi qu'un sergent d'infanterie, Bourgeois, condamné pour avoir servi la Commune. Tous trois tombèrent en soldats. Les restes de Rossel et de Ferré furent rendus à leurs familles.

La cause de Gaston Crémieux n'était pas moins émouvante. Dans le mouvement de Marseille, Crémieux s'était montré humain, généreux, enthousiaste : il s'était efforcé d'empêcher le pillage des armes dans les ateliers de Menpenti, de protéger le préfet et les autres prisonniers; grâce à lui, le général Olivier avait été rendu à la liberté;

grâce à lui, l'évêque n'avait point été arrêté ; aux premières heures de victoire, quand les soldats mirent la crosse en l'air, on l'avait vu se jeter dans les bras de Landeck en s'écriant : « Tu le vois, ami, la Révolution triomphe sans une goutte de sang ! » La population de Marseille s'était émue : une pétition couverte de milliers de noms était remise en juillet à la Commission des grâces ; les magistrats eux-mêmes étaient intervenus (1) ; M. Thiers ne cachait point l'intérêt que lui avait inspiré la modération de cet infortuné. Il convient de proclamer ici qu'il fit tout pour le sauver : il retint pendant quatre jours son dossier à la Présidence dans l'espoir d'obtenir une commutation.

Tant d'efforts, de prières, de raisons, les conditions scandaleuses dans lesquelles la peine avait été prononcée, l'époque lointaine de la condamnation, tout militait en faveur de Crémieux. La Commission des grâces resta sourde. Un instant toutefois, on avait pu croire que l'avis de M. Thiers aurait gain de cause près d'elle, mais le général Espivent de la Villeboisnet l'assiégeait d'objurgations contraires : son insistance l'emporta (2). Sans doute l'apostrophe de Bordeaux retentissait encore à Versailles.

(1) Voir le rapport de M. E. Miofaud, premier président de la cour d'appel d'Aix (*Enquête*, 1 vol., pp. 99 et suiv.). — Ce magistrat rend hommage à la générosité de Gaston Crémieux pendant l'insurrection des Bouches-du-Rhône.

(2) Ces détails sont extraits d'une intéressante relation que M. Jousserandot, ami particulier de M. Thiers, successivement préfet de Pyrénées-Orientales et de la Marne jusqu'au 24 mai, aujourd'hui professeur à l'Université de Genève, a eu l'obligeance de nous communiquer; ils sont le résumé d'une conversation que M. Jousserandot eut avec M. Thiers dans un des voyages de l'ancien président de la République en Suisse. Nous avons presque reproduit le texte de la relation. « Les paroles de M. Thiers, nous écrit notre éminent correspondant, m'ont tellement frappé, qu'elles se sont gravées dans mon esprit, à ce point que vous pouvez les considérer comme textuelles. » Nous avons cru devoir passer cependant les appréciations sévères dont M. Thiers accompagnait la conduite de M. de la Villeboisnet.

La Commission des grâces rétablit froidement la peine de mort politique. Gaston Crémieux, conduit le 30 novembre au Prado, commanda le feu lui-même et mourut bravement. Cette exécution arracha à un député de Lyon, M. Ordinaire fils, ce cri d'indignation : « La Commission des grâces, — la Commission des assassins ! »

Vingt-six condamnés à mort devaient subir la sentence : le 26 février 1873 Herpin-Lacroix, Lagrange, Verdagner tombèrent à leur tour ; le 19 mars, Préau de Védel ; le 30 avril, Genton ; le 28 mai, Sérizier, Boudin et Bouin ; puis Baudoin et Rouilhac, condamnés pour avoir incendié l'église Saint-Éloi et fusillé des réfractaires ; le 27 juillet François, Aubry, Dalivous et de Saint-Omer pour le massacre de la rue Haxo ; le 18 septembre pour l'exécution des otages de la Roquette, Lolive, Denivelle et Deschamps ; le 22 janvier 1873, Philippe, membre de la Commune, délégué au XII[e] arrondissement, qui avait incendié l'église paroissiale de Bercy, la seule qui ait brûlé dans Paris ; Bénot, qui avait incendié les Tuileries et pris part à l'exécution de la rue Haxo ; Decamps, accusé d'avoir pris part à l'incendie de la rue de Lille. Pour quelques-uns, la preuve n'était pas mieux ni plus sûrement établie que la participation du commandant Pigerre à l'exécution des otages.

Le 30 novembre 1875, sur les 9,600 condamnations contradictoires prononcées, 6,500 avaient eu recours à la Commission des grâces, environ 66 °/₀. Un tiers de ces recours seulement avait été favorablement accueilli (1). Lullier, condamné à mort comme Crémieux pour embauchage, vit sa peine commuée en déportation ; G. Cavalié, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, fut banni ; Urbain, Trinquet, Lisbonne, Fontaine, le directeur des Domaines où les meubles et richesses artistiques de

(1) Soit 310 grâces entières, 286 réductions de peine, 1,295 commutations.

M. Thiers avaient été placés et retrouvés intacts (1), n'obtinrent nulle commutation : la sentence de bagne suivit son cours.

Au dehors, le gouvernement essayait de soutenir vis-à-vis de l'Europe le rôle que lui avait tracé la circulaire de M. Favre, en s'efforçant d'obtenir l'extradition de quelques-uns des condamnés par contumace devant les conseils de guerre. En juillet et en août 1871, le ministre de France, M. de Châteaurenard, écrivit au président de la Confédération helvétique pour lui demander l'extradition de Razoua. Le Conseil fédéral ayant vainement sollicité du gouvernement français l'articulation de faits précis au lieu d'une accusation banale de crimes de droit commun, Razoua, un instant détenu à Genève, fut rendu à la liberté. En 1876, non découragé par divers échecs, le gouvernement réclama l'extradition de Frankel. Arrêté par ordre du ministère hongrois et détenu préventivement à Pesth, Frankel fut bientôt déchargé de toutes poursuites ; la seule lecture du jugement du conseil de guerre transmis à Pesth avait suffi à le décharger.

Quelle nation, sans se mettre au ban de l'humanité, eût osé faire comme demandait M. Favre, et le gouvernement français pouvait-il espérer que les gouvernements étrangers se conduiraient envers les proscrits comme lui-même n'osait même point faire, deux ans après, vis-à-vis des réfugiés espagnols de Cadix ?

A l'intérieur, la réaction, ne connaissant plus de frein, appelait au milieu d'elle son prétendant. Henri V paraissait à Versailles, s'installait à Chambord, prêt à toute éventualité (2).

(1) *Temps* du 27 septembre 1877, *M. Thiers, critique d'art*, par M. Charles Blanc.

(2) Manifeste du 5 juillet 1871, adressé de Chambord : « Français,

Dans l'Assemblée, les lois répressives de tout genre se succédaient aveuglément. Elles débutèrent par la suppression des gardes nationales dans toute la France : la vieille organisation des milices municipales nées aux premières heures de 89 avec l'ère de liberté moderne fut supprimé sur le rapport du général Chanzy (août 1871), qui s'était jeté à la suite des meneurs royalistes. Pour la majorité, tant qu'un fusil restait au bras d'un garde national, tout était à craindre ; elle voulait le désarmement immédiat général : le général Ducrot se fit l'interprète de ses terreurs vraies ou simulées. Il fallut que M. Thiers la rappelât au sentiment de la réalité : « Comment ! vous avez entre Paris et Versailles 120,000 hommes de cette armée qui a forcé les portes de Paris, et vous n'êtes pas tranquilles ! » Il obtint que le désarmement serait successif.

Les droites votèrent ensuite une loi contre l'Internationale. La célèbre association constitue désormais en France un attentat contre la paix publique. Un long emprisonnement, une forte amende, la privation des droits civiques et civils, la surveillance de la haute police atteignent désormais tout citoyen pour la simple affiliation (mars 1872).

Ce n'était point assez de frapper les vaincus dans le présent, il fallait les atteindre dans l'avenir, en préparant aux historiens un choix approprié de matériaux et de documents sur la guerre civile. L'*Enquête sur le* 18 *mars* restera comme un témoignage de ce que peuvent les haines politiques et sociales servies par une victoire sans frein. Sans doute, nombre de bons esprits, impartiaux, éclairés et dévoués à la cause populaire, ont apporté des dépositions précieuses ; mais, à côté de ces quelques

e suis au milieu de vous. Vous m'avez ouvert les portes de la France... Dans les plis glorieux du drapeau blanc, je vous apporterai l'ordre et la liberté. Français ! Henri V ne peut abandonner le drapeau d'Henri IV. »

récits, dignes de l'histoire, quel fatras de détails insignifiants, de commérages de basse police, de bavardages d'antichambres municipales ou ministérielles ! Plus de la moitié des témoins sont cités dans un esprit de parti, et quand une voix indépendante pourrait s'élever, élucider les faits, rejeter sur chacun les vraies responsabilités, la Commission n'a cure de l'entendre. Qui croirait, par exemple, que, dans une enquête sur la journée du 18 mars, le maire de Montmartre, M. Clémenceau, n'a point été convoqué? Le plus souvent, les grandes lignes historiques, les idées principales, les vues d'ensemble sont noyées au milieu d'observations sans valeur ou d'accusations sans fondement. De ces dépositions nombreuses quelques-unes, comme celles de MM. Vinoy, de Mun, Garcin, etc., sont d'une lecture douloureuse parce qu'elles indiquent une mentalité entièrement réfractaire aux principes démocratiques, sur lesquels reposent nos institutions nationales, surtout parce que les graves enseignements qui ressortent de la révolution de 1870-71 ne paraissent point avoir été compris. Faudra-t-il donc que les Taine et les Maxime Du Camp de l'avenir échafaudent leurs chroniques sur de telles pièces justificatives ?

Le nombre considérable des condamnés à la déportation rendait enfin nécessaire le choix d'un lieu où cette peine fût subie. De vrais hommes d'État, des politiques dignes de ce nom, eussent de suite songé à l'Algérie. Si près de la France, la déportation eût été atténuée, adoucie par la présence probable des familles qui n'eussent sans doute point abandonné leurs chefs. En tout cas, cette colonie recevait des éléments d'industrie et de travail, qui pouvaient en faire en quelques années une France africaine digne de la mère-patrie. Dans leur loi de déportation (mars 1872), les royalistes de 1871 choisirent une île de la Mélanésie, au milieu de l'Océan Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, peuplée de Papous anthropophages. Ce que devait être la vie de ces

malheureux citoyens à la presqu'île Ducos, à l'île des Pins, l'Assemblée ne l'ignorait point; mais la réalité a passé ses espérances, les déportés de 1871 ont déjà pu dire comment a été fait cet essai menteur de colonisation. Au nom de l'histoire et de la morale publique, il faut que l'opinion soit tout à fait instruite (1).

Ainsi, en 1871, de la République, il ne reste plus que le nom. M. Thiers avait voulu la fonder à sa manière : on sait ses principes, ses méthodes, son œuvre personnelle enfin. Le présent ouvrage — détaché d'une histoire plus complète — n'a point à achever le tableau de sa présidence, ni à retracer les phases des luttes parlementaires, où il il finit par succomber. M. Thiers avait brisé la démocratie parisienne, au lieu de chercher à la comprendre et d'utiliser son puissant concours; les royalistes, encore plus dédaigneux de l'opinion, s'efforcèrent, en dépit des élections partielles de plus en plus républicaines, d'imposer eux aussi leurs théories et leurs pratiques de gouvernement. Toutes réserves faites sur le but, et en appréciant la valeur morale de l'adhésion de M. Thiers et de ses amis, les Dufaure, les Casimir-Périer, les Rémusat, les Montalivet, on est en présence de la même école politique.

Le 21 mai, le jour où l'armée de Versailles entra dans Paris, M. Thiers avait, aux yeux de l'Assemblée, achevé

(1) Voir entre autres documents : *Histoire de la déportation de* 1871, par Baillière (évadé de Nouméa), 1 vol. in-8. Bruxelles et Genève. — *Les Condamnés politiques en Nouvelle-Calédonie*, par MM. P. Grousset et Fr. Jourde. (Genève, Ziegler, 1876.) Le *Times* a ouvert ses colonnes à cette publication. — *Souvenirs d'un membre de la Commune*, par Fr. Jourde. (Bruxelles, Kistemaeckers, 1877.) — *De Nouméa en Europe*, par M. H. Rochefort. (Paris, 1876.) — Voir aussi les *Notices sur la déportation en Nouvelle-Calédonie*, publiées par les soins du ministère de la marine en 1874, 1875, 1876, etc. (Imp. Nat., in-8.)

son rôle : la durée de ses pouvoirs était virtuellement arrivée à terme.

Pourvu du titre de président de la République (1) avec l'appui des républicains parlementaires et d'un groupe de députés orléanistes qui, comme lui, avaient fait demi-tour à gauche, il crut qu'il pourrait gouverner. Ses talents personnels, son habile manège, son éloquence, une politique extérieure digne et sage, le succès de la libération du territoire, justifiaient une telle prétention. Usa-t-il toutefois vis-à-vis de la majorité de toute l'autorité qu'il pouvait puiser dans les manifestations si claires de la volonté nationale ? C'est ce dont il faut douter. De la minorité républicaine, il n'avait point à se soucier : son concours lui était assuré en dépit de graves divergences d'opinion sur l'impôt, le service militaire, etc. Il fatigua la majorité de ses discours, de son intervention incessante, de sa supériorité, lui arrachant sans cesse des votes de confiance dont il ne savait profiter ni pour la réduire à l'impuissance ni pour agir ; Pyrrhus parlementaire, il semblait de jour en jour affaibli par ses stériles victoires.

Peut-être supposait-il aussi que l'audace de ses adversaires ne dépassait pas leur mérite ; confiant en leur médiocrité autant qu'en son propre génie, il espéra les satisfaire et les contenir à la fois par l'appât de quelques ministères et ambassades : il inventa les Broglie, les Goulard, les Fortou et autres hommes d'État qui devaient, lui tombé, rabaisser la France à leur taille. Peut-être crut-il aussi à leur patriotisme.

Vain espoir, inutile tactique qui retardèrent sa chute sans pouvoir la conjurer ! Ne l'avait-il pas lui-même rendue inévitable en supprimant tout obstacle aux desseins d'un Parlement, grâce à lui, maître d'user souverainement du pouvoir constituant ?

(1) Décret du 31 août 1871.

M. Thiers avait sans doute compris les nécessités d'une évolution historique : à ses yeux, les leçons des évènements n'avaient point été perdues, mais elles restaient incomplètes.

Le 24 mai et le 16 mai achevèrent de l'éclairer. L'assaut donné au libéralisme français par toutes les forces conjurées de la réaction royaliste et ultramontaine fit désormais la lumière dans son esprit. Sa conversion s'acheva, mais *in extremis*.

Quand il vit ces nouvelles générations de nobles et de bourgeois, qui dans les pays libres sont les éducateurs naturels du peuple, se cantonner dans leur orgueil de privilégiés, concerter la destruction du suffrage universel, et la réalisation de tous les desseins de l'obscurantisme jésuitique ; quand il vit ces politiciens pygmées, trop faibles pour s'imposer au pays, s'allier, par un crime de lèse-patrie, le lendemain de Sedan et de Metz, aux partisans du bonapartisme reprenant droit de cité ; quand à la tête de cette coalition il vit le prétendant de Froshdorff symbolisant la revanche de 89 dans son drapeau blanc ; quand il vit le chef de la branche cadette déchirer aux pieds d'Henri V le testament de son père, renier le roi son aïeul et la France de 1830 ; quand il vit plus tard la souveraineté nationale cette fois audacieusement violée, un chef d'État dont la parole avait garanti « les institutions existantes » patronner le complot monarchique, chasser les élus républicains de la nation, cette Chambre de 1876 si modérée ; quand il vit la presse supprimée, les chemins de fer confisqués, l'administration bouleversée en quelques jours, les mensonges publics, les plus honteuses calomnies devenues langue d'État, quand il vit le grand orateur du parti républicain traîné sur les bancs d'un tribunal correctionnel, comme s'il avait renouvelé contre M. de Mac-Mahon le langage de M. de Fortou contre la majorité républicaine ; quand il vit préparer officiellement un coup

d'État, alors, indigné, il jeta son cri d'alarme : « La mauvaise république, la voilà ! s'écria-t-il dans ces pages clairvoyantes qui devaient être son testament politique. Ce sont les partis monarchistes déchaînés qui nous la donnent avec une audacieuse impunité... C'est la république non des républicains, mais des anti-républicains ! » Il y a loin de cet aveu à l'ironique apostrophe du 8 juin 1871, si fort applaudie à droite : « La République n'a jamais réussi — c'est vrai (j'en demande pardon à ceux qui m'écoutent) — dans les mains des républicains ! » Et n'était-ce point avec l'application d'une telle théorie gouvernementale que le 24 et le 16 mai avaient été possibles ?

Après la chute de M. Thiers, on put comprendre, à l'intensité avec laquelle reprirent les poursuites, qu'il avait réellement joué un rôle pondérateur. M. le duc de Broglie et le gouvernement de combat reprirent avec hâte l'œuvre de répression.

M. A. Ranc venait d'être nommé député : ses opinions républicaines vigoureuses, sa conduite pendant la guerre (1), sa fermeté comme haut fonctionnaire de la délégation provinciale, l'avaient justement désigné aux suffrages de Lyon. Aux élections communales du 26 mars, il avait été envoyé à l'Hôtel de Ville par le IXe arrondissement dont il avait été maire le 4 septembre. C'était là un adversaire de caractère et de tempérament redoutables : royalistes et bonapartistes en le frappant satisfaisaient une haine commune. Dans le conseil des ministres, M. de Broglie se montra animé, M. Buffet venimeux comme d'habitude; M. Léon Renault, préfet de police, fit seul entendre quelques paroles de raison et de justice. Le général-gou-

(1) M. Ranc est un de ceux qui sortirent de Paris en ballon pendant le siège prussien : il partit le 14 octobre, avec M. Gaston Tissandier, dans le *Christophe Colomb*.

verneur, M. de Ladmirault, adressa à la majorité une demande de poursuites pour renvoyer le nouveau député de Lyon devant les conseils de guerre. M. Ranc se retira en Belgique : il fut condamné à mort par contumace. La vengeance politique était évidente. M. Ranc avait donné sa démission le 6 avril, le même jour que M. Ernest Lefèvre qui n'avait pas même été poursuivi.

M. Henri Rochefort était encore interné à l'île de Ré. Sa santé, sans être atteinte dans sa source, était altérée. Le duc de Broglie ordonna sans pitié d'exécuter la sentence de déportation. Le 8 août 1873 Victor Hugo écrivit au premier ministre pour le prier au nom de l'humanité de revenir sur une telle décision. Cet appel fut vain. Le protégé des bonapartistes devait bien ce refus à la haine de ses protecteurs.

M. Rochefort partit pour la Nouvelle-Calédonie. Un an après, avec MM. Jourde, Paschal Grousset, Pain et quelques autres, il pouvait s'enfuir, plus heureux que Rastoul et une vingtaine de déportés qui périssaient en mer dans leur évasion du 12 mars 1876 (1).

Il n'est pas jusqu'à Raspail, indomptable vieillard de quatre-vingts ans, qui ne fût, lui aussi, traîné en cour d'assises avec son fils Xavier pour quelques éphémérides d'*Almanach*, dans lesquelles il avait parlé des massacres

(1) De ces évasions audacieuses, quelques-unes ont réussi. La première eut lieu en janvier 1874, celle de Paul Robin; celles de MM. Rochefort, Jourde, Pain, Baillière et Bastien eut lieu le 20 mars de la même année; celle de Contouly le 23 mai. En 1875, le 20 janvier, Harenger; le 12 mars, Rastoul, Barthélemy, Berger, Palma, Gallut, Guigne, Gilbert, Demoulin, Masson, Chabrouty, Roussel, Leblant, Edat, Gamier, Savy, Ledru, Saurel, Sauvé, Adam, Duchesne; le 20 juin, Paty, Decombes, Brissard, Graillot, Rousseau.

A Versailles, il y eut aussi des évasions. Okolowicz, le 29 septembre 1871, sortit de l'ambulance de Satory, coiffé d'un képi d'officier : la sentinelle lui présenta les armes. Peu après, M. Jaclard se fit ouvrir la porte du dépôt des Chantiers en se disant entrepreneur. Quelques autres s'enfuirent grâce à la complicité des sentinelles.

de mai. Il fut condamné à un an de prison. Sous la présidence de M. Thiers, ces mêmes éphémérides avaient paru sans être inquiétées (février 1874).

A cinq ans de distance la chasse aux vaincus reprit avec la même rigueur. Les convois de déportés recommencèrent le voyage de Nouméa dans les bateaux frétés pour les forçats. Les conseils de guerre fonctionnèrent avec l'activité des premiers jours (1). La Commission des grâces exigea pour les recours la signature des condamnés (11 avril 1874).

Dans de telles conditions, l'amnistie s'imposait naturellement au programme de la majorité des candidats aux élections législatives de février 1876 (2).

Après la dissolution de l'Assemblée de 1871, il était légitime de compter que cette mesure réparatrice serait au moins accueillie comme un acte de justice et d'humanité. C'était trop attendre du président du Conseil, M. Dufaure, dont on oubliait le rôle quand il était collègue de M. Favre; c'était surtout trop attendre du Sénat de 1876, cette queue de l'Assemblée « élue en un jour de malheur ».

Dans la Chambre des députés elle-même, beaucoup de représentants républicains s'en tinrent à l'amnistie partielle avec catégories. Seuls quelques députés de l'extrême gauche mirent un courageux talent à réclamer l'amnistie plénière (3). M. Clémenceau, dans un historique exact et serré, montra les vraies causes du 18 mars : il analysa ju-

(1) Ces nouvelles poursuites ont fait monter le nombre total des dossiers à plus de 51,000.

(2) Il est à peine besoin de mentionner les propositions de MM. Henri Brisson et Louis Blanc présentées le 13 septembre 1871 et le 17 juillet 1872; quel pouvait être leur but, sinon de faire amnistier l'attitude de leurs auteurs pendant les mois de mars, d'avril et de mai?

(3) Propositions présentées par MM. F.-V. Raspail, Margue, Rouvier, Allain-Targé, Marcou, et discutées les 16, 17, 18 mai 1876 à la Chambre, le 22 mai au Sénat.

dicieusement la situation de Paris en homme qui avait vu le premier et le second siège. M. Édouard Lockroy traça un véridique tableau des dommages causés à l'industrie parisienne par la déportation et l'émigration de nos ouvriers; il rappela le chiffre significatif de l'enquête municipale évaluant à près de 100,000 le nombre des travailleurs tués, prisonniers ou en fuite qui maintenant faisaient faute. M. Georges Périn initia l'Assemblée aux souffrances des déportés, protesta contre les traitements et le régime qui leur étaient imposés, contre la promiscuité inouïe des condamnés politiques accouplés aux forçats. MM. Raspail, Marcou, Lisbonne, Naquet, Allain-Targé, Floquet, ne parlèrent pas avec moins de force ni de sens.

L'amnistie partielle échoua devant le Sénat en dépit de l'admirable discours où Victor Hugo traça un parallèle de haute morale publique entre le 18 mars et le 2 décembre: « Contre le peuple toutes les rigueurs, devant l'empereur toutes les bassesses ! » s'était-il écrié. Cette campagne aboutit à la seule lettre du maréchal de Mac-Mahon, qui promettait de nombreuses grâces et devait rester lettre morte. Au moment même où M. Paris, le rapporteur, prétendait que les conseils de guerre ne jugeaient plus que des accusés de crime de droit commun, de simples gardes, des employés ou officiers subalternes étaient recherchés et condamnés, et jusqu'ici les poursuites n'ont jamais cessé (1).

Sans doute nombre de bons esprits en se prononçant pour l'amnistie partielle avaient un but à la fois politique et humain qu'on ne doit point méconnaître. M. Gambetta a indiqué dans son discours extra-parlementaire du 26 octobre 1876 les raisons qui faisaient provisoirement de

(1) Affaire Merlet entre autres, mai 1876 (3e conseil). Plus tard les affaires Garcin, Audoyneau, Finet, Matillon, etc., etc. (1878-79.)

lui un partisan de cette mesure restreinte : « A présenter la question d'une façon absolue, sans aucune espèce de distinction ni de catégories, a-t-il dit, je voyais qu'on allait surexciter le sentiment contraire, je voyais qu'on allait perdre l'amnistie et qu'on n'obtiendrait ni peu ni prou précisément parce qu'on demandait tout : c'est ce qui est arrivé. » En posant sans ménagements la question au ministère Dufaure et au Sénat, en leur présentant, selon son originale expression, « le glaive par la pointe au lieu de le présenter par la garde », on ne pouvait espérer une solution favorable. M. Ranc lui-même n'acceptait point la formule d'amnistie totale : il n'y voyait qu' « un défi » dont les conséquences immédiates étaient de retarder le retour de la majorité des condamnés (1).

Ces considérations d'une sérieuse portée en 1876, quand il importait de rallier par une modération systématiquement exagérée des adversaires que l'on pouvait croire accessibles à des ménagements de cet ordre, ne sauraient être présentées aujourd'hui. Le parti royaliste et clérical a donné la mesure du degré de conversion dont il était capable. La sagesse des républicains a seulement favorisé toutes les calomnies et tous les complots : tantôt on les a accusés de vouloir bouleverser l'État par des réformes hâtives, puis avec une mauvaise foi vaticane on a exploité la remise de leur programme et la lenteur de son application pour accuser la République d'impuissance. Le coup d'État du 16 mai, enfin, a été la dernière réponse de ces hommes qu'il fallait gagner ou du moins ne point alarmer, de crainte qu'à leur voix la réaction provinciale ne relevât la tête. . . . .

Les élections législatives du 14 octobre 1877, les élections sénatoriales du 5 janvier 1879 ne permettent plus

(1) *De Bordeaux à Versailles*. L'Assemblée de 1871 et la République, p. 395 et suiv. (in-8, Decaux, 1877).

de poser la question dans ces termes. L'accord des pouvoirs publics, enfin réalisé au profit de la République par la présence d'une majorité républicaine dans la Chambre haute et par la chute de M. de Mac-Mahon, doit avoir pour conséquence nécessaire une loi de paix et de réconciliation nationales.

Il est vrai que le premier ministère de la présidence Grévy n'a point compris le rôle qui lui était tracé. MM. Waddington, de Marcère, Le Royer, prennent rang parmi les hommes qui, semblables au personnage du poète, paraissent chercher la lumière, la réclament, l'implorent, et, dès qu'ils la trouvent, éblouis de ses vives clartés, gémissent et se détournent.

M. Dufaure, restant fidèle, durant son ministère de 1878-79, aux idées qu'il professait en 1876, était du moins logique. Tous les votes républicains émis par la France, celui du 5 janvier même, ne modifiaient pas son appréciation sur les causes de la révolution parisienne. Le système des grâces proposées par une commission extra-parlementaire et signées par M. de Mac-Mahon le satisfaisait amplement (1). Son dessein arrêté de continuer à l'appliquer aux 1,312 citoyens encore détenus en Nouvelle-Calédonie et aux 2,400 contumaces encore à l'étranger (2), se pouvait expliquer.

Mais comment juger la loi de grâce et d'amnistie partielle du cabinet Waddington (3)? Comment comprendre ce refus systématique de placer la discussion sur son véritable terrain en s'éclairant d'une étude judicieuse des

(1) La seconde commission des grâces a fait, depuis 1876, 5,639 propositions de clémence, adoptées par M. de Mac-Mahon. Par décret du 15 janvier 1879, le même président a fait remise entière de leur peine à 2,225 citoyens condamnés pour participation aux évènements de 1871.

(2) Les contumaces étaient au nombre de 3,400. 923 ont purgé leur contumace.

(3) Voir Appendice le texte de la loi promulguée le 3 mars dernier.

faits? Certes, des hommes politiques ne doivent point se déterminer par les seules raisons qui touchent un philosophe ou un historien ; ils ne peuvent toutefois, sous peine d'injustice, faire abstraction pour légiférer des raisons mêmes qui fixeront le jugement de l'impartiale postérité.

Le but de la loi de grâce-amnistie est fort clair. A la Chambre des députés et au Sénat (20, 21 et 28 février), les discours de MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Ed. Lockroy, Clémenceau, A. Naquet, Marcou, Bouchet, Georges Périn, ont mis en relief tous les points faibles de cette mesure.

Au point de vue moral, la loi fait indistinctement passer tous les vaincus sous les fourches caudines de la grâce : elle leur fait baisser la tête, non pour la demander, mais pour la subir. Dans la pratique, elle prétend élever l'arbitraire à la hauteur d'un principe de clémence : son unique objet est d'exclure les citoyens dont l'activité et l'influence seraient susceptibles de déplacer tôt ou tard l'axe de la majorité républicaine dans le parlement.

Pour arriver à ces fins, la loi du 3 mars viole tous les principes du droit public et même du bon sens, en superposant l'amnistie à la grâce. Le mot d'amnistie n'y figure réellement qu'à titre de trompe-l'œil. Le projet de M. Dufaure avait du moins l'avantage de la sincérité : il proposait d'appliquer l'extension du droit de grâce aux conséquences des peines prononcées par contumace ou contradictoirement, à la dégradation civique, repoussant, de même que MM. Le Royer et de Marcère, toute mesure générale et soumettant chaque proscrit à un examen spécial. Quant au délai de trois mois, qui fixe en quelque sorte une limite à l'exercice du droit de grâce et d'amnistie, ce n'est qu'une tentative non moins mesquine pour rendre plus difficile le retour des hommes éliminés par les premiers choix.

Le cabinet Waddington a oublié que les républicains au pouvoir sont aussi peu responsables des folies de l'Hôtel

de Ville que de la politique de M. Thiers, des provocations de l'Assemblée nationale, et des cruautés d'une répression qui ressembla moins à une victoire qu'à l'assouvissement d'une vengeance longtemps contenue; il a oublié que les républicains de 1871 étaient alors le grand parti conciliateur et qu'ils n'ont figuré dans la guerre civile que pour indiquer les actes par lesquels on la pouvait prévenir, puis arrêter; il a oublié qu'entre les vainqueurs et les vaincus d'hier avec lesquels ils n'étaient pas, les républicains doivent au moins tenir la balance égale; il a oublié enfin que les républicains ne sauraient accepter sans bénéfice d'inventaire l'héritage politique de MM. Thiers et Dufaure, et qu'à répéter ces devanciers ils encourraient gratuitement une responsabilité trop lourde.

Quand, pour repousser l'amnistie plénière, M. le garde des sceaux s'écrie : « Ce serait injurier les combattants de 1834, ce serait injurier les autres insurgés que je n'approuve pas cependant, que de les comparer aux organisateurs de l'insurrection de 1871. A quel moment les organisateurs de cette insurrection n'ont-ils pas craint de reprendre pour leur compte la guerre contre la France? alors que l'ennemi occupait encore la plupart de nos forts! Ceci n'était plus une insurrection, c'était un crime dont nous ne pouvons consentir à effacer la mémoire. » Ce sont là des arguments de tribune qui rappellent un peu trop l'éloquence des officiers-accusateurs devant les conseils de guerre.

Quand, pour repousser l'amnistie plénière, M. le garde des sceaux invoque, dans son même discours au Sénat, les « actes féroces » dont Paris a été le théâtre, si les susceptibilités parlementaires et les ménagements de la tribune empêchent de lui répondre, l'écrivain, moins respectueux de ces tempéraments, a le droit de lui rappeler que les exécutions de gardes nationaux prisonniers ont commencé dès le 2 avril, que ces exécutions ne peuvent

être présentées comme les représailles du triste meurtre du général Lecomte fusillé par ses propres soldats, qu'enfin les massacres de mai ont été seuls la cause du massacre des otages. Les dates expliquent ces faits en les replaçant à leur heure et dans leur milieu. On comprend de reste que notre but n'est point de les justifier.

Les incendies de mai se classent certainement parmi les « actes féroces » incriminés par M. Le Royer. Chacun juge ces forfaits comme M. le garde des sceaux. Qui cependant pourrait prétendre que tous les infortunés sommairement fusillés par les troupes exaspérées à la vue des flammes, avaient trempé dans la préparation des incendies et dans leur exécution?

Il ne nous paraît pas séant d'invoquer comme raisons de ces incendies des considérations d'ordre militaire : ces mesures terribles ne sont applicables que sur le sol ennemi, ou en défendant la patrie contre l'étranger. Le gouvernement du 4 septembre avait eu le tort, pour jouer la comédie de la défense, de décréter l'incendie des forêts sous Paris (1); ces idées de résistance désespérée étaient restées dans l'air. Quelques démagogues les reprirent à leur compte, et il n'est pas douteux que Delescluze n'ait donné l'ordre de brûler les maisons qui servaient de champ de bataille et avoisinaient les barricades (2).

Mais l'incendie d'un grand nombre de maisons, et surtout l'incendie des monuments publics, dont Delescluze et le Comité de Salut public ont énergiquement repoussé la responsabilité (3), ne peuvent s'expliquer par une accusation facile qui rejette en bloc tous ces crimes sur la Com-

(1) Décret du 11 septembre 1870. — Le 28 novembre, décret ordonnant le transfert de quantité considérable de pétrole et huiles minérales dans les forts.

(2) Voir *La Vérité sur la Commune,* p. 140. Conversation de Charles Beslay et de Delescluze, le 24 mai.

(3) *Id.*

mune. Nul n'hésite plus aujourd'hui à faire une large part aux misérables qui, poussés par des mobiles d'intérêts particuliers ou de vengeance privée, profitèrent ainsi du désastre général pour perpétrer à l'aise des crimes de droit commun (1). Le combat d'artillerie a lui-même allumé plus d'un incendie. Il est non moins certain que le parti bonapartiste a provoqué et dirigé la plus grande partie de ces forfaits. Le choix des monuments incendiés indique nettement la pensée de faire disparaître des pièces qui achevaient de convaincre le second Empire de tous les crimes d'État qui avaient compromis la fortune publique, la politique extérieure, déshonoré la politique intérieure. L'incendie des Tuileries, du Ministère des finances, de la Préfecture de police, de la Cour des comptes, de la maison de Mérimée, etc., mettait obstacle à toute publication faisant suite aux *Papiers et Correspondances de la Famille impériale.* Il n'est pas jusqu'à l'incendie de la bibliothèque du Louvre qui ne s'explique par des détournements de livres et manuscrits précieux.

(1) L'affaire de Prieur de la Comble a montré que ce n'était point là une induction hasardée.

Dans la nuit du 29 au 30 novembre 1876, un sieur Prieur de la Comble incendiait, avec du pétrole, son appartement, dans une maison de la rue de Lille; il était condamné pour ce fait à dix ans de travaux forcés. Or, en mai 1871, trois maisons étaient la proie des flammes : c'était le n° 8 de la rue du Louvre, le n° 79 de la rue de Rivoli et une maison du boulevard Sébastopol. Par une « coïncidence au moins étrange » ces trois maisons étaient habitées, celle de la rue du Louvre par l'incendiaire de 1876, celle de la rue de Rivoli par le père de Prieur de la Comble, ancien maire du Ier arrondissement de Paris sous l'empire; tous deux étaient en faillite pour deux millions environ. La troisième maison brûlée était habitée par le syndic de la faillite. Grâce à « cette fatalité heureuse » les pièces de la comptabilité furent entièrement détruites, et Prieur de la Comble reçut même une indemnité de 50,000 francs (*Cour d'assises,* mars 1877). Au lendemain de la répression, ce fut, parmi les écrivains de la réaction, à qui exploiterait ce triple incendie contre la Commune. Voir notamment *l'Agonie de la Commune*, par M. Ernest Daudet, p. 75.

Ces arguments s'imposaient dans la discussion de l'amnistie en 1879. Ils ont été passés sous silence. M. Le Royer n'eut point dû, cependant, se montrer aujourd'hui moins clairvoyant que M. Ernest Picard en 1871 : ce dernier, dans sa déposition devant la Commission d'enquête, a demandé le huis-clos pour s'expliquer en toute franchise sur la part prise par les bonapartistes dans l'incendie du Ministère des finances, et il n'a jamais fait mystère d'ailleurs de son sentiment à ce sujet.

Que si nous arrivons enfin aux crimes de droit commun comme dernière objection opposée à l'amnistie plénière, n'est-il pas légitime de rappeler l'étrange confusion dans laquelle s'est trop souvent perdue la jurisprudence des conseils de guerre? N'a-t-on pas vu, le 15 janvier, le maréchal de Mac-Mahon octroyer remise entière de leur peine à 69 fédérés condamnés à une peine infamante, aux travaux forcés? Quel commentaire ajouterait à la force d'un tel exemple? C'est qu'en effet, dans ces convulsions énormes qui mettent aux prises des milliers de citoyens, il n'est pas un acte politique ou militaire qui ne puisse être, selon un point de vue plus ou moins large, présenté comme crime de droit commun. Que des crimes de droit commun puissent être commis en temps de trouble et ne soient point confondus avec des actes politiques ou militaires, cela est de toute évidence, mais le critérium qui les fait distinguer les unes des autres n'est pas impossible à marquer.

Les déclarations du cabinet Waddington, dans la discussion de l'amnistie, font un étrange contraste avec son attitude dans la question de la mise en accusation des ministères Broglie et Rochebouët. En se plaçant au point de vue de la souveraineté nationale, il ne saurait même être établi de comparaison entre le mouvement populaire du 18 mars et le coup d'État monarchiste et clérical du 16 mai. Après les élections du 8 février 1871 et les dé-

sastres provoqués par l'empire, la conscience nationale était ébranlée jusque dans ses fondements ; les plus injustes envers Paris reconnaîtront que la politique de M. Thiers fut aussi violente qu'inhabile, que l'Assemblée, falsifiant son mandat, crut qu'elle avait été composée de conservateurs non pour faire la paix mais pour restaurer la royauté, que Paris enfin put voir dans l'attaque de Montmartre non une mesure d'ordre public mais une première tentative contre la République, qui seule avait inspiré la défense nationale. Le 16 mai, au contraire, la France entière avait, par une série ininterrompue de votes, affirmé les institutions républicaines : sur le sentiment public il n'y avait pas le moindre doute dans l'esprit des conspirateurs, tous hommes d'instruction et de lettres, politiciens de profession, trop éclairés en tout cas pour invoquer comme excuse de leur complot l'inintelligence de la situation. Rien ne les arrêta cependant ; le chef de l'État, les représentants de la noblesse, les fortes têtes des classes dirigeantes, les évêques, les Ducrot de l'armée, les Brunet de la magistrature, se jetèrent tête baissée dans cette aventure détestable. La guerre civile était au bout : que leur importait? Ils la désiraient, ils la préparaient. S'ils se sont arrêtés au bord du précipice, c'est qu'ils ont vu qu'ils allaient y rouler eux-mêmes. L'énergie décisive du *Comité des Dix-huit*, la certitude de trouver dans chaque régiment un Labordère, la crainte enfin de subir le châtiment que la fortune avait épargné aux heureux criminels de Brumaire et de Décembre, voilà qui a ramené ces hommes au sentiment de la légalité !

Le cabinet Waddington croit politique d'accorder au 16 mai l'amnistie plénière, et de couvrir les conspirateurs royalistes dont la politique provocatrice, après avoir seule causé la guerre civile de 1871, la voulait renouveler en 1878, — fort bien ! Nous entendrons encore au Sénat le

duc de Broglie élever la théorie des conflits entre les deux Chambres à la hauteur d'une thèse constitutionnelle; à la Chambre des députés, M. de Fourtou pourra de nouveau, aux applaudissements des bonapartistes, insulter la majorité républicaine et la nation; nous verrons encore les candidats du « parti sans nom » se poser, dans les élections législatives, en hommes d'ordre et de morale publique, — c'est mieux!

Il faut douter cependant que de tels principes de gouvernement puissent longtemps servir de base à une politique intérieure vraiment républicaine. En résolvant avec franchise et virilité la question de l'amnistie communale, le cabinet rompait les traditions gouvernementales qui jurent avec l'ère nouvelle et se plaçait d'emblée sur un terrain solide et large où les républicains modérés et progressistes trouvaient tous place. Il ne l'a pas voulu, les conséquences d'une faute si grave se feront sous peu sentir.

La loi de grâce et d'amnistie partielle reste ainsi une loi provisoire qui ne survivra pas au cabinet. La question demeure ouverte.

La majorité républicaine, éclairée, mieux avisée, se souviendra que la Convention a amnistié tous les insurgés de Vendémiaire, que Napoléon a rouvert les portes de la France aux émigrés de l'armée de Condé et aux Vendéens, que les fédéraux enfin ont vraiment clos la guerre de la Sécession par une amnistie totale. L'amnistie plénière mettra fin à nos discordes civiles en fermant la bouche de ceux d'entre les démocrates qui incriminent les répu-

bliques autoritaires et formalistes, parti bien autrement redoutable que les timides, les ignorants et les hypocrites qui jouent la comédie de la conservation sociale. La générosité complète s'alliera ici à la bonne politique. La patrie n'a point trop de tous ses fils pour se relever, pour reprendre sa force et son lustre : la République n'a point trop de tous les républicains pour agir, marcher dans la voie du progrès et, surtout, se défendre contre ses ennemis intérieurs. Ce serait, en effet, pure naïveté de croire que les furieuses attaques du cléricalisme et les conjurations royalistes ont dit leur dernier mot. De Rome, de Chislehurst, de Froshdorff, qu'attendre, sinon les tentatives d'une hostilité perfide ou avouée? Contre de tels ennemis il ne faut point de vides dans les rangs. Les listes d'exception font trop d'absents, et parmi ces proscrits, célèbres ou obscurs, que l'on veut repousser encore, il en est dont le concours est de valeur.

Est-ce d'ailleurs une doctrine de gouvernement que ces proscriptions périodiques qui paraissent aujourd'hui la seule réponse des vieux partis au parti de l'avenir? Était-ce, au lendemain de nos malheurs, une politique réparatrice que l'écrasement des dissidents nationaux par l'emploi aveugle des forces héréditaires du pays, trop ménagées contre les Allemands? A gouverner ainsi, à *sauver* la France comme le gouvernement de Versailles l'a sauvée en mars et en mai 1871, on ne peut songer sans effroi qu'il faudrait peu d'hommes d'État de cette sorte pour réduire une nation au dernier épuisement.

Que sera donc la politique dans une démocratie si elle n'est point une science qui interprète les antécédents historiques, s'inspire du génie du terroir national, s'assimile les progrès de l'esprit humain, s'associe au mouvement général de l'humanité, dirige le développement des forces

sociales, utilise enfin, pour le bien et le mieux, jusqu'aux passions des hommes, leurs ambitions et leurs impatiences? Bien des éléments paraissent ainsi réfractaires, antagonistes même au premier abord, qui ont leur place marquée dans l'État et qu'un jeu prévoyant rend doublement féconds. Il faut sans nul doute, à la République, des éclaireurs hardis, qui négligent les sentiers battus ; si plusieurs font fausse route, d'autres découvrent et préparent le chemin par où passera bientôt le gros de l'armée. C'est d'un mauvais langage de parler de la queue des partis réformistes : ils n'ont qu'une avant-garde.

FIN

APPENDICE

I

TROUBLES A PERPIGNAN

(Page 214)

Nous devons à une communication de M. L. Jousserandot, préfet des Pyrénées-Orientales au mois de mars 1871, ces détails complémentaires que nous résumons sous forme d'appendice au chapitre VI, *la Guerre civile dans les départements.* L'impression de ce chapitre était terminée quand M. Jousserandot a eu l'obligeance de nous envoyer les éléments de cette note.

Après la signature de l'armistice, le Midi, encore tout frémissant, suivait d'un œil inquiet les séances de l'Assemblée de Bordeaux. La retraite de plusieurs députés de Paris avait excité de violents commentaires. Il était clair que la représentation nationale donnait un médiocre crédit aux agents du pouvoir exécutif dans les grandes villes.

A Perpignan, la première pensée du préfet fut, dès le mois de février, de retenir plusieurs compagnies de tirailleurs algériens récemment arrivées dans la ville et qui devaient repartir presque immédiatement pour leurs garnisons d'Afrique. Sûr de l'attitude de cette troupe en cas de troubles, M. Jousserandot croyait avec raison qu'elle l'aiderait bien plus à les prévenir qu'à les réprimer. La considération dont l'opinion publique l'entourait, sa fermeté, son vieux renom de républicanisme éprouvé, son exil en décembre 1851, lui assuraient d'ailleurs une autorité légitime sur la plus grande partie de la population et de la garde nationale.

Aussitôt que la Commune eut été proclamée à Marseille, à Toulouse, à Narbonne, M. Jousserandot prévit sans peine que Perpignan serait entraîné dans l'agitation commune. Trop politique et trop républicain pour provoquer comme son collègue de Marseille, Cosnier, des manifestations intempestives en faveur de l'Assemblée de Versailles, il n'en déclara pas moins que toute tentative de désordre serait immédiatement punie.

Cette attitude énergique et la présence des tirailleurs intimidèrent certains meneurs, et vraisemblablement la paix publique n'eût point été troublée à Perpignan sans l'arrivée de plusieurs émissaires de Narbonne. Informé de la présence et des intentions de ces derniers, M. Jousserandot installa une demi-compagnie de tirailleurs dans un poste voisin de la préfecture et fit une nuit entrer une douzaine de ces soldats dans l'hôtel même, par une porte de derrière. Le service militaire était officiellement fait par la garde nationale.

Le 27 mars, dans la soirée, les gardes nationaux, de service à la préfecture, quittent leur poste en vertu d'un ordre étranger. Quelques centaines d'hommes armés vont s'emparer du colonel de la garde nationale, M. Rolland, et du premier adjoint, M. Guitter, et veulent les forcer à proclamer la Commune. Sommés par des furieux qui les menacent de leurs revolvers, ces deux citoyens résistent avec un grand courage. Ne pouvant rien obtenir d'eux, la bande se précipite vers la préfecture pour enlever le préfet et lui arracher cette proclamation de la Commune obstinément refusée ailleurs.

Les portes de l'hôtel sont soigneusement fermées, les émeutiers essaient de l'enfoncer. A leurs cris, les tirailleurs algériens du poste voisin se présentent inopinément : surprise et troublée, la bande se disperse sans résistance. Le lendemain quelques mesures d'intelligente défensive assurent définitivement la tranquillité de la ville. Grâce à ces sages dispositions, tout est terminé sans une goutte de sang.

Il est inutile de faire remarquer l'importance du chef-lieu des Pyrénées-Orientales au point de vue d'une révolution victorieuse dans le Midi. Place forte sur la frontière d'Espagne, Perpignan pouvait devenir une base importante d'opérations et surtout donner une grande sécurité aux communalistes en cas d'échec.

II

LETTRE DU DÉLÉGUÉ ROSSEL A LA COMMUNE

(Page 404)

Paris, le 9 mai 1871.

Citoyens membres de la Commune,

Chargé par vous à titre provisoire de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien prescrit. Après deux mois de révolution, tout le service de vos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires dont le nombre est insuffisant.

A mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu favoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

La Commune a délibéré et n'a rien résolu.

Plus tard, le Comité central de la fédération est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le Comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi, en faveur des membres de ce Comité, de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation. Depuis ce temps-là, le Comité central délibère et n'a pas encore su agir. Pendant ce délai, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses et imprudentes, dont je le punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

La garnison mal commandée prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique qui arrivait pour les commander, et, tout en délibérant, évacuaient leur fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, chose plus impossible pour eux que de le défendre.

Ce n'est pas assez. Hier, pendant que chacun devait être au

travail ou au feu, les chefs de légion délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à leur imprévoyance de son autorité toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes.

Mon indignation les ramena à d'autres pensées, et ils ne me promirent pour aujourd'hui comme le dernier terme de leurs efforts qu'une force organisée de 12,000 hommes, avec lesquels je m'engageai à marcher à l'ennemi. Ces hommes devaient être réunis à onze heures et demie : il est une heure, et ils ne sont pas prêts ; au lieu d'être 12,000, ils sont environ 7,000. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ainsi, la nullité du comité d'artillerie empêchait l'organisation de l'artillerie; les incertitudes du Comité central de la fédération arrêtent l'administration ; les préoccupations mesquines des chefs de légions paralysent la mobilisation des troupes.

Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légions discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieux des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire.

Encore si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà, je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le comité secret.

Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

Éclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir: briser l'obstacle qui entrave mon action, ou me retirer.

Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle, c'est vous et votre faiblesse ; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

Signé : ROSSEL.

III

CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'INGÉNIEUR CHARGÉ DE LA DÉMOLITION DE LA COLONNE VENDÔME

Entre la Commune de Paris, d'une part,

Et le citoyen Iribe, ingénieur civil, membre du club positiviste de Paris, et agissant en cette qualité, d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Vu le décret en date du 12 avril courant, ainsi conçu :

« La Commune de Paris,

« Considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité ;

« Décrète :

« Article unique. — La colonne de la place Vendôme sera démolie. »

Le citoyen Iribe s'engage à opérer, le 5 mai prochain, jour anniversaire de la mort de Napoléon Ier, le renversement effectif de ladite colonne, c'est-à-dire à la coucher à terre, avec la statue qui la surmonte, moins le piédestal qui sera détruit par la Commune de Paris, aux conditions ci-après :

L'entreprise aura lieu à forfait, moyennant une somme de vingt-huit mille francs, qui sera payée au citoyen Iribe, en espèces, immédiatement après le renversement.

Il ne répond pas des détériorations que pourrait subir le monument en lui-même, mais il déclare être en mesure d'éviter, dans le cours de l'opération et dans ses résultats, tout danger pour les immeubles avoisinants.

Il se constitue d'ailleurs personnellement le garant des droits des tiers en ce qui concerne les dégradations des immeubles.

La Commune de Paris s'engage, de son côté, à aider de tous les moyens en son pouvoir au succès de l'œuvre entreprise.

Le citoyen Iribe, au nom du club positiviste de Paris, contracte cet engagement d'après les motifs suivants :

Attendu que le devoir de tout homme comme de tout citoyen, surtout en politique, est de subordonner son action personnelle au mouvement général de la société pour l'époque où il vit, et de le faire, autant qu'il peut, concourir au bien public ;

Attendu que Napoléon Bonaparte s'est, de son plein gré, par intérêt et par ambition privés, sans y être aucunement appelé par sa naissance, mais au contraire en se servant de l'intrigue pour y parvenir, immiscé dans les affaires publiques et dans le gouvernement de la France ;

Considérant qu'il a constamment employé l'incomparable puissance que lui conférait le prestige militaire dont il s'était adroitement enveloppé, et les besoins d'une situation politique qui exigeait un certain degré de centralisation, à pervertir la Révolution, dont il était issu, et à la faire dévier des principes et du but qui lui appartenaient ;

Qu'en effet, tandis que la République allait, manifestement, d'après les cinq siècles de préparation antérieure, instituer un régime social où la théologie fût remplacée par la science, et l'activité militaire par le travail et la paix, en un mot, réorganiser la Société sans Dieu ni roi ;

L'Empire, au contraire, remontant violemment vers le passé, parvint, au moyen du plus effroyable despotisme dont l'humanité ait à gémir, à restaurer momentanément le régime théologique et militaire ;

Considérant, en outre, que cette déviation brutale, qui violait si ouvertement les lois naturelles du développement humain, lequel gravite inévitablement vers l'établissement d'une direction rationnelle et pacifique de la société, menaçait encore de dissoudre le noyau civilisateur spontanément formé en Occident, par le concours des populations française, italienne, espagnole, anglaise et allemande, coopérant depuis Charlemagne, et que, de plus, par un juste retour des choses, il faillit deux fois faire anéantir le principal groupe initiateur, c'est-à-dire la France, et dissoudre par cela même la République occidentale ;

Considérant, enfin, que cette effroyable perturbation, cause première de tous nos désastres actuels, d'ailleurs ramenés par un second Bonaparte, ne put être perpétrée par celui qui porte si injustement le surnom de *grand*, que d'après une monstrueuse ambition servie par une intelligence aussi étroite qu'arriérée, sauf en ce qui concerne les choses de la guerre ; qu'une telle nature

demeurée sans contre-poids moral par l'effet même de la toute-puissance militaire et de l'omnipotence politique qui s'ensuivit, donna le hideux spectacle des déportements les plus arbitraires et les plus criminels dans la vie publique et la vie privée, foulant aux pieds avec le plus orgueilleux cynisme toutes les lois sociales et morales, et érigeant le crime sous tous ses aspects en moyen de domination, en même temps qu'en objet d'adoration et de culte ;

Que Napoléon Ier, pour avoir constamment employé ses forces personnelles et celles dont la société l'avait investi, à torturer et fausser le mouvement général de la civilisation, détruire la République occidentale, ruiner et asservir la nation française qui l'avait trop généreusement acclamé, figure parmi les plus cruels ennemis du genre humain et doit, surtout en France, être immédiatement déchu de tout droit à un culte ou commémoration sociale ;

Pour ces raisons, exclusivement puisées dans les faits historiques les mieux prouvés et dans les déductions politiques les plus rigoureuses, établies depuis 1842 par le fondateur du « positivisme », le citoyen Iribe, ès qualités, qui autrement aurait répugné à concourir, sous la seule responsabilité et d'après des motifs intéressés ou simplement personnels, à la destruction d'un monument public, s'engage, aux conditions ci-dessus déterminées, à exécuter le jugement prononcé par l'histoire et édicté par la Commune de Paris, contre Napoléon Ier.

Fait double à l'Hôtel de Ville, le 1er mai 1871.

L'Entrepreneur.

Les membres
de la Commission exécutive.

IV

LOI SUR L'AMNISTIE PARTIELLE

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — L'amnistie est accordée à tous les condam-

nés pour faits relatifs aux insurrections de 1871 et à tous les condamnés pour crimes ou délits relatifs à des faits politiques, qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront graciés par le président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Les peines prononcées par contumace pour les mêmes faits pourront être remises par voie de grâce.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription sera acquise pour faits relatifs aux insurrections de 1871, qui n'auront pas encore été l'objet de condamnations contradictoires ou par contumace.

Art. 4. — A dater de la notification des lettres de grâce, entraînant virtuellement l'amnistie, le condamné qui sera rentré en France ne jouira plus du bénéfice de l'article 476 du Code d'instruction criminelle.

Art. 5. — La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui, indépendamment des faits qu'elle prévoit, auront été condamnés contradictoirement ou par contumace pour crimes de droit commun ou pour délits de même nature ayant entraîné une condamnation à plus d'une année d'emprisonnement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 3 mars 1879.

Jules GRÉVY.

Par le président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LE ROYER.

Le ministre de l'intérieur,

De MARCÈRE.

V

ODE A LA JEUNESSE

Elle n'est pas morte,
Elle n'est qu'endormie.
(Évangile.)

Nos pères nous l'ont dit : il fut des temps splendides,
Pleins de souvenirs éclatants,
Où l'on était héros avant d'avoir des rides,
Où l'on croyait à ses vingt ans,
Où l'on laissait d'espoir se gonfler sa narine
Et flotter au vent ses cheveux,
Où l'on avait du cœur, une vaste poitrine,
Une âme forte, un bras nerveux.
On était jeune alors et, bravant les souffrances,
Bravant l'avenir incertain,
On lançait sans trembler ses fières espérances
A la conquête du destin ;
On marchait droit au but ; on était la Jeunesse,
La Jeunesse aux mâles désirs,
Qui regarde de haut le jeu, le bal, l'ivresse,
Et qui prend ailleurs ses plaisirs,
Qui, mesurant sans peur la grandeur de sa tâche,
Se prépare aux efforts vaillants,
Qu'un échec n'abat pas, que la volupté lâche
Ne tord pas dans ses doigts brûlants ;
On était la Jeunesse aux fougueuses paroles,
A l'œil de flamme, au fier sourcil,
Qui sait d'une main ferme en sortant des écoles
Mettre la cartouche au fusil,
Qui descend sans regret, sans orgueil, dans la rue,
La poudre et le plomb au côté,
Quand elle voit de loin vaguement apparue
Lui sourire la Liberté !
On allait, on entrait en plein dans la jeunesse,
On forçait les rangs à s'ouvrir,

On courait, chantant tous en chœur la *Marseillaise*,
Vaincre, pardonner ou mourir!
On abattait un roi comme le vent d'orage
Renverse, abat un tronc maudit;
Jeunesse voulait dire : Ardeur, vertu, courage...
Du moins nos pères nous l'ont dit.
C'était sublime alors, ô folles escalades
Des Olympes par les Titans !
O grands morts inconnus ! ô sombres mitraillades !
Vieux immortels de vingt-cinq ans !
Si tous n'ont pas péri dans ces luttes géantes,
Dans ces formidables assauts,
S'il en est que la Mort aux cent gueules béantes
N'ait pas faits martyrs de héros,
Qu'ils viennent, que l'exil rouvre sa porte sombre,
Et que Cayenne pour un jour
Consente à relâcher ceux que là-bas dans l'ombre
Elle étreint avec tant d'amour !
Que Bone et Lambessa laissent ces vivants blêmes,
Flairés déjà par les corbeaux,
Abandonner leur bagne, et que les morts eux-mêmes
Sortent pâles de leurs tombeaux !
Qu'ils viennent ! Mais avant qu'à leur lèvre flétrie
Échappe un seul cri de transport,
Un seul cri de salut à la mère-patrie,
Hélas ! qu'ils contemplent d'abord,
Qu'ils contemplent courbés et sentant battre à peine
Sous leur main leurs cœurs indigents,
Sans force et sans vertu, sans pouls et sans haleine,
Qu'ils contemplent nos jeunes gens !
Ils ont de beaux habits et d'une coupe anglaise,
Leur cravate et leur fin corset,
Et s'ils ont oublié la sainte *Marseillaise*,
Ils chantent les vers de Musset !
Il leur importe peu que, languissante et pâle,
La France ait assez de souffrir,
Que le droit soit vaincu, que la liberté râle
Et pleure et se sente mourir.
Drapés avec orgueil dans leur indifférence,
Ils disent à la Liberté :
« Je ne te connais pas. » — Ils disent à la France :
« Du respect pour l'autorité ! »

Ils sont heureux ; tant pis pour cette engeance vile
Qui veut nous rendre la terreur ;
Et donc gloire aux préfets, gloire aux sergents de ville,
Et surtout : Vive l'Empereur !
Et l'on approuve, et ceux qui tiennent ce langage,
Fiers à la face du ciel bleu,
Ne voient pas que Jésus pâlit à cet outrage
Qui fait rougir le front de Dieu !
Ils ne comprennent pas que leur doctrine infâme
Au cœur d'un lâche aurait accès,
Ils n'ont plus conservé qu'un culte dans leur âme,
La religion du succès !
Eh bien ! ô grands vaincus de la grande bataille,
Du devoir soldats radieux,
Dressez-vous devant eux de toute votre taille,
Proscrits, martyrs et demi-dieux !
Ces nobles jeunes gens que notre époque encense,
Quand vos noms sombrent dans l'oubli,
Ces nobles jeunes gens pour qui la conscience
N'est plus qu'un vieux mot aboli,
Qui s'en vont tout joyeux, à l'honneur, à la gloire
Jetant de superbes défis,
Insultant chaque jour votre auguste mémoire,
Regardez-les : ce sont vos fils !

JACQUES RICHARD

Mai 1860.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

ERRATA

Page 77, ligne 28 : M. Schœlder; LISEZ : *Schœlcher.*

Page 78, note 1 : 26 mars 1868; LISEZ : 1878.

Page 90, ligne 3 : aux caprices de ceux-ci; LISEZ : de *celle-ci.*

Page 91, note 1 : Procès des membres de la Commission; LISEZ : de la *Commune.*

Page 100, ligne 18 : Jacland; LISEZ : *Jaclard.*

Page 108, lignes 7, 8 et 9 : l'espoir d'obtenir la solde par l'entremise des maires *déçus;* LISEZ : l'espoir d'obtenir... *déçu.*

Page 109, note 1, LISEZ : l'amiral Pothuau (Voir *sa* déposition).

Page 122, ligne 20 : Chislehursts; LISEZ : *Chiselhurst.*

Page 229, lignes 29, 30 et 31, une omission de quelques mots a altéré gravement, dans la composition, le sens de la phrase au point de créer une erreur de fait :

Ligne 29, AU LIEU DE : il nomme un intendant, LISEZ : il nomme un intendant *civil.*

Lignes 30 et 31, AU LIEU DE : un sous-intendant militaire, M. Brissy accepte patriotiquement ces fonctions, LISEZ : un sous-intendant militaire, M. Brissy, *le 4 septembre*, *avait* accepté patriotiquement *des* fonctions *analogues.*

Page 311, ligne 21 : que les ménagements; LISEZ : *quels* ménagements.

Page 463, lignes 32 et 33 : (les membres séparatistes persévèrent...) LISEZ : (*si* les membres séparatistes...)

Chap. I, p. 13, note 1, une rectification doit être faite. M. Tirard, l'ancien maire, aujourd'hui ministre de l'agriculture et du commerce, a déclaré dans la séance où a été discutée la mise en accusation des ministres du 16 mai, que son nom figurait par erreur parmi ceux des députés qui demandaient, en 1871, au gouvernement de la Défense de rendre compte de sa gestion.

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 7438.

